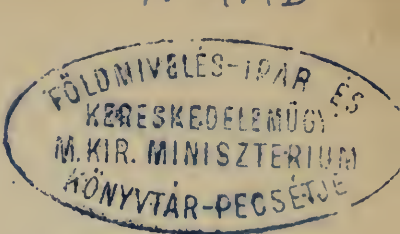


JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES



JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

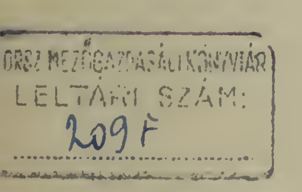
ET DE LA STATISTIQUE

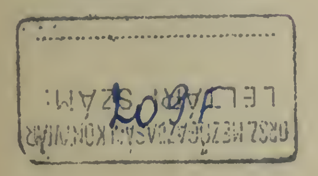
42e ANNÉE DE LA FONDATION

4e SÉRIE. — 6e ANNÉE

TOME VINGT-TROISIÈME

(JUILLET A SEPTEMBRE 1883)





PARIS

GUILLAUMIN ET Cᵉ, ÉDITEURS

De la Collection des principaux Économistes, des Économistes et Publicistes contemporains, de la Bibliothèque des sciences morales et politiques, du Dictionnaire de l'Economie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

—

1883


LIBRARY
JUL 25 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

EN UNE SÉANCE [1]

Au moment où je me lève pour prendre la parole dans cette salle, un souvenir, bien vieux, hélas! me revient à la mémoire. C'était, il y a quelque quarante-deux ou trois ans, à la Saint-Charlemagne du collège Louis-le-Grand. Un de nos anciens, Deschanel, aujourd'hui conférencier émérite, comme chacun sait, sénateur inamovible, tout comme notre président d'honneur M. Dietz-Monnin, et professeur au Collège de France, mais en ce temps là simple élève de l'École normale supérieure, venait, pour la troisième fois, à l'appel du proviseur, égayer notre banquet par des vers de sa façon. Dans le nombre se trouvaient ceux que voici :

Deux fois, bon, nous a dit le proverbe latin,
Trois fois, non : je le sais. D'ailleurs, à tout festin
Le même plat toujours devient chose maussade;
Le haricot lui-même à la longue est bien fade.

Ils me sont restés dans la mémoire, ces vers. Et, comme ce n'est pas la première fois, ni même la seconde, mais bien la troisième, que je suis appelé ici, à cette place, et par les mêmes personnes, à faire une conférence d'economie politique, j'avoue qu'ils ne laissent pas que de me peser un peu sur le cerveau. J'ai peur que le même plat, servi de la même main, ne risque de vous paraître fade.

Il est vrai qu'un des maîtres de la science économique, l'un des miens, Bastiat, affirme que la répétition est la plus puissante des figures de rhétorique, et que, si elle ne plaît pas toujours, elle instruit du moins; ce qui est bien quelque chose. Et c'est là sans doute, Messieurs, ce que vous avez voulu.

Je m'exécute donc et j'essaye, non de remplir (il y faudrait plus

[1] Conférence faite à la Société protestante du travail le 7 mai 1883.

d'une séance), mais d'esquisser au moins, le programme qui m'a été tracé. Car on m'a fait mon programme, je tiens à le dire ; à chacun sa responsabilité. Et c'est à vous, mon cher Rossignol, que revient celle-là.

Dans la première de mes conférences, j'ai parlé du travail dans ses rapports avec le capital, et j'ai montré leur solidarité.

Dans la seconde, j'ai parlé du travail dans ses rapports avec la législation. J'ai établi que la liberté est sa loi ; et j'ai étudié, non pas d'une façon théorique, mais d'une façon pratique, à un point de vue qui était actuel alors, et qui malheureusement l'est encore, l'influence des traités de commerce et des tarifs de douane sur cette liberté.

C'est encore du travail que je vous entretiendrai ; il n'en peut être autrement, car l'économie politique n'est autre chose que la science du travail. On peut dire du travail, au point de vue économique, ce que Bossuet disait de la religion, au point de vue moral : que c'est le tout de l'homme.

Mais, au lieu de l'envisager cette fois par tel ou tel de ses côtés spécialement ; au lieu de discuter, en essayant de l'approfondir, une des questions partielles dans lesquelles se décompose le grand problème du travail : c'est l'ensemble que j'ai à exposer devant vous, en suivant dans ce qu'elles ont de plus essentiel (très sommairement, cela va sans dire), les diverses phases de l'évolution du travail à travers les lieux et les âges.

Par quel bout et sous quelle forme aborder ce vaste sujet ? Accepterai-je pour guide le sommaire, un peu bien sommaire, mais après tout assez bien ordonné et pas trop incomplet, que le Conseil supérieur de l'instruction publique s'est enfin décidé, il y a deux ou trois ans, à introduire dans le programme des classes de philosophie ; d'où il a passé (j'aurais peut-être quelque droit de m'en enorgueillir) dans l'enseignement régulier des écoles normales d'instituteurs et d institutrices ?

Prendrai-je, sans autre direction que la mienne, l'homme à son début, *nudus in nuda humo*, nu sur la terre nue, et le montrerai-je aux prises avec toutes les forces animées et inanimées de la nature ; désarmé, pour lutter contre elles, de tout autre instrument que les ongles et les dents ; puis, peu à peu, par l'intelligence, s'emparant des forces extérieures, les transformant, les pliant à son usage, des petites passant aux grandes et de celles-ci aux plus grandes ; sortant de l'isolement pour ajouter à son travail personnel le travail de ses semblables, comme lui devenus légion ; faisant, suivant l'admirable remarque de Platon, de l'impuissance de chacun la puissance de tous ; et devenant ainsi peu à peu, comme il est en train

de le devenir, comme il aspire à le devenir tout au moins, le maître de la nature et le dominateur de la terre entière?

Toute réflexion faite, c'est à ce dernier parti que je m'arrête. Il vaut toujours mieux, même quand on craint d'avoir les ailes courtes, voler de ses propres ailes que d'emprunter celles d'autrui.

Je ne procéderai pas par définitions. Toute définition est dangereuse, a dit Cicéron. Toute définition est vaine, tout au moins (j'en faisais la remarque ici même, il y a quatorze ans, en ouvrant le premier cours d'économie politique qui ait été essayé pour les jeunes filles), si elle n'a été précédée d'explications dont elle est le résumé.

Allons au fait donc. Voici l'homme, l'homme primitif, c'est un animal; un animal comme les autres, avec quelques différences. Supérieur en intelligence, à ce qu'il pense : ce n'est pas absolument prouvé ; car nous ne sommes point dans la peau de ceux que saint François d'Assise appelait « nos frères inférieurs », et nous ne comprenons que très imparfaitement leur langue, ce qui ne rend pas la comparaison bien facile. Mais je ne conteste pas, et je ne demande pas mieux que d'admettre notre très grande supériorité. Il est un point, tout au moins, sur lequel elle n'est guère discutable. Nous ne pouvons pas seulement, comme les autres animaux, nous communiquer les uns aux autres, dans une mesure apparemment plus large, nos impressions et nos idées; nous avons, chose de la plus haute importance, la faculté de les échanger, de les transmettre, d'individu à individu d'abord, et ensuite, grâce à la tradition, de génération en génération.

Nous avons, en outre (cela n'a l'air de rien et c'est énorme), dans notre organisation physique, une particularité qui nous a valu d'être rangés par les naturalistes dans l'ordre des bimanes. Grâce à la disposition de notre pouce opposable, nous pouvons, à notre gré, prendre, quitter et reprendre successivement, suivant l'usage plus ou moins prolongé que nous en désirons faire, les objets les plus divers. D'où la possibilité de nous donner, sans limites pour ainsi dire, des instruments ou, pour mieux dire, des organes additionnels qui nous appartiennent sans nous être attachés à demeure, et d'avoir à notre disposition, avec le temps, l'arsenal entier des moyens d'action répartis par la nature entre toute l'armée des autres animaux.

Franklin aurait défini l'homme, si la tradition est vraie, « un animal qui fait des outils ». Et pourquoi l'homme fait-il des outils? Précisément parce que la nature ne lui en avait pas donné. Il est perfectible parce qu'il se sent imparfait. C'est encore, suivant

une autre définition dont je connais l'auteur, un animal mécontent de son sort ou, si vous voulez, un animal paresseux. Étant mécontent de son sort, il cherche à l'améliorer ; et, étant paresseux il cherche à épargner sa peine, ce qui le rend industrieux.

« *Besoins*, *efforts*, *satisfactions*, » voilà, dit Bastiat, au début de son livre des *Harmonies*, le cercle entier de l'activité matérielle de l'homme. Il a des besoins, et, pour les satisfaire, il faut qu'il fasse des efforts. Il faut qu'il se saisisse, — aux dépens de cette force personnelle qui est en lui et qui incessamment s'épuise, si elle ne se répare, — des choses qui l'entourent et qui par nature sont propres à être employées à son usage. Mais cet effort peut être plus ou moins heureux. L'homme peut, dans ce commerce avec la nature, où tout est à payer de sa propre personne, donner plus ou moins pour avoir autant ou davantage, et modifier, par conséquent, le rapport entre l'effort et la satisfaction. C'est le secret du progrès. Une fois le premier pas fait dans cette voie, il n'y a plus qu'à continuer. Et, à chaque succès, non seulement il y a bénéfice pour l'individu qui obtient ce succès ; mais, grâce à la sociabilité humaine, grâce à l'esprit d'imitation et à la faculté de transmission qui est le propre de notre espèce, il y a pour ses semblables, pour les plus proches d'abord, puis successivement pour les plus éloignés, une augmentation de forces, de ressources, un agrandissement d'existence qui se prolonge après eux comme une survivance. Et c'est là ce qui constitue proprement ce qu'on appelle la civilisation. C'est aussi ce qui constitue ce que nous appelons, nous autres économistes, d'un mot beaucoup moins relevé, d'un mot prosaïque, grossier même pour beaucoup, parce qu'ils ne savent pas le comprendre : la *production*. La richesse, dans son sens le plus large, c'est l'ensemble de tous les éléments de satisfactions rendues possibles par le travail de l'homme ; et la science économique n'est autre chose que l'étude des conditions les plus favorables au développement de cette richesse.

Elle constate que, parmi ces conditions, l'une des plus essentielles, une condition *sine qua non*, c'est la sociabilité humaine et l'échange. Dans l'isolement, ainsi que l'a parfaitement dit Bastiat, nos besoins surpassent nos facultés ; dans la société, nos facultés surpassent nos besoins, c'est-à-dire permettent, par la satisfaction des besoins anciens, l'apparition et la satisfaction graduelle de besoins nouveaux. Mais il faut pour cela que les travaux et leurs résultats se distribuent en passant, pour ainsi dire, de main en main ; que les produits de la terre, les fruits des arbres, les arts, les sciences, les merveilles de l'industrie, se disséminent comme la lumière : et c'est ce qu'on appelle la *répartition*.

Il faut enfin, puisque la satisfaction est le but de l'effort, puisque l'on ne produit que pour consommer et que pour produire on consomme ; il faut savoir tirer parti convenablement de la richesse obtenue, puiser au réservoir sans en tarir la source, en la renouvelant, au contraire, en l'agrandissant. Dans le grand mécanisme du mouvement des eaux à travers l'univers, les vapeurs aspirées de l'Océan par la chaleur du soleil, ou enlevées par le frottement des vents qui balayent leur surface, se rassemblent pour former des nuages, retombent en neige ou en pluie sur les points élevés d'où elles redescendent en ruisseaux et en fleuves dans les vallées, et, par ce perpétuel va-et-vient, entretiennent incessamment la fécondité et la fraîcheur à la surface du globe. Mais dans cet admirable mouvement des eaux la quantité en jeu est fixe. Dans la circulation de la richesse humaine elle est variable, et par destination grandissante. Elle se développe elle-même par une impulsion de plus en plus active, à mesure que, produisant mieux, répartissant mieux, utilisant mieux, nous agrandissons le flot de la vie humaine sur la terre et faisons à l'homme, plus maître de lui et plus maître de la nature qui l'entoure, une place plus large et plus élevée en même temps.

Il n'y a pas autre chose, Messieurs, sous ces trois termes, rébarbatifs pour quelques-uns, de *production*, de *répartition* et de *consommation*, qui indiquent les trois divisions traditionnelles de l'économie politique. Reprenons-les, si vous le voulez bien, un à un, et d'abord le premier : la production.

Produire, qu'est-ce au juste? Ai-je besoin de dire que ce n'est pas créer? L'homme ne fait rien de rien, il peut simplement faire de quelque chose autre chose. La terre recèle des matériaux, il s'en empare. Elle a des productions spontanées, il les recueille. Elle peut donner naissance à des moissons, il lui en demande. Elle est traversée de cours d'eau qui sont, suivant l'expression de Pascal, des chemins qui marchent; il les charge de le transporter au loin et de porter avec lui les objets trop lourds pour ses forces. Des nappes plus vastes s'étendent entre les continents; il y voit d'abord des barrières, des espaces *dissociables* (c'est le mot du poète Horace). Il s'en sert plus tard comme de routes plus faciles, préparées pour rapprocher les nations éloignées. Et l'industrie moderne, réalisant, grâce à la vapeur, le beau rêve de saint Jean Chrysostome, en fait les grands pourvoyeurs de la table commune, autour de laquelle peuvent s'asseoir en paix, s'ils le veulent, comme les enfants d'un même père, tous les membres de la grande famille humaine.

L'homme a tout cela devant lui; mais tout cela, il commence

par ne pas le connaître. C'est le trésor caché dont parle le vieillard de La Fontaine :

Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage
Que nous ont laissé nos parents :
Un trésor est caché dedans.
Je ne sais pas l'endroit, mais un peu de courage
Vous le fera trouver; vous en viendrez à bout.

Il faut savoir l'endroit, c'est-à-dire le découvrir; et c'est l'œuvre du travail, mais d'un travail intelligent. Car le travail, ce travail qui est un trésor, ce n'est pas le travail au sens étroit, faux, injuste, dans lequel, trop souvent, ou s'obstine à le prendre pour opposer telle ou telle sorte d'occupation à telle autre. C'est le travail de la main, sans doute, c'est le travail de l'homme qui répand sur le sillon la sueur matérielle de son front; mais c'est aussi le travail de l'esprit, le travail de l'homme qui indique la semence à confier à ce sillon et jette sur lui le rayon fécondant de sa pensée. Travailler, c'est agir; mais c'est aussi, c'est d'abord savoir agir.

On dit communément : « Vouloir, c'est pouvoir. » Erreur, disait, il y a un quart de siècle, dans un de ses écrits si étrangement mêlés de mysticisme et de sens pratique, cet esprit original et attachant qui s'appelait le P. Gratry ; « vouloir ne suffit pas. Savoir et vouloir, cela s'appelle pouvoir. »

La science, a dit sous une autre forme un économiste qui, depuis trop longtemps, nous laisse le regret de ne plus le lire, M. de Fontenay, « la science est le grand bras du levier avec lequel l'homme soulève le monde ».

Donc, il faut savoir d'abord, et puis il faut vouloir. Et voilà pourquoi il est insensé, il est impie, il est criminel, et de plus en plus à mesure que l'on est dans une société qui a la prétention d'être démocratique, de venir, comme le font certains hommes, soulever, contre ce que l'on appelle l'aristocratie de l'intelligence, ce qui serait l'aristocratie de la bestialité. Il est coupable et il est inepte de dire à des hommes qui travaillent, et qui souvent travailllent d'une façon pénible, mais qui ne travaillent pas seuls, que ceux qui ne travaillent pas de la même façon qu'eux non seulement ne contribuent pas à la production commune, mais prennent leur part. Il faut leur dire, au contraire, et leur faire comprendre que ce sont ceux-là bien souvent qui leur ouvrent les sources dans lesquelles ils peuvent puiser : que c'est au géologue, par exemple, qui, en passant sur un terrain, y reconnaît la présence de la houille; au botaniste qui, à l'apparence des plantes, devine l'eau

souterraine; à l'ingénieur qui, grâce à ses connaissances techniques, peut creuser le puits ou la galerie de la mine, que sont dus et que seront dus, tant qu'il y aura de l'eau à utiliser et de la houille à extraire, les travaux des mineurs, la marche des métiers, l'irrigation des campagnes ou l'alimentation des villes. Ils ont vu, ils ont montré, ils ont donné; les autres ne font que recueillir.

Produire, c'est *mettre au jour*.

Un seigneur italien passait un matin devant une chaumière sur la porte de laquelle un enfant, armé d'un mauvais couteau, taillait un morceau de bois.

— « Que fais-tu là, petit, lui dit-il ; tu fais un cheval ?

— « Monseigneur, répondit l'enfant, qui devait être plus tard sculpteur de mérite, je ne le fais pas, *je le découvre.* »

N'est-ce pas la même vérité qu'à son tour exprimait dans son beau langage notre La Fontaine?

Un bloc de marbre était si beau
Qu'un statuaire en fit l'emplette.
Qu'en fera, dit-il, mon ciseau ?
Sera-t-il dieu, table ou cuvette?
Il sera Dieu : même je veux
Qu'il ait en sa main un tonnerre.
Tremblez, humains, faites des vœux;
Voilà le maître de la terre.

Le bloc de marbre, c'est la nature; le statuaire, c'est l'homme. A mesure qu'il devient plus habile; à mesure que, par la vue de l'esprit, il pénètre davantage l'essence de ces matières brutes qui l'entourent; à mesure qu'il apprend à connaître les lois de la pesanteur, la direction des vents, les courants des fleuves et des mers ; que dans cette marmite, qui depuis l'origine avait fait trembler son couvercle, il surprend le secret de la force qui va faire marcher les navires et mettre en mouvement les métiers les plus délicats et les engins les plus gigantesques ; à mesure qu'il sait faire cela, qu'il transforme, qu'il façonne, qu'il approprie, il produit. La production n'est qu'un ensemble de façons, mais de façons utiles, et de plus en plus utiles, données aux choses.

Aux choses, dis-je, et aux hommes. Car, pour que les hommes puissent façonner les choses, il faut qu'ils soient façonnés eux-mêmes. Et voilà pourquoi, Messieurs, la production n'est pas d'essence matérielle. Dans le grand domaine qu'elle embrasse, dans le grand domaine de l'*industrie*, en prenant ce mot dans l'acception la plus large, les économistes distinguent des parties ou,

pour mieux dire peut-être, des étapes diverses. Il y a ce qu'ils appellent l'industrie *extractive*, c'est-à-dire celle qui se borne à prendre les choses telles que la nature les a spontanément préparées. Il y a l'industrie *agricole*, qui, tirant parti des qualités et des aptitudes de la terre, obtient d'elle, par une direction intentionnelle, des moissons, des fruits, des animaux qu'elle n'aurait pas naturellement portés. Il y a l'industrie *manufacturière*, qui, s'emparant de ces produits spontanés ou artificiels et les soumettant à des manipulations plus ou moins variées, en fait ce que nous appelons des produits fabriqués. Il y a l'industrie *voiturière* ou *commerciale*, qui, recevant des uns pour porter aux autres, enlevant d'ici et mettant là, donne aux lieux ou aux hommes ce qu'ils n'avaient pas et, par conséquent, produit pour eux tout aussi réellement que peuvent produire sur place les précédentes. Et puis, à côté de tout cela, au-dessus de tout cela, ou à la base de tout cela, il y a les grandes industries morales, les grandes industries éducatives, qui, en donnant aux hommes des facultés et des habitudes qui leur permettent d'employer les autres, contribuent autant qu'elles et plus qu'elles à l'œuvre de la production. Il y a le corps et il y a l'âme du travail.

Et c'est pourquoi, Messieurs, nous ne pouvons pas, nous autres économistes, qui avons la prétention (que je puis bien avouer ici assurément, car, s'il en était autrement, je ne serais pas devant vous) de faire de l'économie politique une science morale; nous ne pouvons pas trop insister sur la nécessité d'améliorer les hommes pour améliorer la condition des hommes. Et nous mettons avec raison la sécurité, la paix, les bonnes institutions, les bonnes lois, les bonnes habitudes au premier rang des éléments d'un bon régime économique. Sans respect mutuel les hommes seraient, en face des ressources mises à leur disposition, comme ces singes du Jardin des plantes qui, au lieu de prendre tranquillement leur part de la pâtée qu'on leur apporte, renversent l'écuelle en se la disputant. « Si les hommes savaient combien ils se rendent de services, a-t-on dit avec raison, il s'aimeraient davantage. » — « Tous nos maux, disait un jour M. Thiers, qui ne se piquait pas pourtant d'être économiste, viennent de ce que nous ne nous aimons pas assez. »

Nous ne nous aimons pas assez, cela est vrai; et nous ne savons pas assez combien nous avons de raisons de nous aimer. Par la force des choses cependant, et parfois malgré nous, nous sommes à toute heure, et en toute chose les serviteurs les uns des autres. Ce que nous appelons, dans le langage de l'école, la *division du travail* n'est rien moins, comme l'a bien dit mon savant ami M. Dameth,

professeur à l'Académie de Genève, que « le miracle de la sociabilité humaine. » Et ce n'est pas au hasard que M. Baudrillart, mon excellent confrère, a intitulé l'un des chapitres de son « Manuel d'Économie politique » : *De la division du travail ou de la coopération.* L'homme, en effet, est constitué de telle sorte que, pour le moindre objet, il est obligé de recourir, sciemment ou non, à l'assistance de milliers et de milliers de ses semblables, lesquels sont dans le même cas. Et, par la vertu de cette assistance réciproque, chacun arrive à obtenir des résultats mille et mille fois supérieurs à ceux qu'il pourrait obtenir directement avec la même somme d'efforts. Il n'y a pas un de nous, je dis le plus habile, le plus fort et le plus intelligent, qui soit capable de faire, dans le cours d'un siècle, la centième partie de ce qu'il consomme dans un jour ou dans une heure. Voici un verre qui se vend quinze centimes, le prix d'une demi-heure de travail. Quelle existence suffirait à accomplir toutes les opérations préparatoires et autres qu'il a exigées? Voici une montre, grâce à laquelle nous portons dans notre poche le mouvement visible ou invisible du monde, et qui, sous la pression de nos doigts, emmagasine, pour nous la rendre en détail, la quantité de force nécessaire pour que son mouvement se continue avec régularité pendant trente ou trente-six heures. Elle vaut vingt francs, le prix de deux journées peut-être de travail. Demandez au plus habile ouvrier horloger de vous la faire à lui tout seul ; vous verrez le temps qu'il y mettra et le prix auquel elle reviendra. Que sera-ce si nous songeons à l'extraction des métaux, à la fabrication des outils, à l'installation des ateliers, etc.?

« J'ai lu votre livre, écrivait Voltaire à J.-J. Rousseau. En vérité, il donne envie d'aller tout nu et de marcher à quatre pattes. » C'est à ce genre de bonheur que nous arriverions bien vite sans la division du travail. « Le plum-pudding lui-même, a dit une femme distinguée, miss Martineau, suppose une division du travail qui confond l'imagination. »

D'où vient cette fécondité, relativement prodigieuse, de la division du travail? Je ne puis, dans cette revue sommaire, en donner une analyse détaillée ; mais je rappellerai la puissance de l'*habitude*, cette seconde nature qui, en nous rendant familière une tâche souvent répétée, nous la fait accomplir avec une promptitude et une rapidité absolument incompréhensibles pour ceux qui y sont étrangers. Essayez seulement, si vous n'êtes pas musicien, de jouer du violon, ou si vous n'êtes pas menuisier, de raboter une planche. A. Smith a noté ensuite ce qu'il appelle l'*épargne du temps*, c'est-à-dire l'économie réalisée sur les pertes de temps nécessitées par les changements d'occupation. Il y a encore la *simplification des tâches* et l'emploi meilleur des aptitudes diverses, très suffisantes parfois

et même très satisfaisantes pour une tâche spéciale, mais absolument insuffisantes pour des tâches plus étendues. Le boiteux, le bossu, le chétif, incapables de labourer la terre ou de battre le fer sur l'enclume, peuvent faire d'excellents bijoutiers, des horlogers habiles, des comptables de mérite, voire des professeurs ou des savants de premier ordre. On cultive et on forge pour eux; ils pensent, étudient et calculent pour les autres. Et c'est en ce sens que le docteur Quesnay, au siècle dernier, a pu dire que « tous labourent et tous sèment ».

Et puis, Messieurs, la division du travail entre les individus n'est pas tout; il y a aussi, et ce n'est pas de moindre importance, la division du travail entre les lieux et les temps. La montagne envoie ses bois ou ses vins à la plaine, et la plaine donne à la montagne ses blés ou ses chanvres. Le fer et la houille, produits loin des villes, viennent s'y transformer en outils. Le thé, le café, le cacao, les épices, nous sont fournis par les pays qui les produisent; et, à notre tour, nous fournissons à ces pays les produits du nôtre. Toutes les aptitudes et toutes les supériorités locales deviennent ainsi universelles. Chaque pays, chaque région entre, en quelque sorte, en participation du patrimoine du monde entier. Et, comme je l'exposais devant vous, il y a trois ou quatre ans, avec plus de détail, l'humanité, si elle voulait bien seulement ne pas mettre obstacle par des lois arbitraires à la division internationale du travail, ne serait plus qu'un seul atelier, un seul marché et une seule famille.

Mais tout cela, Messieurs, dans la mesure dans laquelle peu à peu nous le réalisons, n'est possible que parce que nous travaillons; et nous ne travaillons que parce que nous trouvons profit à le faire; parce que, lorsque nous avons pris la peine d'approprier les choses à notre usage, nous y trouvons notre compte. L'appropriation est à la fois l'adaptation des dons de la nature à l'usage de l'homme, et, comme le mot lui-même le dit, l'affectation de ces choses à l'usage personnel de celui qui les a adaptées à son service, ou la *propriété*.

Tout le monde, malheureusement, ne comprend pas cette vérité si simple, et il n'y a pas trop à s'en étonner. Les apparences sont trompeuses. Et c'est pourquoi, Messieurs, s'il faut toujours combattre l'erreur, il faut prendre garde de jeter trop durement la pierre à ceux qui sont à la fois les dupes et les victimes de l'erreur. Il y a des gens qui, voyant de grosses parts et de petites, se figurent que celles-là ont été faites aux dépens de celles-ci; qu'il n'y a des riches, en d'autres termes, que parce qu'il y a des pauvres, et réciproquement. Ces gens-là ne se doutent guère de la façon dont la richesse a été enfantée. Ils croient que la propriété n'a été qu'un

partage, une spoliation, et ils prennent au sérieux ces déplorables déclamations, répétées de bouche en bouche et de livre en livre, sur la communauté primitive et l'égal droit des hommes au grand banquet de la nature. « O mon doux Jésus, s'écriait Paul-Louis Courier, préservez-nous du malin... et de la métaphore! »

Le banquet de la nature, Messieurs, mais c'était la racine sauvage, le fruit sauvage, l'animal sauvage; le fruit, non pas de la haie (il n'y avait pas même de haies), mais du buisson, l'animal disputant à l'animal sa pâture et sa proie. C'est la propriété qui, par ses conquêtes graduelles, a dressé la table et l'a servie. Et si l'homme possède aujourd'hui quelque chose, s'il y a des champs, des vergers, des usines, des moissons assurées; s'il y a du pain et des vêtements, c'est parce que le travail, stimulé par l'intérêt personnel, les a peu à peu tirés du grand magasin dans lequel ils étaient enfermés. La nature, comme on dit, tient le coffre-fort, un coffre-fort inépuisable. Soit, mais il faut en avoir la clef, et il faut savoir s'en servir.

On trouve chez tous les peuples, tant c'est une idée du bon sens primitif, des légendes qui expriment cette vérité. Nous connaissons celles de l'Inde et celles de l'antiquité grecque; Triptolème, Bacchus, Cérès, élevés au rang des dieux pour avoir appris aux hommes à boire et à manger. Je trouve chez les Indiens d'Amérique un récit moins connu, mais non moins significatif, qui montre agréablement combien la propriété, au lieu de prendre, donne et montre; ce qui est une manière de donner. Le voici :

Un jeune Indien, arrivé à l'âge où l'on peut être admis dans la société des hommes, s'était retiré dans le désert pour y subir l'épreuve du jeûne traditionnel. Car, dans ces régions où l'on vit de chasse et de guerre, dans ces régions où la propriété et la culture n'existent qu'à l'état rudimentaire, la privation absolue de nourriture est un accident auquel il faut toujours s'attendre, et l'on n'est pas un homme quand on n'est pas en état de la supporter pendant plusieurs jours. Notre Indien se recueillait en présence du Grand-Esprit, de ce Grand-Esprit auquel croient naïvement ces gens simples qui n'ont pas appris encore, comme certains de nos contemporains, à « savoir », de source certaine, ce qu'il y a et ce qu'il n'y a pas de l'autre côté de la tombe; et, dans la solitude de sa méditation, il implorait quelque inspiration qui pût le rendre utile à ses semblables.

Tout à coup se dresse devant lui un beau jeune homme tout de vert habillé, sur la tête duquel flotte au vent un élégant panache. « Le Grand-Esprit t'a entendu, lui dit ce nouveau venu, et il veut bien t'éprouver. C'est lui qui m'envoie te défier; si tu es vainqueur, tu obtiendras ce que tu désires. » Et la lutte, d'après la légende,

dura sept jours; sept jours pendant lesquels, bien entendu, l'Indien ne prit aucune nourriture. Au bout de ce temps, son ennemi tomba à ses pieds. « Je suis vaincu, lui dit-il, me voilà mort; du moins donne-moi une sépulture honorable et n'abandonne pas mon tombeau; car je renaîtrai, pour ton bonheur et pour celui de tes frères. Écarte de ma dépouille les animaux qui ravagent et les plantes qui étouffent; et lorsque, grâce à tes soins, j'aurai revécu dans ma force et dans ma splendeur, alors tu auras le droit de te dire le bienfaiteur de la tribu. »

Et ainsi fit le jeune Indien. Et, quelques mois plus tard, à la place où s'était livré le combat, une forêt de maïs couvrait la terre de ses tiges verdoyantes et balançait au soleil l'or de ses épis.

Est-il besoin d'expliquer cette légende transparente?

Un pauvre diable de sauvage a faim; il rencontre la plante nourricière, et son premier mouvement est de s'en repaître. Mais le grain n'est pas mûr encore, et il attend. Il attend, non pas seulement pour le manger meilleur, mais pour le semer afin d'en garder l'espèce, et de la donner à ses semblables. Il a, aux dépens de son estomac, créé la culture et avec elle l'alimentation régulière, la sécurité du lendemain. L'aurait-il fait, s'il n'avait pu lui-même compter sur ce lendemain; si ce coin de terre dans lequel il enfouit, avec ces quelques grains, les souffrances qu'il a endurées et les espérances qui l'ont soutenu, ses voisins étaient venus, au nom de la prétendue communauté de leurs droits, le lui disputer, avant qu'il l'eût récompensé de ses soins? Ils s'en sont bien gardés. Ils ont compris, ces hommes simples, que, loin de leur nuire, on les servait, et qu'il était de l'intérêt de tous de respecter, dans cette première appropriation, le germe de toutes les moissons de l'avenir. Aussi tous les témoignages sont-ils d'accord pour montrer les sentiments des sauvages à l'égard de la culture. « Nous aimons, disent-ils, qu'il y en ait parmi nous qui cultivent la terre; ils prennent moins de gibier et moins de poisson. »

Et c'est ainsi, Messieurs, que peu à peu, et parce qu'elle y trouve son compte, la propriété collective se retire volontairement devant la propriété individuelle qui, au lieu de la restreindre, l'agrandit. La terre, objet d'abord d'une impuissante dévastation en commun, la terre, sur laquelle il fallait à l'homme une lieue carrée par tête pour vivre d'une vie misérable et précaire, devient, à mesure que le travail individuel la modifie, la pénètre et la personnalise, à mesure que l'homme la féconde de sa sueur et l'anime de son esprit, plus hospitalière et plus facile à l'homme. C'était une chose vaine, un espace, une superficie; c'est une chose appropriée, un champ. Elle était morte, comme dit la loi de Manou; elle vit, et celui qui lui a donné la vie est celui qui a droit sur elle.

Et comme la durée est un élément essentiel de la valeur des choses; comme, si « *demain est le fils d'aujourd'hui* », aujourd'hui, de son côté, est le fils de demain (car on ne fait crédit aux choses, non plus qu'aux hommes, qu'autant qu'on peut compter sur elles, et tout travail n'est qu'une avance en vue de l'avenir), il a bien fallu, lorsque l'œuvre de l'homme sur la terre est devenue sérieuse, lorsqu'il s'est agi non plus d'y jeter au jour le jour quelques grains, mais d'y entreprendre des travaux de longue haleine ; que la possession s'étendît avec les efforts et que l'avenir, un sérieux avenir vînt permettre ce que le poète appelle « les longs espoirs et les vastes pensées ». Il a fallu qu'au cas même où le travailleur actuel viendrait à disparaître avant d'avoir vu sa moisson, sa peine ne fût pas perdue, et qu'une autre main, à défaut de la sienne, mandataire et représentante de la sienne, pût se trouver là pour recueillir à sa place et en son nom le fruit de cette peine. Et de là le droit de transmission ; de là l'*héritage*, prolongement de la personnalité humaine, lequel, à son tour, au lieu d'empiéter sur l'héritage commun, devient, au contraire, l'agent infatigable de la formation de cet héritage. C'est parce qu'il y a des patrimoines particuliers qu'il y a un patrimoine commun, de même que c'est parce qu'il y a dans cette pièce des lumières allumées en des points particuliers qu'il y a une clarté générale.

Un cultivateur, voulant améliorer sa condition, ou en préparer une meilleure à ses enfants, arrive à faire d'une lande inculte un champ, ou à tirer d'un hectare vingt hectolitres de grains au lieu de dix. Un industriel, agrandissant et transformant son installation, se met en mesure de produire cinquante mille mètres d'étoffe au lieu de vingt-cinq. Les voilà plus riches, et leurs enfants après eux, probablement, seront plus riches aussi. C'est leur récompense, et elle est juste. Mais du même coup, comme le blé est fait pour ceux qui le mangent, et les vêtements pour ceux qui s'en couvrent, nous voici tous mieux nourris et mieux habillés ; et c'est notre récompense.

Étendez de proche en proche cette conséquence et vous arriverez à reconnaître que, pourvu que la justice et la liberté soient respectées, tout succès individuel est un succès général. La vieille morale et la vieille politique disaient, avec Montaigne, que « le mal de l'un est le bien de l'autre », et réciproquement. La vraie morale, la vraie politique et la vraie économie politique, exprimant autrement le mot de saint Paul ou l'apologue de Ménénius Agrippa, proclament que les prospérités s'enchaînent et que les adversités se répercutent. Nuire à autrui, c'est se nuire à soi-même; et tout succès mérité est au profit comme à l'honneur de tous. Mais je ne puis m'arrêter, et je passe.

Messieurs, les choses prennent, suivant l'aspect sous lequel on les envisage, des noms différents, sans pour cela changer au fond de nature. Ce que nous venons d'appeler propriété, on l'appelle, à un point de vue spécial, *capital.* Et voilà encore un mot sur lequel il y a beaucoup à dire; car c'est non seulement un des moins compris, mais un des plus mal compris. Combien de personnes, si on leur demandait ce que c'est que le capital, ne répondraient pas que ce sont des pièces d'or ou d'argent? Un certain nombre irait jusqu'au billet de banque, ou peut-être aux effets de diverse nature qui constituent ce qu'on appelle un portefeuille; mais bien peu, certes, passeraient au delà. Voici, à ce sujet, un souvenir qui en dit long. C'était en 1870, pendant ce cruel hiver dont les événements ne pesaient pas seulement sur Paris et sur les départements envahis, mais aussi, par contre-coup, sur le reste de la France. On souffrait en particulier dans cette grande ville industrielle qui est le centre du travail de la soie, à Lyon. Un jour, on y entendit crier dans les rues « *la liste des richards de la ville* », avec leur fortune, leur rue et leur numéro. C'était un petit journal de la localité (je ne sais s'il vit encore, c'est possible : les mauvaises herbes ont la vie dure); mais je le nommerai, parce qu'il ne faut pas avoir peur de dire leur fait aux gens qui vivent d'infamie. Il s'appelait : *Gnafron;* et voici ce qu'il disait, ce Gnafron : « Peuple, tu souffres, tu n'as pas de travail, et l'on te dit que c'est parce que le capital manque. Tu crois cela, naïf que tu es! Eh ! bien, va-t-en voir chez monsieur un tel : il a trois millons; va-t-en chez celui-ci : il en a six; va chez cet autre : il en a dix. » Et ainsi de suite. Le peuple lyonnais, je le dis à son grand honneur, n'y alla pas voir. Il n'enfonça aucune porte, il ne força aucun coffre-fort. Il l'aurait fait qu'il n'en aurait pas été plus avancé; car il n'y aurait pas trouvé grand'chose. Les gens dont on lui donnait l'adresse avaient, en effet, avant les événements tout au moins, de grosses fortunes qui ont pu se retrouver plus ou moins après; mais en ce moment ils étaient pour la plupart plus à plaindre qu'à envier. Ils avaient plus d'échéances à solder qu'à encaisser; et tel peut-être se demandait avec terreur comment il atteindrait la fin du mois. C'est que le capital ne consiste pas, comme on le croit, ou ne consiste pas uniquement, ni principalement, en espèces. Et c'est aussi que le capital ne vaut qu'autant qu'il produit. Le capital, c'est l'arbre qui donne des fruits; et qui n'est bon qu'à brûler, s'il n'en donne plus. C'est le champ qui porte des récoltes; c'est la charrue qui ouvre le sein de la terre; c'est le grain que le laboureur confie à cette terre pour qu'elle le lui rende l'année suivante avec accroissement; c'est tout ce qui, sur les résultats du travail d'hier, a été réservé pour rendre plus facile et plus fructueux le travail de demain. C'est

pour tout dire, *le produit net* de la vie humaine, l'excédent de son compte de doit et avoir. Et c'est l'accumulation des excédents successifs des existences tour à tour employées et disparues, c'est cette survivance partielle des jours écoulés qui constitue l'actif mis à toute heure à la disposition des générations nouvelles qui apparaissent au jour. Le capital, pour emprunter encore une image à Bastiat, c'est le blé du travail. Et lorsque le travail se plaint du capital qui l'entretient, c'est absolument comme si l'estomac se plaignait du blé qui le nourrit. Il lui fait concurrence, dit-on. Non, le capital se fait concurrence à lui-même; et le travail fait concurrence au travail: mais ils s'aident l'un l'autre ainsi que je l'ai démontré avec plus de détail, il y a neuf ans, et ils s'alimentent mutuellement. Le capital est le fleuve où le salaire se puise; et le travail est la source qui, par des affluents innombrables, reconstitue, pour y puiser de nouveau, ce fleuve indispensable.

Et comment se fait cette assistance mutuelle? De deux façons. Tantôt le travail, en quête d'instruments ou d'avances, va les demander au capital, qu'il prend à son service et qu'il rémunère : c'est l'*intérêt*. Tantôt le capital, en quête de travail pour ne pas demeurer stérile, le prend à son tour à son service et le rémunère : c'est le *salaire*. Intérêt et salaire ne sont donc que deux traits d'union entre le travail d'hier et le travail d'aujourd'hui, entre la main qui a épargné et la main qui va travailler. Là encore, par conséquent, se retrouve cette loi de solidarité qui nous lie les uns aux autres et que l'on peut appeler, sans aucune exagération sentimentale, la fraternité des choses.

Mais quelle sera la loi qui présidera à cette association nécessaire du capital et du travail? Ce sera, Messieurs, la loi de liberté; la seule, ne le voyez-vous pas? qui convienne à des êtres libres. Mon bras est à moi, à moi seul de voir à quelles conditions je puis le mettre au service d'autrui. Mon champ et mon argent sont à moi; à moi seul de voir à quelles conditions je veux les mettre à la disposition d'autrui. Toutefois, si personne ne peut, de part ni d'autre, imposer aux volontés humaines d'autres conditions que celles qu'elles consentent à accepter ; si le débat entre le capital et le travail doit rester libre, il n'en est pas moins vrai qu'il n'est pas arbitraire et qu'il y a dans la nature des choses des nécessités qui ne permettent pas à cette liberté de dépasser certaines limites. Ces lois sont ce que nous appelons l'*offre* et la *demande*. Là où il n'y a rien, disait un vieux proverbe, le roi perd ses droits; là où il y a beaucoup, il n'a pas de peine à trouver beaucoup. Le capital est-il abondant, il s'offre avec empressement et fait bonne mesure au travail. Le travail est-il sans emploi, il en cherche avec empressement et fait, pour en obtenir, des concessions. Et réciproquement.

« Quand deux ouvriers courent après un patron, a dit familièrement M. Cobden, le salaire baisse; quand deux patrons courent après un ouvrier, le salaire monte. » De même, selon que ce sont deux emprunteurs qui courent après un prêteur, ou deux prêteurs après un emprunteur. Toutes les déclamations du monde et toutes les violences, tant légales qu'illégales n'y peuvent rien. Et j'ajoute, Messieurs, à l'adresse de ceux qui se révoltent contre cette force des choses, que peu importe que cette loi soit dure ou qu'elle ne le soit pas; si j'avais le temps de m'arrêter sur cette question je n'aurais pas de peine à démontrer qu'au fond elle ne l'est pas, et que la concurrence n'est qu'une des formes de la justice comme elle est une des formes de la liberté; elle seule peut forcer les intérêts particuliers à travailler dans le sens de l'intérêt général. Mais peu importe, dis-je, que cette loi soit dure ou qu'elle ne le soit pas, si elle est inévitable et si nul ne peut la fausser qu'à son détriment, qu'à son dam, comme dit notre vieux français; si en prétendant violenter le capital pour favoriser le travail on ne réussit qu'à contrarier le travail et à faire disparaître le capital. Et voilà pourquoi, Messieurs, il serait de la plus haute importance que personne n'igorât ces vérités fondamentales de l'économie politique, et qu'il n'y eût pas dans notre pays un homme, un seul, désirant employer honnêtement son temps et ses ressources, qui ne fût en état de répéter, avec une conviction entière et une entière intelligence, ce que disait, il y a un demi-siècle bientôt, dans une grande réunion d'ouvriers, à Bolton, un fileur anglais, M. John Brewer : « De tous les maux qui affligent les ouvriers, l'ignorance est décidément le plus grand. Elle les expose à être trompés et ne leur permet pas de se former une opinion exacte sur les choses qui intéressent le plus leur bien-être... Ce n'est point des manufacturiers que dépend le taux des salaires. Dans les époques de dépression, les patrons ne sont, pour ainsi dire, que le fouet dont s'arme la nécessité; et qu'ils le veuillent ou non, il faut qu'ils frappent. Le principe régulateur est le rapport de l'offre avec la demande; les patrons n'ont pas le pouvoir de le changer. » Mais j'ai tort d'aller chercher mes citations hors de France. En voici une qui est bien française; c'est une lettre adressée, pendant la crise cotonnière, à un filateur de Normandie par ses ouvriers.

« Monsieur,

« Les ouvriers ont appris que la prolongation de la guerre d'Amérique a élevé le prix du coton; que, de plus, l'écoulement des produits manufacturés est suspendu. Ils se sont réunis au nombre de 1200 et, à l'unanimité, sauf 8 voix, ils ont résolu de faire à leur patron la proposition suivante. Ils se souviennent qu'ils

lui doivent la fondation et la dotation d'une caisse de secours instituée pour venir en aide aux vieux ouvriers de la maison; qu'il a fait construire à ses frais une église et une école où leurs enfants peuvent trouver l'instruction; qu'il a installé, toujours à ses frais, un hospice et une pharmacie à prix réduits, etc. Pour tous ces bienfaits, ils ont décidé ce qui suit :

« 1º Les fonds de la caisse de secours sont mis à la disposition de M. Clauval, sans nul intérêt.

2º Le prix de la journée est abaissé d'un tiers.

3º Aucun des ouvriers, d'ici à trois mois, ne devra accepter de l'ouvrage dans les maisons rivales.

4º Ces délais pourront être prolongés.

5º Quand la crise sera finie, M. Clauval pourra régler ses comptes; mais ses ouvriers n'en demeureront pas moins toujours ses débiteurs, ses obligés et ses enfants. »

Messieurs, voilà comment il faut comprendre cette solidarité du travail et du capital dont je vous entretenais il y a neuf ans; voilà comment il faut envisager et leurs droits et leurs devoirs. C'est un droit, sans doute, je dirai même c'est un devoir de chercher à obtenir, quand les circonstances économiques le comportent, la meilleure rémunération possible de son travail. Mais c'est une faute, plus qu'une faute, c'est un crime, à l'égard des autres comme à l'égard de soi-même, de faire, pour améliorer sa condition, appel à la violence, d'entraver chez les autres le libre exercice de leur activité, de briser brusquement des contrats et de chercher à arracher, par la menace de la ruine, des concessions qui ne peuvent être que temporaires. C'est une insanité, enfin, quand l'eau baisse, d'exiger qu'elle monte ; quand le blé fait défaut, d'en réclamer à bas prix; et, quand les affaires ue marchent pas, d'imposer des tarifs de salaires élévés et de vouloir du travail à discrétion. Ce sont là des vérités qu'il faut qu'on sache; et pour qu'on les sache, il faut les dire. C'est ce que nous faisons, Messieurs, vous et moi, et ce que je vous remercie de m'aider à faire avec vous.

Ce capital, dont nous venons de voir la nature et le rôle, il prend beaucoup de formes et je ne puis prétendre à les énumérer toutes ici ; mais il en est une ou deux que, malgré l'heure avancée, je ne puis me dispenser d'indiquer rapidement. L'une, que tout le monde connaît, mais que tout le monde ne comprend pas, c'est la *monnaie*, que je nommais tout à l'heure. L'autre, que tout le monde connaît aussi, mais que tout le monde, je ne sais pourquoi, ne range pas dans la classe des capitaux, et que, je ne sais pourquoi non plus, le programme officiel a oublié de mentionner, ce sont les *machines*. Les machines, mais c'est la partie active du capital, tout simple-

ment. C'est l'armement de la main humaine; ce sont les instruments de transmission au moyen desquels l'homme, incorporant sa force dans la matière et y faisant passer sa volonté, s'empare des forces de la nature et les fait, de mille façons et sous mille formes, agir pour lui. Ce sont, par suite, les grands libérateurs, les grands rédempteurs: ce ne sont pas, comme on l'a dit, des maîtres, mais des esclaves, et des esclaves qui ne coûtent rien à notre conscience.

Le philosophe Aristote déclarait, il y a deux mille ans, que l'esclavage était inévitable, parce qu'il fallait bien qu'il y eût, pour faire la grosse besogne du ménage humain, des êtres d'espèce inférieure, travaillant pendant que les autres penseraient, des muscles au service des cerveaux. Mais, ajoutait-il, si le marteau et la navette pouvaient marcher seuls, l'esclavage ne serait plus nécessaire. Le marteau et la navette ont marché seuls, et la tâche, d'autre part, en s'agrandissant, est devenue de celles auxquelles les muscles ne sauraient suffire. Le poids de l'eau, la poussée du vent, l'expansion de la vapeur, le magnétisme, l'électricité, la lumière, tout successivement a été dompté et employé par l'homme. Les imaginations des poètes de l'Orient et les hyperboles des contes de fées ont été dépassées. Les rêves mêmes des utopistes de ce siècle ne sont rien à côté de la réalité. Le plus fantaisiste de tous, Fourier, qui remaniait le monde à sa guise, nous promettait une époque où, domptant les lions et les tigres et les transformant en dociles montures, nous irions, sur le dos de ces « porteurs élastiques », en trente six heures, de Paris à Marseille. Il chargeait la planète Mercure, « fort utile en correspondance », de nous donner, en vingt-quatre heures, des nouvelles des antipodes. Nous avons des nouvelles des antipodes à l'heure même, que dis-je? douze heures d'avance, par l'effet de la rotation de la terre; et nous allons de Paris à Marseille en quinze heures. Ce sont les machines qui accomplissent ces prodiges; ce sont elles qui, en supprimant l'espace, en abrégeant le temps, en économisant la force, agrandissent la vie, la dégagent et, de plus en plus, l'élèvent au-dessus de la matière asservie. Ce sont elles par conséquent qui nous permettent de faire de plus en plus dominer dans notre existence l'esprit sur la matière; et ce sont elles, en même temps, qui nous rendent plus sensible ce qui subsiste d'imperfection et de grossièreté dans cette existence. Lorsque l'homme est plongé tout entier dans la fange des premiers instincts, lorsqu'il ne sait pas qu'il peut y avoir pour lui un sol ferme, un air pur, un ciel serein, des astres resplendissants, vers lesquels il pourra lever les yeux, il vit comme la brute dans l'indifférence, ainsi que le font encore les habitants primitifs de l'intérieur de l'Australie. Quand il commence à se dégager de ces premières

misères, quand ses bras deviennent libres, quand sa tête a le temps de regarder et de réfléchir, quand il n'y a plus, pour ainsi dire que ses pieds qui plongent dans la boue, alors ce reste des antiques asservissements lui devient insupportable. Et alors aussi, parce que ce n'est point un mal qui vient, mais un mal qui s'en va, il commence à se révolter contre ce qu'il appelle le *paupérisme*.

« Plus on examine avec attention l'histoire du passé, a dit le grand historien Macaulay, plus on voit combien se trompent ceux qui s'imaginent que notre époque a enfanté de nouvelles misères sociales. La vérité est que ces misères sont anciennes; ce qui est nouveau, c'est l'intelligence qui les découvre et l'humanité qui les soulage. »

La science économique nous enseigne une des manières, non la seule assurément, mais non la moindre, de travailler à ce soulagement; les machines, en nous donnant plus largement le pouvoir d'extraire, de façonner et de transporter, sont les plus puissants agents de cette grande œuvre.

La monnaie (qui n'est qu'une machine, à vrai dire, un moyen d'échanger et, par conséquent, de distribuer les richesses), y contribue pour sa part. L'homme, ainsi que je le disais tout à l'heure après Turgot, « fait un premier commerce avec la nature ». Il en fait un second avec ses semblables. Celui qui ne peut cueillir directement le fruit sur l'arbre trop élevé pour lui, ou extraire personnellement le fer ou la houille de la mine située au loin, les reçoit, contre équivalent, de ceux qui peuvent les atteindre; et ceux-ci, à leur tour, reçoivent de lui ce que directement ils n'auraient pu obtenir. L'un achète du bois avec du grain; et l'autre du grain avec du bois; l'un donne une fourrure, et l'autre donne une arme : donnant, donnant. Mais ce troc en nature, ce *troc direct* ne peut pas toujours s'effectuer. On n'a pas toujours la chance de pouvoir mettre en face l'une de l'autre deux marchandises qui se correspondent, et que leurs possesseurs soient, au même moment, disposés à substituer l'une à l'autre. On prend alors en gage des marchandises intermédiaires, destinées à représenter toutes les autres : du blé, du tabac, des peaux, du poivre, du cacao, des clous de girofle, du sel, des animaux, des brebis, *pecudes*; d'où, suivant beaucoup, le vieux nom de la monnaie, *pecunia*, pécune. On arrive enfin à l'argent lui-même et à l'or, que des qualités spéciales rendent particulièrement propres à cet office, mais qui ne sont, en somme, que des marchandises plus commodes, plus inaltérables et plus portatives, au moyen desquelles on se procure toutes les autres; y compris les services, qui sont marchandises eux aussi, et la première de toutes les marchandises, puisque c'est d'elle que vient la

valeur des autres. « Un produit, a dit justement Bastiat, n'est qu'un *service prévu.* » La monnaie, dirai-je à mon tour, n'est qu'un payement provisoire. Mais s'il en est ainsi, la monnaie n'est donc pas, comme on le dit vulgairement, la richesse; elle n'est qu'un des éléments de la richesse, son dénominateur commun, sa représentation et son véhicule. Nous nous passerions, s'il le fallait, d'or et d'argent; nous ne nous passerions pas de fer ou de bois. Nous ne nous passerions pas de vêtements et de blé. Nous ne nous passerions pas, ou ne nous passerions qu'à notre grand dommage, de connaissances, de moralité, de sentiments élevés. C'est dire que toutes ces choses, bien qu'on se les procure plus ou moins avec de l'or ou de l'argent, sont cent fois plus précieuses que les métaux dits précieux; et que la vraie richesse, la richesse fondamentale, la source de tout le reste, c'est la valeur de l'homme.

Et maintenant toutes ces richesses, quelles qu'elles soient (or, argent, aliments, vêtements, objets d'art), produites par le travail et réparties par le commerce, elles sont faites apparemment pour qu'on s'en serve, pour qu'on les *consomme.* Produire ne servirait de rien, si l'on ne consommait pas. Mais n'y a-t-il pas dans la consommation certaines règles à suivre ou certaines gradations à observer? Est-il indifférent de consommer peu ou beaucoup, modérément ou immodérément, d'une façon ou d'une autre? Évidemment non. Il y a des consommations nuisibles, et il y en a d'utiles. Il y a des consommations qui ne laissent rien derrière elles, et que, pour ce motif, on appelle *improductives;* il y en a même qui laissent derrière elles des ruines, et que l'on peut appeler *destructives.* Et il y en a qui, à la place de ce qu'elles font disparaître, laissent un équivalent ou même un accroissement, et que, pour cette raison, on appelle *reproductives.* Il y en a qui sont indispensables, comme sont inévitables les besoins auxquels elles satisfont; et il y en a qui ne sont qu'utiles, agréables, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient à dédaigner. « Il faut du jeu dans les machines, » a dit Turgot. Il en faut dans la vie; et c'est en ce sens qu'il convient d'entendre le vers si souvent cité de Voltaire :

Le superflu, chose si nécessaire.

Pour se procurer le superflu, d'ailleurs, on travaille, on produit, on offre l'utile et le nécessaire; et Franklin, qui en d'autres occasions se montre si sévère, a là-dessus un bien joli passage que j'aurais voulu avoir le temps de citer.

Il ne faut donc pas, comme quelques-uns le professent, consommer pour consommer, dépenser pour dépenser, par étourderie, par vanité, par gaspillage, sans souci des conséquences et sans préoccupation des souffrances ou des yeux d'autrui. Il ne faut pas dire

que la prodigalité fait aller le commerce ; elle le tarit, au contraire ; et, comme l'ont bien démontré Droz et Bastiat, « *épargner, c'est dépenser* ». Il faut de l'ordre, et il faut de la mesure. Mais il ne faut pas non plus, comme le prétendent quelques autres, ériger la privation et l'abstinence en principe ; il ne faut pas même condamner ce qui est rare, cher, extraordinaire. C'est souvent par le luxe d'un petit nombre que se préparent et que se vulgarisent les satisfactions du grand nombre. La comtesse de Fiesque, au temps de Louis XIV, vendait une terre pour acheter un miroir ; et les premiers qui ont mis des glaces à leurs devantures, il y a cinquante ans, paraissaient des insensés. Quelle boutique aujourd'hui s'en priverait ; et quelle mansarde n'a un miroir, plus grand peut être que celui de Mme de Fiesque ? L'offre s'est multipliée pour répondre à la demande ; et les prix ont baissé, devenant, à mesure qu'ils s'abaissaient, accessibles à des couches nouvelles et plus nombreuses.

Aussi, tout en ne cessant de conseiller l'économie, l'épargne, sans laquelle il n'y a pas de sécurité pour le lendemain, ne serais-je pas, je le confesse, trop sévère pour le luxe, mais pour le vrai luxe ; j'entends celui qui n'est, en quelque sorte, que la décoration de la vie, la splendeur ou l'élégance de l'utile, et vers lequel on peut dire que l'humanité peu à peu s'achemine. L'essentiel est que chacun, dans ce qu'il s'en permet, consulte ses moyens, et n'aille pas au delà de ce qu'il peut honnêtement payer.

Il faut être plus sévère pour les consommations publiques, parce qu'ici le frein manque. Nos dépenses personnelles, nous les faisons avec notre argent ; et, si nous les faisons trop grosses, c'est nous qui en pâtissons. Les dépenses publiques, on les fait avec l'argent de tout le monde, c'est-à-dire, quand on est de ceux qui les votent, avec l'argent, et trop souvent avec la sueur des autres. La responsabilité matérielle n'est plus la même. La responsabilité morale n'en est que plus grande.

Mais je parle de *dépenses publiques*, de *recettes publiques* par conséquent. Encore un point dont-il faut que je dise quelques mots. Ce sera le dernier.

La société humaine est un échange de services. Société, a dit encore Bastiat, c'est échange. La plupart du temps, nous venons de le voir, ces services sont individuels ; tantôt nous nous les rendons à nous-mêmes, et tantôt nous les achetons ou nous les vendons, contre d'autres, à prix débattu, à nos semblables. Mais il y a des cas où il n'en peut être ainsi, et où, pour être bien servis, pour l'être imparfaitement même, nous sommes contraints de recourir à d'autres procédés.

Nous avons besoin, pour travailler demain, de dormir tranquilles cette nuit. Nous avons besoin, pour vendre nos produits ou acheter ceux des autres, d'avoir à notre disposition des routes, des rues, de nous y sentir garantis par une force protectrice, et, si nous sommes molestés, de ne pas être réduits à notre seul bras pour nous défendre : que faisons-nous ? Nous nous entendons pour entretenir à frais communs des gardes-champêtres, des gendarmes, une police, qui veillent sur nous et sur nos biens ; une justice qui protège nos droits ; des ingénieurs qui nous font des routes, etc. Il y a ainsi, selon l'ordre des diverses agglomérations humaines, des *services collectifs* de différents degrés ; *municipaux*, *départementaux*, *nationaux*, et même *internationaux*, comme les intérêts auxquels ils correspondent. Le cap Spartel, sur la côte du Maroc, porte un phare construit, à frais communs, pour le compte de dix ou douze nations, par un ingénieur français ; et l'empereur du Maroc, chargé de garder et d'entretenir ce phare, reçoit de chacune de ces nations, pour ce service, une somme annuelle de 1,500 francs.

Or, pour payer, il faut des ressources. Où les prendre ? Dans la poche des intéressés, cela est clair, et à proportion de leurs intérêts. C'est, du moins, ce qu'enseigne l'économie politique ; et c'est ce qu'on tâche de faire de nos jours. Mais ce n'est pas, vous le savez, ce qu'on a toujours fait. Autrefois les sommes destinées à des services publics, vrais ou prétendus, s'appelaient des *impôts*, c'est-à-dire des charges imposées d'autorité ; et l'on se préoccupait assez peu, dans la façon de les obtenir, de la justice et de l'égalité. Aujourd'hui on les appelle des *contributions*, c'est-à-dire des cotisations ; et l'on tend (c'est, du moins, la règle fondamentale posée, depuis plus d'un siècle, par Adam Smith, et avant lui par Vauban), à rendre ces cotisations aussi équitables, c'est-à-dire aussi proportionnelles à l'intérêt et aux ressources de chacun, que possible.

« Qu'est-ce que l'impôt ? disait Turgot. Est-ce une charge imposée par la force à la faiblesse » ? Non, c'est la rémunération d'un service. C'est, pour prendre une comparaison familière, une prime d'assurance ou un abonnement. Je participe, par plus ou moins de côtés, de surface, si vous voulez, à la sécurité, aux facilités de déplacement, à l'éclairage des rues ; je payerai en conséquence : absolument comme je paye à la compagnie qui m'assure contre l'incendie, ou à celle qui me fournit de l'eau ou du gaz, à raison de la consommation que je fais ou de l'importance du risque que je redoute. Tout est là. Reste la difficulté, qui n'est pas petite, de réaliser cette proportionnalité si juste en principe, et de prendre, pour assseoir et pour recouvrer les contributions nécessaires, les formes les moins gênantes, les moins onéreuses, les plus simples et les

moins exposées à la fraude. Mais ceci nous entraînerait trop loin, et je m'arrête. Je m'arrête tout à fait pour cette fois.

J'ai passé en revue, Messieurs, sinon dans ses détails, du moins dans ses traits essentiels, le vaste domaine de la science économique. Si la leçon a été, comme je le crains, plus longue qu'il ne convenait, ce n'est pas tout à fait ma faute, je l'ai dit. Je n'ai eu d'autre tort que d'accepter, sans l'avoir assez mesuré, un programme trop étendu.

Et maintenant, comme réflexion dernière avant de nous séparer, que ressort-il de ce long et imparfait exposé? Il en ressort, Messieurs, avec la dernière évidence, ainsi que je l'énonçais dans mes premières paroles, que la science économique, (cette science qu'on accuse de matérialisme et de dureté), est avant tout une science morale et une science humaine. Et il n'en peut être autrement, Messieurs ; car l'homme, par essence, est un être libre, et le travail, manifestation extérieure de son activité intérieure, est l'exercice de sa liberté. La richesse, produit du travail, est la récompense du bon emploi de cette activité. Et l'échange, qui nous rend serviteurs et débiteurs les uns des autres, fait sortir de la liberté de chacun la dépendance réciproque de tous ; de la responsabilité individuelle, qui est notre moteur et notre frein, la responsabilité collective, ou solidarité, qui, en répercutant de toutes parts les bons et les mauvais effets des actes de chacun, nous fait à tous, au nom de notre intérêt personnel lui-même, un devoir de veiller à la prospérité, au bonheur, à l'instruction, à la moralité et à la dignité de nos semblables.

Et c'est pourquoi vous avez raison, Messieurs les membres du bureau de la Société protestante du travail, lorsque, parmi les sujets historiques, philosophiques ou religieux que tour à tour vous faites traiter à cette place par les orateurs auxquels vous faites l'honneur de les y appeler, vous réservez, de temps à autre, la part de la science économique; considérant cette science, ainsi que vous avez bien voulu le dire quelquefois, comme un des appuis les plus vrais et les plus solides de la fraternité bien entendue et de la religion bien entendue.

Elle enseigne à l'homme à asseoir son empire sur la matière, c'est vrai ; mais c'est par l'esprit que cet empire se fonde et qu'il se consolide. La matière, sous l'action de l'homme, se spiritualise en quelque sorte; et, pour finir par une dernière citation, que j'emprunte encore à M. de Fontenay, il ne faut pas dire, comme on le fait tous les jours en parlant de nos conquêtes : *le progrès matériel* ; il faut dire : *le signe matériel du progrès*.

FRÉDÉRIC PASSY.

L'INDUSTRIE DU SUCRE EN RUSSIE

Cette industrie, introduite en Russie quelques années plus tard qu'en France n'a pu s'y développer aussi rapidement à cause de la multiplicité des obstacles qu'elle a eu à surmonter. La culture de la betterave, la construction des usines, le transport des machines, etc., rencontraient à chaque pas des difficultés nouvelles. L'agriculture de la Russie se trouvait dans l'enfance la plus complète et les instruments de travail étaient des plus imparfaits. La charrue locale par exemple représentée par un instrument de bois grossier, la *sakha*, écorchait superficiellement le sol en guise de labour et ce grattage de la surface, tout juste suffisant pour la culture du blé, ne pouvait convenir à la betterave, plante à racine profonde, aimant un sol bien ameublé. Les soins de culture, le nettoyage du sol, l'entretien continuel des plantes n'avaient jamais été pratiqués. Quant à la main-d'œuvre agricole, elle se composait de paysans-serfs ignorants, paresseux, hostiles à toute innovation augmentant le travail quotidien : c'était, comme on le voit, toute une évolution agricole à accomplir avant d'arriver à une culture rationnelle et lucrative.

L'installation des fabriques n'était pas aisée non plus dans un pays où tous les matériaux de construction se confectionnaient sur place; où les ateliers mécaniques n'avaient pas pénétré et où les hommes spéciaux manquaient. Le matériel fabriqué à l'étranger, exigeait de longs mois de transport, dont une grande partie sur des routes à peine praticables. Aussi arrivait-il rarement complet à destination : c'était une pièce oubliée dans l'expédition, ou une autre brisée dans le transport, qui retardait indéfiniment le montage du matériel. Avec des conditions si désavantageuses on ne pouvait guère espérer d'attirer les capitaux vers cette industrie. Mais, grâce à l'énergique persévérance de trois ou quatre grands propriétaires qui voyaient dans l'industrie du sucre une source abondante de richesse pour leur pays et grâce au vif intérêt que lui témoigna dès le début l'Empereur Alexandre Ier, elle surmonta tous les obstacles. A l'exemple de Napoléon, l'empereur de Russie accorda aux promoteurs de la fabrication du sucre des subventions en argent et distribua gratuitement des terres à tous ceux qui tenteraient la culture de la betterave.

Pendant que ces puissants efforts contribuaient à vaincre les difficultés de culture et d'installation des fabriques, les procédés de la fabrication, jusque-là très imparfaits, se perfectionnaient en France et en Allemagne. Ce progrès dans les procédés du travail joint aux rudes efforts des promoteurs finit par assurer à l'industrie du sucre de la Russie un succès légitimement acquis. Les capitaux tenus jusque-là à l'écart à cause du peu de confiance que cette industrie inspirait au public, se portèrent alors activement vers elle et, en quelques années, lui donnèrent un essor tel, qu'ils la placèrent au premier rang de l'industrie sucrière de l'Europe.

I

La première fabrique russe fut fondée en 1811 dans le gouvernement de Toula, mais ce ne fut guère qu'en 1835 que cette industrie se propagea dans la Russie méridionale. En 1865, la production du sucre ne dépassait guère 9.000.000 de pouds (144 millions de kilog.[1]) tandis qu'aujourd'hui la Russie (sans y comprendre la Pologne) compte 214 usines des mieux outillées, produisant 16 millions de pouds ou 256 millions de kilog. et 29 raffineries raffinant 13 millions de pouds ou 208 millions de kilog.

Cette production est répartie de la manière suivante :

Provinces.	Nombre de fabriques.	Production moyenne.
Province de Kiew	66	5.850.000 pouds.
— Podolie	51	4.140.000 —
— Volhynie	12	1.150.000 —
— Poltava, Tchernigow, Bessarabie, Kharkow, Koursk.	54	3.500.000 —
— Toula, Tambow, Orel, Voronéje, Riazan, Minsk, Mohilew, Penza	31	1.500.000 —
	214	16.140.000 pouds.

Le tableau ci-après indique la répartition des raffineries en activité :

Provinces ou villes.	Nombre de fabriques.	Quantité qu'elles travaillent.
Province de Kiew	6	3.250.000 pouds.
— Podolie	5	820.000 —
— Volhynie	1	300.000 —
— Poltava, Kharkow, Tchernigow, etc.	5	2.350.000 —
— Toula, Tambow	2	800.000 —
— Saint-Pétersbourg	3	1.300.000 —
— Moscou	6	2.900.000 —
— Odessa	1	1.000.000 —
	29	13.020.000 pouds.

[1] Le poud équivaut à 16 kil. 38. Dans les calculs, la fraction a été négligée.

C'est, comme on le voit, dans la région méridionale du pays que l'industrie du sucre s'est développée le plus activement; c'est là qu'elle a trouvé les conditions climatologiques les plus favorables à la culture de la betterave.

D'après les tableaux précédents, sur 16 millions de sucre produits, 13 millions seulement sont raffinés, c'est-à-dire que 3 millions environ restent pour la consommation directe, pour la préparation des confitures, et les usages domestiques.

La production notoire de l'Empire se monte au chiffre de 19 millions de pouds ou 304 millions de kilogrammes, car aux 16 millions ci-dessus il faut ajouter 3 millions de pouds pour la production du royaume de Pologne.

Le sucre russe est d'excellente qualité, blanc, sec, bien cristallisé, exempt de toute impureté, polarisant 99 0/0 et des centièmes. La transformation de ce *«sable»* en sucre en pain est facile et les raffineurs russes réalisent comme leurs confrères, en France, de gros bénéfices.

L'installation intérieure des sucreries et des raffineries est identique à celle des usines françaises. Le matériel en partie confectionné dans des ateliers du pays, en partie importé de France, d'Allemagne ou de Belgique fonctionne parfaitement sous la direction d'hommes spéciaux, intelligents et capables. Depuis 1811 que de progrès réalisés!

II.

Nous ne saurions donner une idée plus exacte de l'importance actuelle de cette industrie qu'en exposant une série de chiffres relatifs aux matériaux et à la main-d'œuvre qu'elle emploie. Nos calculs, dont toutes les données sont prises sur place, sont établis : pour les sucreries sur une fabrication de 100.000 pouds de sucre, et pour les raffineries sur un raffinage annuel de 800.000 pouds de sucre-sable.

A. Sucreries.

ARTICLES DES RECETTES.

1. *Sucre-sable*, blanc, bien cristallisé au prix moyen, dans les conditions actuelles, de 5 roubles le poud [1];

2. *Mélasse* au prix de 10 à 30 kopecks le poud; sert à l'alimentation du bétail et à la distillation de l'eau-de-vie;

3. *Pulpes* du pressage ou déchets de la macération, au prix de 2 à

[1] La valeur nominale du rouble est de 4 fr.; au cours actuel elle est de 2,45 à 2,50. Le rouble se divise en 100 copecks.

5 kopecks le poud; servent, mélangées avec de la paille et fermentées, à l'alimentation du bétail.

ARTICLES DES DÉPENSES.

1. *Betteraves*. Un berkovetz de racines (11 1/2 pouds ou 184 kilog.), donne en moyenne un rendement de 30 livres de sucre (livre russe de 409 grammes). Pour produire cent mille pouds de sucre il faut donc employer 133.340 berkovetz. Le prix moyen du berkovetz est de 1 r. 40 [1].

2. *Combustible*. *a*. Bois. Fixer exactement la quantité de bois que brûle une fabrique est très difficile. Des causes diverses contribuent à la faire varier: l'essence du bois, le système de chaudière, l'emploi des vapeurs de retour, l'usage d'appareils spéciaux et de condensation, etc. Nous croyons cependant que le chiffre de 2000 sagènes cubiques [2] (19,400 mètres cubes) n'est pas trop élevé. Le prix du bois varie également beaucoup; il dépend du transport, de l'essence et de la contrée. Dans certaines localités il atteint 30 roubles la sagène cubique, tandis que dans d'autres il ne dépasse point 12 roubles. En admettant un prix de 17 roubles, nous restons dans une bonne moyenne. — *b*. Charbon. Ce combustible est peu répandu à cause de sa cherté et des difficultés de transport qu'il rencontre. La société technologique de Kiew estime que les sucreries brûlent par an environ 955,000 pouds (15,280,000 kilog.). Le charbon se tire du bassin du Donetz, de Silésie et d'Angleterre. Son prix de revient varie entre 20 et 28 kopecks le poud.

3. *Chaux*. La saturation est le système d'épuration des jus généralement suivi; cette opération exige l'emploi d'une quantité considérable de chaux, 24,000 pouds environ (384.000 kilog.) au prix de 0 r. 25 kop. le poud.

4. *Noir animal*. La filtration des jus et des sirops particulièrement soignée en Russie exige annuellement de 3,000 à 3,600 pouds au prix moyen de 1 r. 50.

5. *Tonneaux*. La plus grande partie des expéditions se fait au moyen de tonneaux dont la contenance varie entre 30 et 50 pouds. Une fabrique emploie annuellement 2,500 tonneaux de la capacité de quarante pouds, au prix moyen de 2 r. 40 la pièce. — *Sacs*. Les sucreries qui ne peuvent plus se procurer avantageusement des tonneaux, font leurs expéditions dans des sacs de jute de la contenance de 7 pouds, coûtant 0 r. 40 kopecks la pièce.

6. *Matériaux divers* tels que graisse pour les machines, bougies, chandelles, huile de graissage, pétrole, chiffons, balais, etc., ne peuvent guère

[1] Le prix du berkovetz varie, selon les contrées, de 1 rouble à 1 r. 50, mais, depuis un an, ce prix ayant sensiblement augmenté, nous croyons pouvoir fixer la moyenne actuelle à 1 rouble 40.

[2] La sagène équivaut à 2 mètres 133 millimètres.

s'évaluer qu'en bloc. Le montant de ces dépenses s'élève à environ 5000 roubles.

7. *Main-d'œuvre*. La fabrication dure, dans les conditions normales ordinaires 120 jours avec un personnel de 220 à 280 ouvriers. Les hommes reçoivent par mois un salaire de 9 à 18 roubles; les femmes de 6 à 9 et les enfants de 3 à 6, la nourriture étant à leur charge. En prenant ces chiffres nous obtenons par travailleur un prix moyen de 13 roubles par mois ou de 0 r. 43 kopecks par jour.

B. Raffineries.

ARTICLES DES RECETTES.

Les produits d'une raffinerie sont de trois espèces : le sucre en pain, en tablettes, en morceaux ou en poudre; le baster ou cassonade et la mélasse. Le prix du sucre raffiné est toujours subordonné à celui du sucre en sable, c'est-à-dire que la cherté de l'un provoque celle de l'autre et vice-versa. Ainsi un poud de sucre brut, payé 5 roubles par le raffineur, sera livré au commerce, transformé en pain, au prix de 7 roubles; le raffinage aura coûté un rouble et le raffineur aura réalisé un gain d'un rouble. Cependant, dans un grand nombre d'usines, le coût du raffinage d'un poud de sucre ne dépasse pas 70 kopecks et l'industriel profite encore de cette économie réalisée dans le travail. Le prix du baster est soumis à la même règle. Si le prix du sucre-sable est de 5 roubles, nous pouvons admettre 4 roubles pour le poud de baster. Il en est de même pour la mélasse que nous coterons dans ces conditions à 1 r. 50 ou 1 r. 80 le poud. En Russie les rendements dans le raffinage sont les suivants :

Sur 100 *de sucre-sable* on obtient :

97,9735 de sucre raffiné;
1,3087 de baster;
1,8533 de mélasse;
Soit 101,1355 0/0

y compris 3,2563 0/0 de papier d'emballage et de ficelle. Ces chiffres, invraisemblables pour les raffineurs français, sont cependant rigoureusement exacts.

ARTICLES DES DÉPENSES.

1. Le *sucre-sable* tel que la sucrerie le livre, c'est-à-dire blanc, sec, exempt de toute impureté.

2. *Combustible*, le raffinage de 800.000 pouds (12.800.000 kil.) exige environ 4.000 sagènes cubiques de bois au prix de 17 roubles.

3. *Chaux*. Pour la neutralisation des sirops, compter environ 500 pouds à 0 r. 25 le poud.

4. *Noir animal*, 6000 pouds à 1 r. 50.

5. *Papier d'emballage*, blanc et bleu, environ 26.000 pouds au prix de

3 r. 20. Ces 26.000 pouds, revendus au prix du sucre, donnent au raffineur un bénéfice facile de 3 r. 80 par poud.

6. *Ficelle*, 1,500 pouds à 4 r. le poud.

7. *Tonneaux* pour l'expédition du sucre en pains, en morceaux, etc. Le poids net d'un tonneau chargé étant de 30 pouds, il faut 26.000 tonneaux du prix de 2 r. 10. Pour les mélasses on a besoin de 11.000 tonneaux de 18 pouds à 1 r. 68 la pièce.

8. Matériaux divers. — *Nattes* pour couvrir les tonneaux de sucre sur les chantiers, environ 2,500 pièces à 0 r. 55 k.

Sang pour la clarification, environ 8,000 vedros (un vedro — 12,2 lit.) à 0,20 k. le vedro.

Toile pour les filtres, le pressage des écumes, 2,500 archines (0m71) à 0 r. 20.

Paille servant à l'emballage des pains dans les tonneaux, environ 8,000 pouds à 0 r. 15.

Balais, 10,000 pièces à 0 r. 03.

Eclairage, gaz, bougie, pétrole, pour une somme de 8,000 roubles.

9. Main-d'œuvre. — Dans les raffineries les ouvriers reçoivent : les hommes, de 10 à 30 roubles par mois, les femmes de 8 à 11, les enfants de 6 à 8. Le chiffre de 14 roubles forme assez exactement la moyenne par mois et 0,44 le prix de la journée. La nourriture est, ici comme dans les sucreries, à la charge du travailleur. Une usine travaillant 800,000 pouds exige le travail continu de 550 ouvriers.

C'est avec les données ci-dessus calculées sur plusieurs exercices que nous avons établi les tableaux suivants [1] :

I. *Matériaux et main-d'œuvre employés par les sucreries.*

Dénomination.	Prix moyen.	Quantités pour une production de 100.000 pouds.	Valeur en roubles.	Quantités pour une production de 16.140.000 Pouds.	Valeur en roubles.
Betteraves...	1.40	133.340 berk.	186.676	21.521.076 berk.	30.129.506
Bois de chauffage......	17.00	2.000 sag. c.	34.000	313.250 sag. c.	5.325.250
Charbon....	0.23	»	»	955.000 pds.	319.650
Chaux,.....	0.25	24.000 pouds.	6.000	3.883.600 »	970.900
Noir animal.	1.50	3.300 »	4.950	532.620 »	798.930
Tonneaux...	2.40	2.500 pièces.	6.000	353.500 pièces.	848.400
Sacs........	0.40	»	»	285.714 pièces.	114.285
Éclairage, etc.	»	»	»	»	807.000
Travail......	13.00	250 ouvr.	13.000	40.350 ouv.	2.098.200

100 pouds de charbon environ = 1 sag. cub. de bois.

Nous estimons que 2 millions de pouds environ sont expédiés en sacs.

[1] La statistique officielle en Russie ne donnant pas de chiffres détaillés sur cette industrie, nous avons été obligé d'établir nous-même tous ces calculs.

II. *Matériaux et main-d'œuvre employés par les raffineries.*

Dénomination.	Prix moyen.	Quantités pour un raffinage de 800.000 pouds.	Valeur en roubles.	Quantités pour un raffinage de 13.220.000 pouds.	Valeurs en roubles.
Sucre-sable.	5.00 r.	»	»	13.020.000 pds.	65.100.000
Mélasse....	0.20	»	»	200.000 »	40.000
Bois.......	17.00	4.000 sag.	68.000	66.100 sag.	1.123.700
Chaux.....	0.25	500 pds.	125	8.263 pds.	2.066
Noir animal	1.50	6.000 »	9.000	99.150 »	148.725
Tonneaux..	2.10	26.000 pièces.	54.600	429.650 pièces.	902.265
Id. pour mélasses ...	1.68	1.100 »	1.848	18.178 »	30.539
Papier à sucre......	3.20	26.000 pds.	83.200	429.650 pds.	1.374.880
Ficelle.....	4.00	1.500 »	6.000	24.787 »	99.148
Nattes.....	0.55	2.500 pièces.	1.375	41.312 pièces.	22.722
Sang......	0.20	8.000 vedros.	1.600	132.200 ved.	26.400
Toile......	0.20	2.500 arch.	500	41.312 arch.	8.262
Balais	0.03	10.000 pièces.	300	165.250 pièces.	4.958
Paille......	0.15	8.000 pouds.	1.200	132.200 pds.	19.830
Eclairage, etc.	»	»	8.000	»	132.200
Travail....	14.00	550 ouv.	92.400	9.088 ouv.	1.526.784

III. *Tableau général des matériaux et de la main-d'œuvre employés par les sucreries et les raffineries.*

Dénomination.	Quantités	Valeur en roubles.
Bois de chauffage..........	379.350 sag. cub.	6.448.950
Charbon..................	955.000 pouds.	319.650
Chaux....................	3.891.863 —	972.966
Noir animal..............	631.770 —	947.655
Tonneaux.................	801.328 pièces.	1.781.204
Sacs.....................	285.714 —	114.285
Divers (papier, nattes, ficelle, sang, paille, etc.).	»	1.556.240
Eclairage, etc.............	»	939.200
Total des matériaux	»	13.080.150
Main-d'œuvre..........	49.438 ouvriers.	3.624.984
Total général...........	»	16.705.134

N.-B. — En ajoutant au total général la valeur des betteraves, nous obtenons : 46.834.640 roubles ou 117.086.600 francs au cours actuel de 2 fr. 50.

Ces matériaux produits dans le pays sont généralement d'excellente qualité. Quant à la main-d'œuvre, elle ne peut avantageusement se comparer à celle de nos fabriques. L'infériorité de l'ouvrier

russe ne provient cependant ni d'un manque d'intelligence, ni d'un défaut d'aptitude au travail, il faut accuser plutôt le système de location des travailleurs qui enlève à l'ouvrier l'espoir d'un avenir assuré et l'assimile trop à la bête de somme.

En Russie, les ouvriers se louent pour un temps déterminé, mais très court, pour la durée de la fabrication, c'est-à-dire quatre mois ou pour la durée de la récolte des betteraves. Habituellement c'est par l'intermédiaire d'un juif que se contractent les engagements. Il se rend dans les villages des provinces du centre et il fait parmi les paysans le choix le plus avantageux, pour lui ou pour le fabricant. L'ouvrier reçoit, en signant le contrat d'engagement, un ou deux roubles d'arrhes destinés à subvenir à ses dépenses de route. C'est à pied d'ordinaire que se fait le trajet. Enrôlés pour la même fabrique les paysans quittent leur village en caravane et franchissant 500 ou 600 verstes, se reposant la nuit au bord du chemin, se nourrissant d'un morceau de pain noir et buvant l'eau de leur gourde. Chaque année, le recrutement recommence de la même manière, amenant le plus souvent des ouvriers nouveaux.

Avec un tel système il est impossible de façonner un personnel ; les ouvriers ne voient dans le travail qu'un moyen pénible de s'acquitter de leurs impôts et vont à la tâche comme le bœuf à la charrue, sans espoir d'améliorer leur condition. Pendant les douze heures de son travail journalier, l'ouvrier se remue le moins qu'il peut, chacun de ses mouvements semble calculé et tout excès de fatigue est soigneusement évité.

Dans les raffineries, où l'ouvrier travaille toute l'année et où le personnel est permanent, l'être maladroit des premiers jours se transforme au bout de quelques mois d'un travail assidu en travailleur habile, et son existence n'est plus subordonnée aux chances du hasard.

La condition pénible dans laquelle se trouvent les ouvriers dépend en grande partie de la manière dont ils sont traités par bon nombre d'industriels. Des ordonnances spéciales au traitement des ouvriers des fabriques sont aujourd'hui à l'étude. Le gouvernement a désigné une commission chargée d'étudier les moyens d'améliorer le sort des travailleurs et spécifier les prescriptions auxquelles les industriels doivent être soumis, de fixer le nombre d'heures du travail des enfants, de régler la question des logements et en général l'observation des conditions d'hygiène dans les fabriques et dans les habitations.

Une sucrerie produisant 100,000 pouds de sucre demande un capital de 400 à 500 mille roubles. Si nous admettons en moyenne 450,000 roubles, la production totale de 16,180,000 pouds exige un

capital de 72,630,000 roubles. D'autre part, une raffinerie travaillant par an, un million de pouds de sucre-sable nécessite un capital de 2 1/2 millions de roubles, c'est-à-dire, 33,050,000 roubles pour le raffinage de 13,220,000 pouds. En additionnant ces chiffres nous obtenons un total de 105,680,000 roubles, représentant le capital engagé dans l'industrie du sucre et rapportant en moyenne de 20 à 30 0/0.

III.

Ce n'est pas seulement à cause de son développement rapide que la fabrication du sucre est parvenue à occuper aujourd'hui une des premières places dans l'industrie du pays, mais grâce à l'extension qu'elle a donnée à la culture de la betterave, à l'exploitation des forêts et à l'impulsion économique imprimée à toute une région de l'Empire. Avec la culture de la betterave et l'exploitation des forêts, sur lesquelles nous nous étendrons assez longuement, nous devons mentionner quelques industries secondaires, dont la prospérité est directement liée à celle de la production du sucre. La fabrication de 632,770 pouds de noir animal nécessite la calcination et la manipulation de plus d'un million de pouds d'os ; l'extraction de 3,891,863 pouds de chaux, la fabrication de 400,000 pouds de papier à sucre, la confection de nattes entrent pour une part notable dans le total de la richesse créée par l'industrie du sucre.

1. *Culture de la betterave.* Depuis l'introduction de la betterave l'emploi d'instruments aratoires semblables aux nôtres est devenu presque général, les terres sont fumées et engraissées régulièrement et le système de la jachère a été remplacé par des assolements périodiques.

Cependant, malgré les progrès accomplis, nous ne pouvons comparer les rendements de la culture russe à ceux de la culture française. Une déciatine de terre (1 hectare 09) produit, suivant la qualité du sol, les conditions climatologiques, les soins aux plantes, de 80 à 140 berkovetz. En admettant comme moyenne une récolte de 100 berkovetz, nous pouvons répartir de la manière suivante les frais de culture :

a. Préparation du sol, labourage, hersage, ensemencement, soins, etc., de 30 à 50 roubles	40	roubles.
b. Arrachage, décolletage, charriage à la fabrique, de 40 à 60 roubles.	50	»
c. Graines, le poud coûte suivant l'espèce de 3 à 6 roubles, soit 4 roubles en moyenne, à raison de 4 pouds par déciatine.	16	»
d. Rente de la terre, amortissement du capital et bénéfice.	24	»
Frais par déciatine pour 100 berkovetz.	140	roubles.

ou 1 r. 40 par berkovetz.

Voici du reste deux tableaux dans lesquels nous avons réuni quelques chiffres relatifs à la production de la betterave et à la répartition des frais de culture.

Production de la betterave en Russie.

Désignation des provinces.	Production du sucre en pouds.	Quantité de berkovetz nécessaire pour cette production.	Etendue des cultures en déciatines.	Superficie des terres labourables de ces provinces.	Valeur des betterave en roubles
Kiew...........	5.850.000	7.800.390	78.004	2.657.000	10.920.546
Podolie.........	4.140.000	5.520.276	55.202	2.015.000	7.728.386
Volhynie.......	1.150.000	1.533.410	15.334	2.200.000	2.146.774
Poltava, Kharkow, Tchernigow, etc......	3.500.000	4.666.900	46.669	»	6.533.660
Toula, Tambow, Koursk, etc...	1.500.000	2.000.100	20.001	»	2.800.140
Total.......	16.140.000	21.521.076	21.510	»	30.129.506

Répartition des frais dans la culture de la betterave.

Désignation des provinces.	Préparation du sol. en roubles.	Arrachage et charriage en roubles.	GRAINES. Quantités employées en pouds.	GRAINES. Valeur en roubles.	Rente et bénéfice en roubles.	Totaux en roubles.
Kiew.....	3.120.160	3.900.200	312.016	1.248.064	2.652.136	10.920.560
Podolie...	2.208.080	2.760.100	220.806	883.232	1.876.868	7.728.280
Volhynie.	613.360	766.700	61.336	245.344	521.356	2.146.760
Poltava, Tchernigow, Kharkow, etc...	1.866.760	2.333.450	186.676	746.704	1.586.746	6.533.660
Toula, Tambow, Koursk,etc.	800.040	1.000.050	80.004	320.016	680.074	2.800.180
Totaux...	8.608.400	10.760.500	860.838	3.443.360	7.317.180	30.129.440

N.-B. — La différence de 66 roubles dans le total général est le résultat de fractions négligées dans les calculs.

Le total général représente le revenu annuel dont profite directement l'économie rurale du pays. Cette somme de 30.129.440 roubles (75.323.600 francs) peut encore se décomposer de la manière suivante :

Part du travail	19.368.900	roubles.
Part du capital	7.317.180	»
Valeur des graines..	3.443.360	»

2. *Exploitation des forêts.*

A. Bois de chauffage. Comme nous l'avons vu plus haut, c'est du bois

que brûlent les fabriques russes, la cherté de la houille ayant jusqu'à présent empêché qu'on en fît usage. Aussi chaque année l'exploitation des forêts prend-elle plus d'extension.

Le prix de la déciatine de forêt varie suivant l'essence du bois, la contrée, l'âge de la forêt, etc. Les essences que l'on rencontre le plus fréquemment sont le chêne, le bouleau, le sapin et le hêtre. Une déciatine de bois de ces essences vaut de 80 à 100, 200, 300 roubles et plus [1]. Il ne s'agit ici naturellement que des forêts dont le transport du bois est possible. Ce transport se fait par eau ou par charrettes; par eau, il s'effectue en radeau ou en barque. Le bois transporté en barque coûte plus cher à cause des prix plus élevés du transport et parce qu'il peut être brûlé dans le courant de l'année de la livraison. Le bois flotté (en radeau) au contraire est ordinairement de 2 à 4 roubles par sag. cubiq. moins cher à cause du transport facile et parce qu'il doit sécher sur place d'un à deux ans. Une déciatine de forêt donne de 16 à 24 sag. cub. Le débit dépend de la grosseur des arbres, de l'épaisseur de la forêt, de la quantité de bois de construction qu'on en a retirée.

Nous admettrons pour nos calculs un débit moyen de 20 sag. cub. par déciatine, laissant complètement de côté le bois de construction et les traverses de chemins de fer.

La répartition des frais d'exploitation est approximativement la suivante par déciatine :

		Roubles.
a. Valeur du bois	120	240
b. Transport	120	
c. Abattage, sciage, mise en sagène		40
d. Frais divers, bénéfice		60
		340

C'est-à-dire que 20 sag. coûtent 340 roubles, soit 17 roubles la sag. cubique.

Ces chiffres décomposés pour *une sag. cubique* donnent :

		Roubles.
a. Valeur du bois	6	12
b. Transport	6	
c. Abattage, sciage		2
d. Frais et bénéfices		3
		17

Notre tableau des matériaux nous indique, déduction faite de la quantité de charbon brûlée, un chiffre de 379.000 sag. cubiq. pour la consommation annuelle des fabriques de sucre.

Un débit de 379.000 sagènes exige la coupe d'environ 19.000 déciatines

[1] La déciatine équivaut à 1 hectare 92 ares.

de forêts, dont les frais d'exploitation se répartissent de la manière suivante :

		Roubles.
a. Valeur du bois	2.274.000	4.548.000
b. Transports	2.274.000	
c. Travail		758.000
d. Frais divers, bénéfice		1.137.000
		6.443.000

B. Douves pour la confection des tonneaux. — Les douves se confectionnent généralement avec du bois de tremble, quelquefois avec du bois de chêne. On les tire des provinces de Kiew, Volhynie, Minsk et Mohilew. Une déciatine de forêt fournit de 20 à 30.000 douves, suivant la grosseur et la hauteur des arbres. Les sucreries, d'après notre tableau des matériaux, emploient 353.500 tonneaux pour le transport de leur marchandise. Un tonneau de 40 pouds comptant 30 douves, nous obtenons 10.605.000 pièces ou 11 millions en chiffres ronds, pour la confection de cette quantité de tonneaux.

Les raffineries, de leur côté, usent 429.650 tonneaux dont les deux tiers sont des douves neuves, un tiers étant fourni par ceux des sucreries. Pour cette quantité il faut, en arrondissant les chiffres, 8.600.000 pièces, c'est-à-dire pour le transport du sucre brut et du sucre raffiné 19.600.000 douves !

Si nous admettons un débit moyen de 25.000 pièces par déciatine, nous voyons qu'annuellement 784 *déciatines* de forêts sont décimées uniquement dans ce but. Frais d'exploitation *par déciatine* :

a. Valeur du bois, de 60 à 100 roubles	75 roubles.
b. Travail, confection à 1 rouble pour 100 pièces	250 —
c. Transport, de 5 à 12 roubles par mille	175 —
d. Frais divers, bénéfice	300 —
Soit	800 roubles.

Pour les 784 déciatines :

a. Valeur du bois	58.800 roubles.
b. Travail, confection	196.000 —
c. Transports	137.200 —
d. Frais divers, bénéfice	235.200 —
Soit	627.200 roubles.

C. Cercles pour tonneaux. — Les cercles se confectionnent en fendant par le milieu des branches de noisetiers ou de jeunes chênes.

Le prix de revient de 1.000 cercles se décompose comme suit :

a. Valeur du bois	6 roubles.
b. Travail, confection	8 —
c. Transport	5 —
d. Frais divers, bénéfice	1 —
Soit	20 roubles.

En comptant 16 cercles par tonneau de sucrerie et 21 par tonneau de raffinerie nous obtenons un total de 14.678.650 cercles, représentant une valeur de 293.574 roubles, mais aussi l'anéantissement de plus de 7 millions de jeunes arbustes et de branches d'arbres. La répartition des frais dans l'exploitation des cercles est la suivante :

a. Valeur du bois	88.072	roubles.
b. Travail, confection	117.431	—
c. Transport	73.393	—
d. Frais divers, bénéfice	14.678	—

La confection d'un tonneau coûtant 0 r. 60 k., la valeur du travail des tonneliers se monte à 470.000 roubles. En résumé l'exploitation des forêts spécialement affectées à la livraison de matériaux pour l'industrie du sucre atteint 7.363.774 roubles, chiffre sur l'importance duquel il est inutile d'insister d'avantage.

IV.

Si, au point de vue économique, l'exploitation des forêts est une opération lucrative, le déboisement, lorsqu'il est mal pratiqué amène, dans un temps plus ou moins rapproché, des perturbations diverses dans le climat, le sol et la culture des régions où il se pratique. La surface de forêt qui disparaît annuellement est considérable. Si aux chiffres cités plus haut nous ajoutons la consommation de bois des brasseries, des distilleries et du chemin de fer sud-ouest, dans la région méridionale, nous obtenons un total effrayant, qui ne représente cependant qu'une fraction de la quantité de bois engloutie dans la contrée :

Sucreries	379.000	sagènes.
Brasseries	5.300	—
Distilleries	20.700	—
Chemin de fer (année 1881)	52.800	—

ou 457.800 sagènes représentant près de 23,000 déciatines !

Dans un pays comme la Russie, où le combustible principal est tiré des forêts, les coupes de bois auraient dû s'effectuer depuis longtemps d'une manière systématique ; par malheur il n'en a pas été ainsi ; et, même aujourd'hui, après les nombreux avertissements de la presse le déboisement ne se pratique pas comme l'exige une exploitation rationnelle, où chaque déciatine coupée est replantée dans l'année. Cette question du déboisement est trop importante pour que nous n'appuyions pas sur l'opportunité d'appliquer à la coupe des forêts des ordonnances spéciales plus rigoureuses, dans le but de préserver les régions où elle s'exerce, des effets funestes qui sont le résultat inévitable de la disparition des forêts. Avec le déboisement d'une contrée on voit le climat changer,

devenir moins régulier, l'humidité disparaître, les vents, surtout là où il n'y a pas de montagnes, augmenter et même devenir un obstacle à la culture de certaines plantes. Le sol se sèche promptement, car l'eau, ne tombant plus d'une manière aussi égale, pénètre moins profondément; l'évaporation est plus facile, et l'humidité du sol s'échappe avec rapidité. C'est ainsi que les sources disparaissent, et que l'eau des rivières diminue. En général les sécheresses deviennent plus fréquentes et les vents plus violents; ce qui occasionne des pertes sensibles dans les cultures de blé. Aussi, nous le répétons, il est tout à fait urgent de veiller sévèrement à ce que le déboisement se pratique de manière à ne pas augmenter les perturbations climatologiques dont la région du midi est menacée.

La houille est comparativement très peu employée; son prix excessif, dû à un tarif de transport très élevé, en restreint la consommation. Que les compagnies des chemins de fer augmentent leur matériel, qu'elles réduisent leur tarif des transports et bientôt l'emploi du charbon décuplera. Le bassin du Donetz bien exploité peut fournir du combustible à toute l'industrie de la Russie. Pour donner une idée de son importance voici quelques chiffres extraits du *Messager officiel* : en 1881 la production a été de : 32,805,598 pouds d'anthracite et 11,291,912 pouds de houille. De ces quantités il a été transporté et employé sur place : 31,738,653 pouds d'anthracite et 11,765,867 pouds de houille, c'est-à-dire 43,504,520 pouds de combustible. La quantité de houille employée a pu dépasser la quantité extraite à cause de la réserve provenant de la production de l'année précédente. Le prix de l'anthracite sur place est de 6 à 8 kopecks et celui du charbon de 8 à 10. Dans l'intérieur des provinces de la région méridionale le prix de la houille est de 22, 24 et 28 kopecks le poud, tandis qu'il ne devrait pas dépasser 15 kopecks pour qu'elle fût employée avantageusement.

L'industrie russe se trouve ainsi dans l'obligation de payer fort cher un combustible qu'elle a sous la main. Le charbon anglais ou de Silésie est encore de quelques copecks plus coûteux. Ce n'est pas cet état de choses qui amènera de sitôt la substitution du combustible minéral au combustible végétal.

V.

La consommation du sucre dans un pays tient à des causes diverses : au climat, au genre d'alimentation, à l'usage plus ou moins répandu des boissons chaudes et à l'impôt. En Angleterre, par exemple, où le sucre est libre d'impôt, où le climat humide nécessite l'absorption de grandes quantités de boissons chaudes, la consommation annuelle a suivi une progression inconnue sur le

continent. Ainsi de 7 kilog. 509 gr. qu'elle était en 1843 par habitant et par an, elle monte en 1860 à 15 kilog. 713 gr., en 1879, elle atteint 29 kil. 953 gr. et aujourd'hui ce chiffre se trouve dépassé. Non seulement les Anglais se servent abondamment du sucre pour leur consommation, mais ils trouvent avantageux d'en donner aux bestiaux.

En France, la consommation a tantôt augmenté, tantôt diminué suivant l'élévation de l'impôt [1].

En Allemagne, où l'impôt du sucre est basé sur la betterave (rübensteur), la consommation a suivi depuis 1836 une progression d'augmentation constante :

En 1836. . .	1 kil. 995	par habitant et par an.
En 1856. . .	3 kil. 510	—
En 1866. . .	4 kil. 500	—
En 1879. . .	6 kil. 705	—

En Russie la consommation actuelle est d'environ 19,000,000 de pouds ou 304,000,000 de kilogrammes, c'est-à-dire la consommation de la France en 1877. Cette quantité ne représente que 8 livres

[1] La consommation du sucre en 1869, alors qu'il était frappé d'un droit de 42 fr. par 100 kilog., s'est élevée à 278,872,000 kilog. Mais, pour établir une comparaison exacte avec la consommation ultérieure, il faut déduire de cette quantité 6 0/0, représentant la part des provinces cédées à l'Allemagne, ce qui réduit la consommation de 1869 pour le reste de la France à 262,139,680 kilog.

Les lois des 8 juillet 1871, 22 janvier et 20 décembre 1872, et 30 décembre 1873 l'ont surtaxé jusqu'à concurrence de 5 décimes 1/2. En 1871, l'impôt a été porté à 54 fr.; la consommation n'a pas diminué, elle a plutôt augmenté, car elle a atteint le chiffre de 283,000,000 de kilog. En 1872, l'impôt a été élevé à 63 fr. les 100 kilog.; la consommation est descendue à 185,387,000 kilog. L'année suivante, elle a monté à 251,976,000 kilog. En 1878, les droits ont été rehaussés de nouveau ; ils ont été fixés à 65 fr. 52. La consommation est tombée à 231,191,000 kilog. Elle a été de 264,000,000 de kilog. en 1875 ; en 1876, de 266,000,000 de kilog.; enfin en 1877, de 245,093,775 kilog.

La consommation du sucre a donc diminué de 1869 à 1877 de 17,045,905 kilog. Mais il faut remarquer que dans la période précédente, de 1865 à 1870, elle avait augmenté de 16 0/0. Si les droits n'eussent pas eté rehaussés, il est vraisemblable que la progression aurait continué dans la même proportion *. La consommation alors se serait élevée en 1877 à **304,082,000** kilog. On peut donc en déduire que, du fait de l'impôt, la diminution est, en réalité, non pas de 17,045,905 kilog., mais de 58,988,225 kilog. (*Les Finances françaises de 1870 à 1878*, par Mathieu-Bodet, ancien ministre des finances, ch. XXVI, p. 406, 407.)

* La loi du 19 juillet 1880 a réduit depuis les droits sur les sucres. (Mathieu Bodet, t. 1, chap. x.)

russes (409 gram.) environ par an et par habitant. La cherté du sucre, jointe aux difficultés des communications, aux distances, à la pauvreté des classes inférieures, en restreint forcément l'usage. Avec plus d'aisance, plus de facilité dans les communications, des prix plus modérés — car la principale cause d'augmentation de la consommation réside dans le bon marché de cette denrée — elle suivra certainement la progression de la France ou de l'Allemagne. Le climat froid du pays, en excitant les fonctions respiratoires, exige l'absorption d'éléments oxygénés que le sucre fournit en abondance et l'usage du thé, en se répandant de plus en plus dans les classes inférieures, ne peut qu'activer la consommation d'un produit que l'on reconnaît aujourd'hui indispensable.

Actuellement l'impôt du sucre en Russie est modéré, mais les droits d'entrée, les « droits protecteurs » sont excessifs. Un poud de sucre en sable paye, à son entrée dans le pays, 2 roubles en or (8 francs) et un poud de sucre raffiné 3 roubles en or (12 francs), plus 10 0/0 de surtaxe.

L'impôt, établi jusqu'en 1887, augmente par périodes de deux années : de juillet 1881 au 31 juillet 1883, le fisc perçoit par poud 50 kopecks en papier-monnaie (1 fr. 25 pour 32 livres françaises ou 40 livres russes); du 1er avril 1883 jusqu'au 1er avril 1885 il percevra 65 kopecks et du 1er avril 1885 au 1er avril 1887, 75 kopecks. Après cette époque, le gouvernement aura la liberté d'augmenter l'impôt, de le diminuer ou même de l'abolir.

La perception est simple et facile; elle n'occasionne au fabricant aucun ennui, elle n'entrave pas le travail intérieur de la fabrique, permet de modifier les procédés de fabrication ou d'adopter les appareils que le progrès industriel comporte. Les employés du fisc se bornent à constater les quantités de sucre sortant de l'usine. Ces quantités sont exactement consignées par poud et par livre dans des registres spéciaux. Le fabricant s'acquitte des sommes dont il est redevable à l'Etat, à la fin de l'exercice, c'est-à-dire à la fin du mois de juillet. Il est inutile d'appuyer sur l'avantage qu'un tel mode de payement offre à l'industriel. Dans le cas où il ne se serait pas acquitté à la date fixée par la loi, un délai d'un mois lui est accordé, après lequel s'il n'a pas payé l'impôt, la fabrique est fermée.

VI.

Les objets de consommation subissent en Russie, depuis quelques années, un renchérissement auquel le sucre n'a pas échappé. La viande, les légumes, les fruits, le pain ont augmenté dans des proportions plus ou moins grandes; les vêtements, les loyers, etc.,

ont suivi la même progression. Cette augmentation gît principalement dans la dépréciation du rouble papier-monnaie dont la valeur d'échange n'a fait que diminuer depuis la guerre. Le sucre n'a pas été exempt de cette hausse, mais, l'année dernière sa cherté excessive a été le résultat d'une cause spéciale : le déficit de la production. On estime qu'il a été de 2 à 2 1/2 millions de pouds. Une pareille lacune dans la production devait nécessairement amener des perturbations importantes dans le marché; c'est ce qui eut lieu. La hausse, à laquelle les prix allaient être forcément assujettis, ne manqua pas d'être prévue par les juifs et quelques autres commerçants habiles, qui en profitèrent, pour faire du sucre, un objet de spéculation. Les prix montèrent rapidement de 5 roubles 80 ou 6 roubles le poud, à 7 roubles, 7 roubles 50 et au delà, aux stations des chemins de fer de la région du S.-O. où se font d'habitude les livraisons. Le public, très mécontent de la hausse excessive que subissait une denrée dont il lui était pénible de se priver, poussa de grands cris contre la *spéculation* qui fut bientôt attaquée de tous côtés. Elle semblait être la cause du renchérissement tandis qu'elle n'était qu'un effet du *déficit.*

La spéculation était, comme dit Bastiat, ce que l'on voit et le déficit ce que l'on ne voit pas. Le mécontentement général fut d'autant plus grand que la plupart des spéculateurs étaient des juifs. Tout le mal venait d'eux, car s'ils n'avaient pas entièrement accaparé le sucre, disait-on, il serait à bon marché. Et les accusations tombaient dru sur des gens dont le seul tort avait été de comprendre avant d'autres l'influence que le déficit aurait sur les prix et d'avoir justement calculé le renchérissement. Le juif, le spéculateur ont bénéficié de la hausse, mais ils ne l'ont point faite. Plus tard, quand la fièvre de la spéculation gagna une foule de gens peut-être prit-elle un mouvement trop rapide, mais il serait difficile d'affirmer que les prix dont on se plaignait n'eussent point été dépassés plus tard, si la spéculation ne s'était point emparée du marché. Dans une année de disette, un très grand écart devait exister forcément entre le prix d'achat et le prix de vente. Si le juif n'avait point spéculé, les raffineurs, les gros bonnets de l'industrie eussent seuls profité de la cherté et réalisé d'énormes bénéfices. Dans ce cas, le public aurait subi les mêmes prix, et peut-être des prix plus élevés, sans crier et sans chercher au renchérissement d'autre raison que le déficit.

Si la *spéculation* a des inconvénients qui sont justement d'exciter l'envie, de procurer un gain facile, trop rapide, d'attirer momentanément des capitaux, elle a cependant de sérieux avantages. Elle contribue à multiplier le capital en le faisant passer rapidement

d'une main dans une autre; elle favorise l'esprit d'entreprise, augmente les placements du produit, active le commerce. Enfin elle *modère* la consommation. Grâce à elle, celle-ci, au lieu de suivre sa tendance naturelle d'augmentation, se ralentit et se restreint. Sans ce frein dans la consommation, qu'arriverait-il ? Que, en continuant dans les mêmes proportions, elle atteindrait bientôt le moment où le produit manquerait et alors l'augmentation des prix serait encore plus considérable, car l'économie de produit, réalisée par ce ralentissement de la consommation, n'existerait point ; le sucre, devenu encore plus rare, se vendrait à des prix plus excessifs. C'est pourquoi il ne faut jamais chercher ni à réglementer ni à détruire la spéculation ; il faut, au contraire, la laisser entièrement libre, laisser faire les spéculateurs. Ignore-t-on d'ailleurs que toujours après la hausse vient la baisse ; qu'après une spéculation fiévreuse vient le calme, et que très souvent les spéculateurs, enhardis par un gain facile, se laissent entraîner à des opérations hasardeuses où ils perdent bientôt les gros profits qu'ils avaient amassés. C'est ce que nous voyons actuellement en Russie : à la spéculation de l'hiver dernier a succédé un calme complet. Les prix ont baissé et un grand nombre de spéculateurs préfèrent abandonner les arrhes versées en concluant le marché, plutôt que de subir de grandes pertes en tenant leurs engagements. C'est ce manque de bonne foi que la loi devrait énergiquement punir.

Nous avons vu plus haut que la consommation augmentait chaque année dans les pays où le prix du sucre n'était pas exagéré. Si quelques bonnes récoltes se succédaient en Russie, nous la verrions croître rapidement. Mais, en admettant qu'elle suive dans son augmentation la progression de l'Allemagne, pays le plus voisin et où le climat est plus doux, dans dix ans elle serait de 10 livres environ par tête et par an, c'est-à-dire qu'elle serait de 2 livres de plus qu'aujourd'hui. Cette augmentation représenterait une quantité totale de 4 millions 1/2 de pouds ou 72 millions de kilogrammes. Une telle extension dans la consommation en nécessitera une proportionnelle dans la production. Le système protecteur du gouvernement russe, que l'opinion publique lui impose plus rigoureusement de jour en jour, nous oblige à chercher ailleurs que dans l'entrée des sucres étrangers les moyens de maintenir la production au niveau de la consommation croissante : 1° en augmentant les rendements des récoltes de betterave par une culture plus perfectionnée; 2° en multipliant le nombre des fabriques; 3° en propageant dans les parties du pays où la betterave ne peut se cultiver, une plante saccharine facile à acclimater.

Avant l'application de ces moyens, les fabriques existantes auront porté leur production au *maximum*.

Comme l'installation d'une fabrique de sucre exige une mise de fonds importante, les capitaux russes suffiront-ils à en multiplier le nombre dans la proportion voulue? Nous en doutons. Mais pourquoi les capitaux étrangers ne se porteraient-ils pas dans un pays où l'industrie du sucre est en pleine prospérité? Les fabriques fondées et dirigées par des Français donnent chaque année aux détenteurs d'actions un dividende qui dépasse encore celui que nous avons indiqué plus haut et s'élève de 15 à 40 0/0. De tels résultats devraient encourager les capitalistes de France à diriger des capitaux vers un pays plein de sécurité, quoiqu'on dise.

Les Anglais, nous assure-t-on, tentent en ce moment leur première entreprise. Une société par actions installerait prochainement une fabrique de sucre dans le gouvernement de Samara. L'endroit n'est pas précisément bien choisi et nous aurions préféré de meilleures conditions d'établissement, pour un premier essai. La région du S.-O. de l'Empire est la plus favorable à la culture de la betterave, mais la rareté du bois de chauffage permettra difficilement l'installation de nouvelles usines. Aussi est-ce plutôt dans la région du Donetz que les fabriques nouvelles doivent chercher à s'implanter, car c'est là, pensons-nous, que l'industrie du sucre est destinée à acquérir sa plus grande extension. Le climat y est favorable à la végétation des betteraves, la terre arable de bonne qualité, et le combustible minéral à bon marché.

C'est au *sorgho* que nous avons fait allusion en conseillant la propagation d'une plante saccharine facile à acclimater. Depuis quelques années les Américains en extraient un sucre ayant toutes les propriétés du sucre de canne. La culture du *sorgho*, la « *canne à sucre du Nord* » est très répandue dans les Etats du centre et du nord de l'Union américaine où de nombreuses usines agricoles travaillent le *sucre-sorgho*. Son prix modéré lui assure un écoulement facile tout en rémunérant convenablement les producteurs. Les procédés de fabrication sont encore très imparfaits, mais, la chimie aidant, ils se perfectionneront. Des essais de culture ont été tentés en Russie où l'espèce *irli-ember* a donné les meilleurs résultats. Des analyses de jus ont fourni les chiffres suivants :

En juillet.........	4,43 0/0	de sucre de canne.
—	3,77 0/0	de glucose.
En août..........	14,67 0/0	de sucre de canne.
—	1,54 0/0	de glucose.

En septembre..... 15,95 0/0 de sucre de canne.
— ..... 0,65 0/0 de glucose.

Avec une telle richesse saccharine le succès du sucre-sorgho serait assuré, si les procédés de fabrication donnaient de meilleurs rendements et si la conservation de la plante pouvait se faire en silo ou d'une manière quelconque. Actuellement, les Américains sont obligés de travailler le sorgho frais, en réglant le travail de l'usine sur la quantité coupée dans la journée. Malgré ce grave inconvénient la fabrication du sucre-sorgho leur paraît cependant avantageuse, puisqu'ils l'étendent de plus en plus. Ce sucre, comme qualité, est très inférieur au sucre de la betterave ; mais son bas prix, en le mettant à la portée des pauvres, compense cette infériorité. Un grand nombre de propriétaires russes attendent impatiemment que leurs propres essais de culture aient suffisamment confirmé les avantages préconisés par les Américains, avant d'installer dans leurs terres des usines agricoles de sucre-sorgho. Si les résultats sont satisfaisants, la Russie comptera d'ici à quelques années bon nombre de ces usines.

L'avenir de l'industrie du sucre en Russie nous semble assuré. Avant d'arriver à toute son extension elle traversera sans doute encore des crises plus ou moins sérieuses, mais elle est déjà assez forte pour les supporter. Nous avons vu l'immense influence qu'elle exerce sur la situation économique du pays ; l'impulsion qu'elle donne à la production de la richesse et le bien-être qu'elle répand. Nous avons assez de confiance dans sa vitalité pour être certain que sa prospérité ira croissant avec les années.

EDMOND DE MOLINARI.

LES ARTS UTILES

MEUNERIE ET BOULANGERIE

En étudiant la production du pain, dans Paris en particulier, on constate ce résultat étrange que la vente d'un million de kilogrammes de pain représentant, en chiffre rond, la consommation journalière, est grevée de plus de 35 0/0 à titre de frais généraux et bénéfices de la meunerie ou de la boulangerie.

Si ce prélèvement était un bénéfice réel pour les intermédiaires, il n'y aurait pas trop à dire : les 50 millions par lesquels il se chiffre ne seraient pas perdus pour tout le monde. Malheureusement il est loin d'en être ainsi, et une forte proportion doit être mise au compte des procédés actuels de fabrication et de vente, procédés absolument primitifs et surannés, c'est-à-dire que cette part est à peu près improductive. Il importerait donc beaucoup qu'une révolution industrielle vienne modifier cet état de chose. On saisira le côté économique du problème en considérant qu'une simple réduction de 0 fr. 05 par kilog. de pain représente, pour un ménage d'ouvriers, une économie d'environ 40 fr. par an, soit 3 0/0 du salaire moyen. Or cette réduction pourrait presque être portée au double au grand profit des classes pauvres et sans dommage pour personne.

Le lecteur en jugera par l'analyse théorique et pratique des procédés actuels de la meunerie et la boulangerie, analyse que nous nous proposons d'exposer dans cet acticle.



Le problème du pain à bon marché et de sa fabrication rationnelle et hygiénique touche à la fois aux pratiques de la boulangerie et aux procédés de meunerie usités en France, pratiques et procédés restés absolument empiriques et soustraits pour ainsi dire à tout progrès industriel. C'est au point qu'on peut se demander si les Romains, en l'an 40 de l'ère chrétienne, ne faisaient pas mieux, au dire de Pline le Jeune, que nous, à la fin du XIXe siècle ! La boulangerie, même viennoise, aurait fort à faire pour livrer à la consommation les 7 à 8 sortes de pain que réclamaient les habitudes du Bas-Empire ! En fait, le meunier actuel tourne encore sa meule, et, quant aux procédés de panification, chacun est à même de juger combien les procédés actuels sont restés barbares, répugnants et compromettants pour la santé des

ouvriers boulangers, appelés du nom caractéristique de *geindres* à cause du cri de détresse qu'ils poussent pendant le pétrissage de la pâte. De quelque côté qu'on envisage la question, elle appelle de promptes et nombreuses réformes.



Le pain qui constitue la base de l'alimentation de l'homme civilisé est le produit obtenu par la mouture du blé, le pétrissage de la farine additionnée d'un ferment, et finalement une cuisson méthodique. Cette série d'opérations ne s'est guère modifiée depuis les temps les plus reculés, et cependant, si l'ensemble est logique, les détails n'en sont pas moins restés imparfaits, malgré les progrès qu'ils comportent incontestablement.

Le grain de blé ou fruit du froment, sorte d'amande recouverte d'enveloppes protectrices non comestibles, si elles ne sont même d'une ingestion nuisible à l'homme, est composé, en proportions inégales, de quatre éléments principaux également essentiels à l'alimentation normale : l'amidon, le gluten ou fibrine, l'albumine et une matière analogue au caseum du lait. Ces trois derniers éléments sont communs au blé et à la viande ; c'est assez dire qu'ils sont précieux et qu'il importe au premier chef de les laisser intacts dans les farines qui, autrement, perdraient la plus grande part de leurs propriétés nutritives.

Suivant M. Mège-Mouriès, la masse farineuse qui constitue l'amande, c'est-à-dire le grain de blé débarrassé de ses enveloppes se compose de deux couches plus dures que la partie centrale qu'elles embrassent. Celle-ci représente 50 0/0 du poids total sous forme de farine-fleur, la plus blanche, mais la moins nutritive, parce qu'elle est, en plus grande proportion, formée d'amidon, et, pour une faible part, de gluten. La couche qui entoure la partie centrale est formée de gruaux blancs où domine le gluten : elle correspond à environ 20 0/0 du poids du blé. Enfin la deuxième couche est formée de gruaux, dits gris, bien que leur teinte réelle soit plutôt jaunâtre : c'est là qu'on trouve l'albumine et le caseum mêlés à divers sels et, en outre, une huile spéciale analogue à la diastase, matière fermentescible par excellence ; le poids des gruaux gris est d'environ 8 0/0.

Les substances nutritives contenues dans le blé et dont la qualité croît du centre à la circonférence représentent ainsi environ 78 0/0 de son poids. En fait, la proportion réelle serait, d'après M. Malouin, égale au poids de l'hectolitre à très peu près : celui-ci pèse en moyenne 75 kilog. Le poids serait ainsi l'élément constitutif de la qualité du blé.

Le lecteur excusera ces détails par trop techniques, mais ils sont indispensables à notre démonstration.

***

Il est aisé, cela posé, de se rendre compte que la mouture la plus parfaite est celle qui permettrait l'extraction intégrale des farines, à défaut d'une décortication préalable que la constitution du grain de blé ne permet pas d'opérer. Les obstacles à une mouture parfaite viennent de ce qu'on est obligé d'effectuer simultanément la séparation des enveloppes et le broyage de l'amande; il y a ainsi mélange des divers éléments du blé et nécessité d'opérer ensuite le départ des sons sans perte ni altération de la farine : un système de mouture sera d'autant plus parfait qu'il résoudra mieux ce difficile problème.

Les systèmes actuellement en usage sont au nombre de trois. Ils sont connus sous les noms de :

Mouture basse ou méthode française ;

Mouture haute ou méthode anglaise, l'une et l'autre s'effectuant au moyen de meules ;

Enfin mouture au moyen de cylindres ou méthode hongroise.

Par la mouture basse, les blés après un nettoyage préalable presque toujours incomplet, sont soumis à une pression violente entre des meules très rapprochées, pression qui réduit d'un seul coup le grain de blé en farines et sons mélangés. Le départ des farines s'opère ensuite au moyen de blutoirs formés de tissus à mailles plus ou moins serrées. Mais on comprend que ce départ est forcément imparfait et que si ce procédé donne relativement plus de farines que la mouture haute, elles doivent être moins blanches par cela même qu'elles ont été produites au contact des *issues*, nom qu'on donne au produit de la mouture des enveloppes, et sont inférieures comme qualité et comme prix.

Par la mouture haute, les blés ne sont pas écrasés d'un seul coup. Leur conversion en farines s'obtient par des broyages successifs d'où résulte un mélange moins prononcé des farines et des sons; les gruaux restent en partie intacts — 25 0/0 — et peuvent être convertis en farines à l'abri du contact des issues; les farines, par ce système, viennent plus blanches et plus pures, mais le rendement est sensiblement moindre.

Dans la mouture à l'aide de cylindres, les blés sont soumis à un broyage sous une pression faible d'abord et qui s'accroît successivement de façon à obtenir la séparation à peu près complète des enveloppes corticales et du germe, d'une part, et d'autre part, de la masse farineuse sous forme de gruaux, dont la mouture définitive se fait séparément dans les conditions les meilleures. La mé-

thode hongroise est ainsi la plus rationnelle : aussi donne-t-elle des produits plus abondants et de meilleure qualité. Elle dispense en outre du mouillage préalable du blé et permet d'obtenir des farines sèches d'un emploi plus rémunérateur.

On jugera d'ailleurs de la valeur comparative des trois systèmes d'après les produits obtenus respectivement de 100 kilog. de blé.

Il est bien entendu que les chiffres suivants sont des moyennes que nous ne donnons qu'à titre d'approximations et sans distinction de blé tendre ou de blé dur [1].

Mouture basse.

Farines à pain blanc................	66 0/0	100
Farines dites *secondes*................	4	
Farines dites *troisièmes*.............	2	
Issues et déchets....................	28	

Mouture haute.

Farines de gruaux..................	25 0/0	100
Farines à pain blanc................	30	
Farines secondes....................	12	
Farines troisièmes..................	6	
Issues et déchets....................	27	

Mouture hongroise.

Farines à pain blanc..................	76 0/0	100
Issues et déchets....................	24	

Pour rendre ces résultats plus facilement comparables, nous réduirons aux deux tiers les poids des farines *secondes* et *troisièmes* employées à la fabrication du pain bis et de moindre prix. Les valeurs comparées des trois systèmes se traduiront alors par les chiffres suivants qui représentent les quantités de farines à pain blanc obtenues d'un même poids de blé — 100 kilog.

Mouture basse........................	70 0/0
Mouture haute........................	67
Mouture hongroise....................	75

Les farines de bonne qualité produisant environ 140 0/0 de leur poids en pain, les nombres correspondants à ceux-ci en kilog. de pain ressortent pour 100 kilog. de blé :

Mouture basse........................	98 kilogr.
Mouture haute........................	94 —
Mouture hongroise....................	105 —

[1] Le blé dur, celui que produit particulièrement notre Algérie, n'entre pas dans la consommation parisienne, parce qu'il ne donne pas des farines assez blanches et se moud difficilement sous la meule. C'est très regrettable, car il contient une bien plus forte proportion de matières albuminoïdes, c'est-à-dire nutritives au premier chef.

En fait, l'écart dans les quantités de farines obtenues par les meules ou les cylindres sera plus exact en prenant la moyenne de la mouture basse et de la mouture haute. La mouture, telle qu'elle se pratique réellement pour les farines du commerce, est en effet une mouture mixte qui participe des deux procédés. Les chiffres comparatifs sont ainsi les suivants :

Mouture par les meules.............. 68,5

Mouture par les cylindres............ 75.

L'écart est ainsi, en farines panifiables, de 1/10 0/0 au profit du système de mouture hongroise ! La qualité est également supérieure, puisque les farines obtenues par le procédé hongrois renferment toutes les substances albuminoïdes contenues dans le périsperme du blé, tandis que la difficulté d'obtenir blanches les farines, après leur contact avec les enveloppes pulvérisées par l'action des meules, fait reléguer ces substances dans les farines secondes et troisièmes qui ne sont utilisables que pour la fabrication du pain bis.

On peut conclure de ce qui précède que la transformation de notre système de meunerie en système hongrois aurait pour résultat de réduire de 10 0/0 la quantité de blé nécessaire à l'alimentation de Paris, tout en fournissant un produit supérieur à la consommation.

Le résultat n'est pas contestable et nous en avons malheureusement la preuve dans l'importation toujours croissante des farines hongroises et allemandes en Angleterre au détriment de notre propre production[1], depuis la création en Allemagne et en Hongrie de vastes moulins fonctionnant au moyen de cylindres. On sait également que la pâtisserie parisienne n'emploie que ces mêmes farines importées directement de Hongrie et vendues à des prix bien supérieurs aux prix des farines françaises de premier choix.

Voilà pour la mouture.

*
* *

La panification et la vente vont nous réserver d'autres surprises.

Il suffit d'avoir assisté une seule fois au pétrissage de la pâte, à bras d'homme, pour se rendre compte de ce qu'une telle opération a de répugnant, de peu hygiénique et de barbare, en raison de l'exagération d'efforts demandés aux ouvriers boulangers, efforts qui ont pour conséquence leur épuisement rapide.

Il est facile cependant de faire ce même travail au moyen d'engins mécaniques, de pétrins expérimentés depuis longtemps. L'obstacle principal vient des *geindres* jaloux du triste monopole qu'ils exploitent. Il est vrai que l'industrie de la boulangerie, morcelée

---

[1] On n'évalue pas à moins de 12 à 15 mille le nombre de paires de meules présentement immobilisées en France et qui avaient travaillé jusque-là pour l'importation anglaise.

comme elle l'est, tend, autant que possible, à ne pas augmenter son matériel et se rend ainsi complice volontaire de l'état de choses actuel, d'autant que, au point de vue de l'économie, la question est sans importance.

L'expérience prouve, en effet, que les frais de main-d'œuvre de la panification sont sensiblement les mêmes avec ou sans emploi des pétrins mécaniques. Le nombre des ouvriers exigés par les manipulations successives qu'exige la transformation de la farine en pain est à peu près indépendant du mode de pétrissage. En un mot, le pétrin mécanique représente un progrès humanitaire et hygiénique, mais là se borne son action. Son application, tout en restant sans influence appréciable sur le prix de revient du pain, n'en reste pas moins recommandable au premier chef.

*
* *

Il n'en est pas de même de la multiplicité des boulangeries : c'est là que gît l'obstacle principal à toute innovation industrielle et en particulier à la réduction du prix du pain dans les grandes villes.

Nous avons dit que Paris consommait journellement une moyenne d'un million de kilogr. de pain : or cette consommation est alimentée par près de 2,000 boulangeries, c'est-à-dire que chacune d'elles produit à peine en moyenne 500 kilogr. par jour. Or si l'on veut bien additionner les frais généraux de location, d'appropriation, d'éclairage, de patente, d'impôts, d'intérêts du capital, de frais de vente.. etc, on s'assurera que le total représente, avec la nourriture et l'entretien du boulanger et de sa famille, bien près de 25,000 fr. par an, pour chaque boulangerie, soit 66 fr. par jour, c'est-à-dire plus de 0 fr. 13 par kilogr. de pain.

Or, le prix courant de 0 fr. 40 le kilogramme ne laisse pas disponible un tel écart. En prenant 60 fr. pour le prix moyen du sac de farine, la quantité nécessaire pour faire 100 kilogr. de pain ressort à 28 fr. Les frais de panification et de cuisson sont d'environ 4 fr. : ensemble 32 fr. L'écart, entre le prix de revient d'un kilogr. de pain et son prix de vente à 0 fr. 40, n'est ainsi que de 0 fr. 08 et sans porter en compte aucun des frais accessoires.

Le boulanger est donc obligé, s'il ne veut faire faillite, de retrouver la différence sur la vente du pain dit de fantaisie, ou sur les produits accessoires de la boulangerie ; mais cette ressource n'est pas à la portée de tous et les grands quartiers seuls permettent à quelques-uns de se tirer d'affaire autrement que par la vente du pain à faux poids, c'est-à-dire aux dépens du consommateur et de la moralité commerciale : un pain de fantaisie vendu pour 1 kilogr. pèse couramment de 690 à 700 grammes.

C'est là une vente immorale par elle-même, mais comme elle ne

trompe personne, nous n'en parlerions pas autrement si elle n'engendrait un abus plus grave : le boulanger est amené à négliger la qualité du pain pesé, à cette fin de forcer le client à consommer du pain de fantaisie qu'il lui fait bel et bien payer 0 f. 55 à 0 f. 60 le kilogramme!

*
* *

Le lecteur qui a bien voulu nous suivre dans les développements ingrats de cette étude est présentement à même de résumer les progrès qu'appelle l'industrie complexe de la production du pain.

Comme réforme urgente, il convient de substituer les moulins à cylindres aux moulins à meule. On obtiendra par là des farines de qualité supérieure, on fera entrer dans la fabrication du pain les blés durs qui renferment bien plus d'éléments nutritifs que les blés tendres moins riches en produits albuminoïdes; enfin on obtiendra une économie qui se traduit par une réduction de 7 à 8 francs par 100 kilogr. de pain, c'est-à-dire 0 fr. 07 à 0 fr. 08 par kilogramme, sans distinction de pain pesé ou de pain de luxe.

Le marché de Paris comporte en outre une observation spéciale Les blés sont quelquefois expédiés du lieu de production au moulin, mais souvent ils passent par les halles où ils reviennent ensuite sous forme de farines. Ne serait-il pas avantageux de fabriquer le pain à côté du moulin même et d'économiser ainsi des frais de transport? On objectera que les moulins sont loin de Paris; mais cette distance n'a pas raison d'être, car les moulins du commerce marchent tous à la vapeur et peuvent aussi bien être établis aux portes de Paris qu'ailleurs.

Une seconde réforme non moins importante gît dans la réduction du nombre des boulangeries et dans la concentration de cette industrie à proximité des moulins. La vente peut aussi bien se faire au moyen de dépôts ou par le transport direct à domicile qui tend, d'ailleurs, à passer dans la pratique.

En réduisant de 2,000 à 500 le nombre des boulangeries parisiennes, on obtient presque intégralement le bénéfice de la suppression des frais généraux de 1,500 boulangeries, ensemble 25,000 $\times$ 1,500 $=$ 37 1/2 millions; admettons la moitié.

Le bénéfice de l'emploi des moulins à cylindres donne un bénéfice égal : la réforme se traduirait ainsi par une économie d'au moins 30 millions par an, pour Paris seulement, et correspond à une réduction de 0 fr. 08 par kilogramme de pain.

Un tel résultat vaut la peine que l'on s'occupe de sa réalisation aussi bien au point de vue économique général qu'en raison du service à rendre aux classes pauvres dans le budget desquelles l'approvisionnement du pain joue un rôle prépondérant. P. F. Degoix.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the Statistical Society* de Londres. La statistique agricole. — Toujours la population et les subsistances. — La représentation au Parlement ; un projet de revision. — Il n'est pas vrai que la population française diminue. = *The Economist.* La valeur de l'or a-t-elle haussé? — Discussion des arguments de M. Goschen. — Comme quoi des ouvriers ont tué la poule aux œufs d'or. — L'émigration. = *The Statist.* Encore la hausse de l'or. — Effet des fluctuations de la valeur de l'or. — Le mouvement du Clearinghouses de 1868 à 1883. — Les prévisions relatives à la récolte. — Le chauvinisme du *Statist* et le canal de Suez. = *The Bankers Magazine.* La monnaie d'argent et son avenir. — Les très grandes fermes en Amérique. = *Vierteljahrschrift.* Revue trimestrielle d'économie politique de M. Wiss. — Les ports de mer dans l'intérieur d'un fleuve. — Les privilèges regrettés. — Le dédommagement du condamné innocent. — L'inutilité du livret. — Divers. = *Jahrbücher,* ou Annales de l'économie politique, etc., de M. Conrad. — L'économie politique et la science forestière. — La population de Bâle au moyen âge. — Les suites d'une protection trop énergique. — Les progrès de la division internationale du travail. — Divers. = Les Annales de MM. Georges Hirth et Marx Seydel. — Divers. = Revue statistique de l'Autriche. Les caisses fraternelles. — L'industrie viennoise à diverses époques. = Les livres de MM. Henri Dietzel (rapport entre l'économie politique et l'économie sociale), Menger, Kleinwächter, Alexandre d'Œttingen, Haushofer, Fritz Robert, Barth, Brömel, Eras ; puis le recueil sur la situation des paysans en Allemagne (*Bäuerliche Zustande in Deutschland*), et le *Statistisches Jahrbuch* ou Annuaire statistique de l'Empire allemand. = *L'Economista.* La taxe d'exemption militaire. — Législation sociale. = Le livre de M. Maffeo Pantaleoni sur l'incidence de l'impôt. — Les publications de MM. Colajanni et Loria. — Le livre (espagnol) de M. G. G. de Linares. = *Journal de statistique Suisse.* — Les revenus communaux dans le canton de Berne. — Nombre des lits d'hôpital en Suisse. — Les hospices d'aliénés et l'alcoolisme. = Les fondations de la ville de Bâle, d'après M. Thun. = *Russische Revue,* de M. C. Röttger. L'industrie domestique. — L'agriculture en 1882. — Une constituante russe en 1767. — Message du président de la République argentine. — Bulletin mensuel de démographie.

Le premier article du *Journal of the statistical Society* de Londres (mars 1883) est du major P. G. Craigie, secrétaire de la chambre centrale d'agriculture, et porte le titre de : *Statistique de la production agricole* (dans le Royaume-Uni). C'est un article développé, bourré de chiffres que l'auteur commente et discute. Nous ne pouvons en reproduire que bien peu, mais nous nous en inspirerons pour présenter quelques réflexions. De tous les côtés on a exprimé

le regret que la statistique agricole laissât tant à désirer. En Europe on ne fait pas son devoir relativement à ce qui devrait être un important service public, presque tout y dépend de la bonne volonté des particuliers, et ceux-ci ne sont pas toujours bien disposés. Seuls, les États Unis font des sacrifices, le gouvernement central a voté 400,000 francs, et la plupart des Etats font des dépenses de leur côté. Les résultats ne sont sans doute pas encore rigoureusement exacts, malgré les 3,000 commissaires non rétribués, dont on a obtenu le concours zélé, mais les renseignements ont une valeur appréciable. En Europe, où ces renseignements seraient d'une utilité bien autrement grande, on est loin d'égaler l'Amérique quant aux efforts pour se les procurer.

Une autre observation à relever, c'est la diminution de la production. Ainsi, veuillez le noter : la population augmente et la production agricole diminue; il faut de plus en plus chercher la subsistance à l'étranger pour vivre, c'est un fait incontestable quoique certaines personnes, dans l'intérêt de certaines opinions, soient tentées de le nier. Ce qu'on niera plutôt en Angleterre, c'est la possibilité de progrès futurs. Tenez, lisez (page 32) : « Whatever be to the actual figures which properly represent the produce of British soil, two conclusione are, I think, easily drawn from the varied figures I have been able to put before you — one, that the former advance in yearly production *is unquestionably checked*, that the prossibility of future increased production is arrested by the risk of unremunerative enterprise... » Peut-être l'auteur est-il un peu pessimiste, voilà tout ce qu'il est possible d'accorder, et c'est moins que l'on ne croit.

Voici quelques chiffres. La superficie cultivée dans les trois royaumes est de 31,619,782 acres (40 ares), dont 9,219,697 en céréales (3,205,052 en froment, 2,444,723 en orge, 2,724,877 en avoine, etc.). Ces chiffres représentent la moyenne des années 1872 — 1881. Quant au rendement, il est donné par comtés, l'espace ne permet pas de reproduire ces tableaux, mais à titre de spécimen, nous allons prendre une seule ligne du tableau B, *wheat*. Sur ce tableau on donne pour le froment le rendement de diverses époques en indiquant la source où le renseignement est puisé.

Comté de Norfolk : année 1770, évaluation d'Arthur Young 24 bushels (36 litres 1/3) par acre ; — 1800 à 1816, Mac Culloch d'après les rapports du Board of agriculture : 20 *b*; — 1850, M. Caird (dans les célèbres Lettres au *Times*) : 32 *b* ; — 1861, Mark Lane Express : 33.5 *b*; — 1870, Chambre d'agriculture 31.1 *b*; — 1879, Commission royale 22.0 *b* (et en outre, avant 1878, c'est-à-dire : moyenne antérieure, 31.6); — 1876-82, Mark Lane Express,

moyenne, 28 *b*. — Moyenne 1862-1882. Enquête de journaux agricoles, 31.5 *b*. Rendement de 1882, 31.5 bushels. De même pour chaque comté etpour les autres céréales. On voit qu'il n'existe pas de chiffre tout à fait certain, mais des évaluations, et puis, cela est très important, qu'il y a de grands écarts entre les rendements des différentes années, et cela au gré de la pluie et du beau temps. — En résumé, la question mérite de rester à l'étude et le travail de M. Craigie est digne d'être médité.

Nous trouvons ensuite un article de M. Arthur Ellis sur *la Représentation au Parlement de la capitale et des districts agricoles et industriels*, etc. L'auteur soutient cette thèse, que les campagnes sont favorisées relativement aux villes, il trouve même *fright fully*, effrayante, la prédominance des campagnes (*overrepresented*) et veut qu'on prenne tout à fait à la lettre, *in its full meaning*, ce mot « effrayant », car il prévoit qu'une « révolution » en sortira. L'auteur réunit beaucoup de chiffres, dont la plupart ne me semblent rien prouver du tout, ni en bien ni en mal, tandis que d'autres prouvent seulement que de 1871 à 1881 le nombre des électeurs a augmenté plus fortement dans la capitale et dans les districts industriels que dans les districts agricoles. Mais tout le monde n'est pas d'avis que la répartition des sièges doive suivre d'aussi près les fluctuations dans les chiffres de recensement. En ces matières, la raison d'une part, les sentiments de l'autre, exercent sur l'homme une influence dont les éléments sont souvent difficiles à démêler. Est-ce la raison qui veut que le nombre des électeurs soit absolument le même pour chaque siège, ou pense-t-on seulement que ce principe sera avantageux au parti auquel on appartient? Beaucoup d'autres questions se laisseraient encore poser si l'espace permettait de les formuler bien clairement; lorsqu'on est trop bref en ces matières, l'adversaire s'empare d'un mot insuffisamment expliqué et en fait le point de départ d'une série d'attaques. Je ne faisais aucune allusion à l'auteur en écrivant ces lignes, et pourtant lui aussi m'en fournit une preuve. Il termine son article par de courtes suggestions sur une sorte de « revision de la constitution », que, j'en suis sûr, nos révisionnistes ne seront pas tentés d'adopter pour la France. Il pense que la capitale aurait à choisir des députés experts en matière métropolitaine, les districts industriels, les districts agricoles, etc., chacun des hommes compétents pour représenter leurs vues et leurs intérêts particuliers. Or, au Parlement, les hommes d'une même origine et d'une même compétence se réuniraient en comités, élaboreraient, chacun de son côté, les lois nécessaires à ses commettants et les soumettraient au Parlement réuni, qui n'aurait à voter que par *oui* ou par *non*, ce qui rendrait toute éloquence inutile.

Le travail de M. Ellis a donné lieu à une très vive et peut-être orageuse discussion. Les orages, s'il y en a eu, ne sont pas entrés dans le *Journal* ou le procès-verbal, mais plusieurs orateurs ont blâmé le bureau d'avoir admis le mémoire. La politique doit être bannie de cette enceinte! s'écriait-on. Sans doute, dit le président (M. Giffen); mais pourquoi ne ferions-nous pas de la statistique électorale, comme nous faisons tant d'autres statistiques? Et la majorité, je le crois du moins, lui a donné raison. Il faut que la science puisse aborder toutes les questions..... il s'agit seulement de les traiter scientifiquement, c'est-à-dire sans passion et sans parti pris, ce qui est plus rare et plus difficile qu'on ne pense.

Entre parenthèse, dans les *Mélanges* on trouve la reproduction d'un article du *Times* sur la « décadence de la population française »; ce travail n'a rien de scientifique et ne mérite pas de figurer dans la Revue de la statistique. Une raison entre plusieurs suffit : c'est qu'il n'est pas vrai que la population française diminue.

The Economist consacre plusieurs articles à discuter une opinion émise par M. Göschen dans une lettre au *Bankers Institut* et un peu plus tard dans une lettre au *Times*. M. Göschen avait soutenu que la valeur de l'or avait haussé; il en attribuait la cause à la grande demande d'or de l'Allemagne, de l'Italie et des Etats-Unis, demande qu'il évalue à 200 millions sterling (5 milliards de francs), et, comme preuve, il citait la baisse du prix des marchandises qui eut lieu à partir de 1873. Je n'avais pas hésité à trouver exagérée la somme de 200 millions sterling, et quant à la réduction des prix comparativement à l'année 1873, je la jugeai très sévèrement, trouvant qu'un homme aussi compétent que M. Göschen n'avait pas le droit de se tromper aussi gravement, car tout le monde sait que les prix de 1873 étaient exceptionnellement élevés. *The Economist* du 21 avril combat les assertions de M. Göschen, mais, il me semble, sans la vigueur nécessaire; il accorde que le prix de l'or a haussé, mais « à un moindre degré » que ne le soutient l'éminent homme d'État; moi, je n'affirme ni ne conteste rien relativement à l'or, je suis seulement d'avis que rien jusqu'à présent ne prouve la hausse, la baisse du prix des marchandises — qui n'est pas toujours réelle, d'ailleurs — pouvant avoir d'autres causes.

Dans le numéro du 5 mai, M. Moxon présente de nombreux chiffres, desquels il résulte que, comparativement à l'époque 1845-50 (qui précède un peu l'affluence de l'or), les prix de 41 principales marchandises ont augmenté de 10 0/0 et que les prix de la période 1877-82 (cinq ans) ne sont que de 10 0/0 au-dessous de ce qu'ils étaient dans la période 1858-62 lorsque la découverte de l'or avait eu son effet

complet. Il démontre ensuite que les fluctuations du prix des denrées dépendent de bien d'autres circonstances encore que de l'abondance ou de la rareté de l'or.

M. Göschen ayant fait insérer une lettre sur ce sujet dans le *Times*, où il maintient ses opinions, *the Economist* revient à la charge (12 mai) et développe les raisons qui lui font trouver exagéré le chiffre de 200 millions sterling en or que, selon M. Göschen, l'Allemagne, l'Italie et les États-Unis auraient absorbés. Selon ses calculs, l'Allemagne aurait demandé 60 millions, l'Italie 13 millions, les États-Unis 66 millions, en tout 139 millions. Encore ce chiffre comprend-il quelques doubles emplois.

Dans le numéro du 19 mai, M. Arthur Crump offre divers arguments et comme M. Moxon, il recherche les différentes causes qui peuvent avoir provoqué une réduction des prix. Tout ce qui diminue l'emploi du crédit, avait déjà dit M. Moxon, y contribue, et il avait cité les sociétés coopératives de consommation, qui font pour 24 millions sterl. d'affaires, vendent comptant et forcent les détaillants en général à réduire leurs prix. On a donc moins recours au crédit. M. Crump insiste de son côté sur l'influence d'une concurrence plus active, de la réduction du luxe qui fait rechercher le bon marché et force la production à multiplier les bas produits. M. Crump, dans les quatre colonnes en petits caractères qu'il fournit à l'*Économist* entre dans d'autres détails encore, mais nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur.

Dans le supplément au numéro du 12 mai nous trouvons un très curieux article intitulé : *Une industrie en décadence en Écosse.* En 1850, on comptait dans 13 comtés 68 filatures de coton avec 1,163,575 broches et 14,057 ouvriers ; en 1861, 11 de ces comtés seulement avaient encore des filatures, au nombre de 60, avec 1,153,784 broches et 10,175 ouvriers ; enfin, en 1883, il n'y a plus que 6 comtés où l'on file le coton, le nombre des établissements se trouve réduit à 22, celui des broches à 729,000 et celui des ouvriers à 3,645. — Et la cause? — La voici. Il y a une trentaine d'années et au delà, les ouvriers s'étaient entendus (les Trade-Unions) pour empêcher les fils et futurs successeurs de leurs patrons de s'initier dans les détails de la fabrication sans leur permission, et quand cette permission était obtenue, l'initiation ne pouvait avoir lieu aux heures ordinaires du travail. Il en résulta que la plupart des descendants des fabricants prirent d'autres professions et quand ils entrèrent en succession, ils firent diriger ou dirigèrent leurs établissements comme ils pouvaient et sans s'y intéresser autrement, de sorte que la plupart succombèrent. Voilà comment on tue la poule aux œufs d'or.

Citons encore le tableau de l'émigration en 1882. On compte 279,366 émigrants d'origine anglaise, les Irlandais compris. Mais il y a aussi de l'immigration ou plutôt du retour, leur nombre a été de 50,599 en 1882. Si l'on fait abstraction de ces revenants, l'émigration définitive, avec la destination des émigrants, présente les chiffres qui suivent :

Excédent de l'émigration aux années ci-après :

Destination des émigrants.	**1882.**	**1881.**	**1880.**	**1879.**	**1878.**	**1877.**
Etats-Unis..........	153.435	146.323	140.052	71.758	20.654	603
Amérique du Nord britannique.......	34.344	18.151	16.214	14.455	4.448	2.033
Australie...........	31.465	16.805	18.274	35.922	32.272	25.501
Autres contrées.....	9.523	9.016	5.995	4.133	584	3.168
Totaux.......	228.767	190.295	180.535	126.338	57.958	31.305

The Statist parle aussi de l'opinion émise par M. Göschen sur la hausse de l'or, mais il entre dans plus de détails. Il semble donner raison à M. Göschen, mais en avançant de mauvais arguments. En effet, on avait objecté que l'année 1873 était mal choisie, parce que c'était une année d'*inflation*, mais, dit le *Statist*, si nous ne sommes pas également aujourd'hui dans l'inflation, c'est à cause de la rareté relative de l'or. Mais cette rareté est précisément à prouver. Est encore à prouver qu'il n'y a pas d'autres causes de diminution de prix. Du reste, si les prix étaient élevés en 1873, c'est par suite de la guerre et de la spéculation effrénée qui s'est faite alors et qui a abouti aux krachs de Vienne, Berlin, New-York et à d'autres crises.

The Statist examine ensuite l'opinion de M. Göschen sur les conséquences de la rareté réelle ou prétendue. Si elle existe, on doit en tenir compte lorsqu'on compare les tableaux des douanes de diverses époques, car la valeur relative de l'or a une influence sur les prix, et le commerce n'a pas nécessairement augmenté parce qu'on constate sur les tableaux des douanes un montant plus élevé de l'exportation et de l'importation, de même qu'un montant moins élevé de ces valeurs, provenant de la baisse des prix, n'indique pas le ralentissement des affaires. (C'est une opinion déjà soutenue par M. Giffen). M. Göschen traite aussi de l'effet du phénomène tant sur les créanciers que sur les débiteurs, mais il n'a pas abordé un autre point de vue, celui de savoir si l'abondance de l'or est favorable ou défavorable à la production. Un mot qui lui échappe en passant sur l'impulsion que l'affluence de l'or qui survint entre 1850 et 1860 a donnée aux affaires, et sur la situation pénible dans laquelle nous met l'état transitoire actuel, ferait croire que cet

homme d'État partage l'opinion de ceux qui considèrent l'abondance du numéraire comme un stimulant. Le *Statist* n'est pas de cet avis. Il croirait plutôt que la période de transition dans laquelle nous nous trouvons et que M. Göschen qualifie de *painfull* est une époque de prospérité, mais il s'attend à une baisse croissante des prix, par suite de la moindre production et de la plus grande consommation de l'or. Mais une baisse de prix n'est pas nécessairement une cause de souffrance. Du reste, il hésite à se prononcer d'une manière péremptoire, il croit que le temps seul peut élucider la matière et nous donne rendez-vous dans 50 ou 100 ans pour répondre définitivement.

Tout à l'heure il était question de la prospérité dont notre époque jouit, et si l'on avait demandé des preuves, on aurait peut-être cité le mouvement du *Clearinghouse*. Eh bien, voici ce mouvement pour une série d'années :

Montant en livres sterl. du mouvement du Cléaringhouse.

Exercice.	Total de l'année.	Le 4 de chaque mois.	Lors des liquidations à la Bourse.	Aux jours de liquidation des consols.
	liv. sterl. (millions)	liv. sterl. (millions)	liv. sterl. (millions)	liv. sterl. (millions)
1867—68....	3.257.411	147.113	444.443	132.293
1868—69....	3.534.039	161.861	550.622	142.270
1869—70....	3.720.623	168.523	594.763	148.822
1870—71....	4.018.464	186.517	645.946	169.141
1871—72....	5.359.722	229.629	942.446	233.843
1872—73....	6.003.335	255.965	1.032.474	243.561
1873—74....	5.993.586	272.841	970.945	260.072
1874—75....	6.013.299	255.950	1.076.585	260.338
1875—76....	5.407.243	240.807	962.595	242.245
1876—77....	4.873.000	231.630	718.793	223.756
1877—78....	5.066.533	224.190	745.665	233.385
1878—79....	4.885.091	212.241	811.072	221.264
1879—80....	5.265.976	218.477	965.533	233.143
1880—81....	5.909.989	240.822	1.205.197	265.579
1881—82....	6.382.654	256.654	1.379.194	299.788
1882—83....	6.189.146	242.581	1.169.315	253.515

Ce tableau n'est pas pour moi une preuve bien certaine de prospérité, il peut aussi montrer seulement que la spéculation est plus active, ce qui n'est pas la même chose,

The Statist du 5 mai reçoit des nouvelles des États-Unis, desquelles il résulterait qu'on s'attend à une récolte médiocre de blé, de l'autre côté de l'Atlantique. Si, en revanche, la récolte est bonne en Europe, c'est alors que l'agriculture sera contente ! Mais si la nôtre est mauvaise aussi?

Dans le nº du 19, nous trouvons deux articles côte à côte dans lesquels le *Statist* fait chorus avec le chauvinisme anglais à notre égard et montre une ridicule mauvaise volonté à propos de Madagascar et du Tonquin. Nous reprocher notre prétendue *restlessness* dans la même ligne où il nie que les Anglais aient un *selfish point of view*, c'est commettre deux témérités à la fois. Je suis d'un avis diamétralement opposé, je crois que nous nous effaçons trop, que nous négligeons trop nos affaires extérieures, et je suis convaincu que les Anglais ont au moins autant de *selfishness*, d'égoïsme, que qui que ce soit. Au besoin, le deuxième article du même numéro nous en fournirait la preuve. Il s'agit du canal de Suez. Elle n'a pas voulu être à la peine — on se le rappelle bien — et maintenant elle voudrait s'emparer de tout l'honneur. Je ne veux pas entrer ici dans des détails sur cette question, mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer que la plupart des choses que je lis sur cette matière sont si superlativement *selfish* et la *selfishness* est si peu déguisée, qu'ils ne sont même pas *gentlemanlike*. Je crois même que c'est un peu inintelligent, car c'est accumuler contre soi, et sans utilité, des haines dont les effets pourront se faire sentir au moment où leurs coups seront le plus sensibles.

The Bankers Magazine de New-York (mars 1883) renferme un intéressant article sur l'état actuel de la question de la monnaie d'argent. Il constate d'abord qu'en Europe, personne ne veut sérieusement abandonner l'étalon d'or.

En Angleterre, MM. Gibbs, Grenfeld et peut-être quelques autres personnes sont favorables au double étalon, mais ni le gouvernement, ni le gros de la nation ne les écoutent. En France, la Banque se tait, mais toutes les mesures qu'elle prend, indiquent qu'elle ne croit pas à l'avenir de l'argent, car elle thésaurise l'or et fait circuler l'argent. Des faits ou tendances analogues peuvent être constatés chez les autres nations européennes. Et en Amérique? Le *Magazine* est d'avis que beaucoup de ceux qui aux États-Unis se disent bi-métallistes ne le sont pas en réalité ; ce sont plutôt des monométallistes qui désirent introduire l'étalon d'argent. Sans doute, ajoute le *Magazine*, nous employons comme monnaie concurremment les deux métaux, et désirons les conserver tous les deux; mais, en fait, c'est l'or qui est le véritable étalon chez nous, et nous ne sommes pas assez forts pour maintenir l'ancien rapport entre les deux métaux. Seulement, il ne faudrait pas vouloir lutter contre la nature des choses. L'argent monnayé jusqu'à présent ne peut pas encore avoir une influence fâcheuse sur la circulation.... Ne serait-ce que parce que personne n'en veut, et si le marchand

ne refuse pas purement et simplement le dollar en argent, c'est par la crainte du concurrent, qui se ferait « une spécialité » de l'acceptation des dollars blancs. Mais si l'on continue la frappe de cette monnaie dépréciée, celle-ci finira par chasser l'or, on tombera dans l'étalon d'argent, et l'on subira tous les inconvénients qui en résultent. Toutefois, si l'on tient absolument à utiliser le produit de nos mines, qu'on réduise le rapport de l'argent à l'or, alors nous pourrons espérer conserver les deux métaux, et si ce moyen n'était pas applicable, qu'on cesse de frapper des dollars blancs. Cette opinion paraît très répandue aux États-Unis, mais a-t-elle la majorité ?

Signalons une courte notice que le *Magazine* publie sous ce titre : *Evil of large farms*. Cet article nous dit seulement que les très grandes fermes présentent des inconvénients, et ce n'est pas étonnant s'il y a des *fermes* (ce qu'il ne faut pas traduire par *propriété*, mais par *culture*) de 1,600,000 acres (40 ares), 300,000 acres, 600,000 acres, 200,000 acres et autres dont on nomme les propriétaires. L'auteur de la notice ajoute qu'on a éprouvé les mêmes inconvénients en Angleterre, mais il se trompe très gravement ; il confond propriété et culture. Si, en Angleterre, quelqu'un possède 100,000 acres, il les répartit en plusieurs centaines de fermes et les loue à autant de fermiers; en Californie on cultive les 100,000 acres comme une ferme unique. Des erreurs de cette nature sont fréquentes parmi les personnes qui ne connaissent l'économie politique que par ouï-dire, elles confondent, même en France, la part du propriétaire et celle du fermier. N'entendez-vous pas dire souvent : l'agriculture rapporte 2 à 3 0/0? Eh bien non, la propriété rapporte 2 à 3 0/0, mais l'industrie agricole 10 0/0 en moyenne.

Vierteljahrschrift, etc. Revue trimestrielle d'économie politique dirigée par M. Ed. Wiss (Berlin, Herbig, vol. 78, nos 1 et 2). No 1. L'article de M. Lammers sur la « grande correction du cours du Weser » a un intérêt plus général que le titre ne semble le comporter; des villes comme Rouen et Nantes l'étudieraient avec fruit, car ces villes sont relativement à la mer dans une situation analogue à celle de Brême. — M. Biedermann, dans un article sur « les douanes allemandes au moyen âge », n'admet pas que les taxes soient d'origine romaine, il les tient principalement pour des péages locaux. Certains arguments de l'auteur laissent à désirer. Il attribue une importance beaucoup trop grande aux prescriptions libérales de la Loi salique : qui connaissait ces prescriptions, qui les suivait? — M. Ewald continue l'histoire de l'ad-

ministration intérieure de la Prusse avant 1806. — M. Max Reinitz étudie la question du raccordement des chemins de fer autrichiens avec les voies ferrées des États voisins.

Le numéro 2 renferme trois articles qui mériteraient d'être analysés. L'article de M. Emile Mayer traite de la production de l'alcool, de la législation fiscale qui le concerne et du commerce des spiritueux. Je n'aborderai pas l'analyse de cet article, parce que j'aurais trop à citer, mais je relève un détail mentionné en passant, c'est celui-ci : En Prusse, jusqu'au siècle dernier, dans certaines villes, le droit de brasser de la bière était attaché à la possession de certaines maisons, c'était un privilège, et les cabarets étaient répartis entre les brasseries comme des clients héréditaires. Or, dans un pays qui a passé par un régime pareil, qui était tout simplement abominable, dans un pareil pays, on rétablit les *Innungen* ou corporations ! On trouve donc que le vieux temps avait du bon ? Ne disputons pas des goûts. — M. Zeller a abordé une question qui est actuellement à l'ordre du jour en Allemagne, celle du « dédommagement des condamnés innocents ». C'est une question intéressante que je suis tout disposé à résoudre, comme l'auteur, d'une manière favorable à l'innocent. — M. T. de Huber-Liebenau examine la question du livret d'ouvrier. Il montre que le livret ne rend pas le service qu'on lui demande, il n'est utile ni au patron ni à l'ouvrier, et ce dernier se sent humilié. Ces raisons sont bonnes, le livret a fait son temps ; il était nécessaire lorsque chaque compagnon faisait son tour de France, maintenant il faut d'autres procédés.

Jahrbücher, ou *Annales d'économie politique et de statistique* de M. J. Conrad (Iéna, Fischer), nouvelle série VI, 4 et 5, 1883. En tête de la livraison nous trouvons un article de M. Udo Eggert sur les premiers rapports entre l'économie politique et la science forestière. C'est une matière complètement inconnue en France, où la sylviculture ne semble avoir d'autres adeptes que les élèves de l'École forestière de Nancy. Sans cette ignorance, est-ce que la France entière aurait pu se servir de l'expression « coupe sombre » dans un sens opposé à celui que lui donne la science. Du reste, en Allemagne non plus, la sylviculture n'est pas à la portée de tout le monde et M. Eggert aurait bien fait d'en tenir compte, il suppose connues trop de choses. Il compare Thünen à Pfeil ; tous les économistes connaissent l'*État isolé* du premier, mais on connaît moins les traités de science forestière du second. Quoi qu'il en soit, les deux hommes éminents que je viens de nommer ont les premiers étudié la forêt au point de vue de la théorie économique ; ils

ont donné le branle à tout un mouvement et causé mainte bataille entre le produit brut et le produit net. On comprend qu'il n'est pas possible d'aborder ici le fond de la discussion.

M. Gustave Schönberg consacre un long article à la recherche du chiffre de la population de Bâle au moyen âge, ce qui n'est pas sans intérêt, mais je trouve bien plus actuel l'article de M. Erwin Nasse sur *la direction que prend l'exportation allemande*. On se rappelle peut-être que M. Nasse, attaqué en Allemagne comme membre du Cobden club, a écrit une brillante brochure, non seulement pour exalter le Cobden club, mais encore pour démontrer — et il l'a fait de main de maître — que l'Allemagne, non seulement *profite* du libre-échange (relatif), mais qu'elle ne peut pas s'en passer. Le principal argument développé par M. Nasse s'applique aussi à la France : « Le pays ne produit pas assez de blé pour nourrir sa population, il faut donc qu'elle produise d'autres marchandises en échange desquelles on obtiendra le blé. Mais, pour vendre ces marchandises, il faut que les autres États laissent leurs portes ouvertes. Or ils fermeront les leurs, si vous élevez des barrières aux vôtres. » Cette brochure a valu à M. Nasse une nouvelle attaque, plus violente encore si c'est possible. L'auteur de cette attaque ne mérite pas d'être nommé et M. Nasse ne lui aurait pas répondu, si l'article n'avait pas paru dans une revue estimée. Sa réponse est digne de la réputation du savant professeur de Bonn, mais elle est trop longue pour que je puisse lui emprunter autre chose que deux détails. Voici le plus intéressant (p. 411, en note). Je traduis :

« Comme de nos jours on se met de plusieurs côtés à défendre la politique commerciale de Frédéric le Grand, il ne sera pas superflu de montrer dans quel état se trouvaient en 1806 les industries les plus protégées et soignées. Bassewitz, notamment, montre par quelques exemples frappants combien elles sont restées en arrière. L'industrie la plus puissante et la mieux assise de toutes, en Prusse, c'était celle des lainages. Bassewitz qui, en sa qualité de président de la chambre (admin. financ.) de la Marche électorale était très bien renseigné, raconte, d'après les déclarations d'industriels éminents, que des fabricants de drap hollandais avaient acheté en 1809 et en 1810 de la laine dans la Marche électorale (partie de la province de Brandebourg), qu'ils avaient payé le droit d'exportation (2 thalers ou 7 fr. 50 par *stein* de 20 livres), puis les droits d'entrée dans le royaume de Westphalie et le transport jusqu'à Aix-la-Chapelle; qu'ils avaient ensuite fabriqué du drap selon leur méthode perfectionnée, et adressé ce drap à Berlin en payant les droits de transit, les frais de transport, les droits

d'entrée en Prusse — 11 0/0 de la valeur — et qu'ils l'ont vendu à des prix auxquels les fabricants de la Marche électorale ne pouvaient pas descendre. — Le livre de Bassewitz est intitulé : *La Marche électorale en* 1809 *et* 1810. » On sait qu'autrefois les Anglais achetaient du coton à Calcutta, le transportaient en Angleterre, le filaient, tissaient, etc., et le retransportaient à Calcutta où ils battaient les cotonnades travaillées à la main par les Hindous. De nos jours, l'Inde possède aussi des machines, et ces affaires-là ne vont plus; mais au commencement de ce siècle, grâce au système ultraprotectionniste de Frédéric II, Berlin était à Aix-la-Chapelle comme Calcutta à Londres. On n'a pas tardé d'ailleurs à répudier ce système à Berlin et à travailler à l'établissement du Zollverein.

Le second détail que je voulais indiquer, c'est une opinion émise par M. Nasse. Il est d'avis que la division internationale du travail avance d'une manière « irrésistible » et que les obstacles que les droits protecteurs peuvent opposer à ce progrès sont généralement impuissants. Cette opinion a déjà été émise, ou à peu près, par M. E.-J. James dans une *Étude sur le tarif américain* (Iéna, Fischer). J'ajouterai que j'ai eu l'occasion d'exprimer une idée analogue, après avoir étudié des tableaux des douanes.

Citons encore deux bons travaux : l'un, de M. Stieda, sur la littérature économique russe dans les années 1881 et 1882; l'autre, de M. de Kaufmann, sur le livre de M. Léon Say : *les Finances de la France*.

Les *Annalen des Deutschen Reichs* (A. de l'Empire allemand), de MM. Georges Hirth et Max Seydel à Munich, renferment, dans les quatre premiers fascicules de 1883, un article étendu sur les colonies pénales et le patronage des libérés; un article sur la réforme de l'impôt sur le sucre; la législation sur les chambres de commerce allemandes; le projet de loi sur les assurances ouvrières, etc. On voit que cette revue tient à fournir à ses lecteurs des pièces qui leur permettent d'étudier les questions à l'ordre du jour.

La *Revue statistique de l'Autriche* (Statistische Monatschrift), publiée par la direction de la statistique administrative (Vienne, A. Hölder), livraison d'avril, renferme un article de M. Fr. Sprung sur les sociétés de secours mutuels de la Styrie, qui nous montre une institution qui semble due à l'initiative des intéressés, qui s'est développée toute seule et qui a pris une forme aussi digne de figurer comme modèle que les sociétés qu'on loue le plus. La revue

consacre un article étendu à cette institution ; je me borne à dire que les *Bruderlade* (caisses fraternelles) sont établies par usine, qu'il y en a une dans chaque établissement, que les ouvriers en sont membres de droit — et de devoir, c'est-à-dire obligés — qu'on paye le plus souvent des cotisations proportionnelles aux salaires et qu'on obtient, non seulement les secours usuels en cas de maladie, mais qu'on a droit au bout de dix ans à une pension de retraite qui est à la fois proportionnelle au taux des versements et à la durée des services; le terme de dix ans est un minimum.

La livraison de mai donne un article de M. Pizzala sur l'industrie à Vienne à différentes époques, lequel fait ressortir certains progrès et peut-être aussi du recul. Toutefois les chiffres ne suffisent pas, car si l'on trouve que, de 1869 à 1880, le nombre des tailleurs-patrons a diminué, il ne faudrait pas en conclure qu'on fait moins d'habits à Vienne — ce qui ne serait pas vrai, car on en exporte beaucoup plus en province et même à l'étranger — mais que la fabrication en gros, la « confection » tend à remplacer les petits patrons. On voit que l'article que je signale a besoin d'être étudié de près. — Un second article indique un procédé de calculer l'accroissement (ou la diminution) probable de la population entre deux recensements.

Annonçons un nouveau venu auquel on peut prédire un grand avenir si ses autres travaux répondent aux espérances que fait naître sa thèse doctorale. Il s'agit de M. Henri Dietzel, docteur en droit et en philosophie, qui publie une dissertation sous ce titre : *Ueber das Verhältniss der Volkswirthschaftslehre zur Socialwirthschaftslehre* (Rapport entre l'économie politique et l'économie sociale. Berlin, Bernstein). C'est un travail remarquable que j'ai le plaisir de présenter au lecteur, quoique non sans faire quelques petites réserves. Au fond, dans la distinction que l'auteur établit entre l'économie politique et l'économie sociale, on retrouve celle que nous faisons souvent entre l'économie pure et appliquée. A beaucoup d'égards son économie sociale répond à notre économie politique pure et son économie politique à notre économie politique appliquée. C'est l'économie sociale qui est la science, qui ne s'occupe que des lois; c'est l'économie politique qui est l'art et dont les applications sont variées selon les temps et les lieux.

L'explication que je viens de donner n'est qu'approximative, c'est un simple aperçu qui a besoin d'être précisé et approfondi. Le but de l'auteur est ici moins d'édifier que de démolir, il attaque l'école que nous appelons avec plus ou moins de raison celle des socialistes de la chaire, mais qui est pour lui l'école éthico-histo-

rique, expression plus large, plus compréhensive et en tout cas plus scientifique. Il prend d'abord « l'école éthique », puis « l'école historique » et soumet le principe de l'une et de l'autre à un examen sévère. Il lui arrive souvent de justifier « l'ancienne doctrine », celle des A. Smith et des Ricardo, mais il n'est pas précisément des nôtres, ou du moins, je ne sais pas encore dans quelle mesure il l'est. Il faut encore voir venir; mais peu importe, dès aujourd'hui il a rendu des services à la science, rendons-lui la justice qui lui est due. Tâchons de donner un résumé de son travail, mais sera-t-il possible d'être aussi concis et aussi clair qu'il le faudrait ?

L'auteur commence par présenter l'école historique et l'école éthique comme une réaction contre la raideur avec laquelle la théorie antérieure présentait ses doctrines, mais il constate que les nouvelles écoles n'ont rien trouvé à nous offrir : ils n'ont appliqué que la première partie du *Destruam et ædificabo*. Toutefois, sa critique porte plutôt sur la tâche scientifique proprement dite, il laisse la partie pratique, l'application, dans l'ombre, et nous pouvons induire de quelques passages qu'il n'en est pas l'adversaire. Mais suivons-le sur son terrain, occupons-nous de la science pure, qu'il appelle science sociale; il montre que celle-ci ne peut pas se passer de principes fondamentaux et que, si l'on n'a pas pu les trouver par l'induction, ce qu'on a en vain essayé de faire, il faut reprendre la voie de la déduction, telle que nous l'a montrée le grand maître David Ricardo que personne n'a encore dépassé et que probablement on ne dépassera jamais.

M. Dietzel se propose de montrer la légitimité de la méthode qui déduit de prémisses abstraites la théorie économique. La tâche de la théorie économique consiste dans l'analyse de la vie économique. Il s'agit d'étudier, d'une part, le rapport de l'homme aux biens matériels, abstraction faite de l'échange, c'est donc l'économie privée ; et de l'autre, les rapports entre ces économies privées, rapports qui forment l'économie sociale. Cette étude a pour but de formuler les lois de la vie sociale, et sa méthode est la déduction. Ses prémisses sont : 1o « Les effets des actes économiques sont considérés sous la supposition que les relations (économiques) entre les hommes sont complètement libres ; 2o Les actes économiques de l'individu sont supposés inspirés par son intérêt bien entendu. » Voilà les deux postulats : *liberté et intérêt*. Or la question qui se débat de nos jours, c'est de savoir, si sur la base des faits économiques on doit établir une « économie politique » (l'art) ou une « économie sociale » (la science) ? L'auteur répond qu'il faut établir les deux. Pour l'économie politique, continue-t-il, nous

admettons le caractère éthico-psychologique et la relativité des solutions qu'elle produit à l'aide de l'induction; mais pour l'économie sociale nous demandons la méthode de la déduction et les solutions absolues. M. Dietzel se pose ici en quelque sorte en conciliateur entre les deux écoles et donne raison à toutes les deux, mais en leur assignant à chacune un domaine différent : à vous la science pure, à vous les applications, au besoin avec intervention de l'État. C'est donc nous, les fidèles de l'ancienne doctrine, qui étudions les lois naturelles des rapports économiques entre les hommes; seulement on nous reproche d'avoir voulu appliquer ces lois — qui le plus souvent ne sont que des hypothèses — aux faits réels de la vie pratique, sans tenir un juste compte des circonstances particulières du temps et des lieux; à l'autre école on reproche de vouloir ignorer la nature des choses.

L'auteur examine de plus près les principes de l'école éthico-historique et montre qu'il n'y a plus lieu de parler des rapports entre la morale et telle ou telle science : une science n'est ni morale ni immorale. Si l'on voulait parler de la moralité d'une science, il faudrait demander d'ailleurs : d'après quelle morale? Celle de Zenon ou d'Épicure, d'Aristippe ou de Diogène?... sans parler de Schopenhauer et les autres. M. Dietzel pense, et de mon côté j'ai eu également l'occasion d'exprimer cette idée, qu'on ne peut pas établir de théorie économique, si à chaque pas vous devez consulter la morale ou la politique. L'économique doit rester neutre et développer son propre principe. Du reste, l'auteur se demande si la solution pratique des questions économiques attend les arrêts de la théorie? Il ne le croit pas, c'est généralement la force brutale qui les résout, la science ne peut faire qu'une chose, rechercher ce qu'ont de commun les faits les plus variés et formuler en propositions les notions qu'elle aura pu acquérir.

L'espace ne nous permet pas de nous arrêter plus longtemps à la thèse de M. Dietzel dont je suis obligé de passer quelques-unes des parties les plus remarquables. Il me paraît impossible que cette publication reste sans effet, mais je ne prévois pas encore bien quel plateau, le plateau économique ou le plateau social, l'emportera, soit chez l'auteur, soit chez ses élèves, car la balance ne peut pas rester éternellement de niveau, il suffit d'ouvrir la bouche, pour déranger l'équilibre; s'il admet que « l'économie politique », c'est-à-dire le pouvoir de l'État armé d'intentions morales et politiques, éthiques et historiques, pourra corriger les défauts naturels de « l'économie sociale », il faudra encore montrer comment il entend cette intervention. Je lui sais gré en tout cas d'avoir fait justice du mot *Privatwirthschaft*, « économie privée ». Ce mot était tendan-

cieux, et, pour ma part, je trouve l'expression d'*économie sociale* dans le sens de M. Dietzel comme bien préférable, mais je ne puis pas me décider encore à dire que c'est la seule exacte.

Voici encore un autre livre qui est une réaction contre le socialisme de la chaire, ou pour parler plus scientifiquement contre l'école éthico historique. Le livre est intitulé : *Untersuchungen über die Methode der Socialwissenschaften und der politischen Économie ins besondere* (Recherches sur la méthode des sciences sociales et de l'économie politique en particulier), par M. C. Menger, professeur à l'Université de Vienne. L'économie politique se compose pour l'auteur de la théorie économique, de l'économie appliquée et des finances, et sa théorie, qu'il n'expose pas dans ce livre, ressemble assez à celle que nous croyons la bonne, la vraie. Il s'élève contre la confusion qu'on fait entre l'économie politique et l'histoire, ou entre l'économie politique et la morale. Il montre très bien que ces « rapports » entre l'économie politique et la morale n'ont rien de clair, et qu'il ne s'agit au fond que du jugement qu'on prononce sur un acte ou un phénomène économique, au point de vue de la morale. C'est donc de la morale que l'on fait et non de l'économie politique. Toutes les sciences peuvent être envisagées au point de vue moral, mais le jugement reste en dehors de ces sciences. Le livre de M. Menger diffère beaucoup de celui de M. Dietzel, il est moins profond, mais plus étendu, les idées sont moins tranchées à quelques égards et moins nettes, mais méritent d'être méditées. Je recommanderai tout particulièrement les rapprochements que M. Menger fait entre l'école historique de droit, fondée par Savigny, et l'école historique économique dont M. Roscher est l'un des partisans les plus marquants, mais il dit lui-même qu'il y avait entre ces deux écoles des différences profondes; je regrette de ne pas pouvoir entrer dans des détails sur ce sujet. Signalons seulement ce point : les habitudes de l'historien le portent à considérer des *collectivités*, des peuples; l'économiste au contraire éprouvera plus souvent le besoin d'observer les agissements de l'individu; l'historien se soumettra avec répugnance à cette partie de sa tâche et il s'en vengera en trouvant le terme d'individualisme trop doux, il inventera celui d'*atomisme*. Ce qui, soit dit en passant, est inintelligent, car l'atome n'est jamais isolé : il se présente toujours par masses compactes. Personne n'a vu l'atome, car ils se présentent toujours sous la forme d'une collectivité.

Die Kartelle, par M. F. Kleinwächter, professeur à l'Univer-

sité de Czernowitz (Innsbruck, Wagner, 1883). On me reprochera de n'avoir pas traduit le titre de ce livre, c'est que je suis embarrassé : faut-il mettre méchamment « les Coalitions de fabricants », ou faut-il employer le terme plus doux et très à la mode de « Syndicats » ? Je me tire d'affaire en donnant la définition de l'auteur (p. 126-127). « Les *Kartelle*, dit-il, sont des conventions entre des producteurs, et spécialement des entrepreneurs (fabricants) de la même branche d'industrie, ayant pour but de poser des limites à la concurrence effrénée qu'ils se font entre eux et de régler plus ou moins la production de façon à l'ajuster autant que possible aux besoins de la consommation ; les *Kartelle* se proposent donc de prévenir un excès de production. »

L'auteur, qui a fait une enquête sur cette matière peu connue, divise les cartels (adoptons le mot) en cinq catégories : 1° Cartels de production ; les entrepreneurs d'une même industrie dans une circonscription s'entendent sur la quantité à produire dans le courant de l'année et divisent cette quantité entre eux d'après la grandeur des établissements ou d'après la production antérieure. Aucun fabricant ne peut dépasser sa quotepart, mais il est libre de vendre ses produits aux prix qu'il veut. 2° Cartels de prix. Les fabricants s'entendent pour fixer un prix minimum, au-dessous duquel personne n'a le droit de vendre. 3° Cartels où l'on fixe à la fois la quantité et le prix. 4° Cartels de distribution. Ici les commandes sont divisées entre les divers établissements d'après certaines règles, de manière à ce que chacun soit occupé, autant que possible. Dans ces syndicats, il y a un bureau central qui est chargé de la répartition (j'ai eu l'occasion de parler ailleurs d'un syndicat de cette nature établi par la batellerie de l'Elbe. Le bureau est à Hambourg et c'est à lui qu'on va demander un bateau). 5° Cartels de débouchés. On répartit les provinces ou territoire entre les divers membres de l'association.

Les faits sont intéressants et l'usage semble beaucoup plus répandu que l'on croit, mais l'auteur y voit une panacée contre « l'anarchie » qui règne dans l'industrie. Entre parenthèses, il vient lui-même de montrer que l'anarchie n'existe pas. L'auteur ne paraît pas éloigné de voir dans ce système un moyen de résoudre la question sociale, mais comme il ne m'a pas convaincu, je m'abstiens d'entrer dans plus de détails. Il me suffit d'avoir indiqué où l'on peut se procurer le livre.

Die Moralstatistik, etc. (La statistique morale considérée au point de vue de l'éthique sociale), par Alexandre d'Œttingen, professeur à Dorpat (Erlangen, chez A. Deichert, 3e édition remaniée, 1882).

Ce livre est connu et très estimé, la nouvelle édition renferme comme annexe 120 tableaux mis à jour et l'on y trouve à chaque ligne la preuve, non seulement que l'auteur est au courant de tout ce qui se publie en Europe, mais qu'il l'a consciencieusement utilisé. Ce livre, auquel nous ne marchandons pas les éloges, ne doit manquer dans la bibliothèque d'aucun statisticien ; il est même certain qu'il n'y manque pas, et qu'on doit le consulter très fréquemment, on le fera toujours avec fruit..... surtout si l'on y met un peu de prudence. Du reste, un savant, et surtout un statisticien, qui accepte des faits ou des idées autrement que sous bénéfice d'inventaire mérite de ne jouir que d'une confiance restreinte et d'une autorité moindre encore.

Il faut, en effet, tout vérifier dans la mesure du possible. Mais, ce qui a le plus besoin d'être examiné de près ce sont les interprétations des chiffres. Combien de fois n'ai-je pas vu qu'on s'était trompé du tout au tout ! Une des causes les plus fréquentes d'erreurs c'est l'attribution de faits complexes à des causes uniques ; cette erreur est si fréquente parce que l'homme est sollicité par ses qualités et par ses défauts à trouver une explication ; il se contentera plutôt d'une explication médiocre que de s'avouer son ignorance. Eh bien ! M. d'Œttingen n'a pas toujours échappé à cet écueil, il a trop souvent accepté des interprétations de personnes qui ne méritent pas la confiance qu'il leur accorde, et lui-même s'est plus d'une fois trompé, sa qualité de théologien y a été peut être pour quelque chose, car il n'est pas libre, il ne peut pas accepter pour vrai un fait qui contredit une doctrine enseignée par le christianisme, ou s'il accepte pour vrai le fait brutal, il l'interprétera involontairement d'une manière conforme à ses croyances. Toutefois, M. d'Œttingen n'abuse pas de la théologie, et mes réserves ne s'appliquent qu'à un certain nombre de détails ; je ne puis donc que répéter qu'on doit le consulter souvent, mais toujours avec prudence.

Bäuerliche Zustände in Deutschland (Situation des paysans en Allemagne). Rapport de la Société de politique sociale (Leipzig, Duncker et Humblot, 1883, 2 vol.). Ladite société a ouvert une enquête sérieuse sur la situation des paysans ; elle s'est adressée à un certain nombre d'hommes compétents habitant les différentes parties de l'Allemagne et leur a posé des questions importantes au nombre de vingt-trois et les réponses sont devenues des mémoires souvent très intéressants et toujours instructifs. J'attends le 3e volume, qui doit terminer l'œuvre, pour entreprendre, sur ce sujet, un travail de fond, je me borne aujourd'hui à le signaler et à dire

que les deux premiers volumes renferment déjà vingt-deux mémoires concernant les parties les plus diverses de l'Allemagne. On nous signale l'état de l'agriculture dans les différentes parties du beau pays de Thüringe, dans la Hesse, le Nassau, dans plusieurs arrondissements de la Prusse rhénane, dans diverses provinces de la Bavière, en Westphalie, Oldenbourg, Schleswig-Holstein, Brunswick, Saxe et dans plusieurs arrondissements de l'est de la Prusse. Ce sont des monographies un peu dans le système de M. Leplay, appliquées à tout un district. — J'aurai, dans tous les cas, à revenir sur cette enquête.

Lehr-und-Handbuch der Statistik (Traité et manuel de statistique), par M. Hanshofer (Vienne, W. Braumüller, 2e édition, 1882). Ce traité de statistique théorique qui est en même temps un manuel de statistique pratique est un bon livre et je crois que la deuxième édition conservera la réputation de la première, quoique le plan n'ait guère changé. Ce plan, je suis presque tenté de le défendre contre l'auteur lui-même qui est le premier à le critiquer, mais l'espace dont nous disposons se rétrécit, nous nous bornons donc, puisqu'il s'agit d'une deuxième édition, de dire qu'il a paru et qu'il a été légèrement amélioré.

Signalons encore, très brièvement, car d'autres contrées attendent leur tour, les quelques publications allemandes qui suivent.

Africa als Handelsgebiet (L'Afrique au point de vue commercial), par M. Fritz Robert (Vienne, C. Gerold fils, 1883). L'auteur, qui est déjà connu par plusieurs bons travaux de géographie commerciale, a réuni de nombreux et précieux matériaux sur l'Est, l'Ouest et le Sud de l'Afrique. C'est un ouvrage à recommander aux commerçants.

M. Barth (*Erhöhung der Holzzölle*) et M. Brömel (*Die deutschen Holzzölle*) ont écrit chacun une brochure sur les droits de douane qu'on voulait imposer au bois, dans l'intérêt des propriétaires de forêts. Ces deux économistes, qui comptent parmi les plus libéraux de l'Allemagne, concluent contre ces droits. Ils ont gagné leur procès devant le Reichstag, car les droits n'ont pas été votés. Ces deux excellentes brochures ont paru chez le libraire L. Simion, à Berlin.

Der Währungstreit (La question des étalons monétaires de 1879 à 1883), par M. W. Eras, secrétaire de la Chambre de commerce de Breslau. L'auteur, dont j'ai plus d'une fois annoncé les publications, démontre avec vigueur la nécessité d'en finir avec les thalers en Allemagne pour que l'établissement de l'étalon unique d'or devienne une vérité et un fait consommé. M. Eras a réuni des renseignements très instructifs.

— *Statistisches Iahrbuch für das deutsche Reich* (Annuaire statistique de l'Empire allemand, année 1883. Berlin, Puttkammer et Muhlbrecht, 1883). Cette publication, qui est un résumé concis et très varié de toutes les publications statistiques qui se rapportent à l'Allemagne entière, fait honneur à l'office impérial de statistique, dirigé par M. le conseiller intime Becker. Ce livre condense toute une bibliothèque.

Nous passons en Italie où *l'Economista* veille et nous tient parfaitement au courant du mouvement économique financier, administratif. La feuille hebdomadaire de Florence a eu l'avantage de nous entretenir du succès d'une très intéressante opération, l'abolition du cours forcé; elle a parlé du crédit, des chemins de fer, etc. Mais elle fait connaître aussi les projets de loi qui peuvent intéresser l'économiste. Il en est trois auxquels je m'arrêterai un tout petit instant. L'un est l'impôt militaire à payer par ceux qui, pour une raison ou une autre, ne servent pas de leur personne. Cet impôt a beaucoup de partisans, je ne cache pas que j'en suis un, il est hors de doute qu'il est aussi juste en soi que possible, il n'a qu'un défaut, mais de premier ordre : il est difficile de trouver pour lui une assiette qui réponde à toutes les exigences de la pratique. Quel sera le montant de la taxe des exemptions..... qui devra être proportionnel à la fortune : le payera-t-on en une fois, ou annuellement et pendant combien de temps, etc. La solution proposée pour l'Italie se trouve dans l'*Economista* du 25 mars dernier.

Plus importants sont deux projets de lois — c'est de la *legislazione sociale* — qu'on trouve dans le n° du 18 avril ; l'un est relatif à la responsabilité civile du patron, l'autre à la caisse d'assurances pour les ouvriers. Pour la première de ces lois ou plutôt de ces projets, la loi allemande semble avoir servi de modèle; pour la loi sur l'assurance, elle a tout au plus contribué à l'inspirer, mais la mise en œuvre me semble meilleure, car la politique a eu moins d'influence en Italie qu'en Allemagne. La caisse d'assurances italienne sera fondée à l'aide de quelques banques et de quelques caisses d'épargne qui fourniront un fonds de garantie de un million et demi. La caisse d'épargne de Milan sera à la tête de l'affaire.

M. le professeur Maffeo Pantaleoni a publié une *Teoria della traslazione dei tributi* (Rome, Ad. Paolini, 1882). Je ne puis guère traduire ce titre que par théorie de l'*incidence* des impôts, et, pour me servir du mot que je viens de souligner, je ne puis m'appuyer ni sur le dictionnaire de l'Académie, ni sur celui de Littré; ces deux œuvres considérables n'ayant pas eu le bonheur d'avoir un

économiste parmi leurs collaborateurs, elles ne connaissent pas l'incidence des impôts. Je ne puis pas non plus m'appuyer sur M. Pantaleoni, qui distingue, p. 21, la *traslazione* de la *incidenza.* Je n'ai, pour ma justification, que l'usage qui s'est établi parmi les économistes français et je m'en contente. On s'est en effet beaucoup occupé du fait que l'impôt n'est pas toujours payé par celui qui est visé par la loi, car cette matière est extrêmement difficile.

M. Pantaleoni en a abordé l'étude dans les meilleures conditions possibles : il possède un très vaste savoir ; aucun livre italien, français, allemand, anglais qui a parlé d'impôts ne lui est inconnu, il les connaît même à fond, et il est doué d'un esprit analytique d'une grande puissance, de sorte que son livre — qui n'est encore qu'au tome Ier — promet de devenir le livre classique sur la matière. Voilà l'impression que m'en a laissée une rapide lecture. Mais si je suis obligé d'admirer la science et la profondeur de l'auteur, si je partage même souvent sa manière de voir, j'ai encore des réserves à faire; il me gagnera peut-être quand j'aurai eu le temps de relire et de méditer son œuvre. Ce serait déjà une raison de m'abstenir de traiter la question à fond, la seconde est que l'espace ne le permet pas, car il y a là 343 pages où aucun mot n'est inutile, où tout mérite d'être examiné de près. Je me bornerai donc à présenter deux réflexions critiques : l'une, c'est que l'auteur a souvent attribué, je crois, une trop grande importance aux mots employés par les auteurs qu'il cite. Comme lui, je suis tout disposé à reconnaître aux mots une grande importance, je les considère à quelque égard comme le moule qui donne sa forme à la pensée, et parfois un écrivain raisonnera mal parce qu'il n'aura pas choisi le terme propre; en revanche, souvent aussi l'écrivain prend un mot au hasard, et il varie les expressions, rien que pour varier. Quand on a devant soi un auteur de ce genre, il ne faut pas discuter les mots et ne s'attacher qu'à sa pensée. Je crois que M. Pantaleoni n'a pas fait toujours cette distinction. En revanche, il en a fait une autre que j'ai de la peine à adopter, c'est celle qu'il fait entre la « translation » et « l'incidence. » Pour moi, il n'y a qu'une question à examiner : Quand l'impôt (ou la taxe, etc.) n'est pas payé par celui qui est visé par le législateur, qui le paye? Les causes et les effets de la « translation » du passage du contribuable *de jure* au contribuable *de facto* entrent dans la question, mais non l'examen de l'effet qu'une loi financière peut faire sur celui qui est à la fois visé et atteint. C'est là une tout autre question. Du reste, c'est là une bien petite querelle que je cherche à un auteur dont je ne connais pas l'œuvre entière; le présent volume ne traite que la *définition*, la *dynamique* et l'*ubiquité* de l'incidence de l'impôt; dans

un autre volume, M. A. Pantaleoni en examinera la *rapidité*, la *quotité*, la *direction* et la *gradation*. Nous espérons que ce tome II sera aussi remarquable que le tome Ier et qu'alors nous pourrons reprendre la question et l'approfondir avec lui.

Le istituzioni municipali (Les institutions municipales) par M. N. Colajanni (Piazza Armerina, imp. Pansini, 1883). C'est un plaidoyer en faveur des libertés municipales. L'auteur est de ceux qui s'imaginent qu'il suffit de changer quelques dispositions de loi, pour que sur-le-champ, dans chaque commune, on trouve tout ce qu'il faut pour bien administrer les affaires municipales. La chose n'est pas aussi simple que cela. Au lieu d'écrire des généralités sur les institutions communales, l'auteur aurait mieux fait de visiter des centaines de petites ou moyennes communes, en relevant et en jugeant les actes de l'autorité et ceux qu'elle s'abstient de faire. C'est après une pareille enquête que je voudrais l'entendre (voyez un peu plus loin l'ouvrage espagnol).

M. Achille Loria a inséré dans la *Nuova Antologia* une notice sur Karl Marx, qui mérite une mention à cause du talent avec lequel elle est rédigée. Je m'étonne seulement de l'enthousiasme avec lequel il parle d'un homme dont il ne partage pas les doctrines. Il ne suffit pas d'avoir vécu honorablement et d'être un savant distingué pour recevoir tant d'éloges, surtout lorsqu'on reconnaît que le héros qu'on exalte a répandu des idées fausses, des doctrines subversives. Pour ma part, je reprocherai toujours à Marx de n'avoir pas publié son second volume, ses propositions directes. La critique est aisée ! Je crains un peu que Marx ait été sceptique ; un croyant aurait mis en avant son système. Du reste sa critique repose sur une simple hypothèse et ne fait de l'effet qu'à cause de la forme dont il a su la revêtir.

Voici un livre pratique qui donne le résultat d'études et d'observations locales faites sur place dans la Valle de Cabuerniga, province de Santander, en Espagne. L'auteur, M. G. G. de Linares est « commissaire d'agriculture », il a probablement été alcade ou maire, et son livre est intitulé : *La agricultura y la administracion municipal*. L'auteur fait connaître, dans les premiers chapitres, des choses peu connues sur l'agriculture espagnole et surtout sur l'économie du bétail ; il entre ensuite dans beaucoup de détails sur l'organisation de l'administration municipale en Espagne, sur sa manière de fonctionner, etc. Entre autres pièces curieuses qu'on y trouve, je signale une circulaire sur la comptabilité, émanée de Florez Estrada, le célèbre économiste qui, en 1822, était gouver-

neur (préfet) de Santander. Le livre de M. Linarez est plein de faits, c'est un travail pareil que M. Colajanni aurait dû entreprendre, s'il avait voulu nous instruire sur l'organisation municipale.

Journal de Statistique suisse, 1882, 4e trimestre. Ce numéro renferme en premier lieu les résultats des comptes communaux de 1880 dans le canton de Berne. Les recettes totales ont été de 12,254,268 fr., les dépenses de 11,868,474, ce qui laisse un excédent de plus de 385,000 francs. Mais ces revenus se subdivisent entre quatre fonds : 1° Fonds municipal : Revenus 8,686,569; dépenses 8,303,250. — 2° Fonds des pauvres : R. 1,171,408; D. 1,173,103 f. — 3° Fonds des écoles : R. 1,978,218; D. 1,895,453 f. — 4° Fonds des églises : R. 415,073; D. 496.668 f.

La fortune des communes se divise en immeubles, valeur : 59,961,079 f.; capitaux : 42,373,795 ; objets mobiliers : 4,626,036; reliquat actif : 2,172,067 f.; le montant des dettes est de : 23,588,700 f.; reste net : 85,648,278 f.

Ce sont là les revenus et propriétés des communes civiles ou administratives, mais il y a encore la fortune dite bourgeoise, c'est-à-dire appartenant aux descendants des anciens bourgeois, y compris ceux qui ont été reçus dans la communauté. Pour tout le canton, le chiffre est de 75,546,557 f. qui se divisent ainsi : 55,241,551 f. en biens dont les ayants-droit ont la jouissance (collective ou individuelle); 17,991,551 f. en fonds des pauvres; 2,313,600 f. en fonds spéciaux. Ces fonds se répartissent très inégalement entre les communes : le maximum (ville de Berne) est de 5,273 f. par tête d'ayant-droit, le minimum est de 29 francs dans le Obersimmenthal.

Dans un article sur le nombre de lits d'hôpital, nous trouvons le petit tableau suivant :

	Population.	Nombre des lits.	Habitants par lit.
Suisse	2.846.102	17.757	160
Wurtemberg	1.881.505	8.814	213
France	37.672.048	140.000	269
Hesse	884.218	1.975	448
Autriche	21.747.069	38.251	569

Les développements de l'auteur ne se rapportent qu'à la Suisse, et pour ce pays il a compté toutes les catégories d'établissements, ceux : 1° de l'État; 2° de la commune entretenus par la caisse municipale; 3° établissements communaux entretenus par des cotisations; 4° établissements privés non subventionnés; 5° établissements

privés subventionnés; 6o établissements fondés par des associations ouvrières; 7o maisons de santé exploitées par des médecins.

Les hospices d'aliénés ne sont pas compris dans ces chiffres. Les 14 établissements suisses renferment 3,285 places. Dans les années 1877-1881 on avait successivement reçu 4,044 hommes et 3,656 femmes, ensemble 7,700 individus, soit en moyenne 1,540 par an. Une série de tableaux indiquent les entrées et les sorties par an ; je me bornerai à relever un point : 21.31 0/0 des hommes et 2.81 0/0 des femmes ont perdu la raison par l'effet de l'alcool.

Encore un petit tableau. En présentant le mouvement de la population pour les années 1876-1880, l'auteur compare les chiffres de la Suisse avec ceux de quelques autres pays ; je vais reproduire, d'après lui, les résultats généraux de la période 1876-80.

	Par mille habitants.			Excédent
	Mariages.	Naissances.	Décès.	des naissances.
Suisse	7.4	31.3	23.1	8.2
Allemagne	7.8	39.2	26.1	13.1
Autriche	7.7	38.5	30.3	8.2
Italie	7.5	36.7	29.2	7.5
France	7.8	25.1	22.3	2.8
Angleterre	7.7	35.4	20.8	14.6
Suède	6.6	30.2	18.2	12.0

M. A. Thun, professeur à l'université de Bâle, publie (Bâle, librairie Georg, 1883) une *statistique des associations et fondations de la ville de Bâle*, dans laquelle nous trouvons l'énumération de 30 sortes d'associations (politique, science, art, bienfaisance, etc.) comprenant 413 sociétés et fondations, et l'on ajoute qu'un certain nombre de petites sociétés ont été omises. Ces sociétés dépensent environ 4 millions par an. Cette monographie renferme de nombreux et intéressants détails, mais nous devons nous borner à y renvoyer le lecteur. — Bâle a 65,000 habitants.

Russische Revue de M. C. Röttger. XIIe année, fascicule 3. Le principal article de cette livraison est de M. Stida, il résume *les études les plus récentes faites en Russie sur l'industrie domestique.* Cette question mérite en effet d'être étudiée, et si l'on s'en préoccupe tant en Russie, c'est que la chose y est plus particulièrement importante. Il s'y trouve d'assez grands territoires ou au moins de nombreuses communes dont les populations ne peuvent pas vivre uniquement du produit de l'agriculture ; même dans les bonnes années tout le monde ne récolte pas sur ses champs de quoi vivre pendant douze mois. Du reste, il est dans d'autres parties de l'Eu-

rope de nombreux districts qni sont dans le même cas, même sans que le sol y soit particulièrement ingrat; c'est qu'on lui en demande parfois trop, tout est relatif : ici 1000 hectares nourriront 1000 individus, là 500, et ailleurs encore moins. Il y a aussi l'inégalité de la distribution, cette inégalité qui provient de la nature des choses. Pierre a deux enfants, chacun d'eux héritera de la moitié du bien de leur père, Paul en a quatre et chaque enfant n'en possédera un jour que le quart. Je sais bien qu'il y a la coutume ou la loi du minimum; en Russie il y a le *taglio* ou *tiaglo :* c'est un lot ou une superficie considérée comme nécessaire à la plus petite famille. Mais lorsque dans une distribution de terre il y a plus de famille que de *tiaglo* (ce n'est pas rare), alors le chef de la commune, le staroste dit : « Mes bons amis, au banquet de la commune il n'y a plus de place pour vous, pourvoyez-vous ailleurs en attendant; quand une des familles actuellement pourvue s'éteindra, vous pourrez vous représenter de nouveau. Adieu.»

Quoi qu'il en soit des causes et des effets, l'industrie domestique existe, elle rend des services, on voudrait la fortifier et même l'étendre. Une des premieres choses à faire, c'était d'en dresser la statistique. Sous ce rapport, beaucoup a été fait, on a déjà établi d'assez bonnes et peut-être de très bonnes enquêtes sur un certain nombre de communes, on a trouvé qu'elles occupaient des milliers de familles exerçant les industries les plus diverses, par exemple (je relève ces indications aux tableaux des pages 195 à 197): dentelles, clouterie, chaussures, broderie, émaux, tissage de lin, serrurerie, bijouterie, feutre, peinture sur meubles et sur poterie, cuillers en bois, ébénisterie, sparterie ou vannerie, tannerie, poterie, chaudronnerie, quincaillerie, etc., sans compter les indications bizarres, comme construction de navires (sans doute de batelets), chasse à l'écureuil, chasse — si je m'en souviens bien — qui entraîne les chasseurs pendant des mois à des centaines de lieues de leur domicile, c'est là une industrie qui me paraît tout à fait *anti*-domestique.

Ce qu'on vient de lire suffira pour montrer qu'il n'est pas du tout inutile de chercher à définir et à préciser une expression qui semble pourtant d'une clarté limpide : « industrie domestique ». M. Stieda, qui rend compte de l'exposition de Moscou, où « l'industrie domestique » a brillamment montré son savoir-faire, se demande aussi : Qu'est-ce que l'industrie domestique? D'autres avant lui se le sont demandé: dès 1861, Korssak; plus tard il y eut de nombreux articles de revue, et un mémoire de M. Weschniakoff, récemment M. Prileshajev publia un livre dont le titre porte cette question : Qu'est-ce que l'industrie domestique? Car enfin, il ne faut pas la confondre avec la petite industrie, celle de l'artisan qui tra-

vaille dans son propre atelier. L'industrie domestique ne serait alors que l'opposé de la fabrique ou manufacture. Quelques auteurs sont même de cet avis, mais à tort. Le comité central de statistique de Russie la considère simplement comme un travail purement manuel et l'oppose du travail à la machine, mais lui attribue encore les marques distinctives suivantes : 1° elle est une occupation des habitants de la campagne ; 2° elle sert à compléter les revenus tirés de l'agriculture ; 3° elle n'a aucun rapport avec la grande culture ni avec la grande industrie. Par conséquent, ce comité s'attache surtout à cette circonstance que l'industrie est accessoire et qu'elle est exercée par des cultivateurs ; le fait du travail à la *maison*, chez soi, est à peine touché.

La Société économique, par la plume de M. Pudovikov, déclare que l'industrie domestique comprend les productions qui occupent le paysan dans les intervalles entre les travaux agricoles, et qui servent à compléter ses revenus. Une commission administrative chargée d'une enquête sur la question, après quelques tentatives qui n'ont pas paru couronnées de succès, a décidé qu'elle s'abstiendra de toute définition. M. le professeur Wreden, de son côté, ne s'est pas cru tenu à tant de réserve, et il en a été récompensé, car il a trouvé un signe distinctif de l'industrie domestique qui paraît bien caractéristique ; selon M. Wreden, c'est l'industrie exercée par la famille : le père, la mère, les enfants y ont chacun leur rôle, il y a division du travail, mais dans le sein de la famille. Le capital lui appartient et des ouvriers salariés y sont très rarement introduits. M. le professeur Issajev préfère une autre définition : 1° l'industrie domestique est un accessoire de l'industrie agricole ; 2° elle cherche ses débouchés au loin. Il admet qu'on joigne deux ou trois auxiliaires aux membres de sa famille, mais il faut qu'on expédie les produits, qu'on les exporte de la localité, sinon c'est le travail de l'artisan (de la petite industrie).

M. Stieda me semble trop favorable à l'opinion de M. Prileshajev, qui peut être mystique, mais qui n'est certes pas claire, et si elle est *claire*, je suis obligé de dire qu'elle est fausse. La définition dit que l'industrie domestique est fondée sur la coopération de producteurs « économiquement indépendants » (*ökonomish selbständiger produzenten*). Qu'est-ce à dire ? Est-ce que la femme est économiquement indépendante de son mari, l'enfant de son père ? C'est tout le contraire. Dire que « ce sont des gens indépendants unis par des liens de famille pour l'exercice d'une industrie » me semble simplement absurde, car le mot indépendant, qui est d'ailleurs inutile ici, est contraire à la vérité.

M. Stieda lui-même définit mieux l'industrie domestique par le

travail qui se fait en famille, non sur la commande des clients habitant la localité ou pour la vente sur place, mais d'une manière régulière, comme affaire et pour l'exportation ou pour la vente en gros. Ce qui, selon lui, distingue l'industrie domestique de la petite industrie, c'est la nature du débouché, et ce qui la distingue de la grande (il dit « de la fabrique »), c'est le local où elle se pratique. D'autres distinctions se font encore, par exemple celle d'une occupation secondaire utilisant le temps perdu du cultivateur et celle d'un travail permanent, exclusif, qui dure toute l'année. Je suis obligé de renvoyer pour bien des détails au travail même de M. Stieda, je n'effleurerai en passant qu'une seule question encore : l'avenir de l'industrie domestique. Il va sans dire que si on l'établit dans une contrée qui en a besoin, on devient le bienfaiteur de cette contrée; mais si la question se pose dans les termes où M. Stieda l'a formulée : Vaut-il mieux améliorer la culture (si possible) ou introduire l'industrie accessoire? je pense comme lui qu'il vaut mieux que la culture du sol suffise à elle seule pour nourrir la population. Je ne sais pas, d'ailleurs, si l'industrie domestique a un grand avenir, car, à mesure qu'elle se répand, elle devient moins productive, la concurrence est d'autant plus écrasante qu'il ne s'agit que de bien faibles bénéfices.

La *Russische Revue*, numéros 3 et 4, renferme encore un grand rapport sur l'agriculture en 1882, qui est d'un intérêt actuel, ainsi que des articles sur les finances et le commerce ; mais je signalerai tout particulièrement « les délibérations de la *Grande commission* réunie à Moscou et à Saint-Pétersbourg en 1767-1768 ». Il ne s'agit de rien moins que d'une Assemblée constituante. Je n'ai que le commencement du travail, et j'attends la suite pour en donner un résumé.

De la Russie transportons-nous à Buenos-Ayres : la république Argentine, on le sait, n'est qu'à deux pas de la Russie... pour la pensée. Le *Message* du pouvoir exécutif, qui paraît maintenant à la fois en français et en espagnol, donne d'intéressants renseignements sur ce pays un peu lointain par rapport à nous, mais qui est appelé à un grand avenir. Je me bornerai à relever un seul détail. Il existe en ce moment 1,505 écoles recevant des subventions de l'État, sans compter les écoles normales et les collèges; ces établissements sont fréquentés par 112,400 élèves. La capitale compte à elle seule 170 écoles publiques et 118 écoles particulières fréquentées ensemble par 33,190 élèves. On n'a pas de renseignements sur les écoles particulières des provinces.

M. le Dr Emile R. Coni continue son *Bulletin mensuel de démographie*. Le résumé de l'année 1882 vient de paraître, et nous y

voyons que Buenos-Ayres avait, fin 1881, 289,925 habitants; qu'il y a eu, en 1882, 9,638 naissances légitimes, 839 naissances naturelles, un total de 5,104 décès sans compter les 373 mort-nés, enfin 2,138 mariages. On nous donne des détails par nationalités, sexes et âges, et les principales causes de mortalité. Faisons remarquer que le mot naissance qui vient d'être employé n'est pas tout à fait exact, c'est baptême qu'on aurait dû mettre ; le Dr Coni pense que le nombre des naissances dépasse de 10 0/0 le chiffre des baptêmes. — Le nombre des émigrants arrivés à Buenos-Ayres a été en 1882 de 68,979, le nombre des partants 31,074 ; sur les 37,905 restant, l'auteur pense que 21,511 se sont établis dans la capitale dont il porte la population, au 31 décembre 1882, à plus de 315,000 habitants. Ce *Bulletin* renferme encore beaucoup d'autres renseignements et mérite certainement d'être encouragé.

MAURICE BLOCK.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

1er juin. — **Loi** ayant pour objet d'autoriser l'exécution des travaux nécessaires pour la refection des digues du bassin de la Seine.

— **Décret** portant admission temporaire en franchise de droits, sous des conditions déterminées, des sucres bruts ou raffinés importés en Algérie pour la fabrication des chocolats.

5 juin. — **Décret** nommant un professeur d'économie politique à la faculté de droit de Bordeaux.

Par décret rendu sur le rapport du président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 1er juin 1883, vu les présentations faites par la faculté de droit de Bordeaux et par la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique, M. Faure, agrégé des facultés de droit, est nommé professeur d'économie politique à la faculté de droit de Bordeaux.

7 juin. — **Décision** fixant le taux de l'intérêt attaché aux bons du Trésor de trois mois à un an.

9 juin. — **Décret** portant approbation de la déclaration signée entre la France et la Russie pour régler le mode de jaugeage des navires.

— **Compte** des opérations des deux caisses d'amortissement et des dépôts et consignations pour le premier trimestre de l'année 1886.

10 juin. — **Arrêté** instituant auprès du ministère du commerce une commission chargée d'examiner les questions que soulève la législation relative aux caisses d'épargne.

13 juin. — **Tableau** de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le 1er septembre 1882 jusqu'à la fin du mois de mai 1883.

14 juin. — **Décret** déclarant exécutoire la convention relative à l'échange des mandats de poste, signée, le 8 mars 1883, entre la France et l'Inde britannique.

— **Rapport** présenté au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts au nom de la commission de l'imagerie scolaire, par M. Henry Havard.

17 juin. — **Décret** prohibant l'importation en Algérie du plomb, du soufre, du salpêtre, etc., en provenance des ports étrangers.

— **Décret** rapportant le décret du 17 avril 1881 qui interdit la sortie de France à destination de l'Algérie et de la Tunisie des divers objets et matières susceptibles d'être utilisés pour la guerre.

19 juin. — **Tableau** des recettes de l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt local pendant les quatre trimestres des années 1882 et 1881.

21 juin. — **Loi** portant approbation de la convention conclue, le 8 février 1883, entre la France et les États-Unis d'Amérique et relative au règlement de certaines réclamations pour dommages de guerre.

— **Décret** instituant une commission à l'effet d'arrêter définitivement les termes des cahiers des charges pour l'exploitation des services maritimes postaux entre le Havre et New-York et la France, les Antilles et le Mexique, et nommant les membres de cette commission.

22 juin. — **Décret** ayant pour objet de compléter et de modifier la nomenclature des établissements insalubres, dangereux ou incommodes, contenue dans les tableaux annexés aux décrets des 31 décembre 1866, 31 janvier 1872, 7 mai 1878, 22 avril 1879 et 26 février 1881. — Tableaux y annexés.

— **Commission européenne du Danube**. — Compte rendu des opérations financières pour l'année 1882.

24 juin. — **Rapport** au Président de la République française, suivi d'un **décret** portant promulgation du code d'instruction criminelle dans les établissements français de l'Inde.

— **Décret** portant ouverture du service des cartes postales entre la France, l'Algérie et le Danemark (y compris l'Islande), les Antilles danoises et la République de Costa-Rica.

— **Compte rendu** de la dernière séance du Conseil supérieur de l'agriculture.

25 juin. — **Rapport** adressé au Président de la République, par le ministre des postes et des télégraphes, concernant la caisse d'épargne postale.

28 juin. — **Décret** reconnaissant la Société des artistes français comme établissement d'utilité publique.

— **Décret** instituant une commission chargée de statuer sur les demandes des compagnies ou des personnes de nationalité française ayant pour objet d'être admises à concourir à l'adjudication des services maritimes postaux, et nommant les membres de cette commission.

— **Décret** nommant des membres de la commission instituée pour arrêter les termes des cahiers des charges pour l'exploitation des services maritimes postaux.

29 juin. — **Loi** relative aux enfants mineurs nés en France d'une femme française mariée avec un étranger.

— **Relevé** des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août 1882 au 31 mai 1883,

30 juin. — **Décret** maintenant jusqu'au 30 juin 1884 le second décime par franc établi sur un certain nombre de taxes existant au tarif de l'octroi de Paris.

— **Loi** concernant les services maritimes postaux : 1° entre le Havre et New-York; 2° entre la France, les Antilles et le Mexique.

Art. 1er. — Le ministre des postes et des télégraphes est autorisé à mettre en adjudication, pour une période de quinze années, à compter du 22 juillet 1885, l'exploitation des services postaux de New-York, des Antilles et du Mexique.

Toutefois, avant l'adjudication, le ministre des postes et des télégraphes aura la faculté de reporter l'ouverture des nouveaux services au 22 juillet 1886.

Dans ce cas, le ministre est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour assurer le service dans des conditions qui ne pourront pas excéder celles du traité actuel.

L'adjudication sera faite en deux lots, savoir :

1er lot. — Service du Havre à New-York.

2e lot. — Services des Antilles et du Mexique.

Art. 2. — Ces services comprendront :

1° Une ligne hebdomadaire du Havre à New-York;

2° Trois lignes principales mensuelles sur les Antilles et le Mexique, savoir :

Ligne de Saint-Nazaire à Colon-Aspinval ;

Ligne de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz ;

Ligne du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwal ;

3° Une ligne annexe mensuelle de Fort-de-France à Cayenne et facultative de Cayenne à l'embouchure du fleuve des Amazones.

Art. 3. — Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il n'a été préalablement agréé par une commission qui sera instituée à cet effet par décret.

Art. 4. — Pendant les dix jours qui suivent l'adjudication, il pourra être déposé des offres de rabais sur les prix résultant de l'adjudication de chacun des lots séparément. Ce rabais devra être de cinq pour cent (5 p. 100) au moins.

Il sera procédé à une réadjudication pour chacun des lots séparément, entre le premier adjudicataire et l'auteur ou les auteurs des offres de rabais, pourvu que ces derniers aient, préalablement à leurs offres, pris part à la première adjudication.

Art. 5. — Les paquebots affectés au service du Havre à New-York devront réaliser la vitesse moyenne annuelle d'au moins quinze nœuds à l'heure en marche ordinaire, et fournir aux essais une vitesse minima de dix-sept nœuds et demi, avec faculté d'user, aux essais, du tirage forcé.

Ils devront avoir un tonnage de déplacement de 5000 tonnes au minimum

Le nombre et la répartition des cloisons étanches devront être tels qu'un compartiment quelconque étant rempli d'eau, le navire continue à flotter en eau calme.

Art. 6. — Dans le cas où la vitesse moyenne annuelle fixée par l'article précédent serait dépassée, il sera alloué à l'adjudicataire une prime supplémentaire calculée à raison de douze francs (12 fr.) par tonne de jauge brute et par dixième de nœud d'accélération de vitesse, en sus de la vitesse réglementaire.

Dans aucun cas le montant de la prime supplémentaire ne pourra dépasser un million deux cent mille francs (1,200,000 fr.) par an.

Art. 7. — Les paquebots affectés aux services des lignes principales des Antilles et du Mexique devront réaliser, au minimum, une vitesse aux essais de treize nœuds à l'heure et une vitesse moyenne annuelle de onze nœuds cinq dixièmes à l'heure.

Dans le cas où la vitesse moyenne annuelle dépasserait douze nœuds,

il serait alloué à l'adjudicataire une prime supplémentaire calculée à raison de cinq cents francs (500 fr.) par traversée et par dixième de nœud d'accélération de vitesse.

Dans aucun cas, le montant de la prime totale ne pourra dépasser quatre cent mille francs (400,000 fr.) par an.

Art. 8. — Tout paquebot neuf destiné à être affecté au service des lignes indiquées dans l'article 1er devra avoir été construit dans des chantiers situés en France.

Art. 9. — Les autres conditions de l'exploitation seront déterminées par les cahiers des charges.

Art. 10. — En raison de la subvention accordée par l'État, il est interdit aux membres de la Chambre des députés et du Sénat, sous peine de déchéance de leur mandat, de faire partie du conseil d'administration ou de surveillance de la société concessionnaire.

Fait à Paris, le 24 juin 1883. JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des postes et des télégraphes, AD. COCHERY.

Le ministre des finances, P. TIRARD.

Les noces d'argent parlementaires de M. Bright. — Le tunnel de la Manche. — La ville de Birmingham a célébré le mois dernier ses « noces d'argent » avec son illustre et populaire représentant, John Bright, le fidèle compagnon de Cobden, dans la mémorable lutte pour l'abolition des lois-céréales et l'établissement de la liberté du commerce en Angleterre. Entré à la Chambre des communes il y a quarante ans, en juillet 1843, comme député de la ville de Durham, nommé ensuite par Manchester, abandonné par ses électeurs sur la question de la guerre de Chine, et recueilli par la ville de Birmingham, M. Bright a représenté sans interruption, depuis 1858, cette grande ville manufacturière. Ses électeurs ont voulu fêter cet anniversaire d'un quart de siècle, et toute une semaine a été consacrée à la « Bright celebration ». Le lundi 11 juin, une immense procession, dans laquelle on remarquait les députations d'environ 150 associations populaires et qui se déployait sur une longueur de deux milles, a été le chercher à la gare, où il a été reçu par le maire, les autorités municipales et les notabilités du parti libéral. Le président de l'association libérale, M. Dixon, lui a remis une médaille d'or, frappée en son honneur, avec ces mots en exergue : *paix, économie et réforme*, puis la procession l'a conduit à son hôtel au bruit des acclamations de plusieurs centaines de milliers de spectateurs. Le mercredi, avait lieu un « mass meeting » auquel assistaient 22,000 personnes et dans lequel un des anciens collègues de M. Bright dans le cabinet, M. Chamberlain, comparait l'entrée triomphale de l'illustre

apôtre du *free trade* à Birmingham à l'entrée du czar à Moscou. Le jeudi, lord Granville ouvrait une série de toasts en son honneur, dans un banquet à l'Hôtel-de-Ville. La fête et les banquets se continuaient le vendredi et le samedi. Quoique M. Bright ait dépassé l'âge de 70 ans, il a supporté ces terribles festivités avec une vigueur d'athlète et prononcé une demi-douzaine de discours. Il a passé en revue les événements auxquels il a été mêlé et donné son avis sur la plupart des questions à l'ordre du jour. Comme on le suppose bien, il n'a pas oublié le *free trade* et il a signalé avec complaisance les avantages que les classes ouvrières en particulier ont retirés de la nouvelle politique commerciale. L'augmentation des salaires, résultant de l'accroissement des débouchés de l'industrie britannique et surtout l'abaissement du prix des nécessités de la vie et des articles de confort, tels que le sucre et le thé, — voilà le thème qu'il a développé avec une satisfaction bien naturelle. Grâce à l'abolition des lois-céréales, l'Angleterre n'a plus rien à redouter de la famine, et le prix du blé qui dépassait, dans les mauvaises années, 80 sh. le quarter, est descendu à une moyenne de 40 à 45 sh. Le thé, qui était frappé d'une taxe de 2 à 2 dollars 1/2 par livre, se vend maintenant 2 sh. la livre, et le sucre, libéré de tout impôt, est tellement abondant et à bon marché, qu'on trouve avantage à le donner aux bestiaux. N'en déplaise aux partisans attardés de la réciprocité ou du *fair trade*, la liberté du commerce est devenue un des articles fondamentaux de la Constitution britannique, et l'orateur n'a pas manqué d'affirmer qu'elle fera le tour du monde en commençant par les États-Unis. Peut-être a-t-il manifesté à cet égard une confiance que les politiciens américains ne s'empresseront pas de justifier, mais ce n'est, après tout, qu'une affaire de temps. Lord Granville s'est chargé d'ailleurs de consoler les partisans de la liberté du commerce, qui se plaignent d'être encore en minorité. Il a fait remarquer, en proposant son toast à M. Bright « que les chrétiens sont encore en minorité dans « le monde, que les apôtres étaient en minorité, que Galilée était cer- « tainement en minorité, et Adam Smith aussi. » On peut en dire autant des amis de la paix et des utopistes qui prétendent que la guerre est un héritage de la barbarie, et qu'elle n'est pas indispensable aux progrès de la civilisation. Sur ce point, on ne l'ignore pas, M. Bright, en sa double qualité de quaker et de *free trader*, est intraitable. C'est un adversaire radical de la guerre, et il ne pouvait laisser échapper une si bonne occasion de renouveler ses anciennes professions de foi pacifiques.

Cependant c'est une justice à rendre à M. Bright qu'il ne croit pas que les loups et les agneaux soient sur le point de conclure un traité de paix perpétuel. Il ne se berce point de cette illusion agréable, mais décevante, et il se contente de travailler, en déployant une ardeur que l'âge n'a pas refroidie, à consolider les bonnes relations de l'Angleterre

avec les autres nations et en particulier avec la France. C'est dans cette intention qu'il a consacré la plus grande partie du plus important de ses discours à la question du canal de Suez et à celle du tunnel de la Manche. Il a résumé en deux mots l'affaire du canal de Suez. « Dans cette affaire, a-t-il dit, nous pouvons agir avec la France ou contre la France. Eh! bien, je suis de ceux qui pensent qu'il faut agir avec la France. » Mais c'est la question du tunnel de la Manche qui a été le morceau capital de son discours. Jamais, même aux beaux jours de la Ligue contre les lois-céréales, le grand orateur n'avait mis plus de verve, d'humour et de jeunesse au service d'un bon sens plus solide. Nous ne résistons pas au plaisir de traduire quelques extraits de ce morceau d'éloquence populaire et à le proposer comme un modèle aux orateurs de nos réunions publiques.

« ..... Il y a une autre question qui concerne la France et sur laquelle il demande à dire quelques mots ; il s'agit de l'intéressant et magnifique projet de creuser un tunnel sous-marin entre le continent et l'Angleterre. L'orateur rappelle qu'il y a quatorze ans, en 1869, lorsqu'il était président du Board of trade, il reçut la visite d'une députation qui venait demander au gouvernement une subvention ou une garantie d'intérêt pour réaliser ce projet. Cette demande d'un concours pécuniaire, dont il n'est plus question aujourd'hui, fit jeter les hauts cris à son collègue le chancelier de l'Échiquier; mais personne ne s'avisait alors d'élever contre le percement d'un tunnel sous la Manche les singulières objections que nous voyons se produire aujourd'hui... Il y a, dit-il, des gens qui sont probablement très satisfaits d'aller en mer et qui sont enchantés de faire la traversée du canal, quoique ce soit un plaisir très court. (Rires.) Mais il y en a un beaucoup plus grand nombre pour lesquels cette traversée n'a aucun charme, et j'ai pu m'en assurer à l'aspect des visages couverts d'une pâleur mortelle de la plupart des passagers du bord. La création d'un tunnel serait pour eux un grand soulagement. Mais nous sommes arrêtés par une objection,— la plus extraordinaire qui ait jamais été opposée à une grande œuvre de progrès, — c'est qu'en perçant ce tunnel, nous mettrions sérieusement en péril notre indépendance nationale. On nous dit que la Grande-Bretagne est une île. Certainement, la Grande-Bretagne est une île; je pense que c'est une vérité reconnue depuis des siècles. (Rires.) Mais on ajoute que c'est grâce au ruban d'argent de 20 à 100 milles de largeur qui sépare la France de nos côtes méridionales, que nous avons toujours joui des bienfaits de la paix. La vérité est — et cette vérité est bien connue de tous ceux qui n'ont pas oublié leur histoire — que, sauf dans les cinquante dernières années, nous avons presque toujours été en guerre.

« Dans l'opinion des personnes auxquelles je fais allusion, cette île est devenue beaucoup moins une île depuis l'invention de la navigation

à vapeur. Je lisais dernièrement une biographie manuscrite d'un vieil ami à moi, mort il y a quelques années dans le voisinage de Manchester, M. J.-C. Dyer. C'était un homme très remarquable, Américain de naissance qui avait été lié avec Fulton et qui avait pris un brevet pour l'introduction de la navigation à vapeur en Angleterre. Il s'adressa à des armateurs et à des capitalistes pour les engager à établir un service de bateaux sur la Tamise et dans la Manche. Son insuccès fut complet. Il ne put déterminer aucun d'entre eux à prendre part à cette entreprise. J'ignore s'ils étaient effrayés à la pensée que le ruban d'argent pourrait être franchi en une heure et demie au lieu d'exiger trois jours et quelquefois une semaine. Mais leur mauvaise volonté était telle que rien ne put se faire à ce moment-là. Il est évident que, dans leurs idées, c'était un étrange et dangereux changement que celui qui allait soustraire la traversée aux caprices du vent et permettre de la faire par tous les temps en une heure et demie ou deux heures. Si nous n'avions pas vécu sous ce nouveau régime, je pourrais à mon tour vous faire dresser les cheveux sur la tête en vous montrant à quel effroyable danger nous exposerait l'établissement de la navigation à la vapeur. (Rires.) Eh bien ! la navigation à vapeur a été établie, et il n'en est résulté qu'un énorme avantage pour le continent et pour nous-mêmes. Cependant, vous n'ignorez pas qu'avec les bateaux à vapeur qui pullulent entre la France et l'Angleterre, il y a maintenant cinquante points de la côte sur lesquels on pourrait effectuer un débarquement. Et, quoique cet état de choses se soit constamment aggravé depuis cinquante ou soixante ans, il a régné entre les deux pays une paix plus complète qu'à aucune autre époque de notre histoire ; enfin, grâce au commerce croissant qui s'est développé dans ces vingt dernières années entre les populations des deux pays, je puis dire hardiment qu'il n'y a rien dans notre histoire qui approche des sentiments de cordialité que nous avons entretenus de l'un à l'autre côté du canal dans cette dernière période. (Applaudissements.)

« Maintenant, représentez-vous ce que sera ce tunnel. Je ne sais pas au juste quelles sont les dimensions de cette salle, mais je crois bien qu'il ne sera pas beaucoup plus large. Il aura 20 pieds de largeur environ sur une longueur de 20 milles. Eh bien ! ne faudrait-il pas aller à Bedlam pour trouver un homme capable de croire qu'avec 35 millions d'habitants dans le Royaume-Uni, dont 8 millions sont des hommes faits, nous serions incapables de défendre un trou de 20 pieds de largeur. (Explosion de rires.) Je ne sais pas combien de trains passeront chaque jour dans le tunnel, je pense dix ou douze ; d'après un document déposé à la Chambre des Communes, il y aura probablement une vingtaine de trains de voyageurs et de bagages. Cela posé, voici deux assertions des adversaires du tunnel, que je prends la liberté de con-

tester d'une manière absolue : la première, c'est que la nation française et son gouvernement sont composés de brigands (Hilarité) ; la seconde, c'est que la grande nation anglaise, dont le bras s'étend sur tout le globe habitable, est composée d'imbéciles. (Rires.) Nous savons, dis-je, que tous ces trains qui feront la navette dans le tunnel seront remplis de voyageurs de toutes les nations, qu'ils transporteront chaque jour des Anglais par centaines, et chaque semaine ou chaque mois, par milliers. Et l'on veut que, grâce à je ne sais quel artifice merveilleux dont le secret ne sera découvert qu'après la catastrophe, le gouvernement français puisse dissimuler dans une série de trains une armée et un gros matériel d'artillerie, que tout cela puisse être lancé dans le tunnel, et, quoique les voyageurs anglais y passent à toute heure et qu'il y ait un télégraphe — on dit qu'il pourrait être coupé, mais la rupture du télégraphe ne suffirait-elle pas pour donner l'éveil ? — on assure que toute cette affaire ténébreuse pourra être machinée jusqu'au bout sans que personne en Angleterre ou à Douvres en soit informé, et que le pays sera envahi par le tunnel. (Rires.) Eh bien, n'est-ce point là une chose tellement incroyable, tellement monstrueuse et impossible, et au-dessus de toute imagination, qu'on se demande s'il est raisonnable de l'exposer et même de la réfuter? (Applaudissements.) Cependant ces terribles prévisions viennent des grandes autorités militaires de ce pays. Il y aura, nous disent-elles, une guerre avec la France. C'est là le premier article du *Credo* de tous nos grands guerriers. (Rires.) Je pense qu'ils bornent leurs lectures aux récits de nos anciennes guerres avec la France et qu'ils sont persuadés qu'il est dans l'ordre de la nature que nous ayons toujours la guerre avec la France. Ils sont étonnés de voir que nous demeurions en paix avec elle, comme certaines gens sont étonnés de voir le Vésuve et l'Etna se tenir tranquilles, et ils s'attendent à une explosion prochaine et formidable. Je ne dis pas qu'une guerre entre la France et l'Angleterre soit une impossibilité absolue, mais je dis que l'homme dont c'est la préoccupation constante et qui entreprend de me faire croire que c'est une chose désirable, n'est pas un ami, je ne dirai pas de la France, mais de son propre pays et de l'humanité. (Applaudissements.) L'orateur examine ensuite les rêves des « anti-tunnel gentlemen » ; il s'arrête un moment à l'annexion de Douvres à la France, en guise de représailles de la longue occupation de Calais par les Anglais. Il y a, reprend-il, une autre autorité militaire qui prétend que les Français ne viendront point par le tunnel — ce qui est très consolant — mais qu'ils viendront sur une flotte et qu'ils s'empareront de l'embouchure du tunnel. (Rires.) Mais, s'ils doivent venir sur une flotte pour s'emparer du tunnel, pourquoi ne viendraient-ils pas avant que le tunnel soit construit? (Rires et applaudissements.) Il me semble que les navires ne manquent pas et que le nombre s'en est considérablement

accru dans les cinquante dernières années. Je n'y vois, pour ma part, aucune objection, si ce n'est que le peuple anglais pourrait rendre la chose difficile, peut-être impossible. (Rires et applaudissements.) Et voilà les arguments que les adversaires du tunnel offrent au peuple intelligent de ce pays! Je vous engage à ne jamais prendre l'avis des hautes autorités militaires, sauf quand il s'agit de ce qu'il convient de faire quand la guerre a éclaté. Il est fort possible et même probable que, si le gouvernement avait eu un fonctionnaire civil capable dans le port d'Alexandrie le 11 juillet dernier, on n'aurait pas brûlé Alexandrie, il n'y aurait eu ni bataille, ni destruction de 3 ou 4.000 vies humaines, ni les calamités qui ont suivi. Personne n'aurait été anobli (rires) et on n'aurait accordé aucune pension. (Nouveaux rires et applaudissements.)

« Bref, mon opinion sur cette question est celle-ci : si le tunnel est construit, au bout de trois mois, tout le monde le considérera comme un fait accompli et comme la voie de communication la plus facile et la plus agréable. Tous les gens raisonnables seront pleins de reconnaissance pour les ingénieurs qui auront conçu l'œuvre, pour les entrepreneurs qui l'auront menée à bonne fin, pour les capitalistes qui auront engagé leur argent dans une des plus magnifiques entreprises que le monde ait jamais vues. La panique militaire sera alors calmée. L'orateur combat ensuite les appréhensions des journalistes et des orateurs qui, tout en ne partageant point cette panique, se sont mis en tête, — ce qui prouve le peu d'estime qu'ils professent pour l'intelligence de leurs compatriotes, — que, si le tunnel était ouvert, il serait facile aux autorités militaires et aux fabricants de poudre de persuader au peuple anglais qu'il court un danger effroyable et qu'il est indispensable de dépenser des millions pour défendre ce trou de 20 pieds de large, et empêcher les Français d'y passer; qu'il y aura alors une série de paniques qui rendront notre situation pire qu'auparavant. Mais ce n'est pas la première fois qu'on essaye d'exciter des craintes de cette espèce. Vous avez entendu parler, il y a quelques années, de la grande digue de Cherbourg derrière laquelle la flotte française devait se réunir dans un but qui avait quelque chose de terrifiant pour ce pays. Cette panique s'est calmée, et je crois bien me rappeler que la reine est allée à Cherbourg pour assister à l'inauguration de cette digue. Si vous allez visiter les îles du canal, vous trouverez à Alderney, je crois, un immense ouvrage, élevé avec le produit de nos taxes, aux dépens du travail et de la sueur de nos populations laborieuses, et dans lequel 1 million de livres sterling et davantage a été enfoui. Mon ami, M. Milner Gibson, qui est compétent en ces matières, alla l'examiner, et, à son retour, il demanda à la Chambre des Communes de refuser tout nouveau crédit. Finalement l'ouvrage a été abandonné, et je crois bien qu'aujourd'hui le gouvernement serait extrêmement satisfait si les lutins ou les fées

voulaient emporter tout cet ouvrage au fond de la mer. (Rires et applaudissements.) L'orateur cite encore un exemple de la panique qui a donné lieu à la création des forts de Palmerston, à Portsmouth. L'idée de construire ces forts faisait hausser les épaules à tous les gens raisonnables et même à presque tous les militaires. On y a jeté 10 ou 12 millions; ensuite, on s'est ravisé et on a sensiblement réduit la dépense demandée par lord Palmerston et ses partisans. Prenons un autre exemple. Après la fin de la guerre civile des États-Unis, on a proposé d'établir un vaste système de défense du Canada, et nous avons pu nous convaincre alors qu'un grand nombre d'hommes qui devraient être à Bedlam sont restés dehors. Je m'y suis opposé de toutes mes forces. C'est un cruel souvenir pour moi, car je me rappelle que c'est pour combattre ce projet que mon cher et regretté ami, M. Cobden, quitta sa maison de Sussex et vint à Londres, dans une des plus tristes journées du triste mois de mars, et que sa santé reçut une atteinte dont il ne se releva point. Il vécut encore une quinzaine de jours en ne nous laissant d'autre consolation que d'admirer son caractère et les grandes qualités qu'il avait déployées au service de son pays. (Applaudissements.)

« Je ne sais ce que je pourrais dire de plus. Je ne me dissimule pas que les arguments dont je me suis servi auraient peu de poids auprès d'un comité parlementaire, un comité de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes, mais c'est une affaire qui doit être examinée et discutée par le peuple. Vous avez une occasion excellente d'épargner à des millions de nos compatriotes les souffrances de la traversée du canal. Je vous supplie aussi de considérer combien il importe aux intérêts de l'humanité que les peuples possèdent des moyens de communication libres et faciles. Si nous avons vécu depuis cinquante ans dans des termes d'amitié avec les Français, pourquoi n'y vivrions-nous pas encore, non pendant cinquante ans, mais pendant cinq cents ans? Est-ce impossible? Le peuple de France n'a pas plus l'idée d'envahir ce pays par surprise, à la manière des brigands et des pirates, et d'asservir ce royaume, que nous n'avons l'idée, nous qui sommes rassemblés dans cette salle, de partir demain pour aller conquérir la ville de Paris. (Rires.) Prenons entre nos mains les grandes affaires de cette sorte, ne les laissons pas décider par des militaires surexcités. Mon impression est que le tunnel aura une valeur énorme pour ce pays comme pour toute l'Europe, et même que sa valeur sera plus grande pour ce pays que pour tous les autres, la France peut-être excepté.

« Je dis donc que tout homme, femme ou enfant dans le Royaume-Uni est intéressé à ce que le tunel soit construit, et j'espère que les absurdes, monstrueuses, extraordinaires, inconcevables appréhensions qui ont été soulevées dans cette affaire seront victorieusement repous-

sées par le sens commun de nos compatriotes. (Tonnerre d'applaudissements.) »

On peut ne point partager les idées pacifiques de M. Bright, on peut se moquer de ses illusions, mais il est impossible de n'être pas frappé de la grandeur et de la « respectabilité » de cette existence consacrée tout entière, et sans aucune défaillance causée par l'ambition ou toute autre passion égoïste, à la propagande des idées de liberté et de paix. On s'explique ainsi l'unanimité et la sincérité des hommages rendus à un homme qui n'a, comme le remarquait encore M. Chamberlain, ni emplois à donner, ni titres, ni faveurs à distribuer, et cette ovation prolongée pendant une semaine, qui a salué les noces d'argent parlementaires du vieux compagnon de Cobden.

G. de Molinari.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 JUILLET 1883.

Nécrologie : MM. de La Gournerie et Ducarre.

Communications : Le Congrès annuel de l'Association française pour l'avancement des sciences, à Rouen; section d'économie politique. — La situation économique de la Louisiane et les intérêts français en Amérique.

Discussion : Existe-t-il une rente distincte de l'intérêt du capital, du salaire du travail et du profit de l'entreprise, et, si oui, ce phénomène se produit-il dans d'autres cas que celui de la possession de la terre?

Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, député, membre de l'Institut.

M. le président fait part à la réunion de la mort d'un des membres de la Société. M. Jules Maillard de la Gournerie, professeur de géométrie descriptive au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre libre de l'Académie des sciences et inspecteur général en retraite des ponts et chaussées, n'était que depuis 1880 membre de la Société d'économie politique, aux réunions de laquelle il venait, en outre, rarement, résidant principalement en province. Cependant le peu de fois qu'il a assisté à nos séances, il avait su s'attirer les sympathies de ses collègues par ses manières affables et son esprit cultivé. Il est mort à 69 ans et était né à Nantes en 1814.

La science a fait récemment une autre perte, celle de M. Ferdinand Ducarre, qui n'était pas, il est vrai, de la Société d'économie politique (de Paris du moins, car il faisait partie de celle de Lyon), mais qui, par ses travaux parlementaires sur l'*Industrie*

houillère en France (1874) et sur les *Salaires et rapports entre ouvriers et patrons* (1875),—il fut député du Rhône de 1871 à 1876,— mérite tous nos regrets. Il appliquait avec beaucoup de sagacité les principes de la science, s'appuyant toujours sur les faits que ses occupations techniques lui permettaient de connaître avec sûreté. Esprit rigoureux et lucide, intelligence élevée, il possédait, en outre, un grand courage qu'il fit parfois remarquer par des actes de dévouement. Ainsi un accident de fabrique menaçant la vie d'un de ses ouvriers, il eut l'énergie de l'arracher à une mort probable ou tout au moins de lui épargner des blessures graves, mais au prix de l'un de ses yeux et de blessures nombreuses. Il était âgé de 83 ans.

Le Secrétaire perpétuel rappelle à la réunion que, au mois d'août prochain, doit avoir lieu, à Rouen, sous la présidence de M. Frédéric Passy, le Congrès annuel de l'Association française pour l'avancement des sciences. Le président de la section d'économie politique, M. Bouvet, de Lyon, a adressé à la Société une circulaire pour faire appel à ceux de ses membres qui doivent assister au Congrès et les prier d'adresser les titres des questions qu'ils auraient l'intention de traiter devant la section.

M. Courtois signale particulièrement, parmi les ouvrages présentés, — dont on trouvera la liste ci-après, — une brochure contenant le discours prononcé à la Chambre des députés par M. Frédéric Passy, il y a quelques semaines, dans la discussion sur les syndicats professionnels.

Sur l'invitation de M. le président, M. Paul d'Abzac, consul général de France à la Nouvelle-Orléans, membre de la Société, donne quelques indications intéressantes sur la situation actuelle de la Louisiane et les intérêts français aux États-Unis.

La Louisiane, où a longtemps résidé M. d'Abzac, se relève, dit-il. C'est une région des États-Unis dont nous devons suivre avec un intérêt particulier l'évolution et les progrès, parce que l'influence française n'a cessé d'y persister avec une remarquable vitalité. Il en est de même au Nord de l'Union, au Canada, où l'esprit français est demeuré si vivace.

L'appréciation portée sur les Français, en Amérique, est assez curieuse à noter. Nous les croyons légers, dissipateurs, sans esprit de conduite ; là-bas, ils sont considérés comme rangés, économes, on les taxe même d'avarice.

Voici, du reste, l'opinion des Américains sur les Français. Ce qui les a beaucoup frappés, c'est la facilité relative avec laquelle nous avons payé l'énorme indemnité de guerre imposée par les Allemands. Un peuple qui a pu trouver ainsi, avec autant d'ai-

sance, plus de 5 milliards, pour ainsi dire du jour au lendemain, ce ne peut être, disent-ils, qu'un grand peuple.

M. d'Abzac appelle l'attention de la Société sur les services que rendraient, à l'étranger, des Chambres de commerce françaises. Lui-même a contribué à fonder, en 1875-76, à la Nouvelle-Orléans, une institution de ce genre qui a déjà produit d'excellents résultats.

Il se félicite de voir la France poursuivre, depuis quelque temps, une politique coloniale fermement accusée; seulement, pour que cette politique portât tous ses fruits, il faudrait que nos gouvernants renonçassent au système autoritaire qui a régné jusqu'ici partout, et favorisassent l'émigration et ses progrès par un régime éclairé et surtout libéral.

Cette tâche sera facilitée le jour où, les traditions de notre corps diplomatique s'étant franchement modifiées, les agents du ministère des affaires étrangères auront renoncé au rôle de simples observateurs pour prendre un rôle actif et une initiative délibérée.

La réunion adopte, comme sujet de discussion, la question suivante, proposée par M. Levasseur :

EXISTE-T-IL UNE RENTE DISTINCTE DE L'INTÉRÊT DU CAPITAL, DU SALAIRE DU TRAVAIL ET DU PROFIT DE L'ENTREPRISE, ET, SI OUI, CE PHÉNOMÈNE SE PRODUIT-IL DANS D'AUTRES CAS QUE CELUI DE LA POSSESSION DE LA TERRE?

M. **E. Levasseur** a la parole pour la position de la question.

Dans un volume récemment publié, *Précis d'économie politique*, 4e édition [1], M. Levasseur a exposé d'une manière positive la conception qu'il s'est faite de cette notion économique de la rente en général. C'est cette opinion qu'il a voulu voir discuter par la Société.

Après un rapide historique des diverses doctrines qui ont été soutenues au sujet de la rente, M. Levasseur rappelle la théorie de Ricardo, qui le premier a distingué la *rente* du *produit net*.

« La rente, a dit Ricardo, est cette portion du produit de la terre que l'on paye au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol. »

Voilà la définition, et voici la théorie sur laquelle elle est fondée.

Les hommes ont dû commencer par cultiver les terrains les plus productifs, et, tant que ces terrains ont été en assez grande quantité pour suffire à toute la consommation, il n'y a pas eu de rente.

---

[1] Paris, Hachette, 1883, in-16.

Quand l'accroissement de la population les a rendus insuffisants, il a fallu que des cultivateurs défrichassent des terrains moins productifs et que les consommateurs payassent le blé au prix que coûtait la production sur ces derniers terrains ; le prix du blé a haussé et les cultivateurs des premiers terrains ont eu un excédent de revenu qui est précisément la rente.

Quand l'accroissement de la population a fait mettre en culture les terrains de troisième qualité, le prix a encore haussé ; la rente a commencé pour les terrains de deuxième qualité, et celle des terrains de première qualité a augmenté. Et ainsi de suite.

L'observation de Ricardo, dit M. Levasseur, est vraie, quoiqu'on soit en droit de lui objecter que le phénomène de rente représentant l'action coopérative peut se produire et se produit légitimement, même pour la dernière qualité des terres exploitées.

Des économistes de valeur, tels que Bastiat en France et Carey en Amérique, ont prétendu renverser la théorie de la rente : ils n'y sont pas parvenus.

Mais la rente n'existe pas seulement entre deux champs de blé ; le vent souffle pour tout le monde, et cependant, de deux moulins construits exactement de la même manière et avec un capital égal, mais placés, l'un sur une éminence dominant toute la région, l'autre dans un pli de terrain, le premier donnera une rente et l'autre n'en donnera pas.

Enfin, ajoute l'orateur, la rente n'augmente pas le prix des choses car « elle est la conséquence et non la cause de la hausse ».

Voilà le premier point que voulait établir M. Levasseur et sur lequel il appelle les contradictions de ses confrères.

Il aborde alors le second point; ici, il étend considérablement la doctrine de Ricardo et il en forme une théorie générale de la rente.

En effet, dit l'orateur, le champ de blé n'a pas le privilège de la rente; il ne suffit pas de dire que les terrains à bâtir y participent aussi, de même que les mines, dont les unes, une fois ouvertes, s'épuisent vite, tandis que d'autres récèlent des richesses immenses, comme inépuisables. La rente est un phénomène beaucoup plus général encore.

En effet, « tout instrument de production, tout travailleur qui a une supériorité quelconque au point de vue de la production sur les autres instruments ou sur les autres travailleurs du même genre, jouit d'une rente ».

Un forgeron a une grande force musculaire ; comme il fait plus d'ouvrage que les autres ouvriers, il reçoit un salaire plus fort : il a une rente.

Un avocat a un remarquable talent de parole, une grande finesse d'esprit; il n'avait pas plus travaillé que ses condisciples à l'École de droit, et il ne prend pas aujourd'hui plus de temps qu'eux pour étudier un dossier. Cependant les affaires affluent dans son cabinet, quoiqu'il se fasse payer plus cher que ses confrères, et il est en train de faire une grande fortune : il a une rente.

Un limonadier a établi un café à un coin de rue très fréquenté; avec le même travail, il fait plus d'affaires que ses concurrents placés dans les rues adjacentes; il y a là phénomène de rente, et il est probable que le propriétaire de la maison en prélève une partie en lui faisant payer le loyer plus cher qu'ailleurs.

A prendre chaque homme isolément, on reconnaît à chaque instant qu'il a une faculté spéciale pour un travail donné, faculté qui lui assure un avantage sur ses concurrents.

Et, encore une fois, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une terre, la rente ne pèse jamais sur le prix des services, des produits ou des marchandises : ce prix s'établit d'après la généralité des besoins.

Donc il faut provoquer la mise en valeur, le développement des intelligences; il faut s'efforcer de faire que, comme les terres, elles donnent la rente la plus élevée possible.

M. **Tounissoux** voudrait que M. Levasseur exprimât un jugement plus positif sur la rente; il désirerait en particulier voir déclarer si la rente est un bien ou un mal, et il cite divers exemples empruntés à la vie des grandes villes, montrant, entre autres, des littérateurs sans talent qui, avec des livres immoraux, écrits sans peine et sans travail, gagnent beaucoup plus que des écrivains consciencieux, auteurs d'ouvrages sains et utiles, mais auxquels le public refuse la consécration d'une vogue fructueuse.

M. **Levasseur** ne fait pas, dit-il, l'éloge de la rente, à proprement parler. Il fait seulement remarquer qu'elle est comme une prime naturellement accordée aux instruments de travail dotés de dons naturels, aux facultés natives des hommes comme aux propriétés fécondes des terres. Il se refuse à admettre une assimilation ou même une comparaison entre le revenu de la terre et le produit d'un livre, bon ou mauvais.

Un exemple que l'on peut prendre, pour rentrer dans l'ordre d'idées signalé par M. Tounissoux, c'est plutôt celui de deux graveurs, de deux artistes qui, doués d'un talent inégal, travaillant plus rapidement, plus facilement l'un que l'autre, arrivent, avec une peine différente, à des résultats pécuniaires inégaux.

M. **Adolphe Coste** demande à présenter quelques observations. Il rend hommage à l'excellent exposé de M. Levasseur, mais il voudrait le préciser par quelques chiffres.

Il suppose un bien rural valant environ 20.000 fr. et exploité par un paysan propriétaire; celui-ci en tire un revenu de 2.000 fr., par exemple, dans lequel se trouvent à la fois confondus, et le salaire de son travail, et le profit de son entreprise, et l'intérêt de son capital, et la rente du sol, au sens qu'ont donné à ce mot Adam Smith, Ricardo et tout à l'heure encore M. Levasseur. Admettons que le paysan propriétaire cesse de travailler à sa terre par lui-même et par les siens, il prendra des ouvriers et leur abandonnera, en salaires, à peu près la moitié de son revenu agricole, soit 1.000 fr.; il lui restera 1.000 fr. pour son profit, son intérêt et sa rente tout ensemble. Admettons encore que le même paysan propriétaire veuille s'exonérer de la surveillance et des risques de son exploitation; il louera sa propriété à un fermier et il subira, de ce chef, un nouveau démembrement de son revenu primitif. Le fermier aura environ 500 fr. pour se rémunérer de son travail de surveillance et de l'apport de son capital d'exploitation, autrement dit de son cheptel; le propriétaire ne gardera plus que 500 fr., soit environ le quart du revenu total de la ferme, et ce quart, qui constitue le fermage, devra comprendre à la fois l'intérêt du capital fixe incorporé à la terre (constructions, plantations, fossés, amendements, etc.) et la rente du sol, c'est-à-dire le prix supposé de sa fertilité naturelle et de sa situation plus ou moins avantageuse.

Si la terre est fertile et bien située, à proximité d'une gare de chemin de fer ou d'un marché important, la part de la rente du sol dans le fermage sera plus forte et la part de l'intérêt du capital incorporé sera moindre. Si la terre est peu fertile ou mal située, le fermage comprendra beaucoup moins de rente et beaucoup plus d'intérêts, parce qu'il aura fallu compenser les désavantages de la terre par une plus grande dépense de capitaux.

Voilà la théorie; elle n'est guère contestable en principe et l'on y voit clairement que, dans ces conditions, au moins en ce qui concerne la production agricole, la rente du sol est bien distincte du salaire du travail, du profit de l'entreprise et de l'intérêt du capital. Mais il s'agit de savoir si, en fait, dans la plupart des cas et surtout dans un pays aussi cultivé, aussi civilisé que la France, la réalité se trouve d'accord avec la théorie. M. Coste croit que la chose est douteuse.

En effet, la théorie renouvelée par M. Levasseur ne serait tout à fait exacte que si, dans la culture, le capital incorporé à la terre sous forme de travaux fixes, de constructions, de plantations,

d'améliorations, etc., se trouvait toujours justement proportionné à l'effet utile que l'on en obtient ensuite, si l'on ne dépensait de capital ou si l'on n'accumulait de travail dans une terre que pour compenser l'infériorité où elle se trouve par rapport aux autres terres plus fertiles ou mieux situées. Mais il est loin d'en être ainsi, et c'est le contraire qui est le plus souvent vrai : le rendement reste au-dessous de ce que mériteraient et les dépenses et les efforts que le propriétaire, le petit propriétaire surtout, a enfouis dans son sol. S'il vend son bien, il ne retrouve pas bien souvent l'équivalent de ce qu'il a dépensé, soit en argent soit en travail ; s'il l'afferme, le prix du fermage qu'il reçoit est généralement insuffisant pour rémunérer le capital fixe considérable qui se trouve incorporé dans sa terre. La disproportion de ce capital accumulé par rapport au produit de la terre est quelquefois invraisemblable tant elle est forte ; qu'on se rappelle dans les pays de montagnes les lopins de champs en terrasse qu'il a fallu conquérir pied à pied et défendre, par en haut des pierres qui roulent de la montagne et par en bas des éboulements de la vallée. Dans de telles conditions, on se demande vraiment comment il peut rester place pour une rente du sol, si petite soit-elle, quand le capital déjà dépensé ne trouve même pas sa rémunération légitime.

Eh bien, dans un pays comme la France, où la presque totalité de la terre peut être considérée comme sursaturée, en quelque sorte, de capital, on peut, il semble, contester la réalité d'une rente du sol, qui serait superposée à l'intérêt du capital fixe incorporé à la terre. D'une manière générale et abstraitement parlant, on peut admettre la possibilité de la rente telle que M. Levasseur vient d'en rappeler la théorie ; mais dans la pratique et dans un pays comme la France, cette théorie ne trouve pour ainsi dire plus d'application, parce que le fait le plus général est l'insuffisance de la rémunération des capitaux fixes incorporés dans la terre, insuffisance qui ne s'explique que par les compensations personnelles, de sécurité, d'indépendance, voire même d'influence politique ou autre, que les familles trouvent dans la propriété terrienne.

Ce fait de l'infériorité de la rémunération des capitaux fixes agricoles, que M. Coste signale, a, suivant lui, une importance considérable, comme argument pour la défense de la propriété contre les théories communistes et collectivistes. Ce que Proudhon et les adversaires de la propriété individuelle du sol ont attaqué dans cette institution, c'est, au fond, l'appropriation, la monopolisation d'une force gratuite, d'un avantage naturel ou social qui, en droit, devrait rester du domaine public : c'est donc la théorie de la rareté du sol de Ricardo qui a permis d'ébranler les titres véritables des

propriétaires. Si l'on démontre, au contraire, que, dans la généralité des faits, il n'y a pas d'usurpation, mais au contraire une trop grande dépense de capital ou de travail qui ne retrouve plus la rémunération légitime à laquelle elle aurait droit, la théorie des collectivistes croule par la base. On peut dire alors que le propriétaire est souvent plus à plaindre qu'à blâmer, et que sa situation, au point de vue strictement économique, est plus digne de secours que d'envie.

M. **Beaurin-Gressier** désire préciser la doctrine de Bastiat en matière de *Rente du sol.*

Il serait inexact de croire que Bastiat attribuait au *travail seul* la valeur de la propriété foncière. Il se fondait, au contraire, sur la théorie de la valeur pour *nier l'existence de la rente.* Selon cet éminent écrivain, la propriété foncière, la terre, est un instrument de production analogue à tous les autres, régi, quant à la valeur, par les mêmes principes. Le fondement de cette valeur ne se trouve pas plus dans le travail que dans l'utilité, la rareté, les frais de production ; comme tous les instruments, la terre est soumise à la loi générale de l'offre et de la demande, et sa valeur s'accroît en raison des services qu'elle permet au propriétaire de rendre : minimes ici et aujourd'hui, considérables là et demain.

Pas plus que les autres instruments de production, la terre n'est susceptible de donner des produits spontanés ; ce n'est que par l'intervention de ses efforts que l'homme tire de la terre, comme de toutes les forces et de tous les matériaux de la nature, les moyens d'apporter des services dans le milieu général des échanges. C'est par une fâcheuse métonymie que l'on en est arrivé à dire que la terre fournissait des produits; elle est purement et simplement un agent dont l'homme se sert pour se procurer à lui-même ou pour rendre aux autres des services.

Si l'on se fonde sur cette conception de l'instrument *terre*, il est facile d'établir que les revenus qui en sont tirés vont se répartir entre les trois co-participants habituels de toute industrie humaine : le capitaliste, l'entrepreneur d'industrie, les salariés, mais il est impossible d'admettre qu'une portion spéciale et hors part soit réservée au propriétaire foncier à raison des facultés productives et impérissables du sol.

M. **Levasseur** répond en quelques mots aux objections de M. Coste.

Certainement, il y a des capitaux considérables, quelquefois, que ces possesseurs de terres ont incorporés au sol et qui rapportent peu; certainement, il est souvent regrettable qu'on ne puisse en recou-

vrer toujours l'intérêt dans le prix de vente des produits. Mais ce prix de vente, il faut le répéter, et la démonstration est devenue classique, ne se fixe pas nécessairement d'après le prix de revient moyen. Encore une fois, la rente, loin de régler le taux du blé, par exemple, est réglée par lui.

M. Dubost, qui a apporté, dans ces questions, une théorie nouvelle, a fort bien fait remarquer que la part du sol dans la production agricole diminue au fur et à mesure que le travail de l'homme devient plus énergique, plus développé.

M. **Alph. Courtois** tient, tout d'abord, à bien constater que l'expression *fermage* n'est pas, en économie politique, synonyme du mot *rente*. Le fermage comprend, en plus du revenu propre au sol et résultant de ses qualités primitives antérieures à tout travail humain, l'intérêt des capitaux engagés dans le sol même ou employés en constructions, outillage, etc.

Cela posé, il explique l'origine des idées développées par Bastiat au sujet de la rente. Le socialisme, en 1848 et dans les années antérieures, se vantait de battre principalement en brèche la Propriété, invoquant, à cette intention, le principe de Justice. J.-J. Rousseau, on s'en souvient, avait écrit contre la propriété foncière des paroles véhémentes, peut-être même un peu dramatiques. Proudhon, avec plus de calme cette fois, avait dit : « Que le travailleur fasse le fruit sien, je l'accorde; mais je ne comprends pas que la propriété des produits emporte celle de la matière. » La propriété foncière est une injustice, — voilà le thème sur lequel brodaient, à cette époque, avec plus ou moins de talent, les chefs d'écoles socialistes.

Bastiat s'en émut, et voulant, à tout prix, miner le socialisme par la base, il se vit dans l'alternative ou de prouver la justice de la rente, ou de nier l'existence de cette dernière. Un peu hâtivement peut-être (il sentait ses forces l'abandonner), ce maître pensa être plus dans le vrai en prenant ce dernier parti. Malheureusement son cœur plutôt que sa tête lui dicta les pages éloquentes qu'il écrivit à cette occasion. Et cependant, ne pouvait-il ruiner les doctrines socialistes jusque dans leurs fondements, en montrant que, sans douter de la justice divine, que nous autres créatures nous sommes incapables d'apprécier totalement, il y a des inégalités plus apparentes peut-être que réelles, dans d'autres cas, comme lorsqu'il s'agit d'aveugles ou de sourds-muets de naissance, par exemple?

Leymarie, en 1853, dans un *Manuel d'économie politique* honorablement mentionné par l'Institut et ayant pour sous-titre : *Tout par le travail*, épousait les idées de Bastiat, tandis que, au contraire,

dans un concours institué en 1857-58, le même Institut couronnait un mémoire de Boutron, que ce dernier publiait quelques années plus tard, en 1866, sous le titre de *Théorie de la rente foncière*. Cet auteur montrait que la rente n'existe pas seulement dans le cas de la propriété foncière, mais que les qualités natives de l'homme la recèlent également.

Quoi qu'il en soit, par une observation tant soit peu attentive des faits, on peut reconnaître que la rente n'est pas aussi injuste dans son principe qu'elle en a l'air tout d'abord pour qui ne la considère que superficiellement. Ce n'est pas seulement, en effet, le propriétaire d'un agent naturel rare et comparativement productif qui gagne à son exploitation, mais aussi les non-propriétaires eux-mêmes. La rente ne fait pas hausser les prix ; le propriétaire de l'agent naturel favorisé, pouvant produire à meilleur marché que les autres, prend la place des producteurs moins heureux ou habiles, et, la concurrence aidant, il arrive même un moment où il finit par céder lui-même, au public consommateur, une partie de son bénéfice. Les prix, loin de monter, tendent donc à baisser.

On arrive à la même conséquence en se rappelant que le consommateur ne s'inquiète pas de l'origine d'un produit, mais de son prix eu égard à la qualité. Pour lui, tous les produits identiques comme utilité ont le même prix. En outre, le consommateur va, cela se conçoit, au meilleur marché et les propriétaires d'agents naturels se font concurrence aussi bien que les travailleurs ou les détenteurs de capitaux. De sorte que, loin que ce soit, comme le pensait Ricardo, le prix de revient le plus élevé qui fixe le prix de vente, c'est, au contraire, le plus bas duquel le prix de vente tend à se rapprocher. Tout le monde y gagne, moins d'efforts étant nécessaires pour un même résultat acquis.

Ricardo affirmait aussi que la rente rendait les riches plus riches et les pauvres plus pauvres ; c'est une erreur, heureusement. La rente perd du terrain, et, avec la civilisation et le progrès, une partie de plus en plus grande de ce prélèvement échoit au capital et au travail, à ce dernier surtout. Une autorité en économie politique, M. Hipp. Passy, a dit : « S'il était possible de décomposer le *fermage* et d'en séparer les éléments constitutifs dans un pays *riche et florissant*, on serait étonné du peu pour lequel compterait, dans l'ensemble, la part venue du sol alors qu'il était encore inculte ; à peine demeurerait-elle perceptible à côté de ce qu'y ont ajouté les capitaux dépensés dans l'intérêt de la production et les épargnes de travail dues au progrès de la science rurale. »

Que l'on se souvienne de ce que Mathieu de Dombasle disait, à savoir : que si toute la France était cultivée comme le Nord, elle

pourrait nourrir trois fois plus d'habitants qu'elle n'en possède. Porter disait la même chose de l'Angleterre au sujet du comté de Northumberland. En sens inverse, 300,000 habitants vivraient difficilement en France, suivant Charles Comte, si, la terre n'étant pas appropriée, il n'y avait que des pâturages occupés temporairement, comme en Asie, par des tribus nomades et rapidement épuisés.

La rente est donc une chose utile. C'est un stimulant sans lequel l'homme serait peu tenté de s'approprier un agent naturel pour l'exploiter. Cette rente, c'est sa récompense pour le courage qu'il a de risquer son capital et son travail en les appliquant à une terre sauvage.

La rente existe donc, conclut l'orateur, et elle est un instrument de progrès contribuant à égaliser les conditions.

M. **Coste** ajoute quelques mots à ses précédentes observations. Il résulte évidemment de la discussion, dit-il, que nous sommes tous ici à peu près d'accord sur le fond de la question. En principe, la rente peut exister. En fait et en France, elle doit exister fort peu. D'après ce que vient de dire M. Levasseur, et c'est aussi mon sentiment, la part de la rente pure (au sens de Ricardo) tend à décroître comme élément du fermage des terres et, par conséquent, la part, dans le fermage, de l'intérêt des capitaux fixes incorporés dans le sol tend à augmenter et à devenir tout à fait prépondérante, sinon unique. Ne serait-il pas intéressant d'évaluer, en moyenne, pour la France, la proportion pour laquelle il peut subsister encore un élément-rente dans le fermage des terres? Et pour toutes ces terres, où l'impôt foncier vient prélever tantôt le dixième, tantôt le cinquième du fermage, ne pourrait-on pas démontrer qu'il ne reste rien de la rente pure au propriétaire et qu'elle est tout entière absorbée par la collectivité sociale, soit l'État, soit la commune? Ce serait là encore un argument contre les collectivistes.

M. **Ch. Letort** fait remarquer qu'il existe des biens, compris sous le nom général de *Terre*, et qui montrent peut-être plus nettement que le sol labourable l'existence naturelle de cette « rente » sur laquelle on discute : ce sont les étangs, les prairies naturelles, les bois, qui donnent un produit souvent très important au propriétaire, sans que celui-ci ait à dépenser, pour ainsi dire, aucun capital, aucun travail pour en profiter.

M. **Paul d'Abzac**, s'attachant plus particulièrement à la seconde partie de la question, se demande pourquoi la plupart des per-

sonnes intéressées à ces études économiques élevées distinguent encore entre deux propriétés, au fond similaires : la propriété ordinaire des biens, des richesses de toutes sortes, et la propriété dite artistique et littéraire. N'y a-t-il pas une assimilation complète à faire entre les deux ?

M. **Levasseur** insiste sur la distinction qu'il croit devoir maintenir entre ces deux genres de propriétés, entre les deux ordres de faits dont il s'agit.

Pour lui, il n'a voulu considérer principalement, dans son exposé, que la propriété des choses dites matérielles.

M. **Frédéric Passy**, député, rappelle que cette question de la rente, spécialement de la rente foncière, a été précisément discutée, l'année dernière, au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, où il a eu l'occasion de formuler son opinion à ce sujet.

Faisant allusion aux dernières paroles de Bastiat, dans une lettre au *Journal des Économistes* en date du 8 décembre 1850, M. Passy montre toute la gravité de cette étude, qui touche aux questions de la population et de la valeur, du progrès et du travail humain.

D'après Ricardo et les autres économistes qui professent la même doctrine, la propriété foncière est une propriété d'une espèce particulière, et le revenu foncier ou rente du sol comprend deux parts distinctes : l'une, qui est la rémunération du capital engagé et du travail de mise en œuvre ; l'autre, étrangère à ces éléments et afférente à l'action des forces naturelles du sol, indépendamment de toute intervention du travail et du capital.

De cette conception découle nécessairement, dit l'orateur, l'idée d'accaparement. On paye la terre pour son concours. Or, qui a fait la terre ? C'est Dieu, dit Proudhon. En ce cas, propriétaire, retire-toi ! Et alors s'échafaudent tous les systèmes socialistes, communistes, etc.

La doctrine vraie, suivant M. Frédéric Passy, c'est que la terre n'est pas un agent actif et qu'on ait à rémunérer ; elle n'est qu'un instrument passif, un réceptacle de services, une machine à produire attendant la main de l'homme.

Voyons comment peut s'établir cette proposition.

D'après Ricardo, Adam Smith et autres, la nature, dans l'œuvre de la production agricole, « travaille avec l'homme », et comme lui recueille sa part du produit. Cette part serait rarement moindre que le quart ou supérieure au tiers.

— Qu'en savez-vous ? dit M. Passy.

Jamais rien de pareil ne se produirait dans les manufactures. Mais, est-ce que les forces naturelles travaillent moins et sont moins nécessaires dans l'industrie que dans l'agriculture?

On a vu, d'après M. Levasseur même, ce qu'en déduit Ricardo : degrés divers de fertilité pour les différents sols, exploités successivement selon le besoin et l'augmentation de la population, la rente naissant ou s'élevant à chaque classe nouvelle de terres mises en culture. C'est la richesse fatalement croissante pour les uns, la misère fatalement croissante pour les autres.

Tout cela est faux.

C'est faux, d'abord *scientifiquement*, car cette théorie attribue de la valeur à ce qui n'en a pas. Les choses n'ont de prix que ce que leur en donne l'incorporation d'une partie de la personnalité humaine. Voit-on vraiment la nature réclamant son dû? Se figure-t-on les droits du carbone ou de l'oxygène?

C'est faux *historiquement*. Quel est l'ordre véritable suivant lequel l'homme a mis successivement en œuvre les forces ou les agents naturels? Ne le voit-on pas procéder du connu à l'inconnu, du facile au difficile? On dit que les premières terres mises en culture ont été les plus fertiles ; mais qui le sait? L'homme n'a-t-il pas été porté à cultiver d'abord le sol qu'il trouvait à proximité de son campement, du lieu où il s'était établi sous l'influence de mille causes diverses, étrangères à la conception de la fertilité de la terre?

C'est faux, enfin, *matériellement*. Que parle-t-on de puissances indestructibles? Elles se détruisent parfaitement. Les Empires s'usent et disparaissent, et réciproquement d'autres forces, d'autres puissances sont découvertes, mises en œuvre. Tout progrès se réalise par l'appropriation et l'utilisation des puissances naturelles.

Et cela est vrai partout, car le phénomène est général.

La rente industrielle, artistique, littéraire, est tout ce qu'il y a de plus légitime, car elle est la récompense de la supériorité, la prime accordée à l'éloquence, à l'adresse, au talent, à l'habileté commerciale.

A chaque instant, dans la vie réelle, on observe des personnes jouissant d'avantages ou de produits exceptionnels qui ne proviennent pas du fait direct du possesseur; M. Levasseur a cité, entre autres, un excellent exemple, celui du cafetier installé dans un quartier avantageux, à un coin bien achalandé, et qui tire de sa situation privilégiée des profits élevés.

Il arrive alors que beaucoup crient à la faveur, à la « chance ». La « chance », dit en terminant M. Fréd. Passy, la chance est une

chose qui jouera toujours un rôle immense dans les affaires humaines et il ne faut pas chercher à l'en éliminer.

Pour M. le comte **Cieszkowski**, la rente est le revenu ayant le caractère de perpétuité.

La séance est levée à 11 heures et demie.

Le Rédacteur du Compte rendu : CHARLES LETORT.

Lausanne, le 25 juin 1883.

Monsieur LETORT, *Questeur Trésorier de la Société d'économie politique.*

Monsieur,

Une lettre de M. Max Hoffmann, publiée par le *Journal des Économistes*, a contesté quelques-uns des chiffres que j'ai indiqués à la Société d'économie politique dans la discussion sur l'influence du Gothard.

Je ne puis que maintenir à mon tour ces chiffres en expliquant qu'ils se rapportent à des transports par wagons de 8 à 10.000 kilogrammes, tandis que ceux de M. Hoffmann concernent des expéditions de 5.000 kilogrammes et au-dessous.

Le tableau ci-après élucidera mieux encore ce point :

	Expéditions partielles. Prix par 1.000 kilog.	Wagons de 5.000 kilog. Prix par 1.000 kilog.	Wagons de 8 ou 10 000 kilog. Prix par 1.000 kilog,
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bimbeloterie.			
Paris-Milan, viâ Petit-Croix-Bâle-Saint-Gothard	147 93	127 83	122 63
Paris-Milan, viâ mont Cenis	146 88	141 78	141 78
Nuremberg-Milan	114 63	76 23	67 13
Cuirs ouvrés ou préparés.			
Paris-Milan, viâ Petit-Croix-Bâle-Saint-Gothard	146 87	126 77	121 57
Paris-Milan, viâ mont Cenis	146 88	146 63	146 63
Francfort s/M-Milan	104 67	74 62	67 62
Peaux ouvrées ou préparées.			
Paris-Milan, viâ Petit-Croix-Bâle-Saint-Gothard	147 93	146 63	146 63
Paris-Milan, viâ mont Cenis	146 88	127 83	122 63
Francfort s/M-Milan	105 73	75 68	68 68

Je vous prie, Monsieur, de bien vouloir donner place à ces explications dans le prochain numéro du *Journal des Économistes* et d'agréer, etc.

P. CERESOLE.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

GEORGES MUGNIER. *Le progrès de la Banque de France. L'escompte conditionnel* [1].

Exposicion nacional de Madrid de 1883. *La Belgica* [2], par ÉDOUARD SÈVE et CHARLES VANDEN EYNDE.

Chambre de commerce de Bourges. Extraits des procès-verbaux, lettres et mémoires de la Chambre. (31 décembre 1880—31 décembre 1882.) T. I [3].

Chambre des députés. Discours prononcé par M. FRÉDÉRIC PASSY, *séance du* 16 *juin* 1883. *Discussion du projet de loi relatif à la création des syndicats professionnels* [4].

(Extrait du *Journal officiel* du 17 juin 1883.)

La mine au mineur. Monographie des mines de Rancié (*Ariège*), par A. FOUGEROUSSE [5].

(Extrait du *Bulletin de la Société d'économie sociale.*)

Giornale ed atti della Società Siciliana di economia politica [6]. Vol. VII, anno VII, 1882.

Note sur la question des chemins de fer économiques et en particulier des chemins de fer à voie étroite, par M. A. SARTIAUX [7].

(Extrait de la *Revue générale des chemins de fer*, n° de mai 1883.)

---

[1] *Paris*, Dentu, 1883, in-18.

[2] *Madrid*, tip. de los Sucesores de Rivadeneyra, 1883, in-8.

[3] *Bourges*, imp. de Senen et Facdouel, 1883, in-8.

[4] *Paris*, Imp. du *Journal officiel*, 1883, in-8.

[5] *Paris*, Guillaumin et Ce, 1883, in-8.

[6] *Palermo*, tip. del *Giornale di Sicilia*, 1882, in-8.

[7] *Paris*, Dunod, 1883, gr. in-8.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

RÉUNION DU 20 JUIN 1883.

Admission de nouveaux membres.

NÉCROLOGIE : M. Th. Heuschling.

COMMUNICATIONS : Le mouvement de la population dans la presqu'île scandinave et le Danemark.

La séance est présidée par M. D. Wilson, qui remplace M. E. Cheysson, empêché.

Sont nommés membres titulaires de la Société : MM. Fernand Labour, vice-président au tribunal de la Seine, et Lebey, directeur de l'Agence Havas.

MM. Amici, Émile Blenck, Emilio Coni et Hayser sont nommés membres associés étrangers.

Après le dépouillement de la correspondance et diverses communications, M. T. Loua, secrétaire général, annonce la mort de M. Th. Heuschling, membre associé de la Société, l'éminent statisticien belge.

La parole est à M. le Dr *Broch*, ancien ministre de Norvège, pour la lecture d'un mémoire sur le mouvement de la population dans la presqu'île scandinave et le Danemark, comparés aux autres États de l'Europe.

Voici quelques-uns des points les plus intéressants de cette importante communication :

M. *Broch* débute par l'étude de la statistique si complexe de l'accroissement de la population, dû à deux causes principales : l'excédent de l'immigration et l'excédent des naissances sur les décès.

Dans les siècles précédents, c'était l'influence religieuse qui, en poussant à l'expatriation les hommes d'élite, causait à la patrie le plus grand préjudice. Aujourd'hui, c'est le service militaire qui pèse lourdement sur certains pays ; mais cette dernière cause, qui est très importante en Allemagne, n'affecte que très peu la population scandinave.

L'émigration totale de la Norvège a été en trente-six ans de 235.000 personnes, lorsque sa population n'est que de 1.920.000 habitants. On peut dire qu'actuellement le dixième de la population norvégienne s'est transporté aux États-Unis, et le cinquième dans le monde entier, et cependant la Norvège est, de toutes les nations de l'Europe, celle qui s'accroît avec le plus de rapidité.

Passant à la deuxième cause de l'accroissement de population, c'est-à-dire à l'excédent des naissances sur les décès, M. Broch énumère les principaux faits qui résultent de l'état civil.

En ce qui concerne les *naissances*, on en établit généralement le rapport à la population totale. Il résulte de ces calculs que cette proportion, qui est, pour les enfants nés vivants, de 31,5 0/0 en Norvège, et à peine inférieure en Suède, n'est en France que de 25,6. On sait qu'en Prusse elle dépasse 40. Mais on arrive à des résultats plus précis, en comparant respectivement les enfants légitimes au nombre de femmes mariées de 15 à 50 ans, et les enfants naturels par rapport aux autres femmes du même âge.

Pour 1.000 épouses de 15 à 50 ans, il y a en Norvège 263 naissances légitimes. En France, il y en a seulement 174.

D'un autre côté, pour 1.000 femmes non mariées du même âge, il y a en Norvège 31 enfants naturels, et en France 33, de sorte qu'on peut dire, en rapprochant ces résultats de ceux qui forment les autres États de l'Europe, que c'est en Norvège et en France qu'il y a le moins d'enfants naturels.

Quant à la mortalité, M. le Dr Broch cite les chiffres suivants, représentant le rapport des décès à la population, pour la dernière période décennale :

Norvège...............	17.5 0/0	France...............	22.5 0/0
Suède...............	19.4	Belgique.............	22.7
Danemark............	19.0	Prusse...............	26.1

Il y a trente ans, la mortalité, dans la presqu'île scandinave. était beaucoup plus considérable.

La parole est donnée à M. *Vacher*, qui a demandé à faire une communication sur la dépopulation de la France et sur les moyens d'y remédier.

M. *Vacher* dit qu'il ne s'agit pas ici d'une véritable dépopulation, puisqu'en fait la population de la France s'accroît à chaque dénombrement, mais la progression de cet accroissement va sans cesse en diminuant, ce qui nous amènera bientôt à l'état stationnaire. Or, c'est là un danger, quand on voit autour de nous toutes les nations s'accroître dans une proportion telle que nous sommes menacés de descendre bientôt du deuxième au cinquième rang.

Le mal principal qui travaille notre nation, c'est le déficit des naissances, et, comme l'a fait observer M. Broch, nous sommes, pour la fécondité des mariages, au dernier rang des nations. On dira, il est vrai, que, par compensation, la mortalité a diminué, mais elle n'a pas diminué assez pour compenser le mouvement de recul dans les naissances. Il y a donc lieu d'aviser sur ce point, en favorisant les mariages, au lieu d'en retarder l'époque, et, à ce point de vue, on peut espérer quelque bien de la réduction du service militaire à trois ans. Enfin, il faut combattre, par tous les moyens dont la loi dispose, la limitation volontaire des familles, conséquence de la division plus grande de la

propriété. Comme enfin ces mesures peuvent ne pas avoir une efficacité suffisante, on devra chercher les moyens de diminuer la mortalité et notamment celle du jeune âge. Or, à cet égard, les lois récemment votées pour la protection de l'enfance ont déjà amené de bons résultats. M. Broch a eu raison d'insister sur les mesures hygiéniques, et c'est parce que M. Vacher est lui-même convaincu de leur importance qu'il a proposé de centraliser les efforts de l'administration dans ce sens, en créant au ministère de l'intérieur une direction générale de l'hygiène et de la santé publique, services qui sont aujourd'hui disséminés dans différents ministères.

M. *Bourdin*, et après lui M. *Lafabrègue*, pensent qu'un des meilleurs remèdes à apporter à la situation serait, comme l'a déjà demandé M. Le Play, de laisser au père de famille la liberté testamentaire, qui empêcherait ses calculs égoïstes de stérilité systématique en vue d'éviter le morcellement de son domaine à sa mort par l'action du partage forcé.

M. le comte *Cieszkowski* revient principalement sur les mesures hygiéniques propres à préserver l'enfance. L'exemple de la Norvège est concluant et il serait désirable qu'on pût mesurer les effets des lois protectrices de l'enfance par une bonne statistique.

M. le D[r] *Després* insiste sur l'infécondité qui résulte des mariages disproportionnés, mais il conteste que l'action de l'État puisse apporter un remède à cette situation. Les empereurs romains ont essayé d'imposer les célibataires, c'est une vieille expérience qu'il n'y a pas lieu de recommencer. Quant aux mesures préservatrices en faveur de la conservation des enfants, il les approuve, sans être bien sûr de leur efficacité. Que sert-il, en effet, de sauver des enfants déjà tarés, qu'attend une mort prochaine ?

M. *Lunier* conteste cette dernière assertion. Il reconnaît que, depuis la loi Roussel, la mortalité des enfants est diminuée dans une forte proportion, et il croit que les enfants qu'on a sauvés le sont d'une manière définitive.

M. *Becker* revient sur les comités d'hygiène et demande que leur action soit prépondérante, qu'elle ne puisse être contrariée par les agissements des conseils municipaux. Il s'agit là, en effet, d'une question vitale pour le pays.

M. *Lunier* dit qu'il résulte de cette discussion qu'il y a lieu de créer partout des conseils d'hygiène, et de leur donner une unité de direction, par une forte centralisation. Il propose en conséquence d'émettre le vœu suivant, tel qu'il est exprimé dans le projet de loi conçu par M. Vacher :

« La Société exprime le vœu qu'il soit institué au ministère de l'intérieur une direction de l'hygiène et de la santé publique, à laquelle res-

sortiront les conseils d'hygiène et de salubrité publique, la tutelle et la surveillance des enfants assistés, placés en nourrice ou moralement abandonnés. Cette direction recueillera les documents relatifs à la mortalité et aux maladies régnantes de chaque département et adressera chaque année aux Chambres un rapport sur la situation sanitaire du pays. »

Ce projet de vœu, mis aux voix par le Président, est adopté.

COMPTES RENDUS

L'égalité sociale, étude sur une science qui nous manque, par W.-H. Mallock, traduction de F.-R. Salmon. 1 vol. in-8. Paris, Firmin Didot, 1883.

Voici un livre original et intéressant, qui n'ajoutera pourtant pas grand'chose, nous le craignons, à la somme de nos connaissances et qui cependant peut être lu avec profit. L'auteur est visiblement excédé par les prétentions bruyantes des prédicateurs à outrance de l'égalité sociale et il entreprend de les réfuter par l'établissement d'un principe contraire au leur. Mais ce volume n'est qu'une entrée en matière, une introduction.

Le sujet est habilement exposé et les sophismes des démocrates socialistes bien mis en lumière par des citations choisies. M. Mallock a vu très clairement que, pour les réfuter définitivement, il fallait établir une doctrine fondée sur une observation exacte de la nature humaine. Mais lorsqu'il s'est agi d'établir les bases de cette doctrine, nous croyons qu'il s'est absolument trompé, encourant le reproche qu'il adresse aux économistes d'avoir passé si près de la vérité qu'ils ne l'ont pas aperçue.

La thèse de notre auteur, autant du moins que nous avons pu la comprendre, est celle-ci : que l'aspiration à l'inégalité sociale est la cause de tous les progrès obtenus par les hommes au delà de ce qui est nécessaire à soutenir leur existence. En d'autres termes il prétend que les rémunérations supérieures sont la cause des services d'ordre supérieur.

Nous admettons très bien que l'inégalité des rémunérations et l'inégalité sociale en général soit une condition nécessaire de tout progrès ; mais nous n'y voyons pas une cause : l'inégalité n'est pour nous que le résultat de la mise en jeu de causes plus profondes et ne doit jamais être recherchée pour elle-même. C'est là, sauf erreur, la thèse des économistes et, en tous cas, c'est la nôtre et voici comment :

Sous le régime de la liberté du travail, tous les services sont au con-

cours. Chacun s'efforçant naturellement d'obtenir la rémunération la plus élevée, ceux qui remplissent les conditions de supériorité exigées par les lois du concours s'emparent des fonctions les mieux rémunérées. L'inégalité sociale devient l'*effet* d'une inégalité intrinsèque, naturelle ou acquise, mais elle n'est pas la cause et moins encore la cause unique du travail qui fait l'objet des fonctions supérieures.

Il est incontestable, et nous l'avons constaté avec bien d'autres, que le désir d'arriver à une position sociale supérieure est, par lui-même, un grand et puissant principe d'action ; seulement il n'est pas le seul et le désir de jouir des richesses pour elles-mêmes est aussi un grand et puissant principe d'action. On désire pouvoir satisfaire des besoins modérés, médiocres même, avec sécurité pour l'avenir ; on désire élever et bien élever une famille nombreuse : voilà des motifs de travail et d'épargne en dehors de toute considération d'inégalité sociale.

La mise au concours des services donne lieu aux rémunérations les plus variées, sans qu'il soit tenu compte d'autre chose que des désirs et facultés de ceux qui attendent chaque service. Ceux-ci offrent le moins qu'ils peuvent et ceux qui se présentent au concours demandent le plus qu'ils peuvent, sans limites ni de part ni d'autre. On discute et met d'accord ces volontés opposées, la rémunération de chacun se trouve fixée.

L'action de cette loi est particulièrement sensible, lorsqu'il s'agit de conserver et de fournir au marché les capitaux dont il a besoin : elle se montre par les oscillations que subissent l'intérêt, les fermages, les loyers. Ce service et la rémunération qu'il obtient est d'ailleurs une des causes principales d'inégalité sociale, parce que, comme il est en partie négatif et d'abstinence, une même personne peut épargner des capitaux considérables.

Ecartant pour un moment toute difficulté d'exécution, supposons que l'égalité soit établie comme condition nécessaire de la société. Nul ne cherchera à mériter plus qu'un autre, dès qu'en travaillant plus ou en dépensant moins qu'un autre, il ne pourra pas s'élever à une situation meilleure. Aussitôt le progrès s'arrête, non par suite de l'égalité, mais parce qu'une grande partie des désirs qui causent actuellement le progrès ne peuvent plus avoir satisfaction. Une autre hypothèse rendra cette vérité sensible ; supposons que, sous le régime de la liberté et du concours, les hommes deviennent sensiblement égaux, les rémunérations se rapprocheront de l'égalité et cependant le progrès économique et social, loin d'être diminué, sera probablement augmenté, malgré le rapprochement des conditions.

Tout ce qu'on peut reprocher aux égalitaires dont s'occupe M. Mallock, c'est de ne pas prendre garde qu'en supprimant la liberté et le concours, ils supprimeraient un grand principe d'action, diminueraient

la richesse et abaisseraient la civilisation, au grand dommage des faibles et des pauvres qu'une réforme semblable ferait mourir de misère. L'illusion de ces égalitaires est de croire qu'ils pourraient jouir des bienfaits de la civilisation en en brisant le grand ressort, en méconnaissant les inclinations constitutives de la nature humaine.

Si ces inclinations n'ont pas été suffisamment mises en relief par les économistes que M. Mallock a lus, nous le regrettons. Mais nous ne croyons pas que la science dont il s'occupe manque autant qu'il se l'imagine, ni que tout se rapporte comme fin à l'inégalité ou à l'égalité sociale: la fin, c'est le plus grand bien-être du plus grand nombre.

C. S.

L'ADMINISTRATION DE L'AGRICULTURE AU CONTROLE GÉNÉRAL DES FINANCES (1785-1787).—Procès-verbaux et rapports publiés par M. PIGEONNEAU et M. DE FOVILLE, — 1 vol. in-8, Paris, Guillaumin.

C'est un document plein d'intérêt que celui que viennent de publier M. H. Pigeonneau, professeur suppléant d'histoire à la faculté des lettres de Paris, et M. A. de Foville, chef de bureau au ministère des finances, et professeur à l'école des sciences politiques et à l'École des hautes études commerciales. Le volume est intitulé : L'Administration de l'Agriculture au contrôle général des Finances (1785-1787). Il se compose d'une introduction, due à M. Henri Pigeonneau, et des procès-verbaux du comité d'administration de l'agriculture, qui formaient plusieurs liasses dans les archives nationales. Ces procès-verbaux remplissent la presque totalité du volume. Le nom des auteurs est déjà par lui-même une garantie de l'importance de la publication et du soin qui y a présidé. M. Pigeonneau et M. de Foville se sont déjà distingués par divers ouvrages, et un livre remarquable de M. de Foville, où il traite de la transformation des voies de communication était couronné naguère par l'Académie des sciences morales et politiques. Esprits nourris de fortes études, d'un jugement net, ils ont pu contrôler et apprécier avec une complète connaissance de cause les documents qu'ils ont livrés au public ami des recherches historiques.

Avant tout, il fallait expliquer comment put prendre naissance ce comité d'administration, premier modèle du Conseil supérieur de l'agriculture, et qui fut un de ces germes heureux que l'ancien régime vit naître à son déclin. C'est ce que fait M. Pigeonneau dans les premières pages de son étude préliminaire, écrite avec talent, remplie de faits peu connus, et d'attachants détails sur les origines de la représentation à part de l'agriculture, confondue jusqu'alors avec les autres services du contrôle général. Les dates ne sont pas ici sans importance, et montrent par quelle série d'essais la représentation des

intérêts agricoles s'est organisée ou a tenté de s'organiser en France. C'est en 1761 que les lettres du conseil instituent la Société royale d'agriculture de Paris, et celle des principales généralités. C'est la même année que l'agriculture apparaît pour la première fois dans l'*Almanach royal* comme une des branches de l'administration, placée dans un des bureaux du contrôle, à côté de la compagnie des Indes, sous le titre modeste d'*Examen des projets d'agriculture et de commerce.* On doit rapporter le mérite de ces mesures et de celles qui vont suivre, à l'initiative du contrôleur général Bertin, moins poussé d'ailleurs par cet enthousiasme réformateur qui anime alors de généreux hommes d'État, que par l'heureux à propos d'un esprit avisé, habile à flatter l'opinion qui avait mis l'agriculture à la mode. On a plus d'une fois décrit et M. Pigeonneau caractérise de la façon la plus heureuse ce moment brillant entre tous qui ouvre pour l'agriculture française une ère nouvelle. Les influences littéraires et le travail scientifique de l'esprit humain porté sur l'économie politique furent loin d'être sans action sur ce mouvement qu'on peut appeler décisif. L'opinion, après avoir été ramenée à l'amour tantôt sincère, tantôt affecté de la nature par J.-J. Rousseau, et, tournée vers les intérêts agricoles par les économistes physiocrates se traduisait par des actes d'une portée plus sérieuse. Elle rappelait à la vie rurale trop abandonnée un certain nombre de propriétaires nobles et suscitait de notables progrès agronomiques dans toute la France. Une représentation à part de l'agriculture semblait imposée par les circonstances. Bertin, après avoir échoué, comme tant d'autres l'avaient fait ou allaient le faire, à rétablir l'ordre dans les finances, et cédé le contrôle général à Laverdy, n'en garda pas moins, avec le titre de secrétaire d'état, un grand département composé d'un singulier amalgame de services, où l'agriculture du moins figurait sous son nom avec un premier commis pour directeur. Necker devait revenir de nouveau au contrôle général, et le même service fut désigné par le mot d'*objets relatifs à l'agriculture.* Enfin, Calonne en faisait, en 1783, un département spécial qu'il confiait à un maître des requêtes, Gravier de Vergennes, neveu du célèbre ministre. De 1761 à 1783, l'agriculture n'avait pas cessé de gagner en importance. M. Pigeonneau nous la montre mêlée aux idées et aux controverses de cette période, aux grands édits de Turgot sur le commerce des grains, les corvées, et d'autres qui l'intéressaient aussi directement; ajoutez les travaux ou mesures comme les dessèchements et les défrichements, les immunités accordées aux baux à long terme, l'abolition de la main-morte sur les domaines royaux, les efforts tentés pour répandre des cultures nouvelles, et améliorer les races de bétail, et tant d'autres pas faits dans un progrès qui ne devait plus s'arrêter.

C'est à ce moment que se rattache une tentative presque ignorée du public et dont l'histoire ne nous a été conservée que par les procès-

verbaux du comité d'administration de l'agriculture. Cette tentative fut faite en 1785, 1786 et 1787 pour donner, selon l'expression de l'auteur de l'introduction, aux réformes agricoles la portée et l'unité qui leur manquaient. L'effort devait rester stérile comme tant d'autres à la même époque. Mais il en est résulté une des plus savantes et des plus remarquables enquêtes sur l'état de l'agriculture dans l'ancien régime, faite par les hommes les plus compétents, parfois les plus illustres ou les plus distingués. Voici à quelle occasion. L'année 1785 fut une année de sécheresse exceptionnelle. On craignait de voir le bétail diminuer dans d'énormes proportions par l'absence presque totale de fourrage. Parmi les mesures que prit le gouvernement, on signale l'autorisation donnée aux propriétaires de bestiaux de faire paître le gros bétail dans les bois du domaine et dans ceux des communautés séculières et régulières à partir du mois de mai jusqu'au 1er octobre. Mais ce qui nous intéresse ici davantage, une commission fut nommée; consultée sur ce sujet, elle devait donner son avis de proche en proche, sur beaucoup d'autres qui touchaient à diverses parties de l'agriculture et de l'administration. Elle était transformée, probablement sur l'avis de Gravier de Vergennes, en une institution permanente, chargée d'examiner les mémoires adressés au contrôle général et d'indiquer ses propres vues. Cette commission fut composée d'un petit nombre de personnages éminents. C'étaient Tillet, membre de l'Académie des sciences, Darcet, chimiste et géologue d'un grand mérite, Poissonnier, de l'Académie des sciences, connu par ses connaissances spéciales en médecine et en pharmacie, le célèbre économiste Dupont de Nemours et enfin Lavoisier dont il suffit de citer le nom. La commission qui n'avait pas encore de nom officiel fut enfin désignée dans l'*Almanach royal* de 1786 et 1787 sous cette rubrique : *Administration de l'agriculture.*

Organisés par Lavoisier, les travaux, portant sur les réformes les plus générales comme sur les procédés techniques, eurent bientôt achevé de prendre un caractère encyclopédique. Cela n'alla pas sans causer quelque ombrage au gouvernement et exciter un peu de jalousie dans la Société d'agriculture de Paris, que ce rôle du comité semblait réduire au second plan. La lutte s'engageait en mars 1786 à propos d'un mémoire sur la destruction des hannetons, publié par ordre de la commission. Mais, comme on nous le dit, « les hannetons n'étaient qu'un prétexte »; toute autre occasion eût été avidement saisie. Aux plaintes d'envahissement du comité, Dupont de Nemours répondit par une note « sur la différence qui existe entre l'assemblée d'administration de l'agriculture et la Société d'agriculture de Paris ». Il ne reconnaissait à celle-ci que le rôle d'une académie dont le ressort s'étendait seulement à la généralité de Paris. Il conférait à « l'assemblée » la « réforme des abus, l'amélioration des lois, » le soin de « sonder les plaies de l'Etat ».

N'était-ce pas en faire presque une assemblée politique ou du moins un conseil consultatif auquel nulle question spéciale ne demeurait étrangère ?

M. Pigeonneau indique parfaitement que ce plan n'était si vaste et si audacieux que parce qu'il allait au fond des choses. Mais cette étendue même devait le rendre impuissant. C'était demander une révolution au nom de l'agriculture. La question ainsi posée débordait le cercle nécessairement étroit malgré tout d'un comité spécial. Elle passait soit aux mains des états généraux, soit en celles d'une assemblée nationale. Elle rentre aujourd'hui dans cette question si générale, si souvent agitée et peut-être insoluble : « La révolution pouvait elle être prévenue ? » M. Pigeonneau la déclare inévitable. Nous n'avons pas à toucher à ce problème qui n'a rien d'agricole, et nous nous bornons à signaler dans ces procès-verbaux une quantité de renseignements qui font connaître l'état des choses, une foule de critiques et de vœux qui montrent la situation des esprits. La source même d'un très grand nombre de renseignements mérite d'être signalée. Au lieu de faire appel aux intendants et aux subdélégués, le comité s'adresse aux curés de campagne, dans lesquels Turgot avait déjà trouvé d'utiles auxiliaires, et particulièrement à des ordres comme les Prémontrés et les Genovéfains qui fournissaient un grand nombre de prêtres aux paroisses rurales. M. Pigeonneau nous apprend que la correspondance agricole fut organisée et soutenue avec une rare activité par l'abbé Lefèvre, procureur général de l'ordre de Sainte-Geneviève, membre de la Société d'agriculture de Paris, homme d'une intelligence remarquable ; il suffit de dire qu'en 1787 le nombre des correspondants dépassait 900. Sur l'appel fait par des instructions méthodiques envoyées dans toute la province, les données statistiques et les indications de tout genre abondèrent. On en trouve le récit dans ce volume ainsi que des mémoires entiers sur des points importants de statistique et de législation agricoles. Nous y rencontrons des calculs sur le nombre des bœufs, vaches, génisses, chevaux, sur les cultures nouvelles, la betterave par exemple, sur le pacage des bêtes à laines, objet d'un mémoire de Lavoisier, sur les moyens d'améliorer nos races indigènes d'après les expériences de Daubenton. Le travail agricole y est examiné sous plus d'un aspect nouveau, par exemple dans ses rapports avec l'industrie des campagnes et l'on recherche si tant de bras inoccupés ne pourraient y être employés à la filature du lin et du chanvre. On s'occupe de créer des écoles de filature, en même temps qu'on songe à en établir près de Paris d'une assez grande étendue, à fonder des caisses de prêt à l'agriculture, des lycées économiques qui devançaient notre enseignement secondaire spécial.

Nous devons reconnaître que la partie statistique laisse à désirer. La statistique manque alors de méthodes régulières et de procédés suffi-

sants d'information. On s'en aperçoit même chez Lavoisier, lorsqu'il cherche à évaluer le bétail, plus encore chez Dupont de Nemours, quand il établit ses calculs sur les récoltes. On s'étonne pourtant qu'avec des procédés si défectueux et des renseignements si incomplets, les auteurs de ces calculs soient arrivés à des résultats approximatifs qui ne sont nullement à dédaigner. Quant aux essais à faire, on ne put pour tout subside obtenir que trois mille livres. Calonne d'ailleurs n'était pas convaincu de l'utilité de ces essais, et il n'eût servi à rien qu'il le fût, car ses caisses étaient vides.

A défaut d'argent le comité devait s'enrichir, jusqu'à la fin, d'hommes de valeur. Il s'adjoint le célèbre duc de Liancourt, si rempli de savoir et d'idées généreuses, qu'on le voit déployer ici dans de curieux rapports, M. de Cheyssac, grand-maître des eaux-et-forêts, et d'autres, parmi lesquels nous remarquons le polonais Lazowski destiné à un autre genre de célébrité. Après une jeunesse romanesque, et une condamnation à mort, Lazowski s'était réfugié en France. Malgré son ardeur réformatrice, rien ne fait encore soupçonner dans cet auxiliaire si actif du comité d'agriculture, le futur membre de la commune révolutionnaire, l'homme qui braquait le canon populaire contre les Tuileries, ou son ancien collègue Dupont de Nemours faisait le coup de feu pour défendre la royauté. Ainsi les divisions politiques séparaient, et la révolution dispersait, quand elle ne les effaçait pas du livre de vie, ceux que la science et le désir des améliorations avaient réunis pendant trois ans dans de paisibles travaux.

Mais le comité n'avait pas attendu la révolution pour disparaître. On trouvera l'histoire de sa fin dans les procès-verbaux et dans l'introduction que j'ai résumée trop longuement sans doute, entraîné par la pensée que des documents qui intéressaient de si près l'histoire des faits et des institutions économiques en France ne pouvaient être indifférents aujourd'hui. Le nom de Lavoisier brille d'ailleurs au premier rang, non seulement par sa renommée, mais pour la part étendue qu'il prend aux travaux du comité. Cette part ajoute au respect que portent à sa mémoire les amis de l'agriculture et de la France, qui lisent encore avec profit son *Mémoire sur la richesse territoriale de la France, publié en* 1791. Les rapports de Lavoisier contenus dans le nouveau volume sont plus d'une fois des dissertations ayant un certain développement et toujours intéressantes par leur objet comme par les vues qui s'y mêlent. Elles roulent sur l'organisation des travaux du comité, sur la nécessité d'employer des machines perfectionnées pour le labourage, sur la carte minéralogique de la France, sur l'application des procédés de Berthollet au blanchiment des toiles, dont Lavoisier lui-même a fait l'expérience en grand avec succès, sur l'état des mesures appliquées aux terres et aux grains, rapport où il se borne, nous devons le dire, à demander des

mesures plus exactes sans réclamer l'unité des mesures pour tout le royaume. Je regrette de ne trouver qu'un procès-verbal trop rapide d'un mémoire qui paraît avoir été considérable, qu'il lut sous le titre de : *Résultat de quelques expériences d'agriculture et réflexions sur leurs relations avec l'économie politique.* Mais je signale un long mémoire sur le département de l'agriculture lu, à la séance du 31 juillet 1787, devant le contrôleur général de Villedeuil. Lavoisier y indique avec force et précision les griefs généraux de l'agriculture, les réformes d'impôts et d'autres réformes d'une grande portée ; il conclut en émettant le vœu fortement motivé d'organiser sur des bases complètes un département de l'agriculture, comme Trudaine le père avait su le faire d'une manière si heureuse pour le commerce. Ce fut, selon l'expression de M. Pigeonneau, comme le testament du comité, qui ne figure même plus à l'Almanach royal de 1788. Mais la tentative de centraliser le commerce agricole de la France n'avait pas été inutile, et c'est la Société d'agriculture de Paris qui recevait cette importante prérogative par l'arrêté du 3 mai 1788, lui confiant le soin de centraliser la correspondance avec les sociétés provinciales et d'examiner les mémoires présentés au contrôle général.

HENRI BAUDRILLART.

PHILOSOPHIE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. — DES RAPPORTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LA MORALE, par M. H. BAUDRILLART, membre de l'Institut, ancien professeur d'économie politique au Collège de France. 2e édition. Paris, librairie Guillaumin et Cie, 1 vol. in-8°.

L'Académie des sciences morales et politiques mit au concours, il y a longtemps déjà, la question des rapports de la morale avec l'économie politique. Le mémoire que M. Baudrillart adressa à ce propos obtint la première recompense. L'auteur toutefois, malgré la distinction qui lui était accordée, ne considéra, son travail que comme un canevas pour des développements nouveaux et plus approfondis. Suppléant Michel Chevalier dans la chaire d'économie politique au Collège de France, il fit de cette importante matière l'objet d'une série de leçons. C'est ce cours qu'il a publié en 1860 sous ce titre : *Des rapports de la morale et de l'économie politique* et qu'il vient de réimprimer, après avoir soumis son œuvre primitive à une attentive revision et après avoir ajouté plusieurs chapitres.

Cet ouvrage justifie bien son titre de *philosophie de l'économie politique* par la place que le savant académicien y accorde aux principes qui rattachent la science économique à la philosophie et à la morale ; il se compose, comme dans l'édition de 1860, de deux parties : l'une théorique consacrée surtout aux bases fondamentales, l'autre, d'un caractère plus pratique, touchant plus particulièrement aux questions sociales de notre temps.

La première partie est toute spéculative et philosophique; elle se présente ainsi : quel est le rapport des théories morales et des théories économiques? M. Baudrillart n'est pas de ceux (et nous l'en louons) qui pensent que la science économique est une sorte de mathématique de la richesse reposant sur des combinaisons idéales, une théorie abstraite de la production et des échanges, étrangère à l'être intelligent, sensible et libre qui, somme toute, est le but auquel toute richesse vient aboutir, car l'homme travaille moins pour travailler que pour arriver à la satisfaction des besoins de sa nature. Sans vouloir mettre l'économie politique à la merci d'un système philosophique, quel qu'il soit, tout en reconnaissant qu'elle est une science indépendante, ayant son domaine et ses lois à elle, son ordre de vérités, il croit que la science économique ne peut pas plus s'isoler de la morale que du droit, de la politique et de l'histoire. Au surplus l'alliance de la philosophie morale et de l'économie politique n'est pas un fait nouveau. Avant que cette dernière n'ait pris rang parmi les sciences, c'est peut-être chez des philosophes tels que Locke qu'on en trouve les notions les plus exactes; au moment où elle se formait, David Hume nous en a laissé quelques heureux *Essais* empreints de philosophie. En France les physiocrates étaient des philosophes : ils ne craignaient point de donner à leurs livres des titres comme ceux-ci : *Du droit naturel*, *De l'ordre essentiel des sociétés politiques*, ou encore : *Introduction à la philosophie économique ;* Turgot représente également l'alliance intime de l'économie politique et de la morale. Enfin Adam Smith, cet illustre fondateur de la science, était un professeur de morale qui, à l'imitation de son prédécesseur Hutcheson, faisait chaque année de l'enseignement de l'économie politique le complément de ses leçons de philosophie morale. En s'attachant à de pareils exemples, l'économie politique ne fait donc que se reporter à ses origines.

M. Baudrillart estime que l'économie politique ne doit pas s'en tenir aujourd'hui comme inspiration générale à la philosophie du XVIIIe siècle. A l'opposé d'un certain nombre de penseurs et de publicistes, il croit que cette dernière, en tant qu'elle représente la doctrine de la sensation transformée comme seule origine des idées et des sentiments, ne peut offrir à l'économie politique que des fondements peu sûrs et une morale équivoque. Aux conceptions d'Helvétius, d'Hobbes, de Mably, de Morelly, etc., qui niaient ou révoquaient en doute la liberté morale de l'homme, et par suite supprimaient toute responsabilité, M. Baudrillart préfère la doctrine admise par les créateurs de la science, notamment par Turgot qui, presque en même temps qu'Adam Smith, revendiquait les droits du sentiment moral. Cette philosophie morale, plus satisfaisante pour la raison et la conscience, ne fait que communiquer à l'économie sociale une plus sûre et plus haute consécration. Toutefois, il faut le remarquer, il ne s'agit point d'une théorie raffinée,

mais de ce spiritualisme élémentaire qui rallie toutes les croyances morales de l'humanité et qui se résume dans une foi vive portée à la liberté, à la dignité, à la responsabilité de la personne humaine.

L'examen des doctrines philosophiques et morales auquel se livre M. Baudrillart permet de se rendre compte des conséquences de l'adoption des différents systèmes au point de vue économique.

L'école utilitaire, dont Bentham est le fondateur et Stuart Mill le principal représentant à notre époque, fonde la philosophie de l'économie politique tout entière sur l'unique base de l'intérêt; prenant pour point de départ de pures sensations et refusant de voir dans l'homme un être libre, elle exclut tout ce que l'on nomme *droit naturel*, *justice en soi*, *loi morale antérieure et supérieure à la loi écrite.* Dans ses applications économiques ce système conduit à des résultats inadmissibles: si par exemple il justifie bien la propriété au nom de l'utile, il nie le droit naturel de propriété et voit dans cette dernière une simple création de la loi, confondant ainsi le principe de propriété avec les développements, avec l'organisation, avec la jouissance de la propriété. Et pourtant n'est-il pas certain que l'origine véritable du droit de propriété est dans la liberté humaine, se manifestant tantôt par la simple occupation, tantôt par des efforts volontaires prolongés, en d'autres termes par le travail, prise de possession définitive, sacrée aux yeux de la loi elle-même, qui la maintient et l'affermit, mais qui ne la crée pas? De même pour l'héritage, l'école dont nous parlons fait découler exclusivement de la puissance législative le droit de tester; la conséquence est évidente: le droit de tester n'est qu'une simple tolérance, un droit purement légal, conféré par la société en vue de son propre avantage; la société peut sans injustice dépouiller un individu d'un droit qu'il lui emprunte tout entier. On pourrait insister, montrer notamment que le *Benthamisme* condamne beaucoup moins absolument la bienfaisance administrative que ne le font habituellement les économistes, qu'il la déclare même nécessaire et indispensable, qu'il assigne à l'Etat le devoir de faire régner la subsistance, l'abondance, l'égalité, de façon à mettre le législateur sur la pente du nivellement, qu'il prône l'impôt progressif, qu'il explique la société par le sacrifice d'une portion de la liberté au besoin de la sécurité, comme s'il n'était pas vrai, au contraire, que l'homme devient plus libre par la loi que sans la loi. Mais il faut abréger et dire qu'à force d'exagérer le point de vue auquel elle s'attache exclusivement, l'école utilitaire arrive à le compromettre.

A côté de ce système qui fait de l'utilité le principe de l'économie politique, alors que l'utilité ne doit être que la matière et le but de la science il convient de placer celui qui, s'appuyant sur ce que les instincts généraux de l'humanité, les tendances, les besoins sont jusqu'à un certain point indispensables, fait sortir l'économie politique tout entière du

besoin. Cette doctrine qui a trouvé un interprète éminent dans un des représentants les plus respectables de la philosophie du XVIIIe siècle, Destutt de Tracy, établit l'économie politique sur la sensation, sur le besoin seul, niant ainsi la liberté morale. Et pourtant le besoin n'est pas le fondement vrai, car du besoin ne peuvent naître ni la liberté, ni la justice. Pour cette philosophie sensualiste le salaire du travail, le profit du capital sont de pures satisfactions des besoins ; en réalité ils sont de vrais droits, c'est-à-dire la rémunération due à l'effort libre et dès lors méritoire.

La morale dite du sentiment, celle qui cherche dans le sentiment l'explication de tous les faits moraux et la règle unique de la conduite humaine, n'offre pas moins d'écueils : elle est radicalement impuissante à fournir des principes solides à une société. Ses partisans, Rob. Owen et Louis Blanc notamment, ne s'aperçoivent pas que ce qui constitue l'essence et la noblesse du sentiment, c'est-à-dire le désintéressement lui-même, en fait aussi l'insuffisance économique. La première condition morale pour former un producteur laborieux, habile, hardi et prudent, c'est que toutes ses facultés soient vivement intéressées à la production. On a parlé de fraternité, mais ce sentiment ne saurait enfanter à lui seul cette merveille d'un travail assidu et constant, car c'est à cette condition seule que le travail est véritablement fécond.

La doctrine du devoir, de la liberté et de la responsabilité, placée au-dessus des caprices de la sensation et de la sympathie, au-dessus même des combinaisons les plus savantes de l'égoïsme, en représentant d'une manière assez large et assez fidèle la nature humaine, semble pouvoir seule servir de fondement à l'économie politique. Cette théorie admet l'existence de besoins, mais réclame aussi l'intervention d'une loi morale pour présider à leur développement. La science économique tient compte des premiers : il n'est pas difficile d'établir que les besoins et les instincts de l'ordre matériel servent à la production ; sans l'instinct de la conservation et celui de la propriété par exemple, les phénomènes économiques manqueraient de raison d'être ; de même, il n'est pas un des instincts de notre nature intellectuelle et morale, que ce soit le désir de savoir ou l'instinct de sociabilité, celui qui porte à aimer l'estime ou la louange, etc., qui n'est sans avoir son application économique, comme aiguillon de l'activité individuelle, comme moyen, s'il est bien réglé, de la prospérité sociale. Mais le besoin ne peut servir de fondement unique à la science économique, d'explication suffisante aux idées sur lesquelles elle repose et aux faits qu'elle a pour objet d'étudier ; il doit être combiné avec la loi morale, surtout avec le principe de liberté.

M. Baudrillart ne s'est pas borné à cette étude théorique si importante. Après avoir essayé de réagir contre l'isolement de l'économie

politique et de la morale, après avoir montré que la première ne peut que perdre au contact des idées matérialistes et qu'elle doit s'inspirer de la doctrine qui consent à faire place aux deux éléments constituant l'individualité humaine : la liberté et la responsabilité, il a tenu à faire voir que la science du devoir et la science de l'intérêt étaient bien réellement solidaires. Cet exposé forme en quelque sorte la deuxième partie de l'ouvrage : il remplit la majeure partie du volume et présente un vif intérêt. Il ne s'agit pas moins, en effet, que d'une revue de l'économie politique au nom et à la lumière de la philosophie morale. Nous regrettons que le défaut de place ne nous permette point de l'analyser en détail. Nous aurions voulu, à la suite du savant auteur, tracer les *Harmonies* de la morale et de l'économie politique, faire voir que ces deux sciences sont d'accord pour justifier le travail, le capital, l'emploi des machines, la division du travail, et la propriété, pour combattre le communisme non moins impuissant au point de vue économique et opposé à l'accroissement de la richesse publique que contraire au développement de tous les sentiments moraux, à la liberté, à la responsabilité et à la justice, pour montrer l'importance des qualités privées des citoyens se livrant au travail et à l'échange, pour recommander l'établissement et le maintien d'institutions capables de produire à la fois un bien moral et un bien économique, pour déconseiller les révolutions qui démoralisent pour longtemps et troublent les intérêts, ainsi que les guerres qui diminuent le meilleur et le plus net des forces vives, impriment au travail une direction moins féconde, exigent l'entretien d'un vaste appareil militaire et qui, même après qu'elles sont finies, inspirent le goût survivant de la force, suspendent l'action des libertés publiques, troublent l'idée du juste, etc. Nous aurions désiré indiquer l'union intime de la morale et de l'économie politique en ce qui concerne le mariage monogame, les conditions requises pour le mariage, le régime à adopter pour le règlement des intérêts, les encouragements soit au célibat, soit au mariage, soit à la multiplication factice de la population, relativement à l'hérédité, notamment pour les substitutions, le droit d'aînesse, les majorats, l'égalité des partages conforme à la justice, à la sympathie du père à peu près également répandue sur tous ses enfants et aussi aux intérêts matériels, en ce qui touche la liberté du travail qui, seule, donne aux mobiles moraux qui poussent l'homme à produire une énergie suffisante, pour l'instruction et particulièrement l'enseignement professionnel. Il y aurait eu lieu de mettre en lumière l'appui que la science économique trouve dans les théories morales quand elle veut, soit combattre la grande propriété ou lutter contre l'absentéisme, soit encourager la détention du sol par les petits propriétaires et les cultivateurs, lorsqu'à propos des manufactures et du régime de l'industrie, elle cherche à prouver l'antinomie

entre la famille et l'atelier et à formuler les remèdes qui peuvent être employés pour y mettre fin, lorsqu'il s'agit de faire voir que le commerce a sa raison d'être, que l'industrie des intermédiaires ne saurait *à priori* être qualifiée de parasitisme, ou enfin lorsqu'il faut combattre les anciennes idées sur la monnaie, celles qui faisaient le fond du système appelé mercantile.

Mais s'il ne nous est pas possible d'insister, il nous sera cependant permis d'attirer l'attention des lecteurs sur la partie véritablement nouvelle de l'exposé : l'examen des questions relatives à la circulation, à la répartition et à la consommation des richesses qui manquait dans la première édition. M. Baudrillart fait voir l'étroite conformité de la morale et de l'économie politique, en ce qui concerne le crédit, la spéculation, le jeu et le pari, l'agiotage, la répartition des richesses par voie d'autorité ou, au contraire, par la liberté, le salariat, le prêt à intérêt et le crédit gratuit, la rente, le paupérisme dû si souvent au vice et à l'immoralité, l'assistance qui, en cas de mauvaise distribution, en tarissant les sources de la fortune publique et en étouffant une masse considérable de facultés productives, porte atteinte à la santé, à la vitalité du corps social tout entier, le droit pour l'Etat de secourir les infortunes, la question de la population. Le savant auteur de l'*Histoire du luxe* démontre que l'économie politique résout ou doit résoudre, d'accord avec la morale, les problèmes qui se présentent à l'occasion de la consommation des richesses, ceux qui se rapportent notamment aux consommations productives et improductives, au luxe, aux dépenses publiques ou privées, à l'impôt et au mode réalisant le mieux la justice, aux contributions immorales.

Après avoir lu cette œuvre remarquable à plus d'un titre, où l'élégance du style se joint à la profondeur de la pensée, il est impossible de méconnaître la relation intime qui existe entre la morale et la science économique. Des démonstrations de ce genre ne sont pas seulement des travaux scientifiques utiles, ce sont encore de bonnes actions, surtout lorsqu'elles viennent à un moment où les vérités de l'ordre moral et de l'ordre économique semblent quelque peu obscurcies, et il faut vivement féliciter M. Baudrillart d'avoir rempli une pareille tâche.

JOSEPH LEFORT.

LA RUSSIE ET LES RUSSES ; INDISCRÉTIONS DE VOYAGE, par M. VICTOR TISSOT. (Paris, Dentu, 1883.)

L'auteur de *la Russie et les Russes* est un voyageur aussi infatigable, qu'un conteur agréable, amusant, spirituel. Il nous prévient d'ailleurs lui-même qu'il est très curieux, partant indiscret.

A la première page de son livre, il est à Léopol, capitale de la Gali-

cie autrichienne, et il en parle comme d'une ville hospitalière et charmante, qui venait de recevoir magnifiquement l'heureux monarque qui règne « sur les plus jolies femmes de la terre, les Viennoises, les Polonaises, les Hongroises ». De Léopol, un chemin de fer mène à la frontière russe, et, à la gare de cette ville, notre compatriote fit connaissance avec les juifs ruthènes, comme il devait, quelques semaines plus tard, faire connaissance à Berditschew avec les juifs russes. Mais, Autrichiens ou Russes, tous les fils d'Israël se ressemblent. « Ils sont toujours, les descendants d'Isaac de Laquedem, par monts et par vaux à la poursuite de quelque affaire, à la piste de quelque gain. Habiles, persévérants, infatigables, ils ne s'attardent pas et arrivent les premiers. On ne les voit jamais attablés dans les buffets des gares, buvant et mangeant, faisant, comme les chrétiens, un dieu de leur ventre. Ils emportent avec eux trois ou quatre oignons, du sel dans un carré de papier, un morceau de pain : cette maigre pitance suffit pendant deux jours à leur appétit oriental. Ils n'auraient pas assez de forces pour travailler de leurs mains, et on ne sait de quoi ils vivraient si leur intelligence n'était pas assez éveillée, assez vigoureuse pour chercher et nouer des combinaisons commerciales qui tournent généralement à leur profit. Sans le juif, le propriétaire polonais ne vendrait ni son blé, ni ses betteraves, ni son bois, ni son bétail. C'est l'intermédiaire nécessaire, obligé, comme l'éditeur l'est pour l'auteur. Et le juif n'est pas seulement marchand, il est banquier : sans ses avances, les champs resteraient souvent en friche et la moisson ne pourrait être rentrée. »

Berdstichew est une horrible ville, une ville de boue et de guenilles, un bourbier d'où s'échappent des miasmes putrides et des odeurs sans nom ; une sentine où les juifs étalent leurs crasses comme leur ancêtre Job faisait sur son fumier. Mais, c'est aussi le quartier général des juifs de l'Ukraine, de la Podolie, de la Kyovie, ainsi que leur ville sainte. En tenant compte de la population flottante, on peut évaluer à 100.000 le nombre des juifs qui vivent dans son enceinte. C'est à Berditschew que les colporteurs, qui battent incessamment les grands chemins de la Bessarabie, de la Galicie, de la Pologne, viennent acheter leurs pacotilles de bijoux, de colliers d'ambre ou de corail, de dentelles, de mouchoirs, d'indiennes, de savons et d'eaux de senteur. Quoique les juifs n'aiment guère faire œuvre de leurs dix doigts, si ce n'est pour vendre ou pour compter, on en trouve dans la ville un certain nombre, qui sont orfèvres, bijoutiers, couteliers, ferblantiers. Jadis, la contrebande était très active à Berditschew ; mais le tsar Nicolas Ier prit les mesures les plus énergiques pour la réprimer : il fit raser toutes les forêts voisines des frontières sur une étendue de cinquante verstes. D'une façon générale Nicolas se montra très dur envers les sujets juifs ; il leur fit défense de porter le costume polonais, la longue robe, les

cheveux bouclés, et, pour les empêcher d'émigrer, il ne leur permit le séjour que dans les provinces méridionales de l'empire. Ceux qui obtenaient la permission de voyager dans l'intérieur n'avaient point le droit de coucher dans l'enceinte même d'une ville russe; au coucher du soleil ils étaient tenus, sous des peines sévères, d'aller gîter dans les faubourgs. Aujourd'hui la loi s'est faite plus humaine, et tout juif, pourvu d'un grade universitaire, ou membre d'une corporation de marchands, peut s'établir librement dans toutes les grandes villes, à Saint-Pétersbourg, comme à Kiew à Novgorod, comme à Moscou. Mais sur les 2.300.000 israélites que l'on compte en Russie, il y en a bien encore deux millions d'isolés et de parqués, dans les provinces de la petite Russie et de l'ancienne Pologne, comme dans un immense ghetto.

De Berditschew à Kiew, la voie ferrée traverse les immenses steppes de la petite Russie et de l'Ukraine, la zone la plus fertile de tout le pays. C'est là que se montre le *tchernoziom*, le terreau noir, poussière en temps de sécheresse, boue liquide et grasse en temps d'humidité; riche et puissant humus qui s'est formé par la lente décomposition des herbes de la steppe, dont la hauteur atteint jusqu'à six pieds. Elles pourrissent et s'entassent là depuis des siècles, semblables aux couches d'une fumure chaude et féconde; le blé y pousse serré et robuste, sans le secours d'aucun engrais. Cette large bande du tchernoziom qui s'étale sur toute la longueur de la Russie d'Europe et qui, après avoir été coupée par les monts Ourals, reparaît en Sibérie; cette bande embrassant une aire de 55 millions d'hectares n'a d'égales pour la fertilité que la plaine de la Beauce en Europe et la vallée du Mississipi en Amérique. L'ensemencement se fait sur un seul labour et sur un seul hersage; mais après trois ans consécutifs de récoltes en froment, on laisse le sol sous jachère, pendant six autres années. Aussi la steppe sauvage se rencontre-t-elle constamment dans l'Ukraine, à côté de la steppe cultivée, on y voit même des steppes encore vierges de tout travail humain. « Des cultivateurs nomades viennent peu à peu en prendre possession, ils se construisent des huttes de roseaux, et, pendant la saison des labours, on les voit promener, dans ces terres robustes et grasses qui n'attendent que le grain de blé pour être fécondées et se couvrir de moissons exubérantes, des charrues attelées de dix bœufs au pelage blanc et aux longues cornes recourbées en forme de lyre. »

Depuis quelques années les grands propriétaires ont introduit dans la steppe les cultures industrielles qui y donnent de splendides résultats. Là où s'étendaient, il y a peu d'années encore, d'immenses jachères, on voit aujourd'hui des champs de betteraves qui servent à la double fabrication de l'eau-de-vie et du sucre, comme à l'engraissement des bestiaux. Cette culture se développe de jour en jour, et il n'est pas jus-

qu'à cette steppe marécageuse, pleine de tourbières et de fondrières, qu'on appelle le Pinsk, qui ne soit en bonne voie d'être transformée en prairies et en terres à céréales, sans parler de l'exploitation de ses vastes forêts que le drainage du sol a rendue possible. Dans les steppes de la nouvelle Russie qui prolongent les steppes de l'Ukraine, vers les côtes de la mer Noire et celles de la mer d'Azow, c'est l'élève du bétail, gros ou petit, et des chevaux qui se pratique. On y voit, ainsi que dans les pampas de l'Amérique méridonale, des centaines et des milliers de chevaux sauvages paître sous la garde d'un *taboutschik*, coiffé d'un bonnet de peau d'agneau, d'une *svita* à capuchon, de pantalons de peau, et armé d'une longue cravache, d'un lasso et d'un gourdin noueux pour se protéger, lui et ses bêtes, des attaques des loups qui, devenus affamés à l'époque des neiges, se montrent très entreprenants et très dangereux.

Lorque les compagnons d'armes de Rurik, Askold et Dyr, descendirent en 864 le Dniéper, ils ne trouvèrent en abordant à Kiew que quelques misérables cabanes disséminées sur les pentes broussailleuses d'une colline. Quelques cent ans plus tard, cette ville était devenue la capitale du grand-duché du même nom, ainsi que le siège des métropolitains russes et, grâce à son commerce avec Byzance, ce fut la première ville de la Russie dont le nom fut connu dans l'Europe occidentale et dans l'Asie. L'invasion des Tartares, conduits par un des lieutenants de Batou-Khan et un petit-fils de Gengiskhan, porta un coup mortel à sa prospérité. Mais plus tard Kiew, réunie au royaume de Pologne, vit reparaître dans ses murs le commerce et la richesse. Aujourd'hui c'est une ville superbe à voir, « une ville féerique, une ville de maisons aux toits verts, de dômes d'or et de clochers d'argent ; de palais rouges, de terrasses, de jardins d'une magnificence asiatique, d'une grâce inexprimable et voluptueuse ». C'est aussi le centre d'un grand commerce. Dans ses boutiques s'entassent, à côté les uns des autres, les produits de l'industrie européenne et les produits de l'industrie asiatique : les lainages de Leeds et les cotonnades de Manchester, à côté d'arrivages de thé cousus dans des peaux de bêtes; les soieries de Lyon vis-à-vis des tapis de la Turquie et de la Perse ; les faïences d'Angleterre et les porcelaines françaises ou allemandes près des armes ciselées, des bracelets en filigrane, des bijoux et des colliers du Caucase. Kiew est encore une ville sainte et une ville lettrée. Elle possède, en effet, une université, qui fut fondée par Nicolas Ier en 1843, pour remplacer l'université polonaise de Wilna qu'il avait supprimée, et tel est le nombre de ses églises et de ses couvents qu'ils forment une ville dans la ville elle-même. Aussi bien un couvent russe est-il au point de vue purement économique quelque chose d'intéressant. En dehors des heures de leurs exercices religieux, tous ou presque tous travaillent à un métier manuel : « Il

y en a qui brassent le kvass, qui fabriquent des ornements d'église, de la coutellerie, de la cordonnerie, des vêtements. D'autres filent le chanvre, polissent la pierre, tannent des peaux, tricotent des bas, tissent des paniers. Ils sont encore forgerons, ferblantiers, serruriers, charpentiers; ils élèvent même des bestiaux, battent le beurre et font le fromage. »

La dernière étape de M. Tissot fut Moscou et cette ville, si curieuse et si originale à tant de titres, est dans son livre l'objet de neuf chapitres des plus intéressants et qui nous la montrent sous ses divers aspects, les beaux comme les vilains. Successivement, le voyageur nous conduit au Slavianski Bazar; à la place Rouge, où les Strélitz furent massacrés, aux églises et aux palais du Kremlin, à la prison de dépôt pour la Sibérie, au bagne de Kara. Il n'a pas oublié de visiter naturellement le Gostinoi-Dvor, c'est-à-dire le grand bazar de la ville, avec ses milliers de pittoresques boutiques, bondées de pierres précieuses, qui viennent de la Perse ou de la Sibérie ; des pelleteries du bassin de la Léna; des étoffes et des thés chinois; de châles, de tapis, de coffres de bois, etc. M. Tissot, enfin, s'est même aventuré dans les bouges et les mauvais lieux de Moscou; mais il nous permettra de ne point l'y suivre et de prendre congé sur leur seuil de sa très aimable compagnie.

A.-F. DE FONTPERTUIS.

LES BUDGETS DE LA FRANCE DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XIX[e] SIÈCLE, par CH. NICOLAS, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, membre de la Société de statistique de Paris, 1 vol. in-4°. Paris, Guillaumin.

A mesure que nos budgets croissent et multiplient, les documents officiels qui constituent, pour ainsi dire, leur état civil et législatif deviennent si gros, si lourds, si touffus et si confus que les spécialistes eux-mêmes s'y perdent : quant aux profanes, ils ne se risquent guère dans ces obscures forêts de chiffres, et c'est une prudence qu'on ne saurait blâmer. Les difficultés, déjà grandes lorsqu'il s'agit de l'étude spéciale d'une seule époque, augmentent encore quand on essaye de comparer entre elles, au point de vue budgétaire, les diverses périodes du siècle. L'incessante mobilité des cadres administratifs suffirait pour rendre ces rapprochements malaisés. D'autre part, le nom des choses et le sens des mots varient souvent dans les écritures de la comptabilité publique et le progrès même ne s'y fait place qu'aux dépens de l'homogénéité. Voilà pourquoi tant de gens, en France, parmi ceux qui pourraient et devraient y voir clair, parlent des finances comme les aveugles parlent des couleurs.

A ce point de vue, ce sera un véritable bienfait que l'ouvrage auquel

M. Ch. Nicolas a consacré les dernières années de sa laborieuse existence. Ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Nicolas avait déjà plus d'un titre à la sympathie des économistes et à l'estime des statisticiens. Il a été un des premiers à vulgariser l'usage des représentations graphiques, et les diagrammes au moyen desquels il avait pittoresquement résumé, il y a déjà vingt-cinq ans, le mouvement des chemins de fer français (longueurs, trafics, fréquentations, tarifs, dépenses et recettes) ne dépareraient pas les beaux Atlas de M. Cheysson. Le précieux recueil de *Documents statistiques sur les routes et ponts* publié, il y a dix ans, par le ministère des travaux publics était également dû à M. Nicolas. Mais le livre posthume dont on vient de lire le titre restera l'œuvre capitale de sa vie. Lorsque cet homme de bien fut, il y a quelques mois, enlevé à l'affection des siens, ceux qui connaissaient ses travaux s'étaient demandé si le fruit n'en serait pas perdu pour la science. C'eût été un regret de plus : il nous a été épargné. La publication de l'ouvrage qui vient de paraître était fort avancée au moment de la mort de M. Nicolas, et la piété filiale a fait le reste. Au besoin, l'administration des finances aurait pu remplir les dernières pages du volume : ce n'est point diminuer les mérites de l'auteur que de rappeler ici, comme il le faisait si volontiers lui-même, la collaboration discrète, mais efficace, que lui avaient successivement prêtée M. R. Lisle, inspecteur des finances, ancien chef du cabinet de M. Léon Say, et M. A. Lanjalley, sous-directeur de la comptabilité publique.

L'idée que M. Nicolas avait conçue et qu'il a si heureusement réalisée consistait à juxtaposer, dans une série de tableaux à la fois synoptiques et analytiques, tous les budgets qui se sont succédé en France depuis le commencement du siècle. Il n'y a dans son livre que des chiffres, ou peu s'en faut. Mais ils sont disposés avec une si intelligente symétrie qu'un lecteur même novice n'aurait aucune peine à s'y orienter. Nous comparions tout à l'heure les comptes annuels de l'administration des finances à des forêts vierges. M. Nicolas en a fait de clairs quinconces où l'air et la lumière circulent librement. L'ordre adopté dans ses tableaux est celui que M. Le Play en 1867 et M. Krantz en 1878 ont appliqué à nos expositions universelles. Marchez du nord au sud et vous traverserez toute l'histoire budgétaire d'un même exercice. Marchez de l'est à l'ouest, et vous passerez en revue toutes les variations successives d'un groupe spécial de recettes ou de dépenses depuis l'an IX jusqu'à 1875 ou même 1880.

Le tableau I, qui résume tous les autres, présente les *Résultats généraux des budgets*. Les recettes n'y sont divisées qu'en neuf groupes, et le ministère des finances est le seul dont les dépenses ne soient pas représentées par un chiffre unique. C'est la reproduction, éclaircie et condensée, des états qui paraissent chaque année sous le même titre dans le

Compte général de l'administration des finances. Nous regrettons d'y voir subsister, au moins en partie, une confusion qu'on s'étonnera d'avoir vu durer si longtemps, lorsque les savants rédacteurs des gros livres bleus de la comptabilité se décideront enfin à y couper court. Pourquoi toujours mêler avec les recettes et dépenses propres de l'État telles ou telles recettes et dépenses départementales et communales qui, tout en passant par les mêmes caisses et en appelant les mêmes contrôles, n'en restent pas moins absolument indépendantes, soit comme origine, soit comme destination? C'est mêler indûment ce qui devrait être soigneusement séparé. Jusqu'en 1862, cette indivision était si complète, sinon pour les *Contributions directes*, du moins pour les *Produits divers*, que nul ne saurait dire sûrement le chiffre des recettes et dépenses de l'État en 1820, en 1840, en 1860. M. Nicolas lui-même a dû y renoncer. M. Fould, il y a vingt ans, a voulu remédier à cet inconvénient, et il a créé, à côté du budget réel de l'État, pour servir de récipient aux éléments étrangers qui l'avaient depuis si longtemps envahi, *le budget des dépenses sur ressources spéciales.* L'idée était bonne, mais l'exécution est restée incomplète. D'ailleurs, le nom du budget nouveau était mal choisi et préparait lui-même de nouvelles équivoques. Il serait temps d'isoler définitivement, et dans les lois de finances, et dans les comptes annuels, le budget de l'État des budgets locaux.

Dans les tableaux II à X, M. Nicolas a détaillé les diverses natures de recettes chiffrées en bloc dans le tableau I: *Contributions directes*, *Forêts*, *Domaines*, *Enregistrement et timbre*, *Douanes et sels*, *Contributions indirectes*, *Postes*, *Produits divers*, *Ressources extraordinaires.* Chacune de ces faces particulières de l'histoire de nos revenus publics mérite une étude attentive, qui sera désormais facile.

Les seize derniers tableaux (XI à XXVI) développent d'une manière analogue les dépenses des divers ministères ou services, tels qu'ils sont indiqués au tableau I.

L'ouvrage se termine par trois appendices : l'un fait connaître les variations du territoire et de la population de la France depuis 1790; l'autre résume les derniers documents budgétaires; le troisième contient la liste chronologique des ministres des finances depuis le commencement du XIX[e] siècle.

Les nombreux relevés que nous venons d'énumérer et qui remplissent près de 350 pages ne constituaient, dans la pensée de l'auteur, que la première partie de son ouvrage. La seconde partie devait être le commentaires; et l'appréciation des 100,000 chiffres (un peu plus ou un peu moins) qu'il nous a mis sous les yeux.

Cette seconde partie n'a pas été écrite, la mort est venue trop tôt. Mais les tableaux de M. Nicolas sont si clairs qu'ils peuvent se passer de commentaires; les conclusions s'en dégagent d'elles-mêmes. Je n'en

soulignerai qu'une seule. De l'an IX à l'année 1875, il a passé dans nos budgets 115 milliards et demi de dépenses, sans compter les sommes qui, comme l'indemnité de guerre de 1871, n'ont pas été inscrites au budget. Les recouvrements de la même période ne montent qu'à 113 milliards, ce qui laisse 2 milliards et demi impayés; et, sur les 113 milliards de recouvrements, les recettes ordinaires n'atteignent pas 100 milliards. Le surplus de la dépense a été couvert au moyen de ressources extraordinaires, c'est-à-dire, à peu d'exceptions près, par l'emprunt, et c'est ainsi que les intérêts de la dette nationale se sont élevés, de moins de 100 millions au commencement du siècle, à plus de 1,300 millions à l'heure actuelle. Quelle est dans cet énorme passif la part de la paix et la part de la guerre? Dans quelles proportions le premier Empire, la Restauration, le gouvernement de Juillet, la seconde République, le second Empire et la troisième République y ont-ils respectivement contribué? M. Nicolas nous le dit, mais je ne veux point m'attarder à ces distinctions. Ce que je me crois autorisé à affirmer, en présence de l'écart d'environ 25 0/0 qui se révèle ici entre les revenus réguliers de la France et ses dépenses totales depuis le Consulat, c'est que la grande majorité des fortunes individuelles sont gérées avec plus de sagesse, plus de prudence, plus de sobriété et par suite plus de succès que la fortune publique.

Et ce n'est pas seulement chez nous qu'il en est ainsi. On a vite compté les peuples dont les finances sont mieux équilibrées que les nôtres, et il y a, au contraire, une foule de pays où le déficit et l'emprunt font bien d'autres ravages.

Dans un temps où le socialisme autoritaire cherche à substituer, dans tant de sphères différentes, l'ingérence des pouvoirs publics au libre jeu des intérêts individuels, il nous paraît instructif de constater que la bourse la mieux gardée n'est pas, à beaucoup près, celle de Sa Majesté l'État.

A. DE FOVILLE.

QUESTION SOCIALE ET BOURGEOISIE, par M. TOUNISSOUX. 1 vol. in-18. Paris, Guillaumin et Ce et Dentu.

Y a-t-il une question sociale? Telle est la première demande que l'auteur se pose, et il répond par l'affirmative. « Quoiqu'il soit vrai de dire que le bien-être matériel a pris de l'extension en devenant accessible à bien des familles qui ne l'auraient jamais connu, il n'en reste pas moins certain qu'en France, comme dans presque tout le reste de l'Europe, le nombre des mécontents est, en ce moment, beaucoup plus considérable que celui des satisfaits. » Je ne vois pas où M. Tounissoux, comme tant d'autres, voit l'extension du bien-être matériel, à moins que ce bien-être consiste à être mal nourri, mal logé, mais bien vêtu.

Quoi qu'il en soit, M. Tounissoux estime que le remède au « péril so-

cial » consiste « dans une détermination prompte et généreuse des diverses catégories de citoyens qui composent la population dirigeante, à s'imposer immédiatement des sacrifices, à donner le premier exemple de l'abnégation et du dévouement, chacune dans son ressort ». Malheureusement ce remède n'est pas plus praticable que les autres, par la raison que c'est la population dirigeante qui souffre le plus de l'état actuel des choses. Je développerais cette assertion, qui parait paradoxale, si je ne voyais pas la population dirigeante enchantée de supporter le tourment qu'elle se crée. Je me bornerai à en appeler à l'auteur lui-même, qui reconnaît (p. 11) que « la fortune multiplie au lieu de restreindre les convoitises d'ambition, de cupidité, de luxe et d'amour des plaisirs ». Le pire des maux ne consiste-il pas dans les passions inassouvies et inassouvissables ? N'est-ce pas là le supplice de Tantale ?

M. Tounissoux passe en revue la population dirigeante. Les ministres de la religion, les publicistes, les mandataires du peuple, les fonctionnaires, les propriétaires, les patrons, etc., sont l'objet de critiques modérées, très modérées, et il espère que tous ces directeurs de l'humanité se corrigeront, que nous aurons de bons prêtres, de bons députés, de bons journalistes. Mais « une condition s'impose comme force vitale de toutes les réformes sociales, c'est la foi religieuse... La seule religion profitable aux intérêts démocratiques des sociétés diverses qui peuplent la terre est la religion du Christ, celle qui ne fait de tous les peuples qu'une même famille, qui invite tous les hommes à s'aimer et à s'entr'aider comme des frères. » Il fallait ajouter : pourvu qu'ils soient catholiques ; car, hors de là, albigeois, hussites, huguenots et hérétiques de toutes sortes seront massacrés fraternellement jusqu'au dernier. *Dieu reconnaîtra les siens.* On ne fera même pas grâce aux sauvages de l'Amérique, gens inoffensifs, qui accueillaient les catholiques à bras ouverts.

Un autre moyen proposé par M. Tounissoux pour améliorer le sort du prolétaire, c'est l'impôt sur le revenu. « Si vos revenus s'élèvent à 5,000 francs, vous donnerez à l'État 200 francs, comme celui qui a 10,000 francs de revenu donnera 400 francs. » Supposez que le premier ait quatre enfants, et l'autre un seul, et jugez combien cette répartition sera équitable. Or, c'est là un vice inhérent à tout impôt. Il faut donc réduire la part de l'Etat le plus possible, et M. Tounissoux est bien mieux inspiré lorsqu'il demande « la suppression de tous les emplois inutiles et dispendieux que les ministres, les sénateurs et les députés ont fait créer pour satisfaire des amis ou des partis politiques ».

ROUXEL.

BIBLIOGRAPHIE DES BIBLIOGRAPHIES, par LÉON VALLÉE. 1 vol. in-8. Paris, Em. Terquem.

« Le nombre des bibliographies augmente tous les jours. Mais, pour

être vraiment utiles, ces travaux isolés demandaient à être réunis par un lien qui les indiquât aux travailleurs. C'est pour satisfaire ce besoin que trois bibliographies des bibliographies ont déjà paru. » Et c'est pour le satisfaire encore mieux que M. Léon Vallée publie la quatrième. J'ajouterai que, pour satisfaire complètement ce besoin, il en faudrait une cinquième ; car, pour ma part, j'ai en ma possession plusieurs livres qui ne se trouvent dans aucune bibliographie ; il y en a d'autres qui étaient encore cités par les auteurs du siècle dernier, et que je ne trouve ni dans les bibliographies, ni dans les bibliothèques. Il est vrai que je ne m'en porte pas plus mal, ni ma bourse non plus.

Cela n'empêchera pas le livre de M. Vallée d'être agréable aux amateurs, et l'on doit savoir gré à l'auteur et à l'éditeur du soin qu'ils ont donné à cette publication. L'ouvrage de M. Léon Vallée se divise en deux parties : 1° catalogue des bibliographies générales et particulières par ordre alphabétique d'auteurs, avec indication complète du titre, des lieux et date de publication, du format, etc. ; 2° répertoire des mêmes bibliographies par ordre alphabétique de matières. « Ce plan n'est pas scientifique, mais il permet à chacun de se procurer facilement les renseignements qui l'intéressent, et j'ai tenu à simplifier le plus possible les recherches de ceux qui n'ont pas l'habitude des grands systèmes bibliographiques. » Il y a donc des systèmes, et de grands, jusqu'en bibliographie, et ces systèmes consistent à rendre les recherches difficiles !

Rouxel.

Choix de lectures de géographie accompagnées de résumés, d'analyses et de notes explicatives et ornées de 37 vignettes, de 9 cartes tirées en couleur et de 28 cartes intercalées dans le texte, par M. L. Lanier, 1883. 1 vol. in-12. Paris, Ve Eugène Belin et fils.

Cette publication comprendra six volumes, sans liens nécessaires entre eux, et formant isolément un ensemble complet, en voici les titres : *Géographie générale et régions polaires ; — France ; — Europe ; — Amérique ; — Afrique ; — Asie et Océanie*. Le présent volume traite de l'*Amérique*. M. Lanier y a rassemblé tout ce qui a été dit de plus intéressant sur cette partie du monde dans les livres, revues et journaux contemporains. Pour chacune des contrées de cet hémisphère, l'auteur donne un résumé de géographie physique, historique, politique, économique ; « toutes les fois, dit M. Lanier, que nous avons rencontré sur notre route le nom, l'action, le souvenir de la France, nous nous sommes fait un devoir de nous y arrêter un instant ; ces traces toujours visibles de notre influence se retrouvaient dans tous les temps et dans tous les pays. » Il fallait dire : dans tous les temps où le gouverment ne s'en est pas mêlé, du moins pour notre influence salutaire. A la fin de chaque chapitre, on trouve une bibliographie par ordre alphabétique : 1° des

ouvrages les plus recommandables; 2° des meilleurs articles périodiques. soit écrits, soit traduits en français, qui ont paru dans les trente dernières années.

ROUXEL.

EMANCIPAZIONE ECONOMICA DELLA CLASSE OPERAIA, di M. ALBERTO ZORLI, 1 vol. in-16, Bologne, Zanichelli.

M. A. Zorli nous dit qu'il a conçu son livre à 20 ans et qu'il l'a terminé à 24. C'est commencer bien jeune pour un ouvrage de cette importance, et employer bien peu de temps à le parfaire; il n'y aurait donc rien de surprenant à ce qu'un fruit si hâtif ne contînt pas beaucoup de sucs. Il faut cependant convenir que l'*Emancipation économique de la classe ouvrière* est un ouvrage qui ne manque pas de valeur, et que l'auteur fait preuve d'une érudition très étendue pour son âge.

Le livre de M. Zorli se divise en trois parties : 1° Malthus et les Malthusiens; 2° les Conservateurs; 3° les Socialistes. Dans la première partie, après une longue analyse des doctrines de Malthus et une intéressante critique, et du maître, et de ses disciples, et de ses adversaires, l'auteur conclut, avec Malthus, que l'imprévoyance procréatrice est la cause fondamentale de la condition misérable de la classe ouvrière. Mais, poursuit M. Zorli, le célibat et les mariages tardifs proposés par Malthus, comme uniques moyens d'exercer la prévoyance procréatrice, sont insuffisants. La prévoyance procréatrice doit être exercée spécialement par les époux qui sont hors d'état d'élever des enfants. La raison qui détermine M. Zorli à se séparer de Malthus, c'est que la vie de famille est la condition naturelle de l'homme et le fondement de la société; et que le célibat et les mariages tardifs ou disproportionnés sont sujets à de grands inconvénients. L'auteur montre ensuite comment les époux peuvent pratiquer *moralement* la prévoyance procréatrice; comment on peut répandre, parmi les ouvriers, les saines maximes de cette prévoyance. Ce sont, qui le croirait, les ministres du culte, les médecins-accoucheurs et les sages-femmes qui devront enseigner aux gens mariés les moyens de ne pas faire d'enfants. M. Zorli trouve cela moral, moi je le trouve amusant. Voyez-vous d'ici M. le confesseur faisant la leçon de prévoyance procréatrice à Mme la pénitente!

La deuxième partie, *les Conservateurs*, est un examen des doctrines politiques et économiques des diverses écoles non-socialistes. Conservateurs théoriciens, smithiens, économistes humanitaires, socialistes de la chaire sont passés en revue. Lors même que cette partie ne contiendrait que cet exposé des systèmes à l'ordre du jour, elle serait d'un grand intérêt; mais elle contient encore des appréciations très sensées. Il en est de même de l'étude sur les associations ouvrières qui termine cette partie. Quant à l'émancipation économique de la femme, l'auteur l'ajourne pour plus tard. « Le système d'éducation actuel et celui du

passé, ont rendu la femme inapte à accomplir les fonctions sociales exercées aujourd'hui par les hommes. » Les hommes s'en acquittent si bien !

Les quatre chapitres divisés en nombreux sous-chapitres de la troisième partie ne sont pas moins intéressants. « Il est prouvé que l'égalité économique n'est possible qu'où existe l'égalité organique entre les individus; mais cela n'a lieu que parmi les infusoires, dans les derniers degrés de l'échelle zoologique; tandis que plus on remonte cette échelle, plus les inégalités augmentent. » Les socialistes nous changeraient donc en infusoires si nous voulions bien nous soumettre à leur régime. Mais « le plus grand ennemi du socialisme sera toujours le bon sens naturel des masses, et la propagande socialiste diminuera certainement avec l'accroissement du bien-être de la classe ouvrière ». Ajoutons que réciproquement la propagande socialiste augmentera avec la misère, c'est-à-dire avec l'extension des attributions de l'État et l'augmentation des impôts qui en est la conséquence.

On voit qu'il y a à prendre et à laisser, peut-être plus à prendre qu'à laisser, dans le livre de M. Zorli. ROUXEL.

LE FORME PRIMITIVE NELLA EVOLUZIONE ECONOMICA, di S. COGNETTI DE MARTIIS, 1 vol. in-8, 1881, Torino, Ermanno Lœscher.

Comme l'indique le titre de son ouvrage, M. Cognetti de Martiis étudie la vie économique dans son enfance, dans ses origines, et ce, non seulement parmi les diverses races humaines, mais parmi toutes les espèces animales. Ce livre est en quelque sorte un résumé de tout ce qui a été écrit, depuis Aristote jusqu'à nos jours, sur les mœurs des animaux, et sur celles de tous les temps, de tous les pays, de tous les degrés de civilisation. On comprend de suite ce que cette description doit avoir d'intéressant. N'est-il pas curieux de voir que toutes les aptitudes sociales de l'homme se trouvent, non pas réunies dans une autre espèce animale, mais réparties, éparpillées entre un grand nombre d'espèces, de sorte que l'homme est en quelque sorte la somme de tout le règne animal.

Voulez-vous des exemples de l'esclavage, du mutualisme, des institutions de prévoyance, du parasitisme, de la division du travail, de la coopération? Vous en trouverez dans les républiques de fourmis, d'abeilles, de castors, de singes, de pélicans, etc. S'ensuit-il, comme on s'est plu à le dire assez longtemps, que l'espèce humaine s'est mise en apprentissage chez les araignées pour tisser, chez les oiseaux pour chanter, chez les castors pour bâtir, chez les grues pour pêcher? Pas le moins du monde. Comme le remarque avec raison M. Cognetti de Martiis, il eût été bien plus difficile aux premiers hommes (et il l'est encore) d'imiter que d'inventer. « Les observations sur les usages des animaux sont le

fruit d'un progrès notable dans le développement intellectuel des hommes... Et puis, où est le fondement de l'imitation dans la fabrication des ustensiles et dans l'usage du feu? Où dans la cuisson des aliments? Si les hommes ont pu découvrir le feu pour se chauffer et pour cuire leur gibier, pourquoi n'auraient-ils pas imaginé, aussi bien que les singes, de se faire des abris avec des branches et des feuilles? Il faut donc abandonner aux philosophes rêveurs l'idée que l'homme ait emprunté des animaux les arts mécaniques et pris leur industrie pour modèle de la sienne propre. » L'auteur de cette idée baroque est évidemment quelque pédagogue infatué de son métier, qui croyait que les instincts manquaient à l'homme, et que nous ne saurions rien si nous ne l'apprenions pas à l'école.

Non seulement nous avons des instincts aussi bien que les animaux, mais ils sont la base de tout,, même des spéculations les plus élevées de l'intelligence. Toute la différence, c'est que nous corrompons et finissons par détruire nos instincts par le moyen de ce que nous appelons l'éducation, et que j'appelle l'endoctrinement, tandis que les animaux les exercent, les conservent, les développent. Cette question, qui paraît peu importante, est pourtant capitale ; c'est parce qu'on suppose que nous n'avons pas d'instincts, ou qu'ils sont mauvais, que l'on crée des gouvernements pour les réprimer, les diriger, etc. Or, on sait comment les gouvernements s'acquittent de cette grave fonction et à quel prix.

A propos de gouvernement, rappelons avec M. de Martiis, que les animaux qui vivent en société ont une reine, et non pas un roi. La royauté, la présidence, si l'on aime mieux, est femelle. Le gouvernement étant un mal, le plus faible est le moins mauvais ; le sexe féminin étant physiquement et intellectuellement plus faible que le masculin, au dire des biologues, physiologues, sociologues, dont M. de Martiis rapporte l'autorité, le gouvernement des femmes devrait être moins mauvais que celui des hommes. Puisque les animaux nous ont initiés aux arts mécaniques, prenons-les aussi pour modèles dans les arts politiques. D'ailleurs, les reines animales règnent, mais ne gouvernent pas.

Une observation importante des naturalistes, c'est que les abeilles, les fourmis et les autres animaux qui vivent en société, sont « essentiellement anarchiques ». Aucune trace, parmi ces peuples, de commandement, de direction ; chaque individu suit sa nature, se livre à sa propre initiative dans les travaux qu'il exécute, et pourtant le but commun est atteint. Parmi nous, hommes, plus il y a de directeurs, de commandeurs, plus la société s'éloigne du but. Lorsque les abeilles et les fourmis seront civilisées, il est probable qn'elles feront comme nous : elles établiront des écoles d'architecture, de ponts et chaussées, et l'on verra si elles s'en trouvent mieux.

M. de Martiis conclut de ses recherches que « l'évolution économique

retrouvera peut-être dans sa période finale les phases embryonales et grossières à travers lesquelles se sont développées les formes primitives. » Cela pourrait bien arriver, et ce ne serait pas la première fois. Peut-être n'y aurait-il pas besoin de plonger les regards dans l'avenir à une distance télescopique, pour apercevoir le présage de ce retour aux formes primitives, du moins pour les peuples de l'Europe. Pourquoi les Européens en seraient-ils plutôt exempts que ne l'ont été les Égyptiens, les Assyriens, les Indiens, etc., puisqu'ils suivent la même voie qu'ont suivie ces peuples pour tomber en décadence?

Rouxel.

L'ideale della democrazia di Pietro Sbarbaro, 1 vol. in-8, 1883, Parma, tipografia Rossi-Ubaldi.

Pour trouver le principe fondamental du livre de M. Sbarbaro, il faut chercher la page 79. On y voit que l'égoïsme est la source des maux de la société, et que l'*Idéal* est la force qui lutte avec plus ou moins de succès contre cette tendance diabolique de l'homme.

Qu'est-ce que l'Idéal ? C'est la faculté que possède la nature humaine d'embellir et de vêtir des couleurs du ciel les choses de la terre ; d'élever la volonté des misères de celles-ci au désir de celui-là, et d'assurer l'empire de la raison sur les tendances instinctives. « Si cette faculté existe, elle doit avoir une destination à accomplir, une fonction à exercer dans l'économie de la vie, parce que la nature ne fait rien de superflu, et ne nous a pas donné des aptitudes sans objet et fin qui y correspondent. Or, cette aptitude d'idéalisation a pour fonction essentielle de mouvoir l'humanité vers le mieux, de donner l'impulsion du perfectionnement à toutes nos facultés, à toutes nos institutions sociales. »

Tout cela est bien, sauf le dernier membre de phrase. Si la nature ne fait rien de superflu, le « diabolique égoïsme » dont elle nous a doté aussi bien, sinon mieux, que du céleste idéalisme, doit avoir aussi son utilité, ne fût-ce que celle de présider à notre conservation. La saine philosophie veut donc que l'on suppose que ces deux tendances différentes, l'une à la conservation, l'autre au perfectionnement sont ordonnées par la nature de manière à réaliser la plus grande somme possible de biens, tant pour l'individu que pour la société ; d'où je conclus que nos institutions ne peuvent que déranger cet ordre, et à notre détriment.

Inutile de dire que ce n'est pas là l'avis de M. Sbarbaro. Suivant lui, ce sont la religion et la science qui doivent gouverner l'humanité ; il trouve même que ces deux filles de l'Idéal se sont très bien acquittées jusqu'ici de leur rôle. Je trouve qu'il ne serait pas difficile de soutenir l'opinion diamétralement opposée, et de montrer que les individus et les sociétés se conduisent infiniment mieux en suivant leurs instincts

qu'en les réglant avec leur raison qui, comme dit Montaigne, est un glaive à deux tranchants, un instrument pliable à toutes mesures.

« Comment peut-on raisonnablement reconnaître la suprématie du pouvoir civil sur l'ordre scientifique, lorsqu'on a proclamé l'incompétence du premier en matière de foi ? La science adulte sera-t-elle moins digne et moins apte à se régir librement que la religion ?... L'État ne pourra jamais se convertir en organe du progrès intellectuel de la nation... La science et les institutions qui en représentent le mouvement progressif et les progressives conquêtes, ne peuvent (donc) rester sous l'autorité de l'État, parce que cette dépendance politico-administrative, outre qu'elle constitue une offense à la *dignité*, est aussi un obstacle à l'accroissement du savoir humain. »

Voilà qui paraît conséquent avec le principe que l'*Idéal* doit gouverner l'humanité ; mais d'autre part (p. 140), M. Sbarbaro dit : « Émile de Girardin me fait rire, quand, dans le premier livre de son *assurance universelle*, il veut réduire tout le mécanisme de la vie politique à un système d'*assurance* contre les risques de toute espèce qui menacent la conservation de la société. » Tout en reconnaissant les « immenses avantages de ce grand principe de la prévoyance organisée », M. Sbarbaro observe que « le développement complet et harmonieux des éléments de la nature humaine et leur organisation sociale comprennent beaucoup d'autres fonctions que l'office de *sûreté*. L'*éducation*, par exemple... Si les gouvernements et les lois sont, comme disait Romagnosi, hautes *tutelles* accouplées avec hautes *éducations*, comment pourra-t-on réduire leur œuvre aux termes d'un simple établissement d'assurance ? »

Mais voici où la contradiction paraît. Si les hommes ne sont pas aptes d'instinct à se conduire eux-mêmes, s'ils ne le deviennent que par la connaissance de l'*idéal*, par l'empire de la raison sur l'instinct, il est clair que l'État doit se réserver le monopole de l'éducation ; car il est plus facile de diriger que de corriger ; il vaut mieux prévenir le mal que d'attendre qu'il soit commis, non pas pour le réparer, souvent cela n'est pas possible, mais pour le punir.

Reste à savoir si l'égoïsme est aussi féroce qu'on le croit et si l'instinct est aussi aveugle qu'on le suppose. Et, en admettant l'affirmative, il resterait à montrer d'où les gouvernements peuvent tirer la force nécessaire pour contenir les peuples, et d'où les législateurs tirent leurs lumières pour les diriger. Car si l'égoïsme est source du mal chez les particuliers, il l'est encore avec plus de sécurité pour les corps organisés et d'autant plus que les membres en sont plus nombreux. Et si les instincts individuels sont mauvais, qui nous garantit que ceux des législateurs sont bons ? Ils possèdent l'idéal ? Tout le monde peut en dire autant.

L'idéal scientifique est donc incapable de conduire le monde, M. Sbar-

baro le reconnaît lui-même ; « Tous les plus grands progrès de la civilisation ne pourront jamais avoir pour effet d'élever tous les hommes au même degré de culture intellectuelle, de même qu'ils ne rendront jamais égales les conditions de fortune et de richesse. Il n'y aura jamais que le petit nombre qui sera en état de se livrer exclusivement au culte de la science ; et le grand nombre, que deviendra-t-il? Les libres penseurs disent que la science doit prendre la place de la religion dans le gouvernement de la conscience du peuple. Mais comment, si la science ne peut être que l'héritage de quelques-uns? On touche ici avec la main la profonde inconséquence et le génie aristocratique de tous les systèmes qui prétendraient exclure Dieu de l'humanité et de la démocratie. »

L'auteur en conclut que l'idéal religieux doit venir en aide à l'idéal scientifique; il ne fait pas attention que toute religion commence par être science et que toute science finit par devenir religion. Ces deux idéaux n'en font qu'un. Et ce qui prouve bien qu'ils sont absolument incapables de servir de boussole au genre humain, c'est d'abord qu'ils ne l'ont jamais fait : l'humanité suit sa route, non pas grâce à la science ou à la religion, mais malgré elles; ensuite, la science et la religion ne sont même pas capables de guider leurs adeptes dans leurs propres intérêts.

Le grand mérite de M. Sbarbaro, mérite bien rare par le temps qui court où l'on n'entend parler que de foi scientifique, politique scientifique, philanthropie scientifique, c'est d'avoir reconnu l'impuissance de la science; mais son tort est de croire que la religion, qui n'est qu'une science corrompue, ait plus d'efficacité. Cette erreur provient de l'opinion que la religion est une conséquence de la croyance en Dieu, tandis qu'elle en est la négation. J'en appelle de M. Sbarbaro à M. Sbarbaro, qui invoque (p. 229 la profonde sentence de Bastiat : *La liberté est un acte de foi en Dieu.* Or, toute religion porte atteinte à la liberté ; donc, etc.

Ces réserves faites sur les principes, l'*Ideale de la Démocrazia* contient une foule d'excellentes choses fortement pensées.

C'est, par exemple, avec raison que l'auteur reproche à certaines écoles de sacrifier l'individu à l'État. Dès le siècle dernier, en 1769, Séguier de Saint-Brisson faisait déjà la même remarque [1] et montrait les inconvénients de cet *idéal*, mais ça été en vain. Les ignorants, qui ne suivent que leurs instincts, croient tout bonnement que les individus formant l'État, celui-ci doit être subordonné à ceux-là ; mais les idéalistes, savants et prêtres, l'entendent autrement.

M. Sbarbaro ne se laisse pas non plus éblouir par la forme des gouvernements ; il ne croit pas qu'un peuple puisse gagner la république comme un terne au loto ; il trouve que les démocrates, qui réputent la

---

[1] *Traité des droits du génie*, chap. VI, p. 200 et suiv.

monarchie intrinsèquement injuste et la république intrinsèquement légitime, sont aussi loin de la vérité que les conservateurs qui attribuent au principat une supériorité essentielle sur la république ; ce qui revient à dire que la forme du gouvernement est un effet du milieu social, avant de devenir une cause qui puisse le modifier. S'il en est ainsi, c'est donc bien mal à propos que l'on se chamaille tant, dans divers pays de l'Europe, notamment en France, pour la forme du gouvernement. Mais chacun des partis, le religieux et le scientifique, veut faire prévaloir son idéal ; et le public, qui n'a point d'idéal, qui ne suit que ses instincts, paye les frais de la bataille. Si les instincts du peuple, du grand nombre, étaient aussi mauvais qu'on le dit, se laisserait-il exploiter d'une façon aussi cynique ?

« Faites que tous les mortels deviennent *utilitaires* dans toutes les déterminations de leur volonté, et que l'unique règle de leur conduite soit la recherche du plus grand bien-être et la fuite de toute incommodité — et que pour eux toute autre inspiration ou sollicitude soit une folie, — vous verrez si les pauvres et les infortunés continueront à respecter la propriété et la richesse des autres classes sociales. » Certainement qu'ils la respecteront, puisqu'ils la respectent actuellement, même lorsqu'elle est mal acquise ; toute la différence, c'est qu'ils ne se laisseront plus exploiter par les autres classes sociales ; ceux qui voudront s'enrichir ne pourront y parvenir que par leur travail. Je ne vois en cela rien d'aristocratique.

« D'Épicure à Helvétius, de Bentham à Stuart Mill, la morale utilitaire n'est jamais devenue la foi d'un peuple, ni la croyance d'un grand martyr ou bienfaiteur de l'humanité. » Elle n'a jamais été non plus celle d'un malfaiteur ; tandis que combien de gens se sont affublés du petit manteau bleu de la philantropie pour exploiter l'espèce humaine ?

Toute chose ici-bas a ses avantages et ses inconvénients, l'idéal aussi bien, sinon mieux que l'instinct. Il me semble que l'on prise beaucoup trop, qui l'idéal scientifique, qui l'idéal religieux, tandis que l'on néglige leurs mauvais côtés ; et que l'on ne met en relief que les inconvénients de l'instinct, laissant dans l'ombre ses avantages ; l'instinct est pourtant la base de l'idéal même. C'est pour montrer que la raison est bien une épée à deux tranchants, que je m'en suis servi dans un sens diamétralement opposé à M. Sbarbaro. Il est certain que l'un de nous deux abuse de la raison ; on peut donc en abuser et il faut se tenir en garde contre l'abus sans renoncer à l'usage ; or, la liberté seule peut empêcher l'usage de dégénérer en abus. La liberté est donc le véritable *Idéal de la Démocratie*. J'espère que M. Sbarbaro ne contestera pas cette conclusion et ceux qui liront son livre y trouveront plus d'armes pour défendre la liberté que pour la persécuter. ROUXEL.

La vie rurale de l'ancienne France, par Albert Babeau. (Paris, Didier et Cie, 1 vol. in-8°.) — La vie agricole sous l'ancien régime, en Picardie et en Artois, par le baron A. de Calonne. (Paris, Guillaumin et Cie, 1883.)

On sait avec quelle facilité les légendes s'établissent en France ; le Français est pourtant né malin, seulement les contrôles et les vérifications lui répugnent, il s'en dispense volontiers, et quand une histoire lui aura été plusieurs fois racontée, croira que souvent c'est arrivé. La vie rurale des siècles passés a fourni plus d'aliments que l'on ne pense à cette tendance d'accepter de confiance des opinions toutes faites et à les transmettre comme des vérités incontestables ; qui n'a présent à la mémoire la boutade de La Bruyère sur « certains animaux farouches... répandus par la campagne... attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible... », qui « se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines ». C'est une boutade de bourru bienfaisant, car La Bruyère ajoute : « Ils épargnent aux autres hommes le peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. »

Depuis un certain nombre d'années on s'est mis à vérifier sur les documents authentiques les appréciations de La Bruyère, même celles de Vauban, Forbonnais et autres témoins dont l'autorité est cependant très grande. Ils sont contemporains des faits qu'ils apprécient; ce sont des gens de bien, des hommes d'une grande intelligence, d'excellent jugement, désintéressés, quelles garanties demande-t-on encore ?

Eh bien, il arrive parfois qu'une chose et son contraire sont également vraies, selon l'année, le jour ou l'heure, et c'est ainsi que le paysan français a pu, par moments, être très malheureux, de sorte que les publicistes, frappés de ces misères exceptionnelles, ont poussé un cri d'alarme; or, ce n'était pas la vie normale du cultivateur qu'on décrivait; cette vie on se refuse à la croire aussi uniformément triste qu'on nous la représente.

C'est cette vie normale qu'on veut connaître. L'économiste et le moraliste n'y sont pas moins intéressés que l'historien, car, en étudiant les couches sociales inférieures des précédents siècles, on recueille des données qui permettent de mesurer les progrès que la civilisation a réalisés depuis deux ou trois siècles.

M. Albert Babeau était particulièrement bien préparé pour entreprendre un pareil travail : il avait déjà étudié la vie publique des habitants de la compagne dans un livre qui a eu un grand et légitime succès, sous le titre de : *Le village sous l'ancien régime;* son nouveau volume,

qui traite de la vie privée des populations rurales, complète le tableau.

La tâche était cependant bien difficile. Les lumières de l'histoire n'éclairent d'ordinaire que les sommets, laissant dans l'ombre les profondeurs où le travail s'abrite. Le rayonnement de Versailles empêche de voir, à partir de Louis XIV, le reste de la France. Sur la cour et sur ceux qui la fréquentent, les documents abondent, ils ne sont pas rares non plus sur la vie administrative, même des provinces, mais où en trouver sur la vie intime des petits et des humbles? celle-ci n'a ni historiographes, ni archives.

M. A. Babeau n'en a cependant pas désespéré. Les inventaires dressés par des notaires et des greffiers et d'autres documents lui ont fourni de précieuses indications sur la vie matérielle du paysan, sur son logement, son mobilier, son vêtement, son train de culture; il a complété ces indications en consultant les mémoires locaux, les récits de voyage, les témoignages variés des contemporains, et de l'ensemble de ces informations il s'est appliqué à dégager, non sans peine et peut-être non sans hésitation, les traits généraux de la diversité que présentent les mœurs et les conditions, les époques et les régions.

L'auteur procède avec méthode. Il nous montre d'abord la maison du paysan. Quelle variété de constructions depuis les lourdes maisons de granit du Morvan et les larges chalets des Vosges, les maisons de briques à toit d'ardoises des Ardennes, les constructions du Midi, en pierres blanches, avec leurs toits aplatis recouverts de tuiles creuses, jusqu'aux chaumières solides du Béarn et les « huttes de boue » qu'un voyageur a rencontrées dans le Dauphiné, huttes couvertes de chaume, sans cheminées et dont la fumée sort par un trou pratiqué dans le toit ou par les fenêtres.

Le degré d'aisance et les matériaux qu'on avait sous la main expliquent en grande partie cette variété. Cependant la coutume, le climat, peut-être d'autres circonstances avaient exercé leur part d'influence. Le climat est certainement pour quelque chose dans l'emploi des vitres, qui était général dans le Nord, tandis que dans le Midi des maisons « fort bien bâties en pierres et couvertes en tuiles et en ardoises », dit Arthur Young (vers 1789), en étaient privées. Certaines chaumières du Languedoc et du Limousin n'avaient d'autre ouverture que la porte. Pendant longtemps, les vitres ne furent pas, en France, d'un usage populaire. Lorsque Montaigne se rendit en Suisse, il remarqua depuis Épinal qu'il n'y avait « si petite maison qui ne fût vitrée ».

Entrons un moment dans la maison et faisons un rapide inventaire du mobilier. Notre inspection n'aura sans doute pas le même résultat si nous entrons chez un pauvre manouvrier que si nous visitons un fermier aisé; l'un sera plus riche que l'autre, mais, relativement à la forme

des meubles, il paraît presque indifférent que le mobilier soit du XVIe, XVIIe ou du XVIIIe siècle. « Si l'on compare, dit M. Babeau, la demeure d'un paysan breton du XVIe siècle, telle que l'a décrite Noël du Fail, avec celle d'un paysan champenois du XVIIIe siècle, on y trouvera les mêmes meubles que les générations successives se sont transmises, la table, les coffres, le lit, ainsi que les ustensiles de ménage et de travail disposés sur les dressoirs ou suspendus le long des murs... »

L'espace ne nous permet pas d'entreprendre une énumération, si peu détaillée qu'elle soit, des objets qu'on trouvait dans les maisons d'un paysan à son aise. Il faut bien des pages à M. Babeau pour décrire le contenu de la cuisine et de la chambre à coucher; il tient tant à l'exactitude qu'il ne dédaigne pas de compter les assiettes et les cuillers, même les pièces d'argenterie conservées dans le buffet, les pains renfermés dans la huche; de détailler le lit avec ses rideaux et leurs accessoires, les draps et les couvertures, et d'en indiquer la composition, la couleur, le dessin et tout ce qui le caractérise.

On pourrait se demander d'où il vient que le mobilier changea si peu dans ces siècles si pleins de mouvement, où l'on découvre l'Amérique, où se répand l'imprimerie, où la réforme éclate, sans compter le reste. Serait-ce seulement le fait de l'habitude, l'effet de la routine, de la haine du changement ? Nous ne le croyons pas, car l'exemple a une très grande puissance et l'envie et la nécessité en renforcent l'action. On verra tout à l'heure que la mode s'est cependant fait sentir de bonne heure à la campagne. Nous croyons que cette lenteur a deux causes principales : l'une, c'est l'existence des corporations d'arts et métiers dont toute l'organisation était calculée pour entraver le progrès, gêner l'esprit d'innovation; l'autre c'est la quantité si faible d'argent monnayé qui pénétrait alors chez le paysan. Le prix de ses denrées était bas, et le peu qu'il pouvait ramasser, il aimait mieux l'employer à acheter une parcelle de terre... ou des vêtements et des bijoux.

La persistance de certains costumes locaux nous avait fait croire que la mode n'exerçait aucune influence sur l'habillement dans les campagnes. M. Babeau montre, dans le chapitre qu'il consacre au vêtement, que c'est une erreur. « La plupart des costumes rustiques, qui frappent par leur originalité, sont des modes arriérées, qui ont pris un caractère pittoresque en vieillissant », dit-il. Chose curieuse, pour la forme du vêtement l'homme varie plus que la femme; si la paysanne conserve sa coiffure d'un type tout local, le paysan imitera davantage le costume du citadin. A chaque renouvellement d'un vêtement, le tailleur en modifie un peu la coupe, de sorte que les changements ne sont pas brusques, on a ménagé les transitions.

Si l'espace nous permettait des digressions, nous montrerions que l'homme n'aime pas moins que la femme à s'embellir par le vêtement, et

que l'orgueil et le préjugé ont leur part dans la conservation de certains costumes. L'amour du luxe s'est fait d'ailleurs sentir de bonne heure dans les villages, et l'on s'étonnera quelque peu que dans le XVIe siècle les rois se soient crus obligés de défendre aux paysans de porter « pourpoints de soye, chausses bandées ou bouffées de soye ». En 1614 un cahier de village demande que « deffences soient faites aux serviteurs et servantes de porter soye, argenterye, ny habitz non convenables à leur estat et condition ». Nous devons renoncer à entrer ici dans des détails, mais les descriptions abondent dans le livre de M. Babeau, et si vous êtes curieux de savoir où l'infatigable chercheur les a puisées, nous vous répondrons : partout ; il a pris son bien où il l'a trouvé, dans les lettres de Mme de Sévigné ou dans le grimoire d'un tabellion de village.

Le chapitre de l'alimentation est assez court, la nourriture était grossière, et elle n'était pas toujours abondante. L'auteur n'a guère à résoudre que la question de la viande et celle de la boisson. La disette causait de terribles souffrances, mais lorsque la récolte avait été bonne, le paysan vivait aussi bien au XVIIe siècle que dans la première moitié de notre XIXe siècle. Encore, si de nos jours on mange plus de viande à la campagne, c'est qu'on vend chèrement son beurre, ses œufs, la volaille, qui étaient le plus souvent consommés à la ferme. La différence (« calculée en azote », aurait-on ajouté il y a une vingtaine d'années), est moins grande qu'on ne pourrait le penser.

Ce chapitre et les précédents se trouvent pour ainsi dire résumés, ou plutôt complétés par celui qui porte le titre de *l'aisance*. M. Babeau décrit en passant une gravure du XVIIIe siècle, portant la devise « né pour la peine » et qui montre le paysan dans ses principales occupations. Mais le paysan n'est pas seul à travailler, et le travail manuel n'est pas la plus grande des « peines »; aujourd'hui on *cherche* du travail, et l'on est heureux d'en trouver. Le travail modéré est un bien; ce qui serait un mal, c'est de ne pas jouir des produits, et en dehors de la disette ou de la guerre, rien n'empêchait le paysan de jouir des fruits que son labeur a fait naître.

Ce qui rend beaucoup plus semblable qu'on n'est disposé à l'admettre de prime abord la vie rurale de l'ancienne France à la vie rurale actuelle, c'est que — malgré des différences qu'on ne tient nullement à atténuer —, le paysan était le plus souvent le propriétaire de sa petite exploitation.

Elle était généralement petite, car la terre était très morcelée. La petite, et surtout la très petite culture, est naturellement défavorable à l'aisance, car l'on récolte trop peu pour faire de notables épargnes, et quelques mauvaises années peuvent plonger le cultivateur dans la plus profonde misère.

Toutefois, si les petites cultures semblent avoir été les plus répandues

alors, comme aujourd'hui, d'ailleurs, on rencontrait aussi, et assez souvent, de riches fermiers rivalisant de luxe ou au moins d'aisance avec les bourgeois. Il n'est pas rare de rencontrer en Champagne des fermiers qui ont dans leur écurie de 15 à 20 chevaux et dans leur étable plus de 20 vaches, et le reste à l'avenant. Les fermiers ne paraissent, en général, pas avoir été accablés de redevances, et ils se perpétuaient de père en fils dans la même exploitation. Dans la Brie on trouvait, dès le XVIIe siècle « de riches laboureurs plus aisés et plus pécunieux que beaucoup de seigneurs ». Aussi, plus d'un s'éleva et obtint les privilèges de la noblesse.

« Il y avait dans l'ancienne société des moyens légaux d'acquérir la noblesse, tandis que sous le régime démocratique qui prévaut de nos jours, dit M. Babeau, la noblesse est une caste historique, où ni le mérite, ni la fortune ne peuvent donner accès. » Ces moyens légaux consistaient le plus souvent à acheter une charge. On connaît l'histoire de plus d'une famille qui s'est élevée d'un degré à chaque génération.

En décrivant la vie rurale dans l'ancienne France, M. Babeau ne s'arrête pas au paysan, il consacre des chapitres aux professions libérales, un autre aux gentilshommes, puis toute une série de chapitres à la famille, au caractère, aux divertissements, aux lumières et en général aux mœurs.

C'est en parlant des professions libérales, que l'auteur a l'occasion d'insister sur la facilité relative qu'on avait d'élever le niveau de sa situation sociale. Chaque seigneur avait son juge, et si ce juge gradué résidait à la ville, son lieutenant ou son prévôt demeurait au village. Il y avait dans beaucoup de localités un procureur fiscal, un notaire, un praticien, des sergents; il y avait le curé, le maître d'école, le chirurgien, les employés des tailles et des gabelles, et beaucoup d'entre eux se recrutaient parmi les paysans et trouvaient moyen d'améliorer le sort de leur famille. M. Babeau, document en main, entre dans des détails souvent curieux sur ces humbles personnages qui représentaient les professions libérales dans le village.

Il esquisse ensuite la vie du gentilhomme campagnard, qui fournit les éléments d'un tableau tout autre que celui d'un seigneur habitant Paris ou Versailles, admis à la cour et menant un grand train de maison. Mais ce chapitre ne semble pas abonder en traits nouveaux. Les chapitres consacrés à la description des mœurs sont bien autrement riche ; mais un tableau de mœurs vit par les détails, comment les aborder quand on voit l'espace se rétrécir si rapidement, qu'on est obligé de s'arrêter brusquement.

En passant au livre de M. de Calonne, nous ne changeons pas de sujet, mais nous modifions un peu notre point de vue. M. Babeau pensait à la vie intime de l'habitant des campagnes, M. de Calonne veut nous

faire connaître la culture en même temps que le cultivateur; aussi estce la *vie agricole* qu'il décrit, mais sans sortir de l'Artois et de la Picardie, contrées sur lesquelles les archives de la Somme, de l'Aisne et du Pas-de-Calais lui offraient d'abondantes observations.

On ne s'imaginerait pas ce que ces archives renferment de richesses pour un historien de l'économie rurale; on a véritablement l'embarras du choix. Voilà, par exemple, le subdélégué de Montdidier qui écrit à l'intendant que si le prix du blé n'atteint pas un certain taux, la moitié des terres restera inculte, la culture de ces mauvais terrains coûtant plus qu'une faible récolte ne peut rapporter. C'est un précurseur de Ricardo, du moins quant à la théorie de la rente, qui vient de parler.

M. Pouyer-Quertier a eu aussi un précurseur. « On nous parle de la vie à bon marché! s'écrie-t-il dans la séance du 4 février 1880. Donnez-nous toujours de l'argent pour payer le pain, et c'est par le travail que nous nous procurerons cet argent. Vous avez beau donner le pain à bon marché aux ouvriers; s'ils n'ont pas le travail, s'ils n'ont pas de salaires, ce sera toujours la détresse, ce sera toujours la misère. » Voici maintenant un extrait du *Journal de l'agriculture, du commerce et de l'industrie*, de 1765 (mois de septembre) : « Il faut que le peuple vive : c'est une maxime aussi incontestable que sacrée... Mais de quoi vit-il ? De pain. Lui donne-t-on gratis ce pain? Non, il faut qu'il l'achète. Avec quoi l'achète-il? Avec l'argent qu'il gagne par son travail..... » On en conclut naturellement qu'avant tout il faut enrichir ceux qui le font travailler. Seulement, ce qui distingue l'écrivain de 1765 de l'orateur de 1880, c'est que ce dernier demande, comme solution, la protection tandis que l'autre réclame le libre-échange.

C'est de la seconde moitié du XVIIIe siècle que datent la plupart des progrès agricoles dont nous glorifions volontiers notre époque. Le mérite en remonte aux physiocrates; ce sont eux, et plus particulièrement les rédacteurs de l'*Encyclopédie*, qui donnèrent l'impulsion, mais beaucoup d'hommes considérables entrèrent dans le mouvement, « Choiseul est agricole et Voltaire est fermier. » On crée des sociétés d'agriculture, on fonde des journaux, on ouvre des concours; on met en lumière des fermes qui sont proclamées modèles; des hommes dévoués, comme Parmentier, Gilbert et autres, se font apôtres et recommandent les bons assolements, la multiplication des engrais, l'établissement de prairies artificielles et nombre d'autres améliorations.

M. de Calonne, comme M. Babeau, se fait l'écho des plaintes si fréquentes alors sur le morcellement des propriétés; mais tandis que M. Babeau envisage le fait dans ses conséquences sociales, M. de Calonne en relève surtout l'effet agricole. L'amour du paysan pour la propriété foncière est extrême et les terres se vendent toujours au delà de leur valeur. Celui qui ne peut pas acheter, le simple ouvrier, par

exemple, rêve de louer « à n'importe quel prix des terres qu'il n'a souvent ny l'aisance ny la force de bien tenir ». Il en résulte que la main-d'œuvre renchérit... Il y a des disputes et l'administration en vient à régler d'office, nous ne savons pas avec quel résultat, le prix du travail agricole.

Après avoir décrit les méthodes de culture alors en usage et les nouveaux procédés qu'on s'efforçait d'introduire, l'auteur entre dans de nombreux détails sur les travailleurs agricoles. On s'en plaignait beaucoup ; c'était « à se dégoûter de cultiver par rapport à l'infidélité des serviteurs ». De la généralité de Soissons on écrit que les domestiques « ne connaissent plus de subordination, abus très préjudiciable à la culture des terres », de sorte qu'on essaye de ressusciter contre eux les anciens règlements coercitifs. Il est vrai qu'on cherche en même temps à les encourager par des récompenses. Les salaires étaient d'ailleurs assez élevés.

Survient l'arrêt de 1762, qui permet d'établir des manufactures dans les campagnes ; l'industrie et l'agriculture font chorus pour s'en plaindre. Au point de vue agricole, on disait : « Vouloir établir des manufactures dans les campagnes, c'est vouloir soutirer par l'appât du gain les bras employés à l'agriculture, c'est accroître précisément les salaires dans les mêmes proportions... » Au point de vue industriel, le Bureau du commerce d'Amiens écrit à l'intendant : « Les travaux des champs sont très durs et pénibles... Les plus aisés des paysans vendront leurs chevaux et leurs bestiaux pour faire des fonds et se mettre en état de monter des métiers. Les pauvres travailleront pour le compte de ceux-ci. Les uns abandonneront leur charrue, les autres leur travail journalier. Les bestiaux seront négligés ; les femmes et les enfants qui en ont soin ont des parties dans les manufactures qu'il faudra remplir. »

Ces doléances intéressées étaient fondées des deux côtés : d'une part, les ouvriers s'en allaient ou demandaient un salaire plus élevé ; d'autre part, la concurrence se multipliait. Ce ne furent pas les paysans, mais les ducs, les marquis, les comtes qui érigèrent des manufactures. Il serait oiseux d'examiner s'ils ont bien ou mal fait, mais on lira avec quelque étonnement les arguments invoqués de part et d'autre. Ne se trouve-t-il pas des curés assez naïfs pour recommander la filature comme une école de moralité !

M. de Calonne, dans plusieurs chapitres consacrés au bétail, aux produits de la culture, aux marchés, à la police rurale, entre plus profondément encore dans le mouvement agricole et nous le montre sous toutes ses faces. En lisant ces descriptions, ces extraits de documents contemporains, nous sommes bien souvent tenté de nous écrier : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Notre siècle a bien moins inventé qu'on ne croit ; il a perfectionné, développé, appliqué ; l'élan était donné, ou du moins l'idée mère était trouvée dès le dix-huitième.

L'administration aussi était plus avancée comme doctrine et plus libérale comme pratique que les mots « ancien régime » ne semblent le comporter. Les mesures prises en cas d'épizootie sont les mêmes qu'aujourd'hui ; on faisait déjà la statistique des récoltes en demandant aux préfets, — alors les intendants, — qui demandaient aux subdélégués et aux syndics, mettez sous-préfets et maires — au printemps un état des semailles, et à la fin de l'été un état des récoltes, à peu près comme cela se pratique encore de nos jours; mais il y a progrès dans le mode d'évaluation. Des observations analogues pourraient être faites pour les règlements de marché, les péages des routes et ponts, etc. On a même déjà proposé des inspecteurs d'agriculture et des professeurs ambulants.

M. de Calonne a aussi des chapitres sur les mœurs rurales, mais il ne pénètre pas autant dans la vie intime que M. Babeau. M. de Calonne doit être un agronome, curieux des choses agricoles, techniques et économiques, aimant à remonter aux origines, familier avec l'organisation administrative du pays à diverses époques, et qui parle des habitants parce que, si tout ne se fait pas par eux, tout se fait pour eux. M. Babeau est plutôt historien et moraliste, ses chapitres sont de petits tableaux de genre où les plus minces détails sont soignés, mais nous nous surprenons à comparer ces deux ouvrages que nous avons lus successivement et presque simultanément. Ce n'était pas notre intention, car s'ils ont des points de contact nombreux, le plan et le but sont différents, mais ils se complètent heureusement et méritent de prendre place ensemble dans la même bibliothèque.

Maurice Block.

CHRONIQUE

Sommaire : Les prédictions de Cassandre. La progression des dépenses publiques. — Les conventions avec les compagnies de chemins de fer. — Le choléra et les quarantaines. — Les travaux législatifs. Ce que coûtera la loi sur les récidivistes. — Le chemin de fer du Sénégal. — Un exemple de la simplicité des rouages administratifs du chemin de fer de l'État en Belgique. — Le nouveau Journal officiel du commerce. — Comment il faut protéger l'agriculture. Discours de M. Léon Say au concours agricole de Seine-et-Oise. — La décoration du « Mérite agricole ». — La suppression du transit transcaucasien. — Pourquoi il est permis de croire que les protectionnistes russes sont vendus à l'Allemagne. — Le *Manuel des fonds publics et des sociétés par actions* de M. Alph. Courtois.

Cassandre avait l'habitude de faire aux Troyens assiégés toutes sortes de prédictions funestes. Les Troyens, qui étaient d'un tempérament optimiste et qui avaient confiance dans la solidité de leurs murailles, se moquaient de Cassandre. Les économistes jouent, hélas! aujourd'hui le rôle de l'infortunée prophétesse. En vain ils font remarquer que les dépenses publiques croissent, même en pleine paix, dans une progression plus rapide que les ressources du pays, en vain ils supplient le gouvernement et les municipalités de se montrer moins prodigues; on hausse les épaules et on leur répond, — quand on prend la peine de leur répondre, — que les ressources de la France sont inépuisables et qu'ils n'entendent rien à la politique ni même aux finances; que la fortune d'une grande nation comme la France ne doit pas être gouvernée suivant les errements étroits à l'aide desquels on conserve les fortunes particulières; qu'il faut s'occuper d'abord de la dépense et faire tout ce qu'exigent la dignité et la grandeur du pays, le rang qu'il occupe dans le monde civilisé, et qu'en admettant que les recettes n'y suffisent point, on ne doit point se faire scrupule de recourir au crédit, lequel n'est pas moins inépuisable que les ressources de la France.

On recourra donc de nouveau au crédit. D'après les déclarations de M. Tirard, ministre des finances, « un emprunt d'État sera nécessaire en 1884; mais cet emprunt ne paraît pas devoir dépasser 300 millions ». Ce n'est pas l'avis de notre confrère, M. Alfred Neymarck, du *Rentier*.

Quand le projet de budget extraordinaire aura été déposé, que les conventions avec les grandes compagnies auront été votées, on s'aperce-

vra facilement combien un emprunt de 300 millions serait insuffisant. Il est préférable de demander au crédit, une fois pour toutes, tous les capitaux dont le Trésor a besoin; cela vaudra mieux que ces opérations de trésorerie dont on a trop usé dans ces derniers temps : négociations d'obligations sexennaires, émissions de bons du Trésor, emprunts à la Banque, etc., etc. Qu'on consolide tous ces petits emprunts et qu'on prenne la ferme résolution de ne plus ouvrir de longtemps le Grand Livre. Que le ministre des finances emprunte les capitaux dont il a besoin; quelle que soit l'importance de l'emprunt, la cote des fonds publics en sera moins troublée que, si tous les ans ou tous les deux ans, on est obligé de faire des emprunts partiels.

Nous croyons donc que le prochain emprunt ne s'éloignera pas beaucoup d'un milliard.

Si l'on songe que le produit des impôts des cinq premiers mois, du 1er janvier au 31 mai, a été de 19,494,000 fr. inférieur aux évaluations officielles, que la part du mois de mai dans le déficit n'a pas été de moins de 8,673,000, ce qui suppose pour l'année entière un déficit de 50 millions; si l'on songe que les crédits supplémentaires, extraordinaires et autres s'élèvent déjà à plus de 50 millions et qu'il faudra ouvrir une série de nouveaux crédits pour l'exécution de la loi sur les récidivistes, la colonisation officielle de l'Algérie, les chemins de fer du Senégal, la guerre du Tonkin, etc., sans parler de l'imprévu (qui, en matière de finances, est ce qu'il y a au monde de mieux prévu), on se convaincra que l'emprunt nécessaire de 1884 se rapprochera beaucoup plus du chiffre de M. Neymarck que du chiffre de M. Tirard.

Mais où donc allons-nous? Si les dépenses publiques excèdent régulièrement les recettes en pleine paix et si le passé nous avertit qu'une révolution ou une grande guerre est malheureusement une éventualité probable, sinon certaine, tous les 15 ou 20 ans, qu'adviendra-t-il des finances et de la fortune de la France? Le jour de la catastrophe est encore éloigné sans doute; mais n'en déplaise aux Troyens optimistes, cette catastrophe n'est-elle pas inévitable, à moins qu'ils ne se résignent à écouter les conseils de Cassandre?



Nous ne ferons que de courtes observations au sujet des conventions conclues avec les Compagnies pour la continuation du réseau des chemins de fer. Il s'agit, en y comprenant les lignes déjà concédées, mais non construites, de 11,000 kilomètres de chemins de fer, à répartir entre les six grandes Compagnies de Paris-Lyon, du

Nord, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans et du Midi, et à construire en dix ans. Parmi ces lignes, il en est un bon nombre qui ne couvriront point leurs frais et dont la construction est un pur gaspillage, car il est aussi peu raisonnable d'établir un chemin de fer là où un simple tramway pourrait suffire que d'élever des monuments pour les écoles de villages. Mais on veut faire grand ! On aurait donc pu réduire au moins de moitié le nombre des lignes à construire, on aurait pu encore saisir cette occasion de revenir au système qui a donné des résultats si féconds en Angleterre et aux États-Unis, c'est-à-dire à la non-intervention de l'État et à la concurrence. Malheureusement, à part quelques économistes — pourrait-on en compter une demi-douzaine? — la généralité des Français a horreur de la concurrence. Les uns n'ont de goût que pour le monopole, les autres que pour le communisme. Ceux-là veulent consolider le monopole des Compagnies, ceux-ci faire rentrer les chemins de fer dans le coûteux et informe communisme de l'État. Faut-il que nous en soyons réduits à faire des vœux pour le succès du monopole ? Après tout, le choléra n'est-il pas préférable à la peste ?



Le choléra vient de faire sa menaçante apparition en Égypte. A cette occasion, la question de la contagion ou de la non-contagion de ce terrible fléau a été remise à l'ordre du jour. Le choléra est-il contagieux ? En 1832, 1849 et 1854, les médecins disaient non, et ils ne croyaient pas à l'efficacité des quarantaines. En 1865, ils ont changé d'avis, ou du moins la « Commission sanitaire » officiellement nommée *ad hoc* s'est prononcée pour la contagion, et aussitôt on s'est empressé d'ajouter au fléau du choléra le fléau des quarantaines. Le public, qui n'entend rien à la question, mais qui a une peur effroyable du choléra, a donné raison à la Commission sanitaire, et voici maintenant qu'on accuse la perfide Albion d'avoir laissé méchamment importer le choléra en Égypte, pour éviter d'interrompre son trafic avec l'Inde.

J'ai lu, dit à ce propos notre excellent confrère M. Arthur Mangin, qui a fait une étude spéciale de la question de la contagion et des quarantaines, j'ai lu de fulminants réquisitoires dans certains journaux contre cette nation égoïste qui ne connaît d'autres intérêts que ceux de son commerce, et qui verrait sans s'émouvoir le monde dévasté, elle seule en étant cause, pourvu que ses navires continuassent leur trafic lucratif. Mon Dieu ! que la nation anglaise soit égoïste et âpre au gain, je ne le nie point... Mais l'Angleterre n'est pas, que je sache, intéressée

à importer le choléra dans un pays où elle entretient une armée, où résident un grand nombre de ses nationaux, avec lequel elle entretient des relations plus actives qu'aucun autre peuple, et d'où ses propres navires se chargeraient, la doctrine de l'importation étant admise, d'amener le fléau chez elle.

M. Arthur Mangin est anti-contagioniste et il donne, à l'appui de sa thèse, des raisons qui paraîtraient certainement des plus concluantes, si la peur et les commissions officielles étaient accessibles aux bonnes raisons.

Des études récentes et vraiment expérimentales, dit-il, ont fait entrer l'étude de l'étiologie et du mode de propagation du choléra et des autres maladies épidémiques dans une voie nouvelle qui conduira un jour, il faut l'espérer, à l'abandon de l'hypothèse contagioniste; ces recherches, je suis obligé de le dire, sont dues presque exclusivement à des médecins, à des hygiénistes anglais; elles rendent compte, d'un façon très satisfaisante, des bizarreries que l'on a toujours constatées dans la marche des épidémies cholériques et qui, avec la doctrine contagioniste, sont absolument inexplicables. Si, en effet, le choléra était contagieux, s'il était nécessairement importé et communiqué par des « infectés », il serait toujours facile de remonter à sa source, de suivre sa trace; on ne le verrait point frapper ses victimes à la fois dans des localités n'ayant entre elles aucune communication, franchir d'un bond de vastes espaces, épargner constamment certaines villes, tandis que d'autres villes voisines sont décimées ou dépeuplées. De tels exemples, dont il me serait facile de citer un grand nombre, sont autant de démentis flagrants à la doctrine de la contagion et de l'importation; ils n'ont plus rien qui doive étonner si, en réservant la question du transport des germes ou microbes cholériques à travers l'espace, transport qui peut s'effectuer comme celui de tous les corpuscules en suspension dans l'air, on admet que les germes se développent et se multiplient de préférence dans certaines eaux tenant en suspension ou en dissolution des matières organiques, et que ce sont ces eaux qui, prises comme boisson, deviennent sinon le seul, au moins le principal véhicule du poison. Un médecin anglais, d'origine française, M. le Dr Blanc, qui a été longtemps attaché à l'armée des Indes, a développé cette théorie en citant à l'appui des faits observés par lui [1].

Il s'agirait donc d'assainir les eaux, sans oublier les habitations. « De bonnes eaux, des rues et des maisons proprement tenues,

---

[1] *Le choléra et les quarantaines*, par Arthur Mangin. (*Économiste français*, 7 mai 1883.)

des égoûts bien construits, des procédés rapides pour l'enlèvement et la destruction ou la transformation des ordures de toute espèce' voilà, conclut M. Mangin, ce qui, beaucoup mieux que les quarantaines, les prohibitions et les fumigations, nous préservera des maladies épidémiques et prétendues contagieuses. » Sans doute; mais n'est-il pas bien plus commode de s'en tenir aux arrêts infaillibles des commissions sanitaires et aux quarantaines?

*
* *

Le Sénat et la Chambre des députés ont discuté divers projets de loi sur la protection des enfants abandonnés, l'abolition des livrets d'ouvriers, les syndicats professionnels, les récidivistes, l'élection des juges consulaires, etc. Ces discussions n'étant pas encore closes, nous aurons à y revenir. La discussion sur les syndicats a donné lieu à un débat purement académique sur l'ancien régime de l'industrie et le régime actuel, entre MM. Albert de Mun, Ed. Lockroy, Lanjuinais et notre éloquent collaborateur, M. Frédéric Passy [1]. Le projet de loi sur les récidivistes a été adopté par la Chambre des députés, à une majorité de 344 voix contre 87.

D'après les calculs communiqués au rapporteur de la commission par le ministre de la marine, lisons-nous dans le *Journal des Débats*, les sacrifices que l'État aurait à s'imposer pour se débarrasser des repris de justice s'élèveraient à 800 fr. pour la traversée et à 550 fr. pour la nourriture de chaque transporté. Si à cette somme nous ajoutons 250,000 fr. pour les frais de première installation, nous devons évaluer à 7 millions le crédit qu'il faudra inscrire au budget de l'année prochaine, en admettant que 5,000 individus tombent sous le coup de la nouvelle loi. Les 5,000 récidivistes qui formeront le contingent de la transportation pour l'année suivante exigeront, de même, une dépense de 7 millions à laquelle il faudra ajouter 2,750,000 fr. pour l'entretien de ceux qui les auront précédés. De la sorte, l'application du nouveau système pénitentiaire, qui aura coûté 7 millions en 1884, s'élèvera à 9,750,000 fr. pour l'entretien de ceux qui les auront précédés. De la sorte, l'application du nouveau système pénitentiaire, qui aura coûté 7 millions en 1884, s'élèvera à 9,750,000 fr. en 1885 et augmentera chaque année de 2,750,000 fr., jusqu'au moment où le nombre des décès sera égal au nombre des individus transportés.

On voit que ce ne sera pas précisément une loi économique.

---

[1] Le Discours de M. Fr. Passy, tiré à part, se trouve à la librairie Guillaumin.

*
* *

En 1881, le gouvernement a demandé aux Chambres, pour la construction d'un chemin de fer au Sénégal, un crédit de 8,552,751 francs; en 1882, nouveau crédit de 7,458,785 francs. Cette année, on demande encore 4,677,000 francs, sur l'exercice de 1883 et 3,299,954 francs sur l'exercice de 1884. Total : 23,988 millions 490 mille francs, dont il faut déduire 4 millions dépensés en constructions de forts et de casernement. Or, sur les 133 kilomètres qui doivent former la ligne du Sénégal, 16 seulement seront achevés avant la fin de l'hivernage. Voilà un chemin de fer qui ne va pas vite ! Que ne pouvons-nous en dire autant de l'argent des contribuables !

*
* *

Les socialistes d'État, d'accord en cela avec les communistes et les collectivistes, sont persuadés que le progrès consiste à augmenter les attributions de l'État aux dépens de l'activité privée, et ils insistent particulièrement sur la nécessité de confier au gouvernement l'exploitation des chemins de fer. On sait que ce progrès est déjà en grande partie réalisé en Belgique. Voici un petit fait cité par M. Scailquin, représentant de Bruxelles, dans la discussion du budget des chemins de fer et qui donnera une idée de la supériorité de l'administration en cette matière comme en bien d'autres et de la merveilleuse simplicité de ses rouages.

J'ai sous les yeux le dossier relatif au cas que voici : Un agent du service actif est victime d'un accident de chemin de fer. Un de ses vêtements est légèrement détérioré; à l'occasion de ce simple accident, nous voyons défiler une série de formalités indiquées par les instructions.

Voici le sort que cet humble vêtement va subir : l'effet est remis au chef de station; le chef de station fait une proposition d'indemnité, il envoie au chef de service le procès-verbal relatant l'accident avec l'effet avarié, la veste détériorée.

Le chef de service le transmet au président de la masse d'habillements ; celui-ci réunit le comité et les experts et l'on dresse procès-verbal. Celui-ci est communiqué au service général, lequel demande l'avis de la direction intéressée, qui renvoie l'avis demandé.

Il est alors transmis à M. le ministre des travaux publics. M. le ministre approuve ou n'approuve pas. Mais je prends la première hypothèse, et son approbation est soumise au visa de la masse, puis de la direction, qui dresse alors une proposition d'indemnité au profit de la masse d'habillement ; elle est transmise au service général et au secrétariat général. Le secrétariat général dresse une ordonnance de payement

qui est envoyée à la cour des comptes et au ministère des finances pour faire retour au secrétariat, puis au service général. L'ordonnance est portée à la banque, transformée en récépissé de versement au profit de l'intéressé. Le récépissé est envoyé à la masse d'habillement, et par celle-ci au service général et au ministre des finances, et enfin un lettre de la masse est transmise au chef de gare, qui envoie la chose à la connaissance de l'intéressé et l'informe que l'on portera à son crédit la somme de 1 fr. 50 ou 2 francs qui représente le dégât : et voilà l'histoire sincère et véridique d'une veste administrative. (Hilarité générale.)

*
* *

En vertu d'un arrêté en date du 28 avril, il a été organisé au ministère du commerce un « bureau de renseignements ».

Le nouveau bureau, lisons-nous dans une circulaire adressée aux chambres de commerce et aux chambres consultatives des arts et manufactures, est chargé de centraliser, pour les livrer à notre commerce, les renseignements dont disposent les différents services de mon département et ceux qui peuvent être tirés des documents officiels français ou étrangers, des publications commerciales ou économiques, des rapports des consuls français ou étrangers, des communications de nos fonctionnaires ou correspondants de tout ordre, etc.

Ces divers éléments d'information seront en outre publiés par les soins du nouveau service dans un journal officiel hebdomadaire de renseignements commerciaux, industriels et maritimes.

Nous possédons déjà les *Annales du commerce extérieur*, publication estimable, quoique peu consultée. La nouvelle feuille officielle le sera-t-elle davantage? N'aurait-il pas été plus simple et moins coûteux d'améliorer la publication existante, — en la faisant paraître régulièrement par exemple, — au lieu d'en créer une nouvelle?

*
* *

Le dimanche 8 juillet, M. Léon Say a prononcé, à la distribution des récompenses du concours agricole de Seine-et-Oise, un discours qui mériterait d'être encadré à perpétuité dans le cabinet des ministres de l'agriculture et des finances présents et futurs. Il s'agit de la satisfaction à donner aux besoins de l'agriculture et de la meilleure manière de la protéger.

C'est une question très difficile, a dit l'illustre et savant orateur. Il y a des personnes qui disent : Mais le gouvernement est là, il n'a qu'à faire notre bonheur, et par des lois, par des primes, par des protections,

il n'a qu'à nous mettre dans une situation prospère; cela n'est pas une solution; il ne faut pas croire que le gouvernement peut tout. Qu'est-ce que c'est que le gouvernement? C'est nous-mêmes: le gouvernement a de l'argent, mais où le prend-il? Dans nos poches et, par conséquent, s'il fait un sacrifice, il le fait avec notre argent. Et remarquez-le bien, les gros budgets sont les seuls moyens que l'Etat peut avoir pour dépenser de l'argent au profit de l'agriculture comme au profit d'autre chose, mais c'est l'agriculture qui est la bête de somme du budget; mais si vous avez de gros budgets, c'est l'agriculture qui payera, c'est à elle qu'on demandera les fonds; si vous avez de grosses dépenses à faire, c'est à l'agriculture qu'on demandera de les solder; par conséquent, toutes les solutions qui ont pour résultat de faire intervenir l'Etat par des allocations directes de fonds, par une protection directe, sont des solutions qu'on fait payer au centuple à l'agriculture. On peut bien vous dire : Nous allons vous protéger, mais ce qu'on appelle nous protéger, c'est protéger les industries qui vendent les matières premières, les machines à l'agriculture; par conséquent, c'est une protection inverse, et je crois qu'il est très dangereux d'entrer dans cette voie.

Le véritable intérêt de l'agriculture, c'est de pousser à la diminution des budgets. J'ai eu occasion dans ces dernières années de travailler beaucoup avec des hommes excellents, très dévoués aux intérêts de l'agriculture et qui se demandaient, dans le cas où la France verrait des jours meilleurs, ce qui est inévitable, et ce qui arrivera d'ici peu de temps, je l'espère... (Bravos et applaudissements), ce que nous pourrions faire de cette prospérité que nous entrevoyons, parce que nous sommes optimistes, et on disait : Il faut profiter de cette prospérité pour dépenser beaucoup d'argent au profit de l'agriculture, pour faire des chemins, des voies de communication, des canaux ou d'autres œuvres utiles.

Pour moi, j'ai toujours pensé, — sans négliger ces travaux utiles, — que ce qu'il pouvait y avoir de meilleur pour l'agriculture, c'était de modérer les impôts; ce n'est pas de les augmenter pour avoir les moyens de faire des dépenses, c'est de les diminuer pour prendre moins d'argent dans la poche des agriculteurs. (Bravos et applaudissements prolongés.)



En attendant que l'on puisse donner à l'agriculture la satisfaction substantielle que réclame pour elle M. Léon Say, M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'instituer un nouvel ordre de chevalerie destiné à la satisfaction des agriculteurs. Le nombre des chevaliers de cet ordre, dit du « Mérite agricole », est fixé à 1.000. La décoration consiste « dans une étoile à cinq rayons

doubles, surmontée d'une couronne en feuille d'olivier; le centre de l'étoile, entouré d'épis, présente d'un côté l'effigie de la République avec la date de la fondation de l'ordre; de l'autre côté « Mérite agricole ». — L'étoile, émaillée de vert, est en argent; son diamètre est de 40 millimètres. — Les chevaliers du Mérite agricole portent la décoration attachée par un ruban moiré vert bordé d'un liseré de couleur amarante, sans rosette, sur le côté gauche de la poitrine. Le ruban peut également être porté sans la décoration. »

Quelques-uns de nos confrères blâment cette institution, à coup sûr fort innocente, d'un ordre de chevalerie agricole. Nous n'y voyons, pour notre part, aucun mal. Le besoin des décorations existe chez tous les peuples de la terre, chez les Français, les Belges, les Russes, les Allemands, comme chez les Chinois. Il ne coûte pas grand'chose à satisfaire. Les croix se fabriquent à bon marché et d'ailleurs, dans certains pays économes, les familles des titulaires défunts sont invitées à restituer les insignes à la chancellerie de l'ordre. Pourquoi donc renoncerait-on à ces distinctions honorifiques et économiques? On aura beau les multiplier, on ne courra jamais le risque de voir l'offre dépasser la demande.



Le gouvernement russe a encouragé au moyen d'une garantie d'intérêt la construction d'un chemin de fer transcaucasien. Mais voici que ce chemin de fer, absolument dépourvu de patriotisme, s'est avisé de transporter des marchandises étrangères destinées à la Perse et à l'Asie centrale, où elles font concurrence aux produits russes. Les protectionnistes moscovites n'ont pas manqué de s'émouvoir de cette atteinte portée au travail national et ils ont réclamé la suppression du transit transcaucasien. Le gouvernement, qui n'a rien à leur refuser, vient de la leur accorder. Seulement, en sa qualité de garant des obligations du chemin de fer, il subira de ce chef une perte notable. Après avoir donné satisfaction aux protectionnistes en supprimant le transit, ne devrait-il pas accorder une satisfaction mieux justifiée encore aux contribuables, en supprimant le chemin de fer?



La suppression du transit du Caucase atteste combien le système protecteur est aujourd'hui prépondérant en Russie. Les adversaires de ce système sont honnis, conspués et dénoncés comme « vendus à l'étranger ». Notre ami M. V. de Bezobrasoff en sait quelque

chose. Cependant, lorsqu'on examine de près les effets de la protection, on s'aperçoit, non sans quelque stupéfaction, qu'une bonne partie de ses bénéfices est perçue par des étrangers, tandis que la totalité de ses charges est supportée par les nationaux. Lisez plutôt cet extrait d'un article du *Nouveau Temps* reproduit par le *Journal de Saint-Pétersbourg*.

D'après *le Nouveau Temps*, l'élévation de nos tarifs sur les produits étrangers a suggéré à divers fabricants et manufacturiers allemands qui écoulaient leurs produits de préférence en Russie l'idée de transférer leur industrie chez nous, pour ne pas perdre leurs débouchés et conserver la possibilité de faire concurrence aux produits des fabriques russes. Dans le courant de ces dernières semaines, aux environs de la station de Sosnovits du chemin de fer de Varsovie-Vienne, ont commencé à fonctionner six grandes usines métalliques et fonderies d'acier installées par des capitalistes allemands.

Le nombre des fabriques et des usines s'est en général fort accru dans le royaume de Pologne depuis quelques années. On y compte actuellement sept mille fabriques employant plus de cent mille ouvriers et faisant des affaires pour environ cent millions de roubles. Une grande partie de ces fabriques doivent leur existence au concours des capitaux allemands, ajoute *le Nouveau Temps*, car la plupart de ces établissements appartiennent à des Sociétés par actions. Les produits des fabriques du royaume de Pologne trouvent facilement des débouchés à Saint-Pétersbourg, Moscou, Kharkow, Kiew et Odessa, ainsi qu'à la foire de Nijni-Novgorod, en faisant avec succès concurrence aux produits des fabriques des autres parties de l'Empire russe.

Si l'on ajoute que les directeurs, les contre-maîtres et un bon nombre d'ouvriers des fabriques de la Pologne et même des autres parties de l'Empire, sont Allemands comme les capitaux ; si l'on songe que la protection a pour effet, d'une part, d'élever artificiellement, au moins dans sa première phase de développement, les profits et les dividendes du capital et, quoique dans une mesure moindre et pour un temps plus court, les salaires du travail, en surélevant, d'une autre part, pendant toute sa durée, les prix des produits, — on arrive à cette conclusion que ce système protège spécialement le capital et le travail allemands aux dépens des consommateurs russes. Ce qui nous permet de supposer, à notre tour, que les promoteurs et les défenseurs de la protection en Russie pourraient bien être vendus à l'étranger, et en particulier à l'Allemagne.

*
* *

Notre ami M. Alph. Courtois, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique, vient de publier la 8e édition de son *Manuel des fonds publics et des Sociétés par actions*. C'était, à l'origine, un modeste volume in-12; c'est aujourd'hui un superbe et majestueux in-8° qui finira par prendre les dimensions de l'Almanach-Bottin. La croissance rapide et débordante de ce Manuel, — qu'il faut prendre à deux mains — atteste, d'une manière palpable, que le capital, au lieu de se concentrer entre les mains d'une « oligarchie financière », va se répandant, se divisant et se propageant de plus en plus dans les couches moyennes et jusque dans les couches inférieures de la société. N'en déplaise aux communistes et aux collectivistes, c'est une « démocratie financière » et non une oligarchie qui est en train de se constituer, grâce au développement de la grande industrie. S'ils n'avaient pas des yeux pour ne pas voir, il leur suffirait, pour s'en convaincre, d'ouvrir l'excellent et abondant Manuel de M. Courtois.

G. DE M.

Bibliographie économique.

OUVRAGES ENREGISTRÉS AU DÉPÔT LÉGAL EN JUIN 1883.

—

Annuaire de la Société de statistique de Paris, son histoire, ses travaux, son personnel (1882). In-16 de LII-216 p. Paris et Nancy, Berger-Levrault.

Annuaire historique, statistique, commercial et industriel du département des Deux-Sèvres, pour l'année 1883. In-12 de 268 p. Niort, Faivre.

Audiffret (marquis d'). *Le système financier de la France.* In-8 de 24 p. Lille, Danel. [Publié par la Société industrielle du Nord de la France.]

Barral (J.-A.). *Eloge biographique de Léonce de Lavergne.* In-4 de 20 p. Paris, Tremblay.

Bizemont (vicomte Henri de). *La France en Afrique*; Algérie et Tunisie, Sénégal et dépendances, Gabon et Congo. In-8 de 84 p. Paris, Gervais. [Extrait du « Correspondant ».]

Bornot. V. Vaquette.

Boursan (Georges-G.). *Du contrat de société en droit romain.* De l'administration des sociétés anonymes en droit français. In-8 de CVI-198 p. Paris, Larose et Forcel.

Brouville (R. de). *Le tunnel sous-marin et le viaduc sur la Manche*, considérations sur les dangers qu'entraînerait pour la navigation la construction d'un pont sur le Pas-de-Calais. In 8 de 34 p. et 3 pl. Paris et Nancy, Berger-Levrault.

Cassagnade (Ernest). *Des personnes morales*, en droit romain; De la personnalité des sociétés civiles et commerciales, en droit français. In-8 de 284 p. Paris, Larose et Forcel.

Challamel (Augustin). *La France et les Français à travers les siècles.* T. I et II. In-4 à 2 col., 524 et 532 p. Paris, Roy.

Chassin (Ch.-L.). *La question des enfants devant les Chambres, les conseils élus et l'administration.* In-8 de 12 p. Paris, Cerf.

Chesnelong. *La conversion au Sénat*, discours prononcé dans la séance du 26 avril 1883. In-8 de 33 p. Paris, Levé.

Delafutry (Prosper). *La paix universelle*, ou le droit prime la force. In-18 de 72 p Paris, Dentu.

Demortier (Henri). *Moyen d'avoir toujours de l'argent dans sa poche.* In-12 de 40 p. Paris, Garnier.

Dictionnaire des finances, publié sous la direction de M. Léon Say, par MM. Louis Foyot et A. Lanjallay, avec la collaboration des écrivains les plus compétents et des principaux fonctionnaires des administrations publiques. Fascicule 1er. Gr. in-8 de 128 p. à 2 col. Paris et Nancy, Berger-Levrault.

Dumaine (Henri). *De la garantie de l'éviction en matière de vente*, en droit romain; Législation des cours d'eau non navigables ni flottables, considérée plus spécialement dans ses rapports avec l'agriculture et l'industrie. In-8 de 272 p. Paris, Larose et Forcel.

Foyot. V. *Dictionnaire.*

Garnier (Joseph). *Traité de finances*, avec notes et notices complémentaires historiques et statistiques. 4e édition. In-8 de VIII-572 p. Paris, Guillaumin.

Huet (Jules). *Suppression de l'impôt de guerre sur le papier au budget de* 1884. In-8 de 64 p. Paris, Motteroz.

Juillet Saint-Lager (Marcel). *Les réformes municipales* d'après le rapport de M. de Marcère et le projet de loi de la Commission. In-8 de 20 p. Versailles, Cerf. [Extrait du « Journal de droit administratif ».]

Lacour (A.) *La marine et la régence d'Alger avant la conquête.* In-8 de 36 p. Paris, Berger-Levrault. [Extrait de la « Revue maritime et coloniale ».]

Lajoye (R.). *La femme en prison*; Ce transfèrement des réclusionnai-

res en Algérie, articles divers parus dans les journaux « la Loi », le « Bulletin de la Société générale des prisons », en 1881-83. In-18 de XII-180 p. Paris, Pedone-Lauriel.

LANJALLAY. V. *Dictionnaire.*

MARCÈRE (DE). V. JUILLET.

MIRABEAU (marquis DE). *L'ami des hommes*, ou Traité de la population, avec préface et notice bibliographique, par M. Rouxel. In-8 de LXXII-594 p. Paris, Guillaumin.

NIVET (A.). *Influence des irrigations sur les inondations*, suivi de : Pétition à la Chambre des députés en 1877, et : Irrigation et navigation en France. In-8 de 24 p. et carte. Paris, Chaix. [Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Nantes (1875) et Congrès de La Rochelle (1882).]

PÉRIN (Charles). *Mélanges de politique et d'économie.* In-18 de VI-514 p. Paris, Lecoffre.

PEY (Alexandre). *L'Allemagne d'aujourd'hui* (1862-1882); études politiques, sociales et littéraires. In-18 de XII-286 p. Paris, Hachette.

PIGEONNEAU (H.). *Les grandes époques du commerce de la France*, 1re partie. Gr. in-16 de 70 p. avec gravures. Paris, Cerf.

PILAT et TANCREZ. *L'hygiène et l'industrie dans le département du Nord*, vade-mecum des conseils de salubrité, des industries et des fonctionnaires chargés de la police sanitaire. 3e édition. In-8 de 388 p. Lille, Danel.

Programme de l'Institut commercial de Paris, suivi d'une étude sur les écoles de commerce, par Henri Truan. In-8 de 80 p. Paris, Chaix.

Questions sociales et ouvrières, publiées par le Conseil des études de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. I. Régime du travail. In-8 de XXII-496 p. Paris, Lecoffre.

REB. *La révolution sociale*, 1882-83. In-18 de VIII-94 p. Paris, Penin et Arnaut.

ROUXEL. V. MIRABEAU.

SAURIAC (Xavier). *Un système d'organisation sociale.* 6e édition. In-18 de 252 p. Paris, Balitout.

SAY (Léon). V. *Dictionnaire.*

Séances et travaux de la Chambre de commerce de Reims. Année 1882. In-8 de 140 p. Reims, Matot-Braine.

SIMON (Jules). *Dieu, patrie, liberté!* 11e édition. In-18 de VIII-430 p. Paris. C. Lévy.

SIMONIN (Louis). *Le monde américain*, souvenirs de mes voyages aux États-Unis. 3e édition. In-18 de II-450 p. Paris, Hachette.

Tableaux des récoltes de la France en 1882 (Documents statistiques divers). In-8 de 118 p. [Ministère de l'agriculture] Paris, Impr. Nationale.

TANCREZ. V. PILAT.

THOMASSY (J.). *La question de Suez et la politique de l'Angleterre.* In-8 de 54 p. Paris, Dentu.

TRUAN. V. *Programme.*

VAQUETTE (T.) et BORNOT (C.). *Cours résumé d'économie politique.* In-18 de 536 p. Paris, Moquet.

VUITRY (Ad.). *Etudes sur le régime financier de la France avant la révolution de* 1789. Nouvelle série : Philippe-le-Bel et ses trois fils (1285-1328); les trois premiers Valois (1328-1380). 2 vol. in-8 de X-532 et 694 p. Paris, Guillaumin.

Le Gérant : Fté GUILLAUMIN.

Paris. — A. PARENT, imprimeur de la Faculté de médecine, A. DAVY, successeur, 52, rue Madame et rue Monsieur-le-Prince, 14.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LA MISSION

DE LA

COMMISSION DU BUDGET DE 1884

L'opinion publique se préoccupe justement de l'augmentation constante des dépenses de l'État, du ralentissement des plus-values dans le recouvrement des impôts indirects, et aussi des diminutions du produit de quelques-unes de ces taxes. Elle s'inquiète surtout des déficits des budgets ordinaires. Depuis 1875, ces budgets se réglaient par des excédents de recettes qui progressaient chaque année; aujourd'hui, au contraire, ils se soldent avec des excédents de dépenses toujours croissants, quoique une partie importante des charges annuelles soit portée dans un budget spécial dont les ressources ne sont pas fournies par les impôts.

M. le ministre des finances a fait de louables efforts pour réagir contre cet état de choses. Il faut lui savoir gré également des mesures qu'il vient de prendre, d'accord avec son collègue des travaux publics, pour diminuer les dépenses de construction et d'exploitation des chemins de fer, que les lois antérieures laissaient au compte de l'État; mais il n'a pas fait ce qui est absolument nécessaire pour remettre nos finances en bon état.

Le budget ordinaire de 1884, qui est actuellement soumis à l'examen de la Chambre des députés est en déficit, comme les deux précédents, et même pour une somme encore plus considérable. S'il paraît avoir été établi en équilibre, c'est parce qu'on n'y a pas compris toutes les charges et qu'on a exagéré les prévisions des recettes. En réalité, les dépenses effectives dépasseront les ressources normales de plus de 200 millions.

Le budget extraordinaire est maintenu, comme par le passé. D'après le projet de loi qui a été déposé sur le bureau de la Chambre des députés, les dépenses du prochain exercice sont évaluées à

264 millions. Le gouvernement a alimenté ce budget jusqu'à présent par des emprunts ; il se propose d'emprunter encore, en 1884, pour couvrir les nouveaux crédits.

On ne peut pas évidemment continuer ainsi indéfiniment à augmenter la dette flottante par des découverts et la dette consolidée par des emprunts, sans créer au gouvernement, dans un avenir prochain, de graves embarras.

Nous ne nous arrêterons pas à l'examen détaillé des actes de l'administration qui ont amené les résultats que nous venons d'indiquer; ils sont connus. Nous ne pourrions ajouter à ce qui a été déjà dit à cet égard que de stériles critiques.

Nous croyons qu'il est plus utile de chercher les moyens d'améliorer, pour l'avenir, les procédés de notre administration financière et de rentrer le plus tôt possible dans des conditions régulières. C'est à cette étude que la commission du budget de 1884 doit principalement s'attacher, et c'est le meilleur concours qu'elle puisse donner au gouvernement.

Il serait puéril de chercher à se dissimuler la gravité de la situation : des déficits annuels de 150 à 200 millions sur le budget ordinaire; des dépenses extraordinaires s'élevant, en cinq ans, à près de trois milliards, présentent des dangers qui appellent la plus sérieuse attention.

Il importe cependant de ne rien exagérer. La France n'est pas, comme on le dit, à la veille d'une banqueroute inévitable. Nous sommes convaincu, au contraire, que si le gouvernement et la Chambre des députés, renonçant à leurs habitudes de libéralités, deviennent plus économes; s'ils savent défendre les impôts qu'on attaque incessamment et si, enfin, ils ont le courage de prendre les mesures que les circonstances commandent impérieusement, nous rentrerons, plus vite qu'on ne se l'imagine, dans un état normal, sans faire disparaître cependant les traces des fautes commises qui resteront visibles dans nos budgets pendant près d'un siècle.

I

Les pouvoirs publics ont exagéré les dépenses de toute nature, sans se rendre compte du fardeau écrasant qu'ils allaient faire peser sur l'avenir du pays; et en même temps qu'ils augmentaient ainsi la dépense, ils ont désorganisé les recettes, dont le maintien était pourtant nécessaire encore pendant plusieurs années.

Avant de préciser les éléments de l'actif et du passif de l'exercice de 1884, dont la commission du budget s'occupe en ce moment, et les causes de nos embarras actuels, nous rappellerons, en quelques

mots, la combinaison financière que le chef du pouvoir exécutif de 1871 avait fait accepter à l'Assemblée nationale, afin de pourvoir à tous les besoins créés par les derniers événements.

Nous croyons intéressant de mettre en regard de la situation budgétaire de 1884 celle que nous aurions aujourd'hui, si le programme de M. Thiers avait été appliqué avec persévérance par ses successeurs.

Dans la pensée de l'illustre homme d'État, on ne devait pas mettre à la charge des générations futures la totalité des 10 milliards que la guerre de 1870 nous a coûtés. Il fit deux parts de ces colossales dépenses : l'une, d'environ 6 milliards et demi, a été couverte par le produit d'émissions de rentes perpétuelles ; l'autre, de plus de 3 milliards, par le produit d'emprunts amortissables : l'emprunt Morgan, l'emprunt à la Banque de France et l'emprunt en obligations à court terme.

On ne pouvait pas évidemment imputer sur le budget ordinaire les dépenses des fortifications, des armements, des casernes et des approvisionnements pour le cas de mobilisation, lesquelles s'élevaient à plus de 2 milliards. Ces charges, imposées par des événements tout à fait exceptionnels et extraordinaires, dépassaient les limites de la puissance contributive de la France. On les porta à un budget extraordinaire, établi sous le nom de compte de liquidation.

Des impôts nouveaux furent votés pour payer les arrérages des rentes perpétuelles, rembourser les autres dettes en capital et intérêts, et faire face aux augmentations de dépenses de divers services ministériels, dont le développement était nécessaire. En outre, un fonds de 200 millions devait être prélevé sur le produit des impôts pour le remboursement de la créance de la Banque de France et des obligations à émettre pour les besoins du compte de liquidation. Ce fonds devait être affecté ensuite à l'amortissement de la dette perpétuelle.

D'après le plan que nous exposons, les arrérages de la dette consolidée devaient encore être diminués par un autre moyen : par la conversion de la rente 5 0/0, aussitôt que cette rente aurait dépassé le pair et que le cours du 3 0/0 serait arrivé à 76 francs. Les grands emprunts émis pour payer l'indemnité de guerre à l'Allemagne ont été réalisés en rente perpétuelle 5 0/0, afin de réserver au gouvernement la faculté d'opérer cette conversion, quand elle deviendrait possible.

M. Thiers entendait que les taxes établies pour couvrir toutes les charges dont nous venons de parler ne commenceraient à être dégrevées qu'après le payement intégral de la créance de la Banque de France et de toutes les dépenses du compte de liquidation.

Ce programme était très sensé.

S'il eût été appliqué jusqu'en 1882, comme il devait l'être dans la pensée de son auteur, les résultats auraient dépassé les espérances des plus optimistes.

Dès 1875, les recettes ont excédé les dépenses de 78 millions.

Dans le courant de l'année 1878, la rente 3 0/0 a atteint le cours de 77 francs; la rente 5 0/0, celui de 113 francs; les obligations des grandes compagnies de chemins de fer valaient 350 francs. Le moment prévu pour la réalisation de la conversion des emprunts de 2 milliards et de 3 milliards était donc arrivé. Si cette opération avait été effectuée, comme on l'avait décidé au moment des émissions, elle aurait produit une réduction, sur les arrérages de la dette consolidée, de plus de 60 millions.

La Banque de France aurait été intégralement payée, dès la fin de 1878, de la somme de 1 milliard et demi qui lui était due. Avec la dotation de 200 millions, devenue libre, l'économie de 60 millions provenant de la conversion de la rente 5 0/0, et les excédents de recettes qui se seraient élevés, à cette époque, à 450 millions, si on n'eût pas fait prématurément des dégrèvements d'impôts, les obligations à court terme auraient été remboursées, en totalité, à la fin de 1882.

Le Trésor pourrait donc disposer actuellement de la dotation de l'amortissement de 200 millions; des 60 millions résultant de la conversion; des 450 millions d'excédents de recettes, soit en totalité d'une somme annuelle de 700 millions.

D'autre part, tous les emprunts contractés depuis 1878, qui grèvent notre budget d'une annuité de 125 millions, pouvaient être évités.

En effet, le premier emprunt en rente 3 0/0 amortissable, émis en 1878, montant à 459 millions, a été nécessité par le rachat des lignes des petites compagnies de chemins de fer et leur parachèvement. Ces chemins de fer pouvaient être cédés aux compagnies d'Orléans, de l'Ouest et de l'Est, qui consentaient à s'en charger moyennant une garantie d'intérêts. L'emprunt dont il s'agit, aurait par suite été inutile.

Le deuxième emprunt de 1 milliard et la consolidation de 1 milliard 200 millions des fonds de la dette flottante, n'auraient pas eu lieu non plus, si l'on eût suivi les traditions financières de l'Assemblée nationale. Les 2 milliards 200 millions, produit de ces deux derniers emprunts en rente 3 0/0 amortissable, ont été employés, en effet, dans la proportion de 75 0/0 en travaux de chemins de fer. L'État aurait pu se dispenser de faire cette dépense en concédant à des compagnies, avec une garantie d'intérêts, les

lignes qu'il a construites lui-même. L'Assemblée nationale a fait exécuter, dans ces conditions, par les compagnies du Nord, de l'Est, de Paris à Lyon et la Méditerranée, du Midi et de l'Ouest, environ 3,500 kilomètres de chemins de fer. Rien ne s'opposait à ce qu'on continuât à suivre le même système.

Quant aux 500 ou 600 millions de dépenses extraordinaires faites par les ministères de l'intérieur, des postes et des télégraphes, de la guerre, de la marine et de l'instruction publique, ils auraient pu être payés très facilement, dans tous les cas, par les excédents de recettes réalisés.

Avec une ressource annuelle disponible de 700 millions, que le système financier de 1871 nous aurait procurée dès 1882, nous pourrions aujourd'hui consacrer 200 millions à l'amortissement de notre dette perpétuelle, 300 millions à l'exécution de travaux publics; et après avoir dégrevé nos impôts d'au moins 200 millions, il nous resterait encore des excédents de recettes annuels suffisants pour l'amélioration de tous les services ministériels.

La France aurait une situation financière incomparable, et évidemment une plus grande puissance morale et matérielle.

Le gouvernement et le Parlement, cédant à des exigences peu réfléchies, ont abandonné malheureusement la combinaison financière si sagement conçue par l'homme éminent qui dirigeait les affaires publiques au début du régime actuel.

Ils ont diminué les ressources avant d'avoir fini de rembourser la Banque de France et même avant d'avoir commencé le payement des obligations à court terme du compte de liquidation. Au mois de juillet 1880, ils avaient dégrevé les impôts d'environ 300 millions.

Au lieu de réduire les charges du Trésor de plus de 60 millions, en faisant, en 1878, la conversion de la rente 5 0/0 dans de bonnes conditions et en temps opportun, au lieu d'amortir la dette constituée de 200 millions par an, ils ont augmenté les dépenses de tous les services; ils ont créé en temps de paix et en pleine prospérité un budget extraordinaire, alimenté, pour la plus grande partie, par des emprunts, et dont les charges se sont élevées, chaque année, en moyenne, à 550 millions. Ils ont emprunté déjà, pour faire face aux dépenses de ce budget, 2 milliards 759 millions en rente 3 0/0, remboursables en soixante-quinze ans. Le budget ordinaire de 1884 est grevé, de ce chef, d'une annuité de 125 millions. Les annuités de ces emprunts accumulées pendant soixante-quinze ans représentent une somme d'environ 5 milliards, égale à l'indemnité de guerre payée à l'Allemagne, et si l'on ne change pas

de système, il faudra, pour exécuter tous les travaux projetés, quadrupler les emprunts déjà effectués.

On peut dire, il est vrai, que si l'État a emprunté, il a donné une vive impulsion à la construction des chemins de fer; mais il n'est pas certain que, tout en demandant moins au Trésor, on n'aurait pas exécuté autant de kilomètres de voies, avec le concours des compagnies privées et moyennant des garanties d'intérêts.

Les dégrèvements d'impôts auraient été, sans doute, retardés de quelques années, mais nous aurions évité des charges qui pèseront lourdement sur le pays pendant soixante-quinze ans, et des opérations de trésorerie qui ont été plus nuisibles aux contribuables eux-mêmes que l'allègement qu'on leur a procuré par les diminutions des taxes ne leur a été avantageux.

Au lieu d'avoir aujourd'hui les 700 millions d'excédents de recettes dont nous venons de parler, nos budgets sont en déficit.

Voici, en effet, approximativement, quelle est la situation budgétaire de l'exercice courant :

Le déficit de 14 millions 381.000 francs accusé par le ministre des finances, sur le budget de 1883, sera certainement beaucoup plus considérable.

Les recettes réalisées seront vraisemblablement inférieures aux évaluations. Le rendement des impôts indirects pour le premier semestre de 1883 nous fait craindre une moins-value, pour l'année entière, de 56 millions. Si on ajoute les crédits supplémentaires inévitables qui seront ouverts jusqu'à la clôture de l'exercice et qui montent déjà à près de 58 millions, on doit être porté à penser que l'excédent des dépenses s'élèvera à 150 ou 160 millions.

Les crédits du budget extraordinaire de 1883 augmentent le capital de notre dette de 493 millions, et avec les nouveaux crédits ouverts jusqu'au 15 juillet dernier, de 533 millions.

Il faut remarquer que le produit des emprunts en rente 3 0/0 amortissable est épuisé. Le gouvernement propose de prélever sur le produit du nouvel emprunt à réaliser une somme de 36 millions pour faire face aux dépenses extraordinaires de 1883. Il ne reste plus que 11 millions sur le dernier prêt de 80 millions fait par la Banque de France.

L'exercice de 1884 est encore plus embarrassé.

Les recettes ordinaires, d'après les évaluations du ministre des finances, montent à 3 milliards 103 millions 700.834 francs, et les dépenses à 3 milliards 103 millions 441.193 francs. Le modeste

excédent de recettes de 260.000 francs n'est même qu'apparent. En fait, l'exercice 1884 est en déficit pour une somme importante.

Les recettes vraies ne s'élèvent pas au chiffre indiqué par le ministre des finances.

Les dépenses réelles, au contraire, dépassent la somme portée au projet de budget.

On fait figurer dans les ressources ordinaires une somme de 16 millions 828.000 francs qui est prélevée sur l'excédent disponible de l'exercice de 1881. Ce n'est pas là une recette normale, ce n'est qu'un emprunt fait à la dette flottante.

On porte en recettes une somme de 34 millions 900.000 francs à prendre sur les remboursements à effectuer par les compagnies des chemins de fer des avances qui leur ont été faites par l'État à titre de garantie d'intérêts. D'après les conventions qui viennent d'être votées par la Chambre des députés, il est certain que cette somme doit être retranchée des prévisions du budget. Les dettes des compagnies résultant des garanties d'intérêts seront imputables désormais sur les sommes avancées par elles, pour l'exécution des travaux de construction que l'État doit leur rembourser par annuités ; on ne peut donc pas compter la somme dont il s'agit parmi les ressources de 1884.

Ajoutons, d'un autre côté, que les recouvrements effectifs des impôts ne procureront pas la somme prévue de 3 milliards 103 millions.

L'administration a pris pour base de son évaluation les recettes de 1882, auxquelles elle a ajouté la moyenne des augmentations des impôts indirects réalisés au cours des cinq dernières années, soit une somme de 148 millions. Par suite, l'évaluation des recettes de 1884 dépasse les prévisions de 1883 de 53 millions 619.000 fr.

Nous venons de dire que les recettes de l'année 1883 ne paraissent pas devoir atteindre le chiffre porté au budget de cet exercice. En effet, le premier semestre présente un déficit de 28 millions 264.000 francs. S'il n'y a pas une amélioration dans les recouvrements des six derniers mois, la moins-value, pour l'année entière, sera de 56 millions 528.000 francs. La recette totale, au lieu d'être de 3 milliards 50 millions 81.000 francs, comme elle était prévue dans le budget de 1883, ne s'élèvera qu'à 2 milliards 993 millions 553.000 francs.

Pour que les recettes effectives de 1884 atteignissent le chiffre des prévisions, il faudrait donc qu'elles fussent supérieures à celles de l'année courante de 110 millions 147.000 francs.

On ne peut guère l'espérer. La progression des recouvrements s'est ralentie depuis quelque temps. La recette du premier se-

mestre de 1883, comparée à celle des six mois correspondants de 1882, ne présente qu'une amélioration de 11 millions 779.000 fr. Si la même proportion se maintient dans la période qui reste à courir, l'augmentation ne sera, pour l'ensemble de l'année 1883, que de 23 millions 558.000 francs.

Par conséquent, en supposant la même progression en 1884, relativement à l'année courante, la plus-value de 1884 sur les recettes réelles de 1883 sera seulement de 23 millions 558.000 francs, au lieu de celle sur laquelle les évaluations du projet de budget ont été faites, qui devrait être de 110 millions 406.000 francs, ce qui représente une différence en moins de 86 millions 589.000 francs. Autrement dit, la recette de 1884, qui est prévue pour une somme de 3 milliards 103 millions 700.000 francs, ne sera vraisemblablement, d'après les faits accomplis dans le premier semestre de l'année courante, que de 3 milliards 17 millions 111.000 francs.

On ne peut guère compter, dans l'état actuel des choses, sur une grande amélioration dans le rendement des impôts indirects.

Diverses causes ont produit le ralentissement qu'on constate dans la marche progressive de ces impôts.

Les droits d'enregistrement, qui forment une partie importante de l'ensemble de nos recettes, subissent une diminution notable provenant de la dépréciation de la valeur de la propriété immobilière.

Les propriétés rurales se vendent moins facilement et à des prix inférieurs, depuis quelque temps, par suite des souffrances agricoles. Les baux des fermes sont en décroissance. Même en consentant à des diminutions de loyers assez considérables, les propriétaires ne trouvent pas de fermiers. Les vignes, ravagées par le phylloxéra, sont improductives.

Les propriétés urbaines ont également perdu de leur valeur. Les constructions, dans les grandes villes surtout, ont dépassé les besoins de la population; la concurrence a fait baisser le prix des locations et celui des maisons.

Le cours des valeurs mobilières a subi également une baisse assez forte.

Par voie de conséquence, les droits d'enregistrement sur les transmissions à titre gratuit et à titre onéreux ne donnent plus le même produit. Il est probable que cette situation ne s'améliorera pas sensiblement dans le cours de l'année 1884.

Une autre cause plus générale ralentit la progression de la plus-value des recettes. Pendant plusieurs années, l'administration des finances a fait de grands efforts pour améliorer la perception des

droits de douane, d'enregistrement et des contributions indirectes. Elle a réorganisé et fortifié les divers services et a exigé l'application énergique et rigoureuse des lois fiscales. Les agents de recouvrement savaient qu'ils étaient soutenus et protégés contre les fraudeurs; que leur zèle et leur activité étaient des titres à l'avancement; les contraventions étaient constatées et poursuivies contre les délinquants sans distinction. Cette vive impulsion a amené le résultat espéré. C'est à cette cause qu'il faut attribuer une partie importante des grandes plus-values qui se sont produites jusqu'en 1881, qui ont charmé et enivré les pouvoirs publics.

Depuis quelques années d'autres procédés ont prévalu dans l'administration dés finances. La politique s'y est introduite. Les fraudeurs, poursuivis par les agents du fisc, ont trouvé commode, pour se soustraire aux pénalités qu'ils avaient encourues, de se mettre sous la protection de leurs opinions politiques. Des députés sont intervenus pour protéger des électeurs influents. Les ministres des finances ont eu la faiblesse de céder à des sollicitations de cette nature; quelquefois même, pour donner satisfaction aux rancunes des fraudeurs, on a déplacé ou destitué des employés qui avaient fait honnêtement leur devoir. Ces procédés administratifs n'ont pas tardé à produire leurs effets. Le zèle des agents s'est affaibli; le découragement s'est introduit dans les rangs inférieurs de l'administration. Les chefs de service eux-mêmes sont devenus impuissants. Les lois fiscales ont été mollement appliquées, les fraudes se sont multipliées; ce relâchement s'est très vite fait sentir sur le rendement de l'impôt, les plus-values se sont presque immédiatement ralenties.

Ces faits ont été signalés, dans un article récent, publié dans cette revue par un homme éminent, ancien ministre des finances, qui connaît à fond tous les rouages de cette grande administration.

M. Léon Say a esquissé d'une manière saisissante le tableau des faits qui se produisent chaque jour. Il constate, avec les pièces à l'appui, l'intervention abusive des sénateurs et des députés dans l'administration des finances de l'État, l'impuissance des agents de répression, et les pertes importantes qui en résultent pour le Trésor. Il dit que les contribuables s'habituent à croire que l'application des lois fiscales dépend de la volonté arbitraire du ministre, et qu'ils sont entretenus dans cette croyance par les membres du Parlement eux-mêmes, qui font les lois et s'opposent ensuite à ce qu'elles soient exécutées. Si des agents de recouvrement se permettent de verbaliser, ils sont dénoncés par les fraudeurs et poursuivis de leur inimitié. Les débitants de boissons surtout devien-

nent inviolables ; leurs puissants protecteurs les mettent au-dessus des lois. Une statistique des contraventions en matière de contributions indirectes fait ressortir une diminution considérable sur le nombre des procès-verbaux. M. Léon Say fait remarquer très spirituellement que « du train où vont les choses chez nous, il sera bientôt très bien porté de faire partie du monde des fraudeurs; que les gens seuls qui n'auront pas de crédit s'en trouveront exclus ». Il ajoute qu'avec une rapidité de décroissance des constatations des contraventions comme celle qui se produit, on pourra renvoyer les agents de la surveillance au mois de juillet 1884, car ils n'auront plus rien à faire à ce moment. Il en conclut qu'*en réalité il n'y a plus de répression et que la fraude devient de droit commun.*

Tant qu'on n'aura pas fait cesser ce relâchement dans la perception des impôts, on ne peut pas compter sur le relèvement des plus-values.

En attendant, il est à peu près certain, d'après les faits rappelés plus haut, que nous aurons un mécompte sur les prévisions du budget de 1884 de plus de 86 millions.

En définitive, pour évaluer exactement les recettes ordinaires de 1884, on doit retrancher de la somme prévue dans le projet de loi de finances :

1° Les 16 millions 828.000 francs qui sont empruntés à la dette flottante;

2° Les 34 millions 900.000 francs qu'on comptait recevoir des compagnies de chemins de fer et qui font défaut;

3° Enfin, environ 86 millions de déficit sur le recouvrement des impôts indirects; soit, en totalité, plus de 137 millions à déduire du montant des recettes prévues.

D'autre part, les dépenses à la charge du budget ordinaire de 1884 dépassent de beaucoup le chiffre de 3 milliards 103 millions auquel le ministre les a fixées.

Les annuités des capitaux remboursables à divers titres font incontestablement partie des dépenses ordinaires des exercices dans lesquels elles sont exigibles. Or, une partie des obligations à court terme créées pour couvrir les charges de la deuxième partie du compte de liquidation, s'élevant à la somme de 170 millions, est remboursable en 1884. Le ministre des finances propose de ne porter au budget de ce chef qu'une somme de 100 millions, et de pourvoir à la différence de 70 millions, soit par des excédents de recettes de fin d'année, soit par une émission nouvelle d'obligations du Trésor à court terme. « Il ne faudrait pas déduire de ce

renouvellement, dit l'exposé des motifs du projet de loi, que le budget est en déficit et que l'Etat manque à ses engagements. On se trouve, en effet, en présence de deux opérations bien distinctes : d'une part, le remboursement matériel des obligations à leur échéance que le Trésor, banquier de l'État, effectue avec ses ressources de trésorerie. Ce remboursement est assuré. D'autre part, l'opération budgétaire consistant dans le remboursement, sur les ressources normales du budget, des avances faites par le Trésor pour acquitter les obligations à leur échéance. Il serait évidemment désirable que le Trésor pût être intégralement remboursé du montant de ses avances annuelles par le budget de la même année; mais de ce qu'on ne peut pas atteindre ce résultat pour l'année 1884, il ne s'ensuit pas que le gouvernement ne tient pas ses engagements, ni que le budget soit en déficit, puisqu'il aura au contraire amorti en 1884 une dette de 100 millions. »

Nous concédons volontiers qu'en payant même avec le produit des emprunts, l'État ne manque pas à ses engagements vis-à-vis des porteurs des titres; il ne laisse pas sa signature en souffrance. Nous admettons également que l'opération ne donnerait lieu à aucune critique sérieuse si le Trésor pouvait être remboursé de cette avance avec des excédents de recettes de fin d'année, comme on semble l'espérer. Mais il est bien évident que cette éventualité ne pourra pas se réaliser, attendu que le budget se réglera au contraire en déficit. Il faudra donc nécessairement recourir à la seconde ressource indiquée par le ministre, c'est-à-dire à une émission nouvelle d'obligations. En payant une partie de cette annuité avec des ressources de cette nature, on exonère en réalité le budget de 1884 d'une dépense ordinaire de 70 millions qui incombait incontestablement à cet exercice. On n'établit donc pas un équilibre régulier, on ne fait que masquer un déficit réel. L'exposé des motifs dit que le budget n'est pas en déficit puisqu'on amortit, dans cet exercice, une dette de 100 millions. Ce serait vrai, si le même exercice ne se soldait pas par un excédent de dépenses pour une somme supérieure, et si l'État ne faisait pas, d'un autre côté, un emprunt dont les arrérages s'élèveront à plus de 13 millions ; mais dans les circonstances que nous venons d'exposer on ne peut pas dire que l'État amortit une partie de sa dette.

Il est d'autant plus nécessaire de maintenir les 170 millions dans les dépenses ordinaires, et d'y faire face avec des ressources permanentes, que cette somme de 170 millions, devenant disponible après le payement des obligations à court terme, doit être le pivot d'un nouveau système financier à adopter, si on veut sortir de la

voie des emprunts continus qui nous mènerait inévitablement à notre ruine.

On doit également tenir compte des crédits supplémentaires qui, sans aucun doute, dépasseront de beaucoup les annulations. Il faudra que le gouvernement et les Chambres fassent preuve d'une grande modération pour que les charges ne soient pas augmentées de ce chef de près de 80 millions.

Il est vrai que les dépenses prévues au projet de budget vont se trouver diminuées de l'économie résultant de la conversion de la rente 5 0/0, c'est-à-dire d'une somme de 34 millions.

En résumé, pour arriver à une évaluation rigoureuse des dépenses et des recettes de l'exercice de 1884, il faut diminuer de 137 millions environ le chiffre des recettes porté dans le projet du budget, et augmenter celui des dépenses de 116 millions. Au lieu de présenter un excédent de recettes de 260 mille francs, le budget de 1884 se solde par un déficit de plus de 243 millions.

Voilà, dans ses grandes lignes, la situation vraie du budget ordinaire de 1884.

Le budget extraordinaire de 1884 a été déposé le 1er de ce mois sur le bureau de la Chambre des députés, par M. le ministre des finances. Les crédits s'élèvent à 264 millions. Ils seront couverts par le produit d'un nouvel emprunt en rente 3 0/0 amortissable.

Cet emprunt sera augmenté d'une somme de 36 millions destinée à combler l'insuffisance du budget extraordinaire de 1883.

Le service de la Caisse des écoles sera assuré au moyen de prélèvements à effectuer sur la dette flottante.

II

On sera donc obligé d'emprunter au moins 264 millions pour payer nos dépenses extraordinaires de l'exercice 1884, et une somme à peu près égale pour faire face aux charges du budget ordinaire.

Malgré les 620 millions d'excédents de recettes dont l'État a disposé depuis 1875 jusqu'en 1881, on a déjà augmenté la dette consolidée, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, de 2 milliards 749 millions depuis cinq ans, sans compter les 80 millions mis à la disposition des Chambres par le traité du 29 mars 1878 avec la Banque de France, dont on a fait emploi jusqu'à concurrence de 68 millions 747.000 francs.

Si nous faisons ainsi appel au crédit chaque année, nous rendrons bien difficile, en temps de crise, la réalisation des emprunts qui pourraient être nécessaires.

La commission du budget de 1884 a, dans ces circonstances, une mission délicate à remplir.

Il faut absolument qu'après avoir diminué les dépenses ordinaires dans la mesure de ce qui est possible, elle augmente les recettes normales jusqu'à concurrence du montant de ces dépenses.

C'est là une partie essentielle de la tâche qui lui est imposée.

Dans le projet de budget qui est actuellement soumis à l'examen de la Chambre des députés, les dépenses ordinaires dépassent de 53 millions celles de l'exercice précédent.

L'exposé des motifs du projet de la loi de finances déclare que les augmentations ont été examinées avec le soin le plus attentif et que toutes celles qui n'ont pas paru s'imposer avec un caractère d'impérieuse nécessité ont été rigoureusement écartées.

Sans doute il faut subir les conséquences des faits antérieurs.

Ainsi, on a créé une annuité de 125 millions pour le service de la dette 3 0/0 amortissable, on doit la payer. D'autres charges sont également inéluctables. Même parmi celles qui apparaissent dans le budget pour la première fois, il y en a quelques-unes qu'on ne peut pas repousser.

Mais s'ensuit-il qu'il n'y ait aucune réduction possible sur un budget de 3 milliards 100 à 200 millions? Nous ne pouvons pas l'admettre.

Remontons à quelques années seulement. Comparons les dépenses ordinaires de 1878 à celles de 1884.

Les premières se sont élevées à 2 milliards 790 millions; dans ce chiffre, les travaux publics extraordinaires, à la charge du budget ordinaire, figurent pour une somme de 154 millions, et les remboursements à la Banque de France pour 150 millions.

Depuis cette époque, les besoins des services publics ne se sont pas modifiés sensiblement; si nous avions été économes, les frais d'administration n'auraient pas été l'objet d'augmentations notables. Cependant les dépenses ordinaires de 1884, proposées par le ministre des finances, s'élèvent à une somme de 3 milliards 103 millions; nous avons vu qu'elles auraient même dû être fixées à 3 milliards 173 millions, sans compter l'accroissement qui résultera des crédits nouveaux votés en cours d'exercice. En outre, il convient de remarquer que les travaux publics extraordinaires n'y sont compris que pour 49 millions, tandis qu'en 1878 on leur avait consacré une somme de plus de 150 millions. Il faut évidemment tenir compte de l'influence qu'aura le vote des crédits supplémentaires : ceux afférents au budget de 1878 se sont élevés à 84 millions. En admettant que les nouveaux crédits qui seront ouverts dans le cours de l'exercice de 1884 montent seulement à pa-

reille somme, supposition qui n'a rien d'exagéré, les charges de cet exercice seront de 3 milliards 257 millions. C'est un accroissement de plus de 467 millions en cinq ans, soit en moyenne de près de 100 millions par an ! Cela ne s'est jamais vu en aucun pays.

Les dépenses ordinaires du ministère de l'intérieur ont augmenté de 9 millions ;

Celles du ministère des postes et télégraphes, de 42 millions;

Celles de la guerre, de 53 millions;

Celles de la marine, de 44 millions;

Celles de l'instruction publique, de 79 millions;

Celles des beaux-arts, de 9 millions;

Celles de l'agriculture et du commerce, de 22 millions;

Celles des forêts, de 5 millions ;

Celles du ministère des travaux publics, de 18 millions.

L'exagération des dépenses est évidente.

Nous avons eu pendant plusieurs années des plus-values considérables sur les prévisions des recettes; elles ont été, de 1876 à 1881, de plus d'un milliard, et en moyenne de près de 175 millions par an, et des excédents de recettes sur les dépenses, en sept années, de plus de 600 millions. Les pouvoirs publics ont été grisés par cette prospérité et se sont crus autorisés à faire les choses grandement. Ils ont amélioré les traitements, développé largement tous les services, augmenté dans chaque ministère le nombre des directions, des divisions, des bureaux, celui des employés. Ces abus pouvaient, jusqu'à un certain point, être tolérés quand nous avions à la fin de chaque année des excédents de recettes de près de 100 millions; mais aujourd'hui, au contraire, nous avons d'énormes déficits. L'économie devient pour nous une nécessité absolue.

La commission du budget a le devoir de supprimer toutes les dépenses inutiles. Elle aura une tâche difficile ; elle rencontrera des résistances tenaces ; il faut qu'elle s'y prépare et se montre inflexible. Elle se rappellera ces paroles de Turgot : « On peut donner de fort bonnes raisons, disait-il à ses collègues, pour soutenir que toutes les dépenses particulières sont indispensables, mais comme il n'y en a point pour faire ce qui est impossible, il faut que toutes ces raisons cèdent devant la nécessité absolue de l'économie. »

Il est inutile de dire que tous les suppléments de crédits demandés pour des augmentations de traitements, quelles qu'elles soient, doivent être repoussés par une fin de non-recevoir et sans examen.

La commission, allant plus loin, doit reviser les crédits anciens et rejeter résolûment ceux qui, à l'origine, n'auraient pas dû être

acceptés, ou qui ne s'imposent plus par leur nécessite actuelle. Il ne suffit pas pour être admises que des dépenses soient utiles, il faut qu'il soit établi que leur rejet entraînerait la désorganisation des services ou entraverait leur marche.

Les ministres invoqueront quelquefois des vœux exprimés antérieurement par les Chambres pour l'amélioration de tel ou tel service, ou pour l'augmentation des traitements de certaines catégories de fonctionnaires, ou des engagements pris par eux-mêmes de présenter quelques crédits, et même des textes de lois qui, après avoir admis le principe d'une dépense, en ont ajourné la réalisation à une échéance ultérieure qui maintenant est arrivée.

La commission du budget n'est pas liée par ces vœux, ni par ces engagements pris à l'avance, ni par ces lois de principe. Le vote des dépenses est toujours subordonné, de droit, aux exigences supérieures de l'équilibre des budgets. Il n'y a d'exception à cette règle que si l'engagement a créé un droit au profit d'un département, d'une commune ou d'un particulier. Mais en dehors des cas où il y a droit acquis à des tiers, la souveraineté et l'indépendance des commissions financières et du Parlement, en matière de crédits, sont inaliénables. Leur liberté d'examen et de décision à cet égard est absolue et doit rester intacte.

Cette année, la commission du budget a un devoir tout particulier qui lui incombe.

La commission de 1883 s'est préoccupée des abus qui peuvent résulter de la faculté que s'attribuent les ministres de modifier par décrets ou par simples arrêtés les cadres de leurs administrations. Ils transforment ainsi l'organisation des services ; ils créent des états-majors ; ils augmentent le personnel. C'est là une des causes des augmentations de dépenses dont on se plaint justement depuis plusieurs années. « Nous avons été frappés, dit le rapport de la commission de 1883, en examinant les budgets des ministères, de la mobilité qui existe dans les cadres des administrations centrales. Il dépend d'un ministre qui arrive de changer par un simple décret l'organisation des services, de créer ou de supprimer des directions, d'augmenter le nombre des employés, de modifier le chiffre des traitements. Il serait temps de mettre fin à ces abus. Les administrations centrales doivent, comme tous les services dépendant des ministères, être organisées d'une manière permanente. Les conditions d'admission des employés de chaque administration, leur traitement, leur avancement, leurs obligations et la durée de leur travail quotidien devraient être l'objet de règlements étudiés avec soin et rédigés sur un plan uni-

forme pour tous les ministères. *On arriverait ainsi à réduire le le nombre des employés qui s'accroît aujourd'hui d'année en année.* Nous avons, par une mesure générale, repoussé cette année toutes les augmentations de traitement réclamées par les ministres, en leur déclarant que notre refus avait pour but de les mettre en demeure de se conformer à la loi du 27 juillet 1870. »

L'article 16 de la loi de finances du 29 décembre 1882 contient cette disposition : « Avant le 1er janvier 1884, l'organisation centrale de chaque ministère sera réglée par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique et inséré au *Journal officiel*. Aucune modification ne pourra être apportée que dans la même forme et avec la même publicité. »

Le but de la réforme est évidemment d'empêcher l'accroissement du nombre des employés et du chiffre des dépenses.

Nous ignorons si les projets de règlements sont déjà préparés. Néanmoins, nous savons déjà dans quel esprit les nouvelles organisations vont être proposées. On profitera de cette occasion toute naturelle pour faire sanctionner régulièrement tous les abus antérieurs et pour en faire autoriser régulièrement de nouveaux. On ne laissera pas échapper certainement ce moyen de grandir les situations actuelles, d'augmenter encore les cadres et l'effectif des administrations. Au lieu de diminuer la dépense on va l'accroître. Il est impossible de se faire aucune illusion à cet égard. On est prévenu par des déclarations formelles.

Ne lit-on pas, en effet, dans la note préliminaire du budget du ministre des finances l'observation suivante : « Le montant des crédits prévues pour 1884 est le même que celui qui a été voté pour l'exercice 1883. Afin de respecter les résolutions prises au sein de la commission du budget et acceptées par la Chambre des députés, il n'est proposé dès maintenant aucune augmentation de dépense sur cet article. Mais, en exécution de l'art. 16 de la loi de finances du 29 décembre 1882, il sera procédé à la préparation d'un décret à rendre avant le 1er janvier 1884, dans la forme des règlements d'administration publique, pour déterminer la nouvelle organisation du ministère. Il y a donc lieu de réserver la question relative aux crédits que pourrait en nécessiter l'exécution, ainsi qu'aux suppléments d'allocation adoptés seulement en partie pour l'exercice 1883, et dont la Chambre des députés a jugé opportun d'ajourner l'examen pour le surplus. »

Les traitements du personnel de l'administration de la guerre ont été augmentés d'environ 400.000 francs depuis 1878. Il y avait lieu d'espérer que, entrant dans les vues de la Commission du budget, on chercherait à réaliser quelques économies; mais ce n'est

point ce qu'on veut faire. « Toute augmentation en vue *d'améliorer les traitements du personnel civil ayant été ajournée jusqu'après la réorganisation définitive des cadres de l'administration centrale,* dit la note préliminaire, on n'a prévu comme dépense nouvelle que celle résultant de la constitution des deux services du contrôle et du corps de santé, créés en exécution de la loi du 16 mai 1882. »

L'administration de l'instruction publique n'est pas satisfaite non plus des améliorations de traitements qui lui ont été accordées depuis quelques années. Le ministre nous dit « qu'on prépare en ce moment le règlement réclamé par le Parlement et que, quand il aura été adopté par le Conseil d'État, on se réserve de demander aux Chambres *une augmentation importante* des fonds affectés aux traitements du personnel de l'administration centrale ».

Le programme est nettement tracé dans cette dernière note officielle : *quand les règlements réclamés par le Parlement auront été préparés par les administrations et adoptés par le Conseil d'État, les ministres se réservent de demander aux Chambres une augmentation importante des traitements du personnel.*

Ce n'est pas le Conseil d'État qui peut se constituer utilement le défenseur des finances du pays. Il n'est pas chargé d'assurer l'équilibre des budgets. Il n'a d'ailleurs, vis-à-vis des ministres, ni l'autorité que donne une compétence spéciale, ni l'indépendance qui appartient au Parlement.

Il adoptera purement et simplement les projets préparés par les diverses administrations.

Puis, quand les cadres seront arrêtés par des règlements d'administration publique, les commissions du budget se croiront liées par des dispositions prises en vertu d'une délégation de la loi. Elles voteront les dépenses que comportera cette nouvelle organisation. On arrivera ainsi forcément à un résultat contraire à celui que la loi de finances de 1882 a voulu atteindre.

Il nous paraît donc nécessaire de modifier l'article 16 de la loi du 29 décembre 1882. La faculté d'augmenter arbitrairement les cadres et les traitements par décret ou par des arrêtés ministériels ne peut pas être maintenue. Il n'y a pas à hésiter sur ce point. Mais l'organisation des administrations centrales doit être fixée par une loi. A cet effet, il importe que la Commission du budget procède à une instruction préalable, qui lui permette de constater le nombre et le titre des employés de chaque ministère à une époque récente, par exemple en 1875, époque à laquelle les exagérations de dépenses ne s'étaient pas encore produites, et de dresser ensuite l'effectif des agents de tous grades existant actuellement dans les mêmes administrations. Ces renseignements nous paraissent indis-

pensables pour apprécier l'utilité des changements déjà réalisés, ou de ceux qu'on proposera de faire par les nouveaux règlements.

La loi qui fixerait les cadres pourrait également prescrire une nouvelle réorganisation du travail dans les ministères. Les employés, dispersés généralement dans de nombreuses pièces, sont isolés et sans surveillance. Ils peuvent, à l'insu de leurs chefs, causer, fumer, lire les journaux, recevoir leurs amis, s'occuper même des travaux étrangers à leurs services. Il y a là évidemment un vice d'organisation à corriger. On pourrait prendre pour modèle les installations des compagnies industrielles ou financières où le temps est plus utilement employé. Le travail qu'on pourrait obtenir de chacun serait beaucoup plus considérable, ce qui permettrait de réduire la dépense, tout en améliorant les traitements. La réforme demandée serait retardée d'une année, mais elle serait évidemment plus efficace pour l'avenir.

Malgré les réductions de dépense qu'on obtiendra de la sorte, il est certain que les ressources ordinaires seront fort insuffisantes pour rétablir l'équilibre budgétaire.

Il faudra donc, en même temps qu'on diminuera les charges, augmenter les recettes. C'est là la seconde tâche imposée à la Commission du budget, et ce n'est pas la moins importante.

Une impulsion plus énergique donnée aux divers services chargés du recouvrement des impôts produirait certainement des recettes plus considérables. A cet effet, la commission du budget devra exiger de l'administration supérieure qu'elle donne des ordres à tous ses agents de perception pour assurer rigoureusement la répression de la fraude; qu'elle stimule leur zèle, qu'elle repousse hautement toute ingérence de la politique dans les poursuites dirigées contre les contrevenants; en un mot, qu'elle fasse tout ce qui est nécessaire pour que les lois fiscales soient strictement appliquées.

Une action générale, énergique, qui répandrait dans tous les rangs de l'administration la volonté de faire produire aux impôts tout ce qu'ils doivent rendre, augmenterait peut-être de plus de 50 millions le produit des contributions indirectes et des patentes; ces droits représentent dans l'ensemble des recettes une somme de 2 milliards 550 millions, et il n'est pas téméraire de penser qu'avec plus de rigueur dans la perception, on réaliserait une plus-value d'une cinquantaine de millions.

La Commission du budget devrait créer une ressource nouvelle en établissant l'impôt foncier sur les terres d'Algérie appartenant

aux Européens. Depuis plus de quinze ans on réclame contre cette inégalité injustifiable. L'État fait chaque année de grands sacrifices dans l'intérêt de notre colonie : il construit des routes, des chemins de fer, des ports, des barrages, des villages ; il subventionne des services de transports maritimes ; il assure à grands frais la sécurité du pays. La prospérité de l'Algérie se développe rapidement : les vignes, les prairies, les cultures de primeurs, donnent des produits importants et très rémunérateurs. Sur le territoire de la métropole, au contraire, les vignobles sont devenus improductifs ; les terres à céréales sont délaissées par les fermiers ; toutes les propriétés rurales sont en souffrance. Cependant, en Algérie, la terre possédée par les colons est affranchie de l'impôt foncier, tandis qu'en France, les immeubles ruraux sont surtaxés.

Il est temps de faire cesser cette injustice et cette criante inégalité.

La Commission du budget de 1875 avait préparé un projet de loi pour l'établissement en Algérie de l'impôt foncier. La question a été complètement étudiée à cette époque. La solution est toute préparée. En quelques mois cette réforme peut être réalisée. Espérons que les représentants de la colonie auront la pudeur, cette fois, de ne pas la combattre. Dans tous les cas, nous sommes convaincu que le gouvernement ne s'arrêterait pas devant des résistances égoïstes.

L'amélioration des recettes par les deux mesures que nous venons d'indiquer et les réductions des dépenses qui pourront être réalisées n'auront pas pour résultat certainement de combler le déficit.

Il faudra augmenter encore les ressources ordinaires.

Pour obtenir ce résultat, la Commission du budget a le strict devoir de rétablir quelques-uns des impôts imprudemment et prématurément supprimés. L'intérêt général, la sécurité du pays, l'honneur du Parlement et du gouvernement lui en font une obligation impérieuse et prévaudront, sans aucun doute, sur de vaines préoccupations électorales et sur le souci d'une popularité éphémère.

Parmi les réductions d'impôts réalisées, une de celles qui ont le moins profité aux contribuables est certainement le dégrèvement des droits sur les vins.

Les droits de circulation, d'entrée et de détail ont été diminués d'un tiers.

Le droit de circulation qui était, suivant les classes, décimes

compris, de 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. par hectolitre, a été réduit à 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr.

Le droit d'entrée, fixé par les lois antérieures, pour les populations agglomérées des communes de 4.000 à 6.000 âmes, à 45 centimes pour la première classe, à 90 centimes pour la quatrième, et pour les villes de 50.000 âmes et au-dessus, à 1 fr. 80 pour la première classe et à 3 fr. 60 pour la quatrième, est descendu à 40 centimes au minimum, et au maximum à 3 fr., d'après la population des communes et la classe des départements.

Le droit de détail de 18 fr. 75 0/0 a été réduit à 12 fr. 50 0/0.

La taxe de remplacement aux entrées de Paris, fixée antérieurement à 11 fr. 875 par hectolitre, est actuellement de 8 fr. 25.

La réduction sur le droit de circulation de 50 cent. et de 1 fr., suivant les cas, par 100 litres de vin, et sur le droit d'entrée de 5 centimes au minimum et de 60 centimes au maximum, représente une diminution de charge variant de 55 centimes à 1 fr. 60 par hectolitre.

La réduction sur le droit de détail est d'environ 6 0/0 du prix de vente dans les débits; celle de la taxe de remplacement à Paris est de 3 fr. 62.

Les familles ne payent pas le droit de détail; elles ne sont assujetties qu'au droit de circulation et au droit d'entrée.

Le dégrèvement qui est pour elles, en moyenne, de 55 centimes à 1 fr. 60 pour un hectolitre de vin qui vaut 100 fr., est en fait absolument imperceptible.

A Paris, l'hectolitre de vin, qui a une valeur supérieure à raison des frais de transport et d'octroi, coûte 3 fr. 62 de moins par l'effet du dégrèvement; ce n'est pas là un allègement appréciable.

Les consommateurs qui achètent leur vin chez les débitants payent seuls le droit de détail, mais ils sont affranchis du droit de circulation. L'impôt qui les concerne est diminué de 6 0/0 de la valeur du liquide, c'est-à-dire à peu près de 5 centimes par litre. Malgré cette diminution de droits, la clientèle des cabarets paye toujours le litre ou le verre de vin le même prix qu'auparavant; c'est le débitant seul qui profite de la réduction de l'impôt, et qui réalise ainsi un bénéfice au préjudice de l'État.

Or, ce dégrèvement, qui ne procure aucun soulagement aux contribuables, fait perdre au Trésor, chaque année, 71 millions.

Les droits antérieurs peuvent être rétablis sans nuire ni à la production ni à la consommation.

Nous indiquons cette mesure financière qui peut être réalisée facilement; mais les pouvoirs publics peuvent en adopter une autre, s'ils la préfèrent; nous n'insistons que sur la nécessité de

mettre le budget en équilibre par des recettes normales, permanentes et suffisantes.

La Belgique s'est trouvée récemment dans une situation financière analogue à la nôtre. Des opérations d'achat, de construction et d'exploitation de chemins de fer pour le compte de l'État, ont mis son budget en déficit pour une somme de plus de 20 millions. Le ministre des finances, M. Graux, a fait ce que nous proposons pour la France; il a demandé aux Chambres belges pour 22 millions d'impôts nouveaux sur les valeurs mobilières, les transmissions de titres, les eaux-de-vie, la bière, le vinaigre, le tabac, le café, le cacao, le chocolat, les valeurs locatives et le timbre. Les nouvelles taxes sur le tabac, la bière et l'eau-de-vie seules s'élèvent à plus de 16 millions.

Il faut suivre cet exemple de sagesse, en créant, nous aussi, des ressources régulières qui couvrent largement toutes nos dépenses ordinaires.

La commission du budget de 1884 s'honorera en prenant l'initiative de cet acte de bon sens et de raison. Elle rendra au pays et au gouvernement un de ces services qui datent dans les annales législatives.

III

Elle n'aura pourtant fait encore qu'une partie de son œuvre. Elle devra la compléter en supprimant absolument le budget extraordinaire.

Un budget de cette nature ne doit être créé, dans un pays dont les finances sont bien administrées que dans des circonstances exceptionnelles, et il ne doit avoir, dans tous les cas, qu'une existence temporaire. S'il était permanent, ce serait l'emprunt continu, c'est-à-dire la cause d'un désastre certain dans l'avenir.

Notre budget extraordinaire existe déjà depuis cinq ans. Ses charges se sont élevées, en 1879, à 285 millions; en 1880, à 479 millions; en 1881, à 707 millions; en 1882, à 765 millions; en 1883, à 493 millions, ou plutôt à 533 millions, car les crédits supplémentaires ouverts dans le premier semestre montent déjà à 40 millions. En 1884, il va se trouver soulagé de dépenses considérables par les conventions conclues avec les six grandes compagnies de chemins de fer; il restera cependant encore grevé d'environ 264 millions de dépenses. Les charges de ce budget, pour les six dernières années, montent à 3 milliards 33 millions; elles ont nécessité divers emprunts en rente 3 0/0 amortissable en soixante-quinze ans, pour une somme de 2 milliards 749 millions.

On reconnaît généralement que le grand programme de 1878, qui entraînerait une dépense de 8 à 10 milliards, ne doit pas être exécuté complètement, mais on pense qu'il ne peut pas être non plus entièrement abandonné. Des promesses de chemins de fer, de canaux, de ports ont été faites aux populations et au commerce. Il faut nécessairement en tenir compte dans une certaine mesure. On est de plus obligé de terminer la reconstitution du matériel de guerre, de construire des maisons d'école et des collèges, d'exécuter des chemins vicinaux et d'autres travaux d'utilité publique. Ces dépenses, qu'on est forcé de subir, dit-on, ne peuvent pas être payées par le produit des impôts. On en conclut que le budget extraordinaire ne doit pas être supprimé.

Nous ne contestons pas la nécessité d'exécuter une partie du programme de 1878, mais nous n'insistons pas moins sur la nécessité de supprimer immédiatement le budget extraordinaire. Nous croyons fermement que, en agissant sagement, on parviendra à payer avec les recettes ordinaires les travaux réellement utiles qui restent à exécuter. Toute la question est de mettre sérieusement en équilibre le budget ordinaire et de savoir tirer parti des ressources qu'il contient.

Nous allons résumer brièvement les dépenses qu'on veut porter au budget extraordinaire et mettre en regard les moyens dont on dispose pour y faire face.

Le gouvernement a concédé aux six grandes compagnies toutes les lignes de chemins de fer qui ont une certaine utilité actuelle, le surplus est ajourné et devra être exécuté, quand le moment sera venu, dans des conditions plus économiques. Les chemins, dont l'exécution est confiée aux compagnies, ont une longueur d'environ 9.000 kilomètres en sus de ceux qui avaient été concédés antérieurement par l'Assemblée nationale.

Ils ont été évalués, en 1878, à 200.000 francs le kilomètre, mais il paraît que cette évaluation est trop faible; nous les comptons à 250.000 francs, ce qui porte les dépenses à 2 milliards 250 millions.

La compagnie du Nord fournit un fonds de concours de 90 millions pour les 400 kilomètres qui lui sont attribués ; elle prélèvera l'intérêt et l'amortissement de cette avance sur les produits de son réseau.

La dépense de construction des 8.600 kilomètres concédés aux cinq autres compagnies, montant à 2 milliards 150 millions, est avancée par elles.

Ces cinq compagnies ont pris à leur charge une partie des frais de la superstructure, ainsi que le mobilier, l'outillage des gares et

le matériel roulant, c'est-à-dire environ 50.000 francs par kilomètre, soit 430 millions, ce qui réduit la dépense à la charge de l'État à 1 milliard 720 millions.

Elles se sont engagées, en outre, à imputer sur le montant de leurs avances les sommes dont elles sont débitrices par suite des payements qui leur ont été faits à titre de garantie d'intérêts, ce qui réduit encore le capital à rembourser par le Trésor d'environ 650 millions.

Le montant des dépenses que l'État aura à éteindre en fin de compte pour l'exécution des 9.000 kilomètres ne s'élèvera donc qu'à 1 milliard 70 milions, dont les compagnies font l'avance, ainsi que nous l'avons déjà dit, et qui leur seront remboursés, en intérêt et capital, par annuités, pendant la durée des concessions.

Les travaux que comporte la construction de ces 9.000 kilomètres dureront dix ans, d'après les prévisions du gouvernement, à raison de 900 kilomètres par an. Les dépenses totales annuelles, y compris la part supportée définitivement par les concessionnaires, s'élèveront donc à 225 millions : admettons 250 millions avec les travaux d'agrandissement des gares communes. Les compagnies auront encore à terminer, dans la même période, les lignes qui leur ont été concédées antérieurement, ce qui portera les dépenses qu'elles auront à effectuer annuellement à 300 millions environ. Il n'est pas possible de faire davantage : les compagnies ne peuvent pas demander à leur clientèle plus de 250 à 300 millions par an, ce qui représente chaque année une émission de 6 à 700.000 obligations, soit environ de 50 à 60.000 par mois. Si elles jetaient sur le marché une quantité d'obligations plus considérable, elles s'exposeraient à en amoindrir les cours.

Il y aurait même un danger sérieux, au point de vue économique, à donner aux travaux des chemins de fer un plus grand développement, car on enlèverait à l'industrie agricole une partie des bras qui lui restent. Les cultivateurs ne trouvent déjà plus d'ouvriers pour leurs travaux. Quand arrive l'époque de la récolte des foins, des blés ou des vendanges, ils éprouvent de grandes difficultés. Ils se plaignent vivement de cette désertion des champs vers les chantiers industriels. L'agriculture demande grâce. Il faut vivre à la campagne pour apprécier toute la légitimité de ses plaintes. En vue de ménager cette grande industrie, le gouvernement doit chercher à ralentir la construction des voies ferrées plutôt qu'à l'activer. Un délai de douze années pour l'exécution de ce grand travail n'aurait rien d'excessif.

Admettons cependant que les compagnies construisent en dix ans les 9.000 kilomètres, plus les autres lignes dont elles étaient

déjà concessionnaires, et qu'elles dépensent pour l'exécution du réseau supplémentaire 250 millions par an. La moitié de cette somme seulement doit leur être remboursée par l'État, comme nous venons de l'expliquer, soit 125 millions. C'est donc une annuité, pour les intérêts et l'amortissement, d'environ 7 millions 1/2 pour la première année; l'annuité de la deuxième année sera de 15 millions, et ainsi de suite, en augmentant de 7 millions 1/2 par an; elle sera de 75 millions après l'achèvement complet des 9.000 kilomètres. Le montant des dix annuités réunies pendant la période de la construction s'élèvera à 412 millions 500.000 francs.

Quelles sont les ressources dont le Trésor peut disposer dans cette même période de dix ans?

Actuellement il n'en a aucune. Mais, à partir de 1885, le fonds affecté au remboursement en capital et intérêts des obligations à court terme, créées pour couvrir les dépenses de la deuxième partie du compte de liquidation, va être disponible, pourvu qu'on ait le courage et le bon sens de mettre le budget de 1884 et les budgets suivants en équilibre. Il figure, de ce chef, dans les dépenses ordinaires du budget 14 millions pour les intérêts et 170 millions pour l'amortissement du capital, soit, en totalité, une somme de 184 millions.

Avec cette ressource annuelle de 184 millions, on a le moyen de payer non seulement les annuités qui seront dues aux compagnies des chemins de fer qui auront avancé à l'État les frais de construction du nouveau réseau, mais encore toutes les autres dépenses extraordinaires des autres ministères.

Cette ressource permanente de 184 millions, cumulée pendant dix ans, représente un capital de 1 milliard 840 millions.

Sur cette somme il y aura à prélever, pendant la construction du réseau supplémentaire, les dix annuités dues aux compagnies de chemins de fer, montant à 412 millions 500.000 francs.

Il restera une somme de 1 milliard 437 millions 500.000 francs pour couvrir les autres dépenses extraordinaires qui seront faites dans cette même période de dix ans.

La totalité de ce capital de 1 milliard 437 millions 500.000 francs dépassera ce qui sera nécessaire pour payer les dépenses extraordinaires autres que celles des chemins de fer, si ces dépenses sont faites avec modération et économie, et surtout si l'on supprime ou ajourne toutes celles qui n'ont pas une utilité actuelle évidente.

La construction d'un nouveau réseau de canaux navigables nous paraît être dans la catégorie des travaux à ajourner. Le grand développement qui va être donné aux chemins de fer diminue nota-

blement la nécessité de l'extension de la navigation intérieure ; elle en atténue, dans tous les cas, sensiblement l'urgence. Nous comprenons qu'on améliore les canaux existants, mais il ne serait pas raisonnable de dépenser les 800 millions qu'on voudrait affecter à la création de nouvelles voies navigables.

Les projets de 1878 comprennent une somme de 300 millions pour l'amélioration de soixante-dix-sept ports dont la loi du 21 juillet 1879 fait l'énumération. On peut également supprimer une grande partie de ces travaux. Si le pays est intéressé au développement de nos grands ports de l'Océan et de la Méditerranée, qui doivent être effectivement en état de contenir un grand nombre de navires et des navires d'un fort tonnage, il est non moins certain que les travaux qu'on propose de faire dans une multitude de petits ports n'auraient aucune influence sur le mouvement des affaires générales. Au lieu de disséminer ainsi les fonds du Trésor, il faut, au contraire, les concentrer sur les ports principaux et faire tout ce qui sera nécessaire pour les mettre à même de lutter avantageusement avec les ports commerçants de l'Italie, de la Belgique et de l'Angleterre. Le tiers ou la moitié au plus de la dépense prévue suffira pour atteindre ce but.

Les constructions d'écoles qui sont encore demandées par le ministère de l'instruction publique et qui seront jugées nécessaires, devront être faites également plus économiquement. Pour qu'une école satisfasse aux besoins pour lesquels elle est créée, il suffit qu'elle soit saine et assez grande pour contenir les élèves qui doivent la fréquenter. Un vieux bâtiment bien aéré et d'un prix modéré, quoique d'apparence rustique, vaut autant, au point de vue des services qu'il peut rendre, qu'un édifice neuf, d'architecture élégante et chèrement construit. Le luxe, dans cette circonstance, est un acte d'inutile prodigalité.

Les dépenses extraordinaires des ministères de la guerre, de la marine, de l'intérieur, devront également être restreintes dans les plus strictes limites.

Il importe que les administrations s'habituent le plus tôt possible à se suffire avec les ressources du budget ordinaire.

Pendant la période de dix ans que nous considérons, le gouvernement pourra affecter une somme de 800 millions, sur celle de 1 milliard 437 millions 500.000 francs, à agrandir nos grands ports, améliorer les canaux existants, compléter nos armements militaires, achever les voies vicinales et les constructions d'écoles,

réformer nos établissements pénitentiaires et pourvoir aux éventualités qui peuvent surgir.

Il lui restera encore 600 millions pour alléger la dette flottante, qui aura probablement à supporter les insuffisances de ressources des exercices de 1884 et de 1885.

En définitive, après le prélèvement de la somme nécessaire pour assurer le service des annuités dues aux compagnies de chemins de fer, l'État aura à sa disposition pour l'avenir une ressource annuelle de plus de 100 millions restant libres sur les 184 millions qui sont actuellement consacrés au service des obligations à court terme.

Le budget ordinaire comprend une autre somme de près de 9 millions qui est aujourd'hui employée au payement des annuités dues aux communes et aux départements qui ont fourni des fonds de concours pour le casernement. Cette somme sera sans emploi en 1889 et viendra augmenter encore les fonds disponibles.

Ainsi, après avoir payé les annuités dues aux compagnies des chemins de fer pendant le temps de la construction des 9.000 kilomètres du nouveau réseau, et avoir constitué un fonds permanent de 75 millions pour le service de ces annuités; après avoir payé les dépenses extraordinaires utiles que nous aurons à effectuer dans un délai de dix ans, les ressources ordinaires du budget laisseraient libre encore une somme annuelle de plus de 100 millions qui, à notre avis, devrait être affectée à l'amortissement de nos dettes perpétuelles.

Nous avons présenté le bilan de l'administration des finances pendant la période de dix ans que durera l'exécution des travaux extraordinaires. Nous voyons que l'actif couvre largement le passif, mais il est vraisemblable que les disponibilités de chaque année ne seront pas toujours égales aux dépenses des périodes correspondantes ; les exercices de 1884 et 1885, notamment, manqueront évidemment des ressources qui leur seront nécessaires pour faire face à leurs charges, puisque les fonds qui doivent y être affectés ne seront disponibles qu'après l'expiration de l'année 1885. Il serait prudent pour cette raison de ralentir les travaux, autant que possible, pendant les premières années, à l'exception des chemins de fer compris dans les dernières conventions, lesquels sont payés par les compagnies. Dans tous les cas, ces déficits momentanés de 1884 et 1885 ne pourront causer aucune difficulté sérieuse. Le ministre des finances se procurera toujours les sommes dont il aura besoin au moyen d'opérations de trésorerie bien faciles à réaliser, les ressources nécessaires pour faire face à ces découverts temporaires étant déjà créées.

Si l'on consent à accepter et à suivre la ligne de conduite que nous venons d'indiquer, ou à adopter tout autre système financier conçu dans le même esprit, on verra inévitablement le crédit de l'État s'affermir et le cours de toutes les valeurs publiques prendre un nouvel essor. Le taux de l'intérêt de l'argent diminuera; l'affluence des capitaux, cherchant un emploi lucratif, donnera à l'industrie et au commerce une impulsion qui ne tardera pas à faire sentir son influence sur le recouvrement des impôts.

En résumé, nous avons la conviction qu'aux difficultés budgétaires qui nous préoccupent en ce moment et qui grandissent chaque jour, peut succéder bien vite une bonne situation financière.

Mais ce résultat est subordonné à une condition essentielle : c'est qu'après avoir adopté les réformes propres à mettre le budget sérieusement en équilibre, les pouvoirs publics se montrent assez sages pour les appliquer sans faiblesse, sans concession aux exigences de l'initiative parlementaire et aux réclamations des divers services administratifs. Il faut, en un mot, que le ministre des finances ne laisse plus entamer les recettes et sache désormais mettre un frein à l'augmentation des dépenses.

MATHIEU-BODET.

L'ÉVOLUTION POLITIQUE DU XIXe SIÈCLE

HUITIÈME ARTICLE [1].

LA POLITIQUE INTÉRIEURE DES GOUVERNEMENTS MODERNES.

SOMMAIRE : Aperçu rétrospectif de la constitution des États de l'ancien régime et de leurs conditions d'existence. — Influence de leur politique extérieure sur la politique intérieure. — Les nécessités de l'état de guerre; la réglementation, la tutelle et les servitudes qu'elles motivaient. Causes qui ont empêché la réforme de ce régime d'état de siège international après qu'il eût perdu sa raison d'être. — Les conséquences de l'établissement du *communisme politique*. A l'extérieur : recrudescence artificielle de l'état de guerre et aggravation de ses maux. A l'intérieur : son action délétère sur les différentes parties de la gestion de l'Etat : 1° Recrutement du personnel des services publics, exclusion des étrangers; 2° Extension progressive des attributions du gouvernement; 3° Extension et détérioration de la tutelle gouvernementale; 4° Restrictions opposées à l'exercice des libertés nécessaires au *self government*; 5° Impuissance et corruption de l'opinion publique; 6° Résultats.

En étudiant la fondation et la constitution des États politiques, nous avons constaté qu'ils n'étaient autre chose que des entreprises instituées, comme toutes les entreprises, dans le but de réaliser un profit. Aussitôt que la création du matériel de l'agriculture et de la petite industrie eut rendu profitable l'exploitation régulière d'un territoire meublé de ses habitants, on vit des associations se former pour entreprendre cette branche d'industrie, qui était alors et devait être longtemps encore la plus lucrative de toutes : les promoteurs de ces entreprises s'adjoignaient un personnel suffisant, avec l'outillage et les approvisionnements nécessaires, en stipulant la part de chacun dans les résultats éventuels de l'entreprise et ils organisaient ce personnel conformément au but qu'il s'agissait d'atteindre, comme on organise un atelier quelconque. Ils formaient une armée avec laquelle ils effectuaient la conquête du domaine qu'ils convoitaient, puis, cette opération achevée et le partage fait entre les co-participants, ils constituaient un gouvernement chargé de défendre le domaine conquis contre la concurrence des autres sociétés politiques, au besoin de l'agrandir à leurs dépens et de l'exploiter de manière à en tirer le plus gros

[1] Voir le *Journal des Économistes,* nos d'août et novembre 1881, de février, mai, août et septembre 1882 et de janvier 1883.

profit possible. Nous avons constaté encore qu'après le partage du domaine entre les membres de la société conquérante, le chef de la hiérarchie militaire, duc, roi, ou empereur, devenu le chef héréditaire du gouvernement, s'était appliqué à absorber dans l'intérêt de sa maison les parts de souveraineté, autrement dit de propriété politique, échues à ses co-associés, et qu'à la fin du XVIIIe siècle, par suite de ce travail d'absorption, les États de l'Europe appartenaient, sauf en Allemagne, à un petit nombre de « maisons politiques » qui les exploitaient à leur profit et s'efforçaient incessamment de les agrandir aux dépens des maisons concurrentes.

Dans toute cette période de l'existence des États politiques, la nécessité principale à laquelle ceux qui les possédaient et les exploitaient avaient à pourvoir, c'était de se défendre contre la concurrence étrangère et, subsidiairement, de se fortifier et de s'agrandir aux dépens de leurs concurrents. Tel était l'objet de leur politique extérieure. Cette politique avait pour instrument la diplomatie et la guerre. Conclure des alliances politiques en vue d'augmenter les forces de l'État dans la prévision d'une guerre de défense ou de conquête, sauf, le résultat atteint, à se défaire de ses alliés, parfois pour en prendre d'autres parmi ses ennemis de la veille, semer habilement la division parmi ses concurrents, fomenter entre eux des querelles et des guerres propres à les affaiblir, contracter des unions matrimoniales avantageuses, principalement au point de vue des successions, voilà quelle était la mission de la diplomatie, mais cette mission n'était, en dernière analyse, qu'une préparation à la guerre. C'était la guerre, c'est-à-dire la mise en œuvre de la force organisée qui décidait des destinées des États. C'était principalement par la guerre qu'ils s'agrandissaient ou s'amoindrissaient et qu'ils finissaient par périr, absorbés par un concurrent plus habile et plus fort. La grande et incessante préoccupation des propriétaires exploitants des états politiques, — associations constituées sous forme de républiques ou de féodalités, maisons royales ou impériales, — était, en conséquence, d'avoir toujours prêtes des forces et des ressources suffisantes pour soutenir une guerre quand ils venaient à y être exposés, ou pour l'engager quand ils jugeaient le moment opportun. Bref, dans un État de l'ancien régime, tout était subordonné aux nécessités de la politique extérieure, car la grandeur et l'existence même de l'État en dépendaient immédiatement.

La situation extérieure de l'État influait de deux manières sur sa politique intérieure. D'abord, la présence d'une concurrence toujours menaçante obligeait l'association ou la maison qui le possédait à le gérer de façon à en tirer la plus grande somme possible

de forces et de ressources applicables à la guerre. Si elle le gérait mal, si elle laissait la division et le désordre s'y introduire, si elle épuisait les populations assujetties, elle diminuait les éléments de sa puissance et augmentait par là même le risque qu'elle courait de succomber dans une lutte extérieure, et d'être ainsi dépouillée du domaine qui lui fournissait ses moyens d'existence. Ensuite, l'état de guerre, surtout à l'époque où le risque qu'il faisait courir à la civilisation était à son maximum d'élévation, où les forces du monde barbare n'avaient pas cessé de balancer celles du monde civilisé, l'état de guerre nécessitait un ensemble de mesures d'ordre et de précaution analogues à celles qui constituent le régime d'une ville en état de siège.

Dans une ville en état de siège, tout est subordonné aux nécessités de la défense. Le commandant de la place est investi de pouvoirs extraordinaires; il soumet les habitants à une discipline particulière et il leur impose des servitudes de toute sorte; il réglemente la plupart des manifestations de l'activité privée, interdit les réunions et les associations qui lui paraissent dangereuses, pourvoit aux approvisionnements, défend la sortie des subsistances et des articles nécessaires à la défense, etc., etc. Si l'on juge ces mesures sans tenir compte des nécessités de l'état de siège, elles paraîtront, sans aucun doute, oppressives et contraires aux principes les mieux établis de l'économie politique; en revanche, elles se justifieront, au moins en grande partie, — car l'état de siège peut être surchargé de rigueurs inutiles et de règlements nuisibles, — si l'on tient compte de la présence de l'ennemi, de l'interruption ou de la difficulté des communications avec le dehors et de la situation anormale qui en résulte. Cela est si vrai que la population de la ville assiégée ou simplement exposée à un siège, consciente du danger qu'elle court et des mesures de précaution qu'il nécessite, consent volontairement à se soumettre aux gênes, aux servitudes et aux charges de l'état de siège, et qu'elle en réclame le maintien aussi longtemps qu'elle se croit menacée, parfois même après que le péril a disparu. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier, quand on étudie la gestion intérieure des États de l'ancien régime dans ses différentes branches, la police, l'administration et les finances.

La plus importante de ces branches était la police, et principalement la police politique. La maison ou l'association propriétaire n'avait pas seulement à redouter une dépossession partielle ou totale causée par la guerre extérieure, elle avait à se prémunir aussi contre les compétitions dynastiques, les révoltes, les conspirations et les divisions intérieures, et ces périls se trouvaient naturellement aggravés par la présence et les machinations des concurrents

du dehors, qui s'efforçaient d'en profiter. C'est pourquoi la police et la justice avaient pour premier objet de prévenir et de réprimer les attentats contre l'autorité du souverain et la sûreté de l'État, les crimes dits de lèse-majesté ou de haute trahison. On se préoccupait beaucoup moins des atteintes portées à la vie et à la propriété des particuliers et on les punissait avec moins de sévérité. Sans doute, l'intérêt bien entendu du souverain, propriétaire exploitant de l'État, lui commandait de les réprimer comme aussi de se garder lui-même d'en donner l'exemple, car l'insuffisance de la sûreté pour les personnes et les propriétés empêchait ou ralentissait le développement de la production et, par conséquent, du revenu qu'il en tirait; mais cette conséquence du défaut de sécurité était moins saisissante et on la rattachait rarement d'ailleurs à sa véritable cause. A peu près au même rang que les atteintes portées à l'autorité du souverain figuraient celles qui étaient dirigées contre la religion de l'État. La religion était à bon droit considérée comme un *instrumentum regni.* De même que les hommes de guerre préservaient l'État des agressions du dehors, les hommes d'église maintenaient chez les populations le sentiment de l'obéissance au souverain, élu du seigneur, monarque par la « grâce de Dieu » et assuraient sa domination au dedans. Ils demandaient naturellement, en échange de ce service, à être protégés contre les cultes concurrents qui menaçaient de supplanter le leur et de leur enlever, avec leur clientèle, leurs moyens d'existence. Si deux ou plusieurs cultes rivaux avaient pu subsister en paix dans le même État, en enseignant à leurs ouailles le respect et l'autorité du souverain, celui-ci aurait pu sans inconvénient autoriser la liberté des cultes; mais il n'en était pas ainsi. L'esprit de tolérance n'existait ni chez les orthodoxes ni chez les hérétiques. Les uns et les autres s'efforçaient de supprimer *per fas et nefas* une concurrence qui leur portait dommage et, quand le gouvernement refusait de protéger leur monopole, ils soulevaient les populations ou même ils allaient chercher un appui à l'étranger. La prohibition des cultes concurrents paraissait donc nécessaire au maintien de l'ordre intérieur et à la sûreté de l'État. C'est pourquoi, sauf en Hollande où la pratique de la concurrence commerciale avait habitué les esprits à la concurrence religieuse, cette prohibition était universelle. Les nécessités de l'ordre intérieur combinées avec les périls du dehors commandaient encore d'empêcher toute aggrégation de forces de se constituer, dans un but quelconque, sans l'autorisation du souverain et en dehors de son contrôle. On ne pouvait souffrir non plus que des doctrines, ayant pour tendance d'affaiblir, directement ou indirectement, l'autorité du souverain et de contester ses droits, se

répandissent parmi ses sujets, et voilà pourquoi, lorsque les merveilleux instruments de propagande de l'imprimerie et de la presse eurent été créés, on vit s'établir ou se renforcer les pénalités contre les libelles politiques ou religieux et se généraliser le régime de la censure.

Les mêmes nécessités impliquaient, dans une mesure plus ou moins étendue, la réglementation de l'industrie et du commerce. Comme nous l'avons remarqué dans la première partie de cet ouvrage (Voir *l'Évolution économique*, chap. VII), l'imperfection ou le défaut de moyens de communication joint à l'insuffisance de la sécurité, limitait les marchés, de manière à y empêcher l'action régulatrice de la concurrence ; en d'autres termes, la plupart des branches de la production constituaient autant de « monopoles naturels ». Il pouvait être nécessaire, en l'absence du régulateur naturel de la concurrence, de limiter artificiellement le pouvoir des détenteurs de ces monopoles par l'établissement d'un maximum du prix et d'une réglementation de la fabrication quand la coutume n'y suffisait pas [1]. L'administration avait aussi, parmi ses attributions les plus importantes, l'approvisionnement des articles nécessaires à la défense de l'État et à la subsistance des populations dans le cas fréquent où la guerre venait interrompre les communications avec le dehors. Il pouvait être opportun à ce point de vue d'encourager la production à l'intérieur du fer, des subsistances, des vêtements, et le *système protecteur*, qui n'est plus de nos jours qu'un coûteux et malfaisant anachronisme, avait alors pleinement sa raison d'être. Il fallait encore que l'administration s'occupât des pauvres, des mendiants, des vagabonds et, en général, des individus dépourvus de moyens d'existence, dont la multiplication était une cause d'affaiblissement pour l'État. Il fallait enfin que les finances de l'État fussent administrées de manière à donner le produit le plus élevé possible, tout en excitant le moindre mécontentement, et c'est dans ce but que l'on avait diversifié les impôts et créé notamment les impôts indirects, qui incorporaient la taxe au prix des articles de consommation de telle façon que l'on ne pouvait l'en distinguer.

Telles étaient les nécessités qui déterminaient les règles et les procédés de la gestion et de la politique intérieure des États de l'ancien régime. C'étaient les règles et les procédés qui convenaient à un régime d'état de siège. Aussi longtemps que les populations des États en voie de civilisation se trouvèrent exposées aux invasions des barbares, elles subirent sans se plaindre les charges et les ser-

---

[1] Voir *l'Évolution économique*, ch. VI, p. 225.

vitudes de ce régime; mais, à mesure que les dangers qui menaçaient la sécurité des personnes et des propriétés allaient en s'affaiblissant, à mesure que les communications avec le dehors devenaient plus sûres et plus faciles, elles supportaient moins patiemment un régime qui, après avoir été nécessaire, devenait inutile et nuisible. Elles réclamèrent alors des garanties contre le pouvoir arbitraire du souverain et surtout contre le droit qu'il s'attribuait de les taxer suivant son bon plaisir; elles réclamèrent encore la liberté pour les manifestations de leur activité, restreintes par des nécessités qui avaient disparu ou étaient en voie de disparaître.

Si les maisons ou les associations propriétaires des États politiques avaient eu une notion claire du progrès et de ses exigences, elles auraient sans aucun doute modifié leur gestion et leur politique intérieure, à mesure que se modifiait la situation extérieure de leurs États, à mesure que la sécurité s'étendait, que les guerres devenaient plus rares et elles auraient peu à peu supprimé le régime maintenant suranné de l'état de siège. Mais, d'une part, les dangers extérieurs qui avaient motivé l'existence de ce régime n'avaient pas disparu aussi complètement que se l'imaginaient ceux qui l'attaquaient, en contestant même qu'il eût jamais été nécessaire, d'une autre part, des intérêts puissants, intérêts de l'aristocratie politique et militaire, du clergé privilégié, des industriels, des artisans et des marchands investis du monopole du marché intérieur, s'opposaient à la réforme du régime existant. De là une lutte qui a abouti en France à la dépossession violente de la maison propriétaire de l'État politique, ailleurs au transfert à l'amiable de la gestion effective de l'État aux mandataires de la nation.

Au premier abord, il semblerait que cette solution dût être la plus avantageuse à la nation. Lorsque l'État était la propriété particulière d'une maison ou d'une association, celle-ci l'exploitait à son profit exclusif comme toute autre entreprise, et son intérêt était d'en tirer le profit le plus élevé possible. Sans s'inquiéter des charges et des maux de tout genre que la guerre imposait aux populations, elle faisait la guerre en vue d'agrandir son domaine, et tel était l'objectif constant de sa politique extérieure. A l'intérieur, elle se préoccupait avant tout de conserver intacte la propriété de ce domaine et le droit de l'exploiter sans partage; enfin elle faisait payer cher les services dont elle se réservait le monopole, sans s'appliquer à en améliorer la qualité. Bref, sa politique intérieure comme sa politique extérieure était tout entière conduite en vue de l'accroissement de ses profits. N'était-il pas

naturel de croire que le moyen le plus efficace de mettre fin à cette exploitation, c'était d'exproprier la maison propriétaire de l'État, ou tout au moins de l'obliger à en remettre la gestion aux mandataires de la nation? N'était-ce pas le chemin le plus court pour arriver au régime de paix et de liberté, que la suprématie désormais acquise du monde civilisé sur le monde barbare et la généralisation progressive de la concurrence industrielle avaient rendu possible? D'une part, la guerre ayant cessé d'être une nécessité et ne se perpétuant plus que dans l'intérêt de la petite caste aristocratique qui en vivait, les nations ou leurs mandataires ne pouvaient manquer de s'accorder pour y mettre fin, en faisant l'économie des énormes dépenses de sang et d'argent qu'elle occasionnait et des maux dont elle était la source. Leur politique extérieure serait nécessairement dirigée vers la paix. D'une autre part, et grâce à l'établissement de la paix, du développement des moyens de communication et des progrès de la concurrence, elles pourraient supprimer les entraves de l'état de siège et établir dans toutes les branches de l'activité humaine un régime de complète liberté; enfin, elles concentreraient leurs efforts vers l'amélioration et la réduction des frais des services publics : aux gouvernements belliqueux, oppressifs et coûteux de l'ancien régime, elles substitueraient des gouvernements pacifiques, libéraux et à bon marché. Tel serait l'objectif de leur politique extérieure et intérieure.

L'événement n'a point justifié ces prévisions. L'expropriation de la maison propriétaire de l'État au profit de la nation, ou la remise à l'amiable de la gestion de cette propriété aux mandataires de la nation n'a pas eu pour résultats de faire succéder dans les relations internationales la politique de paix à la politique de guerre, encore moins de diminuer à l'intérieur les frais de la gestion gouvernementale et d'en améliorer les services.

C'est qu'il en est des phénomènes économiques comme des phénomènes astronomiques : ils présentent le plus souvent des apparences, contraires à la réalité. Qui n'aurait cru que le soleil tourne autour de la terre? Qui ne croirait que les nations ont intérêt à posséder et à gérer elles-mêmes leur gouvernement? Quoi! L'État était la propriété d'une maison qui l'exploitait à son profit exclusif, qui s'attribuait tous les bénéfices de l'exploitation comme s'il s'était agi d'une fabrique ou d'une ferme. Ne devait-on pas croire qu'en faisant passer entre les mains de la nation, c'est-à-dire de l'ensemble des consommateurs politiques, cette exploitation lucrative, qui procurait à la « maison » propriétaire et à ses auxiliaires des revenus plantureux, on transférerait au nouveau propriétaire tous les bénéfices que s'attribuait l'ancien, sans parler de ceux que

devait inévitablement produire une gestion améliorée, conformément aux progrès des sciences politiques? C'était l'apparence, et on conçoit qu'elle ait séduit des hommes qui n'étaient pas plus avancés en économie politique qu'on ne l'était en astronomie avant Copernic et Galilée. Mais comment se fait-il que la réalité ait été contraire à l'apparence? Comment se fait-il que les nations n'aient point gagné à devenir propriétaires de l'État politique et à le gérer elles-mêmes?

Cela tient à l'infériorité économique du communisme national en comparaison de la propriété patrimoniale ou corporative. L'État, confisqué à son ancien propriétaire, était devenu la propriété commune de tous les membres de la nation ; mais appartenant à tout le monde, c'était comme s'il n'appartenait plus à personne. Chacun n'en ayant qu'une part pour ainsi dire infinitésimale, n'avait plus aussi, ou ne croyait plus avoir qu'un intérêt infinitésimal à s'occuper de sa gestion, à laquelle d'ailleurs l'immense majorité des nouveaux propriétaires n'entendait absolument rien, et sur laquelle la minorité qui croyait s'y entendre avait, à de rares exceptions près, les idées les plus fausses. De là la formation d'associations ou de partis politiques en vue d'exploiter à leur profit cette propriété d'un « incapable » et la lutte qui ne manqua pas d'éclater entre ces partis, pour la conquête ou la conservation de ce riche domaine, chacun s'efforçant de faire prévaloir le type de gouvernement le plus propre à lui assurer la gestion de l'État. C'était pour le parti aristocratique et clérical, la monarchie de l'ancien régime, pour le parti libéral, recruté dans la bourgeoisie riche ou aisée, la monarchie constitutionnelle à suffrage limité, pour le parti radical, la république avec le suffrage universel.

Ces deux derniers types subsistent aujourd'hui à peu près seuls, et nous en avons analysé le mécanisme. Dans la monarchie constitutionnelle, la gestion gouvernementale est concédée à perpétuité au nom de la nation qui conserve la nu-propriété de l'État, à une maison politique, dont le chef reçoit une rétribution fixe. Une minorité déclarée politiquement capable et composée, comme dans les sociétés industrielles, des gros actionnaires de la communauté, intervient seule, à l'exclusion des petits actionnaires, dans la gestion de l'État. Les partis se recrutent dans cette minorité investie des droits politiques et s'efforcent incessamment d'y conquérir ou d'y conserver la majorité, qui leur assure la possession du pouvoir. Mais l'expérience a attesté partout que la minorité investie des droits politiques abuse de son monopole pour satisfaire ses intérêts aux dépens de ceux du reste de la communauté, et

il en est résulté une réaction qui a emporté en France et emportera probablement ailleurs la monarchie constitutionnelle avec le monopole électoral. La république, appuyée sur le suffrage universel, qui lui succède d'habitude, est caractérisée par l'attribution directe et entière de la gestion gouvernementale à l'association politique qui possède la majorité électorale et parlementaire aussi longtemps qu'elle réussit à la conserver.

L'infériorité économique de ces deux types de gouvernement à base communiste, en comparaison des monarchies patrimoniales ou des républiques oligarchiques d'autrefois, tient à ce que celles-ci étaient propriétaires à perpétuité de l'État et, à ce titre, intéressées au plus haut point à sa bonne gestion, dont elles recueillaient les profits et supportaient les pertes, tandis que dans les gouvernements modernes, livrés à l'exploitation précaire et à court terme des partis, ceux-ci, comme les *tenants at will* d'une exploitation agricole, n'ont aucun intérêt à ménager les ressources du domaine qu'ils exploitent. Leur intérêt est au contraire d'en tirer le plus gros profit possible dans le moment de leur jouissance, d'autant mieux qu'ils n'ont pas à craindre d'avoir à supporter les pertes provenant d'une gestion imprudente et incapable : c'est la nation propriétaire qui est responsable des engagements de tout genre et particulièrement des dettes que ceux qui la gouvernent contractent en son nom. Sous l'ancien régime, cette responsabilité retombait tout entière sur la maison ou l'association propriétaire de l'État; la nation n'en supportait légalement aucune part et les créanciers de l'État n'avaient contre elle aucun recours; sa responsabilité n'était ni matériellement ni moralement engagée; l'État pouvait faire banqueroute sans entacher le moins du monde l'honneur des « consommateurs politiques » ni diminuer leur crédit.

Dira-t-on qu'une monarchie constitutionnelle et héréditaire est perpétuelle comme l'étaient les monarchies patrimoniales de l'ancien régime? Mais la Constitution n'accorde au roi aucun des droits essentiels afférents à la propriété; ces droits sont exercés par l'état-major du parti qui a réussi, *per fas et nefas*, à s'emparer du pouvoir; en outre, le roi pourvu d'un salaire fixe n'est que bien faiblement intéressé à la gestion économique de l'État. Que les dépenses publiques dépassent les recettes, que la dette de l'État aille grossissant, peu lui importe! Son revenu n'en est pas atteint. Quant aux partis politiques, nous venons de voir qu'ils sont encore moins intéressés à la gestion économique des affaires publiques Vivant du budget ou aspirant à en vivre, n'ont-ils pas intérêt à le grossir? En revanche, la nation, à défaut du roi et des partis

n'est-elle pas intéressée au plus haut point à la bonne gestion de son établissement politique? Sans aucun doute; mais possède-t-elle la capacité nécessaire pour intervenir utilement dans cette gestion? Il arrivait, sous l'ancien régime, qu'un roi fût au-dessous de sa tâche; seulement son règne était temporaire, tandis que celui de la nation est perpétuel. On peut prétendre, à la vérité, que les nations finiront par acquérir la capacité nécessaire pour se gouverner d'une manière conforme à leurs intérêts, mais ce n'est là qu'une espérance que les faits n'ont pas encore justifiée. En attendant, de deux choses l'une : ou l'on n'accorde le droit d'intervention dans la gestion de l'État qu'à une minorité réputée politiquement capable, et l'expérience atteste que cette minorité a pour tendance inévitable de servir son intérêt particulier aux dépens de celui du reste de la nation, en protégeant ses profits industriels, en augmentant le nombre des emplois civils et militaires, etc., etc., ou le droit d'intervenir dans la gestion de l'État appartient à tout le monde, et alors l'intérêt de chacun à y participer est trop faible, en même temps que la capacité politique moyenne de cette masse est trop basse pour que sa participation soit suffisamment active et éclairée. Dans les deux cas, le contrôle que la nation exerce ou est supposée exercer sur la gestion du parti en possession du gouvernement est insuffisant ou vicieux. C'est comme si un mineur ignorant et passionné était appelé à contrôler la gestion d'un tuteur, intéressé à grossir ses frais de tutelle. Voilà pourquoi les nations modernes n'ont point gagné à exproprier les maisons ou les associations propriétaires des États politiques pour se mettre à leur place.

Ce n'est pas à dire certes qu'elles n'eussent point de griefs sérieux contre l'ancien régime, surtout dans la dernière période de son existence. Aussi longtemps que la guerre était demeurée une fatalité historique, aussi longtemps que l'existence du monde civilisé avait été menacée par l'ascendant du monde barbare, les nécessités de la défense avaient prévalu sur toutes les autres, et quels que fussent les sacrifices matériels et moraux qu'ils imposassent à la multitude, ces sacrifices n'égalaient point les dommages que leur aurait causés la destruction de l'État politique, entraînant leur propre destruction. D'ailleurs, la concurrence politique et militaire à laquelle les différents États étaient exposés d'une manière presque continue obligeait les propriétaires exploitants de ce genre d'entreprises à améliorer leur gestion afin de développer les forces et les ressources nécessaires pour y faire face. La situation a changé lorsque les invasions barbares ont cessé d'être à craindre, lorsque la civilisation a pris le dessus, grâce au perfectionnement du

matériel de guerre. Alors, la pression de la concurrence extérieure s'est affaiblie et, avec elle, la nécessité d'une gestion économique de l'État; alors aussi les populations, ne courant plus les mêmes dangers, commencèrent à vouloir limiter les sacrifices matériels et moraux qu'exigeaient d'elles les propriétaires des États politiques. Elles obtinrent, dans les États les plus avancés où elles avaient acquis le plus de puissance, grâce à la pratique du commerce et de l'industrie, des garanties contre les abus de l'arbitraire, surtout en matière de taxes. Ces garanties furent malheureusement emportées dans la plupart des États du continent, notamment en France, par l'unification des petits États au profit des grands. Sauf en Angleterre, les populations se trouvèrent à la discrétion des propriétaires exploitants des États, et obligés de subir le régime politique et les charges financières qu'il leur plaisait d'imposer. Sans doute, la concurrence extérieure continuait d'exercer sa pression salutaire, et par là même d'intéresser les propriétaires exploitants des États à développer leurs forces et leurs ressources, par là même aussi d'améliorer leur administration intérieure; mais cette pression finit par devenir insuffisante. Une convention tacite, à défaut de traités formels, assurant les différentes maisons souveraines de l'Europe contre les risques d'une dépossession totale, elles n'étaient plus au même degré qu'autrefois intéressées à la bonne gestion de leurs domaines politiques; d'un autre côté, leurs pouvoirs n'étaient plus limités; elles pouvaient, à leur gré, maintenir et même aggraver les charges, les servitudes et les gênes qui pesaient sur les populations, et qui paraissaient à celles-ci d'autant plus insupportables qu'elles n'étaient plus motivées par un péril sérieux. Bref, le monopole intérieur que possédaient les propriétaires exploitants des États politiques n'était plus suffisamment corrigé par la concurrence extérieure, et il devenait de plus en plus lourd. On s'explique donc qu'il ait fini par paraître insupportable, et qu'on ait cru que le moyen le plus efficace de remédier à ses abus consistait à le détruire en transférant à la nation la propriété et la gestion de l'État. Mais on ne prévoyait pas qu'aux maux du monopole allaient succéder ceux du communisme politique, et que ceux-ci ne tarderaient pas à dépasser ceux-là.

C'est, comme nous l'avons vu, dans ce régime de communisme politique qu'il faut chercher la cause de la recrudescence de l'état de guerre, à une époque où la guerre entre peuples civilisés a cessé d'être une nécessité pour devenir la pire des « nuisances ». C'est encore au communisme politique qu'il faut attribuer le gaspillage barbare de vies et de ressources qui caractérise les guerres mo-

dernes et l'énormité des dettes qui en sont la conséquence. Quand les États politiques étaient des propriétés particulières, le propriétaire avait intérêt à ne pas achever d'épuiser ses ressources et de grever l'avenir en s'obstinant dans une entreprise malheureuse. Il faisait la paix aussitôt que la guerre cessait de lui présenter des chances raisonnables de succès. Son intérêt le défendait contre les entraînements de l'orgueil et de l'amour-propre. Il n'en est pas ainsi dans les États livrés au communisme politique. Les partis qui occupent le pouvoir à titre précaire n'ont aucun intérêt à ménager les forces et les ressources de l'État. Au contraire! Ils se font plutôt un mérite de les prodiguer. Ils engagent une guerre en n'écoutant que leurs intérêts de parti, qu'ils ne manquent d'identifier avec l'intérêt national, et ils la poursuivent, même quand toutes les chances raisonnables de succès sont épuisées, ne fût-ce que pour garder plus longtemps le pouvoir et sans s'inquiéter de l'effroyable déperdition de forces et de ressources qui en résultera pour la nation. Que leur importe! Ils ne s'occupent que du présent dont ils sont les maîtres; ils n'ont aucun intérêt à ménager un avenir qui appartiendra peut-être à d'autres.

C'est encore au communisme politique qu'il faut attribuer l'accroissement progressif des dépenses publiques, le développement anormal des attributions de l'Etat, la gestion arriérée et routinière de tous les services qui lui appartiennent, sans oublier sa tendance à restreindre les libertés politiques et économiques, à une époque où la suprématie acquise et incontestable des peuples civilisés et l'expansion de la concurrence industrielle commanderaient au contraire d'en finir avec le régime de l'état de siège international, de supprimer les douanes et toutes les autres entraves à la production et à la circulation des marchandises et des idées, de réduire les dépenses et la tutelle gouvernementales. Comme nous allons nous en assurer en passant en revue les différentes parties de la gestion des États modernes, c'est le communisme politique qui a empêché cette gestion de s'améliorer quand il ne l'a pas fait rétrograder, comme il a enrayé l'évolution pacifique de leur politique extérieure.

1° *Recrutement du personnel des services publics. Exclusion des étrangers.* Comme tout autre entrepreneur d'industrie, le souverain, propriétaire exploitant d'un État politique de l'ancien régime était intéressé au plus haut point à la gestion économique de ce domaine qui lui appartenait en propre et à perpétuité, qu'il exploitait pour son compte, à ses frais et risques et dont les bénéfices constituaient ses moyens d'existence. Or, la première condition d'une gestion économique, c'est le bon recrutement du personnel. Quoique les

souverains, surtout dans la période de décadence de l'ancien régime, subissent trop souvent les influences du favoritisme et du népotisme, ils ne souffraient point qu'on limitât leur droit de recruter suivant leur convenance leur personnel politique, militaire et administratif. Ils prenaient leurs officiers, leurs fonctionnaires et employés de tout ordre où ils les trouvaient en meilleure qualité et au meilleur marché, sans s'inquiéter de la nationalité ni même de la religion, comme n'ont pas cessé de le faire les autres entrepreneurs d'industrie. Grâce à leur situation prépondérante ils pouvaient même beaucoup mieux que les particuliers résister à l'esprit de monopole, affublé d'un déguisement patriotique ou religieux, qui a poussé, partout et de tous temps, les indigènes ou les orthodoxes à exiger qu'on leur réservât les emplois lucratifs à l'exclusion des étrangers ou des schismatiques. C'est ainsi que les rois de France allaient chercher en Allemagne, en Suisse, en Ecosse et en Irlande, des hommes de guerre, généraux, officiers et soldats; en Italie, des ministres, des administrateurs et des financiers et qu'ils avaient réussi, grâce à ce système intelligent et libéral de recrutement, à constituer une armée et une administration modèles. L'avènement du communisme politique a eu, au contraire, pour premier résultat de faire exclure absolument les étrangers des fonctions publiques réservées désormais aux seuls nationaux. Cependant il était bien clair que l'intérêt général de la nation, c'est-à-dire de l'ensemble des consommateurs des services publics, exigeait plus encore que sous l'ancien régime que ces services fussent produits en bonne qualité et à bon marché. Il n'était pas moins clair qu'une des conditions indispensables pour arriver à ce résultat, c'était la faculté de recruter librement le personnel politique, militaire et administratif sur un marché illimité, sans distinction de nationalité, de race, de couleur ou de religion. Tel était l'intérêt de la nation consommatrice des services publics, mais tel n'était point l'intérêt des associations politiques qui se disputaient le gouvernement ou, ce qui revient au même, les revenus et les autres avantages que la possession et l'exploitation du gouvernement procurent. Leur intérêt était, pour nous servir de l'expression américaine, de mettre à la disposition de leurs associés ou de leurs co-intéressés le « butin » gouvernemental le plus considérable possible. Quoique les politiciens dissimulent d'habitude leurs convoitises sous les apparences d'un patriotisme brûlant, quoiqu'ils se déclarent prêts en toute occasion à sacrifier sur l'autel de la patrie leur vie, leur fortune et le reste, l'expérience démontre qu'en fait l'industrie politique ne diffère pas des autres et qu'elle n'attire qu'en raison des profits qu'elle donne ou

qu'elle promet. Protéger leurs associés ou leurs co-intéressés contre la concurrence étrangère, de manière à leur réserver le monopole de ces profits, sans rechercher si ce monopole serait avantageux ou nuisible à la nation, telle devait être et telle a été la première préoccupation des partis politiques, l'époque où le transfert de la propriété de l'État à la nation a mis le gouvernement à leur discrétion. C'est ainsi qu'au régime de la libre concurrence internationale pour le recrutement du personnel des services publics a succédé le régime prohibitif, comme un des premiers fruits du communisme politique. Cependant, il convient de remarquer que ce changement ne s'est pas produit seulement dans les pays où la propriété de l'Etat a été transférée à la nation, et qu'on peut le constater encore dans ceux où l'ancien régime a continué de subsister, en Russie par exemple. Dans ceux-ci, il est le résultat de la décadence et de la corruption d'un état de choses qui a cessé d'être en harmonie avec les conditions actuelles d'existence des sociétés. N'ayant plus à subir un risque permanent de dépossession, assuré d'ailleurs de toucher un revenu suffisant et au delà pour satisfaire ses besoins et ses fantaisies, par suite de l'absence de tout frein à ses dépenses, le souverain a cessé d'être stimulé à gérer son État d'une manière économique, et il cède sans résistance aux convoitises de la classe influente qui vit de l'exploitation des fonctions publiques. Elle a fini même par lui persuader, en s'appuyant sur l'exemple des nations réputées plus avancées, que l'intérêt des fonctionnaires se confond avec l'intérêt général, et que c'est faire une œuvre essentiellement patriotique que d'appliquer le système prohibitif aux services publics, en les réservant aux nationaux.

Mais le système protecteur en cette matière n'a pas seulement été dirigé contre les étrangers, il l'a été aussi contre les classes de la population les moins pourvues d'influence politique. Les « partis », surtout dans les pays où le suffrage est limité, se recrutent principalement parmi les classes supérieures et moyennes. En conséquence ils se sont appliqués, sous l'impulsion consciente ou inconsciente de leur intérêt, à leur réserver la meilleure part du butin gouvernemental, en écartant ou en diminuant la concurrence de la multitude. Dans ce but, qu'a-t-on fait ? On a subordonné, de plus en plus, l'accès des carrières alimentées par le budget à la condition d'un séjour réglementaire dans des institutions spéciales, dont les programmes sont surchargés d'études inutiles ou même nuisibles. En allongeant la durée et en augmentant les frais des études, on rend moins accessibles à la foule les situations pour lesquelles elles sont exigées. On pourrait croire, au premier abord,

que l'institution prétendue démocratique des bourses d'études sert de correctif à ce système qui multiplie les diplômes et tend à constituer un mandarinat à la manière chinoise. Mais la collation des bourses d'études n'a pas manqué de devenir une affaire de parti : on les attribue généralement aux familles en possession d'une influence politique, auxquelles on donne ainsi les moyens d'élever à prix réduit les candidats aux places rétribuées par le budget ou aux carrières qui y aboutissent. Grâce à ces applications ingénieuses du système de la protection, les familles politiques accaparent les fonctions publiques au détriment de celles qui pourraient leur faire concurrence et de la masse des consommateurs des services publics, intéressés à ce que le marché d'approvisionnement de ces services soit aussi étendu que possible.

2° *Extension progressive des attributions du Gouvernement.* Il ne suffisait pas d'exclure les étrangers des fonctions publiques et d'en rendre l'accès difficile aux classes dépourvues d'influence politique, il importait encore d'augmenter le butin gouvernemental, afin de pouvoir rétribuer les membres et les soutiens du parti, et les détourner de porter leurs services et leur influence aux partis concurrents. De là, l'accroissement inévitable et irrésistible des attributions du gouvernement et, par conséquent, des dépenses publiques.

En cela encore, le nouveau régime est économiquement inférieur à celui auquel il a succédé. Comme nous l'avons remarqué, le souverain de l'ancien régime, en sa qualité de propriétaire exploitant de l'état politique, était, aussi bien que tout autre propriétaire, directement intéressé à réduire au minimum les frais de la gestion de son domaine. C'est pourquoi il s'efforçait de la simplifier et d'en élaguer les branches parasites, au moins quand il entendait bien son intérêt et quand il subissait suffisamment la pression de la concurrence extérieure. Il ne se réservait que deux sortes de services : 1° ceux dont il pouvait, sans grande peine, tirer de gros profits, tels que la vente du sel et la fabrication de la monnaie ; encore avait-il fini par reconnaître qu'il lui était plus avantageux de les affermer que de les exploiter lui-même ; 2° ceux qui concernaient la sûreté de sa personne et de sa propriété, la conservation et l'agrandissement de son domaine; encore le système économique de l'affermage avait-il été introduit jusque dans la formation des armées. Il ne se préoccupait guère des autres services et il abandonnait volontiers aux particuliers, aux corporations, aux communes ou aux paroisses, le soin de pourvoir à la sécurité des personnes et des propriétés privées, à l'éducation, aux institutions charitables, aux moyens de communication, excepté quand il s'a-

gissait de routes militaires et, en général, à tous les besoins physiques et moraux des populations. Il ne s'occupait que de son affaire, laquelle consistait à préserver son domaine politique de la concurrence du dehors et à l'agrandir aux dépens de ses concurrents, enfin, à l'exploiter de manière à en tirer la plus grande somme de profits, en évitant de toucher au capital. Toutefois, nous avons remarqué encore que, dans la période de décadence de l'ancien régime, lorsque les propriétaires des États politiques eurent cessé d'être exposés à un risque permanent et imminent de dépossession, leur gestion intérieure se relâcha peu à peu et se chargea de branches parasites, comme il arrive à toute exploitation qui n'est point soumise dans la mesure nécessaire à la pression de la concurrence. Aussi reprochait-on aux monarchies de l'ancien régime de coûter trop cher, et se proposait-on surtout, en les renversant, de les remplacer par des « gouvernements à bon marché ».

Mais cet idéal économique, il n'y avait qu'un moyen de le réaliser. c'était de simplifier la machine gouvernementale, en diminuant le nombre et l'importance des services publics alimentés par l'impôt. On a vu, au contraire, depuis que les nations ont été affranchies du joug de leurs anciens maîtres, ces services se multiplier et se développer tous les jours.

Ce n'est point cependant de dessein prémédité que les partis politiques qui se disputent la gestion de l'État augmentent ses attributions et ses dépenses. Non ! ils inscrivent même généralement et de bonne foi dans leurs programmes la diminution des dépenses publiques, mais aussitôt qu'ils arrivent aux affaires, ils subissent la nécessité impérieuse de satisfaire leurs partisans comme aussi de ne pas désespérer leurs adversaires. Les prétextes ne manquent pas, au surplus, pour justifier le développement des attributions de l'État : on invoque l'accroissement des besoins qui naissent des progrès mêmes de la civilisation et l'impuissance de l'industrie privée à satisfaire quelques-uns des plus importants, la nécessité en matière d'enseignement de sauvegarder les jeunes générations contre les entreprises des ennemis de la « civilisation moderne », ou bien encore, s'il s'agit des chemins de fer, la nécessité de préserver le public de l'avidité des compagnies maîtresses d'un « monopole naturel ». Examinons brièvement ce que valent ces prétextes plus ou moins spécieux.

Il est évident qu'à mesure que la richesse augmente, grâce aux progrès de l'outillage et des méthodes de la production, — et jamais ces progrès n'ont été aussi considérables qu'à notre époque, — on voit les besoins se développer sans qu'il soit nécessaire d'ailleurs de les y aider. On veut être mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé,

habiter des villes mieux éclairées, plus propres et plus saines, goûter des jouissances intellectuelles plus variées et plus raffinées. Ce développement des besoins sous l'influence de l'accroissement de la richesse est particulièrement visible, dans ce qu'il a parfois d'excessif et de vicieux, chez les ouvriers incultes qui s'élèvent à la condition d'entrepreneurs et s'enrichissent. Leurs appétits matériels et plus encore les besoins de leur vanité croissent pour ainsi dire à vue d'œil; ils ne possédaient pas même le nécessaire, ils ne se refusent maintenant aucune des jouissances du luxe. Ils ont des habitations somptueuses à la ville et à la campagne, une table plantureusement servie, leurs femmes ne portent que les étoffes les plus chères, leurs enfants apprennent le latin avec le grec; bref, les besoins de ces enrichis progressent du même pas que leur richesse et parfois d'un pas plus rapide ; le cercle de leurs consommations s'élargit en peu de temps d'une manière démesurée. Ce qui est vrai pour des individus isolés ne l'est pas moins pour la collection de ces individus : plus une société s'enrichit, plus ses besoins se développent ; mais s'ensuit-il que l'intervention du gouvernement soit nécessaire pour leur donner satisfaction ? Il est facile de se convaincre, au contraire, que cette intervention ne peut être que perturbatrice et nuisible. Si nous examinons, en effet, les sociétés même les moins avancées, nous constaterons que c'est par l'initiative privée et libre qu'il est pourvu au plus grand nombre des besoins de leurs membres, que ceux de ces besoins auxquels il est satisfait d'autorité par l'intervention du gouvernement et le grossier mécanisme de l'impôt sont, en comparaison, de peu d'importance. L'initiative privée n'est donc pas impuissante même dans les pays où elle est le moins active. Supposons que le gouvernement avec ses annexes provinciales ou communales n'intervienne pas pour construire des voies de communication, transporter des lettres et des dépêches télégraphiques, ouvrir des écoles, subventionner des théâtres, créer des musées et des bibliothèques, qu'arrivera-t-il? C'est qu'à mesure que le besoin de ces divers produits ou services croîtra, on verra croître parallèlement les profits que l'on peut réaliser en les produisant. Un moment arrivera où le besoin non encore satisfait venant à dépasser en intensité ceux auxquels il est déjà pourvu par les industries existantes, le profit que l'on trouvera à le servir dépassera, à son tour, le niveau commun. Alors, par une impulsion irrésistible, les intelligences et les capitaux seront attirés dans cette direction et le nouveau besoin sera satisfait dans le moment et dans la mesure où il peut l'être utilement [1].

---

[1] Voir notre *Cours d'économie politique*, t. I, 3e leçon : la Valeur et le prix.

Utilement, disons-nous, car en voulant y pourvoir plus tôt et plus amplement, que ferait-on? On détournerait les intelligences et les capitaux des industries qui alimentent les besoins de première nécessité pour les appliquer à des besoins moins sentis, moins urgents. On renchérirait la subsistance, le vêtement et les autres articles produits librement, pour créer ou faire artificiellement baisser de prix, aux dépens des consommateurs de ces articles nécessaires, des produits ou des services dont ils sentent moins vivement le besoin. On prétend, à la vérité, que les consommateurs (que l'on estime d'ailleurs capables de gouverner leur état politique) sont incapables de gouverner sainement leur vie privée et qu'en admettant qu'on leur laissât à cet égard une liberté entière, ils ne s'imposeraient des sacrifices que pour satisfaire leurs appétits les plus grossiers et même leurs vices les plus immondes. Nous n'affirmerons pas certes que tous les membres des sociétés civilisées soient capables de gouverner utilement leur vie et nous sommes d'avis même qu'un régime de tutelle est aujourd'hui et sera encore longtemps nécessaire à un trop grand nombre d'entre eux, comme il l'a été de tous temps; seulement, l'expérience démontre, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, que le gouvernement est le plus incapable et le plus coûteux des tuteurs. Mais n'est-il pas superflu de remarquer que l'intérêt général des consommateurs n'est invoqué ici que pour la forme, et même que les « politiciens » obéissent à des mobiles diamétralement opposés à celui-là en transformant le gouvernement en entrepreneur ou en bailleur de fonds de toute sorte d'industries? Ce à quoi ils visent avant tout, c'est à augmenter le nombre des emplois, des situations et des faveurs dont ils disposent; c'est encore à acquérir ou à conserver l'appui des classes influentes, en leur aidant à satisfaire gratis ou à prix réduit des besoins que la multitude ressent à un moindre degré. La différence entre les frais de production des services adaptés à ces besoins et le prix auquel on les met sur le marché est fournie par l'impôt et elle constitue, en dernière analyse, une subvention ou un tribut payé aux classes politiquement influentes par la généralité des contribuables.

On argue aussi de l'impuissance de l'initiative des individus ou des collectivités libres quand il s'agit d'entreprises dépassant, selon la formule consacrée, les forces de l'industrie privée. Cette raison pouvait être fondée à l'époque où les gouvernements, obéissant à des motifs tirés des nécessités de leur sécurité, à laquelle celle de la nation était liée, refusaient d'autoriser la constitution de grandes agrégations de forces; mais, depuis que la guerre a cessé d'être une fatalité inévitable et qu'aucune raison sérieuse ne peut plus,

en conséquence, être opposée à la création et à l'extension indéfinies des associations libres, depuis que l'invention des actions et des obligations permet de réunir, avec une facilité extraordinaire, les capitaux les plus considérables, il n'existe plus d'entreprises dépassant les forces de l'industrie privée ; partant, il n'y a plus de besoins qui ne puissent être satisfaits sans l'intervention de l'État; dans le moment et dans la mesure où il est utile de les satisfaire. Ce qui est vrai, c'est que les gouvernements continuent, sous un prétexte ou sous un autre, à faire systématiquement obstacle à la constitution des grandes entreprises par voie d'association libre, soit en limitant la durée de la société et en l'obligeant ainsi à déduire de ses dividendes annuels les frais d'amortissement de son capital, soit en lui imposant des règlements et un maximum qui constituent pour elle un supplément artificiel de charges ou un empêchement à réaliser toute la somme de profits que l'entreprise pourrait fournir. Ces profits étant ainsi rabaissés au-dessous du niveau commun, les intelligences et les capitaux évitent de s'engager dans des entreprises qui ne sont point suffisamment rémunératrices. On ne manque pas alors de déclarer que l'initiative privée est impuissante à pourvoir à un besoin d'intérêt général et le gouvernement s'en charge à sa place, ou bien encore il comble, au moyen d'une subvention ou d'un monopole, l'insuffisance artificielle des profits après l'avoir créée lui-même. On peut citer comme exemple à l'appui les entreprises de chemins de fer, auxquelles la plupart des gouvernements imposent des directions peu productives de préférence à d'autres, ou des cahiers des charges compliqués et onéreux, pour satisfaire des exigences électorales et fournir de l'occupation aux ingénieurs officiels et aux bureaucrates du « ministère des travaux publics ».

En résumé, si l'on remonte à la cause originaire qui détermine l'extension des attributions du gouvernement, on finit toujours par découvrir un motif politique, savoir la nécessité de grossir le « butin » qui sert à rétribuer les membres ou les auxiliaires des associations organisées en vue de l'exploitation de l'État.

3° *Extension et détérioration de la tutelle gouvernementale.* Sous l'ancien régime, le souverain propriétaire perpétuel de l'État et, comme tel, intéressé au plus haut point à la conservation et au développement des forces et des ressources de la nation, d'où il tirait les siennes, s'appliquait sous l'influence de cet intérêt, surtout quand la pression de la concurrence politique venait s'y joindre, à les préserver de toute atteinte extérieure ou intérieure, et à favoriser tout ce qui pouvait contribuer à les accroître. Il était le tuteur ou le protecteur naturel de l'intérêt général. C'était une tutelle inté-

ressée, mais par là même aussi soigneuse et efficace qu'elle pouvait l'être. L'état de guerre rendait cette tâche non seulement indispensable, mais encore singulièrement compliquée, les marchés étant resserrés par la quasi-permanence du risque de guerre, la plupart des branches de l'activité humaine constituaient, comme nous l'avons remarqué, autant de monopoles naturels. Il fallait donc que le souverain, tuteur intéressé de l'intérêt général, opposât, à défaut de la concurrence, une limite au pouvoir des détenteurs de ces monopoles ou que les administrations locales, sous sa dépendance, s'en chargeassent à sa place. La nécessité de cette protection des intérêts des consommateurs était d'autant plus urgente et mieux motivée que les propriétaires exploitants des monopoles naturels formaient des associations ou des corporations plus puissantes, ou qu'ils produisaient des articles plus nécessaires à la vie. De là, le système réglementaire, la limitation du taux de l'intérêt, du prix du pain et des autres articles de nécessité, les règlements de fabrication, les mesures protectrices des ouvriers dans les ateliers, quand la « coutume » n'y pourvoyait point avec une efficacité suffisante. Cette réglementation n'était pas toujours intelligente, quoiqu'elle s'inspirât le plus souvent de la coutume, qu'elle se bornait à sanctionner; en tout cas, elle était un modérateur bien imparfait en comparaison de la concurrence, mais elle n'en eut pas moins sa raison d'être et son utilité en l'absence de cette dernière, aussi longtemps que les marchés demeurèrent resserrés par l'état de guerre. De là encore, la nécessité de protéger contre une concurrence intermittente et accidentelle, dans les courts intervalles de paix, les industries qui fournissaient des articles indispensables à la défense de l'État et aux besoins les plus urgents des populations.

Cependant, à mesure que les marchés s'étendaient grâce à l'accroissement de la sécurité et au développement progressif des moyens de communication, à mesure que l'état de paix tendait davantage à se substituer à l'état de guerre, la tutelle des consommateurs et des industries cessait d'avoir sa raison d'être. Après avoir été nécessaire lorsque la concurrence ne pouvait pas agir, elle devenait nuisible en entravant son action. A la vérité, les monopoles naturels n'ont pas encore entièrement disparu, et nous assistons à une recrudescence artificielle de l'état de guerre ; mais la concurrence et la paix n'en sont pas moins devenues la règle chez les peuples civilisés, le monopole et la guerre l'exception. Il semblerait donc que la réglementation et la protection eussent dû disparaître graduellement. Nous les avons vus au contraire reprendre une nouvelle vigueur depuis l'avènement du communisme poli-

tique. Sous le prétexte que certaines industries, particulièrement importantes, nommément celles qui s'appliquent à la circulation des valeurs, des marchandises et des hommes, les banques d'émission et les chemins de fer, échappent par leur nature à l'action de la concurrence, on l'a limitée ou même absolument empêchée et on a greffé un monopole artificiel sur un monopole naturel, plus ou moins authentique. Quant à la protection de l'industrie contre la concurrence étrangère, on sait à quel point elle s'est aggravée et généralisée, bien qu'elle soit moins justifiable encore que la réglementation des « monopoles naturels ». Elle est devenue le plus puissant instrument d'exploitation et de rapine qui ait été jamais mis en œuvre pour enrichir des intérêts particuliers aux dépens de l'intérêt général. A quelle cause faut-il attribuer cette extension et cette corruption de la tutelle gouvernementale? A l'époque de la décadence de l'ancien régime, elle s'expliquait par l'alliance des intérêts engagés dans les monopoles avec les influences de cour, tandis que l'affaiblissement de la concurrence politique au dehors et la destruction des garanties qui limitaient le pouvoir discrétionnaire du souverain en matière d'impôts, rendaient celui-ci de plus en plus indifférent aux atteintes portées à l'intérêt général. Plus tard, elle s'est expliquée par l'alliance des mêmes intérêts monopoleurs et protectionnistes avec les partis politiques, bien moins intéressés encore à défendre l'intérêt général et permanent de la nation, toujours prêts au contraire à le sacrifier à l'intérêt immédiat et temporaire de leur domination.

Si la protection des consommateurs dans l'âge économique des monopoles et celle des industries dans les intermittences de l'état de siège international ont perdu leur raison d'être depuis que la concurrence est devenue généralement possible et que la guerre a cessé d'être une nécessité, il en est autrement de la tutelle qui a pour objet de remédier à l'incapacité du *self-government* individuel. Celle-ci apparaît, au contraire, comme plus nécessaire que jamais depuis que tous les membres des sociétés civilisées sont devenus libres et, par conséquent, responsables de leur destinée, depuis encore que la crise suscitée par la transformation de la *machinery* de la production a augmenté les risques qui pèsent sur toutes les existences. Sous l'ancien régime, l'esclavage, le servage, les corporations industrielles ou religieuses, enserraient dans leurs bras rudes et grossiers, mais tutélaires, la grande majorité de la population dont ils diminuaient à la fois la liberté et la responsabilité. Après la disparition ou la suppression trop souvent hâtive de ces formes primitives de la tutelle, tous les membres des sociétés civilisées, quels que fussent leur degré d'intelligence ou de moralité et leur

situation matérielle, ont été appelés également à se gouverner eux-mêmes. Qu'en est-il résulté? Quel usage les classes émancipées ont-elles fait de leur liberté? Comment ont-elles rempli les obligations dans lesquelles se résumait leur responsabilité? N'ayant qu'une notion obscure et incertaine des conditions nouvelles de leur existence et des devoirs qui leur étaient désormais imposés, elles ont cédé à toutes les impulsions de leurs appétits; on les a vues se multiplier sans prévoyance, s'abandonner à la paresse, à l'ivrognerie, à la débauche, exploiter à outrance le travail de leurs enfants et de leurs femmes, laisser sans secours leurs infirmes, leurs malades et leurs vieillards. C'est qu'il ne suffit pas, comme on l'a supposé trop légèrement, d'être libre pour être ou même pour devenir capable d'user utilement de la liberté. Le gouvernement de soi-même exige des qualités et des aptitudes qui n'existent qu'à l'état de germes chez l'immense majorité des créatures humaines et qui ne se développent qu'à la longue par la sélection, l'éducation et l'expérience. Même dans les régions supérieures de la société, où la culture est raffinée et la vie facile, bien peu d'hommes se montrent capables de gouverner leur vie sans nuire à eux-mêmes et à autrui. Comment ne rencontrerait-on pas encore un plus grand nombre d'incapables du *self government* dans la multitude qui possède à peine les premiers éléments de la culture intellectuelle et morale, et qui est exposée à toutes les difficultés et à tous les périls de la lutte pour l'existence? Une tutelle destinée à suppléer à l'insuffisance de leur *self government* est donc aujourd'hui, comme elle l'était jadis, nécessaire à l'immense majorité des hommes. Certes, l'ancienne tutelle économique et religieuse était grossière et défectueuse, et l'on conçoit qu'elle ait fini par devenir insupportable à ceux qui la subissaient d'autorité sans qu'il leur fût possible de s'y soustraire; l'expérience a attesté qu'il ne suffisait pas de supprimer l'esclavage, le servage, les corporations et les couvents, mais qu'il eût fallu encore les remplacer.

Malheureusement, au lieu de procéder, dans cette affaire vitale, par voie de transformation ou d'évolution, qu'a-t-on fait? On s'est acharné à détruire l'ancienne tutelle forcée non seulement sans rien mettre à la place, mais encore en faisant systématiquement obstacle à la reconstitution d'une tutelle libre. On a condamné la multitude, incapable de se gouverner elle-même, au *self government* obligatoire. Le résultat a été un débordement des maux provenant de la misère et du vice. A défaut d'une autre, il a bien fallu alors recourir à la tutelle gouvernementale. Cette tutelle s'est exercée de deux manières : par voie de répression et d'assistance. Des pénalités rigoureuses ont été établies contre les vagabonds et les men-

diants, dont le nombre s'était progressivement accru depuis l'abolition de la servitude; puis, en présence de l'insuffisance de la répression, il a bien fallu multiplier les hôpitaux, les hospices et les autres institutions de bienfaisance; enfin, distribuer aux pauvres des secours réguliers. La charité publique a été ainsi introduite dans tous les pays où le *self government* avait succédé à la servitude. Plus tard encore, on a senti la nécessité de protéger les enfants et les femmes contre l'imprévoyance et la cupidité de leurs tuteurs naturels et l'on a fait des lois pour réglementer leur admission dans les manufactures et limiter la durée de leur travail. Bref, la tutelle gouvernementale a été se développant de plus en plus, et les philanthropes d'abord, les socialistes d'État ensuite, n'ont pas manqué d'en provoquer continuellement l'extension. Cependant, l'expérience n'en a déjà que trop montré l'insuffisance et les vices : la charité publique ne soulage la misère qu'en augmentant le nombre des pauvres, les lois sur le travail des enfants et des femmes ne remédient à l'abus du travail sur un point que pour l'aggraver sur d'autres, etc., etc. C'est que la tutelle, qu'elle s'applique soit à des enfants soit à des hommes, est un art et même un art des plus difficiles et des plus compliqués, et que les gouvernements, surtout depuis l'avènement du communisme politique, n'ont point un intérêt suffisant pour s'y appliquer. Sans doute, les maux qui résultent du mauvais *self government* de la multitude sont une cause d'appauvrissement pour la nation, d'affaiblissement, peut-être même de subversion pour l'État; mais en quoi est-ce que cela touche les partis qui se disputent la possession et l'exploitation précaire du gouvernement? Pour eux, les mesures et les institutions destinées à soulager la misère ou à venir en aide aux « classes laborieuses » ne sont guère autre chose que des moyens d'acquérir de la popularité quand ils sont dans l'opposition, d'augmenter le nombre des places et des situations dont ils peuvent disposer pour récompenser des services politiques, quand ils sont au pouvoir. Aussi n'existe-t-il aucun domaine dont la gestion coûte plus cher et soit plus remplie d'abus que celle du « patrimoine des pauvres ». D'ailleurs, en admettant même que le gouvernement s'efforçât de remplir avec conscience son rôle de tuteur des incapables du *self government*, le pourrait-il? Cette tâche ne dépasserait-elle pas sa capacité et ses ressources? En attendant, si l'on étudie l'ensemble des institutions, des lois et règlements de tout genre qui constituent la tutelle gouvernementale des pauvres et des incapables, et le régime de « l'assistance publique », on se convaincra que ce n'est pas sans raison que les économistes les accusent d'aggraver

les maux qu'ils ont pour objet de guérir ou tout au moins de diminuer.

4° *Restrictions et prohibitions opposées aux libertés nécessaires à l'exercice du self government.* Nous venons de dire que le régime du *self government* obligatoire a été appliqué également à toutes les classes de la société. Ce régime se compose, avons-nous besoin de le rappeler, de deux parties constituantes : la liberté d'agir et la responsabilité des actes. Or, tandis que la responsabilité a été imposée dans toute son étendue à tout le monde, il en a été autrement de la liberté. Sous l'influence des intérêts particuliers avec lesquels les partis politiques étaient obligés de compter, la liberté des uns a été agrandie aux dépens de la liberté des autres, la responsabilité demeurant la même pour tous. En accordant, par exemple, un monopole à une banque, on augmente artificiellement la liberté des bénéficiaires de ce monopole et on diminue celle de leurs concurrents et du public; en protégeant une industrie par l'exclusion de la concurrence étrangère, on augmente la liberté des industriels protégés aux dépens de celle des consommateurs, sans parler des industriels étrangers. On rend ainsi plus facile le *self government* des uns et plus difficile celui des autres.

Mais c'est surtout en ce qui touche la gestion de l'État que la liberté des gouvernants a été agrandie aux dépens de celle des gouvernés. On conçoit qu'un souverain de l'ancien régime ne consentît point volontiers à accorder à ses sujets la liberté d'examiner et de critiquer les actes de sa gestion. N'était-il pas propriétaire de l'État et, à ce titre, maître de le gouverner selon son bon plaisir? L'exploitation de l'État était une entreprise privée et, de nos jours encore, n'est-il pas interdit au public d'examiner et de critiquer la gestion des entreprises privées? On juge apparemment que la concurrence industrielle et commerciale donne au public une garantie suffisante contre la tendance naturelle des entrepreneurs à abaisser la qualité de leurs produits ou de leurs services et à en élever le prix. Peut-être en était-il de même à l'époque où la concurrence politique, dans sa pleine activité, obligeait les souverains à exploiter leur domaine de la manière la plus conforme à l'intérêt général. Mais lorsque la concurrence politique vint à s'affaiblir, les souverains auraient certainement trouvé avantage à suppléer à l'insuffisance du stimulant de la concurrence en autorisant le libre examen de leur gestion. Cependant, on s'explique, en tenant compte de leurs traditions et des habitudes d'esprit qu'elles avaient créées, que cet examen leur ait paru intolérable, et qu'ils aient rigoureusement limité, en ce qui concernait les affaires de l'État, la liberté de la parole et de la presse. Mais cet interdit, qui

se comprenait encore s'il ne se justifiait plus dans les monarchies de l'ancien régime, pouvait-on invoquer une raison ou un prétexte quelconque pour le maintenir lorsque la nation est devenue propriétaire de l'État? La nation n'est-elle pas visiblement intéressée à ce que tous les actes de la gestion gouvernementale soient soumis à l'examen le plus complet et au contrôle le plus sévère? N'est-elle pas intéressée même à ce qu'on puisse critiquer librement le système de cette gestion, qu'il soit monarchique ou républicain, et en provoquer la réforme ou l'abandon au profit d'un autre? Comment donc se fait-il qu'il n'existe encore qu'un bien petit nombre de pays, parmi ceux qui se qualifient de « libres », où la liberté de se réunir, de s'associer, de fonder des publications ayant pour objet d'examiner et de critiquer les actes du gouvernement, de provoquer la réforme ou le changement des institutions politiques, soit entière et indiscutée? Comment se fait-il qu'en France, en particulier, cette liberté, qu'un politicien illustre qualifiait de nécessaire, — non sans l'avoir, en son temps, quelque peu mutilée, — n'ait existé que d'une manière intermittente et incomplète depuis que la nation est devenue propriétaire de l'État, et que son avenir soit loin d'être assuré? Comment se fait-il, pour tout dire, que les mandataires de la nation se permettent de lui refuser le plein exercice de la liberté d'examiner et de contrôler, par la parole ou la presse, une gestion dont elle est responsable? Cela tient à ce que les partis considèrent les libertés politiques non au point de vue de l'intérêt de la nation, mais au point de vue de leur intérêt de parti. Ils s'en accommodent volontiers quand ils sont dans l'opposition, parce qu'elles leur servent alors à renverser le parti en possession du gouvernement; mais quand, à leur tour, ils arrivent au pouvoir, ils s'efforcent de briser ou de fausser ces armes dont ils ont éprouvé l'efficacité. Ils interdisent les associations politiques, opposent des entraves fiscales et autres à la publication des journaux qui leur sont hostiles, favorisent et subventionnent (bien entendu avec l'argent des contribuables) les feuilles à leur dévotion. Ils ne se comportent, au surplus, pas autrement à l'égard des libertés non politiques : selon qu'elles leur sont plus ou moins avantageuses, ils les déclarent « vraies » ou « fausses », utiles ou nuisibles, ils les défendent ou les combattent. C'est ainsi que la liberté de l'enseignement est communément attaquée par les libéraux et défendue par les cléricaux, tandis que la liberté des cultes a pour champion le parti libéral et pour adversaire le parti clérical. En résumé, le critérium d'appréciation des libertés qui sont les instruments nécessaires du *self government* n'est point l'intérêt général et permanent de la nation, c'est l'intérêt contingent et ac-

tuel du parti gouvernant ou aspirant à gouverner, et voilà pourquoi le communisme politique n'a pas plus procuré la liberté aux nations « affranchies du joug des tyrans », qu'il ne leur a donné la paix.

5° *Impuissance et corruption de l'opinion publique.* Quoiqu'une nation ne puisse, en vertu de la nature des choses, gérer elle-même son État, elle est cependant, en sa qualité de propriétaire, investie de la souveraineté politique, et son opinion doit finir par prévaloir dans la gestion des affaires publiques. Les partis politiques seraient obligés de la gouverner de la manière la plus conforme à son intérêt, si elle avait la notion claire de cet intérêt et la ferme volonté de l'imposer. Mais il suffit de jeter un coup-d'œil sur les éléments constitutifs des nations modernes, sans excepter les plus avancées en civilisation, pour se convaincre de l'incapacité et de l'impuissance de l'opinion publique en matière de gouvernement.

Les nations les plus civilisées se composent d'abord d'une multitude qui possède à peine les premiers éléments des connaissances humaines et n'a qu'une idée confuse de la nature et des fonctions d'un gouvernement. Absorbée par le soin laborieux des nécessités de la vie, incapable, à cause de la nature encore purement physique de son travail, de se livrer à des spéculations intellectuelles, cette multitude ne sait pas et ne peut pas savoir en quoi consiste l'intérêt général et, encore moins, quelle politique il faut suivre pour s'y conformer. Ce qui domine chez elle, c'est une haine instinctive de l'étranger, suite naturelle de l'état de guerre, et un sentiment de défiance et d'antipathie jalouse à l'égard des classes supérieures qui l'ont courbée de tous temps sous leur joug, à quoi il faut ajouter communément une vanité puérile. A ses yeux, la nation à laquelle elle appartient est la première du monde, et ce travers naïf, les gouvernements maîtres, pour la plupart, de l'instruction publique, n'ont pas manqué de le caresser et de le développer pour en tirer profit. Les favoris de cette multitude ignorante et vaniteuse sont les hommes qui ont vaincu et humilié les étrangers, les despotes qui abaissent toutes les classes de la société sous la même servitude, ou les démagogues qui flattent ses appétits et ses passions, en lui promettant à la fois d'améliorer son sort et de faire descendre les classes supérieures à son niveau. C'est pourquoi son intervention dans la politique a pour résultats invariables de livrer le gouvernement à des catégories de politiciens de plus en plus basses et, finalement, d'introniser la dictature du sabre.

Les classes moyennes et supérieures sont assurément plus capables d'intervenir dans la gestion des affaires publiques, mais si leur opinion est plus éclairée que celle de la multitude, en revanche

elle est faussée par des intérêts en opposition avec l'intérêt général. Comment ces classes, qualifiées de dirigeantes et, en tout cas, influentes, sont-elles composées? En premier lieu, de familles en possession de fournir l'état-major politique, les fonctionnaires de l'administration et les officiers de l'armée et qui, vivant en grande partie du budget, sont naturellement intéressées à l'accroissement des dépenses publiques. Ces familles politiques, administratives et militaires ne peuvent notamment que gagner à la guerre, et c'est pourquoi elles sont particulièrement chatouilleuses en matière d'honneur national et vibrantes de patriotisme. En second lieu, les classes dirigeantes se composent d'industriels, de propriétaires fonciers et autres, d'hommes appartenant aux professions libérales, gens raisonnablement intelligents et instruits, mais, pour le plus grand nombre, absorbés par le soin de leurs affaires privées et fort peu soucieux de l'intérêt public. S'il leur arrive de s'occuper de politique, c'est presque toujours en vue de satisfaire leur intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général, d'obtenir un droit protecteur qui élève les profits de leur industrie, l'établissement d'un chemin de fer qui donne de la plus-value à leurs propriétés, une place pour eux-mêmes ou quelque fruit sec de leur famille, une décoration, etc. Si l'on cherche, parmi les nations les plus civilisées, combien il y a d'hommes dont l'opinion, en matière de gestion gouvernementale, soit saine, raisonnée et surtout désintéressée, on se trouvera en présence d'une infime minorité. Comment donc l'intérêt général pourrait-il prévaloir? Dira-t-on que l'opinion publique s'éclaire et se rectifie par les discussions du Parlement, des meetings et de la presse? Mais, sauf peut-être en Angleterre et aux États-Unis, ces discussions, quand il ne s'agit point d'une affaire de parti, n'attirent qu'un bien petit nombre d'auditeurs ou de lecteurs. L'opinion de chacun est presque toujours faite d'avance; elle est déterminée par des intérêts de situation ou des traditions de famille, lesquelles sont, à leur tour, fondées sur des intérêts, et il est bien rare qu'elle se modifie, à moins que l'intérêt auquel on obéit d'une façon consciente ou inconsciente ne vienne à changer. Les journaux et les orateurs qui font profession d'agir sur l'opinion sont-ils plus dégagés des entraves et de la corruption de l'intérêt particulier? Sauf de bien rares exceptions, ils sont enrégimentés dans les partis politiques et tenus, avant tout, de défendre l'intérêt du parti. S'ils se plaçaient exclusivement au point de vue de l'intérêt général, où trouveraient-ils des auditeurs et des lecteurs?

Dans ces conditions, l'opinion publique ne saurait opposer un obstacle sérieux à la tendance naturelle et irrésistible des partis à augmenter le butin dont ils vivent. Sans doute, cette impuissance

a ses degrés. L'opinion publique est plus éclairée et plus forte en Angleterre, par exemple, qu'en Italie, en Espagne ou en Grèce ; mais, nulle part, en Angleterre pas plus qu'ailleurs, on n'a vu encore cette infime minorité, qui possède la capacité et les connaissances requises pour apprécier sainement l'intérêt général, et dont le jugement n'est point faussé ou adultéré par quelque intérêt particulier, réussir à faire prévaloir son opinion dans la gestion des affaires publiques. L'établissement du *free trade* en Angleterre est peut-être le seul exemple que l'on puisse citer dans ce siècle, d'une réforme, complètement conforme à l'intérêt de la nation, qui ait été imposée aux partis politiques par l'opinion publique. Encore a-t-il fallu, pour faire tomber la citadelle des lois-céréales, d'une part que l'intérêt d'un groupe puissant de manufacturiers s'accordât avec l'intérêt général, d'une autre part, que la classe moyenne à laquelle le *reform bill* venait de rendre accessibles les hautes situations politiques et administratives, vît dans l'abolition du régime de la protection un moyen d'affaiblir la puissance de l'aristocratie au profit de la sienne. Tel a été, au surplus, le résultat du *free trade* combiné avec le *reform bill*. Mais, chose digne de remarque, l'élargissement de la classe pourvue du droit électoral, loin d'améliorer l'opinion publique, comme on s'y attendait, a contribué à la détériorer. Aussi longtemps que la puissance politique avait été presque entièrement monopolisée par l'aristocratie, l'opinion de la classe moyenne n'avait été que faiblement viciée par des intérêts de parti. Les situations budgétaires qui auraient pu tenter la bourgeoisie britannique étant hors de sa portée, elle n'avait aucun intérêt à l'accroissement du butin gouvernemental. Au contraire, comme ce butin était en grande partie fourni par elle, tandis qu'il était presque entièrement consommé par l'aristocratie, elle était intéressée à le diminuer,et si son opinion n'était point assez puissante pour faire prévaloir une politique d'économie et de paix, elle agissait du moins dans ce sens. Il en a été autrement depuis qu'elle a acquis des droits politiques qui lui permettent d'exiger sa part dans la distribution du butin. Elle est devenue moins pacifique et on a vu grandir rapidement, en Angleterre comme sur le continent, la tendance à la multiplication des attributions de l'État, partant à l'augmentation des dépenses publiques. Les doctrines de l'école de Manchester sont en baisse auprès de cette bourgeoisie politicienne, et si elles conservent des partisans, c'est dans la couche inférieure, exclue du corps électoral. Aux États-Unis, où les partis politiques se recrutent dans la multitude investie du suffrage universel, la tendance à l'augmentation des dépenses publiques est plus générale encore ; mais là, ce serait plutôt dans la classe su-

périeure qui dédaigne de prendre part au butin gouvernemental que l'on aurait quelque chance de rencontrer une opinion conforme à l'intérêt général ; encore faudrait-il qu'elle ne se trouvât point viciée par des intérêts protectionnistes. Partout, en un mot, sous le régime du communisme politique et à mesure que ce régime s'approche davantage de l'idéal rêvé par les théoriciens du suffrage universel, l'intérêt général est de moins en moins protégé par l'opinion publique.

6° *Résultats.* Si l'on considère les effets des progrès de la *machinery* de la guerre et de la production, si l'on observe que ces progrès ont eu pour conséquence, d'une part, d'enlever toute raison d'être à la guerre entre les peuples civilisés en assurant leur prépondérance sur le monde barbare, d'une autre part d'élargir les marchés de toutes les industries et de les rendre accessibles, d'une manière permanente, à la concurrence, on arrivera à cette conclusion que la politique extérieure et intérieure que commande aujourd'hui l'intérêt général de toutes les nations civilisées est une politique de paix en dehors, de liberté au dedans ; qu'il y a lieu, en conséquence, de réduire les armements au minimum nécessaire pour assurer contre le monde barbare la sécurité des confins de la civilisation, et de diminuer l'intervention du gouvernement dans toutes les branches de l'activité humaine ; en un mot, que le rôle des gouvernements adaptés à l'ère nouvelle de la grande industrie devrait être de garantir la sécurité des personnes et des propriétés, ce qu'ils peuvent faire désormais à peu de frais et, pour le reste, de *laisser faire.* Des gouvernements pacifiques, libéraux, partant *à bòn marché*, voilà ce que demande l'intérêt général des nations civilisées.

Comment il est arrivé que les gouvernements aient suivi, depuis la transformation progressive du matériel de la guerre et de l'industrie, une marche précisément opposée à celle-là, c'est un phénomène qui s'explique, pour les gouvernements de l'ancien régime, par l'affaiblissement successif de la concurrence politique. Lorsque la guerre qui était le mode d'action de cette concurrence eut cessé d'être continue pour devenir un accident temporaire, lorsqu'elle eut cessé, en même temps, d'avoir pour conséquence ordinaire la dépossession des propriétaires d'États et la ruine de leurs domaines, l'intérêt des souverains à gouverner leurs États de manière à en porter au plus haut point les forces et les ressources, autrement dit à les gouverner de la manière la plus conforme à l'intérêt général et permanent de leurs sujets, auquel le leur était lié en leur qualité de propriétaires permanents de l'État, cet intérêt alla s'affaiblissant et s'obscurcissant. La suppression du

droit de consentir l'impôt, suite de l'unification trop vantée des États, en permettant au souverain de rejeter sur ses sujets les conséquences de sa mauvaise gestion sans les ressentir directement lui-même, contribua encore à le rendre indifférent à la bonne gestion de son domaine politique. On vit alors les intérêts et les convoitises des classes ou des coteries en possession d'une influence dans l'entourage du souverain prévaloir de plus en plus sur l'intérêt général, les dépenses s'accroître, les privilèges et les sinécures se multiplier et, du même coup, se ralentir et se corrompre les pratiques de l'administration. A la longue, le mal s'aggrava au point de provoquer la subversion de l'ancien régime et l'attribution de la propriété de l'État à la nation elle-même, en substituant à la propriété patrimoniale ou corporative le « communisme national », comme base de la constitution et de la gestion politiques.

On supposait que la nation, devenue propriétaire, et par là même maîtresse souveraine de l'État, ne manquerait pas de le gérer de la manière la plus conforme à son intérêt, c'est-à-dire à « l'intérêt général ». Seulement, pour que cette hypothèse pût devenir une réalité, il aurait fallu non seulement que la nation possédât une capacité politique qu'elle n'avait pas, mais encore que la nature même des choses ne s'opposât point à ce qu'une communauté composée de plusieurs millions d'hommes s'occupât activement de la gestion de l'État comme de toute autre entreprise. Aussi qu'est-il arrivé ? C'est que des sociétés en participation se sont constituées sous le nom de *partis politiques* pour exploiter cette propriété d'un mineur incapable. Quel est l'intérêt de ces associations exploitantes? Cet intérêt consiste à tirer de la gestion de l'État le profit le plus élevé possible, et pour obtenir ce résultat, il n'y a qu'une voie à suivre, c'est d'augmenter le budget, et par conséquent d'adopter la politique extérieure et intérieure la plus propre à le grossir, de perpétuer la politique de guerre, de multiplier les attributions du gouvernement, de façon à porter au maximum les rétributions et les autres avantages à partager entre les membres du parti et à distribuer dans la classe au sein de laquelle il s'est constitué et dont l'appui lui est nécessaire pour s'emparer de la gestion de l'État et la garder. Si un parti était assuré de conserver cette gestion à perpétuité, peut-être serait-il intéressé à ménager les forces et les ressources de la nation, à ne point surcharger l'avenir de dettes écrasantes et épuisantes, mais cette sécurité de possession n'existe point ; un parti est incessamment exposé à être dépossédé par l'un ou l'autre de ses concurrents. Il n'a donc qu'un faible intérêt à ménager un avenir sur lequel il ne peut compter que pour une part éventuelle et incertaine. Ajoutons que

plus sa possession est précaire et contestée, plus il est intéressé à augmenter les dépenses d'où il tire ses profits, plus aussi il fait d'efforts et impose à la nation de sacrifices pour se maintenir au pouvoir. Identifiant son intérêt particulier avec l'intérêt national, il estime naturellement que la nation ne doit reculer devant aucun sacrifice d'hommes, d'argent et de liberté pour le conserver à la direction des affaires et en écarter ses concurrents. Non seulement il ne se fait point scrupule de l'obliger à lui livrer à discrétion son sang et son argent, mais encore il s'en fait gloire ! En présence de ces associations, solidement organisées et intéressées à accroître leurs profits à ses dépens, que peut faire la nation? Elle ne peut se débarrasser d'un parti que pour se livrer à un autre, non moins intéressé à l'exploiter. A la vérité, si elle avait la notion claire de son intérêt et la volonté ferme de le faire prévaloir, elle finirait bien par imposer aux partis une politique extérieure et intérieure conforme à « l'intérêt général » ; mais nous avons constaté que ni cette notion claire ni cette volonté ferme n'existent même chez les nations les plus avancées en civilisation, et rien n'annonce qu'elles les posséderont de sitôt. Cela étant, faut-il s'étonner si les intérêts de parti prévalent de plus en plus sur l'intérêt général ; si, au lieu d'une politique de paix et de liberté, les nations sont condamnées à subir une politique de guerre, de monopole, d'intervention et de réglementation, si les gouvernements vont se détériorant et renchérissant chaque jour davantage au lieu de s'améliorer et de coûter moins cher.

Mais sur qui retombe, en définitive, ce fardeau de plus en plus lourd? Sur la nation. Et comment se traduit-il en fait? Par une augmentation progressive de la quantité de travail que chacun est obligé de fournir, journellement, pour subvenir à ses besoins et à ceux de l'État. C'est une remarque de M. Stuart-Mill qu'en dépit de l'énorme économie de travail réalisée par l'introduction des machines, la quantité qui en est fournie par les peuples civilisés n'a pas diminué. On pourrait soutenir même qu'elle a augmenté, si l'on tenait compte de la suppression des jours fériés et de l'assujettissement au travail, des enfants en plus grand nombre et à un âge plus tendre. D'un autre côté, on peut constater que la multitude n'a pas vu s'augmenter les fruits de son activité dans la proportion de l'accroissement de la productivité de l'industrie. A quoi cela peut-il tenir, si ce n'est à ce fait que le travail de la nation a été soumis à une dîme croissante de dépenses obligatoires, improductives ou nuisibles? Supposons qu'on dépense un milliard pour gouverner une nation quand cent millions suffiraient, les neuf cents millions qui constituent la différence ne

vont-ils pas en déduction du revenu de chacun ou en augmentation de la somme de travail qu'il est obligé de s'imposer pour se procurer ce revenu? Où huit heures lui auraient suffi pour obtenir la même somme de moyens de satisfaction de ses besoins, il est obligé d'en fournir dix, douze ou quatorze. En outre, en faisant même abstraction de l'utilité ou de la nocuité de ses services comparés à ceux des autres industries, il est facile de s'assurer que la partie de la nation qui vit du budget travaille, toute proportion gardée, moins que celle qui alimente le budget. Or, ce que celle-là fournit en moins, il faut bien que celle-ci le fournisse en plus. Il n'est donc pas un bureaucrate ou un fonctionnaire quelconque dont la cote de travail demeure au-dessous de la moyenne, qui ne contribue à élever au-dessus de cette moyenne la cote de travail d'un coopérateur de l'industrie privée. Que l'on réfléchisse maintenant aux inégalités plus ou moins inévitables de la répartition des charges publiques, et l'on ne s'étonnera pas si les dépenses improductives ou nuisibles que nécessite une politique contraire à l'intérêt général augmentent de plusieurs heures par jour la quantité de travail que la généralité des contribuables est obligée de s'imposer pour vivre. Ce n'est pas tout. Aux dépenses improductives d'un budget passé à l'état de « butin », viennent se joindre les charges résultant des monopoles, des faveurs et des protections accordés aux intérêts affiliés aux partis politiques ou avec lesquels ceux-ci sont obligés de compter. Ce n'est rien exagérer, par exemple, que d'évaluer à deux heures par jour le surcroît de charges que le système protecteur impose à la généralité des consommateurs. Ajoutez-y l'obstacle qu'une réglementation surannée oppose aux entreprises et aux progrès dont l'effet naturel est d'accroître la productivité du travail et de permettre par conséquent de se procurer la même somme de jouissances en échange d'une moindre somme d'efforts; ajoutez-y le gaspillage des forces et des ressources d'une partie de la population par suite de l'insuffisance et des vices de la tutelle gouvernementale; ajoutez-y la raréfaction du capital qui a été, depuis les temps primitifs, l'auxiliaire indispensable du travail, mais auquel l'avènement de la grande industrie a donné un surcroît d'importance, et dont les emprunts des États ou des villes écrèment la production annuelle, tandis que les impôts qui pèsent sur les revenus, matière première de l'épargne, en ralentissent la formation; n'oubliez pas que la raréfaction détermine le renchérissement, c'est-à-dire l'augmentation de la part du capital au détriment de celle du travail, l'exhaussement de l'intérêt, du loyer, des profits et des dividendes aux dépens des salaires et des profits du travail intellectuel et matériel, et que cette cause de dépression de

la part des travailleurs dans les résultats de la production agit avec une intensité extraordinaire, sous l'empire de la loi naturelle des quantités et des prix. Ajoutez-y enfin l'influence de la crise du progrès, crise sensiblement aggravée par la persistance d'une politique en contradiction avec le nouvel état économique de la société, et vous vous expliquerez que l'introduction des machines n'ait pas diminué le fardeau du labeur quotidien des peuples civilisés. C'est que les dépenses improductives que ce labeur est obligé d'acquitter se sont augmentées dans une proportion plus forte que sa productivité ne s'est accrue. On s'explique ainsi le mécontentement qui a gagné les classes de la population sur lesquelles pèse le plus lourdement ce fardeau, et qui les rend trop aisément accessibles aux utopies socialistes et aux excitations révolutionnaires.

G. DE MOLINARI.

REVUE CRITIQUE DES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES EN LANGUE FRANÇAISE

Sommaire : *Revue des Deux Mondes.* La charité privée à Paris, par M. Maxime Du Camp. La vie et les salaires à Paris, par M. O. d'Haussonville. Chine et Tonkin, par M. E. Plauchut. Le budget de 1884 et la situation financière de la France, par M. Paul Leroy-Beaulieu. La vigne américaine. Le congrès de Montpellier, par Mme la duchesse de Fitz-James. Les falsificateurs et le laboratoire municipal, par M. Denis Cochin. — *Correspondant.* Quelques réflexions sur l'enseignement, par M. E. Vacherot. L'enseignement de l'Etat et le budget des cultes, par M. Ch. de Lacombe. La philologie d'État, par M. Ch. Gavard. Les finances de la République, par M. Le Trésor de la Rocque. Le cuivre comme préservatif des maladies infectieuses, par M. H. de Parville. — *Nouvelle Revue.* Le Mont-de-Piété de Paris, par M. Julien Lemer. La transportation des récidivistes, par M. Jules Rabany. Les logements ouvriers, par M. F. Merey. Le travail chez les Chinois, par M. G.-Eug. Simon. — *Revue britannique.* Progrès et misère, par M. O. S. Les reptiles comestibles, par M. O. Sachot. Le budget de la France, par M. Am. Edmond Blanc. L'achèvement du réseau et les conventions avec les grandes compagnies, par M. O. Noël. Les quartiers dangereux de Londres et leurs habitants, par M. G. S. — *Revue suisse.* La crise agricole, par M. Numa Droz. — *Revue générale.* La France depuis la chute de M. Gambetta, par M. Ch. Woeste. — *Revue libérale.* La République et les questions sociales, par M. A. Leroy. — *Revue politique et littéraire.* L'identité des récidivistes, par M. Alp. Bertillon. Un séjour au Tonkin, par M. Ed. Cotteau. — *La Réforme sociale.* La répression de la séduction, par M. F. Butel. Un nouvel envahissement de l'État, par M. Albert Duparc. — *Revue du mouvement social.* La ligue française pour le droit des femmes. La diffusion du bien-être, par M. Ch. Limousin. — *La critique philosophique, politique,* etc. Politique et socialisme. Charles Fourier, par M. Renouvier. — *Journal de la Société de statistique de Paris.* Les incendies et leur accroissement, par M. Baluze. — *Bulletin de statistique et de législation comparée.* Les débits de boissons. Valeur des propriétés non bâties. — *Journal de l'agriculture.* Conversion et dégrèvements. Entretien des chemins vicinaux. Panacées ministérielles. Tout pour la science, par M. J.-A. Barral. Les causes de la diminution de la culture du lin, par M. Ladureau. La question des loyers, par M. E. Gréa. — L'organisation municipale de Paris et de Londres, par M. Yves Guyot. Bruxelles, ses estaminets et ses bières, par M. A. Laurent. De l'association fermière agricole, par M. Timoléon de Laffore. Extraits du registre des délibérations de la Chambre de commerce des Vosges. Mutualité nationale contre la misère, par M. Godin. Enquête de la commission des associations ouvrières, par M. J. Barberet. La marine marchande française, par E. Gommès-Cassères et V. Mimaud. L'origine et l'établissement de l'impôt sous les trois premiers Valois (1328-1380), par M. Ad. Vuitry. Les théories commerciales de M. Barbié du Bocage. Propriété cléricale et propriété bourgeoise, par M. Louis Bertrand.

« L'assistance publique, dit M. Maxime du Camp, fait œuvre de salut public en recueillant les malades, en internant les fous (et ceux qui ne le sont pas), en accordant l'hospitalité aux infirmes, en adoptant les enfants abandonnés, en distribuant des subsides aux indigents que la misère ou la paresse pousse à la mendicité dans les rues..... Le jour où l'assistance publique disparaîtrait, les trottoirs seraient envahis par les infirmes, les maladies épidémiques s'empareraient de la ville, l'infanticide augmenterait dans des proportions considérables, et l'émeute en permanence enfoncerait la porte des boulangers. » L'auteur ne donne aucune preuve à l'appui de ces assertions, et il a raison ; les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* ne lui en demanderont point. Quand un déclamateur fait vibrer les deux cordes sensibles du cœur humain, l'orgueil et la peur, il est toujours sûr d'être écouté avec bienveillance. Au reste, l'honorable académicien ne s'est pas proposé de faire le panégyrique de l'assistance publique ; ces belles phrases ne sont là que pour servir d'exorde à une étude sur ce qu'il appelle la *charité privée*, qui est pratiquée par les *Petites-Sœurs des pauvres* et par les *Dames du Calvaire.*

Après un petit tableau historique de l'institution des Petites-Sœurs des pauvres, de leurs petits vieux et de leurs petites vieilles, M. du Camp exprime le vœu que le nombre des maisons des Petites-Sœurs des pauvres soit porté à Paris de cinq à vingt.

Les prétendus bienfaits des institutions charitables sont assez souvent mis en relief pour qu'il soit permis, ne fût-ce que pour la variété, de retourner un peu la médaille et de montrer quelques-uns de leurs inconvénients. C'est ce que nous allons faire. Commençons par accorder que les petits vieux et les petites vieilles sont aussi bien chez leurs Petites-Sœurs que le dit M. Maxime du Camp. Que résultera-t-il de là ?

Tous les moralistes conviennent que les enfants n'aiment pas autant leurs parents qu'ils en sont aimés. D'autre part, les vieillards sont souvent maussades, chagrins, grognons, ennuyeux. Les enfants sont donc assez enclins à se débarrasser de leurs vieux parents. Si l'on favorise cette tendance en leur fournissant les moyens de se décharger de ce fardeau, on peut compter que, l'exemple aidant, on ira loin dans cette voie. J'emprunterai un exemple à M. du Camp. Dans la petite ville de Saint-Servan, berceau des Petites-Sœurs des pauvres, il y avait douze vieilles femmes au commencement de 1842 ; à la fin de l'année, il y en a trente ; en novembre 1843, cinquante ; au 31 décembre 1844, soixante-cinq. « On dirait, ajoute l'auteur, que la bénédiction de Dieu est sur les bonnes œuvres. » Si la bénédiction de Dieu consiste à multiplier

les pauvres, il peut bien la garder pour lui. Ajoutons qu'il serait même cruel de la part d'un ménage, qui a beaucoup de peine à pourvoir à son entretien et à celui de ses enfants, de garder ses grands parents, alors qu'il y a des institutions charitables où ils sont infiniment mieux ; tous les voisins blâmeraient certainement ces braves gens de vouloir pratiquer l'amour filial.

Quoique l'amour des parents pour leurs enfants soit très vif, et que l'on voie rarement une mère, — fût-elle seule, et ne gagnant que 1 franc par jour, — abandonner son enfant, si des institutions charitables recueillent les enfants pauvres et plus ou moins abandonnés, il faut bien compter qu'il se trouvera des parents qui profiteront de l'occasion ; et par les mêmes raisons que ci-dessus, leur nombre croîtra indéfiniment. Il faudra donc multiplier à l'infini les établissements de charité en tous genres. Je veux croire, en dépit de tous les faits sans aucune exception, que ces établissements soient administrés avec une sagesse et une économie exemplaires ; il n'en résultera pas moins que les liens de la famille seront rompus. Que devient alors la société ? Ceux qui prônent les institutions charitables, publiques et privées, ont pourtant sans cesse à la bouche les mots de patrie, de famille, etc.

Toutes les passions humaines dégénèrent en vices lorsqu'elles sont poussées à l'excès. La charité, le dévouement, l'humilité surout, n'y font pas exception. Chacun donne à ces passions exaltées un nom différent, suivant ses intérêts, ou suivant le succès qu'obtiennent les entreprises de ceux qui en sont possédés. Pour les uns, Louise Michel est un diable, et les sœurs, grandes et petites, sont des anges. Pour d'autres, c'est précisément le contraire : Louise Michel est une Jeanne d'Arc. C'est pourtant le même principe qui pousse toutes ces bonnes âmes chacune dans sa voie. Tous les goûts sont dans la nature, dirait Calino. Voyez les Dames du Calvaire : je suis persuadé qu'elles éprouvent beaucoup de plaisir à panser des plaies et des cancers. Il ne faut pas le leur reprocher, mais il ne faut pas nous présenter ces actes d'orgueilleuse humilité comme des actes de vertu.

Après MM. Richet et Maurice Block, au tour de M. d'Haussonville de traiter de la population dans la *Revue des Deux Mondes*. Suivant l'auteur, Malthus a mis le doigt sur une cause incontestable de misère. — Et de richesse aussi, puisque l'homme en est le producteur aussi bien que le consommateur.

M. d'Haussonville constate, après bien d'autres écrivains, que les riches procréent moins que les pauvres; ce qui, soit dit en passant, est en contradiction avec la loi de Malthus. Mais la cause de cette antinomie ? On peut poser en principe que chacun tient à

transmettre à sa postérité une condition au moins égale à celle dont il jouit. Les riches, qui possèdent de la fortune, mais qui n'en produisent pas, ne peuvent donc guère avoir plus de deux enfants, sous peine de les voir tomber dans une condition inférieure. Les classes laborieuses procréent plus ou moins, suivant qu'il y a moins ou plus d'impôts, qui s'ajoutent aux frais d'élevage ; mais elles se modèrent, afin de ne pas déroger au principe posé ci-dessus. Elles pratiquent et ont toujours pratiqué la *contrainte morale*, comme M. Jourdain observait les règles de la grammaire. Quant aux classes assistées, quant aux pensionnaires de l'assistance gouvernementale ou cléricale, elles procréent à l'infini. Leurs enfants ne peuvent pas descendre plus bas. Et voilà pourquoi « l'aisance est stérile et la misère féconde ».

M. d'Haussonville s'attendrit sur le sort des ouvrières qui ne gagnent que 0 fr. 60 par jour. Elles ne sont pourtant pas à plaindre, puisqu'il ne tient qu'à elles d'aller garder les moutons ou les vaches. La conclusion à laquelle arrive M. d'Haussonville est « la justification économique de la charité ». Il va sans dire que c'est la charité scientifique, « non point l'assistance aveugle et irréfléchie, mais l'assistance rationnelle et intelligente ». Nous avons montré plus haut comment la charité multiplie la population improductive. Il paraît que les principes économiques de M. d'Haussonville ne sont pas les mêmes.

M. Plauchut estime que les armées chinoises ne sont pas capables de se mesurer avec les nôtres. D'autre part, « il est, derrière l'empire du Milieu, une puissance européenne dont l'inimitié pourrait bien nous poursuivre jusque sous ces lointaines latitudes ». Cela n'empêche pas l'auteur de demander que le gouvernement agisse au Tonkin avec plus d'énergie que par le passé. Monsieur Plauchut, vous allez être satisfait à nos dépens. Un excellent moyen, et tout neuf, indiqué par M. E. Plauchut pour développer notre influence et notre commerce au Tonkin, c'est d'établir des douanes, avec un personnel moitié annamite et moitié français, et de donner une large part du produit au souverain de l'Annam. Tu-Duc, voyant la France remplir son trésor vide, n'aura plus aucune raison de conspirer contre nous. Je n'ai pas de peine à le croire.

Pour restaurer nos finances, il faut, d'après M. Paul Leroy-Beaulieu, deux mesures capitales : l'une est de supprimer complètement le budget extraordinaire; l'autre est de mettre un terme aux abusives influences parlementaires et électorales qui, en quatre années, ont accru de 400 millions environ les crédits ordinaires des administrations publiques. L'auteur n'oublie qu'une chose, c'est de nous indiquer le moyen d'appliquer ces deux mesures. Il dit bien

qu'il faut construire moins de chemins de fer et d'écoles; mais les ingénieurs, les bacheliers, les instituteurs et les institutrices brevetés que l'État fabrique à toute vapeur, voulez-vous les laisser sur le pavé, les envoyer à l'assistance publique comme indigents, ou à la Nouvelle-Calédonie comme vagabonds?

« Nos députés, dit M. Leroy-Beaulieu, s'imaginent naïvement [1] qu'il se rencontre quelque part, dans quelque caisse, une somme nette et liquide d'une centaine de millions en or ou en billets de banque, et que, en affectant cette somme à des dépenses diverses, ils ne modifient en rien la situation du Trésor. » S'il en est ainsi, *naïvement* n'est pas trop fort.

Une dame agronome! Et une vraie; car il faut avoir mis la main à la pioche et à la serpette pour savoir quel angle les racines des diverses espèces de vigne font avec la souche; pour nous apprendre que les racines du clinton descendent en terre presque perpendiculairement et que, si elles ne rencontrent pas la profondeur qu'elles cherchent, elles se pelotonnent contre le sous-sol imperméable, plutôt que de s'étendre à sa surface; il faut avoir planté, greffé des vignes, pour savoir que la bouture à un œil est préférable à la bouture à plusieurs yeux.

Mme la duchesse de Fitz-James n'a pas une grande confiance dans l'efficacité des insecticides pour détruire ce géant de phylloxera; c'est aussi mon avis. Elle estime que les vignes américaines sont invulnérables aux coups de l'animal vignivore. Cela peut être vrai pour quelque temps; mais j'ai de bonnes raisons pour croire que les causes qui ont agi sur nos vignes n'épargneront pas plus, d'ici quelque temps, les vignes américaines.

Il serait pourtant bien à désirer que la terre se remît à porter de la vigne, et la vigne du raisin. Demandez plutôt à M. Denis Cochin, qui nous donne un aperçu des falsifications que la science pratique sur les vins et sur toutes les autres denrées. « S'il y a beaucoup d'enfants rachitiques et s'il y a beaucoup d'hommes abrutis par l'alcoolisme, le mal ne vient pas seulement des excès et des mauvaises mœurs; les falsifications ont bien leur part de responsabilité. »

Après avoir passé en revue tout ce qui paraît sur la table dans un repas, depuis les apéritifs jusqu'aux cigares de la régie, l'auteur s'écrie : « Soumises à ce régime, des autruches même auraient des gastralgies et deviendraient anémiques. » Mais la science s'est aussi bien exercée sur les médicaments que sur les aliments; de sorte qu'en voulant vous guérir de votre anémie, vous ne ferez que

[1] Quand on leur annonce des excédents de recettes.

communiquer le même mal à votre bourse. Heureusement, lorsque votre santé et votre bourse seront épuisées, les Petites-Sœurs sont là, qui recueilleront le petit vieux.

Ce que j'admire, c'est que M. Cochin fait l'apologie du *laboratoire municipal*, et demande qu'on étende ses attributions! C'est tendre une toile d'araignée en guise de porte devant une maison. Quelques petits fripons seront pris, mais les gros?... « Si la science ne fait pas de progrès, dit M. Cochin, la fraude en fera. Les procédés usités au laboratoire municipal seront connus et seront déjoués. » Vous pouvez bien y compter; la science aura beau faire des progrès, la fraude la devancera toujours, tant qu'elle sera poussée par la nécessité, mère de l'invention. Or, ce qui engendre la nécessité de la fraude, c'est l'impôt. Quel autre moyen que le *mouillage*, pour donner du vin à quatorze sous?

M. Vacherot, qui n'est pas, tant s'en faut, un adversaire de l'enseignement officiel, trouve cependant que tout n'est pas pour le mieux dans les grandes réformes scolaires dont on nous gratifie. « En suivant de près ce qui se fait dans nos écoles de Paris, je crois m'apercevoir qu'on tend à faire de nos enfants de petits perroquets qui pourront parler de tout, sans rien comprendre. » (*Correspondant* du 10 avril.) « Quant à l'enseignement dit civique, je ne veux guère plus de la chose que du mot..... Il faudra changer l'enseignement civique de l'école chaque fois qu'un nouveau parti, plus radical que le précédent, arrivera au pouvoir. » Cela fera aller le commerce d'imprimerie et de librairie, ainsi que celui des Paul Bert futurs.

« Nos enfants de l'école (les bataillons scolaires) me paraissent marcher avec un aplomb plus démocratique que militaire. En attendant qu'ils bravent l'ennemi, ils pourraient bien braver leurs maîtres. » Moi, je crois qu'on les dresse mieux pour prendre le budget à l'assaut que, — je ne dis pas pour conquérir, — mais seulement pour défendre le territoire.

« On oublie trop que, si les pensions (libres) n'existent pas dans la plupart des localités, c'est qu'elles pourraient difficilement soutenir la concurrence avec l'État, qui vient au secours de ses établissements avec le budget des contribuables. C'est là ce qui arrête l'initiative privée. Supprimez partout les internats, et vous verrez partout des pensionnats grands ou petits se former pour suppléer à l'incurie, à l'incapacité des familles, ou à la difficulté parfois insurmontable de garder et de surveiller elles-mêmes leurs enfants. »

Que disons-nous autre chose? Que les établissements de l'État, surtout à Paris, ont anéanti les institutions libres qui étaient ré-

pandues par toute la France, avant que nous fussions civilisés et libérés de la servitude monarchique. Descartes sortirait aujourd'hui du collège de la Flèche, qu'on n'en voudrait pas pour en faire un pion dans un lycée de Paris.

Querelle de boutique entre les marchands de morale. Les radicaux condamnent les traités des cléricaux; les cléricaux censurent ceux des radicaux. Cela fait tort aux auteurs et aux éditeurs; et de même que M. Paul Bert prend la défense de ses co-irreligionnaires, en demandant que l'on mette à l'amende les monseigneurs et les curés, et qu'avec le produit on distribue gratis des manuels civiques, de même M. Ch. de Lacombe prend fait et cause pour les cléricaux. « On ne conçoit guère, dit-il, qu'ayant à juger des livres manifestement hostiles à la foi catholique, des évêques puissent faire autre chose que de les condamner. » On ne le concevrait pas s'ils n'émargeaient pas au budget. Le serviteur salarié, censurant le maître qui le salarie, n'est-ce pas le monde renversé? Renoncez à votre servage et, par suite, au salaire; il n'est que temps, s'il en est encore temps.

Mais M. de Lacombe n'y pense pas, il défend avec énergie l'os que le clergé « sugce si dévotieusement », dirait Rabelais. Cet os, c'est le budget des cultes. L'auteur ne veut rien en rabattre; pas même la subvention des maîtrises. S'autorisant d'une lettre de M. Gounod, il dit que c'est à cette école que se sont formés les plus grands génies, et qu'il faut défendre et sauver les maîtrises, sous peine d'assister à la ruine et au déclin du grand art. Je ne sais pas où M. Gounod et M. de Lacombe ont appris l'histoire de la musique; probablement au conservatoire? La vérité n'en est pas moins que ce sont les maîtrises qui ont délaissé les chants majestueux de l'antiquité; les grands génies qu'elles ont formés, le grand art qu'elles ont édifié consiste en contre-points, fugues et autres subtilités scolastiques, ayant pour thèmes des chansons obscènes.

« Le croirait-on, dit M. Ch. Gavard, le socialisme ne se contente pas d'attaquer les institutions des peuples, il s'en prend à la langue qu'ils parlent. En Allemagne et en Angleterre, on réclame à grands cris l'intervention de l'État, ici pour reviser l'orthographe, là pour épurer la langue elle-même. » Il s'agit en Allemagne de supprimer les mots français qui se sont introduits dans la langue tudesque. Quand cette belle besogne sera accomplie, il restera encore quelque chose à faire au prince de Bismarck et à ses courtisans, pour que la différence soit bien tranchée entre Français et Allemands : les Français se servent de leur bouche pour parler, il faudra que les Allemands recourent à un autre organe, qu'il est inutile de nommer.

Quant à la réforme de l'orthographe anglaise, c'est une bonne idée; les Anglais sont fort heureux d'avoir peu de règles dans leur grammaire, car avec l'orthographe qu'ils emploient, il faudrait une vie pour apprendre leur langue. En simplifiant l'orthographe, ils auront sur nous deux avantages au lieu d'un. Mais il ne faut pas confondre simplifier avec uniformiser. Au douzième siècle, nous n'avions peut-être pas deux auteurs qui suivaient exactement la même orthographe, et pourtant la langue française était entendue, parlée et même écrite dans toute l'Europe. Pourquoi? Parce que, sans être uniforme, l'orthographe était simple, c'est-à-dire qu'elle contenait peu de lettres superflues et qu'elle contenait celles qui étaient nécessaires; les variantes n'empêchaient pas le lecteur de comprendre l'auteur, ce qui est le but de l'écriture. Les latinistes et les grécolâtres sont intervenus, ils ont égaré les trois quarts de nos mots les plus expressifs et de nos tours de phrases les plus élégants. On s'en plaignait déjà au seizième siècle. L'Académie est venue achever cette bonne œuvre. Les Anglais entrent dans la même voie que nous : au lieu de se mettre tout simplement à faire des fautes d'orthographe, ils demandent au Parlement de constituer un grand comité pour la réformer. Attendons les résultats.

M. Le Trésor de la Roque continue, dans *le Correspondant*, son interessante étude sur les *Finances de la République*, ouvrage trop étendu (et d'ailleurs incomplet) pour que nous puissions l'analyser ici.

Depuis longtemps déjà l'on fait des expériences sur les qualités thérapeutiques du cuivre. Dans sa *Revue des Sciences* du *Correspondant*, M. H. de Parville analyse les résultats obtenus par M. le Dr Burq, d'où il résulte que les ouvriers en cuivre, les musiciens qui se servent d'instruments du même métal, sont à peu près à l'abri des maladies épidémiques, fièvre typhoïde et choléra. La société du *Bon Accord*, composée de trois à quatre cents tourneurs, monteurs et ciseleurs en bronze, n'a jamais eu un seul décès, pas plus par la fièvre typhoïde que par le choléra, depuis l'année 1819, époque de sa fondation. L'or potable n'était peut-être pas sans vertus. Le charlatanisme en a abusé; un charlatanisme opposé en a totalement rejeté l'usage. Un médecin qui ne serait pas charlatan chercherait, essayerait avec prudence.

Comme il n'est pas moins utile de connaître les qualités nuisibles des métaux, je dois dire que, m'étant beaucoup occupé des sourds-muets et en ayant vu un grand nombre, j'ai remarqué que beaucoup d'entre eux étaient issus de parents qui travaillaient les métaux, particulièrement l'or. Il ne faut rien conclure de là,

mais il serait peut-être bon de continuer à chercher; c'est pourquoi j'appelle l'attention sur ce point.

Savez-vous en quoi consiste la « révolution radicale » que M. J. Lemer propose d'introduire (*Nouvelle Revue*) dans les conditions du crédit gagé en France? La voici : Création d'un vaste établissement financier dans le genre du Crédit foncier, sous la surveillance et le contrôle de l'État. » Toujours l'État. Un tel établissement pourrait, suivant M. Lemer, « défier la concurrence des Magasins généraux, des comptoirs de change et autres maisons de crédit gagé. » C'est-à-dire qu'il ruinerait ces industries privées.

« Faire une loi contre les récidivistes, dit M. J. Rabany, sans rien changer au reste de la législation, est une entreprise chimérique : c'est procéder comme ces médecins empiriques qui pensent guérir une maladie générale en appliquant un topique propre seulement à dissiper un symptôme local. » Une loi contre les récidivistes ne dissiperait pas même un symptôme local; au contraire.

« La transportation est expérimentée par la France depuis près de trente ans... On nous permettra de faire remarquer à ce propos que ni dans les considérants du projet de loi, ni dans les articles de journaux, ni dans les nombreuses brochures qu'a suscitées la question, il n'a été fait allusion aux résultats donnés par la transportation des condamnés aux travaux forcés. » Il paraît donc que M. Rabany lit tout ce qui s'imprime. Mes félicitations. Mais si l'on peut tout lire, on ne peut pas tout retenir, et l'auteur a oublié qu'il a été fait allusion à ces résultats dans le *Journal des Économistes* d'octobre 1882 (p. 85).

Tout le monde convient que pour trouver remède à un mal, il faut remonter à la cause ; mais bien peu mettent cette maxime en pratique. Les législateurs contre les récidivistes, les vaccinateurs, les vaillants guerriers qui combattent le phylloxera et *tutti quanti*, ne songent pas le moins du monde à remonter aux causes. Chacun d'eux cherche une amulette, ou tout au plus un topique qui puisse un peu blanchir le mal ou le changer de place, et donner ainsi droit pour son inventeur à un prix académique, à une croix, à une pension du gouvernement.

Il en est de la question des loyers comme des autres. C'est toujours la même méthode. Et on l'appelle scientifique! Je ne traiterai pas la question à fond par la vraie méthode, je veux seulement l'effleurer.

Première cause d'élévation des loyers à Paris : extension des attributions du gouvernement et des municipalités et, par conséquent, des impôts. Les paysans sont ainsi attirés vers les villes,

et les citadins vers la capitale, afin de prendre part à la curée. Deuxième cause : frais de mutation qui s'ajoutent à chaque vente, au prix réel de la propriété. Troisième cause : droits d'entrée sur les matériaux de construction qui en élèvent le prix. Quatrième cause : droits sur toutes sortes de denrées, qui font hausser le prix de la main-d'œuvre. Cinquième cause : exemption d'impôts pour les locaux vacants. Sixième cause : loi de 1850 sur les logements insalubres, épée de Damoclès suspendue sur la tête des propriétaires de ces logements, qui n'y tombe jamais, mais qui leur sert de prétexte pour louer plus cher, etc.

Cela étant, construire des logements ouvriers dans les faubourgs ne remédierait point au mal. La diminution de loyer serait largement compensée par la perte de temps et les frais de transport. Raser les fortifications n'y remédierait pas davantage, à moins que, par la même occasion, on ne supprime les octrois. Accorder des primes aux constructeurs de logements à bas prix, soit en leur procurant des fonds au-dessous du cours, soit en diminuant leurs charges, serait encore pire. Mettons les choses au mieux. Supposons que ces privilèges aux nouvelles constructions ne fassent pas tort aux anciennes; admettons que les propriétaires ne soient pas seuls à profiter de ces avantages et que les locataires en aient leur part. Cette baisse du prix des loyers à Paris, par le moyen de l'impôt levé sur la province, accélérera le mouvement de concentration de la population. Le remède engendrera le mal.

M. F. Merey, qui écrit une trentaine de pages sur ce sujet dans la *Nouvelle Revue*, trouve tantôt que le problème est résolu (p. 276), tantôt que sa solution n'est pas équitable (p. 277), et finalement, « que faciliter aux ouvriers le moyen de se loger sainement est une œuvre utile, que l'initiative et la charité privée doivent l'entreprendre, que l'État et les communes doivent l'encourager ». Mais le moyen, si tous les encouragements de l'État et des communes sont nuisibles à cette œuvre?

« Il y a 350 ans, dit M. G. Eug. Simon, que le premier traité de commerce entre la Chine et l'Europe a été conclu par les Portugais. Il y a 50 ans au moins que nous sommes en relations suivies, régulières, avec la Chine, et que les nations européennes y sont représentées, au point de vue du commerce, par leurs diplomates et par leurs négociants. » M. Simon aurait dû noter que notre commerce, sans traité, date de beaucoup plus loin, et qu'il se faisait sur une bien plus grande échelle qu'aujourd'hui. Je vois bien qu'il le sait, mais les faiseurs d'articles qui le suivront, et qui s'imaginent que le commerce entre peuples ne peut pas se faire sans traités entre les gouvernements, ne le savent pas.

A cela près, l'étude de M. Simon sur le *travail chez les Chinois* est un petit chef-d'œuvre. Je le dis avec d'autant plus de plaisir que je suis moins accoutumé à entendre dire, surtout par des fonctionnaires, — M. Simon a été consul en Chine, — que, nulle part le peuple n'est plus riche qu'en Chine, puisque nulle part il n'y a de peuple plus laborieux et *moins chargé d'impôts*. Les renseignements nouveaux que M. E. Simon nous donne sur le céleste Empire sont si intéressants que j'allais engager l'auteur à les développer dans un livre, lorsque je trouve en note que ce volume paraîtra dans quelques mois. Ce livre est certainement appelé à un grand succès; on sait que c'est sur la Chine que les physiocrates et leurs précurseurs se modelaient. On voit par l'étude de M. Simon combien les mœurs chinoises ont d'analogie avec celles des Français du moyen-âge, que nous connaissons si peu; on le verra encore mieux dans le livre, et j'espère y revenir lorsqu'il paraîtra; c'est pourquoi je n'en dis pas plus long pour le moment.

Progress and Poverty fait son chemin rapidement, comme toute idée qui flatte les passions populaires. Les socialistes de tous ordres ont dans M. Henry George un fameux apôtre; je m'étonne qu'ils n'aient pas encore traduit son livre en français.

La richesse et la misère croissent parallèlement. Cette union de deux effets opposés n'est nullement nécessaire; le mal est artificiel et non naturel; il est donc en notre pouvoir de le guérir. La misère est produite par quelque conduite particulière de l'homme. Ce défaut de conduite réside dans notre manière de traiter le sol comme propriété privée. Le remède à la pauvreté (et à la richesse aussi) est de s'emparer de la propriété et de la donner à la nation en masse ou à l'État, sans s'inquiéter de compensation. « Les propriétaires sont une bande de voleurs, et l'État, en les tondant pour le bien géneral, ne ferait en somme que réclamer son dû; que l'État fasse cela et notre rêve est réalisé. »

Tel paraît être, en abrégé, le système de M. Henry George. Voilà ce qui fait fureur en Angleterre, et qui ne tardera pas à pénétrer en France. On a vu dans le *Journal des Économistes* de mai une critique de cette doctrine sur la propriété foncière. M. O. S. entreprend également de la réfuter dans la *Revue Britannique*. Si l'on en croit M. O. S., « des économistes de profession ou des hommes qui passent pour tels dans une au moins des universités d'Angleterre, ont déclaré qu'ils ne voyaient pas de moyen de réfuter les opinions de M. H. George. » Quoi qu'il y ait du bon dans l'article de M. O. S., je doute qu'il convertisse un seul socialiste, en supposant qu'ils le lisent.

La même *Revue* continue son étude sur les objets d'alimentation dont on fait peu ou point d'usage. Après les *œufs* et les *insectes comestibles,* voici le tour des *reptiles comestibles.* Les malthusiens, qui ont peur que les subsistances nous manquent, trouveront dans ces trois études de quoi se rassurer.

Comme la plupart des autres revues et journaux, la *Revue Britannique* reproche au gouvernement républicain d'avoir gaspillé les ressources de la France. « Les dépenses publiques se sont augmentées, en quinze ans, de 704 millions, c'est-à-dire de plus d'un tiers, de 39 0/0. » Il faut bien faire quelques petits sacrifices pour avoir le *gouvernement à bon marché*, si longtemps promis.

M. Octave Noël espère que l'adoption des conventions avec les grandes Compagnies de chemin de fer va enfin remettre « l'ordre dans les finances compromises de la France », tout en nous permettant d'achever notre fameux réseau. Je ne sais pas si le réseau sera jamais achevé, ou, en d'autres termes, je ne sais pas si l'État parviendra jamais à rassasier cet ogre qui s'appelle la représentation nationale. Quant à rétablir l'ordre dans les finances, le réseau n'est pas la seule ni la première cause du désordre; les conventions avec les grandes Compagnies ne feront pas plus qu'une goutte d'eau dans la Seine, tant que la cause première subsistera; et l'on ne paraît nullement disposé à la supprimer.

C'est une singulière idée que d'aller s'établir au milieu de la basse pègre de Londres pour étudier les mœurs de cette classe qui, dit-on, sert de tampon entre les limites de la population et celle de l'alimentation. L'auteur de cette expérience rend compte de ses impressions et de ses observations dans la *Revue Britannique* de juin. La morale?

« J'ai souvent entendu dire que plus un homme battait une femme, plus celle-ci l'aimait. Cette théorie était certainement mise en pratique, à en juger par le nombre d'yeux pochés qu'on voyait parmi les femmes, bien que naturellement il y eût aussi de très fréquentes batailles entre les femmes elles-mêmes. Cette brutalité de la part des hommes a ses circonstances atténuantes, bien que ce soit chose horrible à voir. Quelle femme ne préférerait pas un soufflet une fois donné à une série perpétuelle de sarcasmes, de gouailleries déguisées ou de mots durs et malsonnants? Un œil poché vaut mieux qu'un cœur endolori. Des récriminations constantes, des allusions blessantes sont plus faites pour tuer l'affection qu'un torrent de violentes injures, suivi de coups. Une explosion soudaine de colère et de brutalités physiques a cet avantage sur les mots de reproche et sur les brutalités morales, que l'homme, une fois la scène passée, sent qu'il a à se faire pardonner et que

la femme est plus disposée à oublier. Elle aime à voir la force de « son homme », même quand cette force s'exerce contre sa personne à elle, et la bonté de ce même homme, quand elle se montre, a le plus puissant effet du contraste ».

On voit que la femme n'est déjà pas si sotte quand elle dit : *Et s'il me plaît d'être battue!* On pourrait encore donner d'autres raisons à son avantage, mais cela nous conduirait à constater que *battre sa femme, c'est battre de la fausse monnaie.*

« La liberté complète de la vie de garni, dit M. Geo. S., a des charmes qui en compensent les rigueurs. L'habitué des garnis est absolument son propre maître, il n'est tenu par aucun lien. Il ne possède que ce qu'il a sur le dos, et quand il part le matin, il n'y a pas de raison pour qu'il revienne à son ancien logis plutôt qu'à un autre; il peut ou non aller chercher du travail et partir quand il lui plaît; s'il est fatigué, il peut rester au lit; s'il est mouillé, il peut rester à l'intérieur. Le soir, il entend et raconte les nouvelles du jour; il prend son thé et fume sa pipe... » Si je n'étais Alexandre, je voudrais être Diogène.

Il est vrai qu'il y a quelques ombres dans le tableau du Diogène anglais; mais la plupart sont plutôt le fait de l'homme que de la nature. A celui qui saurait éviter ces nuisances et se contenter de sa médiocrité, que manquerait-il pour être aussi parfaitement heureux qu'on peut l'être ici-bas? Une femme ayant les mêmes goûts.

- M. Numa Droz termine son étude (dans la *Revue suisse*) sur la *crise agricole.* Cette troisième et dernière partie traite des causes individuelles de la crise, c'est-à-dire des qualités physiques, morales et intellectuelles des paysans.

« L'agriculteur a une nonchalance naturelle de caractère qui a quelque ressemblance avec le fatalisme musulman. » Il serait bien étonnant que la nonchalance, le découragement ne gagnât pas l'agriculteur, alors qu'il voit le plus clair du produit de ses sueurs lui glisser des mains dans les caisses du Trésor, pour retomber en pluie, comme on dit, sur les bureaucrates. Pour savoir si la nonchalance des agriculteurs est naturelle ou non, il faut s'informer si l'Irlandais transplanté en Amérique n'acquiert pas de l'activité; il faut examiner si telle province, aujourd'hui sans initiative, n'a pas été active et entreprenante en d'autres temps où elle jouissait du fruit de ses peines.

Pour ce qui est de l'intelligence des paysans, il suffit de comparer la masse variée de connaissances que les plus ignorants d'entre eux acquièrent sans aucun secours, avec ce que savent les citadins

qui ont à leur portée tant de moyens de s'instruire. Je m'étonne que M. Droz n'ait pas fait ressortir davantage les inconvénients des établissements scolaires à tous les degrés, des concours et des autres inventions que l'on a imaginées pour éclairer, dit-on, mais à coup sûr pour exploiter les agriculteurs.

Les conclusions de M. Ch. Woeste, sur l'état actuel de la France (*Revue générale*), sont à peu près les mêmes que celles de beaucoup d'hommes politiques français, et peuvent se résumer ainsi : « Chaque jour s'affaiblissent les ressorts du gouvernement... Et cependant le besoin de constituer un gouvernement modéré, fort et durable, est vivement ressenti par la population ; elle aspire à sortir de l'ornière où les pouvoirs publics pataugent ; mais tout effort dans ce sens est comprimé par la difficulté de s'orienter. » Il est pourtant facile de s'orienter : si l'argent fait la force des gouvernements, il n'y a qu'à augmenter les impôts, et le gouvernement deviendra « fort et durable ». S'il en est autrement, il faut diminuer les impôts, et pour cela supprimer le ministère des affaires inutiles. Tout est là.

« Encore si les effets du règne du radicalisme en France étaient limités aux frontières de cet infortuné pays ; mais il a donné partout une vigoureuse impulsion à la propagande des idées subversives ; de Saint-Pétersbourg à Séville, de Dublin à Rome. » Je ne sais pas au juste de quel côté vient ce vent ; mais ce que je sais très bien, c'est que les Irlandais, par exemple, ont très grand tort de ne pas vouloir mourir de faim pour entretenir le faste des lords anglais. Il est urgent de mettre ordre à cela et de fortifier le gouvernement anglais aussi bien que le gouvernement français.

Depuis douze ans que la République existe, qu'a-t-elle fait, se demande M. Albert Le Roy dans la *Revue libérale* ? — Presque rien. Telle est sa réponse. « Cette absence de réformes et ce piétinement ont singulièrement favorisé, non seulement l'intransigeance dogmatique ou frondeuse, mais encore les théories, chaque jour plus audacieuses des collectivistes, des anarchistes purs et de tous les autres du même genre. On se perd, en effet, dans les dénominations baroques de ces sectes sans doctrines, sinon sans appétits. » Je ne sais pas si la secte qui est au pouvoir a de meilleures doctrines que les autres, ni même si elle en a : elle ne les montre pas ; quant à ses appétits..., *je ne vous dis que cela*.

« Chaque session perdue pour les réformes augmente les chances des anarchistes révolutionnaires ou des révolutionnaires monarchistes : deux partis qui n'en font qu'un, puisque anarchie

et monarchie sont synonymes. » C'est-à-dire que $0 = 1$. Et il y a des gens qui soutiennent que 2 et 2 font 4 !

« Chaque jour, à Paris, des enfants meurent de faim, des vieillards périssent d'inanition, des hommes n'ont pas d'ouvrage quand leur famille n'a pas à manger. » Il faut les envoyer aux Petites-Sœurs des pauvres, la bénédiction de Dieu est sur leurs œuvres.

« Si l'on vérifie par quelle série de gaspillages, par quelle accumulation de sinécures, on arrive à ce bilan annuel de 3 milliards (d'impôts), au delà duquel il y a l'inconnu, si l'on songe que le Trésor emprunte sans cesse, et pour des dépenses d'une utilité douteuse, au lieu d'amortir sa dette, comme la grande république américaine, on reconnaîtra qu'il est légitime d'affecter au compte des travailleurs quelque chose des ressources de la nation. » Je croyais que M. Le Roy allait dire : « On reconnaîtra qu'il est légitime de supprimer ces gaspillages, ces sinécures, et, par conséquent, les impôts qui les rémunèrent ; de cette façon, les charges des travailleurs devenant moindres, leur aisance s'accroîtra, sans qu'il soit besoin du secours de l'Etat. » Mais non. Il paraît que M. Le Roy approuve ces gaspillages des deniers publics, puisqu'il veut leur donner encore plus d'extension.

Cette idée, pas neuve, d'affecter au compte des travailleurs quelque chose des ressources de la nation, indique assez que l'auteur est partisan de l'intervention de l'Etat dans la question sociale. « A l'ouvrier sans ressources, il (l'Etat) peut et doit fournir *le travail*, *c'est-à-dire le pain*, *l'existence*. » Il est possible qu'il le doive, s'il en accepte la charge; mais qu'il le puisse, c'est ce qu'il ne serait pas facile de démontrer. Aussi M. Le Roy s'en abstient-il. Toute la question est pourtant là. Tous les disciples de Sancho Pança savent qu'à l'impossible nul n'est tenu.

La *Revue politique et littéraire* n'est pas du même avis que la *Nouvelle Revue* à propos de la loi sur les récidivistes. « Ce n'est pas tout que de faire une loi, dit M. Alph. Bertillon, il faudra ensuite l'appliquer. » Il considère déjà la loi comme faite; c'est ce qu'on appelle, dans mon pays, compter l'œuf dans le cul de la poule. Et le moyen d'appliquer la loi, c'est d'établir l'identité des récidivistes. A cet effet, M. Frédéric Thomas propose « de contraindre les récidivistes à porter sur eux un carnet d'identité qui permît de constater rapidement qui ils étaient et le nombre des condamnations qu'ils avaient encourues. » Il va sans dire que M. Bertillon approuve cette ingénieuse idée; il y ajoute même du sien. Ces messieurs s'imaginent naïvement que le récidiviste conservera son carnet d'identité s'il ne veut pas être transporté. Qu'ils se rassurent; les

récidivistes voudront être transportés — si la loi est votée ; — il n'y aura pas besoin de carnet d'identité pour savoir le nombre de leurs délits et de leurs condamnations : ils en inventeront eux-mêmes, afin de se faire expédier dans ce pays de cocagne.

Ne pourrait-on pas les envoyer au Tonkin? « Toutes les personnes que j'ai vues au Tonkin, dit M. Edmond Cotteau, quelle que fût leur position sociale, ont été unanimes pour me vanter la salubrité du climat, la richesse du sol, la douceur et la docilité des indigènes, leur intelligence industrielle et enfin l'extrême facilité d'une occupation sérieuse et définitive. Cette unanimité est d'autant plus remarquable que les Français, en général, ont peu l'habitude, comme on sait, de faire l'éloge de la ville ou de la contrée où le sort les a jetés. » Malheureusement, les Français brillent par leur absence en Orient : au point qu'à Shang-Haï il n'y en a même pas assez pour remplir les fonctions municipales; on est obligé d'y admettre des Allemands. Quant à la docilité des indigènes, c'est le 5 mai que la *Revue politique et littéraire* en parlait. Je ne sais pas si elle tiendrait le même langage aujourd'hui.

M. F. Butel émet le vœu que la loi sur la *répression de la séduction* soit votée. (*Réforme sociale,* 15 mai.) « Les adversaires les plus nombreux et les plus acharnés de la réforme sont les hommes de mœurs irrégulières, qui, naturellement, tiennent au régime où tout leur assure la liberté de la débauche. » Il n'y a pas besoin d'avoir des mœurs irrégulières pour n'être pas partisan de cette réforme, sans tomber pour cela en extase devant la loi existante ; il suffit que la question ne soit pas suffisamment étudiée et éclairée. Or, quoi qu'en dise M. Butel, c'est précisément le cas de celle-ci.

L'augmentation du nombre des crimes et des vices : attentats à la pudeur, séduction, abandon des enfants, avortements, infanticides, ne tient pas uniquement ni principalement à la législation sur cette matière, puisque cette législation était la même de 1826 à 1830 que de 1876 à 1880. On ne voit donc pas comment une simple loi contre les séducteurs pourrait produire les effets régénérateurs que M. Butel nous promet; il ne serait pas difficile de montrer les nombreux abus qui naîtraient d'une pareille loi. La loi actuelle est mauvaise, soit ; c'est une raison pour la supprimer, mais non pour en mettre une pire à la place.

Jusqu'où l'Etat va se fourrer ! « Chaque comice agricole, dit *la Réforme sociale*, avait jusqu'à ce jour ses statuts particuliers adaptés aux nécessités locales et généralement aussi concis que possible... Une circulaire ministérielle déclare qu'une semblable

variété est contraire à l'unité. — Pends-toi, La Palisse ! — Les comices sont donc *engagés* à conformer leurs statuts au type rédigé dans les bureaux par quelque agent subalterne, qui peut-être a fait son éducation agricole dans les squares de la capitale.. » Dam! on a un ministère de l'agriculture ou on n'en a pas.

On sait, remarque l'auteur de l'article, M. Albert Duparc, que « dans le langage administratif le mot *engagé* signifie sous peine de mort pour ceux qui n'obéissent pas ». Et pour les bons sujets, cela doit signifier : *croix du mérite agricole.* Qu'y a-t-il de plus méritoire que d'obéir au gouvernement? M. Albert Duparc termine en répétant cette parole de Le Play : « Quand la prospérité diminue, le gouvernement se développe aux dépens de la vie privée. » Celle-ci serait peut-être encore plus vraie : Quand le gouvernement se développe aux dépens de la vie privée, la prospérité diminue.

Décidément, la femme va être protégée sur toute la ligne. J'ai bien peur que ce ne soit à son détriment; on ne saurait trop se rappeler la morale de la fable du Corbeau et du Renard. La *Revue du mouvement social* nous donne le préambule et le programme des status de la *Ligue française pour le droit des femmes.* Inutile de dire que la *Ligue* demande une loi, toujours des lois, et elle va plus loin, cette loi, que celle que M. Bérenger a soumise au Sénat.

M. Ch. Limousin, un chercheur sincère et de bonne foi, nous nous plaisons à le reconnaître, pour en avoir fait l'épreuve, et nous souhaiterions que tous les écrivains fussent de même ; mais la plupart d'entre eux ne cherchent pas, ils ont trouvé et ils n'ont plus besoin que du secours de l'Etat pour guérir tous les maux de l'humanité ; M. Limousin, dis-je, dans la *Revue du mouvement social* de mai, se pose la question suivante : « La répartition actuelle du produit du travail entre les divers coopérateurs à la production : travailleurs, *talentiers* et capitalistes, répartition regardée comme mauvaise par tous les socialistes, exerce-t-elle une influence aussi déplorable que nous le croyons, et est-elle la principale cause de la misère? Ou bien cette cause principale consiste-t-elle dans l'insuffisance de la production pour donner le bien-être à tous, les prélèvements même abusifs des *talentiers* et des capitalistes n'exerçant qu'une influence restreinte? »

M. Limousin estime que ce n'est pas le capitaliste, mais le *talentier*, qui fait les plus gros prélèvements sur la production. Cela tient peut-être à ce qu'ils n'ont pas d'apprentissage à payer, l'Etat leur donnant l'instruction à nos dépens. Après avoir oublié de parler de la grosse part que l'Etat prélève sur la production, pour

la distribuer à ses bacheliers et à ses ingénieurs, M. Limousin conclut que les abus qui peuvent exister dans la répartition exerçent peu d'influence sur le développement de la misère, et que, pour obtenir un accroissement de bien-être, il faut obtenir un accroissement de production. Mais comment obtenir cet accroissement? « Il n'y a, pour cela, qu'un moyen : le perfectionnement des instruments de production tant agricoles que manufacturiers... La situation des pauvres s'améliore forcément par suite des perfectionnements de l'outillage et de l'accroissement des capitaux. »

« Est-ce donc un paradoxe de soutenir que l'*invention de la charrue* — à plus forte raison des machines, — *accroît le pouvoir des princes, mais, en dernier résultat, est funeste à l'humanité*? » (De Lévis, *Mélanges sur différents sujets d'économie politique.*)

La place nous manque ici pour répondre aux *Contradictions des Economistes* [1] de la *Revue du mouvement social* de juin. Nous aurons l'honneur et le plaisir de répondre directement à M. Ch. Limousin, s'il juge notre réponse digne d'être communiquée à ses lecteurs, il lui donnera place dans sa *Revue*.

La *Critique philosophique, politique, scientifique, littéraire*, contient une intéressante étude : *Politique et socialisme*, de M. Renouvier, sur « l'illitéré » Charles Fourier et son système. « La doctrine de M. Fourier consacrer ce que j'appellerai l'*entière séparation de la politique et du socialisme;* elle ne demande pas à des lois et à des décrets, aux gouvernements de quelque nature qu'ils soient, le véhicule d'organisation de la société parfaite; elle ne l'attend que de la libre initiative des individus, sans imposer aucune obligation à l'État, aux mœurs générales, à la grande société. » Qu'il serait à désirer que les lettrés fussent, sur ce point, de l'avis de cet « illitéré »!

Mais si la libre initiative des individus peut organiser la société parfaite, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes; la société actuelle, issue de la libre initiative des individus, est parfaite. Il est curieux de voir comment Fourier échappe à cet argument; et les savants qui prétendent que la politique scientifique doit réorganiser la société, aussi bien que ceux qui croient que la religion doit venir au secours de la science, tous liront avec plaisir l'étude de M. Renouvier sur le trop peu connu inventeur du phalanstère.

Le bien-être augmente, dit l'un. C'est au contraire la misère qui

---

[1] A propos de l'assainissement des deltas et du reboisement des montagnes.

croît, dit un autre. Un troisième survient et affirme que bien-être et misère suivent le même progrès. M. Baluze nous montre, dans le *Journal de la Société de statistique de Paris*, que les incendies font comme le bien-être et la misère. En France, de 1846 à 1850, on compte 8.451 incendies ; de 1876 à 1880, 13.658. M. Baluze croit que « l'assurance contre l'incendie a fait naître de coupables spéculations contre les compagnies. » Les incendies seraient peut-être plus rares et plus vite éteints, si le service des pompes était abandonné à l'industrie privée ; s'il n'y avait pas besoin de courir pendant plusieurs heures, de Pierre à Paul, pour obtenir les secours des pompiers officiels ; s'il n'y avait pas de médailles à gagner dans les incendies pour les pompiers et les sergents de ville, ceux-ci, alors, ne chasseraient plus, avec force coups, les hommes de bonne volonté qui prêtent leur concours gratuit, au risque d'empêcher ces braves fonctionnaires de gagner leur récompense ; si... Mais pour être dans le mouvement, il faudrait proposer, au contraire, de confier à l'État le monopole des assurances comme il a celui des pompes.

On trouve dans le *Bulletin de statistique et de législation comparée* que le nombre des débitants de boissons, qui de 1872 à 1878 était resté à peu près stationnaire, présente une augmentation de 17.126 à la fin de 1881. « C'est, dit le *Bulletin*, la conséquence de la loi du 17 juillet 1880 portant abrogation du décret du 29 décembre 1881 qui assujettissait l'ouverture des cafés et des cabarets à l'autorisation préalable des préfets. » C'est peut-être aussi la conséquence de l'appauvrissement public, suite de l'extension des impôts, qui, empêchant les familles d'avancer le prix d'une barrique de vin, les oblige à acheter chez le débitant, au jour le jour, de l'eau qui en a la couleur.

Le même *Bulletin*, numéro de mai, contient l'arsenal d'où M. Henry George tire ses armes : l'évaluation du revenu foncier des propriétés non bâties. Dans le département de la Seine la valeur des terrains a plus que décuplé (13,73) de 1851-53 à 1879 81. Il n'y a là rien de surprenant : le total des recettes ordinaires et extraordinaires du budget qui se rend à Paris s'élève de 1869 à 1880 à 35.918.653 740 fr. 68. Si au moins on jetait ces 36 milliards dans la rivière, il n'y aurait que demi-mal ; mais non, suivant la pittoresque expression des socialistes, ils retombent en pluie... sur l'entourage de l'État. En opposition avec la Seine, il y a des départements où la propriété a acquis une moins-value qui varie de 0 à 20 0/0. Dans ce cas se trouvent la Haute-Marne, la Drôme, le Gard, les Hautes-Alpes et l'Ardèche.

La chétive et dolente agriculture continue d'exprimer ses plaintes, ses vœux, ses espérances. M. Barral espérait que les excédents de la conversion auraient fourni l'argent nécessaire pour l'entretien des chemins vicinaux, dont la construction, dit-il, a rendu les plus grands services à l'agriculture. — Et aux courtiers électoraux? — Malheureusement, ce grand service n'est pas gratuit : « Les ressources pour l'entretien de la vicinalité sont insuffisantes, de telle sorte que, sous peine de voir les routes se détériorer et les chemins retomber dans la barbarie, on est obligé de songer ou bien à créer un impôt nouveau, ou bien à imaginer quelque combinaison qui permette d'entretenir les chemins en bon état sans demander à l'agriculture des sacrifices supplémentaires. » A qui donc pourra-t-on les demander?

M. Méline, ministre de l'agriculture, a imaginé deux moyens de soulager les souffrances de son administrée? l'un consiste à atténuer le vide que le manque de bras laisse dans les rangs des ouvriers agricoles. — M. le ministre va-t-il établir des haras humains? — Le deuxième moyen, c'est la réduction des tarifs de transport. Au surplus, une bonne loi sera bientôt faite sur le crédit agricole. M. Barral trouve tout cela excellent, mais... « En attendant, le discours de M. Méline doit être médité par les agriculteurs. » C'est ce que j'allais dire : c'est une belle chose que de méditer des discours de ministres quand on a le gousset plat et le ventre vide; et il faut convenir que les agriculteurs sont servis à souhait.

Il ne faut pourtant pas croire que le gouvernement ne fasse que des promesses, il fait quelquefois des dons, et quand il s'en mêle, il n'y va pas de main morte. C'est ainsi qu'il a porté la pension de M. Pasteur de 12 à 25.000 fr. « Tous les agriculteurs, dit M. Barral, approuvent l'initiative que prend le gouvernement. — Alors qu'ils ne se plaignent pas. — Si nous avions une objection à faire, ce serait contre la modicité même de la récompense. » Il est encore temps de la faire.

Le *Journal de l'agriculture* du 19 mai contient d'utiles renseignements sur *Les causes de la diminution de la culture du lin*. En 1862 il y avait en France 105.455 hectares ensemencés en lin; en 1871, 79.721; actuellement il faut compter 60 à 65.000 hectares. M. Ladureau passe en revue les causes de cette diminution, et il va sans dire qu'il oublie de parler des impôts. Une de ces causes, suivant l'auteur, réside dans l'accroissement de la culture de la betterave depuis 1860 à 1870... « Mais cette dernière industrie souffre beaucoup en ce moment de la concurrence que lui font les sucres belges, allemands et autrichiens. » Si cette prétendue cause avait

eu quelque influence, la culture du lin devrait donc reprendre la place de la betterave; or, il n'en est rien. Le lin, comme la vigne, comme le bétail, a trouvé le moyen de tomber malade; sa maladie s'appelle *brûlure* ou *froid-feu*.

Vox in deserto. M. E. Gréa ne peut admettre que le gouvernement oublie qu'il est autre chose qu'un simple conseil municipal, et que c'est la France tout entière qu'il va faire contribuer de ses deniers (pour les logements d'ouvriers) à augmenter un des maux qui la rongent. M. Gréa est donc aussi naïf que nous. « Je n'y puis voir, dit-il, qu'une faveur aux ouvriers des villes et un puissant moyen de nous enlever les bras qui nous restent. » Patience, M. Méline va vous en procurer, des bras.

Dans l'*Organisation municipale de Paris et de Londres*, M. Yves Guyot réclame pour Paris le droit d'élire son maire, etc. Comme les adversaires de l'autonomie communale ne donnent point les motifs de leur opposition, je vais me mettre à leur place. « La commune de Blanche-Fontaine (Doubs), qui compte 24 habitants, peut élire son maire : Paris n'a pas de maire élu. » Que les Parisiens aillent s'établir à Blanche-Fontaine, et ils éliront leur maire.

M. Yves Guyot invoque le principe de décentralisation pour contester au gouvernement toute ingérence dans les affaires de la cité. Ses adversaires peuvent invoquer le même principe : il est clair que l'on se trouve mieux à Paris que partout ailleurs, puisque tout le monde s'y rassemble; c'est là une situation mauvaise; le vieil apologue des membres et de l'estomac est réciproque : si les membres ne peuvent se passer de l'estomac, l'estomac ne peut pas davantage se passer des membres; il ne faut pas que la France devienne hydropique. Il est donc de bonne politique de rendre la vie dure aux Parisiens, afin de les repousser vers la province ; cela peut parfaitement s'appeler faire de la décentralisation. Si j'étais gouvernement, je laisserais Paris élire ses administrateurs, mais j'irais m'établir ailleurs.

La brochure de M. Yves Guyot, accompagnée de six graphiques, ne contient pas moins des détails intéressants sur l'administration de Paris et de Londres. Elle se termine par des discours prononcés par l'auteur au banquet du 19 mars.

M. A. Laurent publie le trentième volume de la *Bibliothèque de la Brasserie* (*Bruxelles, ses estaminets et ses bières*). « Les pourboires augmentent le prix de la consommation de plus de 30 0/0 et la diminution de la capacité des chopes a augmenté le prix de la bière de

25 0/0. On a calculé que le total des pourboires s'élève par année, pour tous les cafés de Paris, à plus de 7 millions de francs. » Et les garçons n'en sont pas mieux, comme le prouvent les plaintes fréquentes qu'ils adressent aux journaux. Et les filles de brasserie... encore moins. Garçons et filles feraient donc sagement en demandant l'abolition de cette coutume surannée des pourboires, afin d'obtenir, à la place, des *pourmanger*. M. Laurent se plaint de l'augmentation des impôts, du renchérissement des matières premières et de la main-d'œuvre, et demande que le public consente à payer quelques francs de plus la tonne de bière, pour permettre à la brasserie d'améliorer la qualité. Mais le public ne peut pas payer davantage : il ne reste pas d'autre moyen de couvrir ses frais en satisfaisant le public et le fisc que de frauder ou de servir la bière dans des coquilles de noix.

Chacun cherche de son côté à rendre la vie à l'agriculture : Voici une petite brochure qui n'est pas sans intérêt : *De l'association fermière agricole*, par Timoléon de Laffore. Les capitaux aussi bien que les bras ont abandonné la terre ; les bras sont allés gratter du papier dans les bureaux des administrations; les capitaux les ont suivis ou devancés et sont allés tripoter à la Bourse. C'est pour ramener les capitaux vers la culture que M. de Laffore conseille l'association agricole. « Il nous semble singulier, dit-il, qu'il n'y ait pas des sociétés fermières agricoles, comme il y a des compagnies de chemins de fer, de navigation, etc. Il faut donc, de toute nécessité, rapprocher les capitaux de la culture. On atteindra ce but en faisant comprendre aux capitalistes et aux propriétaires fonciers qu'ils ont tout intérêt à s'unir ; en leur faisant toucher du doigt les avantages qu'ils pourraient retirer de l'association fermière. »

S'il y avait intérêt à le faire, on le comprendrait. En supposant que l'association soit aussi avantageuse qu'on le croit, qu'elle rompe avec les errements du passé, qu'elle emploie la vapeur, l'électricité même, l'outillage perfectionné, les meilleures méthodes de culture, qu'arrivera-t-il ? Le gouvernement seul profitera de l'excédent de production.

Je ne me lasserai pas de le dire : la pompe aspirante qui attire tout en France sur le même point, c'est l'État et son budget ; et pour réduire le chiffre du budget, il faut commencer par réduire les attributions de l'État, et non les étendre journellement comme on le fait. Je ne dis pas ceci pour M. de Laffore, qui ne demande pas le secours de l'État pour appliquer son idée, et qui ne paraît

même pas avoir grande confiance dans l'infaillibilité de ce pape anonyme.

La *Chambre de commerce des Vosges* nous envoie un volume d'*Extraits du registre de ses délibérations*. Cette Chambre « proteste de toutes ses forces contre l'extension donnée à l'impôt sur le revenu, extension qu'elle croit aussi contraire à la volonté du législateur qu'à l'équité et au développement de la richesse publique. »

C'est très bien ; mais tous les impôts ont les mêmes défauts, d'être contraires à l'équité et au développement de la richesse publique; il pourrait même arriver que, sous une autre forme, ils retomberaient encore plus lourdement sur le public. C'est donc contre l'impôt en général, et non contre un impôt particulier qu'il faut protester.

Quant à la *limitation des heures de travail*, toutes les chambres de commerce l'ont combattue, et avec de bonnes raisons, comme on peut le voir dans le *Rapport* de la Chambre des Vosges. Il y a donc tout lieu de croire que si ce projet eût été proposé quelques années plus tôt, il aurait été adopté d'emblée par les législateurs, qui ont pris à tâche de me donner raison, lorsque je soutiens ce paradoxe : que les lois et les gouvernements sont le génie du mal, l'*arimane* de la société. L'élection des juges consulaires, les traités de commerce, la valeur légale des marchés à terme, etc., ont également fait l'objet des discussions et des délibérations de la Chambre de commerce des Vosges. Il y a là dedans à prendre et à laisser, mais au moins ce sont des hommes qui connaissent ce dont ils parlent, et non des avocats qui ne songent qu'à aligner des phrases à effet.

M. Godin n'est pas de ces socialistes qui bâtissent leurs châteaux en Espagne, et qui attendent l'initiative du gouvernement pour les transplanter en France. M. Godin met lui-même ses conceptions à exécution; il a fondé un *familistère* à Guise, et l'on dit que cela fonctionne bien. C'est du moins la vraie manière de faire du socialisme. La *Mutualité nationale contre la misère* est l'abrégé d'un autre livre qu'a publié M. Godin; et cet abrégé est suivi d'une *Pétition et proposition de loi à la Chambre des députés*, dans le but de faire passer les propriétés à l'État, non pas comme M. George, en volant purement et simplement ces voleurs de propriétaires, mais en faisant l'État héritier de la fortune des gens à leur décès. « L'État, devenu propriétaire par droit d'héritage, use des biens qu'il possède pour le plus grand profit de la société, c'est-à-dire suivant les règles que le législateur établit. » L'État et le législa-

teur changeront donc bien de conduite, car jusqu'à ce jour..... En tout cas, cette loi ne doit pas se faire par des députés et à la pluralité des voix, mais à l'unanimité absolue, sans quoi le grand familistère ne serait pas une famille, et resterait ce qu'il est.

Mais il est probable qu'il n'y aura pas besoin de recourir à ce moyen pour remédier à la misère : l'État, qui fait tout pour le plus grand profit de la société, publie la première partie des résultats de son *Enquête sur les associations ouvrières*. La Commission extra-parlementaire, nommée à cet effet par le ministre de l'intérieur, recherche les moyens de faire admettre les associations coopératives ouvrières de production aux adjudications et concessions des travaux de l'État, et de faire participer les ouvriers dans les bénéfices des entreprises particulières résultant de ces travaux.

Certainement la Commission extra-parlementaire ne sera pas embarrassée de trouver ces moyens. D'ailleurs, il y a des précédents, dit M. J. Barberet, rapporteur de la Commission. Il aurait fallu dire : il y a *un* précédent. Mais cela suffit bien; on ne voit pas, en effet, pourquoi nous ne ferions pas au moins autant de sottises que nos prédécesseurs. Il est bon d'observer aussi que « généralement, la presse a bien accueilli la haute intervention du ministre dans cette question ». *Généralement* ne pouvait pas être mieux placé. Bien amusants, les interrogatoires des représentants des sociétés coopératives. Cela me rappelle le temps où j'allais à confesse.

La *Société d'économie politique de Bordeaux*, en conséquence de conférences faites à l'Hôtel de la Bourse, par MM. E. Gommès-Cassères et V. Mimaud, affirme que la marine marchande française n'est pas en décadence, mais qu'elle progresse trop lentement. Les primes à la marine marchande ne paraissent pas avoir produit de bien grands résultats (de bons). « Les chantiers français n'ont pas pu répondre à la demande de tonnage qui s'est faite depuis le vote de la loi, bien que la prime leur donne un grand avantage sur les chantiers étrangers; un grand nombre de commandes ont été faites en Angleterre, même depuis la loi des primes du 29 janvier 1881... Dans les dix premiers mois de 1882, l'Angleterre a livré à la France pour 46 millions de francs d'embarcations et bâtiments de mer *en fer*, de 98.000 tonneaux au lieu de 36.000 tonnes en 1881. »

« En France, toutes les dépenses concernant la construction, l'entretien et l'administration des ports incombent à l'État. Tous les navires, sans distinction de nationalité, les utilisent gratuitement. Dans plusieurs pays, en Angleterre notamment, aucune des

dépenses de l'espèce n'est imputée sur le budget. Ce sont les localités qui y pourvoient. » En France, cette variété est contraire à l'unité.

« Il faut se garder, dit M. Vuitry, de juger les événements et les institutions du milieu du XIVe siècle avec nos idées actuelles. » Rien de plus vrai et de plus fréquemment oublié que ce précepte; et il semble que l'auteur de *l'Origine et l'établissement de l'impôt sous les trois premiers Valois* ne l'a pas toujours mis en pratique, et qu'il a examiné la question de l'impôt avec des lunettes de légiste.

« Ce n'était pas comme roi, c'était comme seigneur, comme possesseur de fiefs, que le prince percevait des cens sur ses tenanciers, des tailles sur ses serfs, des droits de mutation sur les biens qui relevaient de lui..... » A mon avis, ce n'était pas comme *possesseur*, mais comme *défenseur*, que le prince percevait, etc.; ce n'était pas un droit, mais la conséquence d'un devoir, et lorsqu'on n'était pas content de lui, on le mettait à la porte, comme on fit à Childéric Ier et à beaucoup d'autres; ce qui prouve bien notre opinion, c'est que les impôts n'ont été demandés pendant très longtemps que sous le prétexte de pourvoir à la défense de l'État (ce qui ne veut pas dire qu'ils y fussent employés), et que beaucoup d'états généraux ont fourni aux rois, non pas de l'argent, mais des hommes armés, équipés et entretenus par eux.

L'impôt n'était point alors la *contribution exigée* (par le gouvernement) de chaque citoyen pour sa part dans les dépenses publiques. C'est le citoyen, et non le gouvernement, qui était juge du *quantum* de cette contribution; et il ne paraît pas qu'on fût plus mal gouverné qu'aujourd'hui, où la contribution est exigée.

La brochure de M. Vuitry n'en contient pas moins de bons renseignements sur l'impôt et sur les États généraux, et aussi des erreurs comme celle-ci : « A l'origine de la féodalité, le servage était la condition de la plus grande partie de la population. » Le servage, tel qu'on l'entend, n'a jamais existé que dans l'imagination des docteurs de l'Université.

En 1860, M. Barbié du Bocage était protectionniste. En 1883, après l'expérience qui s'est faite, dans cet intervalle, de ce qu'il appelle le *libre-échange*, il l'est encore et plus que jamais. Je comprends cela. Si j'appelais libre-échange le régime économique que nous subissons, je ne sais pas si je serais protectionniste, mais je ne serais certainement pas libre-échangiste.

La base principale de la liberté du commerce, dit Forbonnais, consiste à ce que chacun ait la faculté de s'occuper de la manière

qu'il croit la plus lucrative ou qui lui plaît davantage. Est-ce là le but qu'atteint le gouvernement avec son instruction, qui déclasse tous les citoyens, avec ses traités de commerce, qui sont la négation du libre-échange, avec...? C'est dire en deux mots que les critiques de M. Barbié du Bocage se retournent d'autant mieux contre son système, qu'elles sont plus fondées (et elles le sont souvent); et que, pour être dans le vrai, l'auteur n'a qu'à renverser sa maxime : « La protection est la sagesse commerciale, le libre-échange en est le dévergondage », et dire : « Le libre-échange est la sagesse commerciale; la protection en est le dévergondage. »

Encore la propriété. M. Louis Bertrand, comme beaucoup d'autres monacophobes, trouve inique la propriété cléricale. Cela est vrai, en tant du moins qu'elle procède de l'État, et cette idée n'est pas nouvelle : c'était, avant la Révolution, avec plus de fondement qu'aujourd'hui, le sentiment non seulement de bien des laïques, mais aussi de Massillon, d'Alberoni, etc.

M. Bertrand va plus loin : la propriété bourgeoise n'est pas moins injuste selon lui. Cela est encore vrai lorsqu'elle dérive de la même source que celle des moines; mais ce cas est rare, et il ne faut pas prendre l'exception pour la règle.

On serait tenté de croire, d'après cela, que M. Bertrand va dire : Puisque c'est l'État qui a constitué la propriété cléricale, en donnant des privilèges au clergé; puisque c'est encore lui qui a créé la propriété bourgeoise en vendant, vers la fin du siècle dernier, des propriétés qui ne lui appartenaient pas, passons l'éponge sur les sottises qui ont été faites, et pour qu'elles ne se renouvellent pas, retirons à l'État toute ingestion dans cette matière.

Mais c'est tout le contraire : M. Bertrand veut *nationaliser le sol*, c'est-à-dire donner à l'État la propriété des terres bourgeoises aussi bien que des cléricales. « Cette nationalisation du sol et des richesses devant servir à la production est conforme à la justice et aux véritables intérêts de la société tout entière. » L'auteur n'oublie qu'une chose, c'est de prouver son affirmation, et elle a été réfutée tant de fois que j'ai presque honte de revenir là-dessus; je vais cependant dire quelques mots.

« Primitivement, la terre, source unique de richesse, était le patrimoine de tous. Le beau livre de M. Émile de Laveleye sur *la Propriété et ses formes primitives*, a établi ce fait de la façon la plus formelle. »

M. E. de Laveleye n'en sait pas plus long que les autres sur ce point; il n'était pas là au commencement du monde, et les faits sur lesquels il appuie son système sont trop modernes pour faire auto-

rité. Si le sujet en valait la peine, il ne serait pas difficile de montrer qu'il est infiniment plus vraisemblable que la propriété primitive a été individuelle ; mais cela serait superflu, car, lors même que la propriété aurait été collective à l'origine, cela ne prouverait rien pour le présent. Il est, d'ailleurs, faux que la terre soit la source *unique* de la richesse.

M. Bertrand n'indique pas, comme M. George, le moyen à employer pour que « toutes les propriétés, toutes les forces vives de la société » fassent retour à l'État ; mais, en supposant ce retour effectué, comment l'État en disposerait-il? L'auteur ne nous éclaire pas davantage sur ce petit détail. L'œuvre de justice, selon lui, « c'est de remettre collectivement les expropriés, les volés, les esclaves du salaire, en possession de ce qui leur a été pris, en un mot, en *expropriant les expropriateurs* ». Que signifie *collectivement?* Cette collectivité comprend-elle un canton, un département, une province, une nation ?

Je ne veux pas m'arrêter à examiner comment l'État, étant donné les antécédents, sur ce point comme sur les autres, organisera avec impartialité la ou les collectivités : je me bornerai à dire que lorsqu'il l'aura fait, il se trouvera, à l'égard du reste du globe, dans le même cas où se trouvent les propriétaires actuels en face des expropriés.

Si les *esclaves du salaire* veulent rentrer en possession de ce qui leur a été pris, ils n'ont qu'à sortir des villes, ils trouveront des terres en friche plus qu'ils n'en pourront et plus qu'ils n'en veulent cultiver. Je disais dernièrement que beaucoup de maisons de la campagne et des petites villes de province étaient abandonnées, et j'engageais les citadins qui manquaient de logement à aller les habiter. Ce ne sont pas seulement les maisons.

« On ne compte plus les terres en friche et les propriétés délaissées. Dans un seul arrondissement de l'Aisne, 167 propriétés ne sont plus cultivées par le fermier et ne sont pas reprises par le propriétaire; dans un autre arrondissement de l'Aisne, 123 fermes se trouvent dans le même cas. Dans dix départements du Nord et du Nord-Est, les fermiers découragés abandonnent la culture... Depuis quelques mois, la crise a gagné les environs de Paris; aucun fermier ne s'est offert pour les fermes de Mégrimont, de Sailly, deux fermes de Linville (canton de Limay), pour les fermes de Romainville et de Montanié (canton de Poissy), de la Marache et de Bantelu (canton de Marines), de Breval (canton de Meulan), de Beaurepaire (canton de Mantes). » (*Les Finances de la République*, par Le Trésor de la Rocque. *Correspondant* du 25 juin.)

Vous demandez des terres, messieurs les collectivistes? En voilà.

ROUXEL.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL SCIENTIFIQUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Lors de l'Exposition universelle de 1878 un grand nombre d'hommes d'État, d'économistes, de savants, de publicistes, appartenant à la plupart des principales nations, ont fondé, sous l'inspiration et la direction de M. de Malarce, une sorte d'association, libre et publique, pour étudier, comparer, discuter, propager et protéger, chez tous les peuples, les institutions de prévoyance. Cette association, toute spontanée, pourvue d'un règlement mais non de statuts, s'est constituée et a fait acte d'existence dans le congrès général tenu au Trocadéro, du 1er au 7 juillet 1878, sous la présidence de M. Hippolyte Passy ; elle comptait plus de 300 membres, dont 12 de l'Allemagne, 4 de l'Alsace-Lorraine, 12 de l'Autriche, 8 de la Hongrie, 7 de la Belgique, 5 du Brésil, 6 du Danemark, 3 de l'Espagne, 7 des États-Unis, 10 de l'Angleterre, 18 de l'Italie, 10 de la Hollande, 5 du Portugal, 8 de la Russie, 2 de la Suède et 7 de la Suisse.

Le concours avait été extraordinaire ; il tenait en partie au succès de l'Exposition et aussi au désir, de la part de beaucoup d'hommes distingués, de profiter de la circonstance pour donner à la France, à peine relevée des désastres de 1870, un témoignage de sympathie.

Les travaux du congrès, dont le compte rendu a été publié en 1881, consistèrent principalement à dresser une sorte d'inventaire comparatif des institutions de prévoyance chez les divers peuples. Partagés en trois sections, les caisses d'épargne et les sociétés de secours mutuels, les unions économiques, les banques populaires, les caisses de retraite et les assurances, les membres du congrès se livrèrent plutôt à un recensement des institutions existantes qu'à l'examen comparé des procédés, des méthodes, des systèmes divers, sous l'empire desquels elles avaient été formées et fonctionnaient; toutefois, il suffit de parcourir le compte rendu du congrès de 1878, pour reconnaître que, dès lors, les questions se rattachant aux caisses d'épargne occupaient la première place, comme l'avait annoncé M. Hippolyte Passy dans son discours d'ouverture. M. le commandeur Luzzatti, M. de Bruyn-Kops, M. Van Sittart Neale, que nous allons retrouver au congrès de 1883, firent au congrès plusieurs communications importantes sur l'organisation des caisses d'épargne en Italie, en Angleterre et en Hollande. Des mémoires considérables furent également produits par M. Ludlow sur les *Friendl*

Societies, par M. Charles Robert sur les essais de participation aux bénéfices, par M. Townsend sur les caisses d'épargne aux États-Unis, par M. de Malarce sur la statistique générale des caisses d'épargne.

Depuis 1878, il y a lieu de constater un mouvement significatif dans tout ce qui touche aux institutions de prévoyance. L'opinion publique leur accorde un intérêt plus direct, plus soutenu. Par suite les limites de leur domaine se sont étendues. Les gouvernements se rendent même compte de la puissance des courants divers qui règnent dans les populations, des questions qu'elles agitent, des intérêts qui les préoccupent. Nous sommes loin, par suite, des idées qui ont présidé à la fondation, après le rétablissement de la paix en 1815, des premières caisses d'épargne; aujourd'hui l'épargne est étudiée, comprise et appliquée à de tout autres points de vue, parce que la prévoyance, elle-même, est envisagée de tout autre façon. Il ne s'agit plus de constituer lentement le modeste capital qui sera la ressource dernière d'un ouvrier laborieux et le premier élément de la constitution d'une famille nouvelle, il s'agit que l'épargne pourvoie à toutes les éventualités de la vie, aux accidents du travail ou de la maladie, pour le travailleur et pour les siens, à la retraite de l'ouvrier, à la destinée de sa veuve ou de ses enfants, en cas de décès, — ce n'est même là, pour ainsi dire, que le premier degré de la prévoyance, que le premier objet de l'épargne; — il y a un second degré, ce sera l'épargne destinée à modifier la condition de l'ouvrier, à lui permettre soit de parvenir au patronat, soit de devenir actionnaire dans une société de production ou dans une banque populaire, soit d'accroître son salaire ou son bien-être dans des sociétés de consommation, de construction. Enfin l'épargne, qui est toujours le résultat d'un effort moral, peut devenir un moyen d'éducation, comme l'épargne scolaire, ou de réforme morale, comme les sociétés de tempérance. L'épargne se présente ainsi comme l'élément générateur d'une sorte de réforme sociale, d'une organisation nouvelle.

D'autres problèmes, plus délicats, plus élevés apparaissent alors. Le travailleur sera-t-il livré à lui-même dans cette impérieuse fonction de l'épargne? Ses efforts individuels suffiront-ils pour lui permettre de prélever sur son salaire tant de formes d'épargne? Vains efforts, inutiles tentatives, ont essayé de démontrer Karl Marx et Lassalle en Allemagne, les nihilistes en Russie et tous les anarchistes ou communistes français ; le salaire ne permet au travailleur que de subsister, c'est la loi de fer, révélée par Turgot et Ricardo. Mais les faits ont prouvé la fausseté de cette loi. Les caisses d'épargne en Europe et aux États-Unis ont réuni 13 milliards. En Allemagne, en Italie, en Suisse, aux État-Unis, en Russie même, en Belgique, il existe en outre de nombreuses banques populaires où l'épargne du peuple a encore accumulé et manipulé plusieurs milliards. Enfin, cette même épargne a suffi pour

fonder, dans tous les États européens et aux États-Unis, des milliers de sociétés de secours mutuels où les femmes et même les enfants sont aujourd'hui admis. Le salaire est donc suffisant et l'effort individuel doit être considéré comme l'élément fondamental de l'affranchissement et de la prévoyance pour les travailleurs. Ces idées prévalent en Italie, en Autriche, en Belgique, en Hollande, en Suède, en Angleterre, et aux États-Unis. Elles rencontrent en Allemagne et en France des contradicteurs sérieux. De là des lois ou des projets de loi soit pour imposer l'assurance obligatoire au travailleur ou à celui qui l'emploie, soit pour lui préparer une retraite, soit pour accroître son épargne. Ainsi, en Allemagne, une loi vient d'être votée sur l'assurance obligatoire des ouvriers en cas de maladie. Ainsi, en France, divers projets de loi ont été discutés par la Chambre des députés sur les accidents, sur les sociétés de secours mutuels, sur les caisses de retraite.

A côté de ces problèmes sont venus se juxtaposer d'autres questions. La constatation de la puissance de l'épargne des travailleurs dûment faite — n'importe sa suffisance ou son insuffisance à opérer sur-le-champ une amélioration presque illimitée dans leur condition, — on a cherché quel était l'emploi de ces épargnes ; à cet égard, il a fallu reconnaître de grandes divergences entre les procédés des divers peuples et une tendance remarquable vers une méthode nouvelle, progressive, une méthode scientifique de l'emploi de l'épargne, dont l'Italie offre le modèle.

Telles sont les principales lignes du mouvement qui a eu lieu, depuis 1878, dans les institutions de prévoyance; à bien des égards, des changements s'étaient produits, par suite les circonstances étaient favorables à une nouvelle réunion du congrès. Aussi, bien qu'il n'ait pas donné lieu à un aussi grand concours de personnes qu'en 1878, le congrès de 1883 a-t-il été appelé à remuer plus d'idées. Avant de rendre compte rapidement de ses travaux, qu'il me soit permis de demander une modification indispensable au règlement. D'après le règlement du congrès, le congrès n'émet pas de vote; il ne formule même pas de vœu, c'est une prescription excessive et de nature à porter tort aux congrès futurs en privant les discussions de tout intérêt ; une discussion sans vote n'a pas de portée ; un congrès sans discussion devient un cabinet de lecture. Quelques jours auparavant s'était tenu au Trocadéro un congrès considérable, celui de la protection des enfants abandonnés. Les discussions y ont été très vives, mais confirmées par des votes. Aussi lors de la réception par M. le Président de la république des membres du congrès de prévoyance a-t-il demandé, dans quel sens le congrès s'était prononcé sur la question la plus importante, l'emploi des fonds des caisses d'épargne. Le bureau s'est trouvé obligé d'expliquer que le congrès n'émettait même pas de vœux; cet incident tranche la question.

Le congrès a ouvert ses séances le 9 juillet au Trocadéro, sous la présidence de M. Léon Say, sénateur; M. de Malarce, secrétaire-général perpétuel du congrès, avait tout préparé, avec la diligence qui lui est propre, pour que les travaux du congrès pussent être conduits rapidement. Par suite de ses voyages, de ses missions dans les divers États de l'Europe, des rapports qu'il y entretient avec les gouvernements, les sociétés savantes, les hommes d'État et les publicistes, plus de 2,000 documents, quelques-uns d'une grande importance, tous intéressants, avaient été adressés au congrès et forment une bibliothèque internationale, probablement unique, sur les institutions de prévoyance; citons, avant tout, les documents italiens et, parmi eux, les belles publications du statisticien M. Boddio, du commandeur Luzzatti, de la grande caisse d'épargne et de la banque populaire de Milan.

La première séance a été uniquement consacrée au discours d'inauguration du président et au rapport du secrétaire général. Des délégués des principaux États étaient déjà arrivés et assistaient à la séance, c'étaient le commandeur Luzzatti et M. Springher pour l'Italie, M. de Bruyn Kops pour la Hollande, M. Hansen pour l'Allemagne, M. Loranski pour la Russie, M. Van Sittart Neale pour l'Angleterre, M. Leffler pour la Suède, M. Marco Besso, MM. Franz Flatz et M. Weïsz pour l'Autriche, M. le général Menabrea, ambassadeur d'Italie en France, M. le chevalier d'Aranso, chargé d'affaires du Brésil, M. Georges Walker, consul général des États-Unis, ont également honoré de leur présence plusieurs séances du congrès.

Le congrès constitué, M. Léon Say a rendu hommage à la mémoire des premiers membres fondateurs du congrès périodique, décédés depuis 1878; il a caractérisé d'un trait précis chacun de ces illustres citoyens, qui tous par leur science et leur influence, ont été des serviteurs dévoués et puissants des institutions de prévoyance : Hippolyte Passy, Michel Chevalier, Partholony, Rio-Branco, le premier ministre brésilien; Franz Deak, le grand patriote hongrois, Schulze Delitsch, le fondateur des banques populaires, etc.; puis il a signalé le profond intérêt qu'éveillait parmi les plus considérables des hommes d'État d'Europe et d'Amérique l'œuvre de ce congrès, et signalé à l'attention de l'assemblée, parmi les questions actuelles, la question de l'emploi des fonds de la prévoyance populaire.

MM. Luzzatti et de Bruyn-Kops ont constaté qu'en Italie et en Hollande la même question était à l'ordre du jour, mais que la tendance à la liberté, dans la formation et le développement des institutions de prévoyance, prévalait partout.

M. de Malarce a terminé la séance en résumant les travaux du congrès de 1878 et en insistant sur l'influence qu'il avait exercée par la révélation, en quelque sorte, non pas de l'épargne et de ses effets, mais

d'une science de l'épargne, d'une méthode supérieure de son emploi. Les questions sociales, a-t-il ajouté, ne se résolvent point par une panacée, ni par des conceptions hasardeuses et dangereuses, mais par une série d'institutions, de procédés, de moyens, qui progressivement donnent solution aux nombreux et divers problèmes ; ces solutions sont indiquées par l'examen des faits, par l'étude comparée des expériences des divers peuples, de telle sorte que si chaque peuple adoptait les institutions reconnues les meilleures, la civilisation en recevrait un immense progrès, progrès sûr, sans trouble et sans risque. Ces institutions de prévoyance ont en elles la faculté, non pas seulement de bien aménager les ressources du peuple, mais de renforcer ses énergies morales ; à ce titre, elles possèdent une valeur éducative inestimable ; et cette valeur éducative, qui apprend aux hommes à se dominer, à régler leur vie, à bien ordonner leur volonté, est d'autant plus indispensable que s'est accrue et que s'accroît, chaque jour, la somme des libertés individuelles.

Les membres et les travaux du congrès ont été partagés dans les trois mêmes sections ou services qu'en 1878.

Les trois séances suivantes (10, 11 et 12 juillet) ont été exclusivement employées par la première section, celle des caisses d'épargne, c'est dire quelle importance le congrès leur a attribuée dans cette seconde session. Cette importance est provenue de différentes causes : le développement des épargnes populaires, la diversité des formes qu'elles prennent (épargne ordinaire, — épargne postale, — épargne scolaire, — timbre d'épargne, — livret d'épargne, — assurance-épargne), les risques auxquels elles sont exposées, la divergence des législations, la divergence des institutions, le succès extraordinaire obtenu en Italie, en Allemagne, en Hollande, aux États-Unis, mais en Italie principalement, par des réformes dont la portée économique et sociale est manifeste, la crise des caisses d'épargne en France et l'excès de l'ingérence de l'État dans l'emploi de leurs fonds. Enfin, il y a eu une cause accidentelle, c'est que toutes ces divergences ont eu pour résultat une discussion contradictoire, pleine de mouvement et d'intérêt, bien que le règlement n'ait pas permis de consacrer cette discussion par un vote.

M. Léon Say a entamé les débats par un exposé clair et rapide de la situation des caisses d'épargne ordinaires en France.

Avant d'analyser le discours de M. Léon Say, il me paraît nécessaire d'indiquer sommairement les phases principales suivies par la législation sur les caisses d'épargne en France.

Ces caisses d'épargne, au nombre actuellement de 547 avec 831 succursales et réunissant 1,840 millions, remontent à 1818 ; c'est dans le cours de cette année que fut fondée la caisse d'épargne de Paris, sous l'influence des hommes distingués qui présidaient à l'établissement de la

Compagnie d'Assurances générales. Bien que les caisses d'épargne se soient développées en France assez lentement (il n'existait en 1830 que 14 caisses d'épargne et en 1848 elles n'avaient encore réuni que 358 millions), l'emploi de leurs fonds a toujours été l'objet de préoccupations et de difficultés. Les fondateurs de la caisse d'épargne de Paris, qui a servi de modèle à la plupart des autres (Bordeaux et Metz 1819,— Rouen 1820,— Marseille et Nantes 1821,— Lyon et le Havre 1822, — Rennes 1823), se sont bien rendu compte de l'origine des capitaux qu'ils allaient recueillir (recevoir en dépôt les petites sommes provenant des cultivateurs, ouvriers, artisans, domestiques et autres personnes industrieuses), mais ils ne paraissent pas avoir entrevu l'importance de ces sommes ni discuté le mode de leur emploi. Ils n'ont prévu qu'un seul emploi, la rente sur l'État. Et comme le taux de cette rente est soumis à des variations incessantes, la difficulté d'offrir aux déposants un intérêt fixe et de le rembourser à première demande est bientôt devenue considérable. C'est cette double difficulté qui, en France du moins, amenait la caisse d'épargne de Paris à entrer, dès 1822, en rapport avec l'État, d'où la loi du 17 août 1822, les ordonnances du 14 mai 1826 et du 18 juin 1829. Celle-ci a une grande importance, elle autorise les caisses d'épargne à placer leurs fonds en compte courant au Trésor, avec intérêt à 4 0/0. Cet état de choses, confirmé par la loi de finances du 2 août 1829 et par la loi spéciale du 9 juin 1835, a été profondément modifié par la loi d'avril 1837 qui confie à la caisse des dépôts et consignations la gestion des fonds des caisses d'épargne et les enlève aux caisses d'épargne elles-mêmes.

D'après ces précédents, M. Léon Say a conclu que c'étaient les caisses d'épargne elles-mêmes qui avaient sollicité l'État de s'occuper de leurs affaires et que l'État n'était intervenu qu'en vue d'un grand intérêt public ; qu'au surplus il ne gérait pas les fonds directement ; que cette gestion appartenait à une institution particulière, la caisse des dépôts et consignations, placée sous le contrôle directe du Parlement. Toutefois, M. Léon Say n'a pas dissimulé ce que cette situation pouvait avoir d'excessif, depuis que les dépôts des caisses d'épargne ordinaires avaient dépassé 1,800 millions, les facilités exagérées de dépense qu'elle offrait, les ressources dont elle privait la production. Il a donc émis l'opinion qu'il y avait lieu d'étudier à fond les questions d'emploi des fonds des caisses d'épargne chez les autres peuples, afin de rechercher ce qu'il y aurait à faire plus tard en France.

M. Luzzatti a répondu à M. Léon Say. A aucune époque les caisses d'épargne n'ont été en Italie des institutions d'État. Bien qu'elles se soient principalement développées depuis la constitution de l'indépendance italienne, elles ont toujours revendiqué l'honneur et les devoirs de la liberté ; à cet égard elles ont trouvé dans les nombreuses et im-

portantes sociétés de secours mutuels qui couvrent l'Italie depuis longtemps, des instruments excellents d'administration. Depuis 1860, elles ont pris un essor très remarquable et concouru à faire entrer l'Italie dans une voie de réforme économique et sociale. Elles sont au nombre de 387 et disposent de 753 millions de dépôts: elles se complètent par 112 banques populaires possédant 270 millions de dépôts. Plusieurs d'entre elles constituent des instruments de crédit de premier ordre. Ainsi la caisse d'épargne de Milan compte 300 millions de dépôts, garantis par un capital versé de 50 millions. Les autres caisses d'épargne principales sont celle de Bologne avec 22 millions de dépôts, celle de Turin avec 29 millions de dépôts, celle de Palerme avec 11 millions de dépôts, Plaisance 11 millions, Gênes 21 millions, Rome 47 millions, Venise 10 millions, Florence 44 millions, Lucques 14 millions, etc. Ces caisses d'épargne s'administrent elles-mêmes *sans aucun concours de l'État ni contrôle*. En général elles placent un quart de leurs dépôts en bons du trésor, un quart en rentes sur l'État, un quart en papiers de commerce, un quart en placements hypothécaires. Le quart employé en bons du trésor suffit à tous leurs besoins de caisse. Les plus anciennes d'entre elles ont résisté aux diverses crises de l'Italie en 1848, 1859 et 1866. Elles n'ont pas eu plus de risques à supporter que les caisses françaises, gérées par l'État. En effet, en France, pour les caisses ordinaires, il n'existe aucune garantie de la part de l'État, ni de la part des administrateurs. L'État ne répond que des fonds qu'il encaisse. En Italie, la garantie est tout aussi efficace en fait et plus étendue en droit. Mais là n'est pas leur incontestable supériorité. Leur supériorité, c'est d'avoir créé le crédit au travail dans les villes et dans les campagnes, le crédit industriel et le crédit agricole, en provoquant elles-mêmes la formation des banques populaires. La même clientèle pourvoit aux besoins de la caisse d'épargne et de la banque populaire. L'ouvrier et le paysan, dépositaires dans la caisse d'épargne, s'habituent à l'idée de devenir dépositaires à la banque populaire et même d'en devenir actionnaires; on leur facilite les versements, en recevant 1 fr. et même 0.50 cent. par semaine. Comment fonctionnent ces deux institutions? La banque populaire accepte le papier de l'ouvrier, de l'artisan, des paysans, pourvu que ce papier, soit présenté et garanti par deux membres d'une société de secours mutuels. Tous les Italiens sont affiliés à une de ces sociétés. Ce papier les caisses d'épargne l'acceptent à leur tour de la main des banques populaires et, s'il y a lieu, la Banque nationale prend aux caisses d'épargne tout ce même papier. Par suite, cette épargne populaire, sortie du plus profond des masses laborieuses, circule dans le pays tout entier et en féconde la production, sous le contrôle de ses agents directs. A la base la société de secours mutuels, qui se rencontre dans les localités les plus secondaires (on en compte 3,000 en Italie); dans les bourgs agri-

coles ou les petites villes la banque populaire, dans les centres la caisse d'épargne et quelquefois la banque populaire pour les compléter. Tel est l'ensemble des institutions qui reçoit, emploie, utilise, garantit l'épargne populaire en Italie; elles constituent un système complet, ayant la liberté pour essence, et la science pour moteur ; c'est leur second caractère. D'un côté les caisses d'épargne et les banques populaires ont besoin d'un personnel et d'une clientèle éclairés. Elles ont dû multiplier les moyens d'instruction : classes du soir, classes du dimanche où les travailleurs sont rendus familiers avec les notions principales de l'économie politique et financière. D'un autre côté, elles constituent des organismes scientifiques puissants, progressifs qui ont pu étudier quelques-uns des grands problèmes contemporains; de là les recherches faites par les soins de la caisse d'épargne de Milan sur les accidents de la maladie et du travail et la fondation par elle et les caisses d'épargne de Bologne, Vérone, Venise, Palerme, Sienne et quelques banques populaires, de la Caisse nationale contre les accidents du travail avec le concours de l'État.

Ai je besoin de dire l'intérêt excité par cette communication, que je suis obligé d'abréger et dont je ne puis reproduire que le squelette ? M. Luzzatti n'est pas seulement un économiste éminent, un penseur original, c'est aussi un orateur éloquent, maniant notre langue avec une verve et un entraînement extraordinaires.

MM. de Bruyn-Kops pour la Hollande, Hansen pour l'Allemagne, Lombard pour la Suisse, Leffler pour le Suède, Franz Flatz pour l'Autriche ont confirmé le mouvement général indiqué par M. Luzzatti. Dans ces divers Etats, l'emploi de l'épargne populaire est libre. M. de Bruyn Kops a notamment expliqué qu'en Hollande, la caisse d'épargne postale offrait aux personnes qui préféraient à tout la garantie de l'Etat le moyen de placer leurs épargnes, mais que, soit les caisses d'épargne particulières, soit la grande Société d'épargnes employaient librement les dépôts : 1° en rentes sur l'Etat ; 2° en obligations des villes et des provinces ; 3° en nantissement sur effets publics ; 4° en lettres de gages des banques hypothécaires.

M. de Malarce, partisan résolu de la garantie et de la gestion de l'État, est alors intervenu dans la discussion pour revendiquer les droits de l'Etat, pour soutenir qu'en France et en Angleterre, du moins, l'on demandait avant tout une garantie absolue pour l'épargne populaire ; que telle était l'idée qui avait prévalu en Angleterre, où l'Etat répondait de plus de deux milliards de dépôts des caisses d'épargne et que, sans contester l'importance des expériences faites chez les autres peuples, il ne fallait rien changer à cette situation.

M. Léon Say se range à peu près à cette opinion ; toutefois, il redoute l'effet de l'intérêt trop élevé que l'Etat pourrait consentir. Il n'est pas

sans se préoccuper de l'effet sur la production de l'emploi direct, de l'absorption par l'Etat d'une masse aussi énorme d'épargnes. Il ne consent pas à la considérer comme des capitaux constitués, mais simplement à l'état de formation.

J'ai cru devoir, à ce moment, appeler l'attention du congrès sur ce qui se passe aux États-Unis. Aux États-Unis, 665 caisses d'épargne, toutes indépendantes et relevant seulement de chacun des Etats où elles fonctionnent, ont accumulé cinq milliards d'épargnes ; or, le stock des caisses d'épargne est évalué à treize milliards. Savoir : quatre pour l'Angleterre et la France ; trois pour l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ; cinq pour les Etats-Unis ; un pour les autres peuples. La situation des États-Unis est donc prédominante. Aux États-Unis, la liberté est entière ; en général, les fonds d'épargnes sont employés à concurrence de 60 0/0 en placements hypothécaires directs, et à concurrence de 40 0/0 en rentes fédérales ou fonds de l'Etat ou des villes qui n'ont jamais manqué à leurs engagements. Cet exemple est probant ; il confirme entièrement les procédés suivis en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Hollande, en Suisse. Faut-il persister dans la vieille méthode de confier les fonds des caisses d'épargne à l'État ? Ne faut-il pas tenir compte de ce qui se passe à côté de nous ? N'y a-t-il pas les plus graves inconvénients à priver la production locale des épargnes locales ? Le drainage perpétuel des économies locales pour favoriser des dépenses excessives, improductives, n'est-il pas un danger public ? La France doit-elle persister dans des méthodes inférieures et routinières ? Les plaintes que l'on ramasse de tous côtés sur la diminution des exportations n'ont-elles pas pour fondement, en partie, l'insuffisance des instruments, des méthodes auxquels la France est habituée ? Par exemple, l'organisation des banques en France n'est-elle pas à l'état d'infériorité complète ? Et cette situation ne provient-elle pas de l'absorption par l'État des ressources du pays ou de fonctions qui lui sont étrangères ? Enfin, la France ne doit-elle pas se préoccuper de secourir sa production agricole, de constituer le crédit agricole, de refaire, avant tout, son vignoble, en partie détruit, et peut-elle entreprendre ces diverses œuvres si l'État met la main sur toutes les épargnes des travailleurs ? Ces considérations n'ont pas paru demeurer sans effet sur le congrès.

M. Levasseur n'a pas nié leur intérêt ni leur importance. Il n'est pas sans se préoccuper de la masse de fonds que les caisses d'épargne versent à l'État, surtout de ceux placés en compte courant au Trésor. Il exprime donc l'opinion que les études commencées soient poursuivies et que de nouveaux emplois soient autorisés. Sans accepter les théories, ou les expériences, ou les méthodes qui ont prévalu ailleurs, sous des influences de race, de climat, de caractère, de traditions politiques, il

en reconnaît la portée, mais il ne croit pas le moment venu de les appliquer en France. Toutefois, il les accepte en principe.

L'impression générale qui prédominait dans le congrès a déterminé M. de Malarce à reprendre la parole pour maintenir ses préférences. Mais M. de Malarce constate lui-même, avec une grande et loyale indépendance, les progrès que la discussion a fait faire à la question et il nous permet d'entrevoir d'autres moyens d'utiliser les épargnes populaires que celui de les verser au Trésor ou de les placer en rentes.

Enfin, M. Luzzatti termine cette belle discussion en faisant remarquer que l'institution de la caisse d'épargne postale doit suffire à tout, qu'elle est, pour ceux qui veulent la garantie de l'État, un instrument bien supérieur à la caisse d'épargne ordinaire, et que puisqu'elle existe, qu'elle fonctionne, la libre gestion doit être restituée aux autres. Chacun apportera ses économies au genre d'institution qui aura ses préférences.

A très peu d'exceptions près, les membres du congrès inclinaient tous vers cette restitution. La seule objection était l'exécution. Où sont les moyens ? disaient les adversaires. Ils ne sont peut-être pas fort difficiles à trouver. Ne suffirait-il pas de commencer par opérer cette restitution aux caisses d'épargne principales, aux caisses des chefs-lieux de départements où l'on a la certitude de trouver des administrateurs capables et responsables. L'État leur remettrait les rentes et les bons du trésor représentant les dépôts appartenant à la caisse. Une loi déterminerait le mode de placement et les délais de l'aliénation facultative des rentes. Avec ce changement, l'institution des banques populaires devrait être parallèle. Il faut sortir de la vieille méthode et suivre l'exemple des peuples qui ont précédé la France dans les nouvelles voies.

Le congrès a consacré la séance du 13 aux Sociétés de secours mutuels, aux participations de bénéfices et aux associations coopératives. M. Dufour a lu un mémoire intéressant sur les Sociétés de secours mutuels en France. Elles sont au nombre de 6,775, dont 4,790 autorisées avec un capital de 91 millions. Quel levier ! quel élément de force, si le pays voulait moins s'arriérer dans les misères infinies de la politique quotidienne ! La grande question de l'admission des femmes, des enfants et des vieillards a fait d'immenses progrès grâce à la science qui a constaté que les maladies des femmes, quoique plus fréquentes, sont moins onéreuses que celles des hommes. M. Luzzatti et M. Maze, député de Seine-et-Oise, ont pris la parole sur ce sujet ; M. Luzzatti, pour bien expliquer au congrès que les Sociétés de secours mutuels et la mutualité qui est leur principe étaient la base de toutes réformes sociales en Italie. C'est la matrice où tout se forme. Il existe à Turin une Société de secours mutuels qui compte 7,000 associés ; à Milan, une Société qui en compte 8,000. Ce sont des foyers de fraternité,

de mutualité, de travail et de progrès. C'est là que l'ouvrier apprend à faire sur son salaire la part de la caisse d'épargne, de la banque populaire, de la caisse des accidents et de la caisse des retraites. Il y parvient et il s'élève ainsi à un niveau supérieur. M. Maze a dit que la Chambre des députés avait accepté le principe de la liberté absolue pour les Sociétés de secours mutuels et voté un subside de dix millions.

M. Villain a lu un mémoire très complet sur les associations coopératives de production en France qui, après des commencements difficiles, semblent entrer dans une période de progrès sérieux, comme l'atteste l'enquête récente faite par les ordres du gouvernement. M. Charles Robert a constaté le développement, pratiqué actuellement par 50 maisons en France, de la participation des ouvriers aux bénéfices. M Van Sittard Neale a présenté de curieux détails sur les Sociétés de construction en Angleterre et M. Cacheux sur celles qui existent à Paris. Ces renseignements ont été complétés par deux monographies de M. Fougerousse, l'une sur une Société de consommation et de tempérance à Stockholm, l'autre sur l'association des forgerons de Commentry.

Dans la dernière séance, celle du lundi 16 juillet, M. Cheysson a communiqué un excellent travail sur la réforme de la loi des pensions civiles en France, et M. Marco Besso sur les assurances sur la vie dont le montant dans les divers Etats est évalué à 29 milliards. Dans cette somme l'Angleterre entre pour onze milliards, les États-Unis pour 9 milliards et la France seulement pour 3. Cette forme de la prévoyance est en grand progrès, notamment en France où elle a gagné un milliard depuis 1870.

La fin de la séance a été employée à deux communications, l'une de M. Luzzatti concernant les projets de loi sur les assurances contre les accidents et les caisses de retraite en Italie, et l'autre de M. Maze sur les caisses de la vieillesse en France et les réformes projetées par la Chambre.

Aucune discussion ne suit ces mémoires ou ces communications.

M. Léon Say annonce que M. Marco Besso a mis à la disposition du congrès 2,500 francs pour fonder un prix à décerner en 1884 aux meilleurs mémoires sur les assurances populaires sur la vie. Le concours sera clos le 1er janvier 1885.

M. Léon Say résume rapidement les travaux du congrès et en prononce la clôture.

On ne saurait se dissimuler que tout l'intérêt du congrès s'est concentré dans les premières séances, et que les dernières n'ont consisté qu'en une lecture écourtée ou un exposé sommaire de travaux importants sur des sujets dont l'examen aurait exigé plusieurs séances. Il y aurait encore à modifier, à cet égard, le règlement, et à restreindre à une question

ou deux, choisies et indiquées à l'avance, les travaux, les discussions et les votes du congrès.

Sous ces réserves, le congrès aura sa place dans l'histoire des institutions de prévoyance. Il a, en effet, nettement posé la question de la réforme de la législation des caisses d'épargne en France et en Angleterre; il a définitivement constaté que le fait et l'emploi de l'épargne ne peuvent demeurer à l'état empirique des procédés primitifs, qu'ils doivent être réglés et utilisés par la méthode scientifique.

E. FOURNIER DE FLAIX.

LE DERNIER BANQUET DU COBDEN-CLUB

Le dernier banquet annuel du Cobden-Club a eu lieu le 30 juin dernier et a été donné au *Ship Hotel* à Greenwich, selon une habitude à laquelle la Société n'a dérogé qu'une fois, c'est-à-dire en 1882, lorsqu'elle se réunit à Willis'Room, sous la présidence de lord Derby. L'année précédente, le banquet n'avait pas eu lieu par suite de la pénurie du Club, qui avait consacré tous ses fonds à la publication ou à la reproduction de livres libres-échangistes, circonstance qui avait eu un précédent en 1876 et en 1872. Le banquet de 1883 se trouve être en conséquence le seizième depuis la fondation de la Société, et voici leurs dates par ordre descendant, avec les noms de leurs présidents : 1880, le comte Spencer; 1879, lord Northbrook; 1878, le très honorable W.-E. Forster; 1877, le marquis de Hartington; 1875, Michel Chevalier, notre illustre compatriote; 1874, le très honorable W.-E. Baxter; 1873, le très honorable T. Milner-Gibson; 1871, lord Granville; 1870, le très honorable W.-E. Gladstone; 1869, le duc d'Argyll; 1868, le très honorable C.-P. Villiers; 1867, le comte Russell et la même année, en mars, lord Houghton; enfin en 1866, M. Gladstone, aujourd'hui chef du cabinet de Saint-James.

Le banquet du 30 juin dernier était présidé par M. Chamberlain, ministre du commerce dans l'administration actuelle et l'un des personnages les plus marquants de cette administration. Le premier vice-président était M. Thomas Bayley Potter M. P. et secrétaire honoraire du Club et parmi les autres vice-présidents, on remarquait MM. Herbert Gladstone, Briggs, Woodall, Tylor, etc., tous membres du Parlement. L'assistance était plus nombreuse que de coutume, et sur 240 membres du Club ayant accepté son invitation, il y en a eu plus de 230 à s'asseoir autour des tables du banquet. Parmi les convives, nous citerons le professeur Thorold Rogers M P, sir Charles Dilke, sous-secrétaire d'État, lord Hougthon, sir George Campbell, MM. Burt, Peter, Rylangh,

Broadhurst, Fowler, tous les cinq membres du Parle ment; Mac Bain, membre du ministère actuel de Victoria; George Law, président de la Chambre de commerce de New-York, et Horatio White, citoyen de l'État du même nom; don Arturo Macoartu (Espagne); M. Montgomery Stuart (Rome) et William Wood (Inde), etc., etc.

Le banquet terminé, M. Chamberlain s'est levé, et après avoir porté les toasts d'usage à la reine Victoria, au prince de Galles et aux membres de la famille royale d'Angleterre, il en a ajouté un troisième à la mémoire de Cobden et à la prospérité du Cobden-Club : *The Memory of M. Cobden and prosperity of Cobden-Club.* Parmi les membres de la réunion, il y en avait sans doute un assez grand nombre qui avaient connu personnellement le grand économiste; mais M. Chamberlain n'avait jamais eu le plaisir de le rencontrer soit privément, soit en public. Il avait pu, toutefois, faire amplement sa connaissance intellectuelle dans « l'admirable biographie » que M. Morley lui a récemment consacrée. Ce qu'il a lu dans ce livre ne l'avait guère préparé à ce qu'il a trouvé dans un de ces journaux du soir, de ceux « que feu M. Disraeli qualifiait d'organes des gens supérieurs », c'est-à-dire une appréciation de Cobden qui le présente *comme un homme de bonne volonté sans doute, mais qui n'était ni un philosophe, ni un homme d'État, et dont le souvenir restera surtout comme celui de quelqu'un célèbre pour avoir prédit une foule de choses destinées à n'arriver jamais.*

« Je l'avoue », s'est alors écrié l'orateur : « mon impression de Cobden est tout autre, et nonobstant la haute autorité que je viens de citer, je me permettrai de dire tout carrément ici que Cobden n'a pas été seulement un de ces Anglais si nombreux qui, par leur esprit d'abnégation et de dévouement, font un si grand honneur à leur patrie ; mais qu'il fut encore un de ses hommes d'État les plus sages et les plus prévoyants. On l'accuse d'avoir annoncé la prompte acceptation de la doctrine du *Free-Trade* par toutes les nations du globe. Je ne sache pas qu'il ait fixé à cette acceptation une date précise ; mais rien n'autorise, dès à présent, ses adversaires à déclarer sa prophétie fausse en elle-même. Peut-être, comme tous les hommes d'une foi vive, comme tous les gens qui ont sacrifié beaucoup de temps et de travail au triomphe d'une idée devenue en quelque sorte une partie intégrante d'eux-mêmes, M. Cobden s'est-il laissé aller trop facilement à la croyance dans un succès immédiat de cette idée. Dans ce cas, il ne serait pas le seul à s'être ainsi trompé. Dix-neuf siècles se sont écoulés depuis l'apparition du christianisme dans le monde, et ses doctrines n'ont pas encore conquis l'adhésion universelle. Mais ne trouverait-on pas quelque peu présomptueux qu'on parlât des apôtres, même dans un journal du dimanche à circulation limitée, comme de braves pêcheurs, mais qui n'étaient ni philosophes, ni hommes d'État, et que la postérité se rap-

pelle seulement comme les auteurs de diverses prédictions dont le temps s'est chargé de démontrer la fausseté ? »

M. Chamberlain est d'avis qu'en jugeant Cobden, il s'agit moins de s'enquérir si le monde a été assez sage pour s'approprier ses vues que de s'assurer si quelque chose est survenu, depuis sa mort, qui ait diminué la force de ses arguments et jeté du doute sur ses conclusions. Eh bien, M. Chamberlain croit qu'il n'en est absolument rien, et il conserve une foi entière dans l'avenir du *Free-Trade.* Il ne disconvient pas que dans mainte circonstance les intérêts puissamment organisés, qui se cachent sous le couvert de la doctrine protectionniste, ont opposé une résistance victorieuse à tous les efforts des libres-échangistes et qu'aux États-Unis notamment, ces intérêts, favorisés par la situation spéciale du pays et le développement extraordinaire du commerce intérieur, sont restés maîtres de leur terrain, malgré les vigoureux assauts qu'ils n'ont pas laissé de subir. M. Chamberlain n'ignore pas non plus qu'en Europe, les gouvernements, pressés de plus en plus par des dépenses militaires et des armements qui ressemblent à la marée montante, ont cru trouver dans les hauts tarifs douaniers les ressources dont ils avaient besoin pour alimenter un trésor toujours sur le point d'être mis à sec. Mais, selon lui, le triomphe du libre-échange est assuré malgré tout cela ; c'est une question de temps ni plus ni moins. Mais l'argument principal contre ce système est qu'il favorise l'intérêt d'un petit nombre de privilégiés au détriment de l'intérêt général ; cet argument n'est pas atteint le moins du monde, et des hauts tarifs il n'est pas douteux que la raison et la vérité finiront, quoique à la longue, par avoir le dernier mot. « En tant qu'Anglais », a ajouté M. Chamberlain, « j'avoue franchement que je ne serais pas fâché que ce jour se fasse un peu attendre; car ce n'est pas sans une anxiété mêlée de quelque alarme que j'envisage l'instant ou mon propre pays se trouvera sur le marché du monde face à face avec la libre concurrence de l'industrie, du commerce et du travail américains, débarrassés désormais de toute entrave et en pleine possession de leurs puissants moyens, de leurs énormes ressources. »

Après M. Chamberlain, l'éminent économiste et professeur, M. Thorold Rogers, a pris la parole. Il s'est plu à louer dans Cobden non seulement le plus puissant initiateur du libre-échange et l'implacable adversaire des *Corn Laws*, mais encore un homme politique plein à la fois de résolution et de sagacité, sachant bien discerner le point d'une affaire et y planter un clou à l'endroit précisément où il le fallait. « On veut qu'il n'ait pas été un homme d'État », a dit à ce propos M. Thorold Rogers, « et peut-être a-t-on raison si l'on prend cette qualification dans un certain sens ; mais Cobden assurément aimait la liberté et la justice : il voulait surtout que les forts se fissent une loi de les respecter chez les

faibles, et c'est pourquoi il se faisait le champion des Chinois contre ses propres concitoyens et qu'il épousait contre l'Autriche, alors absolutiste, la cause des Magyars-Hongrois. Il ne pouvait, d'ailleurs, favoriser le recours aux armes; il recommandait de soumettre à l'arbitrage les grands conflits qui ne surgissent que trop fréquemment entre les peuples civilisés, et c'est sans doute à ces incessants conseils que le Royaume-Uni doit de vivre aujourd'hui dans les meilleurs termes avec la grande République transatlantique, tandis qu'elle se serait engagée avec elle dans une lutte en quelque sorte fratricide si d'autres inspirations avaient prévalu. De plus, Cobden a commencé ce que j'appellerai la plus noble des diplomaties, la diplomatie dirigée contre les gros tarifs et les tarifs prohibitifs qui ne sont en définitive, sous leur forme pacifique, que des actes de guerre déguisés, mais effectifs. La diplomatie commerciale est de la plus haute importance et quiconque rapproche deux nations l'une de l'autre, en abaissant les barrières fiscales qui les séparaient, en facilitant leurs échanges, a plus fait pour le bien-être et l'intérêt de l'humanité que tous les diplomates proprement dits qui se soient jamais réunis autour d'un tapis vert pour y dresser des protocoles et y arrêter les termes d'un arrangement territorial. »

Alors sir Charles Dilke a porté le toast ordinaire aux « hôtes étrangers » du Club, toast qui, comme d'habitude aussi, a été couvert d'acclamations bruyantes et prolongées. Le silence rétabli, sir Charles Dilke a pris la parole : « J'ai lu, il y a quelque temps, a-t-il dit, dans un grand journal de Londres, généralement fort bien fait, les paroles que voici : « Les pays qui, à un moment donné, étaient devenus des adeptes du « libre-échange, sont retournés récemment à leur vomissement protec- « tionniste », et la conclusion de cette circonstance était que le Cobden-Club n'avait plus qu'à disparaître, même dans un assez bref délai. Ce n'est pas mon avis et, à supposer strictement vraie l'assertion de ce journal, je n'y verrais qu'une raison pour notre association, non de se dissoudre, mais tout au contraire, de redoubler d'efforts pour le triomphe des principes qu'elle représente et des idées qu'elle soutient. Mais, en fait, l'assertion dont il s'agit manque d'exactitude; les pays qui ont été et demeurent protectionnistes tendent plutôt à modérer leurs tarifs qu'à les aggraver..... Depuis les trois ans que je suis au *Foreign-Office*, mon attention naturellement s'est portée vers cet endroit, et voici quel est le véritable état des choses. Le renouvellement du traité passé avec la France, sous l'inspiration et par les soins de Cobden, n'a pu, il est vrai, s'effectuer. Mais la Grande-Bretagne a passé récemment avec l'Italie un traité commercial, qui satisfait aux intérêts réciproques des deux pays. Quelques-unes des dispositions de ce traité, entre autres celle de l'arbitrage international, seraient bien faites même pour réjouir Cobden s'il vivait encore. Nous avons aussi, dans le cours de cette

même année, repris nos anciennes relations avec le Mexique, et sir Spencer Saint John a reçu la mission spéciale d'aller négocier à Mexico les bases d'un arrangement commercial. »

Après avoir encore rappelé que le *Foreign-Office* avait traité avec le Portugal sur le pied de la clause de la nation la plus favorisée, et qu'il ne désespérait pas d'amener l'Espagne, quelque invétérées et quelque opiniâtres que fussent ses traditions protectionnistes, à une entente commerciale basée sur l'adoucissement de ses tarifs actuels, sir Charles Dilke a exprimé l'espoir que le peuple américain « s'inspirant enfin du sentiment de ses véritables intérêts », ne tarderait point à entrer résolûment dans les voies du libre-échange. M. Horace White, saisissant alors l'occasion qui lui était offerte, a prononcé un très intéressant discours sur les dispositions de ses compatriotes à l'égard de la liberté commerciale et la perspective de leur conversion, plus ou moins prochaine, aux théories de Cobden.

« Je ne puis affirmer, dit M. Horace White, que les principes du *Free-Trade* aient fait beaucoup de chemin chez nous, et cependant la cause du *Free-Trade* est en train d'y réaliser un progrès considérable. Je vais tâcher de vous expliquer ce qui, au premier abord, peut sembler un paradoxe. La discussion académique entre la liberté du commerce et la protection reste aujourd'hui à peu près ce qu'elle était il y a vingt ans; mais notre situation industrielle et commerciale est très différente de ce qu'elle était alors. Il y a vingt ans, notre production manufacturière ne suffisait pas aux besoins du pays. Aujourd'hui elle est plus que suffisante dans les principaux articles, tels que le fer et l'acier, les lainages, les cotonnades, les bottes et les souliers, le papier, etc. Le capital et le travail engagés dans ces industries sont étranglés par la concurrence intérieure, et des milliers de fabricants protectionnistes sont ruinés ou sur le point de l'être. Faute d'un débouché au dehors, ils sont étouffés par l'excès de la production. Et pourquoi n'ont-ils pas un débouché au dehors? Parce qu'ils en sont empêchés par le renchérissement artificiel de leurs frais de production sous l'influence du tarif. Les fabricants d'étoffes de laine sont obligés de payer 50 à 60 0/0 de droits sur la laine brute afin que les éleveurs de moutons puissent avoir leur part dans les bénéfices du système. Les maîtres de forges payent 75 cents par tonne sur le minerai de fer afin que les propriétaires de mines puissent savourer un lopin de ce délicieux gâteau, et ainsi des autres. Ces taxes multipliées qui pèsent sur le manufacturier américain sont supportables aussi longtemps que le débouché intérieur peut lui suffire, mais elles le placent, sur les marchés étrangers, dans une situation extrêmement désavantageuse vis-à-vis des manufacturiers anglais, qui ne payent pas de taxes analogues. Ce nouvel état de choses, — une production surabondante pour le marché intérieur et la haute muraille de la protection

fermant le marché étranger, — a donné à réfléchir à nos manufacturiers. Comment vendre au dehors l'excédent de leur production sans abandonner cependant l'idole qui est l'objet de leur culte?

« Voilà le problème qui s'est imposé à leurs méditations. Ayant passé leur vie à demander l'aide du Congrès, c'est au Congrès qu'ils se sont adressés d'abord pour le prier de résoudre ce problème. Ils lui ont demandé de subventionner toute une collection de bateaux à vapeur, de telle façon qu'une partie des frais de transport de leurs marchandises soit payée par le Trésor public. Cela leur aurait donné un certain avantage pour concourir avec vous sur les marchés étrangers ou, pour mieux dire, cela aurait compensé quelques-uns des désavantages dont ils souffrent, désavantages inséparables du système protecteur. Ce projet a été déposé au Congrès il y a cinq ans et soutenu avec beaucoup d'esprit, mais sans succès appréciable; car, si nous admettons volontiers que les gains des uns soient indirectement empochés par les autres, grâce à l'opération de la protection, nous sommes terriblement opposés à ce que la chose se fasse directement. Pendant ce long débat, le bill a été voté par le Sénat, mais rejeté par la Chambre des Représentants. Dans la dernière session, les protectionnistes n'ont pas réussi à remettre l'affaire sur le tapis, quoique une commission spéciale choisie par eux ait fonctionné depuis un an. Je ne crois pas qu'ils soient plus heureux auprès du prochain Congrès, dans lequel il y aura une infusion plus forte de *Free-Trade* que dans le dernier. Je vous engage cependant à ne pas fonder de trop grandes espérances sur l'avènement du parti démocrate au pouvoir. A la vérité, les démocrates ont donné, l'hiver dernier, les trois quarts de leurs votes en faveur de l'abaissement du tarif, mais il n'y a qu'un bien petit nombre d'entre eux qui soient franchement pour la liberté du commerce ou pour un tarif purement fiscal. Le parti démocrate ne s'exposera pas à des risques inutiles et ne fera aucun acte d'héroïsme dans l'intérêt du *Free Trade*. Je dois avouer toutefois qu'il incline plus de ce côté que le parti républicain.

« Mais ce n'est point des partis que nous viendra la réforme. La question est de savoir ce que feront les manufacturiers en détresse lorsqu'ils auront pris encore un peu plus de leur propre médecine. La pression de la concurrence intérieure n'est pas en train de diminuer. Au contraire, elle s'accroît et, aussi longtemps que la nature humaine demeurera ce qu'elle est, elle continuera de s'accroître. Dans ce moment, tandis qu'un grand nombre de hauts-fourneaux s'éteignent, on en construit d'autres dans la Virginie occidentale, le nord de la Géorgie, l'Alabama, le Colorado, la Californie, l'Orégon, le territoire de Washington et partout où quelqu'un trouve ou croit trouver qu'ils présentent quelque avantage sur les hauts fourneaux existants. Il en va de même dans beaucoup d'autres branches d'industrie. Je vous dis que la médecine

opère. Il n'est pas nécessaire que les *Free Traders* viennent à la rescousse, avec des citations d'Adam Smith, pour prouver aux manufacturiers américains qu'ils sont enchaînés par le tarif dans les limites de leur propre marché, comme ces rats dont il est question dans le *Catéchisme* des *Corn-Laws*, qui sont enfermés dans une cage où ils peuvent se multiplier à volonté, mais où on leur distribue toujours la même quantité de grain. Ils connaissent bien eux-mêmes l'état des choses. Si on pouvait prendre les manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre un à un et regarder au fond de leur pensée, je suis sûr que les trois quarts d'entre eux souhaiteraient de voir la protection au fond de l'enfer. Je présume que vous avez lu le discours de M. Abram S. Hewitt, membre du Congrès et l'un de nos grands fabricants de fer. M. Hewitt dit que l'industrie du fer souffre d'un excès de protection, et qu'elle ne peut être soulagée que par un abaissement graduel des droits. Ce que dit M. Hewitt, des milliers d'autres le pensent, quoiqu'ils hésitent encore à convenir que le système dans lequel ils ont eu si longtemps confiance n'est qu'une illusion et un *humbug*. Il ne se passera pas longtemps avant qu'ils fassent publiquement chorus avec M. Hewitt. Un peu plus de malaise et de faillites nous vaudra ce que tous les efforts des *Free-Traders* auraient été incapables de produire, c'est-à-dire une force agissant en politique, sous l'impulsion de l'intérêt particulier, pour en finir avec les droits qui écrasent notre industrie manufacturière et nous empêchent d'entrer en concurrence avec vous sur tous les marchés du monde. »

Un autre Américain, M. Thomas Shearman, de New-York, s'est associé à la pensée de M. White, dont il partage toutes les appréciations et toutes les espérances. Il a rappelé que la substitution du tarif, relativement libéral, de 1846, au tarif hautement protecteur, voire prohibitif, de 1842, avait eu lieu sous l'influence des idées de Cobden, qui venait d'obtenir un si beau triomphe par le rappel des *Corn-Laws*. En 1857, les Etats-Unis montrèrent qu'ils persévéraient dans la voie nouvelle qu'ils avaient adoptée onze ans plus tôt, et votèrent un *Tariff Bill*, visiblement inspiré par les théories de l'école de Manchester. En 1861, les Etats-Unis faisaient, il est vrai, un énorme pas en arrière; mais, il ne faut pas oublier que la guerre civile les avait laissés en face d'une dette gigantesque, à laquelle ils ne crurent possible de faire face, peut-être, qu'en faisant flèche, pour ainsi dire, de tout bois, en imposant tous les articles de consommation intérieure, en même temps qu'ils frappaient, d'une main lourde, les articles manufacturés de provenance étrangère, et même certaines matières premières. M. Shearman n'hésite point à reconnaître que ce fut là une bien lourde faute économique, qu'il s'explique par les circonstances extrêmes où elle fut commise, mais qu'il regarderait comme désastreuse pour son pays si elle devait se prolonger encore quelques années.

Un des arguments favoris des protectionnistes, un de ceux à l'aide desquels ils réussissent le mieux à jeter de la poudre aux yeux des classes ouvrières, c'est qu'ils sont les champions de leurs droits, les défenseurs du travail national, les promoteurs des salaires élevés. Eh bien, les faits ont parlé, s'écrie M. Shearman, et c'est pour faire justice de cette prétention. « Les salaires que reçoit l'ouvrier protégé sont inférieurs à ceux qui lui étaient payés avant 1860, tandis que durant les dix années de libre-échange relatif, qui se placent entre cette dernière date et 1850, il y a eu une hausse marquée de ces mêmes salaires. Ces faits mis en regard de l'opulence croissante des manufacturiers ne manquent pas d'éloquence, et ils commencent parmi les ouvriers à être l'objet de commentaires significatifs... Quand j'étais enfant, un homme qui jouissait d'un revenu annuel de 100.000 dollars était un grand personnage ; on se retournait dans la rue pour le voir, et l'on disait : C'est un tel qui jouit de 500.000 francs de revenu annuel — *Look, there is a man worth a hundred thousand dollars*. Maintenant, personne ne détourne la tête lorsqu'il rencontre un homme dont le revenu annuel s'élève à cinq millions, et l'on n'a quelque droit à l'attention du public que lorsqu'on peut lui montrer dix, quinze, vingt millions de revenu annuel; car nous avons plus d'un grand industriel dont la fortune atteint ces proportions colossales. Et tout cela se passe quand les salaires de l'ouvrier diminuent ! Dans la fabrique des textiles, les salaires restent de 20 0/0 en dessous de ceux qui se payent dans le Lancashire, et le coût de la vie est en même temps plus cher pour les ouvriers américains que pour leurs camarades anglais. »

Après les hôtes étrangers, les hôtes coloniaux : c'est lord Houghton qui a souhaité la bienvenue à ceux-ci et bu à leur santé. L'honorable orateur n'a fait nulle difficulté de reconnaître que, vis-à-vis de ses propres colonies, la position de la Grande-Bretagne était plus difficile que vis-à-vis de l'Amérique. Les Etats-Unis, en effet, forment une nation tout à fait indépendante, qui est entièrement maîtresse, à tous les points de vue, d'adopter telle ou telle politique commerciale que bon lui semble. Il n'en va point tout à fait ainsi des colonies anglaises, même de celles qui jouissent de la plus grande autonomie, et l'Angleterre a le droit, au moins moral, de compter sur leur adhésion aux principes qu'elle-même a adoptés en matière de commerce et d'échanges. On sait, cependant, que le Canada, depuis quelques années, a franchement arboré le drapeau protectionniste et que des deux grandes colonies australiennes, Victoria et la Nouvelle-Galles du Sud, la première est pour les gros tarifs, protecteurs et même prohibitifs, tandis que la seconde est davantage acquise de jour en jour aux principes du *Fair-Trade*.

Lord Houghton ne doute pas que la Nouvelle-Galles du Sud soit pleinement dans la vérité ; mais il voudrait qu'à Victoria on en fût égale-

ment convaincu, aussi bien qu'au Canada et dans toute colonie anglaise quelconque. « Si tous les colons britanniques », a-t-il dit en guise de péroraison, « pouvaient m'entendre, voici ce que j'aurais à leur représenter. Vous n'avez point, leur crierais-je, pour être protectionnistes, l'excuse qu'invoquent certaines grandes nations; vous ne pouvez même vous étayer de l'exemple de Bismarck, lequel ne songe nullement à faire de l'Allemagne la concurrente commerciale de la Grande-Bretagne, ou qui du moins ne peut concevoir une pareille espérance. Agissez donc au mieux des intérêts du pays que vous habitez ; répudiez les principes de ce qu'on nomme le *Fair-Trade*, pour épouser résolûment ceux du *Free-Trade*. Vos ports s'ouvriront ainsi à toutes les magnificences de l'industrie britannique ; vous ne perdrez point votre temps et votre argent dans une lutte insensée ; vous développerez vos produits naturels, au lieu de vous attacher à faire naître des produits factices qui ne valent pas grand'chose comme qualité et qui reviennent très cher comme prix. »

Sir Saül Samuel, de la Nouvelle-Galles du Sud, et M. William Hay, de la colonie de Victoria, ont successivement répondu à lord Houghton. Sir Saül Samuel a fait remarquer qu'on a calomnié les colonies australiennes en les représentant comme généralement protectionnistes, puisqu'en fait il n'y a que Victoria qui ne soit pas libre-échangiste. Sans doute, plusieurs de ces colonies ont un tarif douanier, mais ce tarif est exclusivement fiscal, et l'orateur nourrit la ferme conviction qu'avant peu de temps les colonies australiennes se confédéreront, tant au point de vue territorial qu'économique, et n'auront plus qu'un seul tarif inspiré par les principes du *Free-Trade*. M. William Hay est partisan de l'union des colonies australiennes ; volontiers même irait-il plus loin et envisagerait-il avec plaisir une fédération qui embrasserait, non seulement l'Australie proprement dite, mais encore la Nouvelle-Zélande, les Fidji, le Dominion canadien, plus l'Angleterre et l'Irlande, au besoin la grande République Nord-Américaine. « Alors », s'est-il écrié, dans une sorte de transport lyrique, « alors nous pourrions battre le monde. » Dans la bouche d'un membre du Cobden-Club, ces mots — *Then we would beat the world* — ne sauraient avoir qu'une signification pacifique, et pour M. W. Hay évidemment il s'agit d'une lutte industrielle et commerciale, nullement d'un échange de coups de canon. Au surplus, de pareils projets ne paraissent pas susceptibles d'une prompte réalisation, s'ils ne sont pas absolument chimériques, et en attendant, Victoria demeure protectionniste. Force est bien à M. Hay d'en convenir. Il a cru s'apercevoir cependant que « les tendances actuelles de la colonie se rapprochaient peu à peu des principes du libre-échange », et il est persuadé « qu'il ne se passera point de longs jours avant l'achèvement de cette évolution ».

M. Thomas Bayley Potter s'est alors levé et a porté un toast au président de la réunion au milieu d'un tonnerre d'applaudissements, qui s'adressaient aussi bien à M. Chamberlain qu'à l'orateur lui-même. « Je m'associe personnellement », a-t-il dit, « à l'éloge que M. Chamberlain et les autres orateurs ont fait de Cobden. C'était, dirai-je à mon tour, un grand libre-échangiste, un grand économiste et un grand réformateur politique. J'aurais trouvé assurément très difficile de fonder une association telle que celle-ci, ainsi que je l'ai fait en 1866, si je ne m'étais pas senti d'accord avec lui sur tous les terrains, même le terrain politique. Voici, à l'égard de la politique, quelles étaient ses vues : il appréhendait plutôt de voir les réformes arriver trop tard qu'il ne redoutait leur apparition prématurée, et je me rappelle une conversation que j'eus avec lui, quelques jours avant sa mort. « Quand je songe, me disait-il, « aux changements qui sont inévitables dans ce pays, et lorsque je « mets en regard la force de résistance qu'ils sont sûrs de rencontrer, « je ne puis me défendre d'un sentiment de crainte. J'appréhende « quelque malheur. » J'ai souvent pensé pour mon compte à ces paroles, et je crois qu'elles ne sauraient être trop méditées par tous ceux qui s'appellent eux-mêmes des *Reformers.* »

En dernier lieu M. Chamberlain a pris la parole et a remercié l'assemblée des bons sentiments dont elle avait fait preuve à son endroit. « Voilà dix-sept ans que le Cobden Club existe, a-t-il fait remarquer, et pour la première fois, M. Potter, plus audacieux que moi-même, a choisi, pour le président de son banquet annuel, un homme qui partage à peu près toutes les idées de Cobden. La chose a paru étonnante, et l'était sans doute (rires et applaudissements), puisque certains de nos amis ont cru devoir, à cette occasion, se séparer de nous. Exprimons l'espoir, pour rassurer ces gens timides, que dans le cours des dix-sept années prochaines, l'idée de renouveler cette fantaisie ne viendra point à M. Potter. » (Rires et applaudissements.)

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

1er juillet. — **Rapport** adressé au Président de la République par le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1881.

2 juillet.— **Décret** fermant le livre des rentes 5 0/0, ouvrant un nouveau livre pour le fonds 4 1/2 0/0, et portant règlement d'administration publique pour la transcription, l'inscription et la délivrance des titres du nouveau fonds.

Art. 1er. — Le livre des rentes 5 0/0 sera fermé le 1er août 1883.

Il sera procédé, à partir du 2 août, à l'ouverture d'un nouveau livre, où les anciennes rentes 5 0/0 nominatives dont le remboursement n'a pas été demandé, seront transcrites d'office, à raison de 4 fr. 50 par chaque 5 fr. de rente et avec jouissance du 16 août prochain.

Les rentes du fonds 4 1/2 0/0 nouveau résultant des mutations et des transferts journaliers seront également inscrites sur ce livre.

Art. 2. — Les extraits d'inscription des nouvelles rentes 4 1/2 0/0 nominatives seront établis par l'agent comptable du Grand-Livre. Ils seront vérifiés par l'agent comptable des reconversions et renouvellements et visés au contrôle au vu d'états sommaires arrêtés par le directeur de la dette inscrite.

Art. 3. — Ces nouveaux titres nominatifs seront remis en échange des anciens par les soins des comptables sur la caisse desquels les arrérages en sont ordonnancés.

Aucune justification ne sera exigée des intéressés pour cet échange, alors même que les inscriptions 5 0/0 à échanger auraient plus de dix années de date.

Néanmoins, la nouvelle inscription du fonds 4 1/2 0/0 sera revêtue de la mention « à régulariser » lorsque, par suite d'un décès ou d'un changement de qualité signalé au Trésor, la rente sera devenue susceptible de mutation.

Art. 4. — Les livres auxiliaires tenus dans les départements pour le fonds 5 0/0 seront clos le 1er août.

Il seront arrêtés définitivement par le préfet aussitôt que les avis de crédit et de débit antérieurs à cette date seront parvenus aux comptables.

Art. 5. — La conversion en inscriptions nominatives directes 4 1/2 0/0 des inscriptions départementales 5 0/0 aura lieu d'office par les soins de l'agent comptable du Grand-Livre.

Elle sera opérée au vu d'états détaillés des inscriptions existantes dressées par les trésoriers généraux et visés par les préfets.

Les extraits des nouvelles inscriptions seront vérifiés par l'agent comptable des reconversions et renouvellements et visés au contrôle au vu d'états sommaires arrêtés par le directeur de la dette inscrite.

Art. 6. — Les inscriptions mixtes et au porteur du nouveau fonds 4 1/2 0/0 seront expédiées sur la demande des intéressés, après dépôt des titres 5 0/0 à échanger.

Les certificats de réexpédition de ces titres seront établis par l'agent comptable des reconversions et renouvellements.

Art. 7. — Le dépôt des inscriptions de rente 5 0/0 mixtes ou au porteur sera reçu :

A Paris, par l'agent comptable des reconversions et renouvellements ;

Dans les départements, par les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs particuliers;

En Algérie, par les trésoriers-payeurs et les payeurs particuliers;

Aux colonies, par les trésoriers-payeurs et les trésoriers particuliers.

Art. 8. — Le dépôt des inscriptions mixtes et au porteur donnera lieu à la délivrance de récépissés à talons visés au contrôle conformément aux dispositions de la loi du 24 avril 1883.

Art. 9. — Les rentes mixtes et au porteur du nouveau fonds 4 1/2 0/0 seront émises dans les coupures ci-après :

2 francs	.....	45 francs.	8 francs	.....	500 francs.
3 —	.....	50 —	9 —	.....	900 —
90 —	.....	4 —	10 —	.....	1 000 —
5 —	.....	100 —	20 —	.....	2.250 —
6 —	.....	200 —	30 —	.....	4.500 —
7 —	.....	300 —			

Art. 10. — Les fractions non inscriptibles détachées des rentes converties seront représentées par des promesses au porteur délivrées avec jouissance du 16 août 1883.

Aucun payement d'arrérages ne peut être fait sur les promesses d'inscription. Tout porteur de ces valeurs qui en produira pour une somme de deux francs au moins obtiendra un titre définitif dans la forme nominative, mixte ou au porteur. Toutefois une somme de un franc en promesses d'inscription pourra être convertie en une inscription définitive si le porteur en demande la réunion à une inscription déjà existante du nouveau fonds 4 1/2 0/0.

Art. 11. — Les dates à partir desquelles auront lieu l'échange des titres nominatifs et le dépôt des titres mixtes et au porteur seront portées à la connaissance du public par les moyens ordinaires de publicité.

Art. 12. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 27 juin 1883. JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances, P. TIRARD.

— **Rapport** adressé au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, par M. Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale, sur l'affaire des manuscrits du comte d'Ashburnham.

— **Arrêté** relatif à l'acquisition d'immeubles et à l'exécution de travaux de construction et d'appropriation de bâtiments scolaires.

— **Circulaire** adressée par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts aux préfets, au sujet des acquisitions ou des travaux pour les maisons d'école.

4 juillet. — **Décret** portant rectification de la convention et de la déclaration relatives au règlement de certaines réclamations pour dommages de guerre, conclue entre la France et les États-Unis d'Amérique.

— **Décret** suspendant l'application du décret du 19 décembre 1876 réglant l'exercice de la pêche du corail sur les côtes de l'Algérie.

5 juillet. — **Rapport** adressé au Président de la République par le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, sur l'administration de la justice civile et commerciale en France et en Algérie, pendant l'année 1881.

8 juillet. — **Loi** portant approbation de la convention signée à Berlin, le 19 avril 1883, entre la France et l'Allemagne, pour la garantie de la propriété des œuvres de littérature et d'art.

11 juillet. — **Rapport** adressé au Président de la République par le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, suivi d'un décret instituant une commission extra-parlementaire pour étudier les réformes qui peuvent être apportées au Code de procédure civile.

13 juillet. — **Décret** relatif aux transferts des inscriptions nominatives du nouveau fonds 4 1/2 0/0 dans les départements.

14 juillet. — **Loi** concernant le service postal entre Calais et Douvres.

— **Loi** concernant l'établissement d'un câble télégraphique sous-marin entre l'île de Ténériffe et Saint-Louis du Sénégal.

— **État** des contributions directes, des taxes assimilées et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières en France.

— **Impôts** et revenus directs en France. États comparatifs des recettes du premier semestre de 1883 avec les évaluations budgétaires de la même période et avec les recettes du premier semestre 1882.

— **Impôts** et revenus indirects en Algérie. États comparatifs des recettes des cinq premiers mois de 1883 avec les évaluations budgétaires de la même période et avec les recettes des cinq premiers mois de 1882.

— **Documents** sur le commerce de la France pendant les six premiers mois de l'année 1883.

17 juillet. — **Loi** portant approbation de la convention relative aux services de surveillance et de douane sur les chemins de fer de Tarragone à Barcelone et France et du Midi de la France.

18 juillet. — **Loi** ayant pour objet de rendre exécutoire, en Algérie, la loi du 11 juin 1880 sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways.

19 juillet. — **Loi** portant approbation de la convention conclue, le 2 novembre 1882, entre la France et le Chili, pour la réparation des dommages causés aux Français par les opérations des troupes chiliennes durant la guerre contre le Pérou et la Bolivie.

— **Loi** portant approbation du traité d'amitié, de commerce et de navigation signé à Paris, le 18 janvier 1883, entre la France et la Serbie. — Décret conforme prescrivant la promulgation dudit traité.

21 juillet. — **Arrêté** portant création d'un certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel et fixant les sujets des examens pour l'obtention dudit certificat.

— **Arrêté** ouvrant une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel.

22 juillet. — **Décret** déclarant interdite, jusqu'à nouvel ordre, l'importation en France des drilles et chiffons par la frontière d'Italie.

— **Décret** désignant les bureaux de douane ouverts à l'importation et au transit des espèces chevaline, asine, bovine, ovine, caprine et porcine.

— **Décret** désignant les ports qui sont ouverts à l'exportation des animaux des espèces chevaline, asine, bovine, ovine, caprine et porcine.

31 juillet. — **Loi** relative aux contributions directes et aux taxes y assimilées de l'exercice 1884.

— **Loi** ayant pour objet de modifier la loi du 7 juillet 1881, qui rend

exclusivement obligatoire l'alcoomètre centésimal de Gay-Lussac, et le soumet à une vérification officielle.

— **Décrets** autorisant la création de lycées de jeunes filles.

La question du canal de Suez appréciée par M. Léon Say.— M. Léon Say a envoyé à un de ses correspondants en Angleterre un travail sur la politique de la France et de l'Angleterre en Égypte et sur la question du canal de Suez. Ce travail, traduit en anglais, est publié par la *Fortnightly Review ;* nous le reproduisons :

La question du canal de Suez a des aspects si variés qu'on pourrait faire une histoire universelle en la traitant.

L'histoire politique et géographique de l'isthme et des tentatives faites dans l'antiquité pour y ouvrir un passage est l'histoire même de la civilisation. L'isthme de Suez est le point le mieux choisi pour observer l'humanité dans son enfance, au moment même où son génie s'éveille.

L'histoire des sciences et l'histoire économique du XIX[e] siècle trouvent leurs chapitres les plus intéressants dans les travaux du canal, dans les nouvelles méthodes de construction des navires que la navigation du canal a fait imaginer, en même temps que dans les modifications apportées aux grands courants du commerce du monde.

Ce sont les eaux, leur distribution sur la surface du globe, leurs mouvements dans les bassins qui les contiennent et les dirigent, qui ont fait l'humanité civilisée à laquelle nous appartenons, et qui ont réglé, dans les conditions que nous pouvons étudier, le cours de son commerce et de son industrie. Les grandes vallées de la terre ont été les grandes routes du génie humain. Les bassins des grands fleuves, création de la nature, ont engendré le commerce, qui a enrichi le monde. Il était réservé à notre siècle de voir l'homme créer à son tour le bassin nouveau d'un nouveau grand fleuve et mettre ainsi le comble à cette science des routes fluviales qui a toujours passionné les sociétés humaines civilisées. Mais ce n'est pas tout encore, et si l'on veut négliger, parce qu'on ne peut pas tout dire, même dans un livre, l'histoire des sciences et de la civilisation, on peut trouver un sujet non moins élevé de réflexions pratiques dans l'action grandissante que l'ouverture de l'isthme de Suez a exercée, exerce et exercera sur la politique étrangère des diverses puissances de l'Europe, et notamment sur celle de la France.

On se tromperait si on voyait dans le fait de la création d'un canal maritime, par un illustre français, la cause unique, ou même la cause prépondérante de l'intérêt que prend la France à tout ce qui touche à ce canal.

M. Ferdinand de Lesseps est une des grandeurs de la France ; le

pays sait que la valeur totale de la nation est augmentée parce qu'elle compte M. de Lesseps au nombre de ses enfants. M. de Lesseps a donné sa propre gloire à sa patrie, et tout le monde sent, en France, que ce qui lui arrive prend la proportion d'un événement national. On y répète volontiers, en pensant à lui, ce que Térence disait de l'humanité : Rien de ce qui est de cet homme ne nous paraît étranger. *Nihil humani*, disait Térence, *a me alienum puto.*

Mais il est certain que si M. de Lesseps avait appliqué son esprit de persévérance, sa clairvoyance à longue portée, sa faculté de démêler l'avenir des relations internationales, son génie enfin, dans la conception et l'exécution d'une autre idée, quelque grande qu'elle fût, sur un autre point du globe, il n'aurait pas acquis cette notoriété populaire, cette affection nationale, qui sont, dans sa verte vieillesse, la récompense des efforts de son âge mûr.

Il a fallu non seulement qu'il eût une conception de génie, mais que cette conception eût pour théâtre l'Égypte. M. de Lesseps n'aurait jamais atteint à Panama la grandeur nationale que personne ne lui dispute, et dont il a posé les bases entre la Méditerranée et la mer Rouge.

La raison en est que l'Égypte a toujours occupé depuis des siècles et occupe encore toutes les imaginations en France, et que les traditions françaises, toujours rajeunies par des événements nouveaux, reportent sans cesse les esprits sur l'Égypte, sa civilisation, son histoire.

Aussi, quand on a vu M. de Lesseps planter sur ce terrain aimé de la nation française le drapeau de ses nobles entreprises, on l'a considéré comme la France elle-même dans une de ses évolutions naturelles. L'idée du canal de Suez est une idée française, appliquée sur une terre où la France a joué de grands et beaux rôles, et rien ne pourra effacer de l'esprit des Français qu'ils ont une dignité nationale à sauvegarder dans tout ce qui touche à la grande entreprise qui a illustré le nom de M. de Lesseps.

Mais ce qui est particulier et ce qui ajoute, on peut le dire, à la grandeur de l'idée, telle qu'elle est conçue en France, c'est que cette idée du percement de l'isthme de Suez a été considérée comme une grande idée pacifique. C'était, aux yeux de ceux qui suivaient de loin M. de Lesseps dans sa carrière, un anneau de plus et un anneau de l'or le plus pur qu'on voyait ajouter à cette chaîne si heureuse et si facile à supporter qui unit entre eux les peuples pour en faire des associés, des alliés, des amis. Une grande idée de paix, qui était en même temps une idée française dont s'enorgueillissait la nation, telle était la conception qu'on avait en France de l'idée d'une communication à établir entre les deux mers.

On a dit quelquefois que les Français faisaient la guerre pour une

idée, et on les a vus souvent accueillir ce reproche avec une certaine satisfaction. Tout le monde, pensent-ils, n'est pas capable d'avoir une foi aussi robuste dans ses idées et ils sont fiers de penser qu'on les juge capables d'oublier leurs intérêts pour une noble passion. Horace a dit :

O cives, cives, quærenda pecunia primum est,
Virtus post nummos.

On était heureux en France de croire que le monde retournait la devise pour l'appliquer aux Français et disait d'eux : *Nummus post virtutem.*

Mais il est aussi vrai de dire que la France fait la paix pour une idée. C'est la paix qu'elle voulait faire par le canal de Suez ; c'est l'extension des rapports amicaux commerciaux de toutes les parties du vieux monde à laquelle la France voulait travailler de tous ses efforts, en faisant comme une seule mer de la Méditerranée et de la mer Rouge.

Cette mer du milieu des terres, cette mer intérieure de la civilisation antique, elle en faisait un océan qui s'étendait et qui, par un bras nouveau, atteignait cette mer des Indes, objet constant, à cause des riches contrées qu'elle entoure, des pensées, des efforts, des enthousiasmes de la vieille Europe.

Cette idée de paix qu'on devait ramasser comme avec un filet de pêcheur et ramener du fond des eaux du canal de Suez s'est-elle changée en une idée de guerre, et ce qui devait rapprocher les peuples aura-t-il pour effet de les éloigner les uns des autres ? Il est impossible non seulement de le vouloir, mais même de le croire un seul instant.

Les erreurs de la politique française en Egypte ont obscurci les idées des deux côtés du détroit; mais quelles qu'aient été ces erreurs, il n'en reste pas moins établi que c'est l'alliance anglo-française dans la Méditerranée comme ailleurs, mais surtout dans la Méditerranée, qui est le gage le plus sûr de la paix du monde et qui peut le mieux donner aux progrès économiques des deux contrées un essor sans limites.

L'idée d'une Égypte développant sous l'œil bienveillant de la France et de l'Angleterre étroitement unies, toutes ses richesses naturelles, était une idée politique de premier ordre, dont les conséquences, par extension, devaient produire sur l'ensemble de la politique européenne les effets les plus salutaires. On a beaucoup cherché les moyens de donner un corps à cette idée, et la politique qu'on a appelé la politique de *condominium* a été, quoi qu'on en dise, une phase heureuse de l'alliance anglo-française.

Cela ne veut pas dire que le *condominium* fût la forme nécessaire, et l'on peut aisément comprendre que l'alliance anglo-française pouvait prendre en Egypte une autre forme.

Il est indubitable qu'on aurait perfectionné les méthodes suivant lesquelles se serait exercée l'influence anglo-française en Égypte si la poli-

tique des deux pays avait été autrement dirigée pendant la triste période de la tentative révolutionnaire d'Arabi.

Une action commune de la France et de l'Angleterre aurait conduit à un résultat plus prompt, meilleur pour l'une comme pour l'autre des deux puissances que celui qui a été obtenu par l'action isolée de l'Angleterre. Mais il a été commis deux fautes qui pèsent l'une et l'autre sur les deux pays. La politique anglaise a été incertaine; elle a oscillé entre l'intervention turque, l'intervention des deux puissances et l'intervention isolée. La politique française a été timide; elle a eu la prétention d'être européenne au lieu d'être et de rester uniquement anglo-française, et enfin elle a commis l'erreur d'abdiquer au moment où il fallait agir.

Ces deux fautes produisent leurs conséquences. L'Angleterre a assumé une tâche qui lui donnera les plus grands soucis et elle n'a pas, au point de vue de ses intérêts anglo-indiens, plus de sécurité, plus de tranquillité à courte ou longue échéance que si son influence avait été partagée en même temps que les difficultés.

La France, en abdiquant, n'a pas su faire comprendre les raisons et l'on pourrait dire les conditions de son abdication, et elle semble aujourd'hui être en danger de perdre cette influence morale qu'elle n'a jamais entendu abandonner, alors qu'elle croyait seulement s'abstraire, au profit de son alliée, d'une action politique dont elle pensait pouvoir laisser l'initiative à l'Angleterre.

L'idée politique qui a conduit la France était fausse, mais elle était honnête. Elle n'avait rien de contraire à la politique de l'alliance intime, de l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre.

Aussi est-ce avec un profond étonnement qu'on a vu, en France, la presse anglaise prendre si singulièrement le change sur les sentiments français et abuser de l'obscurité qui s'était répandue sur toute la question égyptienne, pour se servir à l'égard de la France d'expressions très outrageantes et indignes, en vérité, d'une presse qui a la prétention de représenter l'opinion publique d'un grand pays. Il y a eu des blessures faites qu'il faut s'attacher à guérir; ceux qui les ont faites sont inexcusables, et il est aussi vrai de dire qu'ils ont manqué de patriotisme envers leur patrie autant que de convenance envers une grande nation.

Il n'y a qu'un moyen de réparer le mal que se sont fait les deux pays par la faute de leur politique extérieure en Égypte. L'Angleterre souffre et souffrira de l'indécision qu'elle a montrée à l'origine et des inconvénients de son action isolée, qui lui impose une trop grande responsabilité. La France souffre et souffrira de la décision impolitique de non-intervention et de ce qui a été considéré comme un abandon de son alliée naturelle. C'est sur le terrain de l'isthme de Suez; c'est dans le règlement de la question du canal qu'il faut trouver la base d'une politique

d'accord, qui soit le point de départ d'une nouvelle et solide amitié entre les deux grandes puissances occidentales.

La France n'a qu'une prétention, c'est que son nom et son influence morale servent encore en Égypte la cause de la civilisation, sans froisser l'Angleterre, mais sans être froissée par elle. Que la France soit en Égypte chez le Khédive, ou qu'elle y soit chez l'impératrice des Indes, elle a le droit d'y être traitée avec les égards qu'on doit à un allié et à un ami. En retour de ces égards l'Angleterre trouvera dans la France un appui dont elle aura certainement besoin un jour, pour que son influence en Égypte n'y subisse pas de ces éclipses qu'on doit toujours prévoir dans la politique orientale.

Mais ce maintien du nom de la France à la hauteur morale qui lui appartient, comment y arriver en consolidant, loin de le troubler, l'accord politique des deux nations?

C'est en respectant le nom de la France dans le canal de Suez. C'est en montrant que l'Angleterre, n'ayant en vue que le droit et la justice, ne poursuit pas une politique d'un égoïsme malentendu dans tout ce qui touche à la voie internationale et pacifique qui a été créée par un grand français, malgré l'opposition ardente d'un grand anglais.

Le canal de Suez est la route de l'Inde; c'est une route ouverte que l'Angleterre a le plus grand intérêt à voir fréquentée par toute l'Europe et spécialement par la France. L'Angleterre a-t-elle jamais songé à fermer l'Inde dans l'Inde même, en interdisant l'accès de Bombay ou de Calcutta à l'industrie ou au commerce du monde? Sa politique coloniale n'est-elle pas la politique de la plus grande somme possible de liberté? L'Angleterre ne peut pas songer à fermer l'Inde à Port-Saïd : la grande route de la civilisation doit être parcourue avec une égale liberté et une égale sécurité par toutes les nations de l'univers. Et si cela est vrai en parlant de tous les peuples, n'est-ce pas plus vrai encore de la France que d'aucun autre pays?

Il y a, dans l'avenir des relations commerciales de l'Angleterre et de l'Inde, un problème qui récèle beaucoup d'inconnu, c'est le problème monétaire. Si la monnaie des États-Unis d'Amérique est la même que la monnaie de la Grande-Bretagne, cela n'est pas vrai de celle de l'Inde. L'Inde est un pays de circulation d'argent, et le règlement du commerce anglo-indien est très difficile et peut le devenir beaucoup plus par la différence des monnaies.

Si l'on n'y prend garde, le mouvement des affaires anglo-américaines s'accroîtra de plus en plus au détriment des affaires anglo-indiennes, et les États-Unis remplaceront l'Inde comme intermédiaire du commerce anglais avec la Chine.

C'est la France qui peut rétablir l'équilibre; elle peut, ayant la même

circulation que l'Inde, ramener par Suez en Europe ce qui pourrait s'échapper par l'Amérique et la Californie.

La France a donc le même intérêt que l'Angleterre au développement, qui peut être sans limites, des relations de l'Inde avec l'Angleterre et le continent européen.

Déjà la Birmanie envoie ses riz en Italie ; déjà la culture du blé fait des progrès considérables dans l'Inde. L'Angleterre et le continent européen auront toujours besoin de blés étrangers et de même que le monde antique avait ses greniers hors d'Europe, en Afrique, de même nous autres modernes nous les avons hors d'Europe, en Amérique aujourd'hui, peut-être un jour dans les Indes.

C'est sans doute un fait fâcheux pour l'agriculture européenne, et le devoir des gouvernements et des peuples de la vieille Europe est de délivrer l'agriculture des entraves d'une législation qui, dans beaucoup de pays, est surannée.

Mais quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur la grandeur et les effets de la lutte agricole engagée entre l'Europe et le reste de l'univers, quelles que soient les idées de réformes législatives sur l'agriculture et la propriété foncière qui peuvent avoir cours dans les diverses nations de l'Europe, c'est une vérité incontestable que l'Europe aura de plus en plus ses greniers au dehors.

Où les placera-t-elle ? Avec l'aide de la France et par la route du canal de Suez, l'Angleterre peut obtenir qu'ils soient placés dans les Indes.

Peut-on prévoir les changements extraordinairement favorables sur le mouvement des affaires en Angleterre, sur la situation des banques, sur l'abondance des capitaux et sur le taux de l'intérêt qui seraient la conséquence d'une importation de blé arrivant en Europe des Indes, au lieu d'arriver d'Amérique ? Si, dans une année assez rapprochée, et qu'il n'est pas impossible d'entrevoir avant la fin même de ce siècle, on assistait à un changement dans les courants commerciaux qui amènerait un déplacement de 20 millions sterling seulement transporté du commerce américain au commerce des Indes, on en verrait certes les conséquences les plus heureuses au profit de l'Angleterre et au profit de la France.

C'est la France, avec son habitude et son goût pour l'argent, identique aux habitudes et au goût de l'Inde, c'est la France, avec une circulation monétaire qui peut être le réservoir de la circulation indienne et réciproquement, qui est le mieux placée pour développer, grâce au canal de Suez, le commerce anglo-indien ou indo-européen du riz et du blé.

Le canal de Suez a créé entre la France et l'Angleterre une communauté d'intérêts, intérêts moraux, économiques et sociaux qu'il faut toujours considérer, qu'il faut apprécier à sa valeur, qu'il faut étendre et qui ne doit jamais être sacrifiée à un accès d'égoïsme, de spéculation ou même simplement de mauvaise humeur.

Les phases de la discussion qui se poursuit entre M. de Lesseps et le gouvernement anglais sont très instructives. Elles ont eu un degré d'animation qui a surpris l'opinion publique en France. On s'est demandé si le nom de la France, qui brille avec tant d'éclat sur la Société du canal et qui lui fait une sorte d'auréole, n'était pas en quelque sorte visé par les adversaires imprévoyants de la grande idée de l'alliance anglo-française.

Pourquoi mettre tant d'acharnement dans une question où il ne faut être acharné que pour faire triompher des idées de droit et de justice? Un grand Français, car il ne déplaît pas à ce pays qu'on dise de plus d'un de ses enfants que c'est un grand Français, M. Thiers disait que les intérêts sont féroces ; et un autre grand homme d'État, qui était un anglais, disait que l'opinion publique était quelquefois comme une bête féroce, que le gouvernement devait regarder dans l'œil pour ne pas en être dévoré.

On a vu, en France, les intérêts se ruer sur les chemins de fer. Ils voulaient, sous prétexte de faire transporter leurs produits à bon compte, détruire tout ce que la France avait mis tant d'années à constituer, l'administration d'un réseau de chemins de fer qui s'est petit à petit établi et étendu, sans amener de crise dans la circulation des capitaux et en donnant un essor considérable à l'industrie et au commerce national.

Ceux-là même qui ont le plus excité la convoitise des intérêts égoïstes ont été amenés à reconnaître qu'ils avaient lâché la bête féroce en ne la regardant plus dans l'œil.

On s'est demandé en France si le mouvement si extraordinaire pour les simples spectateurs qui s'était produit en Angleterre autour des affaires du canal de Suez n'avait pas quelque analogie avec le mouvement et l'agitation qui ont en France rempli cinq années stériles de leurs colères inutiles et de leur méfiance impolitique dans la question des chemins de fer français.

Cette comparaison n'a même pas été sans impressionner les esprits sur l'issue d'une discussion qui passera sans doute encore par bien des phases, mais qui, à n'en pas douter, se dénouera comme s'est dénouée en France la discussion entre les adversaires et les défenseurs des Compagnies de chemins de fer.

Se propose-t-on de déposséder M. de Lesseps des fruits légitimes de ses travaux pour donner au commerce anglais l'avantage de se taxer lui-même et à bas prix dans le transit de ses navires par le canal de Suez ?

C'est exactement ce qu'on se demandait en France.

Devait-on dépouiller les Compagnies de chemins de fer du fruit légitime de leurs efforts et leur enlever, pour le donner à ceux qui font

effectuer le transport de leurs produits, le droit de fixer les tarifs?

Si l'on avait continué à vouloir poser la question dans ces termes, on serait arrivé à faire de ses propres mains un nœud gordien, c'est-à-dire un nœud qui ne peut plus être dénoué que par l'épée.

Serait-il possible de supposer qu'un jour pourrait venir où l'épée, c'est-à-dire la violence, l'épée anglaise, c'est-à-dire la violence anglaise, trancherait une difficulté de droit et de commerce, au risque de blesser en même temps, avec le tranchant de cette épée, la France et quelque chose qui est plus encore que la France, l'éternelle justice?

On a quelquefois observé qu'on faisait pour les autres ce qu'on n'oserait pas faire pour soi-même, et qu'on agissait comme intermédiaire ou comme tuteur avec moins de scrupule que pour son propre compte. L'Angleterre ne peut pas donner un pareil spectacle. Ce qu'elle ne ferait pas elle-même, elle ne peut pas le faire sous un nom d'emprunt; et si elle a le droit de disposer de la signature du Khédive, elle ne l'apposera par procuration sur aucun acte que dans les conditions mêmes où elle aurait donné sa propre signature.

Il n'y a qu'un moyen de sortir d'embarras; c'est de suivre les voies de la justice et de la raison. L'Angleterre est le plus important des associés de M. de Lesseps dans l'entreprise du canal; elle doit chercher à déterminer avec équité la part qui lui appartient légitimement dans l'administration de cette affaire.

On ne peut pas refuser une part d'action sociale à un gouvernement qui est associé dans de semblables proportions. Mais on sait que l'action des associés dans une délibération commune ne se mesure pas au nombre des voix; il y a une influence morale qui dépend du poids de celui qui parle. Il y aura toujours deux grandes voix dans les conseils de la Compagnie du canal de Suez : celle de M. de Lesseps d'abord, voix française, qu'il plaît à la France de savoir qu'on l'écoute et qu'on ne peut l'etouffer sans faire au pays qui l'a vu naître une injustice et une blessure. Il y a aussi celle de l'Angleterre, représentée par des hommes éminents qui non seulement sont toujours entendus avec déférence, mais dont les conseils sont écoutés, parce qu'ils sont les représentants d'un grand gouvernement et qu'ils exercent leurs droits avec une autorité que personne ne conteste.

L'influence légitime de l'Angleterre dans l'administration du canal de Suez ne peut donc pas être discutée. On donnera toujours à cette influence une satisfaction nécessaire. Mais si l'Angleterre est le plus important des associés, elle est aussi le plus important des clients. Elle se sert du canal dans une plus forte proportion que tout le monde.

C'est une raison pour elle de surveiller la Compagnie afin d'être certain que la Compagnie traite sa clientèle avec modération; mais ce n'est pas une raison pour s'approprier ce qui ne lui appartient pas, et ce

ne serait pas non plus une raison pour obtenir un traitement particulier au profit de ses nationaux. La France, dont les bâtiments sont beaucoup moins nombreux, n'attache pas moins d'importance que l'Angleterre à ce que les conditions du transit soient faciles et à ce que les tarifs soient le moins élevés possible. Il ne peut y avoir à ce point de vue d'intérêt anglais distinct de l'intérêt français; c'est une question générale et pour ainsi dire sans nationalité, et l'on ne peut dire que, si c'était le gouvernement français qui dût la résoudre, il ne le ferait pas avec moins d'indépendance ni moins de souci du commerce maritime que le gouvernement anglais lui-même.

La France, tout comme l'Angleterre, a intérêt à ce que le trafic soit satisfait; elle demande, comme l'Angleterre, que le canal soit doublé, si le trafic l'exige, exactement comme elle a demandé aux Compagnies françaises de chemins de fer de doubler les voies ferrées quand ce doublement est devenu nécessaire.

Il est vrai qu'on a vu en France, même dans le Parlement, des personnes qui demandaient que le doublement des voies eût lieu par une concurrence et même par une concurrence de l'État qui construirait et exploiterait un nouveau chemin de fer à côté de l'ancien, mais on est revenu de cette idée au bout de peu de temps, d'abord parce qu'elle n'était pas équitable, et ensuite parce qu'en réalité elle ne devait pas être profitable. On a trouvé beaucoup plus pratique, beaucoup plus conforme à l'intérêt général, et en même temps plus respectueux pour les droits acquis, de s'entendre avec les Compagnies de chemins de fer pour les obliger à donner au trafic les satisfactions que son développement exigeait.

Dans l'isthme de Suez la question est bien plus simple. Il n'y aurait pas de monopole naturel. Comment pourrait-on imaginer que l'objet même de la concession n'était pas la mise en communication des deux mers? On ne pouvait donner aux fondateurs l'espoir de couvrir les risques d'une semblable entreprise qu'en leur abandonnant la perception d'un droit de péage sur ceux qui vont d'une mer à l'autre; les priver ensuite des produits de ce péage en leur suscitant une concurrence et en mettant par un autre moyen les deux mers en communication, ce serait retirer d'une main ce qu'on a donné de l'autre.

Il y a peut-être plusieurs canaux possibles : on peut le concevoir; mais l'idée de la communication à établir entre les deux mers est une idée simple, qui comprend en réalité les divers modes d'exécution, qui est bien celle que M. de Lesseps a affirmée d'abord, malgré le peu de foi des ingénieurs anglais, et qu'il a réalisée ensuite au prix de l'immobilisation de capitaux considérables. C'est cette idée même, cette idée simple, cette idée mère qui était l'objet de l'entreprise, et le péage, le droit de passage, le tarif de transit concédé à M. de Lesseps était le prix

de cette idée. On ne peut, sans violer les lois de la justice, appliquer à d'autres des profits qui n'existeraient pas si M. de Lesseps n'avait pas formulé son idée, s'il ne lui avait pas donné ensuite un corps après l'avoir conçue, profits qui lui appartiennent, dont on peut bien le dépouiller par la force, qu'on peut bien lui prendre parce que la force peut tout, mais qu'on ne peut lui enlever que si on accomplit des actes qui sont absolument contraires à la grande idée du droit que l'Angleterre a eu la gloire de répandre dans le monde par la lutte mémorable que pendant tant de siècles ses enfants ont soutenue contre le pouvoir arbitraire, et qu'ils seraient capables de soutenir encore si l'arbitraire les menaçait de nouveau.

Il y a peu de jours, un orateur français, parlant du haut de la tribune du Sénat de France, citait cette belle parole de l'historien philosophe de l'Angleterre, David Hume :

« Nos flottes, notre budget, notre armée, le Parlement, tout cela n'est que pour arriver à une fin unique, la liberté des douze grands juges de l'Angleterre. »

Voilà comme on sait que l'Angleterre comprend le droit et la liberté du juge.

Nous ajoutons que, si l'Angleterre a dans le monde la situation dominante qui lui appartient légitimement sur la surface du globe, si elle est estimée et crainte, si elle est redoutée et honorée, si elle a des alliés désireux de marcher avec elle dans la voie de la civilisation, et de lui donner leur concours sans crainte ni jalousie, mais avec un noble sentiment de confiance, c'est parce que l'Angleterre, gouvernée librement par une opinion publique scrupuleuse, sait mettre le droit au-dessus de la force et a pu se donner des institutions qui sont un mélange de cette monarchie et de cette république dont le ressort, selon Montesquieu, doit être l'honneur et la vertu.

Le respect des contrats est le fondement des gouvernements parlementaires ; et le Parlement d'Angleterre peut tout, excepté faire que ce qui est injuste soit légitime. Mais, si le gouvernement anglais peut exiger, comme associé et comme étant le patron des plus nombreux clients de l'entreprise, qu'on donne aux moyens de communication entre les deux mers toute l'étendue que le trafic rend nécessaire, il a le devoir, et on le reconnaît, de demander qu'on apporte également dans l'établissement des tarifs toutes les améliorations compatibles avec le maintien de la situation financière de la Compagnie. Aussi est-il très juste de demander un remaniement de ces tarifs, qui ont été établis jadis en vue d'un mouvement infiniment moindre que celui qui a été atteint dans ces dernières années.

Le mode le plus simple de proportionner les tarifs aux affaires qui

ait encore été trouvé, c'est la participation des clients aux bénéfices dont ils sont eux-mêmes la source.

Les Assurances, les sociétés coopératives, sont entrées largement dans cette voie et on peut les y suivre. Rien n'est plus naturel que de faire une échelle d'abaissement des tarifs, de manière à employer au profit des bâtiments qui transitent dans le canal une partie des bénéfices réalisés. Les arrangements de cette nature sont très simples, très légitimes, et pourvu qu'ils soient établis avec modération, ils n'ont rien que de très acceptable.

Il y a pour l'Angleterre un autre mode, indirect il est vrai, mais non moins réel, d'alléger les charges qui pèsent sur le commerce maritime de ses nationaux par suite des redevances du canal de Suez, c'est de prendre, pour l'appliquer à son budget, une part des bénéfices nets de la Compagnie, et le gouvernement anglais fait déjà un bénéfice d'intérêt sur le capital du rachat des 176,000 actions dont il est devenu possesseur et qui lui rapporte plus qu'il ne lui coûte.

Cet écart d'intérêt constitue une sorte d'abaissement au profit du peuple anglais des tarifs de transit. Quand le gouvernement touchera plus tard les coupons différés des actions qu'il possède, son bénéfice s'élèvera à un chiffre bien plus élevé. Il pourra dégrever les impôts qui pèsent sur le commerce au moyen de cette ressource annuelle. Mais toutes ces questions sont des affaires de détails dans lesquelles la France et l'Angleterre ont le même intérêt, ce sont des détails qui peuvent donner lieu à des discussions plus ou moins prolongées ; mais ces discussions n'ont rien de commun avec la politique.

Il n'y a qu'un côté politique, c'est le maintien d'une Compagnie qui, française par son origine, est anglaise autant que française par ses intérêts et qui a droit à être traitée conformément à la justice.

Il viendra un jour où on appréciera avec plus de calme des deux côtés du détroit la politique des deux nations dans les affaires d'Égypte. Ce jour-là, quelle que soit la direction que les événements auront suivie, on sera sans doute d'accord sur les inconvénients qu'aura eu la suppression de l'action anglo-française en Égypte. L'histoire ne refait guère ce qu'elle a détruit ; on ne reverra sans doute jamais le *condominium*, le contrôle à deux ni aucune de ces combinaisons qui ont eu leur utilité, qui sont condamnées aujourd'hui et qu'il est difficile de défendre parce qu'elles ont un grand défaut : c'est qu'elles sont mortes et ne peuvent plus revivre. Mais ce qu'on reverra, c'est l'accord de vues de la France et de l'Angleterre dans les affaires de l'Égypte, dans le règlement de toutes les questions qui touchent au canal de Suez. L'Angleterre a besoin de l'action morale de la France ; il y a plus de contacts possibles entre les populations égyptiennes et les Français, qu'entre ces mêmes populations et la race anglo-saxonne. Cette action morale, les

Français peuvent l'exercer dans l'administration civile, dans l'industrie, dans le commerce, et l'exercer au profit de l'Europe tout entière. L'action gouvernementale de l'Angleterre n'y perdra rien, et, si un jour l'Angleterre trouve utile de modifier cette action, elle sera heureuse de trouver à ses côtés la France, toujours influente par la tradition de son histoire et le dévouement de sa colonie nationale aux intérêts de l'Égypte, pour chercher en commun avec elle les solutions les plus favorables au maintien de l'influence occidentale en Orient et au développement des relations amicales de deux grandes puissances qui se disent quelquefois dans la presse les choses les plus dures, mais qui reviennent bien vite à des sentiments d'entente cordiale et d'alliance sincère quand elles ont repris avec leur sang-froid la vue claire de leurs intérêts moraux, politiques et commerciaux.

Léon Say.

Discours de M. Léon Say au lycée de Versailles. — Appelé à présider la distribution des prix du lycée de Versailles, M. Léon Say a prononcé un discours spirituel et humoristique comme d'habitude, dans lequel il n'a pas oublié l'économie politique.

« Les questions économiques, a-t-il dit, quand vous serez des hommes, sont celles qui préoccuperont le plus vos pensées. On ne peut s'en rendre maître que si on étudie les sciences morales. Les jeunes gens ont quelquefois de la peine à comprendre comment on peut qualifier de science cet ordre de connaissances. Rien n'est plus vrai pourtant.

J'ai eu l'honneur de présider, il y a quelques semaines, un Congrès international scientifique des institutions de prévoyance. Ce Congrès était composé de savants français et de savants étrangers. On y était venu de tous les pays pour se communiquer les uns aux autres les faits qui s'étaient produits sous les yeux de chacun. Les membres du Congrès cherchaient à déduire les conclusions générales des faits qu'ils avaient observés et à poser les bases rationnelles sur lesquelles on peut édifier dans les divers pays des institutions de prévoyance sérieuses et utiles.

On sait aujourd'hui qu'on peut former les jeunes gens à l'épargne en mettant dans leurs mains ce que j'appellerai des outils appropriés.

Jadis l'instrument avec lequel on s'habituait à l'épargne, c'était la simple tire-lire de faïence, la tire-lire qu'il fallait casser quand on voulait reprendre son argent, qui réservait quelquefois des surprises agréables, mais plus souvent encore des mécomptes.

La vieille tire-lire est devenue une institution, un monument : c'est la caisse d'épargne avec son cortège de petites caisses filiales ou auxiliaires, comme par exemple la caisse d'épargne scolaire.

La caisse d'épargne scolaire est un moyen de faire aux enfants ce qu'on peut appeler une leçon de choses sur l'épargne. On leur apprend à se

servir d'une petite caisse d'épargne faite pour eux, arrangée à leur usage et combinée pour répondre à leurs facultés; on la fait fonctionner devant eux, au milieu d'eux, comme la caisse d'épargne des grandes personnes fonctionne dans le monde du dehors sous les yeux de la famille et au milieu des citoyens.

Si j'osais parler des sociétés de secours mutuels dans une réunion dans laquelle j'aperçois, non loin de moi, l'honorable député de notre département, M. H. Maze, qui en a fait une étude si complète et si lumineuse, je vous montrerais que ces heureuses institutions ne sont pas seulement le fruit d'un entraînement du cœur, elles sont constituées ou doivent l'être scientifiquement. Ce sont des sociétés d'assurances qui ne peuvent réussir à proportionner les remèdes aux maux qu'il leur faut guérir que si elles ont été organisées par des calculateurs très exercés et des statisticiens très sagaces. Il y a donc une science des sociétés de secours mutuels, comme il y a une science des caisses d'épargne.

Ce sont tous ces objets et bien d'autres qui doivent être mis sous vos yeux dans des leçons qui occupent déjà une grande place dans les programmes de l'Université à tous les degrés et qui en prendront, je l'espère, une bien plus grande encore d'ici à quelques années.

L'Université est décidée à faire de vous des hommes prêts à aborder les difficultés de la vie sociale et politique qui est le lot des générations nouvelles.

En sortant de chez elle, vous devez être prêts à vivre en citoyens. Il faudra que vous sachiez que le développement moral et économique des nations dépend de grandes lois naturelles, et que c'est à force d'étudier ces lois que vous pourrez apprendre à en diriger heureusement l'action. »

Les chemins de fer et les télégraphes aux États-Unis. — Résultats du laisser-faire. — Aux États-Unis, les lignes de chemins de fer et télégraphes n'appartiennent pas au gouvernement et elles ne sont pas concédées avec monopoles à de puissantes Compagnies; c'est une industrie particulière qui doit se soumettre simplement aux lois et ordonnances pour l'établissement des lignes dans les villes, sur les routes, sur les monuments publics et dans les propriétés particulières. Pour les chemins de fer, on a supprimé tout ce qui pouvait être une gêne et une cause de lenteur dans les travaux de construction, la voie est partout libre d'accès; plus de haies, plus de clôtures, plus de barrières et par conséquent plus de gardes chargés de fermer et d'ouvrir les portes des passages à niveau; dans tous les endroits où une route vient à croiser la voie ferrée, un écriteau porte ces simples mots : *Look out for the locomotive;* le public est prévenu et il s'habitue à veiller lui-même à sa propre sécurité. Dans les rues des villes ou des villages où se trouvent des stations,

de nombreuses manœuvres se font continuellement et on voit souvent une foule de gamins courant après un train pour monter sur le dernier wagon comme derrière une voiture traînée par des chevaux; malgré cette liberté absolue on ne constate pas un plus grand nombre d'accidents isolés. Il y a quelquefois de grandes catastrophes provenant de l'insuffisance des travaux d'art; mais aujourd'hui la surveillance se fait d'une façon plus sérieuse et on peut avoir une sécurité aussi parfaite dans les trains de l'Amérique du Nord que dans ceux de la vieille Europe.

Pour la télégraphie aux États-Unis, il y a, dit *la Lumière électrique*, une organisation à peu près semblable à celle des chemins de fer; depuis l'année 1845, ce service a été mis à la disposition du public, le gouvernement abandonnant l'exploitation générale à la concurrence industrielle et se réservant seulement un ou deux fils sur les lignes exécutées. Aussi les communications télégraphiques ont-elles pris un développement immense; grâce à la concurrence des établissements rivaux, les lignes se sont multipliées, les appareils sont chaque jour perfectionnés. Mais les lignes télégraphiques sont loin d'être construites en Amérique avec autant de soin qu'en Europe. Elles sont presque partout formées de fils aériens et ce système persiste encore, même dans les grandes villes, de sorte que toute la surface des cités importantes semble englobée sous une immense toile d'araignée par suite des milliers de lignes qui s'entrecroisent en tous sens sur les poteaux destinés à soutenir les fils tendus dans l'espace.

Ces poteaux ne sont pas, comme en Europe, de beaux mats de sapin bien séchés et soigneusement injectés à la pyrolignite ou autres sels, mais simplement des arbres quelconques dégrossis à peine. Dans les villes, ces poteaux sont très élevés, et, quoique très solidement fixés au bord des trottoirs, ils se renversent quelquefois sous la puissance de traction de quinze à vingt fils poussés par un vent violent. Hors des villes, le télégraphe est placé le long des chemins de fer, sur le bord des routes, des canaux ou des rivières; aucune difficulté n'amène du retard, aucun obstacle ne peut arrêter une installation commencée.

Si le tracé de la ligne vient à rencontrer le prolongement d'une de ces immenses forêts vierges où la main de l'homme n'avait jusque-là jamais touché à une branche, on va tout de même en avant; de longs clous sont plantés dans les troncs d'arbres, et sur leur tête recourbée on fixe un goulot de verre ou un isolateur de porcelaine, sur lesquels on appuie le fil, et la ligne télégraphique poursuit son chemin à travers les lianes enchevêtrées, les fourrés épais, les troncs d'arbres séculaires, visités seulement par quelques singes bien étonnés sans doute de voir apparaître un beau jour une créature humaine sous l'uniforme de surveillant du télégraphe.

Ce surveillant, perdu au milieu des immensités, n'est du reste pas

complètement isolé, car, à un endroit quelconque, il peut correspondre à un poste de la ligne au moyen d'un petit appareil excessivement ingénieux appelé le *pocket relay*. Cet appareil se compose d'un électro-aimant couché dans une sorte de boîte oblongue en ébonite, avec un relais et un manipulateur; pour s'en servir, il n'y a qu'à relier une des bornes à la ligne et l'autre à la terre; le tout a environ 15 centimètres de long sur 6 de large; il est ainsi facile au surveillant en tournée de signaler au poste le moins éloigné des détériorations graves qu'il rencontre et de demander les accessoires et le personnel nécessaire pour les réparations.

Par suite de l'installation si élémentaire à travers les forêts d'Amérique, il se produit de fréquentes interruptions dans les communications; des arbres se pourrissent et tombent; les vents violents ou les orages, si terribles parfois dans ces contrées, renversent les fils sur une étendue plus ou moins grande et la visite des surveillants devient alors indispensable.

Dans les parties où la population est assez compacte, les brigades d'hommes destinées aux réparations sont cantonnées à d'assez grandes distances, quelquefois jusqu'à 150 kilomètres les unes des autres; mais le long des lignes qui sont suspendues aux arbres à travers les forêts, on a trouvé prudent de ne pas éloigner les stations de plus d'une trentaine de kilomètres.

Les Compagnies de télégraphes électriques ayant toute la liberté pour adopter tel ou tel système, les appareils les plus divers sont en usage aux États-Unis, suivant les circonstances; trois systèmes sont cependant plus généralement adoptés, celui de Morse, celui d'Alexandre Bain et celui de House. (*Journal des Débats.*)

Ajoutons que les États-Unis ne possédaient pas, en 1880, moins de 155,810 kilomètres de chemins de fer, avec 34,000 kilomètres de voies de garage et 172,363 kilom. de lignes télégraphiques avec 497,727 kilom. de fils. Voilà les résultats du *laisser-faire* en matière de chemins de fer et de télégraphes.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 4 AOUT 1883.

NÉCROLOGIE : M. J. Tisseur.
Admission de nouveaux membres.
DISCUSSION : De l'application, en France, de l'Acte Torrens sur la propriété foncière.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La réunion est présidée par M. G. de Molinari, un des vice-présidents de la Société.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, fait remarquer que, depuis la précédente séance, il ne s'est heureusement produit aucun décès parmi les membres de la Société. Mais la science n'en a pas moins fait une perte qu'il tient à signaler. Ainsi, dit-il, nous avons appris avec un bien vif regret la mort du secrétaire de la Chambre de commerce de Lyon, M. Jean Tisseur.

On sait que la ville de Lyon est, de longue date, attachée à la doctrine de la liberté du commerce; dès le règne de Louis-Philippe, dès le ministère de M. Duchâtel (1834-36), elle en a fourni des preuves accentuées par les résolutions de sa Chambre de commerce; M. Tisseur a apporté à cette lutte libérale une coopération active qui doit mériter à sa mémoire toutes nos sympathies. Avec M. Victor Philippe et celui qui parle en ce moment, ajoute M. Courtois, il fut le promoteur de la Société d'économie politique de Lyon. Quoique aimant la science de l'Utile et recherchant, dans ce sens, le Vrai avec une rare sagacité, il aimait le Beau et cultivait avec succès la poésie. Il fit particulièrement un éloge de Jacquard en excellents vers, et ce morceau fut couronné par la société littéraire la plus importante de la seconde ville de France. En un mot, M. Tisseur était un homme de cœur, de savoir et d'esprit, et il est digne des regrets sympathiques de notre Société.

M. le Président donne lecture des noms des nouveaux membres de la Société, admis dans la séance du Bureau du 28 juillet dernier :

MM. Victor Brants, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain; Joseph Chailley, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel; J. Drake del Castillo, agronome; C. Krantz, maître des requêtes au Conseil d'État, ingénieur des manufactures de l'État; Edmond de Molinari, agent consulaire de la France à Kiew; René Stourm, ancien inspecteur des finances,

administrateur des contributions indirectes en disponibilité; Henry Vergé, docteur en droit, agronome ; Fernand Worms, avocat, directeur du *Journal des Sociétés civiles et commerciales.*

Le Secrétaire perpétuel énumère ensuite les ouvrages qui ont été adressés, depuis la précédente séance, à la Société, ouvrages dont on trouvera ci-après la liste.

La réunion adopte, comme sujet de la discussion du jour, la question suivante, posée par M. Yves Guyot :

DE L'APPLICATION EN FRANCE DE L'ACTE TORRENS SUR LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

M. Yves Guyot a la parole pour exposer la question.

Comment établir la sécurité de la possession, le bon marché et la rapidité de l'échange de la propriété foncière?

Tel est, dit-il, le problème. Nul n'en contestera l'importance.

Supposez que la translation fût presque gratuite, qu'elle fût délivrée de l'impôt que prélève le notaire, que les droits de timbre et d'enregistrement fussent unifiés et abaissés, que les formalités fussent réduites à une seule, qui, au lieu d'exiger des semaines, des mois, n'exigerait plus qu'un ou deux jours; supposez maintenant que le nouveau possesseur de la terre fût garanti contre tout risque de procès, qu'arriverait-il ?

On achèterait une terre, une maison, comme on achète un titre de rentes, une obligation de la ville de Paris ou une action de chemin de fer. On achèterait sans hésiter, parce qu'on serait sûr de pouvoir réaliser quand on voudrait, et qu'on n'aurait aucune inquiétude au point de vue des risques que pourrait courir la propriété. Il y aurait donc immédiatement une augmentation de demande de la propriété et, par conséquent, une augmentation de valeur pour elle.

Tout acheteur achète une propriété parce qu'il croit qu'il en fera meilleur usage que son vendeur. De plus, il n'est jamais satisfait de l'état dans lequel il la trouve. Il y fait donc toujours un certain nombre de transformations plus ou moins heureuses, mais tendant toutes à l'améliorer.

Maintenant se pose la question : Comment rendre la translation de la propriété presque gratuite, presque instantanée et à l'abri de tout risque ?

Ce n'est point une invention que je propose, dit M. Yves Guyot, c'est une simple importation. Le système que je vais exposer est appliqué depuis 1855.

Ce système porte dans le public et conservera, dans l'histoire des réformes économiques, le nom de système Torrens, du nom

de l'homme qui en a trouvé le mécanisme et a réussi à le faire appliquer, en 1855, dans l'Australie du Sud (Adélaïde). Il a été successivement adopté par le Queensland, la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, la Tasmanie, l'Australie occidentale, la Nouvelle-Zélande, la Colombie britannique, Fiji et enfin dans l'État d'Iowa aux États-Unis. Dans son message du mois de novembre 1882, le gouverneur de Singapour annonçait qu'il allait le mettre en vigueur. On doit l'appliquer également à Penang. En Angleterre, on étudie la possibilité de l'appliquer, et le *Cobden Club* a publié l'année dernière une brochure de sir Robert Torrens sur ce sujet.

Le titre légal de ce système est *Registration of title*; cette désignation en indique le caractère.

Aujourd'hui, en France, comme dans presque tous les autres pays, on enregistre l'acte de transfert. Dans le *système Torrens*, c'est le titre même qui est enregistré.

Son application est facultative. Un propriétaire est libre de laisser sa terre ou sa maison sous l'ancienne législation ou de la placer sous le régime du *système Torrens*. Dans ce dernier cas, il envoie au bureau d'enregistrement ses titres, avec un plan de sa propriété. Ces titres sont soumis à des hommes spéciaux qui les examinent comme s'ils devaient acheter la propriété sous le régime antérieur.

La description de la propriété est-elle suffisamment claire? Le demandeur est-il en possession indiscutable de la propriété? Quelles sont les charges qui la grèvent? N'est-elle pas assujettie à des servitudes? Des annonces sont faites dans les journaux; une lettre spéciale est adressée aux propriétaires voisins. Pendant un délai de trois mois dans certains pays, de six mois dans d'autres, si des contestations s'élèvent, le propriétaire doit les vider à ses frais.

Ces constatations une fois vidées ou si aucune réclamation ne s'est produite dans ce laps de temps, le bureau d'enregistrement met la propriété sous le régime de la *Registration of title*.

Il inscrit, sur le folio spécial d'un registre, le titre de la propriété, avec plan à l'appui. Il énumère sur ce registre toutes les charges, hypothèques, baux, dont la propriété est grevée. Il remet au propriétaire un double si exactement semblable qu'on a même appliqué des procédés photographiques à sa reproduction. A partir de ce moment, ce titre de propriété est garanti par l'administration contre toute réclamation.

Cependant des actions sont encore recevables contre lui, mais, sauf le cas de dol de la part du possesseur, l'administration paye des dommages-intérêts aux parties lésées, sans toutefois leur rendre la propriété.

Pour cette garantie contre tout risque de revendication, l'administration perçoit au moment de l'enregistrement du titre un droit d'assurance; il ne dépasse pas un demi-denier (un sou) par livre sterling (25 fr.); il est largement suffisant, car, depuis son application dans la Nouvelle-Galles du Sud, il n'y a pas eu un seul acte annulé par les tribunaux; il y en a eu deux dans l'Australie du Sud, un dans le Queensland, un dans la Nouvelle-Zélande, etc. [1]. Si la terre vient à être divisée, par suite de ventes ou de successions, le titre primitif est annulé, et on inscrit autant de titres qu'il y a de divisions.

Une fois le titre remis entre les mains du propriétaire, celui-ci peut le transférer, par simple endos, à toute autre personne, sous la seule formalité de faire enregistrer son transfert. Les parties comparaissent devant un maire, un notaire, un officier public quelconque, qui constate leur identité et légalise leurs signatures. Celles-ci sont apposées au-dessous d'une formule de transfert tout imprimée au verso du titre.

Le titre est alors expédié par la poste au bureau central où l'on examine s'il n'est point frappé d'opposition. Si tout est régulier, il est retourné immédiatement, revêtu du timbre de tranfert.

Un simple *caveat* suffit pour garantir l'exécution des testaments et des hypothèques légales. Quant aux hypothèques ordinaires, rien de plus simple. Elles s'établissent comme le transfert. Si le propriétaire du titre veut avoir recours à un emprunt, sans le frapper d'hypothèque, pour un terme plus ou moins court, entre deux moissons par exemple, voici le procédé auquel il peut avoir recours. Il porte son titre à une banque. La banque, en échange de son prêt, met le titre dans sa caisse, et comme le propriétaire ne peut rien faire de sa terre, une fois démuni de son titre, son prêt ne court aucun risque. Dans l'enquête de juin 1879, faite par la Chambre des communes, sir Arthur Blyth déclarait que, pendant 20 ans, il avait administré une banque spécialement destinée à ces opérations et qu'il n'avait pas rencontré une seule difficulté.

Voici le tarif de l'Australie du Sud, tel qu'il a été établi par l'Acte complémentaire du 3 décembre 1861. Pour placer une terre sous le régime de l'Acte Torrens, on doit payer aux commissaires des titres, non compris les frais de publication et d'avertissement : quand la propriété consiste dans une concession postérieure au 17 mars 1842, sans autre complication, 2 shillings (2 fr. 50); quand le titre est d'une autre nature et que sa valeur dépasse 300 liv. st., 1 liv. (25 fr.); quand la valeur de ce titre dépasse 200 liv. sterling,

[1] Rapport du 10 mai 1882.

mais non 300 liv. sterling, 15 shillings (18 fr. 75); quand sa valeur dépasse 100 mais non 200, 10 shillings (12 fr. 50); quand sa valeur ne dépasse pas 100 liv. sterling, 5 shillings (6 fr. 25). Ainsi le minimum du tarif pour l'incorporation d'une terre est de 2 fr. 50 et le maximum de 25 fr.

L'enregistrement souscrit de tout acte de transfert, d'hypothèque, de location est de 10 shillings. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, le transfert entre vifs n'est soumis à aucun droit.

Nous avons vu que toutes les colonies anglaises de l'Océanie avaient adopté successivement ce système. En septembre 1880, lord Kimberley envoya une circulaire aux gouverneurs de ces colonies pour leur demander des renseignements sur le fonctionnement de l'Acte Torrens. Les réponses ont été imprimées par l'ordre de la Chambre de commerce en mai 1881. Toutes constatent le succès de l'Acte Torrens. Dans l'Australie du Sud, c'est une exception, une curiosité que de voir une terre qui ne soit pas sous ce régime. Il faut qu'elle soit restée entre les mains du propriétaire, sans subir d'hypothèques ni de partages. A la fin de 1879, dans le Queensland, 98.18 0/0 de terres y étaient soumises. Partout, dans chaque colonie, on trouve des propriétaires qui se placent sous le régime de la *Registration of title*. On n'en trouve pas qui y renoncent. Tout acquéreur de ces propriétés, tout prêteur sur hypothèque, exige d'abord que la propriété soit placée sous ce régime. Il se plie à toutes les transactions, aux plus simples comme aux plus compliquées. Le chef du *Real property transfer office* de Victoria écrit : « Nous avons enregistré des titres d'une valeur variant de 5 £ (125 fr.) à 100.000 £ (2.500.000 fr.) et plus. » Tous les rapports se terminent par ce refrain : « No practical difficulty. » A la date de 1880, il avait pourvu à 537.000 transactions et, instrument docile, il avait pu se prêter à toutes les combinaisons dont la propriété est susceptible.

Sir Robert Torrens, qui a le légitime orgueil de cette réforme féconde et qui voudrait la nationaliser en Europe, écrivait l'année dernière à M. Yves Guyot : « Elle a eu pour résultat de substituer la sécurité à l'incertitude, la simplicité à la complication, de réduire le prix des livres en shillings et le temps de mois en jours. »

Une pareille réforme serait-elle utile en France ? On parle de dégrèvement de l'agriculture. Elle me semble, dit M. Yves Guyot, présenter un dégrèvement sérieux, assurer une plus-value de la propriété, supprimer tous les aléa que celle-ci présente encore : elle doit produire le meilleur résultat au point de vue économique et au point de vue moral.

En Algérie, le Conseil général d'Alger a mis cette réforme à l'étude. Je lui ai adressé, ajoute M. Yves Guyot, tous les documents qu'il m'a demandés. Je désirerais que les Conseils généraux de France imitassent cet exemple.

M. **Alph. Courtois** voit dans l'application du système Torrens un passage du régime personnel au régime réel, donc un progrès sérieux. Il professe, de longue date, l'opinion que la mobilisation de toutes les richesses, leur conversion en titres capables de circuler, actions, obligations, est un accroissement important des forces productives d'un pays. Le livre si remarquable de M. de Molinari sur l'évolution économique au XIXe siècle a démontré avec éloquence tout ce que l'on doit attendre d'une pareille transformation.

L'orateur se souvient de discussions qui eurent lieu au sein de la Société d'économie politique avant la fondation du Crédit foncier; M. Wolowski en était, comme on sait, le principal leader. Eh bien, dès cette époque un peu éloignée de nous, quelques membres, Coquelin, Garnier, M. de Molinari lui-même entre autres, réclamaient l'obligation hypothécaire au porteur comme étant un progrès susceptible de rendre les transactions immobilières, les prêts fonciers plus faciles et moins coûteux. Ajoutons qu'ils ne pensaient pas au monopole constitué depuis.

C'est en conséquence de ce même ordre d'idées que M. Courtois applaudit de grand cœur à celles de M. Torrens, développées d'une manière si intéressante par M. Yves Guyot, et souhaite bon succès à une campagne dont le pays ne peut retirer qu'un grand profit.

Du reste, M. Guyot a publié à ce sujet, dans le numéro d'octobre 1882 du *Journal des Économistes*, un article qui renferme un exposé complet de la question.

M. **Guyot** ajoute que l'Acte Torrens est un véritable acte législatif, et qu'il faut une loi pour le mettre en vigueur dans une colonie.

M. **Achille Mercier** reconnaît à ce système certains avantages, mais il trouve qu'il n'aurait aucune utilité en France. En Algérie seulement, où la condition de la propriété foncière présente, à quelques égards, des analogies avec ce qui existe en Australie et dans les pays neufs, peut-être y aurait-il quelque profit à tirer d'un régime de ce genre.

En somme, l'Acte Torrens n'est autre chose qu'un système de purge légale, et aux États-Unis existe un procédé qui s'en rapproche beaucoup pour garantir la sécurité de la propriété.

En France, dit M. Mercier, on ne saurait vraiment l'appliquer aux 150 millions de parcelles, environ, qui partagent la propriété foncière. Quant à son utilité, elle serait presque nulle, étant donné que, en 1879, par exemple, la Statistique de la justice civile n'a pas signalé plus de 1.703 procès en revendication.

M. **E. Alglave**, après avoir fait un historique très complet du régime de la propriété dans le droit romain et dans le droit germanique, montre que le système de l'Acte Torrens n'est pas une invention nouvelle, un procédé accidentel appliqué à la garantie et à la mobilisation de la propriété foncière; c'est un système parfaitement légal, législatif, d'origine germanique, existant encore en Allemagne.

Quant à l'organisation d'un pareil régime en Algérie, elle rencontrerait de grands obstacles. Malgré les efforts, efforts maladroits, il est vrai, de l'administration française et du pouvoir législatif dans notre colonie, la propriété y est encore tout ce qu'il y a de plus précaire et mal assise. C'est au point que, dit M. Alglave, on rencontre là-bas nombre de colons très heureux de voir éclater des révoltes, parce que ces soulèvements sont toujours suivis de confiscations de biens, lesquels peuvent ensuite être aisément acquis, sans danger de revendications ultérieures, suivant la loi française.

M. **P. d'Abzac** voudrait signaler un détail intéressant de la législation civile aux États-Unis : on y a supprimé toutes les hypothèques occultes.

En Louisiane, particulièrement, a été supprimée l'hypothèque de la femme mariée, le privilège des mineurs, etc. Ces réformes ont été extrêmement favorables au développement de l'agriculture dans cet État.

Dans l'Acte Torrens, M. d'Abzac voit un côté utile, c'est la substitution de la garantie de l'État à celle des particuliers, en cas de revendications de propriétés.

Pour M. **C. Lavollée**, ce système offrirait surtout des avantages au point de vue des facilités du crédit. Quant à la garantie de la possession, elle lui paraît secondaire, car on ne se plaint que fort peu, en réalité, de la constitution même de la propriété. Seulement, M. Lavollée se demande, accessoirement, pourquoi un système de ce genre, pratiqué depuis trente ans déjà, ne s'est pas encore vulgarisé en Europe.

M. **Guyot** dit que l'Acte Torrens n'a pris que depuis 22 ans

(1861), en réalité, sa forme actuelle, et quand on a observé avec quelle lenteur se propagent les meilleures réformes, on comprend aisément que celle-là ne se soit pas encore acclimatée sur notre vieux continent.

Mais en Angleterre on s'en occupe sérieusement et des enquêtes minutieuses y ont été faites à plusieurs reprises sur ce régime nouveau de la propriété. Seulement, il faudra compter, là comme un peu partout, avec l'hostilité des hommes de loi, des officiers ministériels, des *sollicitors*, qui craignent, à tort du reste, de voir tarir une importante source de profits.

M. **A. Courtois** répète que l'Acte Torrens lui paraît devoir constituer une réforme excellente, un progrès réel. Ce qu'il y remarque de considérable, surtout, c'est la substitution d'un régime *réel* de la propriété au régime *personnel* actuellement en vigueur.

La séance est levée à onze heures.

Le Rédacteur du Compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Manuel des fonds publics et des sociétés par actions, par ALPH. COURTOIS fils[1]. 8e édition.

Mélanges de politique et d'économie, par CHARLES PÉRIN[2].

Richard Cobden, par M. C. LAVOLLÉE[3].

(Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 15 juillet 1883.)

Lois et méthode de l'économie politique. Précis des leçons d'introduction au Cours d'économie politique, par M. VICTOR BRANTS[4].

Encyclopédie des écoles. Atlas scolaire. Cours complet de géographie, conformément aux programmes officiels du 2 août 1882, par E. LEVASSEUR[5].

Quelques mots sur les réformes nécessaires en Algérie, par le baron DE BEAUFRANCHET[6].

L'emprunt italien pour l'abolition du cours forcé, par C. ROZENRAAD[7].

Ligue permanente pour la défense des intérêts des contribuables et des consommateurs. Adresse aux électeurs à propos des élections départementales. (Signé : Le secrétaire général, YVES GUYOT)[8].

---

[1] *Paris*, Garnier frères, 1883, gr. in-8.

[2] *Paris*, Lecoffre, 1883, in-18.

[3] *Paris*, impr. de Quantin, 1883, in-8.

[4] *Louvain*, Peeters, 1883, in-8.

[5] *Paris*, Delagrave, 1883, in-4.

[6] *Paris*, Dentu, 1883, in-8.

[7] *Paris*, impr. de Lahure, 1883, in-8.

[8] *Paris*, 10, rue de Lancry, in-4.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

RÉUNION DU 18 JUILLET 1883.

Admission de nouveaux membres.

COMMUNICATIONS : Le Congrès des institutions de prévoyance. — La suppression dn cours forcé en Italie. — Le Congrès de la protection de l'enfance. — La mortalité des enfants du premier âge en France.

La réunion est présidée par M. E. Cheysson, président.

Sont nommés :

Membres fondateurs : MM. Léon Say, Schmit et Alfred Crabbé.

Membre titulaire : M. Édouard Persin.

Membres associés étrangers : Perozzo, Marco-Besso, Hubert Leemans, Émile Jamme, Leffer.

Sur la proposition de M. Tisserand, le ministre de l'agriculture a accordé à la Société une subvention annuelle de 1.200 fr.

A la séance assistent MM. Léon Say, Luzzatti, Berti, Stringker, Capponi et Gentili.

Sur l'invitation du président, M. Léon Say donne quelques détails intéressants sur le récent Congrès des institutions de prévoyance, dont il a dirigé les travaux.

La parole est ensuite donnée à M. Luzzatti, qui expose les phases diverses de la grande opération financière accomplie dernièrement en Italie, pour la suppression du cours forcé.

Un des premiers et des plus saisissants phénomènes que veut faire remarquer M. Luzzatti, c'est celui de la prime de l'or vis-à-vis du papier-monnaie. En recherchant les causes de cet agio, on a signalé spécialement : la situation des finances du royaume, le montant du papier-monnaie existant et la recherche de l'or pour les payements à l'étranger; mais on négligeait souvent l'intervention d'une quatrième cause, pourtant très efficace, l'influence de la spéculation.

La preuve de cette influence se trouve dans ce fait qu'à peine le projet du ministre des finances porté à la connaissance du public, la prime de l'or baissa tout à coup de 11 à 4 et même 3 0/0, et cela sans que les autres cours eussent subi aucun changement.

Cette spéculation s'est portée principalement sur la rente italienne et sur les lettres de change existant en Italie et payables en or à l'étranger. Mais, tout en prenant des proportions assez vastes, elle n'était pas comparable à la spéculation signalée aux États-Unis avant la reprise des payements en espèces.

M. Luzzatti rappelle à ce sujet le *Gold ring* de New-York et affirme que le cours forcé, qui donne tant de pouvoir sur la prime de l'or à

une classe restreinte de banquiers, est tout ce qu'il y a de plus antidémocratique.

Après avoir montré que dans la vie des peuples il y a des moments où l'introduction du cours forcé devient une nécessité, comme le prouve l'histoire économique de l'Angleterre, de la France, de l'Autriche-Hongrie, de la Russie et des États-Unis, M. Luzzatti est heureux de constater que les conditions économiques et financières de l'Italie lui permettent de rentrer dans le régime de la circulation normale.

D'après M. Luzzatti, la proposition du ministre Magliani, concernant l'abolition du cours forcé, ne souleva en Italie aucune de ces oppositions que la même mesure rencontra en d'autres pays, et particulièrement aux États-Unis à la suite de l'Acte du 14 janvier 1875.

Après avoir obtenu l'approbation du Parlement, le ministre des finances se trouvait en face d'une très grave difficulté : il s'agissait d'attirer dans le royaume les fonds nécessaires à l'échange du papier (pour la plus grande partie en or), et cela sans troubler le marché monétaire universel. M. Luzzatti fait remarquer à ce propos qu'à ce moment-là le marché monétaire était encore sous l'influence de l'abolition du cours forcé en Amérique et des mauvaises récoltes en Europe, ce qui avait bouleversé les proportions de l'importation et de l'exportation de l'or aux États-Unis. En effet, de 1865 à 1877, l'excédent de l'exportation sur l'importation des espèces était en moyenne aux États-Unis de 250 millions par an, tandis qu'en 1880 et 1881 l'excédent de l'importation sur l'exportation a été de 850 millions pour les deux années.

Pour parer aux conséquences de cette situation, la conférence monétaire internationale se réunit à Paris en avril 1881, quelques jours seulement après la sanction royale de la loi sur l'abolition du cours forcé en Italie, juste au moment où la crise de l'or était le plus aiguë.

Tout faisait craindre en somme que l'Italie ne rencontrât et même ne provoquât des difficultés monétaires pour l'exécution de son projet. Mais les faits ont démenti ces craintes, et M. Luzzatti en apporte la preuve par l'exposé de quelques chiffres.

Tandis que l'on pouvait trouver hardi de réclamer au marché 400 millions d'or et 244 en argent, comme le disait la loi italienne le gouvernement put facilement emprunter 444 millions en or, et les banquiers en fournirent même 491. Il faut faire honneur de ce résultat, non seulement à l'habileté de l'éminent ministre des finances, mais aussi à l'amélioration du marché monétaire, qui permit l'abaissement général du taux de l'escompte, ce qui est dû principalement à la cessation de l'absorption de l'or par les États-Unis.

M. Luzzatti a confiance dans les bons résultats de l'abolition du cours forcé en Italie. Sans se faire d'ailleurs illusion sur l'influence et la durée de la période favorable que nous traversons, il ne partage ni

l'optimisme des monométallistes en or, ni le pessimisme des bimétallistes à outrance sur l'avenir du marché monétaire. Il pose la question de savoir à quels troubles serait assujetti le marché, si la Russie et l'Autriche voulaient abolir, sans désemparer, le cours forcé qui existe chez elles. Il fait observer que l'Autriche aurait à retirer de la circulation peut-être 900 millions de billets et la Russie presque 4 milliards.

Si le marché est dans de bonnes conditions aujourd'hui, il ne faut pas se lasser, dit M. Luzzatti, d'étudier les moyens pratiques qui peuvent nous éviter le retour des crises que nous avons si péniblement conjurées, et pour cela, il sera sage de mettre à profit la tranquillité actuelle, qui permet des solutions plus réfléchies que les moments de panique et de crise.

Revenant aux causes qui ont facilité l'afflux de l'or en Italie, sans trouble pour les autres marchés, il signale les moyens dont on s'est servi pour drainer les espèces.

D'abord on s'est adressé à tous les pays, et on a fractionné les demandes d'or, de manière à n'atteindre le chiffre voulu que dans l'espace de deux années environ. Il faut noter, en outre, qu'une partie des fonds versés par les prêteurs restèrent à l'étranger, en payement des coupons et autres engagements dont le gouvernement italien avait à s'acquitter, et cela pour une somme de 116 millions de francs. Cette somme a été, par contre, immobilisée à l'intérieur sur les fonds métalliques des recettes de douanes.

C'est seulement une somme de 398 millions de francs en or qui a été soustraite aux différents marchés en faveur de l'Italie. La France y a contribué pour 66,5 millions, l'Amérique pour 65,8, l'Angleterre pour 59,2, l'Autriche pour 38,5, la Russie pour 25,2, l'Australie pour 10 millions, le Danemark pour 5 millions et demi, la Belgique pour 2 millions et demi, l'Espagne pour 622.000 fr., la Suisse pour 200.000 fr. Enfin 58,4 millions furent trouvés en Italie même, ce qui réduit à la somme d'environ 340 millions le montant de l'importation effective de l'or. M. Luzzatti compare ce chiffre à celui qui a été donné par M. Goschen dans son étude sur le *Gold appreciation*; il signale l'écart entre ces deux évaluations et il exprime l'opinion que le savant économiste anglais a exagéré quelque peu les conséquences de la réforme allemande et de l'abolition du cours forcé en Amérique, comme il a exagéré les chiffres afférents à l'Italie.

A ce sujet il entre dans des détails fort goûtés par l'assemblée.

Les conditions favorables qui ont permis à l'Italie d'accomplir son opération, et le fait que le public ne réclama que pour une somme de 80 millions l'échange des billets, tandis que l'importation des espèces a dépassé de quelques millions l'exportation après la reprise des payements en espèces, font croire à M. Luzzatti que, sauf le cas d'une violente crise

économique ou politique, son pays n'aura pas à craindre un notable drainage d'or.

On peut d'autant plus se rassurer à ce sujet, que la conservation du stock métallique italien est protégée par deux causes : d'abord le développement de la production nationale, puis l'influence considérable exercée par le taux de l'escompte qui est plus élevé en Italie que dans les principaux États d'Europe et qu'on pourrait encore augmenter au besoin.

Néanmoins, pour garder la bonne situation acquise, M. Luzzatti croit à la nécessité de continuer une sage politique financière et économique, et il exprime la confiance qu'il a dans le ministre des finances, qui se propose de fermer le livre de la dette publique, cet instrument dangereux dont abusent souvent les démocraties modernes.

M. Luzzatti saisit l'occasion pour faire observer que les États démocratiques peuvent tirer très facilement des sommes énormes sous forme d'impôts, mais que l'entraînement aux dépenses y est plus grand qu'ailleurs et neutralise les effets de l'abondance des recettes.

Il rend hommage aux hommes qui, comme M. Léon Say, savent résister à ce dangereux courant et qui sont les véritables amis de la démocratie.

En ce qui concerne la politique monétaire de l'Italie, M. Luzzatti remarque d'abord que son pays possède une somme d'environ 1.200 millions de francs en espèces d'or et d'argent, dont presque 75 0/0 en or. Cette proportion pourrait légèrement changer, si par hasard une partie des écus italiens qui se trouvent à l'étranger venait à rentrer, mais en tout cas la composition *qualitative* des réserves italiennes reste des plus satisfaisantes parmi les pays latins, les Pays-Bas et même l'Allemagne.

Cette condition rendrait moins difficile à l'Italie qu'aux autres puissances, au point de vue financier, l'abandon du double étalon, si cette solution pouvait être considérée comme la meilleure. Mais, dit M. Luzzatti, en ces délicates questions, on ne doit pas se borner à considérer les circonstances financières et il faut envisager, par-dessus tout, le côté économique de la question.

A ce sujet, il croit personnellement que l'Italie n'a nullement l'intention de se séparer de l'Union monétaire, comme l'on a cherché à le faire croire, et qu'elle ne refusera jamais son concours aux mesures qui pourront faciliter la circulation monétaire internationale.

Pour compléter cette communication, il dépose sur le bureau un travail officiel sur les différentes phases qu'a subies en Italie la grande opération qu'il a voulu faire connaître à la Société.

M. Luzzatti termine son discours en exprimant le vœu que, quelles que soient leurs tendances politiques, l'Italie et la France ne limitent pas

leur accord aux questions économiques, mais qu'elles resserrent de plus en plus les liens d'amitié qui doivent les unir.

M. le Dr **Lunier** fait une rapide analyse des travaux du Congrès de la protection de l'enfance, auquel il a pris une part active.

Enfin la séance est terminée par une importante communication de M. Toussaint Loua sur la mortalité du premier âge en France.

D'après les recherches de M. Loua, la mortalité des enfants de 0 à 1 an, considérée par périodes quinquennales depuis 1856, n'accuse pas, malheureusement, comme l'avait prétendu M. Broch dans une séance antérieure, une réelle diminution. De 1876 à 1880, elle a été de 16,62 0/0 des naissances, après avoir été de 17,80 de 1871 à 1875, de 17,51 de 1866 à 1870, etc.

Ces chiffres et ceux que cite M. Loua au sujet du nombre des mariages donnent lieu à quelques observations de détail, de la part de MM. Levasseur, Chervin et Lunier.

La Société est en vacances pendant les mois d'août et septembre ; la prochaine séance n'aura donc lieu que le 17 octobre.

COMPTES RENDUS

La comptabilité des exploitations rurales, par Giovanni Batista Abeni. Gallie Omodée, éditeurs à Milan.

L'auteur de ce livre connaît les choses dont il parle. Il étudie avec soin les détails de la comptabilité agricole, et classifie son grand-livre avec une excellente méthode.

Son travail est divisé en trois parties distinctes qui sont :

1° L'exposition de l'inventaire du commencement de l'année ;

2° Les moyens d'écrire les opérations actives de l'année ;

3° L'inventaire de fin d'année.

Mais avant d'exposer sa comptabilité, il a eu soin de se livrer à une étude spéciale du sol, de sa division, de la nature de l'assolement qui doit être préférée pour son exploitation.

Il assimile une exploitation rurale à une industrie, et il s'efforce d'organiser ses écritures de façon à en dégager le prix de revient des produits, comme l'industriel doit le faire pour ses fabrications.

L'auteur voit de haut les choses de l'agriculture, et il pose le problème de la possibilité de créer, pour l'exploitation de la terre, des associations identiques à celles qui ont pour but la production de la houille et des métaux.

Ce problème est-il insoluble ? L'association des capitaux et du sol est-elle irréalisable ?

Jusqu'à présent, en France, on n'a rien fait dans ce sens. L'incerti-

tude des résultats du travail de la terre, le temps nécessaire pour que les opérations aboutissent au produit éloigneront longtemps encore les capitaux de ces entreprises.

Et puis, il faut le dire, on n'a pas encore trouvé le moyen pratique de dégager avec sûreté les résultats de l'exploitation agricole dont les produits sont aussi variés que le sol même.

L'homme des champs ignorera encore longtemps la manière d'écrire scientifiquement ses opérations. Il ne se doute pas de l'utilité de la comptabilité pour le guider et l'éclairer dans ses affaires. Nous craignons que l'ouvrage de M. Abeni ne soit trop savant pour la majeure partie de ceux pour qui il a été écrit.

Le Progrès a la Banque de France, par M. Georges Mugnier, 1 vol. in-18, Dentu, 1883.

M. Georges Mugnier, qui paraît tout à fait au courant des questions pratiques en banque, consacre un volume de 233 pages à rechercher quels sont les progrès accomplis par la Banque de France. Il en signale deux. D'un côté, la Banque de France a augmenté le nombre de ses succursales, ce qui a étendu la sphère du papier bancable ; d'un autre côté, elle a admis les virements par comptes courants et délivré des chèques en représentation de ces comptes. M. Mugnier désirait davantage. Il propose qu'eu égard aux facilités qu'offre la poste aux recouvrements par huissiers, la Banque accepte le papier sur tout le monde et qu'elle consente à des avances nanties par des remises *conditionnelles* d'effets. Ce serait l'escompte conditionnel. M. Mugnier admet que ces deux changements dans les usages de la Banque auraient de grands résultats, notamment celui de fonder le crédit agricole. Moyennant ce il s'accommoderait du renouvellement du privilège de la Banque, qui expire en 1897. A notre avis ce serait beaucoup donner pour recevoir fort peu. Le papier agricole ne parvient pas à la Banque à raison des trois signatures de rigueur, de l'éloignement des producteurs et de l'ignorance sur leurs besoins et leurs ressources. Les améliorations demandées par M. Mugnier ne remédieraient que fort indirectement à cette situation. Au contraire, renouveler, dans les conditions actuelles, le privilège de la Banque de France emporterait renonciation à modifier pendant longtemps la condition du crédit en France, lorsqu'elle se trouve déjà, à bien des points de vue, inférieure, à cet égard, à beaucoup d'autres peuples. Cette infériorité rend plus lourdes les conditions de la production. Les progrès à demander à un établissement colossal basé sur le monopole sont très limités. Il ne faut pas entretenir d'illusion sur ce point. M. Mugnier nous paraît trop attendre du privilège et oublie que, dans la plupart des autres États, les banques ont pour fondement la liberté. Sans doute la Banque de France est un instrument

magnifique, mais la question est de savoir si malgré cette magnificence, ses services, ses dividendes, la Banque de France correspond à l'état économique du pays et peut satisfaire aux besoins de la production. En général, il faut se défier de ces colosses, qui ressemblent au Chêne de la fable. Il existe actuellement aux Etats-Unis 6,000 banques dont pas une ne possède un capital supérieur à 25 millions, mais ensemble elles disposent de huit milliards de dépôts. Certes voilà des instruments de production très supérieurs. E. FOURNIER DE FLAIX.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Recrudescence d'anglophobie. La question coloniale. Les quarantaines. Le canal de Suez. — Les conventions avec les compagnies de chemins de fer à la Chambre des députés. — La Ligue permanente pour la défense des intérêts des contribuables et des consommateurs. — L'invasion du protectionnisme en Italie. — L'administration italienne et la catastrophe d'Ischia. — L'abaissement législatif des tarifs de chemins de fer en Espagne. — Le papier-monnaie en Grèce. — Le nouveau règlement des banques communales en Russie. — Les indigènes et les colons russes en Sibérie.

Nous assistons depuis quelque temps à une recrudescence d'anglophobie. Il n'est plus question « d'entente cordiale ». L'Angleterre est en train de redevenir pour nous la perfide Albion qu'elle a été pendant tant de siècles. Trois questions ont été, depuis quelque temps l'objet des aigres polémiques des grands journaux politiques des deux pays : la question coloniale, la question des quarantaines et celle du canal de Suez. A tort ou à raison, on accuse les Anglais de voir d'un œil méfiant et jaloux l'extension de la puissance coloniale de la France. Nous pourrions remarquer qu'ils prennent à cet égard trop de souci et qu'aussi longtemps qu'on laissera au gouvernement le soin d'étendre le domaine colonial de la France, au lieu d'emprunter le système anglais qui consiste à laisser faire les particuliers, sauf à leur venir en aide quand il y a lieu, les entreprises de colonisation coûteront à la France beaucoup plus qu'elles ne lui rapporteront. Nous doutons fort pour notre part que l'actif des entreprises du Tonkin, de Madagascar et du Congo en balance jamais le passif. Mais nous ne pouvons nous dissimuler que les Anglais ont bien quelque motif de préférer la domination des Hovas, des roitelets nègres et des mandarins asiatiques à la nôtre : c'est que ces barbares arriérés n'ont pas inventé les droits différentiels et qu'ils admettent indistinctement, moyennant le payement des mêmes droits ou redevances, les marchandises de toutes les nations, tandis qu'un peuple civilisé qui fonde une colonie quelconque commence par exclure autant que faire se peut les produits étrangers du marché colonial pour livrer ce marché aux produits

de la métropole. Aussi longtemps que nous conserverons cette politique protectionniste en matière de colonisation, il est assez naturel que les Anglais et les autres étrangers préfèrent avoir affaire aux barbares plutôt qu'à nous. Supposons au contraire qu'imitant en cela le bon exemple que nous donne l'Angleterre, nous admettions dans nos colonies les produits étrangers sur le même pied que les nôtres, on n'aura plus aucune raison légitime de se plaindre de l'extension de notre domaine colonial. Au contraire ! Les étrangers en profiteront comme nous-mêmes, et il y a apparence qu'alors la perfide Albion cessera de contrecarrer nos entreprises, dans l'intérêt même de son odieux mercantilisme.



On accuse encore l'Angleterre de nourrir le dessein pervers d'introduire le choléra en Europe, en refusant d'imposer aux voyageurs et au commerce les ennuis et les gênes onéreuses de la douane sanitaire des quarantaines. Ces gênes et ces ennuis n'atteignent pas seulement, il faut le remarquer, la navigation, le commerce et les voyageurs anglais, nos compagnies maritimes en savent quelque chose.

Sait-on, dit M. Pierre Giffard, ce que coûte la quarantaine au commerce en général ? Personne ne saurait l'évaluer. Retards, commandes avariées, refusées, protestées, tout cela se confond dans une grosse perte vague dont chaque négociant aura sa part.

Mais on peut estimer ce qu'une mesure semblable coûte aux Messageries maritimes, à la Compagnie transatlantique, à la Société Fraissinet, pour ne parler que des Compagnies françaises.

L'entretien d'un paquebot des Messageries ou de la Transatlantique coûte entre 50,000 et 60,000 francs par mois. Si vous immobilisez ce paquebot dans un lazaret pour quinze jours, il est aisé de chiffrer ce que coûte son immobilisation. Maintenant, ce n'est là qu'une partie du préjudice causé. Il y a les passagers à nourrir. Le passager de 1re classe coûte 10 francs par jour à la Compagnie ; celui de 2e classe 6 francs. Multipliez par le nombre de jours et par le nombre des passagers pour avoir un deuxième chiffre.

Reste enfin ce que le navire inoccupé perd « en ne gagnant rien ». Au lieu de repartir de Marseille cinq jours ou dix jours après son arrivée, avec 40,000 ou 60,000 francs de fret, ce même navire reste au lazaret, désinfecté ou non, perdant son fret probable, dépensant ses frais généraux, et nourrissant ses passagers sans que ceux-ci aient rien à lui rembourser.

Toutes ces multiplications ne sont pas gaies pour le commerce maritime.

Voilà pour le commerce; voici maintenant pour les voyageurs :

Si vous n'avez jamais fait quarantaine en Orient ou ailleurs, Dieu vous en garde! La quarantaine est mère de l'hydrophobie. Savoir qu'on est là, enfermé dans un bateau immobile ou parqué dans une île pendant onze jours, quinze jours, trente jours et quarante jours (c'est la *vraie* quarantaine, celle-là); savoir qu'on ne vous laissera sortir à aucun prix, si graves que soient vos affaires, si impérieux que soit votre besoin d'aller à terre; savoir qu'on a chez soi des gens qui meurent ou des gens qui vous volent pendant qu'on est là, en train de jouer aux cartes ou de maudire le gouvernement; tout cela constitue un supplice indéfinissable.

Si l'utilité des quarantaines était suffisamment démontrée, on se résignerait encore à subir ce « supplice indéfinissable » ; mais les avis sont partagés sur ce point, et les hommes de science qui ont étudié le choléra ailleurs que dans leur cabinet ou dans les commissions officielles, sont d'accord pour affirmer que les quarantaines sont non seulement inutiles, mais encore nuisibles.

Quelles qu'aient été les divergences d'opinion des hommes scientifiques au sujet du « contagium » du choléra, lisons-nous dans une note remise par le gouvernement anglais au ministre des affaires étrangères et publiée par le *Journal officiel* du 4 août, il existe un accord parfait parmi tous ceux qui ont acquis une connaissance pratique de la question, soit dans les Indes, soit dans le Royaume-Uni, sur ce point : que la théorie généralement admise, ainsi que l'emploi de la quarantaine, sont non seulement inutiles, mais encore réellement nuisibles.

L'habitude d'enfermer les personnes en bonne santé avec les malades, soit à bord des navires, soit dans des lazarets ou dans des villes, est de nature à augmenter, pour des raisons physiques et morales faciles à comprendre, le nombre des personnes atteintes, à accroître la violence du mal et à convertir la prison en foyer d'infection; tandis que, d'un autre côté, la croyance mal fondée dans la sécurité résultant de la quarantaine empêche l'adoption de mesures sanitaires que l'expérience a démontré être seules efficaces pour entraver la marche de l'épidémie.

A la vérité, cette note émane du gouvernement anglais; mais les Anglais ne sont-ils pas exposés comme le reste des mortels à attraper le choléra, et même plus exposés, puisqu'ils occupent l'Égypte? Faut-il croire qu'ils poussent la malice jusqu'à vouloir s'infecter eux-mêmes pour infecter les autres? Ils en sont bien capables, ils sont capables de tout.

*
* *

Reste l'affaire du canal de Suez. L'entreprise du percement de

l'isthme de Suez restera certainement une des œuvres les plus considérables du siècle, et elle a valu à son auteur, M. F. de Lesseps, une renommée qui ira grandissant d'âge en âge. Il a eu le mérite de la mener à bonne fin, malgré l'opposition de lord Palmerston et d'une clique d'esprits étroits et rétrogrades qui a malheureusement fait des petits, — témoin l'opposition que rencontre en ce moment le tunnel de la Manche, — et qui en fera probablement toujours. Mais s'ensuit-il que la compagnie de Suez ait le droit exclusif de faire communiquer la mer Méditerranée avec la mer Rouge? Ce monopole, contraire à la liberté de l'industrie et du commerce, les Anglais se refusent à l'admettre, et nous ne voyons pas quel intérêt la France, et nous ajouterons même la compagnie du canal de Suez, peuvent avoir à le défendre. Comparons en effet les deux systèmes en présence, celui du monopole et celui de la concurrence libre. Si la compagnie de Suez est investie d'un monopole, il est assez naturel que les Anglais qui fournissent les quatre cinquièmes du trafic du canal s'efforcent de s'en rendre maîtres, ou tout au moins d'exercer une influence prépondérante sur la gestion de ce monopole, à la merci duquel se trouvent leurs communications avec l'Inde. Nous en ferions autant à leur place. Si au contraire les communications maritimes entre la mer Méditerranée et la mer Rouge demeurent soumises au droit commun, ni l'Angleterre ni aucune autre nation n'ont intérêt à intervenir dans les affaires de la compagnie; car, si elle venait à abuser de sa situation, on pourrait toujours lui opposer l'arme efficace de la concurrence, en creusant un second et même un troisième canal.

On conçoit que cette perspective ne soit point agréable aux fondateurs et aux actionnaires de la compagnie, la concurrence étant généralement regardée comme une variété épouvantable d'ogre ou de croquemitaine, tandis que le monopole apparaît comme une divinité bienfaisante et cossue; mais, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que la concurrence a bien ses avantages et le monopole ses inconvénients.

La compagnie de Suez possède sur tous les concurrents possibles le plus signalé des avantages : elle existe et son canal fonctionne. S'il est insuffisant, elle peut en creuser un autre à côté, de manière à avoir une voie d'aller et une voie de retour. Ce second canal construit, on ne pourrait lui opposer une concurrence sérieuse qu'à la condition de creuser également un canal à double voie, et une pareille entreprise n'attirerait les capitaux qu'à la condition que le trafic de l'isthme devînt suffisant pour rémunérer deux canaux doubles. Il se peut sans doute que cette éventualité finisse par se réaliser, et ce sera tant mieux pour le commerce et

la civilisation, mais elle est loin d'être prochaine; en attendant, le régime de la concurrence assurera à la compagnie une indépendance à laquelle elle ne pourrait prétendre sous le régime du monopole. Si les Anglais s'avisaient encore de lui reprocher d'abuser de sa situation, n'aurait-elle pas le droit de leur répondre (un droit qu'elle n'a pas aujourd'hui) : De quoi vous plaignez-vous? Si vous n'êtes pas contents, faites-moi concurrence!

En cette affaire comme en bien d'autres, c'est à la liberté qu'il faut recourir pour résoudre les difficultés engendrées par le monopole, les droits différentiels coloniaux et non coloniaux, sans oublier les quarantaines.

***

La Chambre des députés, après avoir consacré onze séances, du 14 juillet au 3 août, à la discussion des conventions avec les compagnies de chemins de fer, les a votées à la majorité des trois quarts des voix environ; les adversaires des conventions appartenaient en presque totalité à l'extrême gauche et ils n'opposaient au système actuel du monopole des grandes compagnies que le système communiste de la reprise des chemins de fer par l'État. Ni d'un côté ni d'un autre, on n'a paru informé de l'existence d'un troisième système, celui du *laisser faire*, qui a cependant bien quelques mérites, car il avait donné à l'Angleterre, en 1880, 28.879 kilom. de chemins de fer pour une population de 35 millions d'habitants et aux États-Unis 155 000 kilom. pour une population de 50 millions, tandis que le régime du monopole des compagnies et du communisme d'État n'a procuré à la France que 25.273 kilom., en 1881, pour une population de 37 millions. Mais le laisser faire et l'infâme concurrence ne sont pas précisément en honneur au moment où nous sommes, et il ne faut point s'étonner s'ils n'ont trouvé aucun défenseur à la Chambre. M. Loubet a affirmé que « avec le régime de liberté, que certains préconisent, on n'aurait fait de chemins de fer en France que dans les contrées riches où le trafic devait assurer des bénéfices, tandis qu'avec les conventions de 1859 on a fait des chemins de fer dans toutes les parties du pays ». M. Allain-Targé, de son côté, est convaincu « que l'État seul peut faire contre-poids aux grandes compagnies parce qu'il est seul capable de lutter, comme il n'y a que l'Université qui puisse, en matière d'enseignement, faire concurrence aux congrégations ». Enfin, M. Raynal, ministre des travaux publics, a découvert que « les tarifs en Angleterre sont généralement plus élevés qu'en France; en outre, les régions pauvres qui n'appellent pas les capitaux n'ont pas de chemins de fer, tandis qu'en France notre régime est un régime démocratique ».

(Très bien! très bien!) Ces diverses affirmations n'ont pas provoqué la moindre contradiction, et les seules objections qui aient paru faire quelque impression sur la Chambre sont celles qui étaient tirées des dangers de la féodalité financière en temps de paix et surtout en temps de guerre. « Le jour où l'on aura fait aux compagnies les dernières concessions qu'elles demandent, s'est écrié M. Madier de Montjau, la féodalité financière sera complète, parce qu'elle aura la Banque et le monopole des transports. (Applaudissements à gauche.) L'orateur déclare que si la Chambre approuve ces conventions, il ne répond pas qu'une autre Chambre, un jour, ne les déchire. (Mouvement.) Si la féodalité financière devenait maîtresse du pays, le peuple français aurait le sort du peuple de Venise, du peuple de Florence, du peuple de Rome, pour qui ce fut presque un salut de passer des mains d'une aristocratie usurière aux mains d'un César. (Mouvement.) Céder à la ploutocratie c'est conduire la démocratie à l'abattoir, ce dont l'orateur entend dégager sa responsabilité. » Sans être aussi pessimiste et sans vouloir attaquer, dit-il, l'aristocratie financière, M. Allain-Targé est d'avis que « l'État ne doit pas donner en ferme générale un service public à un syndicat de banquiers (Applaudissements) qui représente des intérêts cosmopolites ». (Très bien! à gauche.) M. Camille Pelletan ne se méfie pas moins de « cette grande féodalité financière qui traite de pair à pair avec les États et qui mène tous les marchés de l'Europe. Cette grande Internationale des millions existe, quoi qu'on en dise ». Enfin M. Lockroy, — un homme d'esprit, pourtant, — « est effrayé, au point de vue stratégique, de penser que cette immense machine des chemins de fer appartient non pas à l'État, mais à des banquiers anonymes ». D'autres députés, MM. Lefebvre, Fréry et Delattre, ont proposé, en vue d'atténuer le péril signalé par M. Lockroy, d'interdire aux compagnies d'employer des ouvriers et même d'avoir des administrateurs étrangers. Mais sur l'observation de M. Rouvier qu'il y a très peu d'étrangers employés dans nos chemins de fer, tandis qu'il y a beaucoup de français employés dans les chemins de fer étrangers et qu'il en est de même pour les administrateurs, la Chambre, en vue d'éviter les représailles, et rassurée d'ailleurs par M. le ministre de la guerre, a repoussé ces propositions préservatrices. M. Madier de Montjau a demandé, mais sans plus de succès, que l'État se réservât tout au moins la nomination du directeur de la compagnie de l'Est et il n'a pas dissimulé à la Chambre les sombres prévisions que lui inspire ce triomphe si complet de la féodalité financière. « A cette heure, a-t-il dit, phénomène peut-être unique dans l'histoire parlemen-

taire, sur six projets de loi, l'opposition n'a pas eu un seul amendement accepté. (Mouvement.) C'est peu flatteur pour nous, c'est triste pour le pays, et, pour appeler les choses par leur nom, c'est un Waterloo parlementaire. (Très bien! à gauche.) Je considère ce Waterloo comme déplorable pour la France plus que pour la minorité et c'est pourquoi je voudrais essayer de faire que d'autres Waterloo plus graves encore ne se produisent pas dans l'avenir. »

Voilà par quels arguments les conventions ont été combattues. Ces arguments n'ont pas eu gain de cause sans doute, mais le fait qu'ils aient pu se produire et être applaudis ne donne pas précisément une idée avantageuse du niveau intellectuel de l'opposition, laquelle se flatte cependant de représenter le progrès politique et même économique.

*
* *

La *Ligue permanente pour la défense des intérêts des contribuables et des consommateurs*, fondée sous les auspices de feu Em. Menier, vient de publier un manifeste, sous la forme d'une « adresse aux électeurs, à propos des élections départementales ». Ce manifeste, rédigé par le secrétaire général de la Ligue, M. Yves Guyot, est un plaidoyer vigoureux en faveur de la liberté du commerce et de la diminution des dépenses publiques. On en jugera par ce court extrait :

En France, nous avons pour idéal de resserrer le marché de nos approvisionnements : n'avons-nous pas relevé de 3 fr. 74 à 15 fr. par tête le tarif sur les bœufs, comme si chaque français avait trop de viande à sa disposition ? Ne frappons-nous pas les œufs, jusqu'alors exempts, d'un droit de 10 fr. les 100 kilog., comme si cet aliment si utile était trop bon marché? La morue, cet aliment du pauvre, ne supportait qu'un droit de 12 fr. 48; nos législateurs démocrates l'ont porté à 48 fr. Le froment paye un prétendu droit de statistique de 0 fr. 60, insuffisant à coup sûr pour protéger l'agriculteur français, suffisant pour gêner le commerce. Le café, si utile pour donner de l'énergie au travailleur, paye 156 fr. les 100 kilog.; le thé, qui remplace le vin dans le déjeuner anglais, paye en France 208 fr., le cacao, 104 fr. Les huiles de pétrole, cet éclairage du petit ménage, 18 fr. les 100 kilog. à l'état brut, 25 fr. si elles sont raffinées. Le fer en barres, cette matière première de toute l'industrie et de la construction, 60 fr. la tonne! Et les cotons! Et les draps! Et les tissus bon marché, indispensables pour les vêtements du pauvre, pour la confection, frappés de droits de 20, 40, 80, 150 et jusqu'à 300 0/0 de leur valeur! Il faudrait énumérer les 580 articles du Tarif général des douanes, pour donner une idée du réseau de difficultés au milieu des

quelles se débat notre production et des prix factices auxquels chacun de nous doit payer les objets dont il a besoin.

Cependant nous sommes tellement aveuglés par les préjugés protectionnistes que cela ne nous suffit pas. Nous voudrions encore élever de nouvelles barrières[1].

***

Ce n'est pas en France seulement que les doctrines protectionnistes sont en hausse. On peut constater le même phénomène de recul dans la plupart des pays du continent et particulièrement en Italie, où le nouveau tarif des douanes mis en vigueur le 10 juillet dernier contient de notables augmentations de droits sur la plupart des denrées alimentaires et des produits manufacturés. La politique libre-échangiste de M. de Cavour est décidément abandonnée, et au fardeau écrasant des impôts destinés à permettre à l'Italie de devenir une grande puissance militaire vient se joindre le fardeau supplémentaire et croissant des charges de la protection.

Les progrès de l'industrie manufacturière, constatés à l'exposition de Milan en 1881, lisons-nous dans une correspondance adressée à *l'Économiste Français*, loin de persuader les fabricants qu'ils pouvaient se contenter d'une protection réduite, leur ont donné des forces nouvelles pour invoquer un surcroît de défense douanière; même la réforme électorale, qui d'un coup a octroyé le vote politique à deux millions d'ouvriers, d'artisans et de paysans, a contribué à faire pencher la balance du côté de la protection. S'il fallait encore une preuve pour démontrer que le suffrage universel n'est pas favorable au libre-échange, l'Italie l'aurait donnée aux dernières élections, car nous sommes bien près du suffrage illimité. Les masses se laissent facilement émouvoir par le chauvinisme des protectionnistes; les ouvriers se font aisément persuader que tout objet manufacturé importé de l'étranger représente la déconsidération du travail national et la ruine des travailleurs. Ils sont bien près de considérer comme des traîtres tous ceux qui parlent en faveur de la liberté des échanges; le patriotisme, à les entendre, nous conseille d'élever une barrière infranchissable contre tous les produits étrangers. Enfin les principes libéraux ont perdu la clientèle des agriculteurs et des classes maritimes. Les propriétaires et les agriculteurs sont épouvantés (ou s'efforcent de le paraître) de la concurrence américaine et asiatique, et ils demandent des droits élevés sur tous les produits agricoles. Les classes maritimes à leur tour, suivant les voies fâcheuses tracés par la

[1] Les communications relatives à la Ligue doivent être adressées à M. Desmoulins, secrétaire, les adhésions à M. O. Michel, trésorier, 10, rue de Lancry.

loi française du 29 janvier 1881, ne demandent le salut qu'aux primes de construction et de navigation et, mises en demeure de trouver des alliés, elles ont dû forcément les chercher dans le camp des protectionnistes. Voilà par quel concours de circonstances et de manœuvres la cause libérale a perdu tant de terrain dans notre pays et, par une conséquence nécessaire, dans le Parlement. On a pu s'en apercevoir dans les débats sur la revision du tarif des douanes. Les rôles sont tout à fait changés. Les protectionnistes les plus outrés ne déguisent plus leurs tendances; la plus timide réserve du côté des libres-échangistes est repoussée ; les hommes politiques les plus influents se laissent entraîner par le courant. Les traités de commerce les plus profitables à notre pays sont jugés sévèrement ; les droits de douane de 15, de 20, de 30 0/0, sont déclarés insuffisants, dès qu'ils n'empêchent pas entièrement l'importation des produits étrangers.

Une commission d'enquête a été nommée pour la revision générale du tarif des douanes ; elle doit présenter deux Rapports, l'un concernant la production agricole avant le 1er juillet 1884; l'autre relatif à l'industrie manufacturière avant le 1er juillet 1886, mais nous savons par expérience que les enquêtes ne tournent pas nécessairement au profit de l'intérêt général. N'est-ce pas la fameuse enquête de 1834 qui a imposé au gouvernement de Juillet, en dépit de ses velléités libérales, l'héritage de la politique protectionniste de la Restauration ?



Lorsque l'Italie a été affranchie et unifiée, les politiciens de la péninsule pouvaient établir un gouvernement libéral, pacifique et à bon marché, qui aurait réduit les charges publiques et pris à tâche d'aplanir ou de supprimer les obstacles au développement du travail et des échanges ; ils ont préféré fonder un gouvernement militaire et administratif modelé sur celui des grandes puissances; ils ont pris à tâche de créer une armée et une marine formidables, et d'étendre indéfiniment les attributions de l'État. Il est résulté de là que les frais de gouvernement de l'Italie unifiée sont aujourd'hui quatre fois plus élevés que ne l'étaient ceux de l'Italie morcelée (ceux-ci ne dépassaient pas 560 millions pour l'ensemble des États italiens), et que les populations succombent sous le fardeau des impôts, sans oublier les charges supplémentaires de la protection. Au moins, l'administration unifiée est-elle plus active, plus intelligente et rend-elle aux populations de meilleurs services que ses devancières? On en jugera par l'empressement administratif avec lequel les autorités sont venues en aide aux victimes du tremblement de terre d'Ischia :

Les journaux, lisons-nous dans une correspondance du *Figaro*, ne sont pas tendres pour l'autorité militaire qui, pour des questions ridicules de priorité, a retardé de vingt-quatre heures l'envoi des secours et a causé la mort de sept à huit cents personnes. Elle s'est montrée absolument inférieure à sa mission : ainsi, la première nouvelle de la catastrophe fut reçue à cinq heures du matin à Naples, et ce n'est qu'à neuf heures et demie que sont arrivés des généraux, des colonels, un amiral, un nombre infini d'officiers supérieurs et... 60 hommes! A deux heures seulement il en débarqua deux cents. Ajoutez qu'une nuée de voleurs s'est abattue sur les ruines de Casamicciola et a emporté tout ce qu'elle a pu. A l'hôtel Piccola Sentinella, la force publique chargée de la garde de l'hôtel a bu tout le vin de la cave. Plusieurs gendarmes ont été arrêtés. Tous les hôtels ont été pillés.

... On commence, dit encore un correspondant du *Temps*, à juger sévèrement les autorités, qui n'ont pas procédé au début avec l'énergie et la rapidité désirables et ne semblaient pas penétrées d'abord de toute la gravité du désastre.

Les premiers secours ne sont arrivés que dans la matinée de dimanche et ils étaient absolument dérisoires en proportion du besoin. On aurait incontestablement sauvé plusieurs centaines de victimes si on avait usé de plus de diligence. Les premiers soldats qui sont arrivés sur les lieux étaient dépourvus d'ustensiles; on a aussi laissé manquer les vivres, et il y a, sur la plage, des malheureux qui depuis trois jours ont à peine mangé un morceau de pain.



La *Gaceta* de Madrid a publié la loi récemment votée par les Chambres, en vertu de laquelle les tarifs des voyageurs sur les chemins de fer sont réduits de 10 0/0, à partir du 10 août. Est-ce bien en abaissant ainsi, arbitrairement, les prix des transports, suivant la fantaisie des manipulateurs de l'appareil législatif, que l'on encouragera les capitaux à se porter dans les entreprises de chemins de fer?



Nous lisons dans le *Messager d'Athènes :*

« Des journaux ont annoncé que les ministres ont délibéré sur les mesures à prendre en vue d'atténuer les inconvénients du cours forcé, qui cause de si notables préjudices à l'État et aux particuliers. L'agio qui est aujourd'hui de 19 à 20 0/0 sera bientôt de 25 à 30 0/0. L'État qui paye en or les intérêts de l'amortissement de la Dette publique perd, de ce chef, 3 ou 4 millions par an, mais personne ne saurait évaluer les pertes des particuliers, des commerçants et des industriels, surtout dans leurs rapports quotidiens

avec les marchés étrangers. L'opinion publique ratifiera, nous en avons la conviction, toutes les mesures que prendra le gouvernement pour faire cesser un état de choses si préjudiciable aux intérêts de toutes les classes de la société. »

Nous n'en doutons pas; mais pourquoi l'opinion publique a-t-elle encouragé le gouvernement grec à imiter la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf? Faute de pouvoir recourir au crédit pour s'armer à l'instar des grandes puissances, le gouvernement grec a bien été obligé d'émettre du papier-monnaie, lequel n'a pas manqué de se déprécier, suivant la fâcheuse habitude du papier-monnaie. De quoi peut donc se plaindre l'opinion publique?

*
* *

De Russie, le *Bulletin des lois* nous apporte un nouveau règlement des « banques communales ». En vue apparemment de distancer leurs émules de l'Occident dans les voies du communisme ou du communalisme, un bon nombre d'administrations communales se sont mises à faire le métier de banquiers. Cette industrie ne leur a point réussi autant qu'on pouvait le souhaiter, et on se souvient de la faillite scandaleuse de la banque de Skopine. La commune étant responsable des opérations de la banque et notamment des dépôts, on a calculé que la vente de toutes les propriétés des habitants de Skopine n'aurait pas suffi à couvrir le passif de la faillite, si le gouvernement n'était venu en aide à cette commune infortunée. Le gouvernement ne se souciant pas, à ce qu'il semble, de s'exposer à de nouveaux frais, a trouvé bon d'exonérer les villes de toute responsabilité pour les fonds déposés dans les banques qu'elles instituent et dont les directeurs et adjoints « sont élus par le conseil municipal dans l'ordre établi par les élections municipales, et cela pour un terme de quatre ans ».

Les conseils municipaux des villes où il existe déjà des banques communales sont autorisés à solliciter l'abrogation de la responsabilité encourue par la ville à l'égard de l'intégralité des dépôts confiés aux banques et des sommes leur appartenant en présentant à cet effet en garantie les ressources urbaines disponibles. Après avoir reçu cette requête, le ministre des finances s'enquiert si réellement la banque possède des ressources pouvant donner satisfaction aux déposants, puis il fait porter à la connaissance générale la mesure destinée à abroger à l'expiration du terme fixé (six mois ou un an), la responsabilité de la ville à l'égard de l'intégralité des dépôts confiés à la banque, en y substituant la garantie desdits dépôts au moyen des ressources urbaines à la disposition du conseil municipal, ainsi que des capitaux propres de la

banque (capital social et capital de réserve), à la condition que les déposants qui ne désireraient pas se soumettre à ce nouvel ordre de garantie pussent réclamer les sommes leur appartenant dans les délais fixés.

Si nous avions des fonds déposés dans les « banques communales », nous ne manquerions pas d'user de la permission.

*
* *

Ce n'est pas seulement aux États-Unis, en Algérie et dans les autres contrées où l'élément européen vient à être en contact avec les indigènes, que les Européens abusent de la supériorité de leur intelligence et de la protection spéciale qui leur est accordée par le gouvernement pour opprimer et ruiner les populations auxquelles ils apportent, suivant l'expression consacrée, les bienfaits de la civilisation. Le même phénomène, médiocrement honorable pour les peuples et les gouvernements qui se qualifient de civilisés, s'observe en Sibérie. *Le Nouveau Temps*, cité par le *Journal de Saint-Pétersbourg*, publie à cet égard des faits douloureusement instructifs :

A propos des arriérés d'impôt remis en vertu du manifeste du couronnement aux indigènes de la Sibérie, *le Nouveau Temps* signale le dépérissement progressif de ces malheureuses peuplades, décimées souvent par la famine, la maladie et l'exploitation. Les Cosaques et les immigrés russes sont généralement ceux qui, en s'appropriant les meilleures terres et en vendant à des prix exorbitants leurs produits aux tribus sauvages, jettent celles-ci dans la désolation.

Notre confrère a réuni un grand nombre de faits qui ne prouvent que trop le bien-fondé de cette assertion. Ainsi, dans l'Oural et la steppe kirghize, les Cosaques sont possesseurs de toutes les bonnes terres, n'ayant laissé aux Kirghizes que les terrains peu fertiles. Ces derniers vivent surtout de l'élève du bétail : l'hiver de 1879-80 a vu périr trois millions et demi de têtes de bétail, appartenant aux Kirghizes ; on y vendait des chevaux à un ou deux roubles pièce ! L'épidémie avait gagné même la population. Il faudra dix ans pour que celle-ci se relève de ses désastres.

A Sémipalatinsk et à Akmolinsk, il en serait presque de même. Là aussi les Cosaques se trouvent en possession de 48,000 verstes carrées d'excellentes terres, de façon qu'il y a jusqu'à 110 déciatines de bonne terre par habitant mâle d'origine cosaque. Les Kirghizes, par contre, y voient périr annuellement jusqu'à 200,000 têtes de leur bétail.

Une partie du littoral de la mer d'Okhotsk se trouve dépeuplée à la suite d'une famine produite en 1881 par le manque absolu de poisson. Les Toungouses du territoire d'Oude se nourrissent parfois uniquement d'écorce de peuplier et de différentes racines ; aussi n'ont-ils pu verser

que les deux tiers de leurs impôts annuels. Les taxes que payent les Bouriates de l'Altaï augmentent dans une progression désastreuse pour cette peuplade, ayant monté de 1878 à 1882 de 2 r. 40 c. à 4 r. 27 c. par habitant. En trois ans, ces impôts ont doublé. Les Kalmouks de l'Altaï se voient poursuivis également par les colons russes qui sont venus s'y établir vers 1879. Des enquêtes ont constaté bien des abus qui n'en continueraient pas moins, au dire du *Nouveau Temps*, au point que les Kalmouks se sont décidés à envoyer une députation à Saint-Pétersbourg.

L'hiver dernier, d'après les gazettes sibériennes, a valu de nouvelles et terribles épreuves à ces malheureuses populations : les Ostiaks de Narym et les Yakoutes de Yakoutsk ont été décimés par la petite vérole; des familles entières ont péri et bien des personnes, saisies de panique, se sont réfugiées dans des déserts de neige. Parmi les Ostiaks et les Samoyèdes de Touroukhansk, la misère, provenant de la petite vérole et du manque de poisson, a été telle qu'on y aurait été réduit à manger des cadavres! Les Vogoules de Perm et de Tobolsk, eux aussi, se nourrissent parfois de cuir et de cornes d'élan, mélangés de cendres! Ce genre de nourriture ne serait nullement exceptionnel dans ces contrées, à en croire notre confrère, auquel nous laissons toute la responsabilité des faits ci-dessus. Et si du moins ces populations étaient à l'abri de l'exploitation des marchands russes de la contrée! Il se trouve qu'on leur vend tout à des prix triples : ainsi un sac d'orge, qui à Pélyme coûtait l'hiver dernier 1 fr. 80 c., était payé par les Vogoules à raison de quatre et même cinq roubles.

Ces faits, ajoute *le Nouveau Temps*, pourraient être multipliés à l'infini, mais ils suffisent et de reste pour démontrer qu'en Sibérie, tout comme en Amérique, comme partout où l'Européen se rencontre avec l'aborigène sauvage, ce dernier disparaît peu à peu de la surface de la terre, victime des violences des nouveaux venus et des ravages de la vie civilisée, avec son cortège d'exactions et de maladies. Il n'y a pas à jeter la pierre aux colons russes qui sont l'instrument fatal de cette destruction; mais les organes de l'État et la philanthropie devraient s'unir pour prévenir un anéantissement inévitable dans les conditions actuelles et amener, autant que possible, la fusion des indigènes avec les colons russes. En attendant, il faudrait songer à l'amélioration de la situation économique de ces peuplades et les mettre du moins à l'abri de la plus farouche exploitation.

Cependant, il existe à Saint-Pétersbourg une administration spécialement chargée de la protection et de la civilisation des peuplades indigènes de la Sibérie. Comment donc est-il possible que ces peuplades ne soient pas, pour nous servir de l'expression du journal russe, à l'abri de la plus « farouche exploitation »?

Paris, *le* 13 *août* 1883. G. DE M.

Bibliographie économique.

OUVRAGES ENREGISTRÉS AU DÉPÔT LÉGAL EN JUILLET 1883.

—

ALARY (Jacques). *Le travail de la femme dans l'imprimerie typographique*; ses conséquences physiques et morales. In-8 de 60 p. Paris, Marpon et Flammarion.

BARBÉ DU BOCAGE. *Essai sur les théories commerciales* (libre-échange, commerce protecteur, agriculture). In-8 de 56 p. Paris, Masson.

BARTHÉLEMY (comte DE). *Mémoires pour servir à l'histoire du publicanisme*, ou l'Origine des receveurs généraux des finances du royaume. In-8 de 18 p. Paris, à la Société bibliographique. [Extrait de la « Revue d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique ».]

BUREAU (Aug.). V. REVERDY.

Colonies (les) françaises en 1883. In-8 de VI-292 p. Paris et Nancy, Berger-Levrault. [Ministère de la marine et des colonies.]

DRY-DUPRÉ (Marcel). *Organisation juridique du travail* : 1° l'Esclave devant la loi romaine; 2° Corporations dans l'ancien droit; 3° Patrons et ouvriers en droit actuel. In-8 de VIII-152 p. Paris, Lahure.

DUPUY. *Des relations entre la France et l'Italie au point de vue judiciaire* : De l'arbitraire, de la juridiction italienne au préjudice des sujets français, etc. In-8 de 46 p. Paris, Dentu.

DUTHOIT (H.). *La propriété mise à la portée de tout le monde*. Petit in-8 de 38 p. Paris, Pillet.

FÈVRE (Paul). *Petit cours d'instruction économique*. In-8 de 20 p. Paris, Lahure.

FROMAGE (J.-B.). V. GIRARD.

GÉRARD (P.). *Du partage du bien des pauvres à la suite des démembrements des communes*. In 8 de 26 p. Paris et Nancy, Berger Levrault.

GIRARD (D.) et FROMAGE (J.-B.). *Tableaux des contraventions et des peines en matière de contributions indirectes*, de tabacs et d'octrois, avec la jurisprudence à l'appui, et suivis de modèles de procès-verbaux et autres actes contentieux, à l'usage des employés desdites administrations. 11e édit., publiée par M. Martel. In-18 de II-250 p. Paris, P. Dupont.

JAMAIS (Emile). *Étude sur les canaux dérivés du Rhône et sur la situation économique des départements intéressés*. In 8 de VIII-126 p. Paris, Chevalier-Marescq.

LOCKROY (Edouard.) *La question sociale*, réponse à M. de Mun; discours sur les syndicats professionnels (séances de la Chambre des députés, 13 et 16 juin 1883). In-16 de 32 p. Paris, Balitout, Questroy et Cie.

MARIUS. *Les grandes questions politiques et sociales*. Une solution de la question de la magistrature; avec une lettre de M. A. Naquet. In-12 de 26 p. Paris, Ghio.

MARTEL. V. GIRARD.

MAYET (Charles). *La crise industrielle*. L'ameublement. In-18 de 104 p. Paris, Dentu.

Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres. 2e série. T. XX (1882). In-8 de VIII-308 pages. Paris, Niort, Reversé.

Moniteur (le) des colonies, journal politique, organe des intérêts coloniaux et maritimes. 1re année, n° 1 (5 oct. 1882). Petit in-f° de 4 p. à 2 col. Paraît trois fois par mois. Paris, 221, rue Saint-Jacques.

MUGNIER (Georges). *Le progrès à la Banque de France*. L'escompte conditionnel. In-8 de 238 p. Paris, Dentu.

MUN (comte Albert DE). *Les syndicats professionnels*, discours prononcé à la Chambre des députés (12 juin 1883). In-18 de 40 p. Paris, Levé. V. LOCKROY.

NAUDY (E.) *Notions de droit usuel et d'économie politique*, ouvrage rédigé conformément au programme officiel du 27 juillet 1882. In-18 de VIII-164 p. avec vignettes. Paris, Delaplane.

PENEL (J.) *Question sociale.* Extinction du paupérisme par la caisse nationale des salaires. In-8 de 22 p. Paris. Fayet.

Réforme (la) algérienne, journal politique, économique, agricole, commercial, industriel et littéraire, organe des colons et des travailleurs de l'Algérie et de la Tunisie. Hebdomadaire, paraissant chaque samedi. 1re année, nº 1 (26 mai 1883). Petit in-fº de 4 p. à 4 col. Oran, impr. des ouvriers réunis.

RENOUVELLAT (A.). *La conversion du* 5 0/0 *en* 1883 (loi du 27 avril). In-8 de 48 p. Paris, Pichon.

REVERDY (Henri) et BUREAU (Auguste). *Le droit usuel et l'économie politique à l'école;* naissance, mariage, l'homme, la société, matières premières, le capital, le travail, etc.; leçons, récits, scènes de la vie active, exercices oraux et écrits, devoirs de rédaction, gravures; ouvrage rédigé conformément aux nouveaux programmes officiels à l'usage des écoles primaires (cours supérieur) et des écoles normales. In-18 de 214 p. Paris, Picard-Bernheim.

Revue administrative, organe des régies financières et des postes et télégraphes. 1re année, nº 1 (5 juin 1883). Paris, 10, boulevard Poissonnière.

REYNAUD (Louis). *L'année financière et commerciale* (1re année). Histoire des événements financiers et commerciaux de 1882. In-18 de II-280 p. Paris, Chevalier-Marescq.

ROZENRAAD (C.). *L'emprunt italien pour l'abolition du cours forcé.* In-18 de 22 p. Paris, Lahure.

Statistique de la production de la soie en Chine pour les districts desservis par le port de Shanghaï. Récette 1882-83. In-8 de 46 p. et tableau. Lyon, Pitrat aîné.

THIRÉ (Arthur). *Études économiques.* I. Importation-Exportation. In-8 de 30 p. Paris, Guillaumin.

TRIGANT DE BEAUMONT. *Dépopulation de la France.* De la conservation des enfants par les crèches et de l'utilité générale de ces institutions; leur fondation, leur fonctionnement, leur mode d'administration, avec plans graphiques et annexes. In-8 de 230 p. Paris, Muzard.

Le Gérant : Fté GUILLAUMIN.

Paris. — A. PARENT, imprimeur de la Faculté de médecine, A. DAVY, successeur, 52, rue Madame et rue Monsieur-le-Prince, 14.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LE POSITIVISME

DEVANT

LA MORALE, LE DROIT ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE

I.

Il est un homme dont l'œuvre peu connue, peu lue, peu comprise surtout, exerce cependant une influence considérable sur le mouvement des idées qui s'agitent en ce siècle; cet homme est Auguste Comte. Jusque-là on était assez généralement d'accord pour diviser les sciences en deux groupes, que l'on nommait, l'un, groupe des *sciences expérimentales*, et l'autre, groupe des *sciences morales*. Auguste Comte survint, et, réunissant les deux groupes, il affirma que toutes les sciences se tiennent, qu'elles ne forment qu'une série et que, « de même que la chimie se rattache étroite-« ment à la physique, de même la *sociologie* dérive de la biologie ».

« Ainsi fut accompli, dit-on, ce qu'on doit appeler l'œuvre philosophique du XIXe siècle: donner à la philosophie la méthode positive des sciences, aux sciences l'idée d'ensemble de la philosophie[1]. »

Évidemment, cette découverte du « génie de M. Comte », cette découverte qui en a fait un chef d'école et qui lui a donné des « disciples », consiste, non pas dans la méthode inductive qu'il a préconisée, — car celle-ci avait été découverte et préconisée bien avant lui par Bacon, — non pas même dans sa classification méthodique des sciences, — car le même Bacon avait fait, lui aussi, une classification à peu près semblable, reproduite et améliorée par d'Alembert dans le discours préliminaire de l'*Encyclopédie*, — mais elle

[1] A. Comte. *Cours de philosophie positive*, t. I, préface d'un disciple, p. VIII.

consiste dans cette *unification* des sciences, dans cette réunion des deux groupes qu'on avait séparés jusque-là, et que le décret de brumaire an IV avait diversifiés en instituant, à côté de la classe des sciences proprement dites, la *Classe des sciences morales et politiques.*

Avant d'acclamer la découverte due au « génie de M. Comte », il serait bon, croyons-nous, non seulement de s'assurer de la vérité de cette découverte, mais de vérifier son utilité. Il ne suffit pas, en effet, d'être un « novateur » pour acquérir le brevet d'homme de génie; et la postérité qui, seule, délivre de semblables brevets, ne les accorde qu'à ceux qui l'ont dotée de la connaissance de quelque vérité utile jusqu'à eux inconnue ou méconnue.

Or, est-il vrai que les *sciences morales* puissent et doivent être confondues avec les sciences naturelles ou expérimentales?... Est-il vrai que, de même que la chimie se rattache à la physique, de même la sociologie se rattache à la biologie et à la physiologie?... Est-il vrai enfin que ce que, depuis Auguste Comte, on a appelé *la positivité,* puisse être rencontrée dans l'ordre des sciences morales de la même façon et par les mêmes procédés qu'on la rencontre dans l'ordre des sciences expérimentales?

Il est d'autant plus indispensable de faire cette vérification, que les conséquences de l'unification scientifique de M. Comte conduisent à des résultats d'une importance extrême. Avec elle, avec cette unification, la sociologie devient une science naturelle et expérimentale; la *juridique*, ou science du droit, qui fait évidemment partie de la sociologie, devient, elle aussi, une science naturelle et expérimentale. Et comme l'objet des sciences naturelles et expérimentales est uniquement de découvrir *les lois fixes et immanentes* qui président aux mouvements divers; comme, d'un autre côté, les positivistes affirment qu'au delà de ces deux termes : *matière et force*, « la science positive ne connaît rien », il s'ensuit que, pour eux, les mouvements sociologiques sont déterminés par des *lois fixes et immanentes*, lesquelles, ne pouvant être de la matière, sont nécessairement de la force.

Donc la loi sociologique est une force?... l'état social est régi par une force ?...le principe du droit vient se résoudre, en définitive, dans la force ?... Ce qui bouleverse, semble-t-il, toutes les notions jusque-là reçues, lesquelles admettaient assez généralement que la force exclut le droit, comme le droit exclut la force; et ce qui, en outre, ne laisse pas de créer quelque difficulté pour expliquer ce qu'on entend par les mots *juste et injuste.*

Ce n'est pas tout; la *juridique*, la science du droit, la science de ce qui est juste, a pour double base la morale et l'économie poli-

tique : la morale, qui lui découvre progressivement ce qu'il convient de faire pour régler équitablement les rapports divers que les hommes ont entre eux ; l'économie politique, qui lui révèle les procédés à l'aide desquels ces rapports doivent devenir de plus en plus profitables à tous et à chacun. Or, de ce que la *juridique* serait une science expérimentale soumise à des « lois fixes et immanentes », il s'ensuivrait que la morale et l'économie politique, qui lui servent de base et lui sont indispensablement unies dès lors, seraient, elles aussi, des sciences expérimentales, soumises à des lois fixes et immanentes; dont la cause ou *substratum* serait... ? le positivisme s'abstient de répondre à ce point d'interrogation.

Et ce résultat est forcé ; réunir, comme l'a fait Auguste Comte, les sciences morales aux sciences physiques, les faire découler les unes des autres par une sorte de *transformisme,* — qui ne peut appeler à son aide ni la sélection naturelle, ni le combat pour la vie des positivistes darwiniens, — c'est bien nier l'existence du monde moral, car c'est nier l'existence des lois morales qui le régissent et y maintiennent l'ordre. Donc, dans ce système et avec cette prétendue découverte, il n'y a plus de loi morale, plus de devoir moral par conséquent; et la sociologie, soumise comme la physique, comme l'astronomie, comme la chimie, à l'action des lois fatales et immuables qui régissent le monde physique, est forcée d'exclure la juridique, forcée d'exclure la science du droit et du juste, pour ne reconnaître que la force et la fatalité.

Les positivistes ne reculent pas, d'ailleurs, devant ces conséquences rigoureuses de leur doctrine ; tous excluent la liberté de l'arbitre humain, tous excluent la responsabilité humaine par conséquent ; et l'un des plus explicites d'entre eux, Thomas Buckle, avoue nettement que le fatalisme de la doctrine conduit à la négation du juste et de l'injuste, à la négation du bien et du mal [1].

Nous disons que la prétendue découverte d'Auguste Comte est une erreur manifeste ; nous disons qu'elle est, de plus, inutile et dangereuse; nous disons que, même avec la méthode *a posteriori,* si chère aux positivistes, il est facile d'en démontrer l'erreur.

S'il est un fait dont l'observation morphologique et anatomique démontre l'existence avec une évidence entière, c'est celui de la *sociabilité* humaine. L'homme est un être sociable, à qui la vie en société est indispensable; pour lui, la sociabilité est une loi natu-

[1] V. *Histoire de la civilisation en Angleterre*, traduction de M. A. Baillot, t. I, p. 18 et s.

relle, au même titre que la gravitation est une loi naturelle à laquelle la matière proprement dite ne peut se soustraire [1].

Or, sans *juridique*, la sociabilité ne peut exister. De même que la matière se désassocierait si la gravitation, qui régit à la fois les grandes masses sidérales et les corpuscules moléculaires, venait à leur faire défaut, de même les sociétés humaines se désagrégeraient s'émietteraient en quelque sorte, si la juridique les abandonnait et si la notion du droit et du juste leur était enlevée. Soumis à la force, soumis à la seule loi de la force, les rapports humains ne permettraient d'autre association que celle qui existe entre le loup et l'agneau, entre la gazelle du désert et le lion qui en fait sa pâture. La juridique, le droit, est donc, en sociologie, ce qu'est la gravitation en cosmologie; et si, dans le groupe des sciences expérimentales, l'observation des faits conduit à la connaissance d'une loi physique qui s'appelle la *gravitation*, dans le groupe des sciences morales, l'observation conduit à la connaissance d'une loi toute différente : à la connaissance d'une loi qui s'appelle *la justice*.

Et puisque les lois sont diverses, les sciences qui ont pour but de les découvrir ne peuvent être confondues. L'unification scientifique découverte par Auguste Comte est donc une erreur manifeste que sa méthode elle-même permet de signaler. Malgré l'affirmation positive de ce chef d'école, il faut continuer de reconnaître deux groupes de sciences entièrement séparés et ne procédant point l'un de l'autre, deux sortes de lois, l'une physique et l'autre morale, et deux mondes, dont l'un, le monde physique, obéit à une *force persistante et fatale*, que l'on nomme loi naturelle de la gravitation, et dont l'autre, le monde moral, subit l'action d'une loi qui se nomme le droit, le juste, ou, plus simplement, *loi morale*.

Non seulement l'unification scientifique d'Auguste Comte est une erreur, mais elle est aussi une inutilité dangereuse. En niant l'existence du monde moral, et en appliquant à la sociologie les lois naturelles qui régissent l'astronomie comme la physique ou la chimie, l'ordre, dans la société, ne peut plus être maintenu que par ces lois naturelles, c'est-à-dire par la *force*. La volonté humaine est exclue de tout concours dans l'établissement ou le maintien de l'ordre social; la liberté humaine n'existe plus, et la responsabilité humaine est un non-sens. Or, comme l'ordre social est

---

[1] Le P. Gratry a dit : « La force qui produit le progrès de l'histoire, c'est la « volonté de l'homme travaillant sous la loi. Ceci est la cause de l'histoire, « comme *l'attraction est la cause de tous les mouvements des astres.* » (*La morale de la loi de l'histoire*, t. I, p. 302.)

un besoin, un impérieux besoin, et que « la force persistante » ne peut le créer sans emprunter un organe et s'en servir comme d'un instrument, il s'ensuit que c'est dans le *Léviathan* de Hobbes ou dans *l'ordre naturel* de Mercier de Larivière qu'il faut chercher les diverses règles applicables à l'état social, et que le despotisme le plus complet est seul capable de s'opposer à la destruction des faibles par les forts.

Ici non plus les positivistes ne reculent pas devant les conséquences dernières de leurs théories : ils avouent, ils professent « que l'équité est, non pas l'égalité, mais la proportionnalité du « droit, et que le principe d'une dépendance réciproque croissante « accompagne une spécialisation croissante »; ce qui revient à dire que, seuls, les forts ont des droits, et que l'aristocratisme est l'organisation sociale que la science positive peut et doit employer pour diriger le mouvement sociologique conformément à la loi « fixe et immanente » qui le détermine [1].

Nous ne pensons pas que le retour vers l'aristocratisme soit commandé, même par la loi de sélection naturelle ; car si celle-ci préside, ainsi qu'on le dit, à l'évolution ascendante, elle se refuse complètement à motiver la rétrogradation. Il nous sera donc permis de repousser cette conséquence forcée du positivisme, et il nous sera permis, par suite, nonobstant l'affirmation d'Auguste Comte et de ses disciples, de persister à reconnaître qu'il existe un groupe de sciences qui s'appellent sciences morales, groupe dans lequel nous devrons ranger la sociologie.

Et puisque la *juridique* fait partie de la sociologie, qu'elle a pour fondement la morale et l'économie politique, et que les trois sciences : droit, morale et économie politique, se rattachent indissolublement les unes aux autres, il nous sera permis de classer la morale et l'économie politique au nombre des sciences morales, de façon à les soustraire au joug de la force physique et fatale, qui continuera de peser exclusivement sur la matière et le monde matériel.

II.

Si l'on ne savait à quelles étrangetés la curiosité, la passion de connaître, — attribut essentiel de la perfectibilité et de la liberté humaine, — peut entraîner l'esprit humain ; si l'on ne savait, — sans remonter plus haut,— comment furent accueillies les théories

---

[1] V. dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1875 le très remarquable article de M. E. Caro, ayant pour titre : *La démocratie devant la morale de l'avenir*.

de Mesmer, les révélations de Cagliostro et, plus récemment, les doctrines des spirites, on aurait droit d'être surpris de la rapidité avec laquelle les théories positivistes se sont répandues, précisément dans un monde où le doute philosophique, tout au moins, est en très grand crédit. Certes, ce n'est ni la clarté ni l'élégance du style qui ont valu à la théorie d'Auguste Comte le succès qu'elle a obtenu ; ce n'est pas non plus, on vient de le voir, la rigueur des déductions et l'utilité des conséquences; et cependant, nous l'avons dit dès la première ligne, l'influence de la doctrine positiviste sur le mouvement des idées qui s'agitent en ce siècle est une influence considérable : le positivisme est, en quelque sorte, à l'état ambiant, il enveloppe et pénètre sans qu'on s'en doute, et l'un de ses plus éminents et plus fervents disciples a pu dire avec vérité : « De la « philosophie positive, il flotte dans l'air des lambeaux que cha- « cun s'approprie [1]. »

Chacun s'en approprie en effet des lambeaux. Non seulement, dans le groupe des sciences physiques ou naturelles, on s'efforce de combler les lacunes laissées par le maître en expliquant, par l'évolution naturelle et autogène, la *création*, sur le compte de laquelle, — tout en éliminant l'absolu, — le positivisme originaire avait négligé de s'expliquer ; mais encore, dans le groupe des sciences morales, le positivisme fait d'inconscients prosélytes. C'est ainsi que, dans une discussion récente, on a vu des économistes qui, tout en protestant qu'ils ne partagent pas les opinions des positivistes, ont affirmé cependant qu'il est naturel que l'économie politique « ne se sépare pas du groupe des sciences expérimentales, *auquel* « *elle appartient*, pour aller demander à la philosophie une aide « qu'elle ne pourrait lui donner » [2].

Nous venons de démontrer que si l'objet des sciences expérimentales est la recherche des lois physiques qui gouvernent le monde matériel, l'objet des sciences morales est la recherche des lois morales qui, seules, maintiennent l'ordre dans le monde moral. L'économie politique, dont l'objet est de concourir au maintien de l'ordre moral, ne saurait donc appartenir au « groupe des sciences expérimentales », et ce ne peut être que par une réminiscence de la confusion commise par Auguste Comte, qu'on a réuni, dans un groupe, une science qui appartient évidemment à un autre.

La distinction entre les deux groupes est facile à faire cependant : dans les sciences naturelles ou expérimentales les rapports

---

[1] A. Littré. Préface d'un disciple.

[2] V. *Journal des Economistes*, septembre 1875, séance de la Société d'économie politique, p. 436.

que l'observation signale, et que l'induction ou la généralisation érige en *lois*, sont des rapports matériels fixes, constants, persistants comme la force qui les produit. Si cette force, en elle-même, échappe à la connaissance humaine ; si l'esprit ne peut découvrir ni sa forme, ni son lieu, la persistance des effets qu'elle produit n'en peut pas moins être reconnue ; et c'est cette persistance, — seule chose perçue par les sens et par l'esprit humain, — qui reçoit, quand elle est suffisamment constatée, le nom de *lois naturelles* ou *positives*.

Il n'en est pas ainsi dans le groupe des sciences morales : ici les éléments de l'observation scientifique ne sont plus des éléments matériels. Bien plus, la fatalité, la constance, la persistance des rapports n'existent pas, car la volonté humaine y joue un rôle, — le principal rôle, — et la contingence de cette volonté se reflète aussi bien dans les phénomènes que l'observation peut saisir, que dans les rapports divers qui peuvent se rencontrer entre ces phénomènes.

La loi morale diffère donc essentiellement de la loi physique, en ce sens que les effets qu'elle produit étant, — en apparence du moins, — dépourvus du caractère persistant, échappent aux sens, ne peuvent être reconnus que par l'intellect, et ne peuvent dès lors acquérir la sorte de positivité que l'on rencontre dans les lois physiques.

Sans doute, la loi morale en elle-même est aussi fixe et aussi persistante que la force qui préside aux divers mouvements du cosmos. Mais, nous l'avons dit, l'esprit humain ne peut pénétrer le fond d'aucune chose ; il ne peut percevoir la loi morale en elle-même, et doit se borner à constater les effets qu'elle produit ; or, tandis que la loi physique, la loi qui préside aux divers mouvements du cosmos, agit immédiatement et donne à ces divers mouvements la persistance qui est comme le fonds de son éternelle essence, la loi morale, — qui agit médiatement et qui emprunte le concours de la liberté humaine, — ne permet plus, semble-t-il, — car nous nous expliquerons bientôt sur ce point — d'observer, dans les mouvements sociologiques, la fixité par suite de laquelle les sciences expérimentales peuvent acquérir ce qu'on nomme la *positivité*.

C'est par suite de la difficulté de rencontrer la fixité au sein de l'évolution sociale qu'un écrivain qui, vraisemblablement, ne s'était pas proposé pour but de combattre les théories positivistes, a nié cependant, dans l'évolution sociologique, l'existence de cette force persistante que le positivisme affirme diriger fatalement aussi bien l'évolution sociale que l'évolution cosmique. Cherchant si, oui ou non, il existe une *loi du progrès*, cet écrivain, M. Renouvier,

le nie parce que, « qui dit loi suppose un rapport constant, néces-« saire, entre deux phénomènes, dont l'un est considéré comme « antécédent ou condition essentielle de l'autre, » ce qui lui a paru, de tous points, incompatible avec la liberté humaine[1].

Mais, il ne faut pas ainsi s'y méprendre; de ce que les sciences morales, et l'économie politique notamment, ne peuvent découvrir des lois fixes et immuables régissant les rapports divers des hommes entre eux, il ne s'ensuit pas que le monde moral soit abandonné totalement aux hasards et à la contingence des volontés humaines. Dans le monde moral l'ordre existe et doit exister comme il existe dans le monde physique; toute la différence, — et elle est grande,— toute la différence qui existe entre les deux mondes, physique et moral, comme elle existe entre les deux groupes de sciences dont nous avons parlé, toute la différence, disons-nous, consiste en ce que, tandis que, dans le monde physique, l'ordre est établi et maintenu par une cause unique persistante, invariable parce qu'elle est éternelle, dans le monde moral, l'ordre est établi et maintenu par une sorte d'association de cette cause immuable et éternelle à une autre cause, variable et temporelle, qui s'appelle : la volonté libre de l'homme.

M. Renouvier a méconnu cette association, ce qui lui a fait dire : « Ou qu'il ne soit plus question de la loi du progrès, ou cessez de parler de la liberté », et comme, cependant, le progrès est un fait incontestable et indiscutable, ainsi que le dit M. Ludovic Carrau, et que, d'un autre côté, la liberté humaine est un autre fait non moins incontestable, puisque, sans elle, il n'y aurait plus ni justice, ni bien, ni mal, ni société humaine possible; par conséquent, il s'ensuit qu'il faut reconnaître l'association dont nous venons de parler, « la liberté sous la loi », selon l'heureuse expression du père Gratry; et dire, avec l'Ecclésiaste: *Deus ab initio constituit hominem et reliquit illum in manu consilii sui, adjecit mandata et præcepta sua : ante hominem vita et mors, bonum et malum : quod placuerit ei dabitur illi.* (Ecclés., xv, 14.)

Il y a cependant là, il y a dans cette association, à quoi bon le dissimuler, une difficulté qui peut permettre à quelques esprits, peu soucieux d'aller jusqu'au fond des choses, de s'arrêter aux résultats, de s'arrêter aux faits sociaux, aux faits économiques par exemple, et n'y trouvant pas la persistance qui caractérise l'intervention directe de la cause supra-humaine, de nier cette

---

[1] V. dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre 1875 la belle et bonne étude de M. Ludovic Carrau, intitulée : *La philosophie de l'histoire et la lo du progrès.*

intervention. Plus facilement que dans le groupe des sciences expérimentales, où la persistance du mouvement et de la direction accuse une cause non moins persistante, on pourrait, on le voit, en arriver « à l'élimination de l'absolu », et à ne reconnaître que le relatif pour cause des mouvements sociologiques. Aussi ne faut-il s'étonner que médiocrement de rencontrer, même chez ceux qui sont adonnés à certaine science faisant partie du groupe des sciences morales, quelques-uns de ces « lambeaux du positivisme » que M. Littré voit flotter partout. C'est ainsi qu'on s'explique comment un économiste, par exemple, peu soucieux de reconnaître, avec Bastiat, l'*objectivité* des lois qui régissent l'économie politique, a pu dire : « qu'il ne lui est pas du tout prouvé que Dieu se révèle par la loi de l'offre et de la demande[1] ».

Non, en effet, Dieu ne se révèle point dans la loi de *l'offre et de la demande*; et la raison en est toute simple : c'est que la loi de l'offre et de la demande n'est pas une loi, mais un contrat, un pacte, un fait dans lequel les volontés humaines interviennent seules. Mais l'offre et la demande ne sont pas toute l'économie politique; et si les économistes en ont fait, sinon un de leurs principes, du moins un de leurs axiomes, il y a, dans l'économie politique autre chose qui révèle l'intervention de Dieu, ou cause supra-humaine, et qui accuse son action dans l'évolution de cette science aussi bien que dans l'évolution des autres sciences morales.

Sans doute, il paraît difficile, au premier abord, de concilier l'existence d'une cause supérieure, unique et toute-puissante, avec l'existence d'une autre cause, agissant librement, et imposant dès lors une limite à la toute-puissance. Sans doute il est difficile de concevoir pourquoi cette cause unique et suprême emploie, pour réaliser l'ordre dans le monde moral, la liberté et la contingence de la volonté humaine. Mais la responsabilité imposée à la liberté permet de concilier la co-existence de deux causes associées présidant, l'une et l'autre, à l'évolution du monde moral, et d'affirmer, avec le père Gratry, « que la force qui produit le progrès de l'his« toire, c'est la volonté de l'homme travaillant *sous la loi*, ce qui « est la cause de l'histoire comme l'*attraction* est la cause de tous « les mouvements des astres[2] ».

Ce n'est qu'à ceux qui ne reconnaîtraient pas la responsabilité, et qui, par suite, nieraient ou l'existence de la cause première, ou l'indépendance de la cause seconde, qu'il peut être permis, lors-

---

[1] V. dans le *Journal des Economistes* de novembre 1875, une lettre de M. Foucher de Careil, p. 316.

[2] *La morale de la loi de l'histoire*, t. I, p. 302. V. aussi p. 306 et s.

qu'ils exercent leurs savantes observations dans le champ des sciences morales, de dire que : ne rencontrant nulle trace de la force persistante dans les mouvements successifs et variés qu'ils observent, cette force persistante, cette cause première et supérieure n'existe pas, et « qu'il n'est pas du tout prouvé que Dieu se révèle par la loi de l'offre et de la demande ».

Mais c'est là une erreur, une erreur résultant d'une observation insuffisante et trop superficielle. En effet, si, dans le mouvement sociologique, la révolution et la périodicité ne se manifestent pas, le mouvement ascendant et direct se manifeste avec la dernière évidence. Le progrès humain, le progrès de la moralité humaine, la marche incessante et persistante de l'humanité dans cette voie, est tout aussi certaine que la marche des sphères et la périodicité de leurs révolutions. Et si ce mouvement en ligne droite existe dans le monde moral, s'il existe avec persistance, c'est qu'il est déterminé par une cause tout aussi persistante que celle qui préside à la révolution des sphères.

Ce n'est évidemment pas la volonté humaine qui imprime à ce mouvement ascendant et direct, à ce progrès soutenu, la persistance qu'il manifeste; car si c'était elle, elle donnerait ce qu'elle ne possède pas : ce qui ne se peut. Toute libre que soit cette volonté, il faut bien reconnaître que son rôle, dans l'évolution sociologique, n'est qu'un rôle subordonné, un rôle de cause seconde, ainsi que le disent les philosophes, un rôle qui ne saurait se concevoir sans l'admission de la responsabilité, un rôle enfin qui justifie ces paroles du *Livre de la sagesse* : *Deus qui, sapientia tua, constituisti hominem ut disponat orbem terrarum in equitate et justitiâ.* (Sap., X, 2 et 3.)

Donc, deux sortes de mouvements, très différents, sont manifestés par les faits qui constituent l'évolution sociologique. L'un, le mouvement ascendant et direct, le mouvement total, accuse, par sa persistance, l'existence d'une cause persistante qui, ne possédant ni la succession ni la contingence, ne peut les communiquer au mouvement qu'elle détermine; l'autre, le mouvement alternatif et différencié, le mouvement successif, accuse l'existence d'une cause possédant l'alternative, la variabilité et la succession.

Le concours et, par conséquent, la coexistence de ces deux causes sont aussi certains que les mouvements très différents qu'elles produisent. Sans ce concours et cette coexistence, il serait absolument impossible d'expliquer l'évolution sociologique : sans la cause supérieure, sans la cause fixe et immuable, comment expliquer, en effet, la marche constamment ascendante de l'humanité vers la réalisation d'un idéal de justice, qu'elle possède, et qu'elle s'efforce

incessamment d'atteindre et de réaliser ?... Qui lui donnerait cette persistance, qui lui fournirait cet idéal ?... Comment l'humanité, composée d'une multitude d'individualités diverses, douées de volontés diverses et de conceptions très diverses de la justice et du droit, pourrait-elle s'entendre et imprimer à sa marche cette uniformité qui la rapproche de plus en plus de son idéal de justice, et la transporte, d'étape en étape, de l'anthropophagie, des sacrifices humains, de l'égorgement des prisonniers de guerre, de l'esclavage, jusqu'à cet état de civilisation moderne où la vie et les droits du faible isolé rencontrent la protection et la sollicitude de tous organisées dans les lois positives qui révèlent la conception actuelle de la justice ? « Les attributs de l'homme ne sont pas des con-« stantes », dit avec raison M. H. Spencer ; comment donc imprimerait-il la constance au progrès de l'humanité vers la réalisation du droit ?

Et sans la cause seconde, sans la cause qui possède la variabilité, la succession et la contingence, sans la cause seconde qui, possédant cette variabilité, cette succession et cette contingence, peut et doit les communiquer aux mouvements qu'elle produit, comment expliquer la variété des mœurs et des usages, comment expliquer que la notion du juste de l'antiquité ait cessé d'être la notion du juste des temps modernes ?

Il est donc bien vrai que, ainsi que l'a dit le P. Gratry, « l'idée « de loi et celle de liberté ne s'excluent pas : loi et fatalité ne sont « pas la même chose [1] » ; il est donc bien vrai que, ainsi que le dit M. Ludovic Carrau, « si le progrès est un fait, incontestable et « indiscutable, pour qui contemple de haut et en sincérité d'esprit « la marche du genre humain, ce fait, comme tous les autres, a « une loi ; mais une loi qui n'a rien de commun avec celles qui « gouvernent les phénomènes astronomiques, physiques, chimi-« ques et vitaux : elle n'est pas nécessitante, elle ne contraint pas ; « elle échappe à l'inflexible rigidité des formules mathématiques [2] » ; il est donc bien vrai enfin que l'évolution sociologique accuse la coexistence et le concours de deux causes distinctes, dont la *seconde*, ne pouvant être isolée de la *première* sans lui être antagoniste et lui faire échec, se rattache à elle par le lien de la responsabilité.

Et si, dans le monde moral, dans l'évolution sociologique, il existe, dominant ce monde et cette évolution, une cause supérieure et persistante semblable à celle qui domine le monde physique et l'évolution physique ou cosmique, la science morale doit chercher

---

[1] *La morale de la loi de l'histoire*, t. I, p. 4.

[2] *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1875, p. 536.

à la découvrir, non pour la décrire, — ce qui ne se peut, — mais pour la traduire, la réaliser, et lui prêter, de plus en plus exactement, le concours que la cause seconde doit à la cause première.

Aussi puisque, dans l'ordre des sciences morales, il existe, — tout aussi bien que dans l'ordre des sciences physiques et naturelles, — une cause supérieure d'où émane une loi fixe, immuable et persistante, la méthode d'investigation peut et doit être la même dans les deux groupes. En ce point, le positivisme se trouve dans la vérité ; son erreur ne commence que lorsqu'il affirme que : « à l'incognoscible de la science est impossible toute immixtion « dans le gouvernement du monde social [1] ».

« L'incognoscible de la science » exerce son action sur le monde physique, puisque la science en découvre les manifestations dans la persistance des divers mouvements physiques qu'elle constate ; il l'exerce également sur le monde moral, puisque le mouvement ascendant, doué lui aussi de persistance, d'une persistance qu'il est facile de constater, accuse cette « *immixtion* »; immixtion que le positivisme a tort de nier, puisqu'il ne peut prouver ni qu'un mouvement se produise sans une force, ni qu'une force existe sans un *substratum* d'où elle émane. Donc, dans l'un et l'autre groupe de sciences, répétons-le, la méthode peut et doit être la même ; seul, l'objet de la recherche est différent : tandis que, dans le groupe des sciences expérimentales, cet objet est la loi physique qui préside aux mouvements et aux rapports matériels, dans le groupe des sciences morales l'objet est *la loi morale* qui préside aux mouvements et aux rapports moraux.

La présence de « l'incognoscible » qui, bien qu'il soit « une limite », n'en domine pas moins l'évolution dans un groupe aussi bien que dans l'autre, n'autorise à nier son « immixtion dans le gouvernement » ni de l'un ni de l'autre, et nécessite la recherche de son action aussi bien dans l'un que dans l'autre. Or, cette action, cette loi qui, pour les sciences expérimentales, s'appelle une *force*, reçoit le nom de *droit* ou de *juste* dans les sciences morales. Toutes les sciences appartenant à ce dernier groupe ont pour objet et pour mission de rechercher les formules diverses qui peuvent réaliser la loi morale, réaliser le droit. C'est dans cette recherche incessante et constante qu'est employée la liberté humaine, et c'est dans les étapes successives et toujours ascendantes qu'elle fait vers ce but que gît le progrès humain.

L'économie politique qui, quoi qu'on en ait dit, appartient incontestablement au groupe des sciences morales, doit, comme les

---

[1] *Cours de philosophie positive*, t. I, préface d'un disciple, p. XLIII.

autres sciences du même groupe, poursuivre la réalisation du juste et du droit : c'est là sa mission, c'est là sa raison d'être, et Joseph Garnier a eu raison de dire : « L'économie politique, science « de ce qui est *juste* et vrai en matière d'utilité individuelle et « sociale, ne nie aucunement la morale ; elle marche conjointement « avec elle, en suivant une autre voie et d'autres procédés. Elle « l'a éclairée et redressée en plusieurs points en lui montrant la « nature des choses, la vérité, la *justice*, non aperçues jusqu'à elle. « Elle prend la morale pour auxiliaire, comme la morale l'invoque « à son tour [1]. »

Certes on ne peut mieux dire; et si l'on était d'accord sur la signification du mot *morale*, sur l'objet de cette science, et sur les éléments divers qui la constituent, il faudrait dire que la question est vidée, que l'accord de la morale et de l'économie politique est un accord nécessaire résultant de la nature des choses, et que le positivisme, qui met la notion de *force* à la place de la notion de *droit* ou de justice, n'a rien de plus à voir avec l'économie politique qu'avec la morale ou le droit.

Mais peut-être cet accord n'existe-t-il pas ?... Peut-être « des lambeaux flottants de positivisme » viennent-ils jeter quelque obscurité sur le sens à donner au mot *morale ?...* S'il en est ainsi, nous devons essayer d'écarter ces lambeaux et de définir la morale, « auxiliaire de l'économie politique », de telle façon qu'on ne puisse la confondre ni avec la *morale indépendante*, ni avec la *morale rationnelle ;* lesquelles nous paraissent, l'une comme l'autre, se rapprocher un peu trop de la *morale positiviste*, sur le compte de laquelle nous nous sommes déjà expliqué, et que nous devons au surplus étudier encore sous la nouvelle forme que les psychologues de la secte lui ont donnée.

III

Jusqu'ici, nous croyons avoir démontré que le monde moral existe, qu'il a ses lois comme le monde matériel a les siennes, et que, si l'évolution cosmique et morphologique peut s'expliquer, à peu près, même en éliminant ce que Laplace appelait *l'hypothèse de l'absolu*, et en ne reconnaissant rien au delà de ces deux termes, *force et matière*, il n'en est pas tout à fait ainsi de l'évolution sociologique et psychique.

Aussi avons-nous signalé l'impuissance de l'unification scientifique d'Auguste Comte, et la vanité de ses efforts pour rattacher ce qu'il a appelé la sociologie au groupe des sciences physiques

---

[1] V. *Journal des Economistes,* novembre 1875, p. 317.

ou naturelles. La *juridique* étant omise dans la classification méthodique du maître, le droit, dépourvu d'origine, était exclu du gouvernement des choses de ce monde; et la force seule devait fournir l'explication du double mouvement, physique et moral, dont le positivisme lui-même ne peut s'empêcher de reconnaître l'existence.

C'était là ou une affirmation téméraire ou une lacune qui compromettait le système, et menaçait la fameuse unification de dégénérer en division. Nier l'absolu! Soit; mais nier le droit, nier le sentiment du droit, le sentiment du juste, c'était nier un fait; or on ne nie pas, on ne peut pas nier un fait. Et cependant laisser ce fait sans l'expliquer, sans en indiquer l'origine, n'était-ce pas ou nier son existence, ou avouer l'impuissance de la doctrine?

Il y avait donc une lacune. Le monde moral tout entier, dont on voulait nier l'existence, devait passer par cette lacune; et la chose était d'autant plus probable, d'autant plus certaine devrions-nous dire, que des naturalistes, eux-mêmes, affirmaient l'existence de ce monde moral dont le « génie de Comte » avait découvert l'inutilité. L'un d'eux, en effet, Grimaud de Caux, avait dit: « Entre l'histoire du physique et celle du moral de l'homme (entre « la biologie, la physiologie et la sociologie) il existe un hyatus « tellement profond, que le métaphysicien ne sait pas d'abord de « quel secours est pour lui la physiologie, tandis que le physiolo- « giste, à son tour, s'obstine à dédaigner les spéculations de la « métaphysique[1]. » Lamark, de son côté, ce premier découvreur du positivisme transformiste, n'avait pas tenu un autre langage: lui aussi avait affirmé l'existence du monde moral en signalant « l'hyatus » qui le sépare du monde physique[2].

Le danger était grand; les psychologues de la secte l'aperçurent, et ils entreprirent d'y remédier en constituant une juridique appropriée au *monisme*, ou unification scientifique, qui est le fondement et le dogme essentiel de la doctrine.

La chose était difficile cependant; la théorie positiviste étant menacée d'écroulement pour n'avoir pu assigner une cause et une origine à la loi morale, il s'agissait de lui fournir cette cause et cette origine, mais en les plaçant, l'une et l'autre, dans le groupe des sciences naturelles et expérimentales. Il fallait donc expliquer comment le droit peut s'identifier avec la force, comment le sentiment du droit, la notion du juste, la morale, peuvent prendre

---

[1] *Dictionnaire d'histoire naturelle*, v. Nature.

[2] V. Lamark. *Introduction à l'histoire des animaux sans vertèbres*, p. 13, *in fine*.

naissance dans la matière, et comment l'évolution sociologique peut être progressive, tout en étant le produit direct et immédiat d'une « force persistante », à qui le progrès est impossible puisque l'éternité, — c'est-à-dire l'absence de succession, — est son attribut essentiel.

Mais la courageuse subtilité des positivistes psychologues ne s'effraya pas de la difficulté. Ne pouvant nier l'évolution sociologique, — qui est un fait, — et ne pouvant nier l'existence de certain sentiment ou notion du juste qui préside à cette évolution, nos philosophes se sont efforcés de donner à la genèse de ce sentiment une explication qui, le ramenant dans la catégorie des forces naturelles, permettait de continuer l'unification scientifique d'Auguste Comte, et d'exclure « l'hypothèse de l'absolu » du monde moral aussi bien que du monde matériel.

La plume fine et vigoureuse de M. E. Caro a fait justice de cette transformation du positivisme[1]. La morale nouvelle qu'un psychologue anglais a entrepris d'édifier en la faisant découler du *monisme*, a été ironiquement nommée, par le spirituel académicien français, *la morale de l'avenir*. Le trait restera, et les infortunes musicales du maëstro allemand seront associées aux succès négatifs du psychologue anglais.

C'est que, il faut bien en convenir, la dialectique subtile des transformistes psychologues s'est trouvée en présence de difficultés autrement insurmontables que celles qu'avaient rencontrées, avant eux, les transformistes morphologistes. Ces derniers avaient pu inventer et appeler à leur aide les hypothèses de la sélection naturelle et du combat pour la vie; ils avaient pu invoquer l'embryologie et tirer, de la ressemblance embryonnaire, la supposition d'une ressemblance originaire, et même d'une identification ancestrale de toutes les espèces entre elles. Ces ressources et ces hypothèses firent complètement défaut aux psychologues; et, quand il leur fallut expliquer la genèse des sentiments sans recourir à la fameuse hypothèse de l'absolu, sans reconnaître la vérité du *téléologisme*, et sans admettre la « finalité », ils durent renoncer à l'espoir de rencontrer une crédulité semblable à celle qui avait accueilli les hypothèses fantaisistes mais ingénieuses de leurs confrères.

Comment, en effet, le gongorisme tudesque ou saxon a-t-il pu se flatter un seul instant de faire accroire que le sentiment de la justice, la notion du droit, placée au fond du cœur de tous les hommes, fût un produit de l'expérience subjective, transmis et

---

[1] V. dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1875 l'article intitulé : *La démocratie devant la morale de l'avenir*, t. XII, p. 1.

transformé successivement depuis la *monère* primitive jusqu'à l'homme civilisé des temps actuels?... Que la sélection naturelle, la variabilité des espèces, l'hérédité, expliquent comment un vorace quelconque est parvenu à modifier sa forme primitive pour s'adapter à un milieu différent offrant de plus amples ressources à son développement spécifique, c'est là une ingénieuse hypothèse dont les sectateurs de Vichnou se garderaient bien de sourire; mais que, sans cause, sans motif, sans que le combat pour la vie l'y excite, quelque brochet, par exemple, se sente ému du malheureux sort départi aux brochetons plus faibles que lui, qu'il renonce à s'en repaître désormais, et qu'il transmette héréditairement cette bonne pensée à sa famille, — qui s'empressera de la perfectionner jusqu'à ce qu'elle se soit élevée à la notion de justice et de droit, — c'est là, il faut bien le dire, une hypothèse un peu trop forte et qui compromet singulièrement son auteur.

Donc l'effort des positivistes psychologues est un effort infructueux; leur morale unifiante, leur morale *moniste* ne peut prendre naissance; l'hyatus persiste, la lacune n'est pas comblée, l'unification scientifique est un « trait de génie » malheureux, et le monde moral existe à côté du monde physique, avec lequel il faut bien se garder de le confondre.

Et si le monde moral existe, la loi morale existe; elle existe *objectivement*, elle n'est pas subjective, puisque la notion qui en existe au fond du cœur humain n'est pas un résultat de l'expérience subjective.

Que la morale ainsi rattachée à une loi morale objective soit *rationnelle*, ainsi que l'a nommée M. Courcelle-Seneuil [1], nous l'accorderons volontiers; mais qu'elle soit *indépendante*, nous le nions absolument. Indépendante, la morale ne se rattacherait pas « à un supérieur », ainsi que le disait Vattel; la loi morale serait subjective, — ce qui revient à dire qu'elle ne serait pas une loi; — et, bien qu'on nous ait prévenu charitablement, « qu'il est fort délicat de s'expliquer sur l'objectivité des lois et des principes » [2], nous persistons à croire qu'il est, au contraire, fort nécessaire de s'expliquer sur cette objectivité, parce que, jusqu'à cette explication, l'affirmation de Jos. Garnier, rapportée plus haut, tout en établissant, avec l'autorité qui se rattache aux assertions de ce savant économiste, « que l'économie politique prend la morale pour auxi-

---

[1] *Précis de morale rationnelle*, 1875.

[2] V. dans le *Journal des Economistes*, novembre 1875, la lettre de M. Foucher de Careil, p. 316.

liaire, comme la morale l'invoque à son tour », laisse la porte ouverte à tous les malentendus.

Qu'est-ce, en effet, que la morale?... Si, pour répondre à cette question, on suivait le conseil donné par M. Foucher de Careil, si l'on négligeait de s'expliquer sur l'objectivité ou la subjectivité de la loi dont elle doit poursuivre la recherche, on serait exposé à la définir comme l'économiste Smith l'a définie : un recueil d'apophtegmes et de proverbes[1]. Or, ainsi définie, la morale serait « plutôt l'affaire du sentiment que du raisonnement »; elle ne serait pas *rationnelle*, ainsi que la veut M. Courcelle-Seneuil, et, ainsi que le dit Buchanan, « l'étude d'une pareille morale ne mériterait pas le nom de science, puisqu'elle n'apporterait aucun résultat certain »[2].

D'où il résulterait, « puisque l'économie politique prend la morale pour auxiliaire », que celle-ci, s'appuyant sur quelque chose qui n'est pas une science, ne serait pas une science elle-même, et qu'il faudrait dire de l'économie politique unie à la morale « qu'elles ne méritent ni l'une ni l'autre le nom de science ».

Nous soupçonnons Buchanan, nous soupçonnons Smith, nous soupçonnons même tous les physiocrates, — moins l'abbé Baudeau toutefois, — d'avoir trop négligé de s'enquérir de la valeur du mot *morale*, dont ils se sont servis sans se donner la peine de rechercher si la loi dont cette science a pour objet de poursuivre la recherche est une loi objective ou une loi subjective. — Subjective ? On peut s'expliquer la sorte de dédain avec lequel les deux économistes anglais ont repoussé son association avec la science économique; objective, on ne le comprendrait pas.

En effet, subjective, la morale, vouée au multiple, à la diversité, serait frappée d'impuissance aussi bien que de radicale inutilité, et ne pourrait plus être ni « l'auxiliaire », ni l'appui de l'économie politique. Où donc irait-elle chercher la notion de justice pour en éclairer les formules économiques?... Dans les appréciations individuelles sans doute; dans les appréciations individuelles, nécessairement variables, diverses et contradictoires. C'est là que serait placé le criterium de toute justice; et placé ainsi, on peut se demander quelle serait alors la signification du mot progrès. — Progrès vers où?... Comment discerner la marche en avant et la distinguer du retour en arrière ?... Comment savoir si les égorgements de l'antiquité, si l'esclavage étaient moins justes que le respect de tous les droits, recommandé par la notion du juste des modernes?

---

[1] V. Smith. *Richesse*, t. II, p. 428 et s.

[2] Note sur Smith. *Richesse*, t. II, p. 429.

Ainsi, pour nous, la science que les anciens appelaient *l'éthique* et que nous nommons la morale, n'est point « un recueil d'apophtegmes et de proverbes », fruits de la méditation subjective de quelques rêveurs mystiques se disant ou se croyant inspirés; ce n'est pas davantage « la morale traditionnelle commandant soumission et contemplation », répudiée justement par l'auteur du *Précis de morale rationnelle;* ce n'est pas, enfin « une science qui ne peut apporter aucun résultat nouveau », car c'est une science active, essentiellement active, vouée à la recherche aussi bien qu'au progrès.

Cette science, cette science morale, à l'exemple des sciences expérimentales, dont elle peut, sans se donner un démenti, s'approprier la méthode, cherche à découvrir la loi *objective* qui gouverne le monde moral en présidant à son évolution. Et c'est précisément parce qu'elle a pour but la recherche de cette loi objective que nous lui attribuons le nom de science : nom que nous ne saurions lui accorder si la loi dont elle poursuit la recherche était subjective, c'est-à-dire multiple, variable et contingente.

Telle est la morale dont l'association à l'économie politique est une association nécessaire; son but est de parvenir à la loi morale objective, à la connaissance du juste; sa mission est de fournir aux diverses formules de l'économie politique et de la législation le criterium ou norme juridique, dont elles ne peuvent se passer.

Sans doute, la morale ainsi définie n'est pas une science constituée, une science à qui ses découvertes puissent permettre un repos basé sur la certitude de la persistance des mouvements qu'elle a observés. La morale est une science active, ainsi que la nommait Bacon ; elle est « une métaphysique en marche », ainsi que le dit ironiquement M. Foucher de Careil. Mais il faut bien qu'il en soit ainsi, car le mouvement sociologique, nous l'avons dit plus haut, est un mouvement direct ascendant; et la science qui dirige ce mouvement doit être, comme lui, incessamment ascendante.

Il est vrai que le point vers lequel se dirige le mouvement sociologique est, en quelque sorte, un point mathématique, un idéal que l'esprit seul conçoit, et que les sens ne peuvent atteindre. Semblable au point inconnu vers lequel se dirige l'éternel mouvement des mondes et des sphères, le point vers lequel se dirige le mouvement sociologique, s'il peut être senti et en quelque sorte entrevu, ne peut être pleinement perçu. Mais est-il donc nécessaire de voir le but pour reconnaître le mouvement aussi bien que la direction ?... Que l'humanité ne puisse jamais réaliser l'idéal de justice qu'elle porte en elle-même ; que les diverses organisations sociales qu'elle enfante, tout en étant en progrès les unes sur les

autres, ne puissent jamais enserrer dans leurs formules la pleine notion de justice et se conformer à tel point à la loi morale qu'elles en seraient la reproduction fidèle, nous le croyons ; car l'humanité est perfectible, sa perception de la loi morale est perfectible ; et son mouvement ascendant, sa perfectibilité, cesseraient si, pouvant s'emparer pleinement de l'idéal qui détermine son ascension, elle cessait d'être perfectible parce qu'elle serait devenue parfaite [1].

Qu'importe donc que la science morale, que la morale, que le droit soit une science impuissante au repos, et vouée, comme ce personnage de la légende chrétienne, à une marche incessante et perpétuelle ? Cela n'implique ni la non-existence du but, ni la non-existence de la loi qui oblige l'humanité à marcher vers lui.

On objectera, — car on l'a déjà objecté, — que la morale, ainsi définie, ne se distingue pas nettement de la *métaphysique*, « dont « l'économie politique n'a jamais accepté le joug ». Nous l'avouons, car nous l'avons déjà avoué implicitement en commençant cette étude : non, la morale ne se détache point de la métaphysique, car, si elle s'en détachait, elle deviendrait de la morale physique, de la morale subjective, de la morale sans loi morale, de la morale qui n'aurait point pour but de rechercher et de réaliser la notion du juste.

Oui, la morale dont le concours est nécessaire à l'économie politique ne se distingue point de la métaphysique, puisque, de même que cette dernière, elle appartient au groupe des sciences morales, entre lesquelles existe un lien semblable à celui qu'Auguste Comte a reconnu exister entre la physique et la chimie. Que conclure de cet aveu ?... Est-il permis, si positiviste que l'on soit, d'écarter « le joug de la métaphysique », et d'affirmer que la morale, réunie à la métaphysique, et dominée en quelque sorte par elle, doit être, pour cette raison, disjointe de l'économie politique aussi bien que du droit ?

Mais, pour ce faire, il faudrait pouvoir expliquer, *physiquement*, l'origine du droit, l'origine de la loi morale, et prouver que les faits de l'économie politique peuvent être appréciés d'après un

---

[1] Le P. Gratry a dit : « L'évangile, c'est le royaume de Dieu qui *approche* : « qui est venu, mais qui approche toujours; où l'on marche sans cesse *sans* « *jamais l'occuper tout entier.* » (*La morale de la loi de l'histoire*, t. I, p. 278.)

De son côté, Bastiat a énoncé la même idée en ces termes : « C'est parce que « nos facultés et nos désirs se développent dans l'infini qu'on peut citer une « multitude de points *au-dessus de l'humanité,* où elle ne parviendra jamais, « sans qu'on puisse dire pour cela qu'il arrivera un instant où elle cessera de s'en approcher. » (*Harmonies*, p. 68.)

criterium fourni par les sciences physiques. Nous avons vu que les positivistes ne le peuvent pas.

On a jeté, dans ces derniers temps, beaucoup de défaveur sur la métaphysique ; les positivistes ont fait grand bruit de ce qu'ils ont appelé « la subjectivité de ses découvertes »; et ils en ont conclu que ces découvertes, nécessairement contradictoires, étaient, par cela même, frappées d'impuissance et d'inutilité.

On aime assez à voir les positivistes, — eux qui ne peuvent aboutir qu'à une morale subjective, — se railler ainsi de la subjectivité métaphysique. Mais se sont-ils bien rendu compte de la science qu'ils ont ainsi raillée, et n'ont-ils pas imité Smith et Buchanan, qui n'ont repoussé l'association de la morale à l'économie politique que parce qu'ils avaient négligé de se définir à eux-mêmes la morale ?

Pourquoi ne pas l'avouer? La métaphysique, l'ancienne métaphysique a pu mériter les dédains qu'on lui a prodigués, et s'attirer, à bon droit, les railleries dont on a accablé la scolastique et les « entités intuitives » d'où l'on déduisait l'explication de toutes choses, même des phénomènes matériels. La métaphysique, alors, faisait ce que voudrait faire aujourd'hui le positivisme : elle sortait de son domaine et empiétait sur le domaine d'autrui.

Mais la métaphysique scolastique n'est pas la métaphysique pure et simple ; les coups que l'on adresse à celle-ci ne sauraient tomber sur celle-là ; et l'on peut refuser de croire aux *entités,* de croire à leur réalité, — répudier dès lors la révélation comme principe de tout syllogisme métaphysique, — et admettre cependant l'utilité des études métaphysiques ; indispensables, au surplus, dès qu'on admet l'existence d'un monde moral, lequel est bien méta (extra) physique apparemment. Sur ce point, il nous paraît plus sûr de s'en rapporter à Bacon qu'à ses modernes disciples, et de dire avec lui que, « dans l'ordre des sciences morales, « on peut et l'on doit employer tout à la fois les deux méthodes, « déductive et inductive [1] ».

IV

C'est donc par suite d'une entente erronée du mot *métaphysique* que l'on rejette celle-ci et qu'on veut en isoler l'étude de la morale. Que serait cependant la morale sans la métaphysique, à quoi se rattacherait-elle et quel pourrait être l'objet de ses investigations ?

Sans doute, les abîmes où se plonge l'esprit dans les recherches

---

[1] V. *de Dignitate*, S., lib. 7, cap. 1.

métaphysiques sont d'insondables abîmes, et il est très vrai que « le fond de l'espace sans bornes, l'enchaînement des causes sans « terme, sont inaccessibles à l'esprit ». Mais, M. Littré l'a dit lui-même : « inaccessible ne veut pas dire nul ou non existant », et la certitude de ne pouvoir décrire et sonder le fond de ces abîmes n'autorise pas plus à nier leur existence que leur action. Et d'ailleurs, c'est un singulier reproche que celui adressé à la métaphysique : on l'accuse de se complaire dans la recherche de l'absolu, on la répute « *transitoire* », parce que « son absolu ne se connaît « pas par l'expérience [1] ».

Et quelle est donc la science, si positive qu'elle soit, qui peut échapper à un reproche semblable?... L'esprit humain ne perçoit et ne peut percevoir que le relatif ; le fonds même des choses lui échappe ; les positivistes le proclament sur tous les tons. Dans la matière, on ne peut connaître que les surfaces ; dans la force, on ne peut constater que le mouvement. Cela empêche-t-il donc la chimie et l'astronomie d'être des sciences auxquelles on se donne bien garde d'appliquer l'épithète de transitoires?... Que font-elles cependant ces sciences, que font-elles de plus ou de moins que la métaphysique?... Comme elle, comme cette dernière, elles observent des mouvements, constatent leur direction, leur permanence, et ne peuvent rien affirmer de plus que cette permanence : à elles aussi échappe « le fond de l'abîme »; ce qui ne les empêche pas de décorer du nom de *loi* la persistance du mouvement que l'expérience leur a permis de constater.

Eh bien, la métaphysique fait absolument la même chose : elle constate le mouvement social, sa persistance et sa direction. La cause de ce mouvement lui échappe, il est vrai, en ce sens qu'elle est impuissante à la décrire et que son « *expérience* » est contrainte de s'arrêter aux effets. Mais elle n'en est pas moins autorisée, par l'exemple des sciences physiques, à « décorer du nom de loi » la persistance ascendante qu'elle a constatée ; et toute la différence qui existe entre ses découvertes et celles des sciences physiques, consiste en ce que les lois découvertes par ces dernières s'appellent *lois naturelles*, tandis que la loi découverte par la métaphysique reçoit le nom de *loi morale*.

Disons-le donc nettement, la métaphysique est une science au même titre que les autres sciences, elle a son domaine propre comme les sciences physiques ont le leur, sa loi comme elles ont leur loi ; et si son « absolu » ne se vérifie pas par l'expérience, l'absolu des sciences physiques, le *substratum* de la gravitation, de

[1] Préface d'un disciple, p. XXXVI.

l'affinité, de l'électricité, de l'attraction, ne se vérifie pas, non plus, par l'expérience. Encore une fois, pourquoi donc distinguer et appeler *transitoire* la métaphysique alors que l'on nomme définitives l'astronomie, la physique et la chimie ?

Ainsi, la métaphysique est bien une science, une vraie science, tout aussi définitive que les autres sciences ; et l'on peut affirmer, sans crainte de précipiter la morale dans un « *transitoire* » qui n'est plus à redouter, que l'association de cette dernière à la métaphysique est une association nécessaire, sans laquelle la morale serait sans but comme sans effet ; car la loi dont elle poursuivrait la recherche, étant subjective, — multiple et contradictoire dès lors, — serait absolument insaisissable.

Ce que nous venons de dire de l'association *nécessaire* de la métaphysique et de la morale, nous le dirons aussi de la morale et de l'économie politique. Celle-ci non plus ne peut, dans son évolution, se passer de la morale. A quoi lui servirait de constater des faits, si elle ne se donnait la mission de les apprécier ? Or, à quel point de vue l'économie politique se placera-t-elle pour apprécier les faits et en dégager des règles de conduite sociale? Sera-ce, ainsi que le faisait Smith, au point de vue unique de l'utilité, au point de vue de l'intérêt ?

Mais qu'est-ce que l'intérêt, de quel intérêt s'agira-t-il?... Il y a deux sortes d'intérêt, il y a l'intérêt individuel et l'intérêt général, Auquel des deux s'adressera l'économie politique pour lui demander le criterium à l'aide duquel elle appréciera et jugera les faits économiques?

Si c'est à l'intérêt individuel, autrement dit à la morale subjective, la science économique devient inutile : le meilleur juge de l'intérêt individuel, c'est lui-même.

Si c'est à l'intérêt général, la science économique se confond avec la morale, — morale objective, bien entendu, — car la morale, aidée en ceci de la métaphysique, proclame que l'intérêt général est la norme véritable de la justice, que « *toute la loi* est dans ces seuls mots : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » [1] et que « la science sociale, science de la vie et de la richesse des nations, « est identique à la morale aussi bien qu'à la politique ». [2]

A quelque point de vue qu'on se place, il faut donc reconnaître la nécessité de l'association de ces trois sciences, auxiliaires l'une de l'autre : métaphysique, morale et économie politique. Vainement on tenterait de les séparer : sans la morale, la métaphysique serait

[1] Ep. saint Paul aux Rom., XIII, 8.

[2] Gratry. *La Morale de la loi de l'histoire*, t. I, p. 199,

sans but comme sans utilité; sans la métaphysique, la morale, étant subjective, serait également privée de but et d'utilité; et sans la morale enfin, l'économie politique, n'ayant d'autre critérium que l'intérêt individuel, n'aurait qu'à laisser apprécier les faits économiques par cet intérêt individuel; au risque de voir les règles de la production et de la distribution des richesses transformées en incessants et violents conflits.

C'est ainsi que, placé devant la morale, placé devant le droit, placé devant l'économie politique, le positivisme révèle son impuissance. Il ne peut expliquer le mouvement sociologique; il ne peut distinguer le droit de la force; il ne peut indiquer l'origine de la notion de justice; et le devoir, pour lui, le devoir, sans la reconnaissance duquel toute société humaine est impossible, le devoir est un mot vide de sens, parce qu'il est dépourvu de sanction aussi bien que de cause. Aussi, l'épithète railleuse de *morale de l'avenir*, qui a été donnée à la morale tirée des enseignements positivistes, ne peut être acceptée autrement qu'avec cette acception moqueuse et ironique; car, en réalité, cette prétendue morale de l'avenir, qui replace la *force* au sommet de l'édifice social, qui préconise la sélection des forts et la disparition des faibles dans le combat vital, qui légitime tous les despotismes et doit appeler à leur aide toutes les superstitions; cette morale, cette morale de l'avenir qui, pour améliorer les types, ne craindrait pas d'imiter Sparte, et de rejeter vers la mort les types défectueux; cette morale, disons-nous, bien loin d'être la morale de l'avenir, est la morale du passé.

H.-C. MAILFER.

ETAT ACTUEL DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN ALLEMAGNE

(Troisième article [1].)

I. La distribution, par M. Mithoff, professeur a Dorpat.

La production et la distribution des richesses (ou des biens économiques) ont toujours été considérées comme les deux principales branches de l'économie politique et, selon les tendances des auteurs, on peut dire aussi selon les époques, c'est tantôt à la production, tantôt à la distribution que le premier rang a été attribué [2]. En tout cas, puisque nous avons traité de la production, il est naturel de nous étendre aujourd'hui, dans les limites de l'espace dont nous disposons, sur la distribution, sans nous prononcer autrement sur ce débat.

Dès l'abord nous sommes obligé de nous plaindre d'une obscurité dans la définition de M. Mithoff. Il dit : le produit *net* total de la production nationale forme le revenu total du peuple (de la nation?). Le produit *net?* Puisque ce revenu est « le résultat des efforts de tous », c'est, il semble, le produit brut qu'il devrait dire. En effet, voici des souliers qui sont vendus 20 francs. Ils produisent 2 fr. de bénéfice au patron, 6 fr. de salaires aux ouvriers cordonniers, 1 fr. de bénéfice au fabricant de cuir, tant aux ouvriers tanneurs, aux cultivateurs, aux forestiers et autres qui ont contribué tant soit peu à la production; ou le produit *net* de M. Mithoff

---

[1] Voy. les livraisons de mars et de juin 1883. Nous n'avons pas besoin de rappeler que nous analysons et apprécions le *Handbuch* ou Manuel d'économie politique, de MM. Schönberg et autres, qui a paru, en deux forts volumes, à la librairie Laupp, de Tubingue.

[2] Nous n'admettons pas, comme le soutiennent quelques professeurs de l'école *socialisante*, que les économistes se préoccupent surtout de la production et les socialistes de la distribution. Les économistes font à la distribution la part qui lui est due, les socialistes et « leurs protecteurs » voudraient l'avantager; les économistes pensent qu'en décrivant comment s'opère la production, on indique implicitement comment la distribution doit se faire; mais les choses sont devenues moins simples de nos jours.

comprend-t-il tout, sauf les déchets, le coulage, l'ouillage et le mouillage (encore les déchets aussi doivent-ils être payés), ce qui voudrait dire ici que les 20 francs ne se distribuent pas en entier, mais qu'un certain nombre de centimes se perdent et deviennent la part de la destruction, sans profit pour personne ? On comprend clairement ce qu'on entend par le produit net d'un particulier, mais non ce que serait le produit net d'une nation.

Voici une autre proposition : « La situation économique (richesse, aisance, pauvreté) de chaque citoyen dépend, d'une part, de la grandeur du revenu national, et de l'autre de sa distribution plus ou moins égale. » Cette proposition renferme sa part de vérité. Nous consentons même à lui trouver un sens qui en ferait une vérité absolue, mais une de ces vérités stériles comme M. de La Palisse savait les formuler, ou aussi comme celle que M. Schäffle a énoncée tout récemment : « La meilleure distribution et celle qui rend tout le monde heureux », c'est la traduction très peu littérale, mais assez fidèle de cette proposition : *Der an Vervollkommnung der Gesellschaft fruchtbarste Einkommensprocess ist das Ideal volkswirthschaftlicher Vertheilung der Güter durch die Gesammtheit aller Einkommen* (*Handbuch*, p. 435). Des formules de cette nature, qui sont fort à la mode de nos jours, n'ont d'autre effet, et souvent pas d'autre but, que de jeter de la poudre aux yeux. Si vous admettez la liberté des transactions, la distribution se fera conformément à la nature des choses ; si vous fixez les conditions arbitrairement, c'est-à-dire selon votre appréciation, vous causez d'autant plus de mal que vous faites plus de violence aux choses. Je ne prétends pas dire par là que la liberté soit infaillible et qu'elle ne puisse produire aucun mal ; j'admets qu'elle en produise beaucoup, mais votre intervention en produira davantage, si elle va au delà de l'exercice des grands pouvoirs ou devoirs de l'Etat : justice et protection. Ainsi, nous ne pouvons pas exercer d'influence sur la situation sans fixer le montant des salaires ; approuvez-vous cette fixation ? La grande majorité des rédacteurs du *Handbuch* ne l'admet pas. A quoi servent alors des phrases comme celle de M. le professeur Wagner citée p. 435 en note ? Il veut que la fortune nationale s'accroisse sans cesse et que la distribution se fasse d'une façon telle que chacun ait un revenu suffisant pour satisfaire complètement (*vollständig*) à tous ses besoins physiques et moraux. Tout le monde, depuis l'empereur de Chine jusqu'au dernier mendiant européen, sera de l'avis du savant professeur de Berlin; nous reprochons seulement à M. Mithoff d'avoir cité cette phrase sans avoir indiqué en même temps la manière de résoudre le problème.

L'auteur distingue ensuite les différentes sortes de revenus (ou les éléments du revenu), qui sont : 1° la rente du sol ou la rétribution pour l'usage du sol, c'est le revenu du propriétaire foncier; 2° le salaire, rétribution pour l'usage de la « faculté de travail », c'est le revenu des travailleurs; 3° les intérêts, rétribution pour l'usage du capital, ou le revenu du capitaliste; 4° le bénéfice de l'entrepreneur, la rétribution pour la peine, le risque, la direction de l'entreprise, c'est le revenu de l'entrepreneur (fabricant, patron). M. Mithoff reconnaît comme légitimes ces éléments de la production ou de la distribution, mais, à l'exemple de ses savants maîtres MM. Wagner et Schäffle, il nous fait connaître son « idéal », il veut que chacun ait un résultat net de la production, une part égale à celle pour laquelle il y a contribué. Il nous semble que cet idéal ressemble tout à fait à l'idéal d'Adam Smith, ou à celui de Turgot et autres. Au moyen de la distribution, chaque coopérateur doit retirer de la production une part proportionnelle à sa mise.

M. Mithoff fait ensuite un très bon exposé des opinions émises sur chacun de ces éléments du revenu; il y a là beaucoup de choses nécessairement admises ou connues de tous les économistes et que nous pouvons passer sous silence; nous ne nous arrêterons qu'aux points controversés.

Commençons par la rente du sol. On sait que la rente est un élément abstrait, ou une partie du fermage; nous disons abstrait, parce qu'il serait bien difficile de le traduire en chiffres. On en a même nié l'existence et soutenu que le fermage en entier représente le capital employé pour le défrichement et la mise en culture de la ferme. M. Mithoff combat cette manière de voir, et avec raison; le taux du fermage ne dépend pas uniquement des dépenses que le propriétaire a consacrées à sa terre; la fertilité naturelle du sol y est pour quelque chose. Et cela est évident. Pourquoi payet-on quelqu'un ou quelque chose? 1° parce qu'on en obtient ou qu'on en attend des services; 2° parce qu'on ne peut pas avoir ces services pour rien. Or, il y a un rapport entre le service et le montant de la rétribution : si vous me louez un champ qui rapporte 10 hectolitres de blé je vous donne tant, et je vous payerais davantage s'il me rapportait 20 hectolitres. La rétribution tend à être proportionnelle au service rendu.

La question de savoir si l'on paye ou ne paye pas les forces naturelles est moins importante que l'on croit, car les forces naturelles ne sont pas isolées, mais attachées à l'instrument; c'est cet instrument, le moulin, et non le vent, ou l'eau, la vapeur (c'est-à-dire la force) qu'on vend. De même le champ est l'instrument par

lequel nous faisons pousser les plantes, et nous vendons ou louons plus cher l'instrument puissant que l'instrument faible. On voit que nous étendons le sens de la rente; pour nous c'est tout privilège naturel, même une belle voix, un talent dont on paye les services à l'heureux possesseur. Cette manière de voir a été exprimée en Allemagne par Herrmann, Mangoldt et plus tard par M. Schäffle. En France elle a été émise (peut-être en premier entre tous) par M. Boutron (*Théorie de la rente foncière*, Paris, Guillaumin, 1867) dans un livre couronné par l'Institut en 1858. Hippolyte Passy, dans son Rapport, dit : « Jusqu'ici l'idée que la rente était un attribut particulier à la terre avait dominé les esprits [1] ; l'auteur avait eu le mérite de démontrer définitivement qu'elle apparaît dans les fruits que produisent tous les emplois de l'activité humaine, aussi bien dans ceux que laisse l'exercice des arts manufacturiers et des professions lettrées ou simplement manuelles, que dans ceux que fournit la terre, et que, dans tous les cas, elle a pour source des dons que la nature ne répartit pas également, soit entre les personnes, soit entre les choses. »

Nous ne poursuivrons pas plus loin ce point, l'extension de l'idée de la rente, mais nous toucherons en passant à un autre, l'objection faite par Carey. M. Mithoff démontre aisément que cette objection tombe dans l'eau, car l'ordre dans lequel les différents terrains ont été mis en culture est d'importance secondaire; ce qui produit la rente, c'est qu'il y a des degrés différents de fertilité. En analysant le travail de M. Mithoff et en nous rappelant une récente discussion, nous avons voulu relire les principaux passages de Carey pour voir si nous en aurions la même impression qu'il y a une vingtaine d'années. Elle est, si c'est possible, encore plus défavorable. Vous paraît-il possible, ô lecteur, que les colons choisiront de préférence les plus mauvaises terres? Prenez le livre de Carey, *Principles of social Science* (Philadelphia, J.-B. Lippincott et C., 1858, t. I, p. 108 et suiv.); l'auteur, en accumulant nombre de faits, croit avoir prouvé sa thèse, il l'a si peu prouvée, que nous nous demandons s'il a pu espérer qu'on la prendra au sérieux.

Revoyons d'abord les œuvres de Ricardo, édition Guillaumin (1882), page 36; on y lit : « C'est donc uniquement parce que la terre *varie* dans sa force productive, et parce que, dans le progrès de la population, les terrains d'une qualité supérieure, ou MOINS BIEN SITUÉS, sont défrichés, qu'on en vient à payer une rente pour avoir la faculté de les exploiter. » Donc, non seulement la qualité des terrains, mais aussi leur *situation*, et sans doute aussi les au-

---

[1] Ad. Smith et Ricardo parlent d'ailleurs aussi des mines.

tres avantages et inconvénients, sont pris en considération, comme on peut s'y attendre de gens sensés, intelligents, et ce n'est que ce genre de personnes que Ricardo a en vue.

Voyons maintenant à quel genre de personnes Carey a affaire. A prendre ses récits à la lettre, tous les Américains, ses compatriotes et leurs ancêtres, seraient des idiots. En effet, les premiers émigrants qui ont débarqué à l'endroit qui est actuellement New-York se sont établis sur le « improductive soil » de l'île de Manhattan, ils ont négligé les terrains fertiles qui sont dans le voisinage, terrains qui sont encore en friche aujourd'hui (1, p. 108). Comment des gens aussi inintelligents ont-ils pu devenir la grande nation que vous savez ? Cependant il se pourrait que Carey nous cachât perfidement les raisons profondes que ces émigrants ont eues de préférer l'île de Manhattan. Peut-être craignaient-ils les sauvages, ou les fièvres, ou les inondations. Et en effet, en continuant la lecture on trouve en différents endroits des passages comme celui-ci (p. 113). « The immediate valleys of streams, fertile as were the soils, were and still are avoided *on account of danger* to be apprehended from the fevers which even now sweep off so many of the emigrants to the newer States. » Carey se moque de ses lecteurs s'il suppose qu'ils considéreront les terrains où l'on meurt de la fièvre comme de meilleurs lieux d'établissement que ceux où l'on conserve sa santé. Au récit de la page 115 aussi, on veut éviter les marais ! Nous passons nombre de « faits », pour nous arrêter à deux endroits (p. 122) : « En passant l'Océan et en abordant au Sud de l'Angleterre, le voyageur se trouve dans une contrée où les fleuves sont courts et les vallées limitées, donc très appropriées à la culture. C'est là que César trouva les seules populations de l'île qui avaient fait des progrès dans l'art du labourage... » Il nous semble que voilà un témoignage en faveur de Ricardo. L'autre (p. 127) nous raconte que dans la Gaule César rencontra les *oppidi* sur les « rocky promontories of the coast », ou dans l'intérieur des terres, en Auvergne, comme « secret and safe asylum of crime, amidst inaccessible rocks and wilds ; » c'est-à-dire que ceux qui voulaient se cacher, cherchaient des rochers inaccessibles, etc., etc. Assez, nous espérons que ces quelques citations suffiront pour qu'on cesse d'opposer Carey à Ricardo ; ce n'est réellement pas permis.

En terminant cette partie de notre travail nous ferons remarquer que ce que l'on reproche à Ricardo, c'est, au fond, d'avoir exposé ses idées avec méthode. Il a bien su qu'en réalité on ne passait pas toujours absolument et rigoureusement de la 1re qualité à la 2e, de la 2e à la 3e et ainsi de suite ; mais nous le demandons à tous ceux

qui ont enseigné, pouvait-il, devait-il exposer ses idées autrement que dans un ordre sévère? Et la preuve qu'il a bien fait, c'est que ses idées se sont imprimées dans toutes les mémoires, et ce ne sont pas les Carey et consorts qui les en arracheront.

L'auteur passe ensuite au second élément du revenu, ou à la seconde sorte, si l'on aime mieux, le salaire. Le salaire est le prix du travail; l'ouvrier le vend, le patron l'achète, c'est une marchandise[1]. On peut dire aussi que l'ouvrier loue sa faculté de travail (*Arbeitskraft*); cette manière de parler devient d'usage en Allemagne depuis Karl Marx, mais nous ne sommes pas convaincu que cet usage soit bien bon. Il y a sous cette expression « une tendance », on veut accentuer ce fait que la marchandise *travail* est plus intimement liée à l'ouvrier que toute autre marchandise ne l'est au vendeur. Le travail, dit-on, n'est pas une marchandise comme une autre. Cela est vrai, comme le poisson et le beurre (qui ne se conservent pas) ne sont pas des marchandises comme le fer ou l'or (qui se conservent). Mais il ne faut pas vouloir en tirer par trop de conséquences, car c'est un moyen de s'égarer.

M. Mithoff analyse très bien les différentes formes que prennent les salaires et touche aussi à la participation aux bénéfices et à la coopération, dont il reconnaît toutes les difficultés. Il recherche encore comment on pourrait déterminer le taux des salaires, mais il ne peut guère citer que des généralités, car l'offre et la demande restent toujours l'agent le plus puissant. Dans quelle mesure la concurrence peut-elle faire descendre les salaires au-dessous de ce qu'il faut pour vivre convenablement? A cette occasion il est question de la « loi d'airain » des salaires, attribuée à Ricardo. La *loi d'airain* est une expression de Lassalle, qui est censée fondée sur le passage que nous allons transcrire, mais que l'agitateur allemand a détourné de son vrai sens. Voici comment s'exprime Ricardo (ch. v):

« Le travail, ainsi que toutes choses que l'on peut acheter ou vendre, et dont la quantité peut augmenter ou diminuer, a un prix naturel et un prix courant. Le prix naturel du travail est celui qui fournit aux ouvriers, en général, les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce sans accroissement ni diminution. Les ressources qu'a l'ouvrier pour subvenir à son entretien et à celui de sa famille, nécessaires pour maintenir le nombre des travailleurs, ne tiennent pas à la quantité d'argent qu'il reçoit pour son salaire,

[1] Pour qu'on ne nous cherche pas chicane, ajoutons que nous faisons abstraction du cas où le travail est vendu directement au consommateur.

mais à la quantité de subsistance et d'autres objets nécessaires ou utiles dont l'habitude lui a fait un besoin, et qu'il peut acheter avec l'argent de ses gages..... Le prix courant du travail est le prix que reçoit réellement l'ouvrier, d'après les rapports de l'offre et de la demande, le travail étant cher quand les bras sont rares, et à bon marché quand ils abondent. Quelque grande que puisse être la déviation du prix courant, relativement au prix naturel du travail, il tend, ainsi que toutes les denrées, à s'en rapprocher. C'est lorsque le prix courant du travail s'élève au-dessus de son prix naturel que le sort de l'ouvrier est réellement prospère et heureux, qu'il peut se procurer en plus grande quantité tout ce qui est utile ou agréable à la vie et, par conséquent, élever et maintenir une famille robuste et nombreuse. Quand, au contraire, le nombre des ouvriers s'accroît par le haut prix du travail, les salaires descendent de nouveau à leur prix naturel, et quelquefois même l'effet de la réaction est tel qu'ils tombent plus bas. »

Voilà ce que dit Ricardo. Lassalle résume ainsi ce qu'on vient de lire dans son livre *Offenes Antwortschreiben* : « La restriction du salaire moyen à ce qui est nécessaire pour conserver l'existence et assurer la reproduction conformément aux habitudes d'un peuple, voilà la loi d'airain et cruelle qui domine les salaires sous le régime actuel. » Cette proposition a été très souvent combattue. M. Gustave Cohn est allé plus loin et a montré qu'on n'a pas rendu la pensée de Ricardo. Il a montré notamment que Ricardo avait beaucoup insisté sur le *Standard of Life* (les Habitudes de la vie) ; il a notamment appelé l'attention sur le passage suivant du même chapitre v (*Œuvres*, 1882, p. 62) : « On aurait tort de croire, dit Ricardo, que le prix naturel des salaires est absolument fixe et constant, même en les estimant en vivres et autres articles de première nécessité ; il varie à différentes époques dans le même pays, et il est très différent dans les pays divers. Cela tient essentiellement aux mœurs et aux habitudes du peuple..... Il y a bien des choses qui constituent aujourd'hui le bien-être du paysan anglais, et qu'on aurait regardées comme des objets de luxe à des époques reculées de notre histoire..... Tous les amis de l'humanité doivent désirer que les classes laborieuses cherchent partout le bien-être, les jouissances légitimes, et soient poussées, par tous les moyens légaux, à les acquérir. » Si l'espace le permettait, il nous serait donc facile de montrer qu'on a quelque peu calomnié Ricardo ; du reste, le passage est assez clair par lui-même.

M. Mithoff procède également à la réfutation des propositions de Ricardo, mais sans les altérer ni les exagérer. Il dit seulement que le mouvement de la population n'est pas nécessairement dans un

rapport aussi étroit avec les oscillations des salaires que Ricardo le suppose. Il est d'ailleurs d'avis que les habitudes populaires peuvent s'élever, et qu'elles se sont élevées d'une manière durable, de sorte que « le prix naturel » a une tendance constante à monter.

Nous avons dit que l'auteur n'avait pu, le plus souvent, que donner des généralités sur les moyens de fixer le taux des salaires. C'est en analysant le *salaire naturel* de Thünen qu'il entre plus avant dans la matière. Quand on a dit que le salaire ne peut pas descendre au-dessous de ce qu'il faut à l'ouvrier pour vivre, ni monter au delà de ce que le consommateur consentirait à payer au patron, on a bien indiqué vaguement les limites extrêmes dans les deux sens, mais on n'a pas trouvé le point qui répond le plus à la justice, celui qui marque le « salaire naturel ». C'est J.-E. de Thünen qui, après de longues recherches et beaucoup de calculs, a trouvé la formule $\sqrt{a\,p}$. La lettre p représente ici le produit du travail, a les moyens de subsister pour une famille d'ouvriers qui veut élever deux enfants jusqu'à l'âge adulte (qu'on n'oublie pas que deux adultes supposent quatre naissances). Traduisant cette formule en texte, on trouve le salaire naturel en multipliant (ce qu'il faut pour satisfaire) les besoins de l'ouvrier avec le résultat de son travail et en tirant la racine du produit de la multiplication. Car $a : \sqrt{ap} = \sqrt{ap} : p$, le salaire naturel est le nombre proportionnel moyen entre le besoin de l'ouvrier et le résultat de son travail, c'est-à-dire que le salaire dépasse le besoin dans la même mesure que le résultat dépasse le salaire (*Handbuch*, I, p. 478).

C'est ingénieux, mais cela ne répond pas à la réalité. Il n'est pas tenu compte ici de l'influence de l'offre et de la demande; or, la concurrence n'assure à l'ouvrier aucun minimum, et le prix du travail peut être bien bas. M. Mithoff, s'appuyant sur M. Knies, démontre que le problème est insoluble, qu'il est impossible de faire mathématiquement la part de la rente, du travail, du capital et du bénéfice, car ces facteurs diffèrent par la *qualité*, et l'on ne peut traduire que d'une manière arbitraire les qualités en quantités. Il y aurait encore beaucoup à dire sur cette matière, mais l'espace m'oblige à passer à un autre sujet.

Le troisième élément du revenu, c'est la part du capital, les intérêts. Les auteurs du *Handbuch* en reconnaissent la légitimité et la défendent bien. M. Mithoff cite la polémique de M. Knies contre Rodbertus (*Der Credit*, II, p. 47 et suiv.); nous venons de relire une trentaine de pages de ce remarquable ouvrage du savant professeur de Heidelberg, mais nous ne pouvons réduire ces trente pages en une, nous renvoyons donc au livre. La question a d'ailleurs été suffisamment débattue en France.

Nous arrivons ainsi plus vite au quatrième élément, le bénéfice de l'entrepreneur (du patron, fabricant), que M. Mithoff a traité avec une véritable supériorité. Il ne faut confondre ce bénéfice ni avec le capital, comme le font certains Anglais, ni avec le salaire, comme on l'a quelquefois fait en France. Le bénéfice n'est ni salaire, ni intérêt; c'est la part de l'entreprise, de l'initiative, de la direction, du risque, ou aussi, si l'on veut, de l'intelligence et du succès. Le revenu de l'entrepreneur, c'est ce qui reste après avoir défalqué du produit l'ensemble des frais, savoir : la rente, le salaire, les intérêts. Le bénéfice est la résultante de l'emploi combiné du capital et du travail ; il est toujours gagné par un effort intellectuel et moral qui n'exclut d'ailleurs pas les efforts physiques; on peut travailler à la fois de la tête et des mains, mais c'est l'action intellectuelle qui domine ici.

Le bénéfice étant ce qui reste au fabricant, tous frais payés, et comme les salaires font partie des frais, on a soutenu que le bénéfice était d'autant plus élevé que les salaires sont plus bas. La mauvaise foi a exagéré à l'excès ce qui peut exister d'opposition entre les deux éléments de la production et en a fait un thème de déclamations. En fait, nous avons souvent observé que *les salaires s'élèvent et baissent avec les bénéfices;* plus le fabricant gagne, plus il peut, et plus aussi il est disposé à payer ses collaborateurs, qui, d'ailleurs, ne manquent pas de lui demander leur part du gâteau. Rarement le fabricant réussirait à élever ses bénéfices aux dépens des salaires, quoi qu'en disent les socialistes de toutes les nuances. Ce qui est curieux, c'est qu'après Mangoldt (*Der Unternehmergewinn*), qui a fait le livre classique sur « le bénéfice de l'entrepreneur », personne n'a peut-être mieux défendu la légitimité des bénéfices que M. Schäffle, qui est actuellement peut-être plus socialiste qu'économiste. Il est vrai que le travail auquel nous faisons allusion date de 1864 (*D. Vierteljahrschrift*, n° 106) et que sa conversion est postérieure. Or, M. Schäffle considère le bénéfice de l'entrepreneur comme la récompense ou l'indemnité (*entgelt*) pour s'être chargé de la plus haute fonction économique qui existe, celle de satisfaire aux besoins de la société aux moindres frais possibles... L'entreprise qui, au moyen du capital, avance au travail les valeurs qu'il n'a pas encore produites (paye des salaires avant d'avoir obtenu un produit vendable) est un bienfait et une nécessité ; sans elle, il faudrait renoncer à la division du travail et à toute civilisation économique... Il est très avantageux pour l'ouvrier que l'entrepreneur rende (immédiatement) échangeable un travail non encore effectué.

II. La question ouvrière, par M. Lujo Brentano.

Nous passons plusieurs chapitres ou monographies du *Handbuch*, — nous reviendrons sur nos pas, — pour traiter la *Question ouvrière* immédiatement après la *Distribution*. Nous désirions d'ailleurs consacrer un peu plus d'espace au travail de M. le professeur Brentano qui est l'auteur classique sur la matière, pour s'en être fait une spécialité depuis près d'une vingtaine d'années et pour avoir su éviter de tomber dans le socialisme. Nous ne prétendons pas qu'il ait toujours raison, loin de là; mais qui a toujours raison? Du reste, entrons en matière, on verra bien.

M. Brentano commence son travail par des considérations philosophiques sur le développement de l'humanité. C'était peut-être un chapitre inattendu, mais ne l'en blâmons pas trop, car s'il trouve, comme tous ceux qui ont abordé la question avant lui, que l'humanité doit développer toutes ses facultés, etc., etc., il présente des considérations qui forment une excellente introduction à son sujet. Deux tendances qui semblent irréconciliables contribuent, selon lui, à conduire l'humanité vers son but. L'une de ces tendances, c'est la différenciation qui s'opère dans le sein de la société. Comme tous les hommes ne sont pas également accessibles au progrès, l'inégalité s'établit, tant au point de vue cultural qu'au point de vue de la fortune. Sans la propriété et l'hérédité la civilisation ne peut pas atteindre une certaine intensité. Mais là ou l'inégalité devient tout à fait dominante, au lieu de considérer chaque homme comme son propre but, on se met à considérer les classes inférieures comme le moyen d'assurer les jouissances des classes supérieures; l'unité de civilisation se rompt et la culture des classes supérieures est menacée par les classes inférieures, ce qui met la civilisation en danger. Il s'ensuit que la conservation et l'épanouissement des facultés des classes supérieures rendent nécessaire l'existence d'une seconde tendance, celle de répandre parmi des masses croissantes les bienfaits des progrès culturaux atteints par quelques-uns. Cette tendance vers la réalisation de l'égalité sociale donne naissance au mouvement ouvrier actuel. Mais cette seconde tendance non plus ne doit pas l'emporter, car elle détruirait la propriété et l'hérédité, c'est-à-dire l'inégalité, rendrait impossible tout progrès ultérieur, tout développement de la civilisation, et empêcherait les classes inférieures elles-mêmes de s'élever à un niveau cultural supérieur. Ces deux tendances contraires trouvent leur conciliation dans ce but idéal qui est : la plus grande perfection de tous. Aussi, aucune des deux tendances ne doit l'emporter complètement, quoiqu'il puisse être nécessaire que l'une ou l'autre

prédomine temporairement. — Mais la limite, qui la fixera; la balance entre les deux forces, qui la tiendra? Voilà ce que M. Brentano n'a pas dit, probablement parce qu'il l'ignore comme nous.

Passons l'historique de la question pour nous arrêter sur le chapitre où l'auteur recherche les causes de la crise actuelle, c'est-à-dire les causes de la question ouvrière. Il en trouve trois : 1° la législation suppose que l'ouvrier peut contracter librement pour la vente de son travail; 2° la domination que le patron exerce sur l'ouvrier par le pouvoir qu'il a de fixer le prix du travail, etc.; 3° l'incertitude de l'avenir. L'auteur entre dans des développements.

1. L'auteur considère d'abord l'ouvrier comme vendeur de travail. Le travail n'est pas une marchandise comme une autre, elle ne s'expédie pas aisément comme du fer ou de la toile; le travail reste attaché à l'ouvrier et l'on sait que celui-ci ne peut pas se déplacer à volonté, en supposant même qu'il sût où aller. Avec cela il ne peut pas attendre, pour vivre, il faut qu'il travaille à tout prix. Il contribuera ainsi à la baisse des salaires, qu'il sera souvent impuissant à faire remonter. Lorsque les salaires remontent, il peut profiter de sa nouvelle aisance pour élever son train de vie, la somme de ses besoins, c'est-à-dire le point au-dessous duquel les salaires ne pourront plus descendre (?). Mais s'il veut obtenir ce résultat, il ne doit pas se presser de se marier. Aura-t-il cette sagesse? Il est probable que non, et parmi les mille raisons qu'il se donnera, il y aura l'argument qu'il tirera de l'étourderie des autres : « puisque je dois souffrir des conséquences de la faute des autres (qui en multipliant les enfants rendront la concurrence plus ardente), pourquoi m'imposerais-je des sacrifices? »

Entre parenthèses : ce n'est pas sans quelque hésitation que je résume ce dernier argument. Les auteurs allemands et ceux d'autres pays reconnaissent sans la moindre difficulté qu'il y a un rapport nécessaire entre la population et les subsistances. En France, on ne veut pas le reconnaître, ou plutôt on ne veut pas l'avouer de crainte d'être qualifié de malthusien. C'est une faiblesse que nous avons là, car que signifie ce mot? Prétend-t-on qu'il n'y a pas de rapport entre la population et les subsistances, en d'autres termes, qu'on peut vivre sans manger, ou pense-t-on pouvoir multiplier les produits du sol à volonté? — Revenons à M. Brentano.

2. L'auteur prétend que le patron est seul à fixer les salaires. Ce point nous semble contredit par beaucoup de faits que tout le monde a pu observer sans peine; on peut se demander en outre si, dans beaucoup de cas, la chose n'est pas inévitable, car le patron

est souvent seul renseigné sur le prix que la marchandise peut supporter. En tout cas, la supériorité du patron a des limites, même vis-à-vis de l'ouvrier isolé. L'auteur parle ensuite des abus très réels que cause le *trucksystem*, l'obligation d'acheter chez le patron les objets nécessaires à la vie, abus contre lesquels la législation est intervenue. Mais il reste encore plus ou moins à faire sur ce terrain.

3. Quant à l'insécurité pour l'avenir, c'est un mal très réel, mais auquel beaucoup d'autres personnes, en dehors de la classe ouvrière, sont exposées. Ce point est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'insister; il est seulement un détail que nous voudrions relever. On sait que l'ouvrier peut s'assurer une rente viagère en faisant des versements mensuels, et une rente viagère, c'est la sécurité de l'avenir. Soit, dit M. Brentano, mais, ajoute-t-il, si une circonstance quelconque lui enlève son travail et l'empêche de continuer ses versements, il perd ses droits. M. Brentano a même publié, il y a quelques années, une excellente brochure dans laquelle il a montré comment on pouvait remédier à ce mal; il nous semble qu'il est aisé de le faire disparaître, car il n'existe pas en France. On n'a qu'à imiter l'organisation de notre caisse des retraites pour que cette cause d'insécurité cesse d'exister; *ce qui est versé n'est jamais perdu.* Un ouvrier qui manquerait quelquefois ses versements recevrait seulement une rente un peu plus faible, voilà tout; rien ne l'empêcherait, du reste, de faire d'autres fois des versements doubles et de combler le déficit.

Relativement à la crise ou à la question ouvrière, l'auteur distingue quatre manières de voir, ou, si l'on veut, quatre écoles qui se comportent chacune à sa manière. Voici comment il les caractérise :

Il y a d'abord les conservateurs. Ce sont les partisans des physiocrates et des doctrines d'Adam Smith; ils croient que la liberté suffit et que tout le mal vient du manque de capitaux. L'auteur analyse avec assez d'exactitude l'opinion des économistes, mais il pousse ces opinions à l'extrême et emploie les termes les plus durs, comme on ne les trouve que chez les enfants perdus du parti. Les nuances ont souvent une importance majeure, de sorte qu'il n'est pas permis de mettre un mot pour un autre, tout synonymes qu'ils soient.

Il y a ensuite les réactionnaires. Ce sont les partisans de l'ancien régime économique, qui demandent le rétablissement des corporations d'arts et métiers. Une grande partie de la petite industrie s'est rangée sous cette bannière, mais avec eux quelques grands fabricants, des « magnats industriels ». Ils ne veulent pas entendre par-

ler de liberté et d'égalité pour les ouvriers, qu'ils voudraient ramener sous le joug.

La troisième école comprend les radicaux, parmi lesquels M. Brentano compte les socialistes. Ceux-là rejettent la liberté, comme ne servant qu'à faire opprimer le faible par le fort, et la propriété, comme établissant l'inégalité. Deux partis se partagent cette manière de voir : les démocrates socialistes, qui sont républicains, et les socialistes monarchiques, les partisans du « socialisme d'État ». Rodbertus, M. Ad. Wagner, M. Rodolphe Meyer et quelques autres se rangent sous ce drapeau.

Enfin, il y a les libéraux, parmi lesquels M. Brentano distingue plusieurs nuances. Les uns sont ceux qui, comme le parti (politique) des progressistes, rejettent l'intervention de l'État, et que, pour notre part, nous trouvons très difficile de distinguer du parti que M. Brentano a désigné ci-dessus comme conservateur ; cette classification est évidemment influencée par les sentiments personnels de M. Brentano. Les autres sont des socialistes chrétiens où il faut encore distinguer les protestants des catholiques, qui font bande à part. Enfin, il y a les libéraux tout purs, parmi lesquels naturellement M. Brentano se compte. Ce que les diverses nuances de l'opinion libérale ont en commun, c'est la conviction de la nécessité de maintenir la propriété et l'hérédité, par conséquent l'inégalité des fortunes. L'égalité ne peut produire que la pauvreté générale, l'abaissement de la civilisation, la destruction de toute culture intellectuelle.

M. Brentano va nous dire maintenant (p. 944 et suiv.) par quels moyens on pourrait, selon lui, résoudre la question ouvrière.

Il commence par établir que son *sujet* n'est ni l'ouvrier exceptionnellement fort, ni le très faible, mais l'ouvrier moyen qui forme la masse. Puis il divise les mesures à prendre en trois catégories : 1° mesures pour conférer réellement à l'ouvrier la liberté nécessaire pour qu'il puisse coopérer avec le patron à la fixation du prix du travail ; 2° mesures pour poser des freins à la domination du patron sur la vie physique, intellectuelle, morale, sociale et politique de l'ouvrier, sur ses recettes et dépenses, et sur la fixation des salaires ; 3° mesures pour assurer l'avenir de l'ouvrier et de sa famille contre les dangers provenant des accidents et du chômage, enfin pour relever la culture de l'ouvrier. Hâtons-nous de dire qu'un grand nombre des mesures que M. Brentano expose dans un ordre systématique ont déjà été prises dans certains pays, du moins en grande partie ; mais il s'agissait de frapper fort et, pour ne pas affaiblir l'effet du plaidoyer, on n'a pas assez distingué ce qui était fait de ce qu'il restait à faire.

On peut arriver à la solution de la question ouvrière par deux voies : l'une tend à supprimer le salariat, elle propose donc la création de sociétés coopératives de production; l'autre laisse subsister les salaires et provoque les mesures que nous venons d'indiquer sommairement, et dont il va être plus amplement question.

M. Brentano commence par examiner les effets des sociétés de production. Il montre que ces utiles sociétés sont difficilement réalisables, qu'il faut un concours de circonstances favorables pour qu'elles réussissent, et que même en cas de succès, le gain supplémentaire des ouvriers n'est pas si grand qu'on pourrait le croire. Du reste, la meilleure preuve des difficultés que la coopération présente, c'est sa rareté; elle a été préconisée sur tous les tons, mais peu de sociétés se sont fondées, et parmi celles qui ont été lancées, une élite seulement a réussi. Ce n'est donc pas encore là le moyen de rendre heureux tous les ouvriers. Bien entendu, M. Brentano est sympathique à ces sociétés, mais tous les économistes l'ont été; il soutient le contraire page 930, mais je n'ai pas souvenir que les économistes aient été défavorables aux associations..... poursuivant un but raisonnable.

Abordons maintenant le cas où le « salariat » est conservé. — Qu'on me permette une parenthèse. On abuse assez de ce mot de salariat dans un intérêt personnel quelconque, je ne parle pas de ceux-là; mais les personnes qui l'emploient de bonne foi, dans un sens défavorable, oublient qu'eux-mêmes préfèrent un revenu moindre et CERTAIN à un revenu plus fort, mais INCERTAIN. Aussi ceux qui parlent de participation aux bénéfices ajoutent toujours : mais le salaire tout de même; on demande les deux à la fois, le certain d'abord et avant tout, l'incertain par-dessus le marché. Je me sers du terme de participation pour suivre l'usage; mais au fond, elle est d'une *extrême* rareté parmi ceux qui se vantent de la pratiquer; on donne des primes, des « tantièmes », voilà tout. C'est très sage, très utile, mais ce n'est pas la participation, mais pas du tout. — Revenons à M. Brentano.

Après la coopération et la participation, M. Brentano parle des institutions que les patrons ou fabricants fondent en faveur de leurs ouvriers; M. Brentano les passe brièvement en revue, mais ne s'y arrête pas, car ce n'est pas là le nœud de la question.

Le point essentiel, le pivot de tout le système, un autre chapitre le traite sous ce titre : « La réalisation de la liberté du contrat de travail ». Ce contrat relatif au travail, M. Brentano, pour le besoin de sa cause, lui donne une extension qu'il a rarement (et seulement abusivement) dans la réalité, il dit que ce contrat donne au patron, à « l'employeur », pouvoir sur la personne de

l'ouvrier, dans tous les rapports de son existence (*Herrschaft über die Person des Arbeiters in allen Beziehungen seines Daseins*), ce qui est une évidente exagération. Elle était inutile, car il suffisait de dire que l'ouvrier isolé, ne pouvant pas soutenir à forces égales la lutte contre le patron (ce qui est vrai quand il court après le patron, mais non quand le patron court après lui), il faut venir à son aide. Or il n'y a que deux manières de venir à son aide : ou le gouvernement, l'État, le protège, ou les ouvriers se forment en corporation pour se protéger eux-mêmes; alors chaque membre est protégé par la collectivité. M. Brentano ne veut pas entendre parler de l'intervention du gouvernement dans la fixation des prix, il démontre excellemment les maux qui en résulteraient; il se prononce donc en faveur de l'organisation corporative des ouvriers : les trades-unions, syndicats, gewerbvereine, feraient eux-mêmes leur affaire ; ils s'aideront et le ciel les aidera. Voilà le fin mot, et certes l'idée est logique, elle renferme une bonne part de vérité, mais on peut se demander dans quelle extension on doit appliquer cette mesure. Consultons M. Brentano, car nous voilà en plein sur son domaine, il est le saint Paul des trades-unions, car il a été converti lors d'un voyage qu'il fit en Angleterre et depuis il est l'apôtre des corporations ouvrières, et ses exagérations ne proviennent que d'un excès de zèle qui réclame toute notre indulgence, car l'auteur travaille pour une bonne cause, « le développement de tous vers la plus grande perfection ».

Après un court historique des associations formées par les ouvriers d'une même profession dans les divers pays, associations qui de locales sont souvent devenues nationales, M. Brentano fait connaître, à titre de modèle, l'organisation des Trades-Unions les mieux combinées de l'Angleterre.

L'association professionnelle [1] ne comprend que des ouvriers d'un même métier, dont les intérêts professionnels sont complètement identiques, mais elle tend à englober l'ensemble des ouvriers d'un pays. Les ouvriers d'une localité forment une société élémentaire ou branche ayant une certaine autonomie, et un comité de direction élu siège dans ce qu'on peut appeler le chef-lieu de l'*a. p.* Le secrétaire général de ce comité est nommé pour dix ans, il est rétribué et exerce une grande influence, ce qui prouve que l'on fait de bons choix.

---

[1] Pour n'avoir pas à chaque instant à répéter ces deux mots multisyllabiques, nous les remplacerons par leurs initiales : *a. p.* Nous évitons l'emploi du mot *syndicats*, parce qu'on lui attribue des acceptions trop ondoyantes et diverses n France.

Les membres des *a. p.* payent un droit d'entrée et des cotisations hebdomadaires, et si ces cotisations ne suffisent pas, on peut généralement demander encore des suppléments. Les sociétés élémentaires ou locales perçoivent les versements, mais à titre d'agent de l'*a. p.;* le comité peut en disposer, il compense d'ailleurs les fonds perçus ou dépensés dans les différentes localités. On ne reçoit comme membre d'une société que des ouvriers capables et qui ont fait leur apprentissage; on exclut ceux qu'on reconnaît ne pas savoir leur métier, chaque membre devant mériter le salaire minimum admis, afin que la valeur réelle du travail ne périclite pas. Les mauvais ouvriers étant obligés de se contenter d'un salaire moindre, ils pèseraient sur le taux des salaires des bons. La société élémentaire est juge des différends qui s'élèvent entre un patron et l'un de ses membres; si ce dernier lui semble avoir raison, elle le soutient par un *grant,* une allocation; si elle lui donne tort, c'est à ses risques et périls qu'il s'expose à perdre son travail. De même, la société élémentaire ne peut pas ouvrir une grève sans l'assentiment du comité central de l'*a. p.;* si elle le fait, c'est à ses dépens. Avant d'en arriver à ces extrémités, le comité envoie des délégués aux patrons menacés et parvient souvent à établir un compromis; en cas d'insuccès, la société affiliée est soutenue et reçoit l'allocation. De cette façon, les ouvriers peuvent lutter à armes égales avec les patrons.

Nous avons abrégé cette analyse, parce que la matière est suffisamment connue, mais nous allons relever quelques points dans les développements que l'auteur ajoute pour montrer comment les *a. p.* parviennent à égaliser la force entre le capital et le travail. L'ouvrier a besoin de connaître l'endroit où son travail se placerait le plus avantageusement; l'*a. p.* qui entretient une correspondance suivie avec toutes ses branches ou sociétés locales tient à jour une statistique du travail, donne les indications désirées et facilite le déplacement des ouvriers en leur payant le voyage. Si la demande du travail diminue, les *a. p.* ne permettent pas à leurs adhérents de travailler au-dessous du salaire normal; elles préfèrent, ou entretenir les ouvriers inoccupés avec les fonds de la société, ou faire réduire pour tous le nombre des heures de travail. Si la crise n'est pas longue, les fonds de l'association suffisent pour traverser la crise sans dommage et voir remonter les salaires. Si, au contraire, la diminution de la demande est durable, l'*a. p.* encourage l'émigration des ouvriers inoccupés en leur payant les frais de voyage, et s'efforce de diminuer le nombre des apprentis.

Lorsque la demande de travail augmente, les *a. p.* n'en profitent pas toujours pour faire élever les salaires, c'est la conséquence né-

cessaire du principe qu'il faut maintenir le prix du travail à son niveau normal. On ne pousse à la hausse des salaires qu'aux époques où l'on peut espérer qu'elle aura de la durée. Les ouvriers tirent néanmoins avantage des conjonctures favorables au travail. D'abord, les ouvriers supplémentaires sont tous placés ; puis il y a les heures supplémentaires mieux payées. On n'a pas à craindre les bras supplémentaires qui viennent d'autres professions, car on n'accepte que ceux qui ont fait leur apprentissage. De cette façon, lorsque la situation du marché change, on abandonne d'abord les heures suppémentaires et l'on soutient ensuite les ouvriers inoccupés ; on est donc moins atteint des oscillations de la demande que si l'on devait lutter isolément.

Outre ce que les *a. p.* peuvent faire par l'encouragement à l'émigration et la diminution des apprentis, elles rendent de grands services en habituant les ouvriers à avoir l'œil ouvert sur la situation du marché et d'agir en conséquence ; en leur inspirant pour leurs intérêts une sollicitude mieux raisonnée ; en leur donnant le goût des prévisions, la prévoyance éveille dans les ouvriers la conscience de leur devoir de dominer leurs penchants sexuels. C'est le sentiment vif de leur solidarité qui leur donne la force de subordonner l'intérêt individuel à l'intérêt commun.

Nous trouvons M. Brentano trop optimiste. Plus loin, cet optimisme se fait jour d'une manière encore plus caractéristique, lorsqu'il examine l'effet de la hausse des salaires. Selon lui, plus les ouvriers gagnent, mieux ils vivent, et ensuite, mieux ils vivent, plus leur travail est intense. Est-ce bien vrai? Ne sait-on pas que les ouvriers les mieux payés sont souvent ceux qui travaillent le moins, trois ou quatre jours par semaine seulement? D'un autre côté, M. Brentano, après avoir admis que les salaires peuvent faire augmenter les frais de production, ne trouve à dire que ceci : ou les patrons gagneront moins, ou le consommateur payera plus, et dans les deux cas on mettra un frein à l'inégalité des fortunes. Mais si le consommateur ne veut pas payer davantage? — Ce cas s'applique souvent, l'auteur le prévoit, aux marchandises d'exportation. — Eh bien, dit-il, si le fabricant ne peut pas supporter la perte, il abandonnera cette industrie, il vaut mieux que les industries qui rapportent peu périssent que de causer des souffrances. Et que feront les ouvriers qui en ont vécu? Ils se rejetteront forcément sur d'autres industries dont ils feront baisser les salaires. Et vous ne pouvez les en empêcher qu'en les nourrissant à ne rien faire.

En face de ces associations d'ouvriers, s'élèvent ou s'élèveront des associations de patrons. Ces derniers ont besoin de se défendre,

et aux grèves ils opposeront le *lock out*. Le renvoi de tous les ouvriers d'une profession les empêche de ruiner le fabricant isolé au moyen de la mise en interdit. Deux armées sont donc en présence, comment éviter la bataille? On ne s'y jettera pas de gaîté de cœur, soit; mais si l'on ne parvenait pas à s'entendre? Il y aurait, répond-t-on, des chambres de conciliation. Il ne s'agit pas ici de prud'hommes qui jugent le passé, mais d'experts décidant de l'avenir et qui fixeront le prix du travail. Les chambres se composent de patrons et d'ouvriers en nombre égal et d'un président désintéressé. Si, après discussion, les partis ne peuvent pas s'entendre, c'est le président seul qui décide. M. Brentano dit que les industries qui ont institué des chambres de conciliation n'ont jamais eu de grèves; ses souvenirs le trompent; nous avons, plus d'une fois, lu dans les journaux que la conciliation n'a pas été acceptée et, d'un autre côté, beaucoup d'industries n'ont jamais consenti à instituer ces chambres. Dans nombre de cas, les divers établissements sont soumis à des conditions trop différentes pour se soumettre étroitement à la même règle, les frais de transport, souvent le prix des matières premières, la puissance des machines, la clientèle acquise (sans parler de l'habileté du chef) ne sont pas les mêmes, et l'un peut consentir à des conditions qui seraient ruineuses pour l'autre. Sans doute, si les chambres de conciliation pouvaient être généralisées, ce serait une excellente chose, mais il ne faut pas y compter. Aussi, M. le pasteur Stœcker veut-il que l'État les introduise de force. On voit bien que M. le pasteur sait prêcher devant la cour et ameuter la populace contre les juifs, mais que l'économie politique, dont il a l'audace de se mêler, lui est inconnue. M. Brentano, qui est économiste, s'élève contre l'intervention de l'État, il en montre les terribles inconvénients; pour qu'elle soit un bienfait, cette organisation doit être le produit d'une génération spontanée.

Nous pouvons passer le chapitre qui expose ce que la législation a fait pour la protection de l'ouvrier : loi sur le travail des femmes et des enfants; loi sur l'inspection des fabriques au point de vue sanitaire, etc. ; loi sur les caisses de secours, d'épargne, de retraite ; loi contre le système du troque, et beaucoup d'autres. Les appréciations de l'auteur sont toujours intéressantes, bien que parfois discutables, mais nous croyons devoir réserver l'espace dont nous disposons pour le chapitre sur l'assurance des ouvriers.

Avant d'aborder le sujet en question, nous devons protester contre un raisonnement de l'auteur (p. 978), d'après lequel un consommateur aurait tort de ne pas payer pour un produit ce que l'on en demande. Supposons que les frais de production d'un objet

soient de 10 fr., le consommateur ne veut donner que 8 fr., et l'on cesse la fabrication; de cette façon l'ouvrier perd son gagne-pain et tombe à la charge de l'assistance publique.... pour M. Brentano, c'est le consommateur qui est coupable ici. Or, si le consommateur ne possède que 8 fr.? Et n'est-il pas libre de juger combien cet objet vaut pour lui? L'auteur ne maintiendrait peut-être pas sa proposition s'il la voyait ainsi dégagée de celles qui l'entourent, mais tout élément d'erreur, quelque petit qu'il soit d'abord, ne peut que grossir à chaque conséquence ultérieure. Mais ne nous arrêtons pas à ce détail, puisque nous sommes d'accord avec M. Brentano sur le point cardinal de la question : il faut que l'ouvrier soit assuré contre les accidents, contre les maladies, contre les misères de la vieillesse. Nous avons le même but, mais si ce but n'est pas en question, c'est le chemin qui y mène. Ainsi donc : qui doit payer l'assurance? En tout cas, ce n'est pas l'Etat, répond M. Brentano. S'il la payait, dit-il, il introduirait sous le nom d'assurance un système d'assistance publique, qui se généraliserait et serait d'une grande injustice. Nous le pensons aussi, mais pas tout à fait par les mêmes raisons que l'auteur. — Si ce n'est pas l'Etat (la totalité des citoyens, l'impôt) qui paye, restent le patron et l'ouvrier. M. Brentano trouve qu'il est indifférent que ce soit l'un ou l'autre qui exécute l'acte matériel du versement, puisque, en fin de compte, c'est toujours sur le produit du travail de l'ouvrier que la dépense est imputable. La question de savoir s'il convient que l'ouvrier touche d'abord cette partie de son salaire qui doit couvrir l'assurance et le verse ensuite à la caisse, ou que le patron la retienne et la passe directement à la caisse, est d'ordre secondaire. Ici aussi l'auteur suppose l'incidence de cette charge qui, de l'ouvrier passerait toujours au consommateur.

Nous admettons que cette incidence puisse avoir lieu, et même qu'en fait elle soit fréquente, nous admettons aussi le principe que le prix d'un objet doit renfermer le remboursement des frais de toutes sortes qu'il a coûtés, mais beaucoup de circonstances peuvent s'y opposer : la concurrence industrielle, le goût du consommateur, l'inhabileté de l'ouvrier. Et si le consommateur ne consent pas à payer le prix? L'atelier se fermera, et les ouvriers iront travailler ailleurs. Mais s'ils n'ont pas voulu travailler à prix réduit dans leur propre atelier, peuvent-ils espérer être mieux rétribués dans une industrie où ils seraient de simples surnuméraires? Nous en concluons que lorsque le travail peut faire payer au consommateur tout ce qu'il veut, tant mieux pour lui ; mais si le consommateur ne veut pas lui payer le champagne, le travail devra se contenter de piquette. C'est le travail qui s'est trompé en croyant

qu'il y aura du champagne pour tout le monde. On ne paraît pas vouloir admettre que le salaire ait à subir des fluctuations, et qu'il puisse avoir à prendre à sa charge les frais de l'assurance. Sans doute, si tous les ouvriers étaient des sages, s'ils avaient toutes les vertus et toutes les facultés, bien des choses seraient possibles, mais on le sait, la perfection ne loge nulle part sur la terre; on dit qu'elle habite le palais de l'idéal qui se trouve, croit-on, à l'étoile polaire.

Il y a lieu de distinguer entre les différents maux contre lesquels on doit s'assurer. En première ligne, nommons l'assurance contre les accidents. M. Brentano admet que cette assurance puisse être rendue obligatoire pour le patron, car il doit des dommages-intérêts en cas d'accident, et sans l'assurance l'indemnité est illusoire; l'ouvrier doit, pour l'obtenir, faire un procès au patron et le gagner. Les autres assurances les plus importantes à mentionner sont celles contre les maladies et contre le chômage. C'est qu'il faut vivre pendant qu'on est malade et pendant qu'on est sans travail. Mais il y a encore une autre raison en faveur de ces assurances, sur laquelle M. Brentano a le mérite d'avoir insisté avec le plus de force, c'est que les primes pour la caisse de retraites et d'autres doivent être payées sans interruption, sinon l'ouvrier perd les droits acquis par ses versements antérieurs, il aurait dans ce cas payé.... pour rien. Ainsi, pendant qu'il est malade, c'est la société de secours mutuels qui le met en état de verser à la caisse de chômage, pendant qu'il est sans travail, c'est le caisse de chômage qui le met en état de payer sa cotisation à la société de secours mutuels, enfin l'une et l'autre lui permettent de rester fidèle à la caisse de retraite.

C'est la caisse de chômage qui doit le plus de reconnaissance à M. Bretano, il a fait disparaître en grande partie la défaveur qui l'entourait. On avait peur des abus auxquels elle pouvait donner lieu, et si les abus n'ont en effet pas manqué, il ne faut pas les exagérer. On a d'abord distingué le chômage volontaire du chômage involontaire, et l'on a commencé par justifier ce dernier; enfin M. Brentano a soutenu, non sans succès, qu'il était le plus souvent difficile de distinguer entre qui ce est ici volontaire ou forcé, car il est des choses auxquelles l'ouvrier ne saurait jamais consensentir bénévolément. Ce qui fait du tort aux caisses de chômage, c'est qu'elles ne peuvent être constituées que par des associations ouvrières, et qu'elles ressemblent trop à une arme de guerre.

L'assurance à une caisse de retraite pour la vieillesse ne peut, selon M. Brentano, être réalisée que sous le régime corporatif, car l'association professionnelle peut seule garantir le payement régulier

de la prime. Nous le répétons, cette régularité de versement est désirable, mais la caisse peut être organisée de manière à la rendre presque inutile; rien n'empêche que les versements opérés restent acquis comme cela a lieu en France. On a cru en Allemagne pouvoir se passer des *Trades-Unions* en rendant les versements obligatoires. Le patron doit y veiller, en faire au besoin l'avance, etc. On peut penser ce que l'on veut de cette obligation, mais on vient de voir que l'obligation est aussi inutile que l'association professionnelle pour assurer la retraite. M. Brentano dit qu'il est souvent arrivé que des ouvriers ont fait les versements et n'ont finalement pas eu la retraite, car des chômages ou des maladies les ont empêchés de payer leurs primes, de sorte que leur droit est devenu caduc. Mais encore une fois, c'est que la caisse était mal organisée. Voici comment les choses devraient se passer : celui qui a versé 1 fr. a acquis x centimes de rente à telle date; s'il verse un second franc, il touchera $x + y$ centimes et ainsi de suite. Si ses versements se suivent sans interruption, il aura 600 fr. de rentes; s'il y a des lacunes, il n'aura que 550, ou 500, ou 400 fr., mais ce qui est acquis reste acquis.

Nous passons quelques chapitres moins importants, où nous croyons même découvrir quelques idées utopiques, pour arriver aux conclusions. Résumons-les autant que possible. La liberté et l'égalité devant la loi, ces bases du régime des Etats modernes, sont des biens précieux, mais elles ne profitent complètement qu'aux individualités les mieux douées de la classe ouvrière; les masses n'en jouissent que si elles forment des associations professionnelles organisées pour la défense de leurs intérêts communs. Déjà les lois ont fait disparaître nombre d'abus; il reste aux associations à s'assurer les meilleurs salaires que le marché comporte et à instituer des chambres de conciliation pour que leurs luttes avec les patrons restent pacifiques et ne sortent pas des limites de la justice. Il faut ensuite des assurances pour garantir le présent et l'avenir, puis des sociétés de consommation pour améliorer la vie matérielle, enfin, des efforts faits par chacun et par tous pour s'élever à un niveau moral et intellectuel supérieur, ce qui généralisera les bienfaits de la civilisation.

« Toutefois, ajoute M. Brentano, il est certainement plus facile aux couches supérieures de la classe ouvrière qu'aux couches inférieures de se servir de ces moyens pour se relever. Il n'est pas impossible, qu'à mesure que les couches supérieures parviennent à une organisation plus conforme à leurs besoins, il s'établisse entre celles-ci et les autres des intérêts divergents. Mais le progrès de l'humanité dans la civilisation a toujours eu lieu par cou-

ches. Et si l'on doit avoir un jour, en face d'un quatrième ordre satisfait, un cinquième ordre mécontent, et qu'il en surgisse une nouvelle question ouvrière, ce sera à l'époque qui la verra naître à s'en occuper. »

Ainsi, les mesures proposées par M. Brentano ne satisferont qu'une élite d'ouvriers, mais est-il sûr que cette élite puisse se séparer du reste de la classe, et ce reste — la partie la plus nombreuse — ne sera-t-elle pas un obstacle au progrès de l'ensemble des travailleurs manuels?

III. La consommation, par M. W. Lexis.

Nous avons parlé de la production et de la distribution, nous devons consacrer quelques lignes à la consommation. M. Lexis rappelle que cette partie de l'économie politique a été quelque peu négligée par ses prédécesseurs, dont quelques-uns étaient même d'avis que l'économie politique n'avait à s'occuper que de production et de distribution. Mais ils avaient tort, car la consommation est le but, la production et la distribution sont des moyens. Seulement, l'importance des choses ne se calcule pas d'après le nombre des pages qu'on consacre à leur exposition dans un livre; si nous prenions cette mesure, nous pourrions dire que les auteurs du volume que nous analysons ne lui attribuent eux aussi qu'une faible importance, puisque sur 1.244 pages, ce volume n'en consacre que 35 à la consommation. Le nombre des pages n'est donc pas la mesure applicable; si l'on s'étend si peu sur cette matière, c'est qu'il n'y a pas beaucoup à en dire, et encore moins à discuter.

Il faut rendre à M. le professeur Lexis cette justice qu'il a su rajeunir le sujet. Il l'a divisé en quatre chapitres. L'un est intitulé *la consommation objective*, c'est-à-dire la consommation en soi. L'auteur donne ici des définitions raisonnées et des statistiques. Il recherche les degrés de la consommation et leurs espèces, consommation normale, luxueuse, insuffisante; consommations légitimes et vicieuses; diverses sortes de consommation (aliments, vêtement, logement, etc.). — Le deuxième chapitre : *la consommation privée* (ou individuelle) peut être considéré comme la suite du précédent. Toutefois ici l'auteur insiste sur les rapports entre la consommation et le revenu, sur la consommation et les frais, et d'autres rapports analogues, qui sont d'une nature souvent assez subjective. Il met en regard, dans plusieurs exemples, la consommation *objective* et la consommation *privée*. Quand un homme habite sa maison, il la consomme d'abord par l'usure, car tout s'use, c'est la consommation *objective ;* mais la maison a coûté de l'argent dont il consomme les intérêts en l'habitant, c'est là la

consommation *privée*. Or, au premier de ces deux points de vue, il paraît plus avantageux de construire avec une grande solidité pour que la maison atteigne son maximum de durée; au point de vue privé, au contraire, comme une maison ainsi construite est chère, il pourra être plus avantageux de bâtir plus légèrement, à moindres frais, quitte à renouveler ou à réparer plus souvent, pour n'avoir pas la charge des intérêts d'un trop grand capital.

L'auteur examine ensuite ce qu'on appelle consommation productive et improductive, et traite aussi du luxe. Entre autres, il touche aussi à l'hypothèse où les riches, au lieu d'employer une partie de leurs revenus à des dépenses non indispensables, font le maximum d'économies et, en les plaçant, contribuent à développer l'industrie. Il n'y aurait plus de productions de luxe, puisque personne ne les achèterait, tous les capitaux et tous les bras travailleraient pour les masses qui, étant mieux salariées, pourraient élever leurs consommations au niveau de leurs économes patrons, etc. Dans le développement de cette hypothèse, l'auteur a oublié de prendre en considération ce fait, que les forces naturelles sont des agents indispensables de la production, et que la puissance de la plupart de ces agents est limitée : c'est x hectolitres et pas davantage que produit l'hectare, il arrivera un moment où le surcroît de capitaux ne servira à rien. — M. Lexis compare la consommation individuelle (par ménage) avec la consommation communiste, mais sans préférence pour cette dernière, et rappelle qu'on a établi des budgets de ménages ouvriers. Nous n'aimons pas trop ces budgets, qui — même lorsqu'ils sont signés par des noms respectables — ne nous inspirent souvent qu'une confiance très limitée. En effet, nous comprendrions très bien qu'on nous montrât des privations, mais nous ne pouvons pas admettre le déficit comme une recette annuelle. Voici un ouvrier qui a, mettons, 1.000 fr. de revenu. Si vous me dites qu'il n'a pas assez d'argent pour acheter des souliers et qu'il doit se contenter de sabots, je puis le croire et plaindre le pauvre homme; si vous disiez : pas même de sabots, il faut qu'il aille nu-pieds, je le plaindrais davantage; mais quand vous dites : le malheureux ne gagne que 1.000 fr. et en dépense (tous les ans) 1.100, j'ai besoin de savoir si on lui fait cadeau de 100 fr. ou s'il les vole.

Le troisième chapitre traite : *Des rapports de l'État avec la consommation,* où il est moins question du luxe de l'État que des lois somptuaires et de leur inefficacité; on n'oublie pas non plus les mesures prises contre les consommations vicieuses ou malsaines (ivrognerie, sophistications). — Enfin, le quatrième chapitre est consacré aux *Rapports entre la consommation et la production.* L'au-

teur s'occupe ici de l'excès de production (mieux : *excédent* de p., *Ueber*-production). La faute peut en être à celle-ci ou à la consommation, ou aux deux, quelquefois à des événements extraordinaires. Nous ne pouvons analyser ce chapitre où l'auteur, en peu de mots, touche à beaucoup de choses, sa concision produit même des malentendus qu'il serait nécessaire de relever. Ainsi, p. 539, il s'exprime sur la « production individualiste » comme s'il voulait fournir des armes aux communistes ; mais il emploie simplement le langage à la mode parmi les adhérents de la politique sociale, et ce langage, si contraire à leurs convictions qui sont au fond individualistes, ne pourra qu'être nuisible à plus d'un point de vue.

IV. Divers chapitres, de divers auteurs.

Le plan du *Handbuch* de M. Schönberg étant assez vaste, nous sommes obligé, pour un certain nombre de chapitres ou d'auteurs, de nous borner à une simple mention. Nous ne pouvons pas nous attendre à rencontrer, dans un travail collectif, une division strictement rigoureuse des matières, car il faut tenir compte des études spéciales des collaborateurs, et même subdiviser une matière, pour faire de la place à telle ou telle réputation... on trouve toujours de la place pour une *persona grata* au public.

C'est ainsi que l'agriculture a été divisée entre M. von der Goltz et M. Meitzen, l'industrie entre MM. Schönberg, Brentano et Klostermann. Le commerce a été réservé à M. Lexis, les voies de communication à M. Sax, les forêts à M. Helferich, la pêche à M. Benecke, les mines à M. Klostermann, les assurances à M. Wagner, les services personnels à MM. Schönberg et Jolly, ce dernier était chargé aussi des poids et mesures; enfin, *last not least*, M. Rümelin traite de la population. Nous avons donc — ici et dans les articles précédents — nommé l'ensemble des collaborateurs de ce tome Ier, nous allons maintenant donner quelques courtes indications sur le contenu de ces monographies.

L'agriculture a été divisée entre M. von der Goltz, qui s'occupe d'économie rurale proprement dite, et M. Meitzen, qui fait plutôt de l'économie politique appliquée à l'agriculture. C'est chez ce dernier, qui est auteur de quatre gros et excellents volumes in-4° sur l'agriculture de Prusse, qu'il faut lire l'exposé des efforts faits pour débarrasser la terre de toute charge et de toute servitude, mais surtout l'histoire de la réunion des parcelles. On parle beaucoup en France du morcellement, mais qui se donne la peine de provoquer l'application du remède? Ce serait du vrai patriotisme que de réaliser la réunion des parcelles. — Relativement aux forêts,

à la pêche et aux mines, les matières économiques sont assez étroitement unies aux matières techniques, ce qui ne leur ôte rien de leur intérêt.

Des chapitres consacrés à l'industrie, nous avons analysé plus haut le travail de M. Brentano relatif à la question ouvrière; M. Klostermann traite la propriété industrielle, brevets d'invention, marques de fabrique, etc.; M. Schönberg s'est réservé le reste. Disons en passant que M. Klostermann a démontré de la façon la plus convaincante l'utilité des brevets, pour l'industrie comme pour la société. M. Schönberg donne les généralités, l'histoire de l'organisation de l'industrie dans les différents pays, l'enseignement technique, les associations et les corporations industrielles.

M. Lexis présente une très substantielle monographie du commerce, dans laquelle on trouve beaucoup à méditer. Ce qui choque, c'est un ton d'opposition, presque de la haine et du mépris contre le commerce, qui est pourtant une des principales matières économiques. La plupart des jeunes professeurs d'économie politique semblent regarder cette science de haut en bas, tandis que dans toutes les autres sciences ceux qui les cultivent ont un faible pour l'objet de leurs études. On croirait vraiment que les économistes allemands ont appris l'économie politique chez leurs ennemis les socialistes. Maïs faisons abstraction de ce qu'il peut y avoir de sentimental dans cette réflexion et constatons que les trois derniers chapitres de la monographie s'occupent des fonctions et de l'importance du commerce, puis du commerce intérieur et du commerce extérieur. L'auteur signale naturellement les services que le commerce rend, tant à la production qu'à la consommation, mais il insiste aussi sur le revers de la médaille. Dans les luttes avec la production, à laquelle le commerce ouvre des débouchés, il est parfois vainqueur et parfois vaincu, selon les conjonctures. Le commerce de détail joue le plus souvent un rôle utile; il serait néanmoins à désirer qu'il occupât une place moindre dans la société; il absorbe plus de bras qu'il n'est nécessaire. L'auteur indique comment on pourrait arriver à réduire le nombre des petits marchands, par des sociétés coopératives de consommation, par de grands magasins de détail, etc., et nous relevons là, p. 1079, une observation que nous avons faite de notre côté dans de tout autres circonstances. Les amis de M. Lexis (peut-être lui-même) reprochent à la grande industrie de nuire à la petite et de faire fermer nombre de petits ateliers. On exagère un peu, mais il y a du vrai, et il peut aussi y avoir des cas où la chose est regrettable. Mais il nous a semblé que beaucoup de ces petits artisans, qui fer-

maient leur atelier où ils végétaient péniblement, trouvaient, comme contre-maîtres ou employés dans les grands établissements, des positions plus tranquilles, souvent plus sûres et plus avantageuses que celles qu'ils avaient perdues. Eh bien, c'est précisément ce que M. Lexis dit des commerçants, et nous ne voyons pas pourquoi ce qui est bon pour la boutique serait mauvais pour l'atelier. — Mentionnons encore les développements dans lesquels l'auteur entre sur la spéculation et sur les crises.

Nous ne trouvons rien de particulier à relever dans le chapitre du commerce intérieur; l'auteur admet généralement la liberté et décrit l'organisation existante, que nous connaissons tous. Relativement au commerce extérieur, M. Lexis n'est ni libre-échangiste, ni protectionniste prononcé, il faudrait entrer dans trop de détails pour indiquer où il penche pour l'un ou l'autre système.

Cette même nécessité d'abréger nous empêche de regarder de plus près la monographie de M. Wagner sur les assurances. On sait que le savant professeur plaide en faveur de l'assurance par l'État; il penche aussi pour l'assurance obligatoire et pour maint autre principe socialiste. Mais ce ne sont là que des points qu'on peut appeler extérieurs; relativement à l'organisation même des assurances, M. Wagner ne peut que suivre la grande route, où nous nous rencontrons tous, plus ou moins souvent.

V. LA THÉORIE DE LA POPULATION, PAR M. G. RÜMELIN.

M. Rümelin donne d'abord un résumé de ce qu'on appelle actuellement la démographie, ou description de la population, telle qu'elle ressort des recensements et du mouvement; il est donc question des naissances, mariages et décès, de l'âge, du sexe, etc. Cette matière a été, depuis quelques temps, si souvent traitée, qu'on peut la considérer comme connue. Cette matière n'est d'ailleurs qu'un accessoire de l'économie politique; ce qui intéresse la science économique de bien plus près, ce sont les rapports entre la population et les subsistances. Arrêtons-nous donc un moment, non que M. Rümelin ait à dire des choses bien nouvelles sur ce point, mais il expose de nouveau les vérités acquises, des vérités utiles à répéter à plus d'un égard.

Lorsqu'on discute ce sujet, il est un nom qui se présente à tous les esprits, Malthus, parce que personne n'a mieux approfondi que lui cette question, qui a, d'ailleurs, été traitée dès l'antiquité. Malthus ne s'est pas borné à affirmer qu'il y a une relation entre la population et les subsistances, ce que tout Dictionnaire sait, puisqu'on y trouve les mots abondance, disette et famine; il a cherché à donner un corps à ce rapport, afin de le fixer dans nos

mémoires. Il y a réussi, en mettant en regard les deux progressions : la progression géométrique et la progression arithmétique ? C'était un trait de génie qui lui assurera l'immortalité, abstraction faite de la vérité de sa thèse; qui se rappellerait Malthus sans les deux proportions ? Il a cependant dit et répété qu'il ne fallait pas trop prendre ces progressions à la lettre, que ce n'était qu'une image, qu'un moyen mnémotechnique que de dire : la population augmente comme 2, 4, 8, 16, 32, les subsistances comme 1, 2, 3, 4, 5, 6.

On lui a cherché querelle parce qu'il a dit qu'en Amérique, ce qui est d'ailleurs vrai, on a vu la population doubler au bout de 25 ans; c'est une pure chicane, car le nombre d'années est ici indifférent ! Mettez tout autre chiffre à la place de 25 ans, pourvu que les subsistances aillent moins vite, la proposition sera tout aussi vraie. Du reste, la plupart de ceux qui ont cherché à la réfuter ont répondu à côté, je le prouverais si c'était nécessaire. M. Rümelin trouve qu'il y a incontestablement en présence deux progressions différentes. Il demande, par exemple, si 1 million d'habitants, qui est libre dans son expansion, après avoir atteint 2 millions est épuisé ? Ces 2 millions ne peuvent-ils pas atteindre 4 millions et ces 4 millions ne pas doubler et ainsi de suite tant que les vivres ne feront pas défaut ? Mais prenez un champ, il rapporte aujourd'hui 20 hectolitres de blé, pouvez-vous en porter le rendement à 40 hectolitres ? Admettons les 40, pouvez-vous les doubler ? Un seul exemple de ces 80 hectolitres vous est-il connu ? Mais vous connaissez des exemples d'épuisement du sol et l'on a même des preuves que trop d'engrais nuit. Nous en avons une preuve tout près de nous : les expériences de M. Moll à Vaujours, près Paris.

Quand au principe du rapport entre la population et les subsistances on oppose l'argument de l'*émigration*, — sans le savoir — on s'avoue vaincu. Pour qu'il soit nécessaire d'émigrer, il faut que la fertilité du sol soit restée au-dessous de la fécondité de l'homme. L'argument de l'*importation* du blé est également une preuve de l'insuffisance du sol. L'importation supplée à sa pauvreté, lorsque la population augmente. L'Angleterre a presque vu tripler sa population depuis le commencement du siècle, mais son importation en blé s'est accrue en proportion. Pour chaque enfant qui naît actuellement en Angleterre, même en France, en Allemagne et ailleurs, il faut importer une portion de nourriture de plus, nous apprennent les statistiques. Aura-t-on toujours le moyen de payer ces importations ?

On se rejette alors sur d'autres arguments. Malthus dit que la

balance entre la fécondité et la fertilité est rétablie par la sagesse (moral restreint), par le vice ou par des calamités, on trouve que d'autres agents encore contribuent à rétablir l'équilibre. M. Rümelin énumère, par exemple, comme obstacles à la multiplication des naissances : « la répugnance de se charger de beaucoup d'enfants, le désir d'avoir ses aises, d'augmenter ses jouissances, ses revenus, de ne pas être absorbé par les soins du ménage, ou par les soucis causés par la famille, la préoccupation de ne pas trop réduire l'héritage des enfants, de ne pas les faire descendre dans une couche sociale inférieure, de ne pas morceler ou disperser la propriété ». M. Rümelin reconnaît avec raison que la plupart de ces obstacles ne sont ni moraux, ni immoraux, mais ce n'en sont pas moins des obstacles sans lesquels les calamités d'un excès de population surviendraient infiniment plus tôt. D'un autre côté, Malthus ne parle que des subsistances ; mais l'homme a d'autres besoins que les aliments, il faut encore le logement, les vêtements, le chauffage, l'éclairage, qui exigent un espace croissant avec la population (Malthus répondrait peut-être que « les subsistances » comprennent tout cela) ; puis avec la civilisation, avec une culture raffinée, les besoins deviennent de plus en plus exigeants, et rétrécissent l'espace dont chaque individu dispose. Enfin, M. Rümelin rappelle que les forêts diminuent et se demande s'il n'en résultera pas des influences fâcheuses sur le climat.

M. Rümelin s'étonne « qu'on ait besoin de tant de paroles pour prouver des choses aussi évidentes » (p. 1241). L'homme est poussé par un puissant instinct à se multiplier, et cet instinct ne montre dans la suite des générations aucun signe d'affaiblissement, tandis que l'espace se rétrécit devant les multitudes et que les provisions accumulées dans le sol s'épuisent. La vie doit donc devenir de plus en plus difficile, et si l'homme ne se gouverne pas avec sagesse, les calamités lui apprendront qu'il ne peut pas se multiplier au delà des subsistances.

Nous constatons avec plaisir que M. Rümelin se moque un peu de ceux qui abusent des périodes de doublement et croient littéralement que la France pourra contenir 100 millions d'habitants dans un, deux ou trois siècles, que d'autres pays auraient même des 500 et 600 millions. Nous avons montré quelque part que la formule de Ricardo sur la rente, la formule de Malthus concernant les deux progressions, la formule du doublement de la population, sont de simples illustrations, des images, des moyens d'enseignement, on pourrait dire, l'incarnation d'une vérité (et tout le monde sait que le corps est plus grossier que l'âme), afin de la rendre saisissable. Ces doublements, si l'on en poursuit

un peu l'idée dans l'avenir ou dans le passé, ne tardent pas à faire toucher à l'absurde. Dans le passé on rencontre du reste les *checks*, ou freins, dont nous menace Malthus, « famines, épidémies, guerres, révolutions, persécutions, les vices et la misère » ; dans l'avenir, peut-on se représenter l'Europe augmentant de quelques millions d'habitants par an, de sorte que les 300 millions d'aujourd'hui seraient devenus 600 millions dans quatre-vingts ans? Que de catastrophes surviendraient pour empêcher cette impossibilité ! Pour ma part, j'ai beaucoup médité ce point, et je suis de plus en plus convaincu que les difficultés sociales de notre époque sont le résultat de la densité de la population.

Voici maintenant les conclusions de M. Rümelin. « La plus grande difficulté en matière de population, c'est de savoir comment on pourra reconnaître l'existence ou l'approche d'un excès de population et comment on pourra le combattre ou l'atténuer. On aura ici à considérer les choses les plus disparates : l'émigration, la colonisation, la liberté de se marier, la police relative à l'indigence, aux mœurs, à la santé publique, à la débauche; la recherche de la paternité, l'obligation de fournir des aliments, etc., matières sur lesquelles on ne saurait se prononcer en deux mots, ni se contenter de généralités, ni juger sans tenir compte des circonstances politiques et sociales de chaque cas particulier. En cherchant à embrasser par la réflexion, même sommairement, toutes les possibilités à considérer, on se sentira envahi par la conviction résignée que l'État moderne, avec ses principes humanitaires et sa liberté individuelle extrême, est assez perplexe et impuissant devant un aussi grand mal social, et que tout moyen imaginable qu'il voudrait employer serait tenu pour inefficace, ou pour choquant ou violent, c'est-à-dire que le remède serait lui-même un mal social, et que l'État devra se borner à laisser agir la tendance naturelle de la société à se guérir en atténuant autant que possible les souffrances causées par les freins. »

Ce sont exactement les conclusions auxquelles je suis arrivé et que j'ai exposées dans mes travaux antérieurs.

MAURICE BLOCK.

LES
FINANCES DES COMMUNES EN PRUSSE

L'étude des finances des communes n'est pas aussi facile que celle des finances des Etats. Les documents manquent généralement, surtout quand il s'agit d'examiner l'ensemble des municipalités d'un grand pays. C'est seulement depuis quelques années que l'administration française résume dans le *Bulletin de statistique* du ministère des finances les traits principaux des finances communales. Dans le royaume de Prusse où cependant les questions statistiques sont traitées par des fonctionnaires fort éclairés, l'administration est toujours en retard pour les affaires municipales. Quand nous avons exposé dans ces colonnes (*Journal des Économistes* de juin 1882) les finances du royaume de Prusse, nos données relatives aux municipalités s'arrêtaient à l'année 1878. Nous possédons aujourd'hui les indications concernant l'année 1880-1881. Elles diffèrent peu dans leur ensemble de celles que nous avons résumées précédemment. Comme les récentes publications nous permettent d'entrer maintenant dans quelques détails, nous allons mettre les chiffres de 1880-1881 sous les yeux de nos lecteurs, en les accompagnant des faits relatifs à l'accroissement des dépenses communales.

La commune possède en Prusse, comme en France, un rôle important. Son budget est chargé de nombreuses dépenses, pour la voirie, les écoles, la police, l'assistance publique, etc. Comme les ressources proviennent principalement d'impôts directs, les charges municipales sont fort lourdes. Déjà souvent on a songé à une réforme. Le prince de Bismarck veut augmenter les contributions indirectes pour pouvoir alléger ou même supprimer la *Klassensteuer* et l'impôt municipal sur le revenu. La *Klassensteuer* est un impôt très dur. Le grand chancelier allemand l'a appelée une taxe barbare, reste de la féodalité. En 1880, sur environ 5 millions de contribuables soumis à cet impôt, on a exécuté 439 mille saisies. A Berlin, sur 355.992 contribuables, le nombre des poursuites s'est élevé à 393.837. Plus de poursuites que de cotes ! Ce fait provient de ce que les poursuites sont faites pour les arrérages de chaque trimestre et peuvent par conséquent être exercées plusieurs fois en un an contre la même personne.

En France, Paris excepté, les communes ont plus de 400 millions de recettes ordinaires. Les octrois fournissent en chiffres ronds 130 millions; les autres ressources proviennent des centimes additionnels, des prestations, de certaines taxes municipales, des revenus domaniaux. En Prusse, l'ensemble des dépenses communales, Berlin compris, monte à 221.220.000 marcs. Ces dépenses comprennent les dépenses communales proprement dites pour 174.800.000 marcs, et les dépenses corporatives relatives aux écoles, aux églises, à la justice, à l'assistance publique, aux arrondissements et aux provinces. Les premières prélèvent par tête 6^{m}.41, les secondes 1^{m}.70, soit ensemble 8^{m}.11. Les dépenses totales se répartissent entre les villes pour 108.300.000 marcs, et les villages pour 112.900.000 marcs, soit 11^{m}.42 par tête pour les villes et 6^{m}.37 par tête pour les villages.

Dans les villes, les dépenses communales proprement dites oscillent par tête de 20^{m}.46 *maximum* à Berlin à 5^{m}.48; les dépenses corporatives de 14^{m}.72 à 6^{m}.51. Dans les villages les premières varient de 6^{m}.94 à 1^{m}.03, les secondes de 12^{m}.32 à 3^{m}.60. Ces simples chiffres montrent l'importance des charges communales. Ils représentent pour les communes urbaines une moyenne de 145 centimes additionnels à l'impôt direct, de 193 à 97 ; pour les communes rurales une moyenne de 137, de 208 à 66 ; pour tout l'Etat une moyenne de 139 centimes additionnels. Les provinces orientales et occidentales et le Slesvig-Holstein sont le plus fortement chargés.

Les dépenses communales y compris les corporatives sont une lourde charge dans certaines villes. Dans huit villes (Berlin, Wiesbade, Bonn, Cologne, etc.) elles prélèvent de 26^{m}.25 à 20 marcs par tête d'habitant, soit plus de cent francs pour un ménage de quatre personnes ; dans 3 villes, de 20 à 19 marcs ; dans 5, de 19 à 18 ; dans 7, de 18 à 17 ; dans 13, de 17 à 16 ; dans 9, de 16 à 15 ; dans 64, de 15 à 12. Depuis 1876 ces charges ont monté de 19 millions 1/4, soit 15 millions 1/2 dans les villes, et 3 millions 3/4 dans les villages, ou 95 pfennigs par tête en ville et 6 pfennigs à la campagne.

Les recettes proviennent particulièrement de l'impôt. Les recettes domaniales n'offrent une réelle importance que dans un nombre limité de communes. Les impôts sont l'impôt communal sur le revenu, des centimes additionnels à l'impôt foncier de l'État, des centimes additionnels à la patente, la taxe sur les chiens, l'impôt sur l'abatage, quelques droits locaux de consommation, entre autres sur la bière.

L'impôt communal sur le revenu est fort dur. Prenons au hasard une ville industrielle, Krefeld par exemple. Cet impôt représente :

Pour un revenu de	420 à 1.200 marcs,	200 0/0 de l'impôt de l'Etat sur le revenu.	
—	1.200 à 1.350 —	240	—
—	1.350 à 1.500 —	266	—
—	1.500 à 2.100 —	300	—
—	2.100 à 3.000 —	350	—
—	au delà de 3.000 —	400	—

Krefeld n'est pas une exception.

Examinons la progression des impôts locaux dans quelques grands centres de 1869 à 1876. Nous indiquons le montant de l'impôt par tête d'habitant :

Impôts locaux.

	1869	1876	
Berlin........	15.09	21.43	+ 6.34
Breslau......	11.30	15.53	4.23
Cologne.......	12.00	21.48	9.48
Königsberg...	10.03	11.18	1.15
Magdebourg. .	5.64	9.62	3.98
Francfort.....	18.50	19.86	1.36
Hanovre......	6.00	9.79	3.79

En France, les recettes fiscales municipales ont monté de 50 0/0 en quinze ans. La Prusse n'a rien à envier à la France sous ce rapport. Examinons dans les mêmes villes la progression des dépenses de 1869 à 1876, par tête d'habitant.

	Berlin.		Breslau.		Cologne		Königsberg.	
	1869	1876	1869	1876	1869	1876	1869	1876
Dette..................	1.68	4.87	4.04	6.17	4.20	9.59	1.67	3.74
Voirie, etc.............	2.42	6.59	1.66	1.99	0.58	1.29	1.50	2.98
Ecoles supérieures.	0.65	0.37	0.27	1.26	0.62	1.11	0.25	0.58
Police.................	1.26	1.33	0.36	0.60	0.42	0.67	0.56	0.49
Etc................	1.95	5.52	4.01	5.18	1.53	2.57	2.32	2.88
Contribution provinciale.	—	—	0.10	0.31	0.35	2.63	0.26	0.46
Service d'empire........	0.23	0.70	0.04	0.07	0.03	—3.48	0.10	0.50
Assistance publique.....	3.60	4.40	0.69	—.07	2.32	3.40	1.99	2.38
Ecoles primaires........	1.60	3.43	1.94	2.80	1.08	3.23	0.67	1.44
Total.........	13.39	27.21	13.11	18.31	11.13	21.01	9.32	15.45

	Magdebourg.		Francfort.		Hanovre.	
	1869	1876	1869	1876	1869	1876
Dette..................	2.36	3.64	3.57	6.53	3.52	2.40
Voirie, etc.............	1.17	2.67	6.58	1.29	0.69	—1.27
Ecoles supérieures......	0.06	0.38	1.24	2.24	0.36	0.64
Police..................	0.37	0.37	1.09	1.24	0.62	0.59
Etc..	1.84	4.23	7.64	8.90	3.08	2.94
Contribution provinciale.	—	—	—	—	—	0.16
Service d'empire........	0.07	0.04	0.68	0.87	0.13	1.50
Assistance publique.....	2.34	1.27	1.36	1.83	0.06	0.20
Ecoles primaires........	1.47	1.79	1.76	3.85	1.16	1.63
Total.........	9.73	15.48	23.92	26.75	9.62	8.79

Le service de la dette est important; il est toutefois infime pour

Berlin, si on le compare à celui de Paris. Dans le service de la voirie rentrent le pavage, l'éclairage, les ponts, l'arrosage, etc. Sous la rubrique, *etc.* figurent les dépenses des cultes, de l'administration générale urbaine, des pompiers. Le service de l'empire est relatif au casernement, au soutien des familles des réservistes, aux prisons, aux élections.

Étudions de même dans les quarante principales villes les recettes et les dépenses. Les recettes montent moyennement en 1869 et 1876 aux chiffres suivants par tête d'habitant :

	1869	1876
Domaines	3.40	10.14
Impôt sur le revenu.	4.25	8.70
Impôt foncier	2.11	3.80
Autres impôts	4.42	3.06

Le total des impôts s'élève en 1869 à 10m.78 par tête et 15m.56 en 1876; le total des recettes domaniales en 1869 à 3m.40, en 1876, à 10m.40. Voyons maintenant la moyenne des dépenses locales dans les quarante principales villes de Prusse. Les dépenses sont calculées par tête d'habitant.

	1869	1876
Dette	2.54	4.75
Voirie, etc	1.71	3.01
Ecoles supérieures	0.55	0.84
Police	0.80	1.02
Etc	2.22	4.16
Contributions provinciales	0.15	0.49
Service d'empire	0.21	0.28
Assistance publique	2.28	2.74
Ecoles primaires	1.36	2.63
Total	11.82	19.92

Ces chiffres confirment ce que nous avons dit plus haut : les dépenses communales sont une lourde charge pour le contribuable. Si l'on défalque le pays de Hohenzollern, les habitants des communes du royaume de Prusse payent par tête annuellement à l'État 2m.91 pour l'impôt sur le revenu, 2m,92 pour l'impôt foncier et la patente, à la commune 7m.83. Cette élévation des impôts communaux est d'autant plus sensible que ces contributions généralement directes frappent indistinctement toutes les classes. A Paris et dans la plupart des grandes villes les petits ménages sont exemptés de l'impôt personnel et mobilier. En Prusse, pauvres et riches, les contribuables possédant un revenu supérieur à 420 marcs, c'est-à-dire presque tous les contribuables, sont soumis à un impôt d'État sur le revenu, qui est accompagné d'un lourd impôt communal analogue. C'est ce qui explique l'impopularité du système actuel de taxation dans le royaume de Prusse.

PAUL MULLER.

REVUE DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(Du 1er juin au 31 août 1883.)

SOMMAIRE : Travaux de philosophie. — La course, la propriété privée et le droit maritime. — La population aux Etats-Unis. — La situation économique de l'empire romain au IIIe siècle. — L'immigration en France. — Travaux des savants étrangers. — La collection des lois antérieures à 1789. — Décès. — Nominations.

Durant le trimestre qui vient de s'écouler les principales communications faites à l'Académie des sciences morales et politiques par ses membres ont été consacrées à la philosophie. C'est ainsi que M. Ch. Lévêque a soumis un travail étendu sur *les limites psychologiques de l'expression instrumentiste*, suite à ses belles études d'esthétique musicale, que M. Ravaison a lu, pendant plusieurs séances, un très long mémoire sur *les opinions*, *les coutumes et les monuments de l'antiquité relatifs à la vie après la mort ;* que M. Franck a présenté un fragment sur *le spiritualisme et la science positive ;* que M. Nourrisson a étudié d'après une publication de M. Vuy *l'origine des idées philosophiques de J.-J. Rousseau*. Ces études toutefois ne sont pas les seules dont la savante Compagnie ait entendu la lecture; il en est plusieurs qui, à des titres divers, méritent d'attirer l'attention des lecteurs du *Journal des Économistes*.

I

M. Arthur Desjardins a communiqué un mémoire sur *le Congrès de Paris et la jurisprudence internationale*.

Le Congrès de Paris en 1856 a posé les bases d'un droit maritime uniforme en temps de guerre ; sept États ont proposé, trente-quatre États secondaires ont adopté une déclaration proclamant et affirmant l'abolition de la course, l'immunité de la propriété ennemie sous pavillon neutre et de la propriété neutre sous pavillon ennemi, la contrebande de guerre exceptée, et la suppression des blocus fictifs. Cette déclaration n'a pas été acceptée par toutes les puissances; il faut donc rechercher ce qu'elle est devenue, si elle est adoptée ou méconnue en cas de guerre.

En ce qui concerne l'abolition de la course, le principe était dé-

nié par le Mexique, l'Espagne et les États-Unis. Si les puissances signataires de la déclaration ont conservé leur liberté d'action, aucune d'elles pendant la guerre de sécession n'a toléré dans ses ports l'usage des lettres de marque. Ni la France, ni la Prusse en 1870, ni la Russie dans la dernière guerre contre la Turquie, n'ont voulu autoriser la course; l'Italie l'a même abolie d'une façon expresse pour son compte dans le Code maritime de 1877. L'Espagne, qui avait refusé de signer la déclaration de 1856, a constamment interdit depuis lors l'armement de corsaires dans ses ports. Bien plus, les États-Unis, dans leurs traités avec la Bolivie, le Vénézuela, la république dominicaine, ont stipulé expressément la suppression de la course et pendant la guerre de sécession Lincoln s'est abstenu d'user du pouvoir que le Congrès fédéral lui avait pourtant reconnu de recourir contre les rebelles au procédé de guerre dont ceux-ci se servaient contre les États du nord. Ces précédents, il est vrai, ne sauraient lier les puissances dissidentes et ils ne lient pas davantage envers les dissidents les États signataires de la déclaration de 1856. Le 24 juillet 1870, une ordonnance du roi de Prusse invita les particuliers à mettre à la disposition du gouvernement les navires marchands en état d'attaquer la marine militaire française. Ces navires devaient être commandés par un officier de la marine militaire allemande, mais montés par un équipage recruté par les soins des armateurs. La question se pose de savoir s'il y avait dans ce fait une violation de la déclaration de 1856 ; un vif débat s'est élevé à ce propos en Allemagne, en France, en Angleterre; on s'est demandé aussi si à l'avenir un État pourrait créer de la sorte une flotte auxiliaire. Or, les mesures prises dans divers pays, en Russie, en Angleterre, en Allemagne, en France même, depuis quelques années, pour utiliser, en cas de besoin, les bâtiments de la marine marchande et les transformer en navires de guerre, semblent trancher la question.

Un auteur, M. Ch. de Boeck, est allé jusqu'à voir « la solution de l'avenir dans l'institution d'une marine auxiliaire combinée avec l'abolition du droit de capturer la propriété privée sur mer ». Mais cette immunité accordée à la propriété privée n'est-elle pas la conséquence logique de l'abolition de la course? C'est une thèse qui est soutenue par beaucoup de bons esprits. En 1860, la France et l'Angleterre ont renoncé au droit de capture sur les navires de la Chine, sans garantie de réciprocité. Après la guerre du Danemark, en 1864, toutes les prises maritimes ont été annulées. En 1866, l'Autriche a abandonné, sans condition de réciprocité, le droit de capture, et elle a trouvé des imitateurs à ce moment dans les gouvernements prussien et italien. En 1872, le royaume d'Italie et la

république des États-Unis ont signé un traité par lequel ils s'engagent à respecter en temps de guerre, tant sur terre que sur mer, la propriété privée.

Pendant la guerre franco-allemande, la question s'est élevée de savoir si l'abolition de la course n'avait pas entraîné la suppression du droit de capture des équipages marchands ; le gouvernement français soutenait la négative. Mais cette opinion est en contradiction avec la déclaration de 1856. Il s'en faut que les marins du commerce soient partout, comme en France et en Allemagne, appelés éventuellement à monter les navires de guerre. Si la guerre peut être faite contre des individus, elle peut aussi, logiquement, être faite par eux, et alors l'abolition de la course est un non-sens. Au moins il faudrait établir une distinction, suivant que les marins du commerce sont ou ne sont pas susceptibles d'être appelés à faire le service militaire ; cette éventualité même ne suffirait point pour les assimiler aux individus sous les armes, car il n'y a que ceux qui font *effectivement* la guerre qui peuvent être réellement considérés comme belligérants et traités comme tels.

En présentant au nom de M. F. Walker le compendium du dernier recensement (le 10e) des États-Unis, M. Levasseur est entré dans d'intéressants détails qu'il convient de recueillir. Le *census* met en lumière le prodigieux accroissement de la population aux États-Unis : en 1790 il existait 3.929.000 habitants ; en 1820, 9.658.000 ; en 1850, 23.191.000 ; en 1880 le recensement a constaté la présence de 50.155.783 personnes ; la progression suit un mouvement à peu près régulier ; la population, peut-on dire en résumé, a jusqu'ici doublé et même plus que doublé dans une période de trente années. Cette progression, d'où il résulte que la population actuelle est treize fois plus considérable que n'était la population initiale, peut-elle être regardée comme une confirmation du principe posé par Malthus ? M. Levasseur ne le croit pas : le rapide accroissement de la population des États-Unis est dû autant à l'arrivée d'immigrants qu'à l'excédent des naissances sur les décès. En effet, les Etats-Unis ont reçu, de 1830 à 1839, 599.000 immigrants (60.000 en moyenne chaque année) ; de 1870 à 1879, 2.954.000 (395.000 en moyenne par année) ; d'autre part l'excédent des naissances sur les décès n'a rien d'extraordinaire, car le nombre des individus âgés de 20 ans est, par rapport au total de la population, proportionnellement moindre qu'il n'était autrefois et, quant au rapport de la population enfantine à la population adulte, il ne diffère pas beaucoup de celui que l'on a remarqué pour l'Angleterre et l'Allemagne. Enfin, il est certain que la richesse aux Etats-Unis, produit du travail des habitants, a plus rapidement pro-

gressé que le nombre des habitants : le capital agricole et manufacturier, qui n'était évalué en 1850 qu'à 4 milliards 1/2 de dollars, a été porté par le recensement de 1880 à près de 15 milliards de dollars. Le capital triplait donc pendant que la population doublait.

M. Baudrillart a continué la lecture de son Rapport sur *les populations agricoles de la Bretagne;* dans la partie communiquée à l'Académie, il s'est occupé de la situation matérielle et de l'état de la propriété rurale. Nous analyserons ce remarquable travail dans un prochain compte rendu.

M. Victor Duruy a lu un nouveau fragment de sa grande *Histoire des Romains* qu'il convient de signaler ici ; ce fragment se rapporte à la *situation économique de l'empire romain au milieu du* IIIe *siècle.*

Au milieu du IIIe siècle l'empire romain était plus menacé que jamais sur ses frontières d'Europe et d'Asie et cependant sa force de résistance avait diminué. Les empereurs ne savaient plus gouverner ; l'armée se recrutait dans la lie de la population provinciale, parfois même parmi les barbares ; elle était commandée par des officiers de fortune, insolents, grossiers, débauchés, souvent par des barbares qui faisaient payer très cher leurs services ; elle était un objet de terreur et d'inquiétudes pour les souverains. Le Sénat, où siègeaient beaucoup d'étrangers, était sans prestige comme sans pouvoir ; les fonctions importantes étaient confiées à des aventuriers pris fréquemment dans les dernières couches de la population. Dans les provinces il n'y avait plus que les décurions et les hommes du peuple; les comices étaient tombés en désuétude et leurs attributions conférées à la curie ; pour obtenir les dignités municipales ou du moins ce qui paraissait être des dignités, il fallait faire des dépenses énormes; afin de s'indemniser, les élus se livraient aux exactions. Le mal était si grand que l'empereur avait dû intervenir et envoyer des agents spéciaux pour gérer les finances municipales; aussi ne voyait-on plus dans les fonctions municipales que des charges qui ne procuraient plus d'avantages, puisque l'administration des finances du municipe appartenait à un curateur particulièrement choisi à cet effet, et on fuyait avec soin les emplois; le pouvoir central dut en rendre l'acceptation obligatoire même pour les individus ayant déjà subi une condamnation. Cette excessive centralisation ralentit l'expédition des affaires ; elle permit au désordre de se produire et elle donna naissance aux abus les plus grands et les plus coupables. On vit partout l'ordre compromis, les travaux publics abandonnés, les revenus publics gaspillés ; les princes, pour se procurer l'argent dont ils avaient besoin ou pour acheter la fidélité de leurs partisans, avaient recours

à l'altération des monnaies, aux confiscations arbitraires, aux spoliations violentes.

Au désordre de l'administration s'ajoutaient la décadence de l'industrie, du commerce et des arts, l'appauvrissement et la dépopulation de l'empire. Le recrutement des classes laborieuses et celui des esclaves se faisaient dans de mauvaises conditions tant au point de vue de l'aptitude au travail qu'à celui de la moralité. Les travailleurs libres se voyant persécutés fuyaient les campagnes et venaient se fixer dans les villes où ils trouvaient des métiers moins pénibles et un salaire plus élevé. Les ouvriers de l'industrie étaient des prolétaires ignorants et corrompus ; ils travaillaient mal ; le régime des corporations écartait la concurrence et certaines industries étaient constituées en monopoles par l'autorité. Le défaut de sécurité, la déplorable organisation du travail, l'aggravation des impôts paralysaient le commerce ; ce qui augmentait encore ses souffrances, c'était le mauvais système monétaire. Les métaux précieux devenaient de plus en plus rares parce que l'exploitation des mines se ralentissait et aussi parce que l'or et l'argent s'en allaient dans des pays où l'empire achetait beaucoup sans y rien vendre. Après les Antonins cette raréfaction s'accentue ; les monnaies s'altèrent et il n'existe plus guère que du billon et du cuivre sauré ; il ne semble plus y avoir d'étalon monétaire ; les *aurei* que l'on trouve encore sont de poids très variables. L'*aureus* n'est plus qu'un lingot accepté dans les transactions pour son poids; encore la valeur des monnaies s'abaisse-t-elle rapidement avec leur titre en même temps qu'avec leur poids. Aussi a-t-on pu dire que depuis Gallien jusqu'au milieu du règne de Dioclétien le système des Romains fut une banqueroute permanente.

Dans les œuvres de l'esprit et du goût la décadence est non moins manifeste. La religion du beau disparaît, le christianisme réprouve l'art païen et quand il le peut il brise les statues des dieux. Le nombre des chrétiens avait augmenté, mais ce n'était guère qu'une cause d'affaiblissement. En effet, tandis que la loi romaine punissait le célibat, les chrétiens l'honoraient; beaucoup fuyaient le mariage auquel le clergé renonçait habituellement; quelques-uns de leurs docteurs écrivaient des traités contre cette institution. Les chrétiens vivaient à l'écart, évitaient le commerce des païens; ils paraissaient étrangers et indifférents à tout; ils voyaient non seulement sans colère mais encore avec une certaine joie approcher les barbares. En certains endroits ils se firent leurs auxiliaires et ils se joignirent à eux pour piller les maisons des païens, renverser les idoles et brûler les temples.

A ces causes morales de décadence, aux guerres d'invasion qui

répandaient partout la dévastation, il faut joindre les fléaux naturels, des épidémies meurtrières et permanentes, des famines, des tremblements de terre. Dans l'espace de vingt années la portion de l'humanité enfermée dans les limites de l'empire avait diminué de moitié. Les menaces des chrétiens semblaient devoir s'accomplir et le monde paraissait toucher à sa fin.

II

M. le Dr G. Lagneau a fait une importante communication sur l'*immigration en France*.

Depuis 1851, l'immigration en France a presque triplé; à cette date elle était de 379.289 personnes; en 1881, elle a atteint 1.001.110. Les pays qui fournissent ces immigrants sont d'abord la Belgique (1851, 128.103; 1876, 374.498), puis l'Italie (1851, 76.539; 1876, 165.313), la Suisse (1851, 25.485; 1876, 50.203), les îles Britanniques (1851, 20.357; 1876, 30.077). L'Allemagne, l'Angleterre, l'Amérique envoient principalement des femmes; la Belgique, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, surtout des hommes. Ainsi, par exemple, pour 165.313 italiens, on comptait 100.278 hommes et 65.035 femmes; pour 30.077 anglais, 12.764 hommes et 17.171 femmes. Les étrangers se fixent de préférence dans les grandes villes, telles que Paris et Marseille, dans les départements du Nord, de l'Est, du Midi, à proximité des frontières et de la mer Méditerranée. Le recensement de 1881 a permis de constater que tandis que la proportion des étrangers pour toute la France est de 27 pour 1.000 habitants, elle s'élève à 174, 127, 69 pour 1,000 habitants dans le Nord, les Bouches-du-Rhône et la Seine. La plupart des départements ayant moins d'un millier d'étrangers se trouvent au centre de la France et sur le littoral nord-ouest de l'Océan et de la Manche. D'une manière générale, on peut dire que les immigrés se fixent surtout dans les départements qui avoisinent leur pays d'origine : les Belges habitent principalement le département du Nord et les départements du nord-est; les Italiens, les Bouches-du-Rhone, les Alpes-Maritimes, le Var et aussi quelques départements de l'est jusqu'à celui de Meurthe-et-Moselle; les Espagnols, les Basses-Pyrénées, les départements du sud-ouest; toutefois les Belges et les Italiens comme les Allemands se portent encore davantage sur Paris; les Allemands sont très nombreux, non seulement dans le département de la Seine, mais encore dans les contrées de l'est et du nord; les Anglais séjournent notamment dans quelques départements du littoral septentrional, dans le département de la Seine et dans celui des Basses-Pyrénées.

Si quelques riches étrangers viennent chercher en France un

climat plus agréable, une vie de luxe et de plaisirs, un grand nombre s'y rend pour établir des relations avec les commerçants, et la plupart n'a pas d'autre but que de trouver du travail ou des occupations plus lucratives. Ce qui le prouve, c'est que l'Angleterre, où les salaires sont généralement élevés, où les relations commerciales offrent de nombreux débouchés, de nombreux emplois, n'envoie qu'un nombre relativement peu considérable d'émigrants; au contraire, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, où la main-d'œuvre est beaucoup moins chère qu'en France, voient partir une notable partie de leur population laborieuse.

Au point de vue politique, l'immigration peut n'être pas sans inconvénient lorsqu'elle est considérable comme elle l'est en France où l'on comptait en 1881 1.001.000 étrangers sur 37 millions d'habitants : le recensement qui a précédé la guerre franco-allemande avait signalé la présence sur notre sol de 166.606 Allemands. Au point de vue ethnographique, l'existence d'immigrants venus de Belgique, d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne ne paraît pas devoir modifier sensiblement la composition de notre population, car de tout temps des populations voisines sont venues se fixer sur notre sol. Au point de vue économique, il est certain que cette immigration présente des avantages, car elle fait baisser les salaires, le prix de revient des produits et des services dans une foule de grands travaux exigeant peu d'apprentissage, mais cette concurrence amène des luttes, car dans les grandes villes les ouvriers français reprochent aux étrangers de se contenter d'un salaire inférieur et devenu insuffisant pour faire face aux besoins, soit réels, soit factices des travailleurs français. Il faut ajouter qu'en cas de ralentissement ou d'arrêt de grands travaux les ouvriers étrangers tomberaient à la charge des municipalités. Mais, grâce à la facilité des transports et pourvu que des obstacles trop grands ne s'opposent pas à l'importation des denrées de grande consommation, il n'y a pas à craindre que l'affluence des étrangers amène la disette des subsistances et des matières de première nécessité. Au point de vue démographique, on peut constater que l'immigration se substitue à notre natalité. Les pères, désirant assurer à leurs enfants une situation aisée, en restreignent le nombre afin de le proportionner au nombre des emplois lucratifs disponibles et laissent aux étrangers les travaux d'une nature pénible et mal rémunérés.

D'autres savants étrangers à l'Académie ont été également admis à faire des lectures; ainsi, M. Magy a fait lire un mémoire sur *la morale évolutionniste*, M. F. Rocquain a soumis une curieuse étude sur *la mise au feu de la bulle* Ausculta, fili, *par le roi Philippe-*

le-Bel. M. Gaberel de Rossillon a présenté un mémoire sur *Jean Lecomte de Lacroix*, ministre protestant du XVI[e] siècle. Mais ces communications s'éloignent trop du cadre de ce recueil pour que nous en présentions l'analyse; nous nous bornerons à les mentionner purement et simplement.

III

Dans une séance antérieure, M. Aucoc, étudiant les collections de la législation française antérieures à 1789 (v. *Journal des Economistes*, juin 1883, p. 384), avait signalé leurs lacunes pour les XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles, et il avait exprimé le vœu que cette collection fût reprise et conduite jusqu'à la Révolution française. L'Académie des sciences morales et politiques, s'associant à ce vœu, a décidé que cette collection serait reprise et conduite jusqu'à 1789. Après avoir obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'assurance que cette compagnie renonçait à continuer la publication du recueil de la législation française postérieure au XV[e] siècle et après avoir reçu du ministère de l'instruction publique la certitude que le gouvernement fournirait les moyens de continuer cette entreprise, l'Académie des sciences morales et politiques a décidé qu'elle se chargerait de la publication des documents de la législation française depuis la fin du règne de Louis XII jusqu'à la Révolution. Dans ce but, elle a nommé une commission composée de MM. A. Vuitry, Aucoc, Dareste, Fustel de Coulanges, Geffroy et G. Picot.

L'Académie a perdu M. William Farr, élu correspondant pour la section d'économie politique en remplacement de M. Babbage, décédé le 4 mai 1872.

Elle a élu correspondants pour la section de philosophie M. Secrétan et M. Flint.

Enfin, l'Académie a entendu la lecture d'un Rapport sur le prix Jean Raynaud. Après une vive discussion, elle a décerné cette haute récompense par 21 voix (contre 12 données à M. Paul Leroy-Beaulieu) à M. Perrens, inspecteur de l'Académie de Paris, auteur de nombreux ouvrages historiques, notamment d'une *Histoire de Florence* et d'un important travail sur *Étienne Marcel*.

JOSEPH LEFORT.

LE ROYAUME DE PORTUGAL

SES RESSOURCES,

SES COLONIES ET SON ÉTAT ÉCONOMIQUE

Le Portugal est un des pays de l'Europe les moins connus. « Il appartient au domaine des touristes qui aiment à rencontrer l'imprévu soit sous le rapport de la nature, soit sous le rapport des coutumes et des mœurs. L'ancienne Lusitanie n'a pas encore perdu son originalité propre, sa couleur nationale et primitive; elle garde ses allures pittoresques plus peut-être que l'Espagne sa voisine, et les voyageurs la visitent avec cet intérêt de la nouveauté qui charme tant et qu'il est si rare de trouver aujourd'hui. »

Ces paroles de M. Germond de Lavigne, dans son excellente description du Portugal et de l'Espagne [1], sont une stricte expression de la vérité. Le Portugal avec ses quatre grands fleuves — le Tage, le Douro, la Guadiana, le Minho — et les trois cents cours d'eau qui en sont tributaires; avec ses lacs charmants, ses vallées délicieuses et ses gorges boisées; avec ses montagnes doucement inclinées vers la côte, recouvertes de châtaigniers, de chênes-lièges, de chênes et de sapins, le Portugal est un pays qui offre un genre de beauté tout particulier et très captivant. Peu de climats, d'ailleurs, sont plus heureux que le sien, bien qu'en été, parfois, la température soit très élevée et la chaleur accablante. Mais, en général, les vents de l'Atlantique tempèrent ces ardeurs estivales, et la neige ne tombe, en hiver, que sur les hauteurs. La région des plateaux seule offre des alternatives de froid et de chaud également intolérables; partout ailleurs le climat est salubre, doux, agréable, et l'étranger s'y accoutume très facilement. Il le trouve surtout délicieux dans les vallées côtières, si recherchées des phtisiques et des rachitiques.

La population du Portugal était, d'après le recensement de 1878, de 4.550.000 habitants, y compris ceux de Madère et des Açores [2], tandis qu'elle était, en 1875, de 4.441.000, de 3.978.000 en 1864, et de 3.487.000 treize ans plus tôt [3]. Cette population est fort peu dense et le Portugal n'entretient guère que 44 habitants par kilomètre carré,

---

[1] *Itinéraire de l'Espagne et du Portugal* (Paris, Hachette et Ce).

[2] Bœhm et Wagner. *Die Bevolkerrung der Erde* (tirage de 1882).

[3] Gerardo A. Fery. *Statistique du Portugal et de ses colonies* (Lisbonne, 1875)

tandis qu'il en pourrait nourrir quatre fois autant. Elle est, en outre, fort diversement répartie entre les provinces : ainsi, l'Alemtejo, dont les *Charnacas* (landes mouillées) engendrent des fièvres très pernicieuses et dont le sol est divisé en vastes domaines ; l'Alemtejo nourrit relativement, malgré sa grande fertilité, sept fois moins d'hommes que la vallée du Minho où la terre est morcelée. De même, les 2.441.000 hectares les trois districts de Béja, d'Evora et de Portalègre ne renferment pas plus de 400.000 habitants. En d'autres termes, la province d'Alemtejo, quoique formant près d'un quart de la superficie du royaume, ne renferme que les neuf centièmes de la population, alors qu'au nord les districts littoraux d'Aveiro, de Braga, de Castello, de Porto, de Vianna comptent près de 1.200.000 habitants sur une aire d'un million d'hectares. Cette population est formée d'éléments ibères, celtiques, romains, auxquels se sont mêlés le sang arabe, le sang berbère et même le sang nègre. Aujourd'hui encore, elle reçoit de la Galice un fort courant d'immigration, et les *Gallegos* envoient dans les vallées du Douro et du Minho, des hommes de peine, des vendangeurs, des moissonneurs, des vignerons, des porteurs d'eau. Pour le dire en passant, Camoëns, le grand poète portugais, descendait d'une famille gallicienne dont le manoir touchait au cap Finisterre. Toutefois, il naquit à Lisbonne en 1424 ou 1425. Son contemporain Barros, l'auteur célèbre de l'*Asie portugaise*, est venu au monde à Viseu, dans le Haut-Beïra, province à moitié gallicienne, ainsi que celles du Bas-Beira, du Minho et de Tras-os-Montes.

L'occupation principale des Portugais est l'agriculture, et le sol y est la véritable source de la richesse publique, bien que sa fertilité soit très inégale, suivant les localités, et que d'une province à l'autre les conditions du sol diffèrent beaucoup. Ce grand intérêt du pays a été longtemps négligé toutefois, et à l'époque de la grande splendeur coloniale du Portugal, alors qu'on dépensait des sommes exorbitantes pour l'érection des monastères de Belem, Batalba, Estrella, Mafra, l'agriculture languissait; les grands seigneurs abandonnaient leurs terres pour séjourner à Lisbonne ; les terres devenaient incultes et la population rurale tombait dans une profonde misère. A la fin du siècle dernier et dans les premières années de celui-ci, elle périclita encore par suite de l'état de guerre et des dissensions intestines que le Portugal eut successivement à subir; ce ne fut guère qu'en 1852 qu'elle prit un essor régulier et continu. A dater de cette époque, de nouveaux moyens de communication s'ouvrirent ; l'abolition des majorats et la mise en vente des biens de mainmorte affranchirent le sol ; les terrains communaux furent mis en culture. Ces dispositions avaient facilité la transmission de la terre ainsi que sa division ; la création d'écoles d'agriculture, de fermes-modèles, de sociétés agricoles, de concours régionaux, de banques rurales, de compagnies de crédit foncier fit le reste.

La principale culture du Portugal est celle des céréales; elles abondent surtout dans les provinces d'Alemtejo, de Minho, de Beira-Alta et de Tras-os-Montes. Cette culture n'a cessé d'aller en croissant, depuis une trentaine d'années, grâce au défoncement des terres incultes et au défrichement des terrains de chasse; là où le chasseur venait jadis poursuivre le daim et le sanglier, on voit aujourd'hui verdir de riches moissons. La céréale dominante est le maïs, et le Portugal est, relativement à son étendue, un des pays qui en produisent le plus. Le froment est cultivé par tout le royaume; mais c'est surtout dans les districts de Béja, Evora, Lisbonne, Santarem, Portalègre et Faro qu'on le rencontre. Le seigle est particulièrement cultivé dans les régions froides et montagneuses; l'orge et l'avoine, dans l'Alemtejo, l'Estramadure, l'Algarve, et le riz s'est répandu dans les terrains marécageux des districts de Lisbonne, de Coïmbre, d'Aveiro, de Leiria, d'Evora, de Faro et de Portalègre. Il a parfois envahi même des terres propices à la culture des autres céréales, mais qui, situées dans le voisinage des cours d'eau, pouvaient facilement s'irriguer. Le gouvernement a vu dans cette extension de la culture du riz un danger pour la santé publique; il a conséquemment interdit de faire des rizières dans les terrains secs, et il a même entrepris des travaux afin de dessécher, dans la plaine du Tage et dans celle du Mondejo, les terrains naturellement marécageux.

La superficie des terres emblavées représente environ 1.150.000 hectares et, en somme, le Portugal ne produit point assez de grains pour sa propre consommation. Sur la liste de la production des céréales, par habitant, tant aux États-Unis qu'en Europe, ce pays ne vient qu'au vingt et unième rang sur vingt-six, ainsi que le montre le tableau suivant que nous empruntons à l'auteur de la *Statistique du Portugal* [1]:

Roumanie	14.4 hect..	Wurtemberg	4.7 hect.
Étas-Unis	14.0 —	Irlande	4.6 —
Danemark	11.8 —	Turquie	4.6 —
Russie	8.1 —	Finlande	4.4 —
Prusse	8.0 —	Grande-Bretagne	4.2 —
France	6.9 —	Saxe-Royale	3.8 —
Hongrie	6.8 —	Serbie	3.8 —
Bavière	6.5 —	Portugal	3.3 —
Suède	5.5 —	Hollande	3.2 —
Duchés allemands	5.1 —	Norvège	3.1 —
Belgique	4.9 —	Grèce	3.1 —
Espagne	4.9 —	Italie	2.8 —
Autriche	4.7 —	Suisse	2.1 —

[1] Ces chiffres, M. Gerardo Pery les a lui-même emprutés à la *Statistique agricole internationale*.

La culture de la vigne remonte en Portugal à une époque fort éloignée et quelques systèmes de viticulture, comme aussi certains procédés de vinification encore en usage, révèlent une origine romaine. Les vignobles occupent une superficie d'environ 270.000 hectares et leurs produits donnent lieu à une exportation moyenne d'une valeur de 170.000.000 de francs. Les vins portugais, épais, foncés et spiritueux, sont fort recherchés en Angleterre et tout *gentleman farmer*, un peu aisé, croirait se manquer à lui-même s'il n'avait pas dans son cellier une barrique de vieux Porto. C'est le plus estimé de tous les vins du Portugal, qui se sont longtemps vendus sous ce vocable uniforme, mais que le commerce distingue aujourd'hui les uns des autres. Viennent ensuite par ordre de mérite les vins de Barraïda, connus au Brésil sous le nom de vins de Figueira, et les vins verts du Douro qui ne sont pas moins appréciés dans ce pays; ceux de Bucellas et de Carcavello qui sont blancs; les vins rouges de Barra è Barra, de Torrès, de Lavradio, de Collarès. Ces derniers, qui ressemblent beaucoup au Valdepenas espagnol, sont fort estimés des buveurs, et il n'en est pas différemment des muscats de Setubal. Mais la quantité qui se récolte de ceux-ci est si faible qu'il ne s'exporte pas de ces vins pour ainsi dire. Le rendement moyen de la vigne est de 27 hectolitres par hectare et l'on compte moyennement de 5 à 6.000 ceps par hectare.

On compte en Portugal : 88.000 chevaux, 50.000 mulets, 135.000 ânes, 625.000 bœufs, 3.000.000 de moutons, 937.000 chèvres et 971.000 pourceaux. En bloc, ces chiffres ne font ressortir qu'une faible quantité de bétail dans le Portugal, par rapport aux autres nations européennes. Par 1.000 habitants, on compte en effet 1.202 têtes de chevaux, bœufs, moutons, etc., en Danemark; 803 en Bavière; 718 en Hongrie; 693 en Russie; 685 en Wurtemberg; 650 en Suède; 652 en Autriche; 650 en Norvège, etc., etc., contre 249 seulement en Portugal. Mais, si l'on sépare l'espèce bovine des autres espèces, le Portugal, au lieu de se classer au dernier rang des pays producteurs de bétail, se place au milieu de l'échelle en ce qui concerne l'espèce ovine et même au second en ce qui concerne l'espèce caprine. Au surplus, l'élève du bétail est en Portugal une industrie toute récente. Au commencement de ce siècle, on n'y élevait absolument que les bestiaux nécessaires aux besoins agricoles et à la consommation alimentaire du royaume, à part quelques chevaux qui se vendaient en Espagne et quelques moutons que l'on recherchait pour leur laine dans ce pays. De 1842 à 1851, l'exportation du bétail paraît n'avoir pas dépassé le chiffre de 500 à 600 têtes par an, d'une valeur moyenne de 120.000 francs. Mais l'année 1851 la vit s'élever à la valeur de 250.000 francs, seulement pour les bœufs expédiés en Angleterre, et ce chiffre devenait en 1856 d'environ 2.000.000; en 1876 de 8.776.000. L'année suivante elle tombait à 6.888.000; mais pour se relever

en 1878 à 7.619.000, ce qui était à peu de chose près le chiffre de 1879 et des années suivantes. Cette exportation ne se fait régulièrement et continuellement qu'avec la Grande-Bretagne et, à parler d'une facon générale, on peut dire que les Anglais dans le commerce du Portugal ont su se faire une part prépondérante. L'exportation totale du royaume représente une somme d'environ 113.000.000 de francs et la part de l'Angleterre est de 92.150.000 francs, soit des 8 dixièmes. D'autre part les produits que le Portugal tire de l'étranger sont évalués à 192.000.000 de francs et les produits anglais, consistant surtout en lainages et en cotonnades, en fers bruts et ouvrés, figurent dans le total pour près de 60.000.000 de francs.

Lisbonne et Porto sont les deux principaux foyers d'industrie. Porto, qui emploie 7 à 8.000 ouvriers, s'occupe avec succès de la fabrication des quincailleries, des tissus, surtout des articles de luxe et de toilette ; les lainages de Portalègre et de Guarda ont de la réputation, ainsi que les soieries de Bragança et les cotonnades de Lisbonne, de Vezella et de Penafiel. On se plaint cependant de la teinture défectueuse de ces divers tissus, et on n'est pas sans y signaler quelque absence de goût dans les dessins et l'agencement des couleurs. A Guimoraës, ville située à 25 kilomètres nord-est de Porto, on fabrique des toiles remarquables, de la coutellerie, du linge damassé, des papiers ; à Braga, la chapellerie et l'orfèvrerie sont devenues des spécialités importantes ; Covillan est un centre industriel considérable, et Thomar a quelques fabriques. Il y a aussi des manufactures d'armes florissantes, et cette circonstance témoigne d'un veritable progrès, puisque, à la fin du dernier siècle, les Portugais ne fabriquaient ni leurs canons, ni leurs fusils et les faisaient venir d'Angleterre. En revanche, l'horlogerie et la papeterie ont faiblement progressé, quoique l'art typographique se soit développé, e qu aujourd'hui les libraires de Lisbonne et de Coïmbre mettent en vente des livres très soignés et fort bien imprimés. L'Imprimerie royale de Lisbonne, installée sur le modèle de notre Imprimerie nationale, avait envoyé à l'Exposition universelle de 1878 des spécimens sortis de ses presses qui furent justement remarqués.

Nous ne quitterons pas ce sujet sans dire un mot de la pêche fluviale et de la pêche maritime qui eurent, au quinzième et au seizième siècle une grande importance au Portugal alors que ce pays marchait en tête des puissances navales. Dès le douzième siècle, les habitants de Vianna, d'Aveiro et des côtes de l'Algarve allaient pêcher la baleine qui fréquentait alors les parages du Portugal et, plus tard, la grande pêche prit un rapide essor par suite de la découverte par des Portugais du grand banc de morues de Terre-Neuve. A cette heure, la grande pêche a vécu, quoique certainement les pêcheurs de l'Algarve s'aventurent encore de temps à autre sur le littoral africain. Mais la pêche du thon, de la sar-

dine et du maquereau fleurit toujours sur les côtes, particulièrement celles de l'Algarve, où elle a de tout temps constitué l'occupation principale de la population maritime. Quant à la pêche fluviale, elle s'exerce sur tous les principaux cours d'eau. Ses principaux produits sont le saumon, qui ne se trouve que dans le Minho, et l'alose, qui remonte tous les fleuves. La pêche côtière et la pêche fluviale donnent lieu ensemble à une exportation d'une valeur d'environ 2 millions de francs; il est vrai que l'importation du poisson s'élève à une valeur de 7 millions et demi à 8 millions de francs. Mais, il ne faut pas oublier que la morue salée entre pour plus de neuf dixièmes dans ces derniers chiffres, et cela fait d'autant plus regretter que la marine marchande du Portugal ait tout à fait déserté la grande pêche, quoiqu'elle compte encore 498 navires de long cours, jaugeant ensemble 87.000 mètres cubes [1].

II

« L'expédition de Vasco de Gama, chantée par Camoëns, dans un poème qui est resté l'épopée nationale des Portugais, a gardé pour nous un caractère héroïque, qui s'est empreint dans l'histoire et domine nos impressions. Gama, Albuquerque, tous les personnages qui figurent dans cette première phase de la puissance portugaise, nous apparaissent, à travers trois siècles écoulés sous des proportions qui appartiennent à la poésie encore plus qu'à l'histoire. C'est qu'en effet, au milieu même des excès, il y a dans la succession rapide des événements, dans la bravoure indomptable des hommes, dans le mélange violent des ardeurs physiques, de la soif de l'or et du prosélytisme religieux ; enfin dans l'expansion impétueuse, à travers les contrées immenses du sud de l'Asie et les grands archipels océaniens, d'un peuple qui tient une si petite place sur la carte d'Europe, il y a, disons-nous, dans cet étonnantspectacle de la fondation de l'empire portugais en Orient quelque chose d'éblouissant et en même temps de chevaleresque unique dans l'histoire [2]. » Mais cet empire s'est émietté : un territoire de 5.000 kilomètres carrés et peuplé de 450.000 habitants, et une ville de 20.000 âmes, qui a remplacé l'antique et splendide Goa, aujourd'hui village perdu dans les décombres, voilà tout ce qui en reste dans la péninsule gangétique elle-même. Sur les rivages de l'empire chinois Macao végète ; hier encore elle montrait fièrement ses casernes, ses couvents et ses églises dont les murs sont couverts de fresques curieuses, mais

---

[1] Ce sont les chiffres donnés par l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique* de 1882 (Paris, Guillaumin). Sur ces 498 navires, il y en a 23 à vapeur, dont la jauge est de 11.112 mètres cubes et 456 voiliers jaugeant 74.848 mètres cubes.

[2] Vivien de Saint-Martin : *Histoire de la géographie et des découvertes géographiques*, liv. III, ch. II.

un tremblement de terre vient de les renverser. Il ne reste plus à Macao que sa grotte dite de Camoëns, où l'on raconte que le grand poète trouva un abri, après un naufrage dont il n'avait sauvé que les premiers vers des *Luisiades;* car son port, qui jadis abrita des flottes, ne renferme plus, affourchées sur leurs ancres, que de vieilles coques qui se sont noircies et pourries dans le service de la traite des coolies.

Le Portugal possède encore dans l'Archipel indien la plus grande partie de l'île de Timor, avec 800.000 sujets; en Afrique, les îles du Cap-Vert, les îles du Prince et de San-Thomé; 75 lieues de côtes et 75 lieues de profondeur dans la Haute-Guinée; 600.000 kilomètres carrés dans la Basse-Guinée et 1.234.000 kilomètres carrés au Mozambique, le tout peuplé d'environ 1.200.000 habitants; enfin, sur ses côtes mêmes, les Açores et Madère. Les Açores sont situées à 300 lieues de ces côtes, par 38°,38′ de latitude nord et 29 de longitude ouest; explorées pour la première fois en 1431, elles ne furent définitivement occupées qu'en 1449 suivant les uns, en 1460 suivant les autres, et le nom qu'elles reçurent alors vint, dit-on, de la quantité d'autours — *azores* — qu'on y rencontra. Elles sont sujettes aux tremblements de terre et ont été fréquemment ravagées par des éruptions volcaniques; mais leur sol est d'une grande fertilité, et produit du maïs, du blé, des fèves, des pommes de terre, des ignames, des oranges et du vin. Le tabac y croît très bien et la cochenille ainsi que le ver à soie pourraient y être avantageusement exploités, si les habitants s'en donnaient la peine, Madère est encore plus voisine des côtes du Portugal, dont elle n'est distante que de 150 lieues, et elle est renommée pour son climat doux et salubre qui en rend le séjour précieux pour les tempéraments délicats et surtout pour les personnes affectées de phtisie.

Découverte en 1344 par un Anglais, revue par des Portugais en 1418, Madère fut visitée en 1431, par les Portugais Jean Conzalès et Martin Vaz. L'île entière ne faisait, paraît-il, qu'une vaste forêt, et c'est de cette circonstance qu'elle a tiré son nom (*Madeira*); des habitants y mirent le feu par accident, et l'incendie qui se développa dura sept années entières. Mais l'amas de cendres qui en résulta eut pour effet de communiquer au sol une fertilité extraordinaire, et les ceps de vigne qu'on y apporta de Chypre en 1445 réussirent à merveille. Ils acquirent même, avec le temps, une qualité supérieure, et la principale production de Madère a consisté longtemps dans des vins délicieux, distingués dans le commerce en *madères secs*, en *malvoisies*, en *madères doux*. On en a récolté jusqu'à 26.000.000 de litres, mais les ravages de l'oïdium ont cruellement diminué ce chiffre, à ce point qu'en 1876, l'île n'exportait pas plus de 876.000 litres. Les habitants ont peu à peu remplacé leurs vignes par la canne à sucre, qui produit actuellement 274.000 kilos de matière saccharine, et par le tabac qui donne également des ré-

sultats de plus en plus avantageux. Ils plantent aussi des nopals pour y élever la cochenille.

Les colonies que le Portugal avait fondées en Afrique, tant sur la côte ouest que sur la côte est, avaient périclité nécessairement dans le mouvement de décadence qui aux XVIIe et XVIIIe siècles, emporta la monarchie tout entière. Abandonnée depuis deux cents ans, la ville de San-Salvador, située à 170 kilomètres environ, à vol d'oiseau, des bouches du Congo, est redevenue une *Banza*, c'est-à-dire une ville exclusivement nègre: ce n'est plus qu'un amas de huttes en terre à demi-cachées dans les herbes, et au-dessus desquelles des bouquets de palmiers élèvent leurs têtes. Mais au commencement du XVIIe siècle, elle ne comptait pas moins de 40.000 habitants ; outre une vaste et belle cathédrale, elle possédait un évêché, dix églises, un collège de jésuites et un couvent de capucins. Des familles portugaises s'y étaient fixées et elle avait revêtu un aspect semi-européen. Il est vrai qu'un demi-siècle plus tard, lorsque notre grand d'Anville réunissait les éléments de sa carte générale de l'Afrique, le Portugal dégénéré s'occupait si peu de ses possessions africaines qu'il ne possédait pas même les données les plus essentielles sur les vastes régions dont il prétendait avoir la suzeraineté. Deux choses avaient jusqu'ici fait surtout défaut pour le développement agricole de ces pays que la nature a pourtant traités en enfants gâtés: les bras et les voies de communication. Mais le gouvernement actuel du Portugal est entré enfin dans la bonne voie : il appelle des colons, il favorise les planteurs, il explore le pays, il crée des écoles. Il a relié ses possessions de la côte occidentale à Lisbonne, par un service régulier de steamers qui vont de Saint-Paul-de-Loanda en Angleterre, et il construit un chemin de fer d'Ambaca à Dombo, sur le Coanza inférieur.

Chose remarquable, le Portugal est maître des bouches des deux grands cours d'eau, le Congo et le Zambèse, qui sillonnent en sens contraires l'Afrique du Sud et dont les bassins en occupent la partie la mieux connue. Ainsi que le major Serpa-Pinto le rappelait au congrès scientifique de Sheffield, non sans un légitime orgueil, Livingstone, Burton, Grant, Cameron, Stanley ont été précédés par son compatriote Lacerda et dans le bassin du Zambèse, les Portugais avaient fait, de bonne heure, de si audacieuses poussées qu'il avait lui-même retrouvé leurs traces à Gambel, à 700 kilomètres au-dessus des bouches du fleuve. Ces circonstances paraissent assigner au Portugal un grand rôle dans la vaste entreprise qui s'impose désormais au monde civilisé ; ayant les clefs, pour ainsi dire, de cet immense bassin du Congo, inférieur comme superficie seulement aux bassins du Mississipi et de l'Amazone, ce serait à cette puissance, ce semble, de prendre l'initiative des travaux propres à débarrasser le cours moyen de ce fleuve des rapides et des cataractes qui lui enlèvent aujourd'hui la majeure partie

de ses avantages commerciaux, mais qui ne sauraient évidemment résister, le moment venu, à la science de l'ingénieur moderne, capable de couper les isthmes et de percer les montagnes. Par malheur, le Portugal n'est ni assez riche, ni assez peuplé pour coloniser à lui seul ses possessions africaines, et ce n'est point quand, faute de bras, la moitié de son sol demeure inculte en Europe ; quand par manque d'argent, il laisse en souffrance ses voies ferrées et ses voies ordinaires qu'il pourrait songer à entreprendre tout seul la tâche colossale de mettre en culture ses domaines africains. Ce qu'il peut faire et ce qu'il fait réellement, c'est d'améliorer les voies de communications naturelles de l'Afrique équatoriale; c'est de prêter aux étrangers et à leurs capitaux les secours de ses anciennes relations avec les indigènes ; c'est de leur garantir les bienfaits d'une bonne administration et d'un régime libéral ; c'est enfin de leur concéder des terres et de provoquer leur immigration.

Ce que le gouvernement portugais peut aussi, c'est d'encourager, de provoquer même des voyages tels que celui du major Serpa-Pinto, qui a glorieusement et utilement repris de nos jours la tradition des grands explorateurs portugais du XVe et XVIe siècles, en traversant l'Afrique centrale et l'Afrique australe de Benguéla, sur la côte occidentale, à Natal, sur la côte orientale. Au point de vue géographique, le grand résultat de cette nouvelle exploration accidentée et dramatique a été la lumière qu'elle jette sur la constitution hydrographique de l'Afrique subéquatoriale et sur le bassin du Haut-Zambèse, où Livingstone avait laissé beaucoup à glaner après lui. Au point de vue économique, notre voyageur croit le bassin de ce fleuve appelé à jouer un rôle prééminent dans la colonisation de la grande péninsule. Plusieurs des régions qu'il arrose sont pauvres ; mais il en est aussi de riches, et si sa grande plaine n'est pas susceptible de culture, tout autour des lacs et dans les parties montagneuses, les céréales viennent bien et on remarque de beaux pâturages où errent des troupeaux de bœufs et de moutons. Quant aux populations, elles sont en partie pastorales, en partie agricoles, et ne manquent pas d'une certaine industrie ; elles sont polygames, quoique les femmes y jouissent d'une si haute considération que parfois on les investit de fonctions publiques. Le major Serpa-Pinto éprouva une énorme surprise quand il rencontra une peuplade au teint tout à fait blanc, mais à la chevelure laineuse, au nez épaté et aux yeux à la mongole, au milieu de populations absolument nègres, et sa surprise ne diminua point quand il apprit que les Musassequeres ou Mukassamberes, ainsi qu'ils se nomment, se nourrissent de racines ou du rare gibier qu'ils rencontrent dans leurs courses perpétuelles à travers les solitudes qui s'étendent entre le Couando et le Haut-Zambèse et n'ont pas même d'ustensiles pour faire cuire cette maigre nourriture.

III

Le premier obstacle que les hommes d'Etat portugais avaient à vaincre, pour jeter leur pays dans ce courant de réformes et de progrès économiques qui entraîne les peuples les uns après les autres, se trouvait dans l'état déplorable de ses finances. Ce mal était très ancien et quelques écrivains portugais en font remonter l'origine jusqu'à l'année 1355 où Dom Pedro 1er, dit *le Sévère*, encore prince royal, promena la ruine dans les provinces entre Douro et le Minho, afin de venger sur les sujets de son père le meurtre barbare de la belle Inez de Castro. Ce qui est certain, c'est que les soixante ans de domination espagnole que subit le Portugal de 1580 à 1640 lui furent très nuisibles, et quand les Espagnols se furent retirés, le pays devint la proie d'une aristocratie aussi turbulente que rapace. Cet état de choses durait encore lorsqu'au XVIIIe siècle, José de Carvalho è Mello, si célèbre sous le nom de marquis de Pombal, prit les rênes du pouvoir. Pombal n'était nullement un économiste; on le vit bien quand il gratifia un particulier du monopole du commerce des Indes et de la Chine; quand il constitua la compagnie du Grand-Para et de Maranhao, en la comblant de faveurs sans exemple ; quand il créa celle des vins du Haut-Douro à laquelle il reconnut les plus absurdes privilèges[1]. Comme homme d'État, il échoua, en somme, dans la pensée qu'il eut de faire en Portugal ce que Richelieu avait réalisé en France et ce que Thomas Wentworth avait vainement tenté en Angleterre. Mais, de 1759 jusqu'au moment de sa chute, c'est-à-dire pendant dix-huit ans, il prêta une attention constante à la puissance militaire et à la législation civile de son pays, comme à son commerce, à son industrie et à ses finances. Cette partie de son œuvre n'est point assurément irréprochable. Pombal n'y dépouilla pas l'homme, s'il est permis d'ainsi dire, et s'y montra trop souvent ce qu'il était, par tempérament et par système, arbitraire et imbu de préjugés aussi étroits que tenaces. Toutefois, certaines de ses réformes administratives et judiciaires commandent l'approbation, et constituent pour la postérité son meilleur titre d'honneur.

L'année 1853 marque dans les annales du Portugal une date mémorable. Après avoir perdu en 1820 le Brésil, devenu un État indépendant, et après avoir traversé dix ans plus tard une longue période de guerre civile, ce malheureux pays put enfin espérer quelque repos à l'abri des institutions libérales et constitutionnelles qu'il sut se donner alors. On peut se faire une idée du triste état où il était tombé sous le rapport économique par ce fait que pour franchir les 80 lieues qui séparent Oporto de Lisbonne, il ne fallait pas moins de huit jours à une voiture.

---

[1] V. Francisco Luiz Gomez : *Le marquis de Pombal* (Paris, Guillaumin, 1869).

Le gouvernement portugais se mit résolûment à l'œuvre, sans s'inquiéter de la maladie qui éprouvait alors les vignobles, la principale richesse agricole du pays, sans s'effrayer des intérêts élevés qu'il lui fallait subir pour se procurer de l'argent, intérêts qui atteignirent parfois le taux de 20 0/0. Les choses commençaient à s'améliorer lorsque éclatèrent, il y a huit ou dix ans, les hostilités entre le Brésil et le Paraguay ; elles eurent leur contre-coup en Portugal, en arrêtant l'afflux de richesse que lui apportent, en temps ordinaire, les immigrants qui ont fait fortune au Brésil et qui reviennent finir leurs jours au foyer natal. Une dette consolidée qui, en 1872, montait au chiffre rond de 1.625.000.000 francs, et un déficit annuel qu'il fallait couvrir au moyen d'une dette flottante chargée de lourds intérêts, telle fut la conséquence de cette série de contre-temps et de mésaventures.

Toutefois en 1875, M. de Serpa-Pimental, qui depuis quatre ans déjà régissait les finances portugaises, n'avait pas perdu l'espoir de présenter très prochainement un budget où les recettes et les dépenses se feraient équilibre. Mais, les circonstances n'ont pas encore permis au Portugal de réaliser ce desideratum. Du moins, l'exercice 1881-1882 se soldait-il par 172 millions de francs de recettes contre 198 millions de francs de dépenses. Quant à la dette publique, elle dépassait, au commencement de 1880, la somme de 2.200 millions. La force des choses a été plus puissante que les désirs d'économie des hommes d'État portugais. Ainsi, il y a une huitaine d'années, la ville de Lisbonne, alors peuplée de 300.000 habitants, n'avait pas d'eau potable en quantité suffisante, et pendant les sécheresses estivales, on pouvait dire qu'elle manquait d'eau tout à fait. Son port est un des plus beaux et des plus commerçants du monde, mais il était dépourvu de docks, de jetées, de débarcadères ; le chargement et le déchargement des navires s'effectuait au moyen de chalands d'un type tout primitif. La barre dangereuse que le Tage forme au-dessous de Lisbonne s'ensablait de plus en plus et menaçait ce port d'un sort semblable à celui d'Oporto dont les bancs de sable et les îles du Douro rendent l'accès si difficile. Quelques travaux faits à temps dans ce port auraient suffi pour le désobstruer sans doute; il y a fallu depuis de grands efforts et de grands sacrifices d'argent et le mal, au sens de certains ingénieurs, est en partie irréparable.

Enfin, non seulement le Portugal était dépourvu de voies ferrées, mais il manquait aussi de voies ordinaires. On est allé d'abord au plus pressé et l'on a construit quelque chose comme 4.500 ou 5.000 kilomètres de chemins ordinaires, et malgré cela l'intérieur du Portugal n'est pas encore facilement accessible. Les chemins y sont rarement bons ; le voyageur doit se contenter des chars-à-bancs pour les petites distances et des diligences pour les longs parcours. Une autre façon de

voyager consiste à parcourir les routes monté sur un cheval, ou sur un mulet, qu'accompagne un muletier qui porte les bagages en croupe. Cela coûte environ 3 francs par lieue, car il faut nourrir son muletier. Quelques voyageurs vont en compagnie des conducteurs de marchandises à dos de mulet — *almocreves* — mode de locomotion fort peu coûteux, et l'âne enfin, qui est la monture favorite du campagnard, est le meilleur mode de transport pour les petites excursions.

On s'est ensuite occupé des chemins de fer. Vers le milieu de l'année 1880, on avait achevé la construction de deux grandes lignes : l'une allant de Porto à Lisbonne et longue de 332 kilomètres ; l'autre, de Lisbonne à Badajoz, ayant 281 kilomètres de longueur. On avait commencé ou amorcé les lignes du Douro, du Minho, de Beira-Alta, de Cacérès et de l'Alemtejo. A cette date, le réseau ferré du Portugal embrassait 1.151 kilomètres, et dans le courant de l'année 1882, deux nouvelles lignes, celles de Cacérès et de Beira-Alta, ont été ouvertes au public. Comme d'autre part, le chemin du Minho se trouve entièrement achevé depuis un an environ, le Portugal se trouvera en possession sous trois ans au plus tard, de six lignes internationales et aura, en même temps, complété son réseau intérieur. La ligne du Minho le relie par la Galice espagnole, au réseau nord-occidental de l'Espagne, la ligne du Douro et celle de Beira-Alta se soudent par Salamanque, à tous les ports de la côte Cantabrique et partant à l'Europe entière. La ligne de Cacérès représente déjà la moindre distance praticable entre Lisbonne et Madrid, et dès que la ligne entre cette dernière capitale et Canfranc, ou tout autre point des Pyrénées centrales, aura été construite, la ligne de Cacérès acquerra une grande valeur internationale. Le chemin de Badajoz communique par le centre de l'Espagne avec les lignes qui, par Granolers, pénètrent en France, et la ligne de l'Alemtejo, en se prolongeant de Serpa à la frontière, mettra le Portugal en communication par Séville avec Malaga, Carthagène, Barcelone, Alicante et tous les ports espagnols de la Méditerranée.

Avec le temps, ces voies ferrées amèneront l'essor d'une prospérité industrielle, commerciale, agricole dont ce petit royaume possède tous les éléments naturels sous la main. La ligne de Beira-Alta dessert une région très fertile et très peuplée, qui produit beaucoup de vins et de bestiaux. Elle en facilitera le transport à Figueira et à Porto, de même qu'elle favorisera, pour les fabriques des districts d'Aveiro et de Porto, l'approvisionnement des laines qu'elles demandent, tant aux parties les plus montagneuses de la province de Beïra qu'à l'Espagne même. Le commerce du sel, celui des viandes et du poisson ; les produits de l'orfèvrerie de Porto ; les articles de céramique commune et de porcelaine d'Aveiro ; la verrerie et la verroterie de Figueira et de Marinha-Grande sont très recherchés sur le marché intérieur ; mais les moyens

de transport leur faisaient défaut, et la ligne de Beira-Alta est venue les leur offrir. Ce chemin traverse enfin de riches dépôts minéraux; il en est de même des lignes du Douro, de l'Alemtejo et du Minho, et certainement une des grandes causes qui ont retardé au Portugal l'extraction minière a été la difficulté, l'impossibilité pour mieux dire, de transporter ses produits du lieu de l'extraction à celui de destination ou d'embarquement.

Il semble hors de doute que les Romains ont largement exploité les principaux gîtes métallifères du Portugal : la preuve en est dans les monnaies qui ont été découvertes en fouillant la mine de San-Domingos, ainsi que les plaques en cuivre que l'on a rencontrées à Aljustrel et qui ne sont autre chose que les règlements de travail dans cette mine pendant la domination romaine. Les barbares ruinèrent ces travaux que les Arabes eux-mêmes ne rétablirent point, et quand la monarchie portugaise se fonda, elle ne s'intéressa point davantage à l'industrie minière. Au xve, au xvie et au xviie siècle, on n'exploita que les sables aurifères de l'embouchure du Tage, avec les minerais de fer et les eaux chargées de sulfate de cuivre de la mine d'Aljustrel; en 1801, il n'y avait encore d'exploitées qu'une mine de charbon, une d'antimoine et une de plomb. C'était, à vrai dire, la conséquence directe d'une législation qui, loin de favoriser l'expansion de l'industrie minière, semblait s'être proposé pour fin de l'entraver. L'État conservait la propriété éminente des mines et le droit de les exploiter n'était concédé que moyennant l'abandon au fisc des 29 centièmes de leur produit brut et de 20 autres centièmes au souverain. Un décret de 1836 vint améliorer cet état de choses; mais c'est à la loi de 1852 seulement que l'industrie minière a dû son émancipation en Portugal.

Voici les principes fondamentaux de cette loi. Nul ne peut exploiter des minerais métallifères, ou des combustibles minéraux, sans une concession spéciale du gouvernement. Quiconque découvre une mine a droit à sa concession; le propriétaire du sol ne peut s'opposer ni aux fouilles pour la recherche des gîtes, ni à l'exploitation, pourvu que le mineur se rende responsable des dommages occasionnés par ces travaux. La concession se fait pour un temps illimité, mais il faut que la mine soit convertie en exploitation active et que les travaux soient conduits avec sûreté. Les droits à payer sont : un impôt de 5 0/0 sur le revenu net, et un taux fixe de 448 francs par 48.312 mètres carrés (10.000 brasses carrées). Le propriétaire du sol reçoit une somme équivalente à la moitié de l'impôt. Si le concessionnaire ne remplit pas ces conditions, la mine revient à l'État [1]. Ces dispositions ne tardèrent point

[1] *Statistique du Portugal*, p. 239.

à produire leurs conséquences, et tandis que depuis 1836, il n'avait été concédé que 36 mines, ce nombre était devenu de 276 au 1er janvier 1880. A la vérité, sur ces 276 mines, il n'y en avait guère que le tiers (80) dont l'exploitation fut bien commencée et 33 seulement où elle fut très active.

Les minéraux que l'on rencontre dans le sous-sol portugais sont le fer, le plomb, l'antimoine, le cuivre, l'étain. Les minerais de fer sont surtout des fers magnétiques, des hématites, des oligistes, des fers carbonatés, et leurs principaux dépôts sont ceux de Murges, de Moncorvo, de Gradamil et de Leiria. Le plomb occupe plusieurs régions dont les plus importantes sont dans la vallée du Douro, au nord et au sud de ce fleuve; dans les districts de Villaréal, de Vizeu, d'Aveiro dans le bassin de la Guadiana. Le cuivre affecte la forme de chalcopyrites et de pyrites de fer cuivreuses ; on le trouve un peu partout, mais il abonde surtout dans les districts d'Aveiro, de Portalègre, d'Evora et de Veja. L'étain n'a encore été rencontré que dans les provinces du Nord, celle de Tra-os-Montes surtout; il y existe à l'état d'oxydes, dans des veines, au milieu de schistes laurentins, ou en couches alluvionnelles. Quant aux charbons de terre, il y en a quelques dépôts, mais sans grande importance.

IV

La nature a pris soin d'interdire au Portugal la gloire meurtrière et décevante des armes; mais elle l'a doté d'un sol riche et d'éléments industriels qu'il s'agit seulement de développer et qui favorisent le commerce maritime. Les Portugais possèdent de race l'instinct des entreprises de mer. D'un peuple pauvre, obscur et confiné dans un petit coin de terre, cet instinct fit, aux XVe et XVIe siècles, un peuple d'aventuriers héroïques qui, sous la conduite des Barthélemy Diaz, des Vasco de Gama, des Albuquerque, entrevirent la pointe sud de l'Afrique, la doublèrent et conquirent l'Inde tandis que sous celle de Magellan, ils résolvaient pratiquement le problème de la sphéricité de notre planète. L'ère des grandes découvertes géographiques est close ; mais celle de l'industrie et du grand trafic commence à peine, et l'exemple de la Belgique et de la Hollande, qui sont aussi de petites nations, est bien fait, ce nous semble, pour encourager le Portugal à ne pas déserter les voies où il semble être résolûment entré.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

PENSÉES ET MAXIMES ÉCONOMIQUES

On a dit que les principes de l'économie politique sont des *truismes*, des axiomes de cuisinières. Cette assertion est de la plus parfaite exactitude ; et, comme l'a judicieusement observé M. Maurice Block (*Journal des Économistes*, mai 1883, p. 265), il en est de même des principes fondamentaux de toutes les sciences. C'est précisément pour cette raison que je fais si peu de cas des progrès scientifiques modernes, auxquels tant d'autres attribuent une influence aussi grande sur le bien de l'humanité, que les sauvages en attachent aux amulettes et à l'astrologie, dont les principes ne sont pas des *truismes*. J'avouerai même que souvent la plume me tombe des mains, lorsque je me vois dans la nécessité de dire et redire toujours les mêmes choses, et des choses si simples.

Cependant, tout simples que sont les principes économiques, il est un fait incontestable : c'est que les cuisiniers publics les enfreignent à chaque instant. Les ignorent-ils? les oublient-ils? ou pèchent-ils sciemment et de propos délibéré? S'ils les ignorent, il faut les envoyer à l'école; s'ils les oublient, il faut les leur rappeler; s'ils les transgressent à bon escient..., mais non, ils ne sont pas capables d'une pareille infamie!

Il ne faut donc pas nous lasser de répéter nos *truismes;* si l'on nous dit avec Colombine : *Tu me fais toujours la même réponse*, nous répondrons avec Arlequin : *C'est parce que tu me fais toujours la même demande.*

A cet effet, nous avons pensé qu'il ne serait pas hors de propos de présenter à nos lecteurs un recueil de ces maximes, vieilles comme le monde, mais toujours foulées aux pieds par les directeurs de la société, ce qui prouve que ce ne sont pas les idées qui gouvernent l'humanité.

Nous puiserons souvent dans les ouvrages d'auteurs des deux siècles derniers. Leurs écrits sont peu connus, parce que ces auteurs ne faisaient pas partie de cette petite coterie qui frétillait autour des courtisans, qui papillonnait autour des courtisanes, pour prendre part au festin, ou aux reliefs du festin que préparaient les cuisiniers publics. Il est temps de rendre quelque justice à ces hommes de bien, méconnus de leur temps, oubliés du nôtre; tel qui, aujourd'hui, se croit inventeur et passe pour tel, ne fait souvent que les imiter plus ou moins mal.

L'économie publique dépendant de l'économie domestique (comme

l'observe avec raison Montchrétien dans la maxime que l'on a placée, avec intention, en tête de ce recueil), il ne faut pas s'étonner si nous donnons souvent des conseils d'économie privée. Si l'État fait peu de cas des principes économiques, les particuliers, qui l'imitent, n'en sont guère plus soucieux. L'économie publique et privée comprenant les intérêts moraux aussi bien que les intérêts matériels de l'individu et de la société, nous ne négligerons pas plus les maximes de morale que les maximes d'économie proprement dite. On voit que le champ à parcourir est vaste, et que s'il a été souvent exploré, il est fort loin d'être connu dans toute son étendue.

Nous joindrons quelquefois nos réflexions particulières à celles des anciens; mais le plus souvent nous laisserons au lecteur le soin de faire les siennes. Ce sont plutôt les occasions de penser (l'exercice de l'intelligence) qui forment l'esprit et le cœur, que les pensées toutes digérées. R.

Les vacations privées font la publique. La maison est premier que la cité; la ville que la province; la province que le royaume. Ainsi l'art politique dépend médiatement de l'économie. (MONTCHRÉTIEN).

C'est par les richesses que la vertu tourne au bien commun. Les autres biens ne gouvernent tout au plus qu'une province; les richesses gouvernent tout. (BACON).

La richesse apporte un grand respect, une extrême faveur; et je pense quant à moi, que pour cette cause, les anciens colloquaient Mercure auprès des grâces. (MONTCHRÉTIEN).

Ce n'est point l'abondance d'or et d'argent, la quantité de perles et diamants, qui fait les hommes riches et opulents; c'est l'accommodement des choses nécessaires à la vie et propres au vêtement; qui plus en a, plus a de bien. (ID.).

De vrai, nous sommes devenus plus abondants d'or et d'argent que n'étaient nos pères, mais non pas plus aisés et plus riches. (ID.).

Rien n'empêche tant les négociations des peuples, que les dissentions des rois. (ID.).

Vous (le roi) n'avez point de meilleure épargne, ni de plus sûre, que la richesse qui demeure ès-mains de vos seigneurs et gentilshommes, de vos marchands et laboureurs. (ID.)

Jamais tribu ou nation ne sera tout à la fois le lion et l'âne qui succombe sous la charge. Car un peuple accablé d'impôts, qui soit en même temps courageux et guerrier, c'est ce qu'on ne verra jamais. (BACON).

Les esprits turbulents ne trouvent jamais à émouvoir le peuple, qu'alors qu'il est malheureux. (Marquis de MIRABEAU).

Autant il y a d'hommes ruinés ou obérés dans un État, autant il y a de votants pour la guerre civile. (BACON[1].)

De peu de chose viennent les grands changements. (BODIN.)

Souvent les grands désordres naissent de petits commencements, et les établissements les plus considérables ont quelquefois des principes qui paraissent de nulle considération. (RICHELIEU.)

L'homme est né pour vivre en continuel exercice et occupation. Qui veut le tenir en oisiveté, outre qu'il ne s'en sert point à ce qu'il faut, et à ce de quoi il est capable, lui enseigne à mal faire. (MONTCHRÉTIEN[2].)

On dit à Spinola que le chevalier de Véré était mort, faute d'avoir rien à faire; c'en est bien assez, répondit-il, pour tuer un guerrier. (FERGUSON.)

Otez aux hommes leurs occupations, satisfaites leurs désirs, la vie devient pour eux un fardeau et la mémoire un tourment. (ID.)

C'est un grand travail de ne rien faire. C'est bien à propos qu'on appelle l'oisiveté la sépulture d'un homme vivant. (MONTCHRÉTIEN).

Ce que je dis d'un sexe, je le dis pareillement de l'autre, car tous deux sont nés à la société et destinés à l'action. Aussi partagent-ils ensemble le soin et labeur du ménage, principalement en France. (ID.)

L'oisiveté corrompt la vigueur des hommes et la chasteté des femmes. (ID.)

Si l'on ne met le fer en œuvre, il engendre de soi ce qui le corrompt. (ID.)

Ne laissez point éteindre le feu de la forge; il est plus aisé de le conserver que de le rallumer. (ID.)

Eh quoi! si chacun quitte son rang, le laboureur sa charrue, l'artisan sa boutique, le marchand son commerce, que deviendra l'État et que sera-t-il? Si pour nourrir le ventre, les pieds et les mains ne veulent plus travailler, ou pour dire ce qui en est, ne le peuvent plus, que sera-ce de tout le corps? (ID.)

---

[1] Chaque fois que l'Etat empiète sur une branche quelconque des arts ou de l'industrie nationale, il déclasse et ruine les particuliers qui s'y livraient et s'en fait des ennemis. Si l'enseignement était libre, Louise Michel serait peut-être encore institutrice. (R...)

[2] Quoique ce principe (dont Ferguson a fait la base de son système politique) soit exagéré, il n'en est pas moins vrai que les institutions qui dispensent ou empêchent les citoyens d'user de leurs facultés et les réduisent à l'oisiveté les induisent à mal faire. Et l'on s'étonne ensuite que les vices et les crimes se multiplient! (R...)

La France est aujourd'hui ce grand platane, auquel se comparaît Thémistocle, où tout le monde se jette à couvert, et puis, s'en allant, en rompt et emporte quelque branche. (MONTCHRÉTIEN.)

Les grands établissements frappent l'imagination, mais produisent presque toujours de grands abus, et les grands abus trouvent toujours des protecteurs puissants. (CONDORCET.)

C'est une entreprise honteuse et fort mal entendue, que de vouloir former une colonie avec l'écume et le rebut d'une nation, je veux dire avec les malfaiteurs, les bannis et les criminels. C'est la corrompre et la perdre d'avance. Les hommes de cette trempe sont incapables d'une vie réglée ; ils sont paresseux et ont de l'aversion pour tout travail utile et paisible ; ils commettent de nouveaux crimes, consomment à pure perte les provisions, se lassent bientôt d'une telle vie, et ne manquent pas d'envoyer de fausses relations dans leur pays, au préjudice de la colonie. (BACON.)

Ceux qui combattent une religion ou une superstition reçue sont toujours accusés d'athéïsme. Mais les vrais athées, ce sont les hypocrites qui manient sans cesse les choses saintes, et qui, n'ayant aucun sentiment de religion, les méprisent au fond du cœur. (BACON [1].)

Ceux qui trouvent mauvais qu'un seul ait le pouvoir ne trouveraient pas moins inique le gouvernement de plusieurs s'ils n'étaient de ce nombre. (HOBBES.)

Les savantes recherches sur le droit public ne sont souvent que l'histoire des anciens abus, et l'on s'en entête mal à propos, quand on s'est donné la peine de les étudier. Quantité de mémoires qu'on présente chaque jour pour proposer des établissements excellent ordinairement dans leurs premières parties, où l'on démontre les maux de l'État ; mais, quant aux remèdes, les auteurs retombent dans le puéril ou dans l'extravagant. (Marquis D'ARGENSON.)

Qu'on se persuade que tout gouvernement est beaucoup plus difficile à réformer qu'à former. (ID.)

Voici le plus grand défaut du gouvernement monarchique et absolu ; il veut se mêler de tout, il veut tout gouverner par ses agents directs. (ID.)

Si vous poussez trop loin l'attention du détail, bientôt l'art étouffe la nature, celle-ci ne se connaît plus elle-même, et ne sait plus rien produire. (ID.)

---

[1] Ceux qui combattent une opinion politique ou un gouvernement établi sont toujours accusés d'anarchisme. Mais les vrais anarchistes, ce sont les hypocrites, qui, n'ayant aucune opinion politique, professent celle qui est en vogue afin d'obtenir le maniement des affaires et des deniers publics. (R...)

Pour un peuple aussi policé que les Français, il faudrait ramener à l'agriculture qu'on abandonne : le savoir même a ses bornes pour le bien d'une nation. Rome ignorante est devenue la capitale de l'univers, elle a donné des exemples héroïques de vertu. Rome savante a été la proie des barbares et l'assemblage de tous les vices.

(Marquis D'ARGENSON.)

Nous parlons de l'art comme d'une chose distinguée de la nature ; mais l'art lui-même est naturel à l'homme. (FERGUSON[1].)

Aucune chose ne saurait subsister aisément, ni avoir une longue durée hors de son état naturel. (VICO.)

La coutume est semblable à un roi, la loi est semblable à un tyran.

(DION CASSIUS cité par VICO.)

Le monde n'a cessé d'estimer les ecclésiastiques, que lorsque par leurs fautes ils ont eux-mêmes cessé d'être respectables.

(Comte DE FORGES.)

Ils (les ecclésiastiques) n'appartiennent sûrement pas à J.-C., puisqu'ils mènent une vie si opposée à ses maximes ; ils n'appartiennent pas au monde, puisqu'ils ont fait profession d'y renoncer ; il faut donc qu'ils soient les serviteurs du démon. (ID.)

Le clergé n'est méprisé que parce qu'il y a trop de prêtres. (ID.)

Je suis sûr que la coutume d'ouvrir et de visiter tous les carrosses qui rentrent dans Paris, occasionne perpétuellement des fraudes auxquelles on ne penserait pas. (ID.)

Si la providence ne nous tenait lieu de police dans la plupart des circonstances, nous serions infailliblement perdus. (ID.)

Diogène, au siège de Corinthe, se mit, dit-on, à rouler son tonneau, afin de ne pas paraître oisif, pendant que tout le monde était occupé ; et nous avons aujourd'hui des sociétés entières, tant d'hommes que de femmes, qui s'occupent de travaux et d'exercices aussi inutiles à l'État que celui de Diogène. (CANTILLON.)

Il n'est point d'autorité sur la terre à laquelle il appartienne de transférer aux uns les propriétés des autres, puisque toute autorité n'est et ne peut être instituée que pour assurer et garantir à chacun les propriétés envers et contre tous. Mettre des entraves à la liberté, pour que le blé se vende plus cher, c'est voler l'argent de la classe du peuple qui l'achète ; gêner cette liberté, pour qu'il se vende meilleur marché, c'est voler le gain de la classe qui le vend. (BAUDEAU.)

---

[1] Nous considérons la science comme opposée à l'instinct ; mais la science elle-même est le fruit de l'instinct ; ce sont la curiosité et la nécessité qui lui donnent naissance. (R...)

BULLETIN

—

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

1er août. — **Loi** tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur, sur l'exercice de 1882, un crédit supplémentaire de 195.000 fr. pour les dépenses d'exploitation du *Journal officiel* non susceptibles d'une évaluation fixe (personnel et matériel).

— **Loi** ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique l'établissement, dans le département de Seine-et-Oise, d'un chemin de fer d'intérêt local, à voie étroite, de Valmondois à Epiais-Rhus. Convention et cahier des charges y annexés.

4 août. — **Loi** portant approbation de la convention conclue, le 27 septembre 1882, entre la France et la Suisse, en vue d'établir la réciprocité d'assistance en ce qui concerne les enfants abandonnés et les aliénés indigents.

— **Loi** relative à l'augmentation de la récompense nationale accordée, par la loi du 18 juillet 1874, à M. Pasteur, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française.

— **Loi** ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, sur l'exercice 1383, d'un crédit extraordinaire de 50.000 fr. pour l'envoi d'ouvriers à l'exposition d'Amsterdam.

5 août. — **Loi** portant ouverture au ministre de l'instruction publique et des beaux arts d'un crédit extraordinaire pour l'organisation de l'exposition nationale des ouvrages des artistes vivants pour l'année 1883.

— **Loi** ayant pour objet d'autoriser le ministre des travaux publics à assurer l'exploitation provisoire de diverses lignes de chemins de fer construites par l'État et non concédées.

— **Loi** ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer d'intérêt local d'Estrées-Saint-Denis à Froissy. Convention et cahier des charges y annexés.

7 août. — **Loi** portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 4,677,000 fr. pour la continuation du chemin de fer et des forts du Sénégal.

8 août. — **Décret** modifiant le régime douanier au Gabon. — Tableau y annexé.

12 août. — **Loi** ayant pour objet d'ouvrir au ministre du commerce, sur l'exercice 1883, un crédit extraordinaire de 50,000 fr. pour subvention éventuelle à l'exposition internationale de Nice.

— **Loi** ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, sur l'exercice 1883, d'un crédit extraordinaire de 50,000 fr. pour les dépenses d'une mission sanitaire en Egypte.

16 et 17 août. — **Loi** portant ouverture au ministre de la justice et des cultes, sur l'exercice 1883, d'un crédit supplémentaire de 1,941,000 fr., au titre du budget annexe de l'Imprimerie nationale.

— **Circulaire** du président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, au sujet de l'organisation des cours libres dans les facultés de l'État.

18 août. — **Décret** prescrivant la promulgation de la convention conclue, le 15 novembre 1882, entre la France et le royaume de Siam, pour l'exécution d'une ligne télégraphique de la province de Battambang à Bangkok.

10 août. — **Décret** rendant applicable aux colonies l'ordonnance du 29 mai 1844 sur les loteries.

— **Avis.** — Appréciation des principales récoltes de 1883, d'après la situation des cultures pendant la première quinzaine du mois de juillet.

22 août. — **Loi** ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement d'un réseau de chemins de fer d'intérêt local à voie étroite dans le département de l'Allier.

— **Décret** prescrivant la promulgation de la convention signée à Berlin, le 19 avril 1883, entre la France et l'Allemagne, pour la garantie de la propriété des œuvres de littérature et d'art.

CONVENTION

Le Président de la République française et S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, au nom de l'empire allemand, également animés du désir de garantir d'une manière plus efficace dans les deux pays la protection des œuvres littéraires ou artistiques, ont résolu de conclure à cet effet une convention spéciale, et ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Le Président de la République française :

Le sieur Alphonse, baron de Courcel, ambassadeur extraordinaire et

plénipotentiaire de France près S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, et

Le sieur Charles Jagerschmidt, ministre plénipotentiaire de 1re classe;

Et S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse :

Le sieur Paul, comte de Hatzfeldt-Wildenburg, son ministre d'Etat et secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. — Les auteurs d'œuvres littéraires ou artistiques, que ces œuvres soient publiées ou non, jouiront, dans chacun des deux pays réciproquement, des avantages qui y sont ou y seront accordés par la loi pour la protection des ouvrages de littérature ou d'art, et ils y auront la même protection et le même secours légal contre toute atteinte portée à leurs droits, que si cette atteinte avait été commise à l'égard d'autres nationaux.

Toutefois, ces avantages ne leur seront réciproquement assurés que pendant l'existence de leurs droits dans leur pays d'origine, et la durée de leur jouissance dans l'autre pays ne pourra excéder celle fixée par la loi pour les auteurs nationaux.

L'expression « œuvres littéraires ou artistiques » comprend les livres, brochures ou autres écrits; les œuvres dramatiques, les compositions musicales, les œuvres dramatico-musicales; les œuvres de dessin, de peinture, de sculpture, de gravure ; les lithographies, les illustrations, les cartes géographiques ; les plans, croquis et œuvres plastiques relatifs à la géographie, à la topographie, à l'architecture ou aux sciences naturelles et, en général, toute production quelconque du domaine littéraire, scientifique ou artistique.

Art. 2. — Les stipulations de l'article 1er s'appliqueront également aux éditeurs d'œuvres publiées dans l'un des deux pays dont l'auteur appartiendrait à une nationalité tierce.

Art. 3. — Les mandataires légaux ou ayants cause des auteurs, éditeurs, traducteurs, compositeurs, dessinateurs, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, lithographes, etc., jouiront réciproquement et à tous les égards, des mêmes droits que ceux que la présente convention accorde aux auteurs, éditeurs, traducteurs, compositeurs, dessinateurs, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes et lithographes eux-mêmes.

Art. 4. — Sera réciproquement licite la publication, dans l'un des deux pays, d'extraits ou de morceaux entiers d'un ouvrage ayant paru pour la première fois dans l'autre, pourvu que cette publication soit spécialement appropriée et adaptée pour l'enseignement ou qu'elle ait un caractère scientifique.

Sera également licite la publication réciproque de chrestomathies composées de fragments d'ouvrages de divers auteurs, ainsi que l'in-

sertion dans une chrestomathie ou dans un ouvrage original publié dans l'un des deux pays, d'un écrit entier de peu d'étendue publié dans l'autre.

Il est entendu qu'il devra toujours être fait mention du nom de l'auteur ou de la source à laquelle seront empruntés les extraits, morceaux, fragments ou écrits dont il s'agit dans les deux paragraphes précédents.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux compositions musicales insérées dans les recueils destinés à des écoles de musique, une insertion de cette nature sans le consentement du compositeur étant considérée comme une reproduction illicite.

Art. 5. — Les articles extraits de journaux ou recueils périodiques publiés dans l'un des deux pays pourront être reproduits, en original ou en traduction, dans l'autre pays.

Mais cette faculté ne s'étendra pas à la reproduction, en original ou en traduction, des romans-feuilletons ou des articles de science ou d'art.

Il en sera de même pour les autres articles de quelque étendue, extraits de journaux ou de recueils périodiques, lorsque les auteurs ou éditeurs auront expressément déclaré, dans le journal ou le recueil même où ils les auront fait paraître, qu'ils en interdisent la reproduction.

En aucun cas, l'interdiction stipulée au paragraphe précédent ne s'appliquera aux articles de discussion politique.

Art. 6. — Le droit de protection des œuvres musicales entraîne l'interdiction des morceaux dits arrangements de musique, composés sans le consentement de l'auteur, sur des motifs extraits de ses œuvres.

Les contestations qui s'élèveraient sur l'application de cette clause demeureront réservées à l'appréciation des tribunaux respectifs conformément à la législation de chacun des deux pays.

Art. 7. — Pour assurer à tous les ouvrages de littérature ou d'art la protection stipulée à l'article 1er et pour que les auteurs desdits ouvrages soient, jusqu'à preuve contraire, considérés comme tels et admis en conséquence devant les tribunaux des deux pays à exercer des poursuites contre les contrefaçons, il suffira que leur nom soit indiqué sur le titre de l'ouvrage, au bas de la dédicace ou de la préface, ou à la fin de l'ouvrage.

Pour les œuvres anonymes ou pseudonymes, l'éditeur dont le nom est indiqué sur l'ouvrage est fondé à sauvegarder les droits appartenant à l'auteur. Il est, sans autres preuves, réputé ayant droit de l'auteur anonyme ou pseudonyme.

Art. 8. — Les stipulations de l'article 1er s'appliqueront également à

l'exécution publique des œuvres musicales, ainsi qu'à la représentation publique des œuvres dramatiques ou dramatico-musicales.

Art. 9. — Sont expressément assimilées aux ouvrages originaux les traductions faites, dans l'un des deux pays, d'ouvrages nationaux ou étrangers.

Ces traductions jouiront, à ce titre, de la protection stipulée à l'article 1er, en ce qui concerne leur reproduction non autorisée dans l'autre pays.

Il est bien entendu, toutefois, que l'objet du présent article est simplement de protéger le traducteur par rapport à la version qu'il a donnée de l'ouvrage original, et non pas de conférer le droit exclusif de traduction au premier traducteur d'un ouvrage quelconque, écrit en langue morte ou vivante, hormis le cas et les limites prévus par l'article ci-après.

Art. 10. — Les auteurs de chacun des deux pays jouiront dans l'autre pays, du droit exclusif de traduction sur leurs ouvrages pendant dix années après la publication de la traduction de leur ouvrage autorisée par eux.

La traduction devra être publiée dans l'un des deux pays.

Pour jouir du bénéfice de cette disposition, ladite traduction autorisée devra paraître en totalité dans le délai de trois années, à compter de la publication de l'ouvrage original.

Pour les ouvrages publiés par livraisons, le terme de trois années stipulé au paragraphe précédent ne commencera à courir qu'à dater de la publication de la dernière livraison de l'ouvrage original.

Dans le cas où la traduction d'un ouvrage paraîtrait par livraisons, le terme de dix années stipulé au paragraphe 1er ne commencera également à courir qu'à dater de la publication de la dernière livraison de la trrduction.

Il est entendu que, pour les œuvres composées de plusieurs volumes publiés par intervalles, ainsi que pour les bulletins ou cahiers publiés par des sociétés littéraires ou savantes ou par des particuliers, chaque volume, bulletin ou cahier sera, en ce qui concerne les termes de dix années et de trois années, considéré comme un ouvrage séparé.

Les auteurs d'œuvres dramatiques ou dramatico-musicales seront, pendant la durée de leur droit exclusif de traduction, réciproquement protégés contre la représentation publique non autorisée de la traduction de leurs ouvrages.

Art. 11. — Lorsque l'auteur d'une œuvre musicale ou dramatico-musicale aura cédé son droit de publication à un éditeur pour le territoire de l'un des deux pays à l'exclusion de l'autre, les exemplaires ou éditions de cette œuvre ainsi publiés ne pourront être vendus dans ce

dernier pays et l'introduction de ces exemplaires ou éditions y sera considérée et traitée comme mise en circulation d'une contrefaçon.

Les ouvrages auxquels s'applique cette disposition devront porter, sur leur titre et couverture, les mots : « Édition interdite en Allemagne (en France) ».

Toutefois ces ouvrages seront librement admis dans les deux pays pour le transit à destination d'un pays tiers.

Les dispositions du présent article ne seront pas applicables à des ouvrages autres que les œuvres musicales ou dramatico-musicales.

Art. 12. — L'introduction, l'exportation, la circulation, la vente et l'exposition, dans chacun des deux pays, d'ouvrages contrefaits ou d'objets de reproduction non autorisée, sont prohibées, soit que lesdites contrefaçons ou reproductions non autorisées proviennent de l'un des deux pays, soit qu'elles proviennent d'un pays tiers quelconque.

Art. 13. — Toute contravention aux dispositions de la présente convention entraînera les saisies, confiscations, condamnations aux peines correctionnelles et aux dommages-intérêts déterminés par les législations respectives, de la même manière que si l'infraction avait été commise au préjudice d'un ouvrage ou d'une production d'origine nationale.

Les caractères constituant la contrefaçon ou la reproduction illicite seront déterminés par les tribunaux respectifs, d'après la législation en vigueur dans chacun des deux pays.

Art. 14. — Les dispositions de la présente convention ne pourront porter préjudice, en quoi que ce soit, au droit qui appartient à chacune des deux hautes parties contractantes de permettre, de surveiller ou d'interdire, par des mesures de législation ou de police intérieure, la circulation, la représentation ou l'exposition de tout ouvrage ou reproduction à l'égard desquels l'autorité compétente aurait à exercer ce droit.

La présente convention ne porte également aucune atteinte au droit de l'une ou de l'autre des deux hautes parties contractantes de prohiber l'importation sur son propre territoire des livres qui, d'après ses lois intérieures ou des stipulations souscrites avec d'autres puissances, sont ou seraient déclarés être des contrefaçons.

Art. 15. — Les dispositions contenues dans la présente convention seront applicables aux œuvres antérieures à sa mise en vigueur, sous les réserves et conditions énoncées au protocole qui s'y trouve annexé.

Art. 16. — Les hautes parties contractantes conviennent que tout avantage ou privilège plus étendu qui serait ultérieurement accordé par l'une d'elles à une tierce puissance, en ce qui concerne les dispositions de la présente convention, sera, sous condition de réciprocité, acquis de plein droit aux auteurs de l'autre pays ou à leurs ayants cause.

Elles se réservent, d'ailleurs, la faculté d'apporter, d'un commun accord, à la présente convention, toute amélioration ou modification dont l'expérience aurait démontré l'opportunité.

Art. 17. — La présente convention est destinée à remplacer les conventions littéraires qui ont été antérieurement conclues entre la France et les divers États allemands.

Elle restera en vigueur pendant six années à partir du jour où elle aura été mise à exécution, et continuera ses effets jusqu'à ce qu'elle ait été dénoncée par l'une ou l'autre des hautes parties contractantes et pendant une année encore après sa dénonciation.

Art. 18. — La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Berlin, le plus tôt possible.

Elle sera exécutoire dans les deux pays trois mois après l'échange des ratifications.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et l'ont revêtue du cachet de leurs armes.

Fait à Berlin, le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-trois.

(*L. S.*) Alp. de Courcel.

(*L. S.*) Ch. Jagerschmidt.

(*L. S.*) V. Hatzfeldt.

PROTOCOLE.

Les plénipotentiaires soussignés, ayant jugé nécessaire de préciser et réglementer les droits accordés par l'article 15 de la convention littéraire conclue en date de ce jour entre la France et l'Allemagne, aux auteurs d'ouvrages antérieurs à la mise en vigueur de cette convention, sont convenus de ce qui suit :

1° Le bénéfice des dispositions de la convention conclue en date de ce jour est acquis aux œuvres littéraires et artistiques antérieures à la mise en vigueur de la convention, qui ne jouiraient pas de la protection légale contre la réimpression, la reproduction, l'exécution ou la représentation publique non autorisée, ou la traduction illicite, ou qui auraient perdu cette protection par suite du non accomplissement des formalités exigées.

L'impression des exemplaires en cours de fabrication licite au moment de la mise en vigueur de la présente convention pourra être achevée ; ces exemplaires, ainsi que ceux qui seraient déjà licitement imprimés à ce même moment, pourront, nonobstant les dispositions de la convention, être mis en circulation et en vente, sous la condition que, dans un délai de trois mois, un timbre spécial sera apposé, par les soins des gouvernements respectifs, sur les exemplaires commencés ou achevés lors de la mise en vigueur.

De même les appareils, tels que clichés, bois et planches gravés de toute sorte, ainsi que les pierres lithographiques existant lors de la

mise en vigueur de la présente convention, pourront être utilisés pendant un délai de quatre ans à dater de cette mise en vigueur, après avoir été revêtus d'un timbre spécial.

Il sera dressé, par les soins des gouvernements respectifs, un inventaire des exemplaires d'ouvrages et des appareils autorisés aux termes du présent article.

2° Quant aux œuvres dramatiques ou dramatico-musicales publiées dans l'un des deux pays, et représentées publiquement, en original ou en traduction, dans l'autre pays antérieurement à la mise en vigueur de la présente convention, elles ne jouiront de la protection légale contre la représentation illicite qu'autant qu'elles auraient été protégées aux termes des conventions précédemment conclues par la France avec les divers États allemands.

3° Le bénéfice des dispositions de la présente convention est également acquis aux ouvrages qui, publiés depuis moins de trois mois au moment de sa mise en vigueur, seraient encore dans le délai légal pour l'enregistrement prescrit par quelques-unes des conventions précédemment conclues entre la France et les divers États allemands, et ce, sans que les auteurs soient astreints à l'accomplissement de cette formalité.

4° Pour le droit de traduction, ainsi que pour la représentation publique en traduction des ouvrages dont la protection sera, au moment de la mise en vigueur de la présente convention, garantie encore par les conventions antérieures, la durée de ce droit, que ces dernières conventions limitaient à cinq années, sera prorogée à dix années dans le cas où le délai de cinq années ne sera pas encore expiré au moment de la mise en vigueur de la présente convention, ou bien si, ce délai étant expiré, aucune traduction n'a paru depuis lors ou aucune représentation n'a eu lieu.

Les auteurs jouiront également, pour le droit de traduction de leurs ouvrages ou pour la représentation publique en traduction des œuvres dramatiques ou dramatico-musicales, des avantages accordés par la présente convention en ce qui concerne les délais stipulés par les conventions antérieures, pour le commencement ou l'achèvement des traductions, sous les réserves fixées au paragraphe précédent.

Le présent protocole, qui sera considéré comme faisant partie intégrante de la convention en date de ce jour et ratifié avec elle, aura même force, valeur et durée que cette convention.

En foi de quoi, les plénipotentiaires soussignés ont dressé le présent protocole et y ont apposé leurs signatures.

Fait à Berlin, le dix-neuf avril mil huit-cent quatre-vingt-trois.

Alph. de Courcel.
Ch. Jagerschmidt.
V. Hatzfeldt.

PROTOCOLE DE CLOTURE.

Au moment de procéder à la signature de la convention pour la garantie réciproque de la protection des œuvres de littérature ou d'art, conclue, à la date de ce jour, entre la France et l'Allemagne, les plénipotentiaires soussignés ont énoncé les déclarations et réserves suivantes :

1° Aux termes de la législation de l'empire allemand, la durée de la protection légale contre la contrefaçon ou la reproduction illicite étant, pour les ouvrages anonymes ou pseudonymes, limitée en Allemagne à trente années à partir de la publication, à moins que lesdits ouvrages ne soient, dans les trente ans, enregistrés sous le vrai nom de l'auteur, il est entendu que les auteurs d'œuvres anonymes ou pseudonymes publiées dans l'un des deux pays, ou leurs ayants cause légalement autorisés, auront la faculté de s'assurer dans l'autre pays le bénéfice de la durée normale du droit de protection, en faisant, dans le délai de trente ans ci-dessus mentionné, enregistrer ou déposer leurs œuvres sous leur véritable nom dans le pays d'origine, suivant les lois ou règlements en vigueur dans ce pays.

2° Les livres d'importation licite, venant de l'un des deux pays, continueront à être admis dans l'autre, tant à l'entrée qu'au transit direct ou par entrepôt, par tous les bureaux qui leur sont actuellement ouverts ou qui pourraient l'être par la suite.

3° La législation de l'empire allemand ne permettant pas de comprendre les œuvres photographiques au nombre des ouvrages auxquels s'applique ladite convention, les deux gouvernements se réservent de s'entendre ultérieurement sur les dispositions spéciales à prendre, d'un commun accord, à l'effet d'assurer réciproquement dans les deux pays la protection desdites œuvres photographiques.

En foi de quoi les plénipotentiaires soussignés ont dressé le présent protocole, qui sera considéré comme approuvé et sanctionné par les gouvernements respectifs, sans autre ratification spéciale, par le seul fait de l'échange des ratifications sur la convention à laquelle il se rapporte et y ont apposé leurs signatures.

ALPH. DE COURCEL.
CH. JAGERSCHMIDT.
V. HATZFELDT.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Mont-sous-Vaudrey, le 21 août 1883, JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des affaires étrangères, P. CHALLEMEL-LACOUR.

26 août. — **Avis.** — Résultats comparatifs de l'exploitation des tramways pendant le premier trimestre des années 1882 et 1883.

25 août. — **Avis.** — Tableau présentant la situation des chemins de fer de l'Europe au 31 décembre 1882.

28 août. — **Discours** prononcés par MM. Laussedat, directeur du Conservatoire des arts et métiers, et Bérard, secrétaire du comité des arts et manufactures, à l'occasion dn centenaire des frères Montgolfier.

31 août. — **Loi** sur la réforme de l'organisation judiciaire.

Art. 1er. — En toute matière, les arrêts de cours d'appel sont rendus par des magistrats délibérant en nombre impair.

Ils sont rendus par cinq juges au moins, président compris.

Lorsque les membres d'une cour siégeant dans une affaire seront en nombre pair, le dernier des conseillers dans l'ordre du tableau devra s'abstenir.

Pour le jugement des causes qui doivent être portées aux audiences solennelles, les arrêts sont rendus par neuf juges au moins.

Le tout à peine de nullité.

Art. 2. — Chaque cour d'appel comprendra le nombre de chambres déterminé au tableau A annexé à la présente loi et sera composé, outre le premier président, du nombre de présidents et de conseillers indiqué au même tableau. Outre les chambres dont le nombre est ainsi déterminé, les cours comprendront une chambre d'accusation constituée conformément au décret du 12 juin 1880.

Il y aura près de chaque cour un procureur général, des avocats généraux et substituts, un greffier en chef et des commis greffiers, en nombre déterminé au même tableau.

Si les besoins du service l'exigent, il pourra être formé, par règlement d'administration publique, une chambre temporaire composée de conseillers pris dans d'autres chambres.

Il pourra, aux mêmes conditions, être nommé un deuxième substitut dans les cours qui, d'après le tableau A, n'en ont qu'un seul.

Art. 3. — Toutes les cours d'appel, hors celle de Paris, sont assimilées; toute distinction de classe est supprimée.

Les traitements des magistrats composant les cours sont fixés ainsi qu'il suit :

A Paris :

Premier président..................	25.000
Présidents.........................	13.750
Conseillers........................	11.000
Procureur général..................	25.000
Avocats généraux...................	13.000

Substitut	11.000
Greffier en chef	8.000
Commis greffier	5.000

Dans les autres cours :

Premier président	18.000
Présidents	10.000
Conseillers	7.00
Procureur général	18.000
Avocats généraux	8.000
Substituts	6.000
Greffiers en chef	4.000
Commis greffiers	3.500

Art. 4. — Les jugements des tribunaux de première instance sont rendus par des magistrats délibérant en nombre impair.

Ils sont rendus par trois juges au moins. Lorsque les membres d'un tribunal siégeant dans une affaire seront en nombre pair, le dernier des juges dans l'ordre du tableau devra s'abstenir.

Le tout à peine de nullité.

Art. 5. — Les tribunaux seront composés conformément aux indications du tableau B annexé à la présente loi.

En outre, toutes les fois que les besoins du service l'exigeront, il pourra, par un décret rendu en conseil d'État, être créé dans les tribunaux chefs-lieux de cours d'assises un nouvel emploi de juge. Dans les tribunaux, il pourra, suivant les besoins du service, être créé aux mêmes conditions un emploi de substitut.

Art. 6. — Un substitut ou un juge suppléant pourra, si les besoins du service l'exigent, être délégué par le procureur général pour remplir dans le ressort de la Cour, près d'un autre tribunal que celui de sa résidence, les fonctions du ministère public.

Art. 7. — Les tribunaux, celui de la Seine excepté, sont répartis en trois classes.

Les traitements des magistrats des tribunaux sont fixés ainsi qu'il suit :

1° A Paris :

Le président	20.000
Les vice-présidents	10.000
Les juges d'instruction	10.000
Les juges	8.000
Le procureur de la République	20.000
Les substituts	8.000
Le greffier en chef	6.000
Les commis greffiers	4.000

2° Dans les villes où la population atteint le chiffre de 80,000 habitants :

Les présidents	10.000
Vice-présidents	7.000
Juges d'instruction	6.500
Juges	6.000
Procureurs	10.000
Substituts	5.000
Greffiers	2.400
Commis greffiers	3.000

Les tribunaux de Nice et de Versailles sont assimilés, au point de vue du traitement des magistrats, aux tribunaux des villes dont la population atteint 80,000 habitants.

3° Dans les villes dont le population atteint le chiffre de 20,000 habitants :

Les présidents	7.000
Vice-présidents	5.500
Juges d'instruction	5.000
Juges	4.000
Procureurs	7.000
Substituts	3.500
Greffiers	1.500
Commis greffiers	2.500

Le tribunal de Chambéry est assimilé, au point de vue du traitement des magistrats, aux tribunaux siégeant dans les villes dont la population atteint 20.000.

4° Dans les autres villes :

Les présidents	5.000
Vice-présidents	4.000
Juges d'instruction	3.500
Juges	3.000
Procureurs	5.000
Substituts	2.800
Greffiers	1.200
Commis greffiers	2.000

Art. 8. — Le tribunal d'Alger est assimilé, au point de vue du traitement des magistrats, aux tribunaux siégeant dans les villes dont la population atteint 80,000 habitants.

Les membres des tribunaux de Constantine, d'Oran, de Blidah, de Bône et de Tlemcen reçoivent le traitement alloué aux membres des tribunaux siégeant en France dans les villes dont la population atteint 20,000 habitants.

Les traitements des magistrats des tribunaux de Batna, Bougie,

Guelma, Mascara, Mostaganem, Orléansville, Philippeville, Sétif, Sidi-bel-Abbès et Tizi-Ouzou, sont fixés ainsi qu'il suit :

Présidents....................	6.000
Juges d'instruction...........	4.300
Juges.........................	3.750
Procureurs....................	6.000
Substituts....................	3.500

Les dispositions des lois, décrets et ordonnances réglant le traitement des juges suppléants près les tribunaux de l'Algérie, des assesseurs musulmans ou kabyles qui font partie des juridictions algériennes et des interprètes attachés à ces juridictions, continuent à recevoir leur application.

Il n'est apporté aucune modification aux traitements actuels des greffiers près ces tribunaux; mais ceux des commis greffiers sont augmentés de 500 fr.

Art 9. — Les traitements des juges de paix, ceux des greffiers près les tribunaux de commerce demeurent, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, fixés aux chiffres auxquels ils s'élèvent actuellement.

Art. 10. — Ne pourra, à peine de nullité, être appelé à composer la cour ou le tribunal tout magistrat titulaire ou suppléant dont l'un des avocats ou avoués représentant l'une des parties intéressées au procès sera parent ou allié jusqu'au troisième degré inclusivement.

Art. 11. — Dans un délai de trois mois à partir de la promulgation de la présente loi, il sera procédé, par application des règles ci-dessus établies, à la réduction du personnel des cours d'appel et des tribunaux.

Les éliminations porteront sur l'ensemble du personnel indistinctement.

Le nombre des magistrats éliminés, soit parce qu'ils n'auront pas été maintenus dans les fonctions judiciaires, soit parce qu'ils n'auront pas accepté le poste nouveau qui leur aura été offert, ne pourra dépasser le chiffre des sièges supprimés.

Ne seront pas maintenus, à quelque juridiction qu'ils appartiennent, les magistrats qui, après le 2 décembre 1851, ont fait partie des commissions mixtes.

Art. 12. — Les magistrats qui, par application de la présente loi, n'auront pas été maintenus ou n'auront pas accepté le poste nouveau qui leur aura été offert, recevront à titre de pension de retraite, savoir :

Au-dessus de vingt ans et au-dessous de trente ans de services, la moitié; au-dessus de dix ans et au-dessous de vingt ans, les deux cinquièmes ; au-dessus de six ans et au-dessous de dix ans, le quart du traitement moyen dont ils ont joui pendant les six dernières années.

Au-dessous de six ans de services, ils recevront le cinquième du traitement moyen dont ils ont joui depuis leur entrée en fonctions.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux magistrats qui, s'ils restaient en fonction jusqu'à l'âge fixé par le décret du 1er mars 1852, ne pourraient acquérir droit à pension aux termes de l'article 5 de la loi du 9 juin 1853, ni invoquer la disposition finale de l'article 11 de ladite loi pour être admis exceptionnellement à une pension de retraite. Il sera alloué à ces magistrats, jusqu'à cet âge, une indemnité annuelle calculée sur les bases ci-dessus.

Les magistrats qui ne seront pas maintenus auront droit, s'ils comptent plus de trente ans de service et quel que soit leur âge, à un soixantième de leur traitement moyen de retraite par année de service en sus de trente. En aucun cas les pensions et indemnités servies en exécution des dispositions qui précèdent ne pourront excéder le maximum fixé par la loi du 9 juin 1853.

Art. 13. — La Cour de cassation constitue le conseil supérieur de la magistrature. Elle ne peut statuer en cette qualité que toutes chambres réunies.

Le procureur général près la Cour de cassation représente le Gouvernement devant le conseil supérieur.

Art. 14. — Le conseil supérieur de la magistrature exercera à l'égard des premiers présidents, présidents de chambre, conseillers de la cour de cassation et des cours d'appel, des présidents, vice-présidents, juges, juges suppléants des tribunaux de première instance et de paix, tous les pouvoirs disciplinaires actuellement dévolus à la cour de cassation ainsi qu'aux cours et tribunaux, conformément aux dispositions de l'article 82 du sénatus-consulte du 16 thermidor an X, du chapitre 7 de la loi du 20 avril 1810 et des articles 4 et 5 du décret du 1er mars 1852.

Toute délibération politique est interdite aux corps judiciaires.

Toute manifestation ou démonstration d'hostilité au principe ou à la forme du Gouvernement de la République est interdite aux magistrats.

L'infraction aux dispositions qui précèdent constitue une faute disciplinaire.

Art. 15. — Après l'expiration de la période de réorganisation prévue à l'article 11, aucun premier président, président de chambre, conseiller de cour d'appel, aucun président, vice-président, juge ou juge suppléant des tribunaux de première instance ne pourra être déplacé que sur l'avis du conseil supérieur. Ce déplacement ne devra entraîner, pour le magistrat qui en sera l'objet, aucun changement de fonctions, aucune diminution de classe ni de traitement.

Les magistrats que des infirmités graves et permanentes mettraient hors d'état d'exercer leurs fonctions pourront être mis d'office à la retraite, sur avis conforme du conseil supérieur; cet avis sera donné dans les formes et conditions prescrites par la loi du 16 juin 1824.

Art. 16. — Le conseil supérieur ne pourra être saisi que par le garde

des sceaux et il ne devra statuer ou donner son avis qu'après que le magistrat aura été entendu ou dûment appelé.

Art. 17. — Le garde des sceaux a sur les magistrats de toutes les juridictions civiles et commerciales un droit de surveillance.

Il peut leur adresser une réprimande; cette réprimande est notifiée au magistrat qui en est l'objet par le premier président pour les présidents de chambre, conseillers, présidents juges et juges suppléants ; par le procureur général pour les officiers du ministère public.

Le garde des sceaux peut mander tout magistrat afin de recevoir ses explications sur les faits qui lui sont imputés.

Art. 18. — Les dispositions ci-dessus relatives aux traitements des magistrats recevront leur application à partir du 1er janvier 1884.

Les diminutions de traitement résultant des dispositions des articles 3 et 7 qui précèdent ne seront pas applicables aux magistrats et aux greffiers en fonctions au moment de la promulgation de la présente loi. Ces magistrats continueront à jouir, à titre personnel, du traitement qui leur est alloué aux termes des lois en vigueur.

Art. 19. — Sont abrogés :

L'article 83 du sénatus-consulte du 16 thermidor an X ;

Les articles 51 à 56 de la loi du 20 avril 1810 ;

Les articles de la loi du 16 juin 1824 contraires aux dispositions de l'article 13 ci-dessus ;

L'article 3 de l'ordonnance du 27 septembre 1828 ;

Les articles 3 à 6 de la loi du 11 avril 1838 ;

Et, en général, toutes les dispositions antérieures contraires aux dispositions qui précèdent.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Mont-sous-Vaudrey, le 30 août 1883. JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, MARTIN-FEUILLÉE.

L'industrie aurifère en Russie. — *Le Nouveau Temps* publie une longue étude de M. Ivanow sur l'industrie aurifère en Russie.

Depuis quelque temps la production de l'or a diminué partout, en Australie tout spécialement, ce qui influe favorablement sur la situation de la Russie sur le marché aurifère du monde. Elle y occupe aujourd'hui l'une des premières places. La production de l'année passée donne à notre Empire la première place après les États-Unis de l'Amérique du Nord, de façon que la Russie vient même avant l'Australie. En effet, nous avons extrait, en 1882, pour 57 millions de roubles d'or, tandis que l'Australie n'en a extrait que pour 50 millions. La production aurifère

de l'Amérique septentrionale est évaluée à 60 millions de roubles. La somme générale de la production dans tous les autres pays n'ayant été, en 1882, que de 25 millions de roubles, l'importance universelle que l'industrie aurifère russe a acquise actuellement est évidente. Il est vrai que la superficie des terrains aurifères en Sibérie, dans l'Oural, au Caucase et au Turkestan est beaucoup plus vaste que celle de la totalité des exploitations similaires de l'Amérique septentrionale et de l'Australie.

La production de l'or est d'une très grande importance pour notre industrie minière et pour tout le régime économique de l'Empire. D'après les dernières données statistiques, toute notre production de métaux et de minéraux (y compris la houille, le naphte et le sel), en 1880, représentait une valeur de 230 millions de roubles. L'or entrait dans le total pour 50 millions de roubles, le cinquième de la somme entière. Quant aux ouvriers mineurs, il y en avait 290,000, dont 87,000 pour l'industrie aurifère, presque le tiers du total.

Malgré la haute importance de cette branche de notre industrie, l'opinion publique semble l'envisager avec indifférence. La presse même ne s'en occupe guère. Le *Journal des Mines* seul y a consacré quelques notices, et encore elles ne concernaient que les exploitations de l'Oural. A la dernière exposition de Moscou, sur le millier de propriétaires de mines d'or en Russie, six seulement avaient envoyé des produits, et cela encore d'une façon fort insuffisante.

Il y a pourtant, dans cet ordre d'idées, bien des questions intéressantes réclamant une solution : le manque de proportion entre l'étendue des exploitations et la quantité de la production ; les mesures d'encouragement prises déjà ou qui pourraient l'être ; l'épuisement des mines, l'influence de cette industrie sur les conditions des districts miniers ; enfin, la comparaison à établir entre notre pratique et celle de l'étranger.

Il est difficile de répondre en connaissance de cause à toutes ces questions, faute de documents. Par exemple, sauf le total de la production, on ne sait rien de précis sur l'arrondissement d'Olekminsk (territoire de Yakoutsk), qui ne fournit pas moins de mille pouds d'or par an, d'une valeur de 18 millions de roubles. En général, il y a bien peu de données sur la plupart des exploitations aurifères de la Sibérie.

Le développement trop peu considérable de cette industrie en Russie dépendrait en partie des points de vue erronés de notre administration financière sur la portée économique des mines d'or. Ces points de vue changeraient constamment et influeraient sur la législation elle-même. L'industrie aurifère russe, dont les origines sont bien antérieures à la découverte des mines d'or de la Californie, — celles qui ont donné un tel essor à toute la vie économique de la grande république américaine, a constitué pendant de longues années un monopole de la couronne.

Le gouvernement envisageait le produit des mines comme un fonds de réserve, un réservoir de numéraire, où l'on pourrait puiser à l'occasion. Conformément à ce principe, ce n'est qu'à titre d'exception que de simples particuliers étaient autorisés à posséder des mines d'or. C'est seulement en 1838 que la distribution de ces privilèges à des personnes notables devint une source de revenu pour le ministère des finances. Les concessions se payaient d'ailleurs très cher, les propriétaires des mines devant acquitter en impôts plus de 35 0/0 de leur revenu brut; or, l'extraction seule leur était abandonnée, le gouvernement se réservait le monopole de la fabrication. A partir de 1855, le gouvernement commenca à se préoccuper aussi de l'augmentation de la production de l'or; aussi certaines mesures furent-elles prises en faveur des exploitations privées. On diminua les impôts et le remboursement pour l'or livré à la couronne s'opéra avec plus de rapidité.

Le règlement de 1870 admit toutes les classes de la société, voire les étrangers, à l'exploitation des mines de l'État, à l'exception des mines appartenant au cabinet impérial dans les arrondissements de Nertchinsk et de l'Altaï. Enfin, dans le but d'accroître la production de l'or et de soutenir le cours du change, une ordonnance impériale vint, en 1877, abroger l'impôt qui jusque-là avait pesé sur cette branche d'industrie, et on afferma à des particuliers toutes les mines de l'État, à l'exception des deux arrondissements sus-indiqués. De cette façon, le gouvernement se dessaisit des exploitations de Bogoslovsk, de Catherinbourg et de Zlatooust. Les progrès dans cette sphère d'activité furent énormes : en 1855, le nombre des exploitations n'était encore que de 317, en 1880 il était monté à 1,306, et le chiffre de la production s'était élevé de 1,545 pouds à 2,641.

M. V. Ivanow, cependant, ne considère pas ce résultat comme satisfaisant; il l'attribue même à des causes accidentelles : la hausse du cours de l'or, fort avantageuse aux propriétaires de mines, et la découverte de nouveaux terrains aurifères dans les bassins de l'Olekma et de l'Amour. Ailleurs, tant en Sibérie que dans l'Oural, la production aurait même diminué. Dans bien peu d'endroits on a employé les procédés perfectionnés de la mécanique minière. Et cependant l'État a de nouveau eu recours — dans l'intérêt du fisc — à l'impôt en nature sur le revenu des mines et à une taxe perçue d'après l'étendue des terrains aurifères.

En livrant ses exploitations à l'entreprise privée, l'État espérait que celle-ci parviendrait à extraire annuellement une plus grande quantité d'or. Le résultat a été tout autre. Dans l'exploitation de Miass, par exemple, l'État réalisait annuellement 60 pouds d'or; la moyenne de l'extraction dans ces dernières cinq années — sous le régime privé — n'est que de 44 pouds par an. Ce chiffre n'est cependant pas complet.

Les compagnies constituées admettent aussi sur les terrains n'entrant pas dans la grande exploitation le travail de petits entrepreneurs qui leur vendent l'or qu'ils découvrent. Ceux-ci gaspillent les richesses naturelles et travaillent d'après les méthodes les plus primitives, mais la somme de leur production dépasse parfois celle qui est réalisée par les Compagnies elles-mêmes. Ainsi, à Miass, les petits entrepreneurs donnent par an jusqu'à 62 pouds d'or. Il en est de même dans les terrains aurifères de Bérézow et de Bogoslovsk.

Par conséquent, c'est à la petite entreprise pour ainsi dire supplémentaire et à la découverte des mines de l'Olekma et de l'Amour supérieur que l'on doit dans sa plus grande partie l'accroissement de notre production aurifère. Or, la petite entreprise serait, à en croire notre confrère, des plus pernicieuses tant pour le moment présent que pour l'avenir. Ses procédés de travail sont tellement défectueux que les ouvriers enterrent plus d'or qu'ils n'en extraient, et puis le vol et la fraude sont développés au plus haut point et constituent pour le fisc une perte considérable. A Miass, par exemple, la Compagnie ne paye au petit entrepreneur que deux roubles par zolotnik, tandis qu'avec le cours actuel celui-ci peut le vendre facilement trois roubles et demi, même quatre roubles. Les petits entrepreneurs admis par les fermiers des grandes exploitations constituent un abus criant, expressément interdit, ce qui n'empêche pas qu'on sait les faire passer sous diverses dénominations, en dissimulant leur véritable caractère.

La petite entreprise n'a, au surplus, pas une bonne influence sur la population locale. Le prix payé par les fermiers pour l'or qui leur est fourni ne saurait suffire aux frais de l'exploitation. C'est uniquement par la fraude que les ouvriers réalisent des profits, ce qui n'est possible qu'à la population locale ; l'ouvrier venant de loin mène une vie misérable et ne se livre à l'industrie que par suite de la déplorable situation agricole de la contrée. Ceux qui peuvent retourner aux travaux agricoles s'empressent de le faire.

Qu'est-ce que l'industrie aurifère a donné jusqu'ici à l'ouvrier et au pays lui-même? Dès l'origine, on n'a extrait en tout en Russie que 70,000 pouds d'or. Dans l'Oural, l'exploitation de Miass a produit à elle seule 3,200 pouds. Quels sont les avantages que la contrée a retirés des millions extraits de son sol? Pour y répondre, M. V. Ivanow a recours à une comparaison. Il choisit à cet effet la colonie de Victoria, en Australie, dont la production d'or, de 1851 à 1869, a été également de 70,000 pouds.

En 1851, la colonie comptait 77,000 habitants; en 1868 il y en avait déjà 659,000. Dans le même laps de temps la superficie des terrains exploités s'accrut de 20,000 à 230,000 déciatines; le montant de l'importation était, en 1868, de 11,600,000 livres sterling et celui de l'expor-

tation de 12,700,000 livres. Le budget des villes était de 657,000 livres; l'évaluation des immeubles dans les villes et les bourgs atteignait le chiffre énorme de 20 millions de livres sterling et les campagnes représentaient un capital de 21 millions. En 1868, la colonie possédait déjà une flotte marchande et près de 400 verstes de chemins de fer. Dans le courant de dix-sept ans on y a vu surgir et se développer des villes considérables, dans le nombre Melbourne, pourvues de toutes les améliorations de l'art moderne. Les fabriques et les docks s'y sont multipliés.

La statistique de l'industrie aurifère n'est pas moins surprenante. Vers la fin de 1868, il y avait dans la colonie de Victoria 2,471 compagnies d'exploitation de mines d'or avec un capital déclaré de près de 24 millions et demi de livres sterling. En dix-sept ans elles ont payé au fisc plus de 5 millions de livres d'impôts. L'exploitation au moyen de machines est très développée. Tandis que *toute* l'industrie minière russe ne disposait, en 1880, que de 1,133 machines à vapeur et locomobiles d'une force d'un peu plus de 40,000 chevaux, les exploitations aurifères de Victoria possédaient déjà, en 1868, 1,043 machines, de la force de plus de 20,000 chevaux. La distribution de l'eau est bien réglementée dans la colonie anglaise, tandis que nos arrondissements miniers en sont entièrement dépourvus. En 1860, il y avait à Victoria 3,650 verstes de conduites d'eau, qui avaient coûté à la colonie plus de 3 millions de roubles. Des réservoirs y avaient été établis non seulement par l'entreprise privée, mais aussi avec l'aide de l'État, qui assigna, en 1860, une subvention de 50.000 livres sterling, somme qui a été augmentée depuis. Les procédés hydrauliques ont trouvé une large application dans les exploitations aurifères de cette région.

Quant à la quantité d'or extrait à Victoria, il faut dire que 70,000 pouds y ont été produits dans un seul arrondissement, ayant une étendue de 500 verstes de longueur sur 300 de largeur, et cela dans le courant de dix-sept ans seulement. La même quantité a été extraite chez nous, dans le total de nos exploitations aurifères, en un laps de temps de cinquante-huit ans! Et cependant la plupart de nos mines de l'Oural et de Sibérie — Miass, Balbouk, Teptiari, Bogoslovsk, Olekminsk, etc., — sont plus riches que celles de la colonie australienne. Celle-ci exploite souvent des terrains à demi épuisés. Tandis qu'en Australie et en Amérique on travaille encore là où il n'y a plus que 3 0/0 d'or, chez nous on abandonne les exploitations qui en ont encore 20 0/0. Et il faut noter que tandis qu'en Australie le salaire de l'ouvrier est de 3 à 5 livres sterling par semaine, en Amérique de 3 1/2 à 4 dollars par jour, il n'est dans l'Oural que de 40 à 50 copecs par jour — sans la nourriture! Inutile de faire ici la triste description des établissements miniers de la Russie asiatique; il suffira de constater qu'on n'y trouve rien qui ressemble aux opulentes cités australiennes.

Cette différence provient-elle exclusivement de conditions locales et climatériques? M. V. Ivanow ne le croit pas. L'état précaire dont notre industrie aurifère souffre est dû à la défectuosité des procédés techniques, à l'isolement des exploitations, à l'insignifiance relative des capitaux qui y sont affectés, à l'énorme développement des petites entreprises ainsi qu'à l'absence de publicité. On ne travaille que dans les terrains particulièrement riches en or, et là encore — par suite des méthodes défectueuses — on enterre une grande quantité du métal précieux. Il s'ensuit qu'un grand nombre de mines se trouvent dans un abandon complet et que des régions entières, comme le Caucase et le Turkestan, riches cependant en terrains aurifères d'une fécondité moyenne, restent inexploitées. Et cependant la quantité d'or contenue dans les terrains médiocres est bien supérieure à celle qu'on extrait actuellement dans les grandes exploitations.

Ce qui manque surtout au développement rationnel de notre industrie aurifère, c'est l'existence de grandes compagnies solidement constituées. L'introduction des travaux hydrauliques et l'exploration des terrains dans le but de découvrir de nouveaux gisements nécessitent des fonds considérables. Tout cela n'est guère à la portée d'un seul capitaliste et sans de grands capitaux une exploitation régulière donnant des revenus sérieux n'est guère réalisable. On l'a compris depuis longtemps en Amérique et en Australie.

Chez nous, au contraire, l'exploration des mines se trouve entre les mains de personnes isolées ou d'associations composées d'un petit nombre de capitalistes, n'ayant pas de capital de fondation et ne subsistant que de leurs revenus. Dans ces conditions, les innovations et les dépenses faites en vue de l'avenir ne sont guère possibles, du moins pas sur une grande échelle. Il faudrait que l'État encourageât la formation de sociétés d'actionnaires avec de grands capitaux de fondation et un plan d'exploitation dressé d'avance pour plusieurs années. C'est seulement ainsi que les terrains médiocres entreraient dans l'exploitation régulière, que des dépôts de machines et des ateliers mécaniques pourraient être établis, qu'il y aurait des routes, dont, en ce moment, on se voit presque entièrement privé. C'est ainsi seulement qu'on pourrait exploiter les gisements et les mines, au lieu de s'en tenir au sable aurifère, comme on le fait généralement à l'heure actuelle.

Les petites entreprises supplémentaires sont trop répandues et trop enracinées pour qu'on puisse chercher à les détruire; il serait bien plus rationnel de leur trouver un *modus vivendi* régulier. Là encore le plus grand mal est dans l'isolement : chacune de ces petites entreprises est composée d'une *artelle* de cinq à quinze personnes, travaillant chacune à ses risques et périls. C'est généralement une seule famille qui commence les travaux, sans un sou en poche. Le but de ces chercheurs d'or

est d'en trouver le plus possible dans le plus court espace de temps; aussi dévastent-ils à la lettre l'enclos qui leur est désigné et ils ne s'arrêtent qu'aux endroits qu'ils croient abondants, et sous ce rapport, il faut le dire, ils ont du flair. Pour bien explorer un de ces enclos, les forces d'une seule famille ne suffisent même pas : ici encore il faudrait des associations de plusieurs *artelles* ou familles, après quoi le travail mécanique pourrait être appliqué.

L'industrie aurifère, outre son importance intrinsèque, se rattache intimement à la question ouvrière ainsi qu'aux questions forestière et agricole. (*Journal de Saint-Pétersbourg.*)

Les politiciens et bureaucrates grecs. — Comme la forme du gouvernement, la forme sociale, en Grèce, semble arrêtée pour longtemps dans ses lignes actuelles; il n'y règne pas encore d'antagonisme entre les classes; c'est à peine si ces classes même existent en tant qu'individualités sociales, s'il est possible à l'œil le plus affiné par l'observation de discerner les barrières conventionnelles qui devraient les séparer; cette situation est due partie à la domination turque qui, au cours des siècles, a pénétré de ses principes orientaux d'égalité effective entre les hommes, les descendants des républicains aristocrates de la grande époque; partie à des besoins restreints chez la masse, plus pauvre qu'en France, malgré une moins inégale répartition de la richesse, mais qui sait du moins vivre pauvrement et sobrement du travail fécond de la terre, dans l'air pur et dans la lumière du ciel d'Orient que commence à peine à vicier aux abords des grands centres la fumée de quelques usines.

Avec de pareils éléments de stabilité, il y aurait lieu de s'étonner des fluctuations incessantes qui se produisent dans la politique intérieure de la Grèce si, comme compensation aux avantages que lui assure sa structure sociale, elle n'avait à compter avec deux légions d'ennemis intimes, les politiciens et les bureaucrates. Ici, pressés par le temps, nous ne pouvons qu'indiquer : l'Université d'Athènes fabrique et verse dans la circulation, chaque année, environ cinq cents avocats et médecins qui doivent s'ingénier à vivre sur une population déjà saturée de docteurs et de légistes sans emploi, et inférieure, jusqu'en ces temps derniers, à deux millions d'habitants.

Un certain nombre, il est vrai, s'en va chaque année exercer dans toutes les parties de l'empire turc habitées par les Grecs; mais cette exportation, forcément limitée par les besoins restreints des pays où elle se fait, est loin de compenser l'importation, le trop-plein de jeunes gens qui viennent de tous les points du monde grec chercher à Athènes, en même temps que la liberté, l'instruction et une situation. Or, les situations sont rares, et les fonctions publiques d'autant plus maigrement

rétribuées que l'on a dû les multiplier en dehors de toute proportion avec les besoins administratifs et les ressources du budget, pour tromper, sinon satisfaire le plus possible d'appétits; au sommet de la hiérarchie, un ministre reçoit 800 francs, un préfet 500, un archevêque 350 francs par mois. On croit rêver, en déduisant, d'après ces chiffres, un des mille employés faméliques qui grouillent dans les ministères et dans les administrations d'Athènes, et pourtant les plus brillants élèves de l'Université, une fois pourvus de leur diplôme de docteur, doivent se contenter d'un de ces emplois infimes, ou verser dans la politique, ce qu'ils font du reste presque tous. N'ayant pour la plupart souvent aucun intérêt positif à ménager, n'appartenant même pas, géographiquement parlant, au pays qu'ils aspirent à gouverner, ils prennent le plus court moyen d'arriver, ils agitent et, dans ce milieu de rhéteurs où une cadence harmonieuse de phrase aura toujours raison de la raison même, il leur est facile de créer dans la presse éphémère d'Athènes et sur le boulevard de Pâtissia, des courants factices d'opinion, auxquels la masse saine de la population sait rester étrangère.

Appuyées l'une sur l'autre, ces deux classes, les politiciens et les fonctionnaires sortis d'eux, se complètent, mènent le pays, et accaparent toutes les places à la table maigrement servie du budget.

Comme des passagers d'un paquebot trop chargé de monde, il leur faut même se résigner à dîner en deux bordées, les seconds attendant debout que les premiers aient fini, car depuis quarante-cinq années que fonctionne la machine universitaire, les choses sont allées de telle sorte que la Grèce possède aujourd'hui en double expédition un personnel administratif qui suffirait à la triture des affaires de tous les pays de langue grecque, s'ils venaient jamais à être réunis en un tout compacte. De là, nécessité pour ces employés de s'inféoder à un parti auquel ils rendent bien des services en raison de l'influence qu'ils exercent sur le contribuable, principalement dans les éparchies éloignées des grands centres, et qui leur distribue en retour la manne bénie des deniers publics. Mais, quand le parti adverse arrive aux affaires à son tour, il faut quitter la place, car il a, lui aussi, ses créatures à pourvoir : chaque changement ministériel entraîne donc le remplacement de tous les fonctionnaires, du haut en bas de l'échelle hiérarchique ; et tandis que le vainqueur récompense ainsi les services rendus, les votes, les discours, les pressions exercées sur l'électeur, tandis que la série rentrante des employés cherche, au grand détriment et aux frais du contribuable, à reprendre le fil des affaires auxquelles elle était restée plus ou moins étrangère, les évincés se recueillent et emploient le reste d'influence que leur donne l'autorité acquise dans leurs fonctions fraîchement perdues, à miner le terrain sous les pieds de leurs adversaires.

Les crises ministérielles au Parlement sont à la fois la cause et la con-

séquence de ce perpétuel chassé-croisé dans l'administration du pays; d'ordinaire, un cabinet ne tombe pas battu sur une question de principe, mais écrasé, lui et la masse de fonctionnaires de tout ordre qu'il remorquait, par une coalition d'appétits individuels. (Correspondance du *Temps*.)

Les lignes télégraphiques de l'Europe. — Le Bureau international des lignes télégraphiques d'Europe publie une statistique à laquelle nous empruntons les renseignements suivants :

Voici tout d'abord le nombre de lignes télégraphiques : Allemagne, 10,308 lignes, France, 5,885 ; Grande-Bretagne, 5,600 ; Russie, 2,731 ; Autriche, 2,604 ; Italie, 2,470 ; Suisse, 1,139 ; Hongrie, 1,069 ; Belgique, 827 ; Suède, 788 ; Pays-Bas, 418 ; Espagne, 385 ; Danemark, 387 ; Norvège, 260 , Roumanie, 206 ; Portugal, 202 ; Grèce, 100 ; Bosnie, 69 ; Luxembourg, 64 ; Serbie, 60 ; Bulgarie, 37.

La longueur des fils télégraphiques est établie comme suit :

Allemagne, 260,636 kilomètres ; Russie, 223,588 ; France, 211,607 ; Grande-Bretagne, 197,715 ; Autriche, 92,572 ; Italie, 89,150 ; Hongrie, 54,852 ; Espagne, 40,742 ; Suède, 29,879 ; Belgique, 27,922, Suisse, 16,155 ; Norvège, 15,601 ; Pays-Bas, 14,133 ; Portugal, 10,964 ; Roumanie, 8,662 ; Danemark, 8,450 ; Grèce, 4,614 ; Bulgarie, 3,400 ; Bosnie, 3,180 ; Serbie, 3,134 ; Luxembourg, 536.

La longueur des fils souterrains atteint : en Allemagne, 37,604 kilomètres ; dans la Grande-Bretagne, 17,700 ; en France, 11,656 ; aux Pays-Bas, 591 ; en Autriche, 571 : en Suisse, 327 ; en Russie, 250 ; en Belgique, 232 ; en Danemark, 79 ; en Roumanie, 56.

Comparativement à l'importance de chaque pays et au nombre de ses habitants, voici en quelle proportion s'établissent les chiffres kilométriques :

Nombre d'habitants pour chaque station télégraphique : en Allemagne, 4,388 ; France, 6,442 ; Grande-Bretagne, 6,294 ; Russie, 27,091 ; Autriche, 8,504 ; Espagne, 43,358 ; Italie, 10,850 ; Suède, 5,794 ; Norvège, 7,411.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 SEPTEMBRE 1883.

COMMUNICATIONS : Le Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1884. Section des sciences économiques et sociales. Questions proposées.

DISCUSSION : Quels avantages le commerce, en France et en Angleterre, retirerait-il de l'ouverture d'un tunnel sous-marin?

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Léon Say, président.

Il donne communication à la réunion d'une lettre par laquelle le président du Conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, porte à la connaissance de la Société d'économie politique une instruction sommaire rédigée par la section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Le ministre adresse en même temps le programme du Congrès de la Sorbonne en 1884. Dans ce programme figure, comme l'année passée, une « Section des sciences économiques et sociales », inscrite pour quatre groupes de questions, ainsi qu'il suit :

I. — 1° La division de la propriété en France, avant et après 1789.

2° Étudier les mouvements de la population sur un point déterminé de la France rurale, soit sous l'ancien régime, soit depuis la Révolution.

3° Étudier sur un point quelconque de la France l'influence économique et sociale d'une voie de communication nouvellement ouverte : chemin de fer, canal, route, pont.

II. — 4° Les colonies françaises considérées au point de vue des conditions politiques et économiques dans lesquelles elles se sont formées et des moyens propres à en assurer le développement.

III. — 5° Étudier la situation légale des sociétés commerciales françaises à l'étranger et des sociétés étrangères en France.

6° De l'unification de la législation en matière de lettres de change; rapprocher les législations étrangères de la législation française et mesurer à ce sujet les besoins du commerce.

7° Rechercher s'il ne conviendrait pas, à l'exemple de certaines législations étrangères, d'accorder à la femme mariée, indépendamment de toute convention matrimoniale, l'administration et la libre disposition d'une partie de ses biens.

IV. — 8° L'enseignement secondaire spécial, ses caractères distinctifs, ses limites et ses relations avec l'enseignement supérieur.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, énumère les ouvrages et brochures reçus par la Société depuis la précédente séance. (Voir ci-après la liste des ouvrages présentés.)

La réunion procède ensuite au choix d'un sujet de discussion. Repoussant une question proposée par M. Limousin, elle adopte la question suivante, mise au programme sur l'initiative de M. L. Simonin :

QUELS AVANTAGES LE COMMERCE, EN FRANCE ET EN ANGLETERRE, RETIRERAIT-IL DE L'OUVERTURE D'UN TUNNEL SOUS-MARIN?

M. **L. Simonin** a la parole pour exposer la question.

Il dit qu'il fera d'abord un court historique de tous les projets qui ont eu pour but l'exécution d'un tunnel sous la Manche, puis qu'il parlera des conditions géologiques qui rendent le projet absolument réalisable; il décrira ensuite les travaux qui ont été poursuivis tant en Angleterre qu'en France; il dira quels sont les avantages économiques d'un tunnel, et il finira par l'exposé des objections qui ont été soulevées en Angleterre et qui ont amené si malheureusement la suspension définitive des travaux.

L'idée de creuser un tunnel sous la Manche, surtout pour faciliter les relations de tout genre entre l'Angleterre et la France et même entre l'Angleterre et l'Europe continentale, n'est pas nouvelle : elle remonte à 1802.

Sous le Consulat, un ingénieur français, Mathieu, proposa de creuser sous le détroit deux galeries dont l'une servirait à l'assèchement, l'autre au parcours des hommes et des marchandises, au moyen d'un relais de chevaux. Peut-être que Mathieu, connaissant les visées du Premier Consul, tendait-il ainsi secrètement à lui faciliter par là l'invasion que celui-ci méditait en Angleterre. Quoi qu'il en soit, l'idée de percer un tunnel sous la Manche a toujours été une idée française, c'est-à-dire que des Français en ont toujours été les promoteurs, et ce, dans un but essentiellement pacifique, sauf peut-être dans le cas qu'on vient de citer plus haut.

Un autre Français, M. Thomé de Gamond, ingénieur civil, a consacré trente-six ans de sa vie, de 1833 à 1869, à chercher un moyen de passage sous le Pas-de-Calais. Un tunnel métallique immergé, fait de tubes rentrant les uns dans les autres à la façon des tubes d'un télescope, un pont en pierres sur le détroit, une sorte de bac flottant, un isthme créé artificiellement de Calais à Douvres, enfin un véritable tunnel sous-marin, tels sont les divers

projets que M. Thomé de Gamond a successivement étudiés. Il a été, on peut le dire, le véritable inventeur du tunnel. Son dernier projet réduisait la dépense à 180 millions de francs et la durée totale des travaux à dix ans, avec une largeur du tunnel de 9 mètres sur 7 de hauteur. Il espérait retirer une vingtaine de millions de l'exploitation du tunnel.

Quelques années avant la mort de Thomé de Gamond, en 1867, un ingénieur anglais, M. Low, qui avait imaginé le creusement de deux tunnels sous-marins pour les ventiler l'un par l'autre. vint trouver l'Empereur à Paris pour l'intéresser à son projet. Enfin, en 1869, un autre ingénieur plus connu, sir John Hawkshaw, une des illustrations scientifiques de l'Angleterre, vint également à Paris faire des ouvertures au gouvernement français pour la construction d'un tunnel en commun.

La guerre de 1870 arrêta les pourparlers qui étaient déjà en assez bonne voie; mais l'idée était mûre, et, en 1873, M. Michel Chevalier, désigné par son nom aux sympathies de l'Angleterre, s'entendait avec sir John Hawkshaw et lord Richard Grosvenor, l'un ingénieur, l'autre président du comité de patronage britannique qui s'était formé pour l'exécution d'un tunnel sous-marin.

En 1874, le Parlement autorisait la Compagnie du Tunnel sous la Manche, *Channel Tunnel Company*, à entreprendre des travaux, et, en 1875, une loi de l'Assemblée nationale concédait à l'*Association du chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre* le droit d'ouvrir un chemin de fer sous le Pas-de-Calais.

A la tête de l'Association française était M. Michel Chevalier, que M. Léon Say a, depuis, remplacé. La maison Rothschild, la Compagnie du chemin du Nord, s'intéressaient à cette grande et patriotique entreprise, pour laquelle 400 parts de fondateur étaient souscrites au prix de 5.000 francs la part.

Les sondages, les cartes de sir John Hawkshaw furent revisés; MM. Delesse, Lapparent, Potier, ingénieurs des mines, pour la géologie; M. Larousse, ingénieur hydrographe, pour l'hydrographie, firent, entre les années 1875 et 1876, 7.671 sondages et rapportèrent 3.267 échantillons.

Un ancien ingénieur du canal de Suez, l'éminent M. Lavalley, contrôlait toutes ces recherches et présidait à la direction technique.

Des puits étaient foncés pour une étude plus complète et définitive du terrain et pour l'amorce de galeries sous-marines, à Sangatte, à l'ouest de Calais, et à Margaret-Bay, à l'est de Douvres. On se plaçait malheureusement sur des roches perméables et l'on rencontrait beaucoup d'eau.

Au même moment, une nouvelle compagnie anglaise, la *Submarine Continental Railway Company* ou Compagnie du chemin de fer sous-marin continental, se formait. Elle avait à sa tête sir Edward Watkin, membre du Parlement, directeur du chemin de fer du *South-Eastern*, tandis que le chemin de fer de *London-Chatham and Dover* était intéressé à l'œuvre de lord Richard Grosvenor et de sir John Hawkshaw.

Sir Edward Watkin, aidé de l'ingénieur Bary et du colonel Beaumont, inventeur d'une machine perforatrice très ingénieuse, creusa successivement trois puits à Abbot's Cliff, puis à Shakespeare's Cliff, au pied des falaises, à l'ouest de Douvres. C'est du pied du dernier puits qu'une galerie de 2.000 mètres de long a été creusée jusque sous la mer.

Quelles sont les conditions géologiques particulières qui rendent le projet d'un tunnel sous-marin absolument réalisable?

On sait que le terrain crétacé, dans lequel le tunnel doit être ouvert, est essentiellement composé de deux grandes assises, la première, celle dite de la *craie blanche*, qui forme les falaises que l'on voit si nettement dessinées à Calais et à Douvres ; la seconde, celle de la *craie grise* ou craie de Rouen. La craie blanche est tendre, fissurée, perméable à l'eau. La craie grise est compacte, sans fissures, argileuse, absolument imperméable à l'eau. C'est donc entièrement dans la craie grise que le tunnel doit être ouvert ; c'est dans la craie grise que la Compagnie, que dirige sir Edward Watkin a creusé une galerie d'essai de 2.000 mètres, sans rencontrer, pour ainsi dire, aucune infiltration d'eau. Cette puissante couche a jusqu'à 60 mètres d'épaisseur. Elle s'étend sans discontinuité entre la France et l'Angleterre, et le tunnel, répétons-le, y sera creusé entièrement.

Tel est le phénomène géologique surprenant qui rend possible cette œuvre grandiose, laquelle, sans cela, n'aurait jamais pu être exécutée.

Quels travaux ont déjà été faits? Les voici : du côté de l'Angleterre, pour ne parler que de l'entreprise de sir Edward Watkin, la seule viable, la seule qui a donné de véritables résultats, ces travaux consistent essentiellement en un puits de 47 mètres de profondeur et en une galerie de 2.000 mètres, ayant une section circulaire de 2m,10 de diamètre. Cette galerie a été faite au moyen d'une machine excavatrice à air comprimé, de l'invention du colonel Beaumont et qui, réduite à sa plus simple expression, est formée d'une plaque métallique mise en mouvement par une roue d'engrenage. Cette plaque est armée de quinze ciseaux ou fleurets qui creusent la roche à la façon d'une tarière, et avancent de 5 centi-

mètres par minute. On peut faire par conséquent avec cette machine de 20 à 24 mètres de galerie par jour.

On calcule que le tunnel aura en tout 48 kilomètres, dont 16 pour les abords, 8 kilomètres de chaque côté. Avec une double machine excavatrice, l'une creusant la galerie d'axe, comme il vient d'être dit, et l'autre le tunnel tout entier, au diamètre de 4 mètres 20, il est facile de voir que tout le travail, en s'avançant à la fois du côté de la France et du côté de l'Angleterre, pourrait être achevé en trois ans.

Sir Edward Watkin estime le coût total de l'œuvre à 3 millions de livres sterling ou 75 millions de francs.

Quant à la ventilation du tunnel, elle se fait très aisément au moyen de l'air comprimé qui se détend après avoir agi sur le piston de la machine excavatrice, et raffraîchit et assainit l'atmosphère ambiante. Avec des locomotives marchant à l'air comprimé, on assurera de même la ventilation du tunnel. Pour l'éclairage, il se fera, comme il s'est fait déjà, au moyen de la lumière électrique avec les lampes Swan et, par conséquent, de ce côté encore, aucune difficulté n'est à craindre.

En France, la galerie sous-marine de Sangatte était arrivée à la longueur de 1.840 mètres quand les travaux ont été suspendus au mois de mars 1883. Deux puits avaient déjà été creusés à une profondeur de 86 mètres.

En Angleterre, la galerie de Shakespeare's Cliff était, on l'a vu, à 2.000 mètres, quand l'ordre vint, à la fin du mois de juin 1882, de la cour de *Chancery* et en vertu de l'opposition faite par le *Board of trade* ou ministère du commerce, d'avoir à cesser sur l'heure tous les travaux.

Au point de vue économique et politique, jamais œuvre plus utile à l'humanité n'aurait été tentée que celle-ci. C'est avant tout une œuvre de civilisation et de paix, de fraternité internationale, qui aurait resserré à tout jamais les liens d'amitié et de sympathie entre la France et l'Angleterre. Au point de vue des transports, le tunnel aurait singulièrement augmenté les facilités, l'économie, la rapidité, la sûreté des communications. Plus de transbordements, plus d'assurances. On aurait gagné une heure pour le transport des voyageurs, deux heures pour le transport des marchandises. Sir Edward Watkin estime que l'économie réalisée par tonne aurait été de 25 fr. M. Wedgwood, le principal fabricant et expéditeur des poteries et des porcelaines du North-Staffordshire, dit que l'économie produite par le passage de ces matières dans le tunnel serait de 26 0/0. Quant à la *capacité* du tunnel, on l'estime pour les voyageurs à 6 millions de passagers par an et, pour les marchandises, à

un million et demi de tonnes. La vitesse peut être calculée comme comprise entre 65 et 72 kilomètres pour les trains de voyageurs et entre 35 et 38 kilomètres pour les trains de marchandises. Chaque train de voyageurs pourrait traîner 12 voitures avec 400 personnes, et chaque train de marchandises 20 wagons avec 100 tonnes, soit 5 tonnes par wagon. On pourrait faire circuler par jour 40 trains de voyageurs et autant de trains de marchandises. Les marchandises de prix, légères, fragiles, faciles à se détériorer, attendues à heure fixe, sont surtout celles qui useraient du tunnel.

Tout cela étant bien admis, on a peine à comprendre que l'Angleterre ait fait une telle opposition à ce magnifique projet qui est encore plus dans ses intérêts que dans ceux de la France et que, frappée de la peur stérile d'une invasion, elle ait fini par faire échouer cette grande et noble entreprise.

Dans le principe, l'Angleterre n'était pas aussi effrayée, aussi affolée qu'elle l'est aujourd'hui, bien au contraire. Quand Thomé de Gamond alla présenter son projet aux Anglais vers 1856, il n'eut en réalité contre lui que l'opposition de lord Palmerston, qui trouvait que la distance entre l'Angleterre et la France n'était pas encore assez grande et ne comprenait pas qu'on voulût la raccourcir; mais le prince Albert, la reine Victoria, Cobden, Disraéli, Gladstone, lord Derby, John Bright, tous les hommes d'État, tous les publicistes, tous les hommes d'affaires de la Grande-Bretagne étaient alors pour le tunnel, et quelques-uns, comme Bright, en sont restés obstinément partisans.

« Annoncez à l'ingénieur français, disait la reine au prince Albert, en 1856, que s'il réussit dans son projet, je lui donne ma bénédiction en mon nom personnel et au nom de toutes les ladies anglaises. »

Cobden, de son côté, célébrait avec enthousiasme ce trait-d'union, cette « arche d'alliance » entre les deux grandes nations. Il y voyait le moyen d'empêcher la possibilité d'un isolement commercial de l'Angleterre que l'on redoutait alors de la part des nations européennes. En cas de guerre possible avec les États-Unis ou quelque grand peuple d'Europe, les Anglais y entrevoyaient de plus les moyens d'être secourus et ravitaillés par la France autrement et d'une façon plus sûre que par mer.

Aujourd'hui que les temps et que les idées sont changés chez nos voisins ! Non seulement quelques-uns crient contre le tunnel parce que, disent-ils, il ruinera la marine et surtout le cabotage britannique; mais d'autres vont plus loin et disent que, si l'Angleterre perd sa position insulaire, elle cessera d'être une grande

nation défendue, protégée par le *ruban d'argent* de la mer et pourra être à tout instant envahie.

On a beau leur répondre que l'orifice du tunnel sera à Douvres, sous le feu des canons de la place et des cuirassés de la rade, que le tunnel pourra être en une minute inondé, pétardé, et au besoin rempli d'un gaz irrespirable, tels que l'acide carbonique, ce qu'a proposé Siemens, et qu'enfin ce n'est point par un étroit boyau de ce genre qu'une nation comme l'Angleterre peut être envahie ; on ne veut pas raisonner, on ne veut rien entendre. Les généraux eux-mêmes, lord Wolseley, le glorieux vainqueur des Ashantis, des Zulus et des Égyptiens, le duc de Cambridge, proche parent de la reine, généralissime de l'armée, enfin l'amiral lord Dunsany, tous se sont mis de la partie et ont si bien fait que le peuple s'est affolé et qu'une commission parlementaire, composée de dix membres, cinq de la Chambre des communes, cinq de la Chambre des lords, nommée au commencement de cette année pour examiner la question du tunnel, a fini par décider, au mois de juillet dernier, à la majorité d'une ou deux voix, il est vrai, qu'il y avait lieu de condamner cette œuvre et de l'arrêter à tout jamais.

Le malheur veut, en cette affaire, que ce soit pour ainsi dire l'âme elle-même de la nation qui est en jeu. L'Angleterre semble s'être habituée maintenant à cette idée que sa position insulaire ne doit à aucun prix être entamée, que de là vient sa situation exceptionnelle dans le monde, sa force politique, son expansion maritime, industrielle et commerciale, et que si jamais elle cessait d'être une île, son grand rôle économique et social serait fini. Il faut respecter ces idées et attendre qu'elles se modifient.

M. **Léon Say**, sans vouloir entreprendre une discussion technique sur certains points de l'exposé de M. Simonin, tient pourtant à dire que les ingénieurs qui se sont occupés d'une manière spéciale de la question du tunnel sous la Manche auraient à faire plus d'une réserve sur diverses assertions optimistes de l'orateur. Il y aurait ainsi, par exemple, à examiner d'un peu plus près le prix du travail complet, etc.

M. **Breton**, ingénieur, directeur des travaux entrepris par l'Association française du tunnel, donne, à ce propos, quelques détails d'un intérêt tout pratique, en particulier sur les conditions géologiques grâce auxquelles les galeries déjà creusées sur la rive anglaise ne sont pas envahies par des infiltrations.

M. **Léon Say** ramène la discussion sur le terrain économique, et voudrait voir examiner spécialement les conséquences probables de la création de cette nouvelle voie entre la France et l'Angleterre.

Lui aussi, comme M. L. Simonin, admet que les Anglais, en s'opposant à cette œuvre, se laissent aller à un sentiment irréfléchi et cèdent à des préjugés absolument incompréhensibles pour nous autres Français.

M. **Sartiaux**, ingénieur des ponts et chaussées, sous-chef de l'exploitation au chemin de fer du Nord, se bornera, dit-il, à compléter et à préciser, par quelques chiffres statistiques, les indications exposées par M. Simonin.

L'énoncé de l'importance du trafic en présence duquel se trouverait *actuellement* le tunnel, s'il existait déjà, fera bien comprendre à quel avenir il est réservé quand il sera terminé et qu'il aura donné aux transactions le *coup de fouet* qui en sera la conséquence immédiate.

Le trafic du tunnel se décompose naturellement, comme celui de toutes les voies de transport, en marchandises et en voyageurs.

1° *Marchandises.* — Le trafic *actuel* de l'Angleterre avec le reste du monde atteint, d'après les documents officiels de la douane anglaise, une valeur totale d'environ 18 milliards de francs, représentant un tonnage qu'on évalue plus ou moins différemment.

Un dépouillement approximatif que l'orateur a fait par nature et par point de provenance et de destination des marchandises susceptibles de prendre la voie du tunnel, c'est-à-dire dont la valeur est telle que le prix du transport soit un élément qui passe au second plan, et que l'avantage de la sécurité, de la non rupture de charge, de la célérité, etc., soit au premier plan, lui fait penser, que sur les 18 milliards, il y a plus de 4 milliards de marchandises et environ 1 milliard de métaux précieux ou espèces, pour lesquels il est à peu près certain que l'avantage resterait à la voie du tunnel si le service des trains et les tarifs sont bien organisés.

On peut citer parmi ces marchandises : les colis postaux, les denrées, les chevaux et bestiaux, le thé, le café, la soie, les tissus, la laine, le coton, etc.

En admettant pour l'ensemble de ces marchandises l'hypothèse, résultat d'évaluations nombreuses, d'une valeur moyenne de 4 francs par kilogramme, le tonnage de marchandises, en grande, moyenne et petite vitesse, qui serait assuré *aujourd'hui* au tunnel, est supérieur à 1 million de tonnes. C'est à très peu près le chiffre donné tout à l'heure par M. Simonin, auquel on arriverait si l'on prenait le trafic de l'Angleterre au moment où sera fait le tunnel et, bien entendu, sans tenir compte de l'impulsion qu'il donnera aux transactions.

2° *Voyageurs.* — En 1882, le mouvement des voyageurs ayant traversé la Manche est d'à peu près 600,000 :

Plus de 450,000 par Calais, Boulogne, Dieppe et le Havre ;

Près de 80,000 par Ostende et Flessingue ;

Environ 60 à 70,000 par les voies secondaires de Dunkerque, Cherbourg, Saint-Malo, Granville, etc., et les voies maritimes en provenance ou en destination de l'extrême-Orient et de l'Australie.

Si le tunnel est fait dans dix ans, ces 600,000 seront 800,000, et le tunnel, malgré la concurrence active des bateaux, en prendra largement 600,000, sans compter, bien entendu, l'essor considérable que l'ouverture du tunnel donnera au mouvement des voyageurs.

Aujourd'hui, le mouvement des voyageurs entre l'Angleterre et l'Europe double dans une période de vingt ans. L'ouverture du tunnel peut réduire à dix et peut-être à beaucoup moins la durée de cette période de doublement, c'est-à-dire porter très vite le mouvement à plus de 1 million de voyageurs par an (3,000 par jour).

On est là en présence de conjonctures difficiles si l'on veut préciser par des chiffres, mais il est évident que l'accélération du mouvement sera considérable.

Toutefois, il est peu probable que cette accélération fasse atteindre, au moins avant assez longtemps, le chiffre de 6 à 10 millions de voyageurs que M. Sartiaux a cru entendre énoncer par M. Simonin. Si j'ai bien compris, dit l'orateur, ce chiffre ne représente-t-il pas la capacité de transport maxima du tunnel.

Avec deux voies en pente de 10 millimètres environ, en courbes de rayon suffisant et convenablement reliées à leurs extrémités par des gares bien aménagées avec les réseaux voisins, avec une bonne organisation de signaux, de block-system, etc., le tunnel pourra débiter chaque jour 100 à 125 trains dans chaque sens, soit 200 à 250 trains dans les deux sens.

Les marchandises prendront 40 à 50 trains; il resterait donc disponibles plus de 150 à 200 trains pouvant transporter par jour 20.000 voyageurs et par an 7 millions.

Si la capacité totale du tunnel était utilisée, la recette de ce tunnel ne serait pas inférieure à 800.000 francs par kilomètre et par an. Le chemin de ceinture de Paris, avec son immense transit (avant l'ouverture de la grande ceinture) ne faisait pas une recette de 100.000 francs par kilomètre et les sections les plus chargées des lignes françaises n'atteignent guère 200.000.

M. **Lavollée**, qui a été longtemps administrateur de la Compagnie des Omnibus, et qui est encore administrateur des Petites Voitures, essaie de se faire une idée des transformations que pourra apporter dans l'activité du trafic anglo-français l'ouverture du railway sous-marin. D'après son expérience personnelle, d'après l'observation même des phénomènes de la circulation dans

Paris, il est convaincu que, sur ou sous la Manche, comme partout ailleurs, l'établissement de nouveaux moyens de transport donnera une vive impulsion au développement des besoins de circulation, dans des proportions peut-être énormes et en tout cas imprévues.

M. **Achille Mercier**, publiciste, laissant de côté la question commerciale, s'occupe de l'augmentation des relations en général entre les citoyens des deux pays, lorsque la mer, le «ruban d'argent», comme disent les Anglais, sera pour ainsi dire supprimé par la construction du tunnel; lorsque la traversée du détroit qui répugne à beaucoup de monde ne sera plus nécessaire, le voyage d'un pays à l'autre deviendra incessant. La distance virtuelle de Paris à Londres sera à peu près celle de Paris à Angers ou de Paris à un point situé entre Poitiers et Civray. Les conséquences de ce nouvel état de chose seront incalculables.

On voit souvent, par des annonces, dans les journaux français et anglais, une famille anglaise, par exemple, demandant à se charger pour un temps déterminé d'un enfant de famille française et offrant de laisser en échange et pour ainsi dire comme en otage un enfant de famille anglaise. Ces choses ont lieu couramment, elles facilitent l'étude des deux langues et nous montrent quels germes d'intimité se développeront, lorsque Londres et Paris seront plus près que Vienne et Berlin, deux capitales situées pourtant en pays allemand.

Notre Société, dit M. Mercier, a donné l'hospitalité parfois, ici même, à des hommes appartenant à l'aristocratie intellectuelle de la Grande-Bretagne. D'autre part, la France a envoyé au *Cobden Club* l'élite de ses hommes d'État. Ces intimités intellectuelles deviendront plus nombreuses par la suppression de l'isolement causé par ce bras de mer qui n'exista pas toujours. La science contemporaine donnera un démenti à cette assertion de Shakespeare : « L'Angleterre est un nid de cygnes au milieu d'un étang. »

M. **Broch**, ancien ministre de la marine et des ports du royaume de Norvège, moins optimiste que M. Simonin, pense que le percement du tunnel sous-marin présentera bien plus de difficultés qu'on ne l'a dit. Mais les obstacles viendront moins de l'insuffisance des ressources de l'art de l'ingénieur ou des conditions matérielles du travail, que de l'embarras où l'on se trouvera pour réunir les capitaux nécessaires.

Mais l'œuvre, une fois réalisée, donnera des avantages énormes, et l'on verra le nombre des voyageurs comme la quantité de marchandises transportées entre les deux pays, se développer rapidement. C'est surtout à l'extension du petit commerce que profitera, dit-il, le tunnel.

Sans discuter les préférences que peuvent montrer les ingénieurs pour ce moyen de faire communiquer plus aisément la France et l'Angleterre, M. Broch aurait voulu voir étudier aussi un autre moyen qui lui paraît également très avantageux : c'est celui qu'avait proposé M. Dupuy de Lôme, un bac pouvant prendre, à toutes marées, des trains entiers de chemin de fer.

M. **Jules Paixhans**, après ce qui vient d'être dit jusque-là, voudrait seulement examiner deux points : 1° Quel est, d'après le trafic actuel par bateau, le trafic probable par un tunnel ? 2° Puisque, suivant le mot de M. Simonin, c'est l'*âme anglaise* qui résiste au tunnel, et cela par suite de ce que M. Bright appelait une *panique militaire,* dans un charmant discours présent à tous les esprits, que faut-il dire aux Anglais pour faire cesser cette panique et ramener au tunnel l'âme essentiellement insulaire de nos voisins?

Quant au trafic probable : La ligne directe entre Paris et Londres est Dieppe-Newhaven, et pourtant 80.000 voyageurs seulement passent par Dieppe, tandis que 350.000 à 400.000 font le détour de 150 kilomètres par Calais et Boulogne. Pourquoi ? Pour éviter 3 à 4 heures de mer. On dépense ainsi annuellement 5 à 6 millions pour diminuer le mal de mer. Ce seul fait indique l'énorme accroissement de trafic que produirait sa suppression totale. Accroissement tel que, sans entrer dans le détail, il est raisonnable de prévoir une recette nette de 10 à 15 millions pouvant rémunérer un capital de 250 à 300 millions.

Quant à la panique militaire et aux répugnances de l'âme anglaise, sans reproduire les excellentes raisons de M. Bright contre la panique, il est facile de démontrer que, loin de les compromettre, le tunnel servirait la puissance et surtout la sécurité de l'Angleterre.

Quels étaient, en 1846, les deux obstacles au vote de la loi sur les céréales? C'était d'abord la constitution aristocratique de la propriété foncière, qui enrichissait une classe privilégiée par la cherté des subsistances; cet obstacle était jugé et condamné; mais il y en avait un autre qui a fait hésiter jusqu'au dernier moment les hommes de guerre et les hommes d'État, Wellington et Robert Peel lui-même. C'était la crainte du blocus des ports en temps de guerre, blocus qui affamerait l'Angleterre si, par suite de la réforme, elle avait à recevoir de la production étrangère la moitié, par exemple, de son blé.

La grande réforme n'en a pas moins été votée. L'Angleterre a accepté, avec son bon sens et sa fermeté habituels, les nécessités économiques que lui faisait l'exubérance de sa population et l'exiguïté de son territoire. Elle vit et vivra de plus en plus dans ces conditions d'unité économique du globe terrestre et de division

territoriale du travail, que les physiocrates et Turgot avaient pressenties au XVIIIe siècle, et que le XIXe réalise avec une puissance de moyens qui dépasse les prévisions les plus hardies.

Mais quel a été le résultat? C'est que, sur une importation de 14 millions de tonnes en Angleterre en 1882, 9 à 10 millions de tonnes, et plus de la moitié de la consommation du blé, consistaient en denrées alimentaires : cette importation supprimée, l'Angleterre mourrait de faim.

Ainsi, les faits qui motivaient les appréhensions de 1846, appréhensions bien fondées et nullement chimériques comme celles sur lesquelles M. Bright a jeté un ridicule si mérité, ainsi ces faits se sont aggravés.

C'est non par l'invasion, mais par la disette, que le mauvais génie de la guerre menace l'Angleterre.

Quelle a été, en effet, à l'époque des graves difficultés diplomatiques qui se sont élevées au Congrès de Berlin entre la Russie et l'Angleterre, lorsque M. de Bismarck parlait d'un duel entre l'éléphant et la baleine, — quelle a été la première démarche du patriotisme russe à Moscou, là où est le quartier général du panslavisme? Ç'a été l'armement de 50 rapides corsaires qui auraient fait contre la marine commerciale anglaise ce qu'avaient fait, pendant la guerre de la Sécession, l'*Alabama* et autres corsaires contre celle des États-Unis.

Si puissantes que soient les marines militaire et commerciale de l'Angleterre, égales à elle seules à toutes les marines réunies, l'Angleterre n'est jamais sûre de ne pas perdre, au moins pour quelques mois, la suprématie des mers; et si elle la perdait, que deviendrait-elle avec une situation économique qui rend cette suprématie nécessaire?

Et alors qu'elle ne la perdrait jamais, cette suprématie ne préserverait pas sa marine commerciale contre des corsaires pareils à ceux que voulait armer le patriotisme russe en 1879 ou à ceux qui, pendant la guerre de la Sécession, ont fait disparaître le pavillon étoilé dans l'Atlantique et dans la Manche.

Aussi, loin d'avoir à redouter une communication sous-marine indépendante des incertitudes de la mer, l'Angleterre doit-elle être la première à la désirer comme un complément et un correctif nécessaires des lacunes et des dangers de sa situation et de son régime économiques, et comme l'unique moyen d'ôter à ses ennemis la tentation de la prendre par la famine et de la réduire à merci par la suppression des subsistances.

M. G. de Molinari fait remarquer que le peuple anglais est particulièrement sujet aux paniques, et il rappelle qu'à l'époque de

l'introduction de la navigation à vapeur, l'opinion publique accueillit fort mal le projet d'établissement d'un service régulier de bateaux à vapeur entre Douvres et Calais. Le projet n'en fut pas moins mis à exécution et la panique se calma. Il en sera de même pour le tunnel. Il faut s'adresser au bon sens du peuple anglais, lui démontrer que le tunnel ne compromettra point sa sécurité et qu'il deviendra un des facteurs nécessaires de sa prospérité commerciale. Les Anglais, dit-il, se font de « l'âme française » une idée fausse et arriérée ; préoccupés des anciennes luttes entre les deux pays, ils s'imaginent qu'elle est dominée par les passions guerrières et l'appétit des conquêtes, tandis qu'en réalité c'est une âme des plus pacifiques, — infiniment plus pacifique et moins avide de conquêtes que l'âme anglaise elle-même. L'orateur convient que l'Angleterre a été conquise par les Normands, mais cela date de loin, et depuis cette époque, les Anglais à leur tour ont conquis et occupé une grande partie de la France, et pendant des siècles, Calais a été une forteresse anglaise. Il nous a fallu l'héroïsme de Jeanne Darc pour nous débarrasser de ce peuple belliqueux et conquérant. On trouverait certainement des Jeanne Darc en Angleterre, mais l'orateur doute que l'humeur envahissante de la France rende jamais leurs services nécessaires. Il suffit, au surplus, de jeter un coup d'œil sur la carte du monde pour s'assurer que des deux peuples le plus avide de conquêtes n'est pas celui qu'on pense. Les Français ont subi, à la vérité, l'entraînement qui a poussé la plupart des peuples de l'Europe à s'emparer des autres parties du globe, mais ils n'y ont pas mis, à beaucoup près, la même passion et la même âpreté que les Anglais ; ils ont abandonné, sans faire de grands efforts pour les conserver, la plupart de leurs conquêtes, tandis que les Anglais ont gardé les leurs, et les augmentent tous les jours, témoin l'Égypte. C'est que les Français n'ont que des velléités d'ambition conquérante ; chez les Anglais, au contraire, c'est une vraie passion, et l'orateur conclut de là qu'en admettant que le tunnel fût un engin de guerre aussi redoutable que le prétendent les amiraux et les généraux anglais, la France aurait de meilleures raisons de craindre pour la sûreté de Calais que l'Angleterre pour celle de Douvres.

Examinant la question au point de vue des relations de peuple à peuple et des intérêts commerciaux et même maritimes, l'orateur constate que si, comme la chose est incontestable, le tunnel doit être avantageux aux deux nations, il le sera cependant beaucoup plus à l'Angleterre qu'à la France. D'abord, il est bien certain qu'il viendra dix fois plus d'Anglais en France par le tunnel qu'il n'ira de Français en Angleterre. La quantité de mal de mer qui sera épargnée ainsi à nos voisins et à nos voisines sera au moins

décuple de celle dont nous ferons l'économie. Mais c'est surtout au point de vue de son commerce que l'Angleterre est intéressée et le sera de plus en plus au percement du tunnel. Aujourd'hui, la plus grande partie des matières premières qui alimentent l'industrie de l'Europe, le coton, la laine, etc., sont dirigées sur les ports anglais, où les attirent, avec la liberté du commerce, la facilité des communications et l'importance du marché; mais cette espèce de monopole pour les approvisionnements de l'industrie dont l'Angleterre jouit, n'est pas inattaquable, et les nations continentales s'efforcent de le lui enlever, en améliorant leurs grands ports de commerce. La Belgique a fait des dépenses considérables à Anvers, qui est devenu le grand marché des laines; la Hollande s'efforce de développer le commerce d'entrepôts à Rotterdam et à Flessingue, l'Allemagne à Hambourg et à Brême, la France au Havre. Ces tentatives de concurrence aux ports de Liverpool et de Londres sont contrariées actuellement par les douanes qui continuent de morceler le grand marché continental, mais les douanes ne seront pas éternelles! L'orateur, pour sa part, caresse depuis longtemps l'utopie d'une union douanière de l'Europe centrale, qui permettrait aux marchandises aussi bien qu'aux voyageurs de circuler librement dans la plus grande partie du continent. Alors quelle sera la situation des ports anglais? Déjà, malgré l'obstacle des douanes intérieures qui rétrécissent les marchés et par conséquent la clientèle des ports continentaux, Londres et Liverpool, pour ne parler que des principaux, sont menacés par la concurrence d'Anvers, de Rotterdam, etc.; que sera-ce quand une marchandise entreposée dans l'un ou l'autre de ces ports pourra être dirigée, sans aucune formalité, sans avoir affaire à deux ou trois variétés de douaniers, vers toutes les parties du marché continental? Londres et Liverpool ne ressentiront-ils pas alors beaucoup plus vivement qu'aujourd'hui les désavantages de leur situation insulaire? Le seul moyen efficace qui leur restera d'affronter cette concurrence ne sera-t-il pas de supprimer l'obstacle qui empêche une balle de coton entreposée à Liverpool d'être transportée directement, sans transbordement d'un navire dans un wagon, aux ateliers du manufacturier français, belge, suisse ou allemand? Un moment viendra, et ce moment n'est peut-être pas éloigné, où l'établissement du tunnel de la Manche sera considéré comme indispensable au commerce et à la navigation de l'Angleterre, pour lutter avec le commerce et la navigation des grands ports continentaux. C'est pourquoi l'orateur a confiance dans l'avenir du tunnel, car l'Angleterre a un intérêt vital — et qu'elle finira bien par comprendre — à ne pas demeurer plus longtemps isolée du Continent.

M. **Cieszkowski** pense que l'obstination des Anglais sur ce point sera bien longue à vaincre.

En tous cas, il considère comme fort éloignée l'exécution du tunnel. Il ne le déplore pas, d'ailleurs, car il est de ceux qui pensent que, dans l'intérieur même de notre pays, il reste à accomplir des œuvres plus urgentes, plus utiles et surtout plus lucratives. On n'a qu'à regarder autour de soi, en France, pour trouver, aux capitaux exigés pour l'établissement du tunnel sous-marin, des emplois bien plus profitables et plus conformes au patriotisme des Français. L'orateur cite entre autres le grand plan Freycinet, œuvre dont on a critiqué à juste titre l'exécution trop éparpillée, mais qui, une fois mieux reliée, manifestera d'autant plus sa fécondité plus elle avancera ; — il cite l'exemple de la petite Belgique qui dépense tant de millions pour l'amélioration de ses ports, et il demande ce que la France pourrait faire dans cette proportion ; — il cite surtout l'œuvre si urgente du reboisement, qui avance, hélas ! si lentement et qui aurait pu, depuis qu'on la réclame, *épargner* en désastres, en frais de barrages inefficaces et en secours portés aux inondés, plus qu'elle n'aurait coûté ; etc.

Admettant d'ailleurs volontiers tout ce qui a été dit sur le rendement probable des capitaux employés au tunnel sous-marin, M. Cieszkowski appelle l'attention sur la *sécurité* de ces capitaux dans une œuvre dont on a déjà indiqué tant de moyens de destruction, avant qu'elle ne soit née ; ce qui rappelle le mot que Gœthe met dans la bouche de son Méphisto. — Mais, abstraction faite même de toute chance de destruction par la volonté des hommes, les éléments, les accidents naturels, géologiques ou autres, n'en présentent que trop. Aussi, autant M. Cieszkowski applaudit à de grandes œuvres indiquées par la nature elle-même, comme le canal de Suez ou celui de Panama, — autant les œuvres contre nature, comme la mer du Sahara, ou bien des aventures comme le tunnel sous-marin, le laisseront toujours froid.

M. **Limousin** est persuadé que l'ouverture du chemin de fer sous la Manche rendrait cette fois définitive et indissoluble l'union de la France et de l'Angleterre.

Reste à triompher, — il ignore absolument par quels procédés, — de l'opposition systématique des gens qui vivent précisément de ce manque d'union, qui ont intérêt à maintenir le trouble entre les peuples : les politiciens et les journalistes.

M. **Fernand Worms** estime qu'après la discussion à laquelle on vient de se livrer on voit bien comment et pourquoi le tunnel sous-marin doit être creusé. Les ingénieurs nous disent, au point de vue technique : « Cela peut se faire. » Au point de vue du com-

merce et de l'industrie, ce n'est qu'un cri unanime : « L'entreprise doit se poursuivre! »

Mais quand? Là, semble-t-il, est le nœud du problème; car enfin des capitaux considérables ont été engagés déjà, et il ne serait pas juste qu'ils restassent improductifs.

Qu'oppose l'Angleterre à la continuation des travaux? La crainte d'un envahissement possible, l'absence de sécurité, la fierté de son isolement géographique!

Et quelques-uns des orateurs s'imaginent que le temps aplanira toutes les difficultés. Mais si cet espoir était vain?

N'y a-t-il pas dès aujourd'hui possibilité d'agir, et d'agir sans retard?

Un jurisconsulte anglais, M. Coulson, a traité la question au point de vue légal, et M. Worms résume en quelques mots son opinion.

Suivant M. Coulson, la Société privée qui s'est mise à la tête de l'entreprise peut se passer de permission pour continuer les travaux.

La mer appartient à tout le monde, et s'il est admis que le territoire anglais s'étende jusqu'à la limite des plus basses eaux (c'est-à-dire à 3 milles vers la haute mer), la juridiction anglaise n'a d'empire que par rapport à la surface des eaux, et non à la couche de craie grise dans laquelle est percé le tunnel (Hovering Act de 1736. — Customs consolidation Act de 1876. — Territorial waters Act de 1878).

Rien n'empêcherait, dès lors, de continuer à creuser sous la mer. — Mais, parvenu à la côte, sera-t-on arrêté par une décision de justice, une motion du Parlement, ou l'intervention même du gouvernement? Pas davantage, si la Compagnie achète le point de la côte anglaise où elle a le projet de déboucher; car, aux termes d'un acte de 1870, tous particuliers, étrangers ou anglais, sont autorisés à s'approprier le littoral.

L'intervention des pouvoirs publics ne s'expliquerait qu'en présence d'un danger imminent, et les Anglais respectent trop la lettre de la loi pour ne pas s'incliner en fin de compte devant un état de choses, dont l'interprétation saine des textes rend la réalisation possible.

C'est ce qu'a pensé aussi Sir Sherston Baker, dans un article qu'il a publié en mai 1883 dans le *Law Magazine*.

M. **Léon Say** résume les opinions émises par les différentes personnes qui ont pris successivement la parole et qui ont examiné la question d'un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre à tant de points de vue intéressants. On a parlé de la possibilité technique. Les ingénieurs et les géologues sont d'accord pour reconnaître qu'il existe une couche de craie imperméable qui s'étend de

France en Angleterre. Tout le monde ne croit pas aux 60 mètres d'épaisseur dont a parlé M. Simonin, et les ingénieurs français ne comptent guère que sur la moitié de cette épaisseur, mais la couche imperméable existe et son existence a été constatée; c'est un fait scientifiquement établi. On a de toutes parts reconnu le mérite des machines perforatrices essayées tant en France qu'en Angleterre; il est difficile néanmoins de calculer, même approximativement, le prix de revient du travail. Le capital de 75 millions de francs mis en avant par M. Simonin comme le capital probable de l'exécution serait insuffisant, si l'on en croit les ingénieurs de la Société française. Mais c'est une question qui, tout importante qu'elle soit, constitue néanmoins un détail. L'entreprise est possible et le capital nécessaire n'atteindra pas des chiffres qui pourraient la rendre impraticable. Voilà le principal.

M. Cieszkowski croit que la dépense ne sera pas rémunérée, et si tel devait être le cas, il trouverait malheureux d'employer dans cette opération un capital qui pourrait avec fruit être consacré à d'autres entreprises productives.

On a répondu aux doutes de M. Cieszkowski par des statistiques et ces statistiques ont été présentées à deux points de vue très différents, établies d'après deux méthodes très dissemblables. Les uns ont cherché à connaître l'étendue actuelle du trafic international et à tirer de cette connaissance un aperçu du trafic qui pourrait emprunter dans l'avenir la voie du tunnel; on est arrivé à des chiffres considérables; d'autres personnes croient qu'il est impossible d'arriver à la connaissance du trafic, après que le tunnel aura été ouvert, par la connaissance du trafic actuel, et ils pensent que le tunnel pourra donner tout ce que sa capacité comportera. Ce sera, suivant eux, un écoulement de marchandises et de voyageurs qui n'aura d'autre limite que le nombre de trains possibles en vingt-quatre heures. C'est la puissance de production qu'il leur paraît important de déterminer, et cette puissance est énorme.

Mais le côté le plus intéressant, pour la Société, des considérations qui ont été produites devant elle, a été la discussion des conséquences économiques qu'aurait l'ouverture de cette voie nouvelle. On a montré que la facilité des communications entre la France et l'Angleterre, ou plutôt entre le continent et l'Angleterre, aurait pour conséquence d'augmenter le commerce de détail, qui se ferait sans le concours des intermédiaires et pourrait, par l'économie qui en résulterait, prendre d'énormes développements. On a dit aussi que le tunnel, avec les communications rapides qu'il permettrait d'établir, serait le seul moyen que l'Angleterre aurait de maintenir sa situation commerciale le jour où les nations de l'Europe, comprenant leur intérêt, formeraient une Union douanière

fondée sur des principes libéraux. Ce jour-là, en effet, l'Angleterre serait comme un port de réception des objets de consommation destinés à l'Europe, qui serait plus éloigné des consommateurs que tous les autres ports, et ce port anglais le plus distant de tous des centres d'affaires n'aurait plus pour lui cet avantage d'être, comme aujourd'hui, une sorte de port franc qui attire par cela même une grande partie du commerce dans ses entrepôts et dans ses bassins.

La Société a entendu avec un très vif intérêt tous ces développements; les côtés techniques, légaux et économiques ont été mis en lumière, mais le côté politique est resté dans l'ombre. On n'a pu émettre que des conjectures. Il y a là une inconnue qui ne peut être dégagée qu'avec le temps. Passion naturelle ou préjugé d'éducation, il y a chez l'Anglais une âme insulaire qui répugne à l'idée de faire de l'Angleterre comme une portion de ce grand continent européen dont la nature l'a séparé.

M. Léon Say pense que la question du tunnel sous-marin va sommeiller pendant des mois et peut-être pendant des années. C'est un malheur au point de vue économique comme au point de vue politique. Il y a là un avenir qu'on ne peut encore éclaircir et sur lequel on ne peut pas faire de pronostic; on ne peut faire que des souhaits.

M. **L. Simonin** ajoute quelques mots pour repousser l'interprétation donnée, au point de vue du droit britannique, par M. F. Worms, des limites jusqu'auxquelles s'étend la propriété du domaine public le long des côtes anglaises. M. Simonin soutient que ce domaine va jusqu'à une distance de trois milles à partir de la ligne des plus basses eaux, et que là seulement cesse la juridiction du gouvernement de la Reine.

La séance est levée à onze heures quarante minutes.

Le Rédacteur du Compte rendu : Charles Letort.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Deux républiques, par Édouard Portalis [1].

Le commerce et les chemins de fer. Rapport, par M. Charles-M. Limousin [2].

A.-Édouard Portalis. *La Révision* [3].

Journal des Chambres de commerce. Revue mensuelle. Décembre 1882-Août 1883 [4].

---

[1] *Paris*, Charpentier, 1880, gr. in-18.

[2] *Paris*, Guillaumin et Ce, 1883, in-18.

[3] *Paris*, Dentu, 1881, in-8.

[4] *Paris*, Guillaumin et Ce, 1882-1883, in-4.

Association générale du commerce et de l'industrie des tissus. Les tissus de France et le nouveau tarif des États-Unis [1].

École professionnelle libre et école industrielle de Versailles. Distribution des prix du 29 *juillet* 1883 [2].

Se la economia politica sia retta da leggi naturali e costituisca una scienza da sè, dal prof. A. CICCONE [3].

Émancipation contractuelle de la femme mariée, en Angleterre, par THOMAS BARCLAY [4].

Sulla legge proposta dal ministro di agricoltura, industria e commercio sulle pensioni per la vecchiaja. Osservazioni di A. CICCONE [5].

Nos mœurs financières. Les jeux de bourse devant la loi, par M. ÉMILE BERR [6].

(Extrait de la *Nouvelle Revue*, 15 juillet 1883.)

Association française pour l'avancement des sciences. Session de Rouen. L'histoire de l'économie politique, par M. FRÉDÉRIC PASSY (de l'Institut), président du Congrès [7].

(*Revue scientifique*, n° 7, 18 août 1883.)

COMPTES RENDUS

L'AMI DES HOMMES, OU TRAITÉ DE LA POPULATION, par le marquis DE MIRABEAU, avec une préface et une notice biographique, par M. ROUXEL. Un vol. in-8°. Paris, Guillaumin et Cᵒ.

Voici un des ouvrages les plus célèbres, un ouvrage qui a obtenu un très grand succès et du siècle dernier, qui est bientôt tombé dans l'oubli. Succès de mode, oubli de mode.

L'ouvrage avait par lui-même une valeur et son auteur valait plus que l'ouvrage, mais livre est diffus, sans ordre et médiocrement écrit. L'auteur a pensé un peu à la hâte et exprimé sa pensée au courant de la plume, sans l'approfondir suffisamment : c'est un empirique plutôt qu'un philosophe et un savant. Mais cet empirique est un esprit original, qui voit juste le plus souvent, constate de grandes vérités, puis passe outre, sans avoir compris leur importance et les mêle sans scrupule à des observations du second ordre, banales ou presque insignifiantes.

Ce livre mérite cependant d'être lu et avec attention : il obtiendra toujours celle des penseurs et des curieux. On se demandera d'abord

---

[1] *Paris*, 8, rue d'Aboukir, 1883, in-4.

[2] *Versailles*, imp. de Cerf et fils, 1883, in-8.

[3] *Napoli*, tip. della R. Università, 1883, in-8.

[4] *Paris*, Pedone-Lauriel, 1883, in-8.

[5] *Napoli*, tip. della R. Università, 1882, in-8.

[6] *Paris*, imp. de Chamerot, 1883, in-8.

[7] *Paris*, in-4.

d'où vint son succès? De ce que l'auteur, homme du monde, parlait facilement et avec abondance des graves problèmes qui préoccupaient les hommes de son temps, des problèmes de réorganisation sociale. Tout le monde alors sentait que la société française, déjà sur son déclin, appelait une réforme et peut-être une refonte. Comme on sentait encore cette réforme lointaine, on en faisait la matière d'une conversation spéculative intéressante, sans imaginer de changer soi-même quoi que ce fût à la vie que l'on menait. La réforme semblait si lointaine! Plus tard, les préoccupations du public prirent un autre caractère : on entra dans l'action et le livre du marquis de Mirabeau fut vite oublié.

L'idée fondamentale ou plutôt le sentiment qui a inspiré ce volume est celui-ci : « qu'il est désirable d'avoir dans un pays une population nombreuse, laquelle ne peut exister qu'avec une agriculture florissante, de bonnes mœurs et de bonnes lois, qui ne se trouvent pas en France. » De là un mélange de maximes générales, d'anecdotes précieuses sur l'état social d'alors, d'opinions, tantôt personnelles, tantôt collectives, qui rendent l'ouvrage intéressant et instructif encore aujourd'hui, malgré son caractère mondain trop peu scientifique.

Une population nombreuse est un symptôme politique excellent, oui, sans aucun doute. Mais c'est un résultat dont les facteurs sont nombreux et n'ont pas été, même aujourd'hui, suffisamment étudiés, non plus que les causes d'une agriculture florissante. Il y a parmi les obstacles qui s'opposent au bon résultat des idées fausses, des opinions erronées, de mauvaises mœurs, de mauvaises lois. Comment signaler, énumérer et classer tout cela ? Ni le marquis ni personne n'y a réussi jusqu'à ce jour.

L'agent de réforme imaginé par Mirabeau et par ses contemporains est le *roi-pasteur*, le roi qui voudrait faire le bonheur de ses sujets par le développement des arts de la paix. Mais si le roi est pasteur, le peuple est troupeau ; il court à la pâture dommageable, qui est le bien d'autrui, si le pasteur n'y résiste. Or, au temps de Mirabeau, le roi semble avoir renoncé à ce devoir et pris le parti de laisser aller, car le roi-pasteur, on le possède et il ne réforme rien : tout au contraire. Il est nonchalant à ce point qu'il comprend que ses fournisseurs le volent et n'entreprend pas d'y mettre ordre; il comprend que sa politique extérieure est mal conduite et n'ose la conduire lui-même. Que lui manque-t-il? La volonté, le sentiment du pouvoir et de la responsabilité qui l'accompagne. En réalité, ce roi, dont l'autorité est absolue en théorie, ne peut rien dans la pratique. Il ne voit ni ne sent le courant qui l'emporte et qui emporte la nation avec lui.

Ce courant, nous le voyons et le sentons aujourd'hui avec effroi, et c'est le même qui emportait le marquis de Mirabeau et ses ancêtres.

L'autorité du roi avait passé tout entière aux agents royaux et aux

gens de cour, qui avaient cherché la fortune, non dans le travail, mais dans le produit de l'impôt. De là, dans le gouvernement, l'effacement graduel de l'idée et du sentiment de l'intérêt public au profit des intérêts privés, mise au pillage des ressources nationales au profit des nobles et gens de cour, des fermiers généraux et parasites de toute sorte; de là cette attraction des populations vers Paris et les villes, le déchaînement du luxe et du jeu par l'attrait des gains faciles, le dégoût du travail sérieux, notamment du travail agricole, et, pour comble de malheur, l'idée de réformer, par extension des attributions de l'Etat, qui tend à élargir la plaie jusqu'à ce qu'elle couvre et dévore le corps tout entier.

Si l'on entre dans l'analyse des causes de ruine qui ont agi en France depuis près de trois siècles, on n'en rencontrera presque aucune qui ne remonte à l'agrandissement théorique et à l'affaissement pratique du pouvoir central, aux attributions, chaque jour plus grandes, et au pouvoir effectif, chaque jour moindre, du chef du gouvernement. Comment réformer par ce roi-pasteur, qui a l'air tout-puissant, et qui en réalité ne peut rien ?

Le mal était si grand que la révolution, dont les chefs eurent tant d'énergie et de clairvoyance, n'ont pu remporter sur lui qu'un triomphe momentané, bientot interrompu par une réaction qui n'a pas été suspendue et qui dure encore, si bien qu'en dehors de l'administration des finances, les changements d'institutions et de personnes n'ont changé au fond rien ou bien peu de chose.

Le marquis de Mirabeau voyait et décrivait fort bien les divers symptômes du mal, souvent constatés depuis : il voyait moins les remèdes, ou plutôt, en signalant le remède principal, la liberté, il ne le voyait ni dans toute son étendue ni dans ses conséquences. L'eût-il vu d'ailleurs, il restait pour réformer quoi que ce fût à écarter le grand obstacle, qui était la constitution du pouvoir politique et les mœurs engendrées par cette constitution.

Le problème posé au temps du marquis de Mirabeau est encore posé devant nous et peut se résumer en termes fort simples dans les considérations suivantes :

Faire que chacun n'ait pas de revenus au delà de ceux qu'il gagne par le travail industriel libre, voilà le moyen d'avoir l'agriculture et le commerce florissants et la population nombreuse. Pour cela il faut que le pouvoir politique soit employé à faire observer la justice exclusivement, à assurer à chacun la rémunération qu'il gagne et rien au delà. Mais si l'on veut faire de ce pouvoir un instituteur, un chef d'institutions philanthropiques, tout est bientôt perdu, car comment exercer la charité, comme le comprend le vulgaire sans prendre, au profit de quelques-uns, une part de la richesse créée par le contribuable et sans affaiblir l'énergie de celui-ci, que l'on décourage, en même temps que

celle du favori de la charité qu'on encourage à chercher la richesse ailleurs que dans le travail? Comment éviter, si l'on s'engage en cette voie, un relâchement de toute la discipline sociale ?

Ces vérités, devenues banales pour les personnes, n'étaient claires ni pour le marquis Mirabeau ni pour des contemporains qui, comme le vulgaire de notre temps, n'en connaissaient pas l'existence.

Cette nouvelle édition de *l'Ami des hommes* est publiée par M. Rouxel qui a placé en tête de ce volume une excellente introduction, très sympathique et très juste pour le marquis de Mirabeau, dont il surfait un peu trop peut-être l'originalité, parce qu'il a lui-même l'horreur du convenu et du banal. Ce marquis, qui a conservé le culte de l'idéal féodal au XVIII[e] siècle, dans lequel il se montre comme un réformateur intelligent et hardi, l'attire et lui plaît. Nous ne saurions blâmer ce goût dans un temps où l'originalité devient bien rare et où les hommes et les partis les plus opposés se ressemblent étrangement.

COURCELLE-SENEUIL.

THÉORIE MATHÉMATIQUE DE LA RICHESSE SOCIALE, par Léon WALRAS, professeur d'économie politique à l'Académie de Lausanne.

Nul n'ignore que M. Walras est un des adeptes, disons plutôt un des chefs de cette école des économistes mathématiciens, dans les rangs de laquelle la mort déplorable de Stanley Jevons vient de laisser un si grand vide. Ce serait faire à M. Walras un compliment trop peu sincère que de lui dire qu'il a réussi à inspirer au public français un goût très vif pour l'économie politique mathématique. Je crains même, à dire vrai, qu'il ne l'ait un peu effarouché.

Il est vrai que cela n'inquiète guère M. Walras. « Ce livre, dit-il, « s'adresse particulièrement aux savants. J'estime, pour ma part, qu'a« vant de vulgariser la science, il sied de la faire... J'ai fait, sous forme « mathématique, la théorie de la détermination des prix et cette opé« ration, qui était nécessaire, a été suffisante. Elle m'a permis de fixer « en quelques pages, pour ceux qui entendent la langue des mathéma« tiques, des principes sur lesquels on a écrit, en langage vulgaire, de « quoi remplir des bibliothèques, sans réussir à les établir définitive« ment..... Quelques personnes me demanderont peut-être, dit-il « ailleurs, comme on l'a déjà fait, s'il était bien nécessaire, si même « il n'était pas plus nuisible qu'utile de présenter sous la forme mathé« matique une doctrine qui peut sembler par elle-même assez simple et « assez claire..... »

Nous avouerons, en toute humilité, que nous sommes justement de ceux-là. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que, si M. Walras avait exposé ses doctrines en langage vulgaire, non seulement il se serait épargné cette « névrose cérébrale » dont il se plaint dans sa préface, mais encore il l'aurait évitée à quelques-uns de ses lecteurs trop con-

sciencieux, et cela sans aucun dommage pour ses doctrines. Bien au contraire, j'estime que ses idées ne pourraient que gagner beaucoup à être dépouillées des formules qui les enveloppent comme une coque hérissée de piquants. Sans doute il pourrait bien arriver que, dans le nombre, quelques-unes ainsi déshabillées et ramenées à l'état de nature perdissent un peu de leur prestige et nous apparussent comme des vérités déjà vieilles et très connues, mais la plupart se montreraient telles qu'elles sont au fond, c'est-à-dire comme des vérités excellentes, originales, de nature à faire grand honneur à leur auteur et grand bien à la science.

Ce n'est pas que nous ayons aucune prévention contre le raisonnement mathématique. Il n'est rien de plus, en somme, que le raisonnement ordinaire, le raisonnement logique, dans lequel, pour simplifier et pour abréger ses opérations, la raison remplace les mots par des signes. Mais il nous semble qu'il n'est réellement à sa place que là où le raisonnement ordinaire est insuffisant, c'est-à-dire là où les démonstrations sont trop compliquées pour que l'esprit humain puisse en venir à bout sans le secours de cette puissante machine à raisonner qui s'appelle les mathématiques. Les démonstrations de l'économie politique ne nous paraissent pas être de cet ordre. Nous ne voyons pas, par exemple, qu'il soit indispensable d'employer la géométrie analytique pour arriver à cette conclusion que, *si toutes choses égales d'ailleurs, l'utilité d'une marchandise augmente ou diminue, le prix de cette marchandise augmente ou diminue*, ou bien encore que *si, toutes choses égales d'ailleurs, la quantité d'une marchandise augmente ou diminue, le prix de cette marchandise diminue ou augmente*, ou enfin que, *pour qu'il y ait équilibre du marché, il faut et il suffit que la demande effective de chaque marchandise soit égale à son offre effective.* Toutes les formules du monde n'ajouteraient pas un iota à la certitude que nous donne le simple raisonnement à cet égard, et quant aux propositions qui n'offrent pas le même caractère de certitude, telles que celles-ci : *dans une société progressive, le salaire ne variant pas sensiblement, le fermage s'élève sensiblement et l'intérêt s'abaisse sensiblement*, — je dirai que toutes les formules du monde et toutes les courbes imaginables ne porteront pas la moindre conviction dans l'esprit de ceux que le raisonnement ordinaire n'aura pas déjà convaincus. Ils auraient toujours la ressource, en effet, non pas d'accuser la fausseté du calcul, mais de prétendre que les principes qui ont servi de base au calcul ne valent rien.

Du reste, que M. Walras ait pris le chemin des écoliers ou qu'il ait pris le plus court, comme il l'affirme, cela n'importe guère; le tout est d'arriver. Voyons donc rapidement quelles sont les conclusions de l'auteur.

L'ouvrage dont nous nous occupons est un recueil de sept Mémoires dont quelques-uns, deux seulement, ont paru ici même dans le *Journal*

des Économistes. Les autres doivent être à peu près inconnus du public français, n'ayant été publiés que dans le Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles.

Les quatre premiers sont le résumé de l'ouvrage de M. Walras publié en 1874-1877 sous le titre d'*Éléments d'Économie politique pure.* Celui intitulé *Équations de la production* nous paraît particulièrement remarquable. Il contient une analyse du mouvement des richesses et de leur distribution dans nos sociétés, un véritable tableau économique dans le sens où l'entendaient les physiocrates, qui est bien l'exposé le plus exact et le plus lumineux qui ait été fait jusqu'à ce jour, à notre connaissance du moins. Cela prouve, entre parenthèses, que M. Walras peut être clair quand il le veut et lui enlève ainsi toute circonstance atténuante quand il ne l'est pas. Ce personnage énigmatique de l'entrepreneur, qui joue dans notre organisation économique un rôle si important et pourtant si malaisé à définir, véritable Protée que l'on a affublé tour à tour des fonctions les plus diverses et dont quelques écoles ont fini par nier l'existence, en tant que personne distincte, est ici installé à sa véritable place, c'est-à-dire au cœur même de l'organisme économique, comme l'araignée au centre de sa toile : c'est vers lui que tout converge, c'est de lui que tout rayonne. — Il traite d'abord avec tous ceux qui détiennent les éléments de la production, les travailleurs, les capitalistes et les propriétaires fonciers, et il leur achète ou plutôt il leur loue leurs services producteurs, qu'il leur paie sous forme de salaire, d'intérêt et de fermage. — Il traite ensuite avec les consommateurs qui demandent des marchandises et il leur vend ses produits. Qui sont ces consommateurs? Évidemment ce sont ceux-là même que nous venons de voir figurer sous l'aspect de travailleurs, capitalistes et propriétaires fonciers, car il ne saurait en exister d'autres. Ce nouveau marché s'effectue donc entre les mêmes personnages que tantôt. Seulement les rôles sont intervertis. Naguère c'étaient les travailleurs, capitalistes, propriétaires fonciers qui jouaient le rôle de vendeurs, vendeurs de services, et l'entrepreneur qui jouait le rôle d'acheteur. Cette fois c'est l'entrepreneur qui joue le rôle de vendeur et ce sont les travailleurs, capitalistes et propriétaires qui jouent le rôle d'acheteurs, acheteurs de produits.

Mais l'argent qui servira aux consommateurs pour payer le produit à l'entrepreneur est évidemment le même que celui qu'ils ont reçu de l'entrepreneur, lorsqu'ils lui ont vendu leurs services en tant que travailleurs, capitalistes ou propriétaires, ou, si l'on préfère, l'argent qui rentre dans la poche de l'entrepreneur par la vente de ces produits est précisément le même qui en est sorti sous la forme de salaire, intérêt, fermage. D'où il résulte qu'il y a nécessairement égalité entre le prix de vente et la somme des salaires, intérêts et fermages. C'est

là ce qu'on exprime vulgairement en disant que le prix de vente est, à l'état normal, égal au prix de revient.

Et où sont alors les bénéfices de l'entrepreneur? Ils seraient nuls, en effet, si l'entrepreneur ne fournissait personnellement une certaine quantité de services producteurs, soit en qualité de capitaliste, soit en qualité de travailleur, soit en qualité de propriétaire foncier, et ne se créditait en conséquence d'une part égale à celle qu'il est obligé d'allouer aux services producteurs de même catégorie. Tout ce qu'il touche en plus ne peut être dû qu'à un jeu défectueux de la concurrence, qui lui laisserait un monopole de fait.

M. Walras définit le capital par la notion de durée. C'était la doctrine de son père, mais nous croyons qu'en cela le respect filial l'a mal inspiré. A ce compte, en effet, il faudrait faire figurer au premier rang des capitaux la Grande Pyramide, qui n'a jamais servi à rien, et en faire disparaître au contraire la houille, qui est l'âme même de l'industrie.

Les trois derniers Mémoires traitent de questions plus pratiques, le bi-métallisme, l'émission des billets de banque et le rachat du sol par l'État.

Nous ne dirons rien du premier, qui a paru il y a peu de temps dans cette Revue.

Pour le billet de banque, M. Walras lui est peu favorable, de même que M. Cernuschi. Il fait valoir contre lui un grief assez curieux. Le voici, si je le comprends bien. — Il existerait toujours une certaine relation entre les quantités de capitaux circulants et de capitaux fixes, et toute variation de l'un de ces éléments de la production entraînerait une variation correspondante de l'autre. Ce privilège posé, et on peut le considérer en effet comme démontré, voici ce qui va se passer. L'émission de billets de banque va accroître la quantité de capital circulant : dès lors, une partie des capitaux circulants doit nécessairement, pour rétablir l'équilibre, se transformer en capitaux fixes. Il en résulte que l'émission des billets de banque aboutira en fin de compte à un accroissement de capitaux fixes, et il en résulte nécessairement aussi que la liquidation des émissions sera chose impossible, puisqu'on aura beau retirer les billets de la circulation, il ne sera pas possible de retirer le capital désormais engagé sous la forme de capitaux fixes, tels que constructions industrielles ou agricoles, mines, forges, chemins de fer, paquebots, etc.

Le dernier Mémoire est particulièrement intéressant parce qu'il nous montre M. Walras sous un aspect nouveau, comme collectiviste. « Je ne « connais, dit-il, aucun socialiste qui ait professé cette opinion que je tiens « de mon père...., que si les facultés personnelles et le travail doivent être « l'objet de la propriété individuelle....., les terres et la rente doivent « être l'objet de la propriété collective. » En cela, M. Walras se fait illu-

sion. Cette même idée avait été exposée par Colins, dès 1851, dans son ouvrage : *Qu'est-ce que la science sociale?* C'est du moins ce qu'affirment ses disciples, car j'avoue que je ne m'en suis pas assuré *de visu*. Le lecteur trouvera dans ce mémoire l'exposé du plan de Gossen pour le rachat du sol par l'État, plan fort ingénieux sans doute, puisqu'il permettrait à l'État « de racheter toutes les terres sans bourse délier ». Hâtons-nous de dire, pour prévenir des interprétations fâcheuses, que cette phrase ne signifie point, dans la pensée de M. Walras, que l'État exproprierait les propriétaires sans leur payer un sou, mais simplement qu'il trouverait dans la plus-value des fermages le moyen de rentrer avec usure dans ses déboursés. « Grâce à ce plan, conclut M. Walras, « l'intérêt social et la justice sociale seraient absolument satisfaits, « l'idéal social serait réalisé. » Hélas! pour réaliser de si grandes choses, il faut beaucoup plus qu'un « plan », si ingénieux fût-il d'ailleurs. Nous avons essayé de démontrer, il y a deux mois, dans cette Revue, que l'exécution de ce plan serait loin de donner les résultats qu'on en attend au point de vue de la justice sociale, et qu'au point de vue financier elle constituerait une détestable opération.

En terminant, nous dirons que ce qui pourrait arriver de plus heureux à l'honorable professeur de Lausanne, ce serait de trouver un traducteur, à moins qu'il ne consente à se traduire lui-même, ce qu'il peut très bien faire. A cette condition, nous ne doutons pas qu'il ne prenne parmi les économistes le rang éminent auquel lui donnent droit aun rare puissance d'analyse et un esprit essentiellement scientifique.

CHARLES GIDE.

LES COLONIES FRANQUES DE SYRIE AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES, par E. REY, 1 vol. in-8°, Paris, Alph. Picard.

« ..... Et l'histoire des temps passés se retraça vivement à ma pensée; je me rappelai ces siècles anciens, où vingt peuples fameux existaient en ces contrées... Cette Syrie, me disais-je, aujourd'hui presque dépeuplée, comptait alors cent villes puissantes. Ses campagnes étaient couvertes de villages, de bourgs et de hameaux. De toutes parts l'on ne voyait que champs cultivés, que chemins fréquentés, qu'habitations pressées... Ah! que sont devenus ces âges d'abondance et de vie? Que sont devenues tant de brillantes créations de la main de l'homme[1]? »

« Depuis l'antiquité, dit M. Rey, les relations commerciales entre l'Occident et la Syrie n'avaient jamais été interrompues, et les produits orientaux étaient fort recherchés sur les marchés européens. » Les croisades n'étaient donc pas nécessaires pour établir ces relations commerciales. Elles ne l'étaient pas davantage pour faire respecter le Saint-

---

[1] Volney. *Les Ruines*, chap. II.

Sépulcre, puisque, comme le montre M. Rey, les diverses sectes chrétiennes, orientales et occidentales, vivaient en bonne intelligence entre elles et avec les musulmans. « On voyait alors officier, simultanément, dans l'église du Saint-Sépulcre, à côté des Francs, les Syriens, les Arméniens, les Jacobites, les Grecs et les Abyssins... Les historiens arabes reconnaissent eux-mêmes que les populations chrétiennes et musulmanes, quelle que fût leur origine, vivaient en bonne intelligence dans toute l'étendue des principautés franques. »

L'état dans lequel M. Rey nous présente l'agriculture, l'industrie, le commerce, en Syrie, dénote clairement que cela date de loin ; on n'improvise pas, en un clin d'œil, si ce n'est dans les contes de fées, « des aqueducs amenant l'eau dans les maisons et répandant dans toutes les pièces une fraîcheur délicieuse ; » ce n'est pas chez un peuple barbare que l'on trouve tant de raffinements dans l'alimentation, les vêtements, etc. Il faut pour cela beaucoup d'industrie et un grand commerce. Or, tout peuple commerçant est pacifique. Les croisades n'ont donc rien fait pour la civilisation.

Mais n'ont-elles rien fait contre ? Quand on se rappelle qu'elles n'ont été entreprises que dans le but d'imposer des croyances par la force, ou plutôt, de se servir de ce prétexte pour établir des péages, des douanes, des monopoles en faveur des ordres religieux, il n'est pas difficile de deviner les effets qui ont dû en résulter, et l'on ne peut s'empêcher de dire avec Volney : « Quand ces contrées jouissaient de ce qui compose la gloire et le bonheur des hommes, c'étaient des peuples *infidèles* qui les habitaient... et maintenant, que des peuples *croyants* et *saints* occupent ces montagnes, ce n'est plus que solitude et stérilité. La terre, sous ces mains bénites, ne produit que des ronces et des absinthes. »

Le livre de M. Rey ne peut que confirmer cette assertion ; et il y concourt d'autant mieux que l'auteur, qui expose les faits avec beaucoup de bonne foi et d'érudition, ne paraît pas s'en douter. Voyant les établissements des croisés en état de prospérité aux XIIe et XIIIe siècles, il croirait volontiers, si son érudition ne le sauvait pas de cette erreur, que les croisades ont accéléré le progrès. Mais, s'il en était ainsi, il aurait dû s'accroître, ou, du moins, se soutenir dans les siècles suivants ; or, c'est précisément le contraire qui a eu lieu : malgré la situation privilégiée des lieux, qui en faisait l'entrepôt du commerce de l'Orient avec l'Occident, plus on avance dans les temps, plus la décadence s'accentue. Il y avait jadis d'immenses forêts en Syrie ; aujourd'hui il n'en reste presque plus de traces. M. Rey nous donne les preuves de ces deux faits. L'agriculture et le jardinage étaient très avancés au temps des croisades ; « M. Guérin a retrouvé, tout le long de la vallée du Jourdain, les traces des aqueducs servant à irriguer les belles cultures, qui faisaient alors de cette riche vallée le jardin de la Palestine... En visi-

tant, en 1858, le site d'Engaddi, M. Rey a retrouvé des réservoirs et des traces de conduits destinés à l'irrigation des cultures étagées en gradins... Burchard de Mont-Sion signale dans la relation de son voyage en Terre-Sainte une méthode de taille, qu'il trouva en usage à Tortose, et par suite de laquelle certaines vignes portaient trois récoltes la même année. Il existait encore des vignobles à Engaddi au xv[e] siècle ; Hasselquist, qui visita les ruines de ce village en 1739, y vit encore des vignes. En 1858, pendant mon séjour à Engaddi, ajoute M. Rey, je n'en trouvai plus aucune. »

Il en sera bientôt de même en France. La Bretagne produisait anciennement beaucoup de vin ; on prétend même que, comme le bordeaux, il avait la propriété de s'améliorer en voyageant sur mer. Dans le mémoire sur l'état de la Généralité de Bretagne, fourni en 1697 au duc de Bourgogne par l'intendant de cette province, on lit que les vins, et les eaux-de-vie qu'on en distillait, formaient en grande partie le commerce des Bretons; qu'il sortait de Nantes, année commune, 8.000 tonneaux de vin et 7.000 pipes d'eau-de-vie; et que les étrangers surtout estimaient beaucoup cette dernière liqueur, parce qu'elle avait la propriété de conserver toute sa force sur mer [1]. Est-ce le climat qui a changé en Bretagne ? Comme en Syrie.

Nous voyons encore, dans le livre de M. Rey, que la condition des paysans était très aisée dans les colonies franques de Syrie. « Les serfs ne portaient que le joug d'un servage très adouci et pouvaient, grâce aux profits de l'agriculture, étendre leur aisance, et relever, peu à peu, leur condition morale... Les actes qui nous sont parvenus paraissent établir que les produits des cultures étaient partagés de la manière suivante : une part, variant du quart au tiers, était prélevée pour le seigneur, et le surplus appartenait aux serfs. » Les produits de la vigne étaient partagés de la même manière. Il faut se rappeler qu'à cette condition le seigneur défendait le serf.

On croira peut-être que les croisades ont au moins été profitables à la religion et au clergé catholique, puisqu'elles ont été entreprises dans ce but. Mais on reviendra de cette erreur si l'on veut lire le chap. XIII du livre de M. Rey. Le clergé latin de Syrie fut très riche dans les commencements, puisque le pays était riche et qu'il le pillait sous la protection des croisés ; mais quand on récolte sans semer, on ne va pas loin. « Les exigences pécuniaires des gens d'église furent au nombre des principales causes d'affaiblissement des colonies franques. Les critiques les plus vives qui aient été dirigées contre le clergé se rencontrent dans les œuvres de Jacques de Vitry, évêque d'Acre, qui l'accuse hautement de

---

[1] Legrand d'Aussy. *Histoire de la vie privée des Français.*

rapacité, d'avarice, de simonie, etc. Il dit encore que le triste exemple qu'il donnait en célébrant des mariages à des degrés prohibés, sans tenir compte des canons de l'Eglise, ou en se livrant à la captation près des mourants, enfin, en ne conservant aucun respect pour les décisions patriarcales, avait ôté aux laïques tout respect des choses divines. » Les conciles de France et de toutes les églises catholiques, où l'Église a été unie à l'Etat, ne disent jamais autre chose.

Avec une foule de renseignements intéressants sur les colonies de Syrie, le livre de M. Rey contient un grand nombre de cartes et de figures représentant des sceaux, des monnaies, des villes, des châteaux, et il se termine par une géographie historique de la Syrie au temps des croisades.

Rouxel.

La science nouvelle, revue hebdomadaire, dirigée par M. Adolphe Bitard.

Nous avons sous les yeux plusieurs numéros d'un recueil que publie chaque semaine, sous le nom de *la Science nouvelle*, M. Adolphe Bitard, connu déjà par de nombreux travaux de vulgarisation scientifique et l'un de nos plus sympathiques confrères de la presse parisienne.

Nous avons remarqué dans les numéros divers articles, tels que *les Insectes pasteurs*, *l'Origine des inventions* (un ancêtre du téléphone), *l'Alchimie et les alchimistes* (Albert-le-Grand et Roger Bacon), une notice sur Vaucanson, notre célèbre mécanicien du XVIII[e] siècle. M. Victor Chabert, son auteur y rappelle que les dispositions de Jacques de Vaucanson pour la mécanique se révélèrent de très bonne heure et d'une manière significative. Conduit par sa mère, tous les dimanches, chez certaines vieilles dames, celles-ci avaient l'habitude de s'en débarrasser en le relégant dans une chambre non habitée et qui avait pour principal meuble une grande et antique horloge. Frappé du mouvement égal et constant du pendule, l'enfant voulut en pénétrer la cause, et il y parvint au point d'exécuter, à l'aide de son couteau et de quelques morceaux de bois, une horloge qui ne laissait pas de marcher avec quelque régularité.

Vaucanson vint ensuite à Paris pour perfectionner son éducation scientifique, et il n'était encore âgé que de 32 ans lorsqu'en 1742 « le grand Frédéric, qui cherchait à s'entourer de tous les hommes illustres dispersés en Europe, lui fit faire des offres brillantes; mais Vaucanson ne voulut point quitter la France. Peu de temps après, le cardinal Fleury récompensa cet acte de patriotisme en attachant Vaucanson à l'administration et en lui confiant l'inspection des manufactures de soie. Parmi les nombreuses améliorations qu'il introduisit dans cette bran-

che de l'industrie française, on doit signaler surtout la machine qu'il imagina pour fabriquer les chaînes sans fin des moulins à organsiner, dites *chaînes de Vaucanson*. Ses perfectionnements de machines entraînant une simplification de travail firent à Vaucanson des ennemis parmi les ouvriers lyonnais, qui se croyaient seuls capables d'exécuter certaines étoffes dont le dessin était alors à la mode. « Vous prétendez, leur dit-il, que seuls vous pouvez faire ce dessin.... Eh bien, je le ferai faire par un âne! » Et il construisit en effet une machine avec laquelle un âne exécutait une étoffe à fleurs. On voit encore aujourd'hui au Conservatoire des arts et métiers cette curieuse machine telle qu'elle fut construite, avec une partie du dessin exécuté. »

Ajoutons que l'homme dont le génie inventif, a dit un biographe, « avait créé tant de prodiges et ouvert aux mécaniciens une nouvelle et vaste carrière, ne vit point s'ouvrir pour lui les portes de l'académie des sciences ». Il eut le chagrin de se présenter plusieurs fois sans succès comme candidat et Vaucanson mourut, le 24 octobre 1782, âgé de 74 ans, alors qu'il s'occupait ardemment de perfectionner, mais sans avoir été académicien, sa chaîne sans fin.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : La nouvelle politique coloniale et la coalition de l'Europe centrale. — Clôture de la session du parlement anglais. — Le traité de commerce hispano-allemand. — La diminution de la population en Allemagne. — La situation des chemins de fer en Europe et les prix de transport des voyageurs. — Vœu de la chambre de commerce de Verviers en faveur de la suppression des douanes. — La fête d'Ischia et les comités charitables. — Le choléra est-il contagieux? La quarantaine de Beyrouth. — La récolte de 1883. — Les blés de l'Inde et l'agriculture américaine. — La question du tarif aux Etats-Unis. — La « réforme du service civil ». — Hommage à Joseph Garnier.

La nouvelle politique coloniale menace d'amener des complications dangereuses entre la France et la Chine, tandis qu'une véritable coalition se forme au centre de l'Europe, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie, sans compter la Roumanie. Cette coalition a pour but, à la vérité, de mieux assurer la paix de l'Europe, mais nous ne pouvons nous empêcher de trembler quand nous voyons les hommes d'État et les diplomates travailler à assurer la paix, en ourdissant des coalitions politiques et militaires. Nous préférerions des unions douanières.



La session du parlement anglais a été close le 25 août. Le bilan économique de cette session comprend : 1° une loi destinée à assurer une compensation aux fermiers d'Angleterre et d'Écosse ayant amélioré leurs terres ; 2° un acte ayant pour objet d'améliorer la législation des brevets d'invention ; 3° un autre acte relatif à l'amélioration de la loi sur les faillites ; 4° des mesures prises pour assurer l'amortissement continu de la Dette publique ; 5° l'acte ayant pour objet l'encouragement de l'industrie et des entreprises dues à l'initiative irlandaise par l'amélioration des voies de communication ainsi que pour le soulagement de certains districts par l'émigration. Enfin la reine se plaît à constater que « la situation des classes de la population qui souffrent de la dépression de l'industrie agricole s'est améliorée dans la plupart des districts, et que l'état général de l'industrie et du commerce est satisfaisant ».



En Allemagne, le Reichstag a été convoqué extraordinairement pour discuter le traité de commerce et de navigation conclu avec l'Espagne. Ce traité qui accorde aux produits de l'industrie allemande des réductions importantes à leur importation en Espagne, a été ratifié sans opposition.



L'état presque stationnaire de la population en France a fait, dans ces derniers temps, pousser des cris d'alarme patriotiques et suscité divers projets de loi ayant pour objet d'établir une taxe sur les célibataires et d'instituer des primes en faveur des époux prolifiques. Les auteurs de ces projets apprendront avec satisfaction que l'accroissement de la population en Allemagne a fait place à un ralentissement notable : du 1er décembre 1880 au 6 juin 1882, le chiffre de la population allemande est tombé de 45.234.061 à 45.213.907. On voit que les effets du militarisme et des gros budgets ne se font pas sentir seulement en France.



Le *Journal officiel* a publié dans son numéro du 25 août, un relevé de la situation des chemins de fer en Europe au 31 décembre 1882. La longueur totale du réseau européen était de 178.225 kilomètres ainsi répartis : Allemagne 34.988, Autriche-Hongrie 20.010, Belgique 4.231, Danemark 1.762, Espagne 7.848, France 28.880, Grande-Bretagne et Irlande 29.814, Grèce 10, Italie 9.038, Pays-Bas et Luxembourg 2.393, Portugal 1.471, Rou-

manie 1.470, Russie et Finlande 24.453, Suède et Norvège 7.775, Suisse 2.698, Turquie, Bulgarie et Roumélie 1.394. Au 31 décembre 1881, la longueur totale était de 172.607. L'accroissement dans l'année a donc été de 5.628 kilomètres, soit 3,26 0/0.

D'un autre côté, nous empruntons au *Correspondant de Hambourg*, le tableau comparatif des prix de transport des voyageurs (billets simples) par kilomètre dans les divers pays de l'Europe.

	1re classe. centimes.	2e classe. centimes.	3e classe. centimes.	4e classe. centimes.
Allemagne du Nord....	10	7	5	2.5
— du Sud.....	10	6.626	4.25	»
Autriche-Hongrie......	11.875	8.75	5.825	2.5 à 3.325
Belgique..............	7.5	5.625	3.75	»
Hollande..............	10.625	8.5	5.3125	»
Danemark............	10.625	7.5	4.6875	»
Suisse...............	10 à 12.5	7.5 à 8.75	5 à 6.66	»
Suède................	9.8	7.375	4.875	»
Norvège..............	3 à 7.5	2.1875 à 4.375	1.4	»
Grande-Bretagne.......	10 à 16.1	8.9 à 11.5	6.64	»
France [1]..............	12.5	9.25	6.75	»
Italie................	11.25	7.9	5.4125	»
Espagne..............	13.125	10	6.25	»
Portugal..............	11.25	8.4375	6.25	»
Roumanie............	22.50	9	6	»
Russie................	7.9 à 10	5.625 à 3.75	3.4375 à 7.5	»
Turquie...............	18.126	15.9375	8.75	»
Grèce................	9.06	5.4125	4.375	»

Tandis que les 300 millions d'habitants de l'Europe n'avaient encore à leur service au 31 décembre 1882 que 178.235 kilomètres de chemins de fer, malgré l'intervention et les subventions des gouvernements, les 50 millions d'habitants des États-Unis en avaient 155.810, auxquels il faut ajouter 34.000 kilomètres pour voies de garage, etc., au 31 décembre 1880 et ils en construisaient environ 10.000 kilomètres par an, sans l'intervention du gouvernement.

*
* *

Les douanes ne sont-elles pas un anachronisme barbare et une anomalie presque ridicule à une époque ou l'on ne recule devant aucune dépense pour faciliter les communications internationales, en multipliant les chemins de fer, en perçant des tunnels, en creusant des canaux, en subventionnant des lignes de navigation à vapeur, etc., etc.? C'est l'avis de la Chambre de commerce de Ver-

[1] Y compris 23,3 0/0 d'impôt.

viers (Belgique) et voilà pourquoi elle reproduit, cette année, son vœu accoutumé en faveur de la suppression des douanes.

« Nous continuons à préconiser, dit-elle dans son *Rapport général sur la situation du commerce et de l'industrie de l'arrondissement de Verviers pendant l'année* 1882 :

La suppression des douanes dans l'intérêt du commerce et de industrie, à charge par le gouvernement, comme il l'a fait pour l'abolition des octrois et des barrières, de chercher à couvrir le produit net de la douane par des diminutions de dépenses ou des impôts mieux répartis.

Et en attendant, nous réclamons :

La suppression des droits d'entrée sur les fontes, les fers, les machines et en général toutes matières premières servant à l'industrie ;

La suppression des droits sur les fils de laine, lin et coton ;

La suppression des droits sur les articles du tarif d'un modeste produit ;

La suppression des droits de douane sur les denrées alimentaire qui restent à dégrever ;

La réduction, en attendant leur suppression, des droits d'accises sur la bière, dans l'intérêt de la classe ouvrière.

Bravo! mais pourquoi la Chambre de commerce de Verviers demande-t-elle un peu plus loin « la création d'un ministère du commerce et de l'industrie ». A-t-elle oublié que « la requête du commerce au gouvernement est celle que Diogène adressait à Alexandre : Ote-toi de mon soleil! »



A propos de la fête organisée pour secourir les victimes du tremblement de terre d'Ischia, notre confrère, M. Limousin, se demande, dans sa *Revue du mouvement social*, s'il est vrai « que l'entreprise non seulement de cette fête, mais des précédentes, a été une spéculation de la part d'habiles metteurs en œuvre de la charité publique, qu'ils excitent non pour qu'elle vienne en aide à l'infortune, mais dans le but unique d'en tirer profit, en se faisant rétribuer soit directement et immédiatement, soit indirectement et médiatement ». Sans approfondir cette question délicate, M. Limousin ne trouve pas mauvais que l'intérêt se mette au service de la charité et nous sommes de son avis. Nous croyons comme lui que la charité seule serait impuissante à recueillir du jour au lendemain des centaines de mille francs pour soulager une infortune intéressante sans doute, mais éloignée. Seulement, il faut bien convenir que les entreprises charitables ont aussi leurs inconvénients et leurs

abus. Des comités se créent pour recueillir des fonds de secours, et d'autres comités pour les distribuer. Les premiers se dissolvent aussitôt qu'ils ont achevé leur œuvre, payé les mémoires des fournisseurs, apuré les comptes de l'entreprise charitable, et nous nous plaisons à croire qu'ils y mettent toute l'activité et la célérité nécessaires. Mais, s'il faut ajouter foi aux indiscrétions des journaux italiens, les comités chargés de la distribution des secours se hâteraient beaucoup moins de remplir leur mission et par conséquent de congédier leur personnel à appointements. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le journal *l'Italie* :

Il est entendu, sans qu'il soit utile de discuter cet axiome, que la charité comme la justice, pour être efficace, doit avoir des effets aussi prompts que possible.

Cela est vrai surtout lorsqu'il s'agit de grandes catastrophes comme celles dont la Haute-Italie et Casamicciola ont été le théâtre.

Il semble, cependant, que les comités de secours qui s'organisent dans ces circonstances opèrent en vertu de théories tout opposées.

Ces comités, nous n'en doutons pas, sont remplis des meilleures intentions, ils gèrent avec la plus grande régularité les fonds qui leur sont confiés, on peut dire de ceux qui les composent qu'ils sont bons patriotes et bons comptables, mais quant à avoir le moindre sentiment de la tâche qui leur incombe, c'est autre chose.

N'a-t-on pas appris dernièrement avec une véritable stupeur que, sur les sommes souscrites en faveur des inondés de la Haute-Italie, un million deux cent mille francs environ se trouvaient encore en caisse ?

Ce qu'il y a de plus étonnant c'est que le comité semblait tout fier de cette situation. Il avait l'air, dans le compte-rendu de sa gestion, de se féliciter d'avoir été sagement économe et on aurait cru entendre, en lisant son rapport, le président d'un conseil d'administration disant à ses actionnaires avec une légitime satisfaction :

— Vous voyez, messieurs, notre capital social est intact ou presque intact.

Or, il y a huit mois, à peu près, que les malheureuses populations de la Haute-Italie ont été inondées, et l'on est fondé à se demander de quel droit le comité garde en caisse une somme considérable, qui ne lui appartient pas, et qu'il avait la *mission expresse* de distribuer le plus vite possible aux victimes des inondations.

Ce qui se passe pour Ischia est, du reste, bien plus étonnant encore.

Nos lecteurs se souviennent peut-être que nous avons publié jadis, après le premier tremblement de terre de Casamicciola, une lettre d'un de nos collaborateurs, ancien officier de marine, qui, six mois après la ca-

tastrophe, passant sur le lieu du désastre, fut tout étonné d'apprendre que les habitants n'avaient encore rien reçu des sommes souscrites en leur faveur.

On prétend même, mais nous ne pouvons affirmer le fait d'une façon certaine, que, lors du second tremblement de terre, le comité détenait encore une partie des fonds souscrits deux ans auparavant.

Tout indique que cette fois les choses vont se passer d'une façon identique, si on laisse les comités locaux libres d'agir à leur guise.

En effet, les journaux napolitains sont pleins de réclamations de gens victimes du désastre, qui se plaignent qu'on les laisse mourir de faim ou à peu près.

L'un d'eux, co-propriétaire d'un hôtel important à Casamicciola, hôtel qui a été ruiné de fond en comble, a même dû aller mendier à la Bourse, pour avoir de quoi vivre lui et sa famille.

A la lecture de ces plaintes, le comité a protesté et il a annoncé solennellement que cet industriel avait déjà reçu la somme énorme de 90 *francs en dix-sept jours.*

Or, la famille de cet aubergiste se compose de cinq personnes, ce qui donne un franc environ par jour et par personne.

Comment une famille, habituée à l'aisance, peut-elle vivre à Naples, où les loyers sont chers, avec 5 francs 25 par jour, même si les cinq personnes qui la composent couchent toutes ensemble dans la même chambre, y mangent, y reçoivent et y font la cuisine ?

Ce qu'il faut noter, cependant, c'est que, de son propre aveu, le comité n'a à sa charge que 1,246 familles ; c'est relativement peu si l'on tient compte des sommes considérables dont il dispose déjà et dont il disposera dans la suite.

Du reste, sait-on quelle somme le comité a déjà distribuée ? 28,836 francs, ce qui donne une répartition moyenne de 83 centimes par jour et par famille !

Cette façon de procéder n'est-elle pas odieuse alors que les caisses du comité regorgent d'argent et que l'on peut d'ores et déjà prévoir que la souscription rapportera plusieurs millions ?

A la première nouvelle du désastre, le duc Torlonia, syndic de Rome, télégraphiait qu'il expédiait immédiatement 50,000 francs.

Le comité parisien faisait expédier, par le baron de Rothschild, 50,000 francs qui arrivaient le même jour à destination, le roi donnait 100 mille francs, sans parler de deux ou trois cent mille francs arrivant également coup sur coup.

Que fait-on de cet argent ? Pourquoi ne le distribue-t-on pas ?

*
* *

Les médecins anglais qui ont pu observer de près le choléra af-

firment qu'il n'est ni infectieux ni contagieux. Nous avons sous les yeux un article intéressant du *Journal de médecine de Paris* (numéro du 25 août), dont l'auteur, le docteur John Chapman, considère le choléra comme une maladie du système nerveux, et déclare :

1° Qu'aucune preuve de l'existence de ce qu'on appelle le poison cholérique n'a été produite et qu'il y a de très fortes raisons de croire que ce poison n'existe que dans l'imagination de certains pathologistes.

2° Que les règlements internationaux par lesquels les gouvernements essayent de résister à l'invasion du choléra ne sont d'aucune protection contre ses attaques ; que son développement et sa continuité sont, au contraire, selon toute probabilité, trop souvent favorisés par le futile et injustifiable régime des quarantaines.

Les commissions sanitaires officielles en ont malheureusement décidé autrement, et on ne doit pas trop s'en étonner. S'il était reconnu que le choléra n'est point contagieux, à quoi pourraient bien servir les commissions sanitaires? Demander à des personnages qui reçoivent des appointements pour surveiller le choléra et l'empêcher de circuler, s'il y a lieu de supprimer les quarantaines, n'est-ce pas comme si l'on consultait les douaniers sur l'opportunité de la suppression des douanes?

Il paraît, au surplus, que le choléra se montre cette fois de bonne composition, et qu'il est en train de quitter l'Égypte sans même avoir essayé de passer en Angleterre, où cependant il n'y a point de quarantaine. On a fait courir le bruit, un moment, qu'il se disposait à envahir la Syrie, et, à cette nouvelle, la commission sanitaire de Constantinople s'est empressée d'ordonner l'établissement d'un cordon sanitaire autour de Beyrouth. Aussitôt toutes les communications ont été coupées. Les habitants ont réclamé, ils se sont même quelque peu insurgés en prétendant qu'on les exposait à mourir de faim sous le prétexte de les préserver du choléra. Voici comment une correspondance de Beyrouth, adressée au *Journal des Débats*, raconte cet épisode pittoresque de l'histoire des commissions sanitaires et des quarantaines :

Vous connaissez sans doute par le télégraphe la singulière aventure qui nous est arrivée.

On était à peu près tranquille ; les nouvelles d'Égypte devenaient meilleures et aucun cas cholérique ne s'était déclaré parmi nous sauf à la quarantaine, quand on apprit tout à coup qu'un cordon sanitaire venait d'être établi tout autour de la ville. Rien ne justifiait cette mesure. Aussi l'émoi fut-il grand à Beyrouth. On courut aussitôt chez le

gouverneur pour s'enquérir des motifs qui avaient poussé le gouvernement à adopter une résolution de cette nature. Le gouverneur exhiba un ordre qu'il venait de recevoir de la Sublime Porte, basé sur une décision du Conseil sanitaire de Constantinople, prescrivant audit gouvernement d'entourer Beyrouth d'un double cordon de troupes afin d'empêcher les habitants de sortir de la ville et de se réfugier à la Montagne ou dans d'autres parties de la Syrie. Mais la ville est indemne, objectèrent les habitants, et on n'a vu se produire aucun cas cholérique. — C'est vrai, répondit le gouverneur, et je suis aussi étonné que vous des ordres que j'ai reçus; mais, tout en les exécutant, je me suis empressé d'informer la Porte de la vérité et je lui ai signalé les inconvénients de la mesure décrétée par le Conseil sanitaire de Constantinople. Le gouverneur a ensuite exhorté les habitants à la patience. C'était facile à dire; mais un cordon sanitaire autour de la ville, c'était la cherté des vivres, car Beyrouth reçoit les légumes, les denrées, la viande et les fruits du dehors : la ville ne produit rien. On sait, en outre, que Beyrouth s'étend jusqu'aux pieds du Liban. En empêchant les convois de vivres d'arriver régulièrement tous les matins à dos de mulet ou d'âne, on affamait la ville. Il est vrai que le Conseil sanitaire de Constantinople n'était pas forcé de connaître tous ces détails; mais, par quel concours de circonstances avait-il été amené à prendre une décision aussi importante sans consulter les gouverneurs de Damas et de Beyrouth, qui l'auraient exactement renseigné et qui lui auraient appris que cette mesure était parfaitement inutile, attendu que le choléra n'existait pas à Beyrouth? En effet, le jour même que le gouverneur prenait la mesure dont il s'agit, le médecin sanitaire de France à Beyrouth, le docteur Suquet, adressait à Constantinople le télégramme suivant : « J'affirme que le choléra n'existe pas encore à Beyrouth, et que les quelques cas rares qui ont eu lieu se sont produits au lazaret, à une certaine distance de la ville. Je considère comme un devoir de prévenir l'administration sanitaire de Constantinople que la mesure qu'elle vient d'adopter pourrait avoir les conséquences les plus fâcheuses et causer en un seul jour bien des malheurs. »

Ici le télégramme faisait allusion à la situation des esprits surexcités contre le gouvernement qui venait de prendre une mesure aussi maladroite. Et, de fait, du 11 au 12, ou aurait pu craindre sérieusement à Beyrouth qu'une révolte n'éclatât dans la ville. Toute la journée du 12 se passa dans un échange de télégrammes entre le gouverneur de Beyrouth et la Sublime Porte d'une part, et, d'autre part, entre les ambassadeurs et les consuls; car ces derniers s'étaient émus à leur tour de cet événement et avaient télégraphié à Constantinople pour démontrer la nécessité de rapporter immédiatement la décision qui venait d'être prise d'une manière si inconsidérée. Mais ni la Porte ni le Conseil sani-

taire ne voulurent d'abord entendre raison. Après bien des tergiversations ils finirent toutefois par décider que le cordon serait élargi et transporté à 20 ou 25 kilomètres de Beyrouth. On englobait ainsi tout l'Anti-Liban et une partie du Kesrawan. Nouvelles protestations du gouverneur de la Montagne et plaintes du gouverneur général de Syrie qui répondit que, pour établir un tel cordon, il ne lui fallait pas moins de 30,000 hommes. Où les trouver et où les prendre? On télégraphie derechef à la Porte et on l'instruit, cette fois, des dispositions peu rassurantes des habitants de Beyrouth qui étaient résolus, comme je l'ai dit plus haut, à rompre le cordon par la force.

On a donc fini par entendre raison, et un nouvel ordre a permis au gouverneur de Beyrouth de faire rentrer les troupes dans leurs casernes et de rétablir la circulation entre la ville et le dehors. Il n'entre pas dans ma pensée de me plaindre du Conseil sanitaire de Constantinople qui a été induit en erreur. Cependant, s'il avait bien voulu s'informer de la position qu'occupe la ville de Beyrouth, il aurait acquis la conviction que, même en cas d'épidémie, le cordon sanitaire n'aurait servi à rien.



La maison Barthélemy Estienne de Marseille vient de publier, suivant son habitude, les renseignements qu'elle a recueillis en France et en Algérie sur la récolte des blés en 1883. Ces renseignements ne sont pas précisément satisfaisants. La récolte ne serait *bonne* en France que dans 12 départements, et en Algérie dans les provinces d'Alger et de Constantine. Dans 26 départements, la récolte est signalée comme *assez bonne*. Dans 42 départements et dans la province d'Oran elle est *médiocre*. Et dans quatre, l'Indre, la Gironde, la Dordogne et la Haute-Garonne, elle est *mauvaise*. Nous serons donc obligés d'importer de notables quantités de blés, mais, grâce à la liberté du commerce, nous aurons le choix entre les marchés d'approvisionnement.



Il y a à peine un demi-siècle que la Russie avait à peu près le monopole de l'approvisionnement de l'Europe occidentale; aujourd'hui, elle est reléguée à un rang inférieur et ce sont les États-Unis qui tiennent la tête dans le commerce des denrées alimentaires, mais ils ont de nombreux concurrents. Dans ces derniers temps, par exemple, la production et le commerce des blés ont réalisé des progrès extraordinaires dans l'Inde anglaise. L'exportation des blés de l'Inde s'est élevée de 2.195.550 quintaux en 1880, à 7.444.449 en 1881 et à 19.863.520 en 1882.

C'est à la réforme du régime douanier de l'Inde, accomplie sous l'administration du major Evelyn Baring, qu'il faut attribuer surtout l'essor inattendu que vient de prendre l'exportation des céréales. Depuis cette réforme, l'Inde jouit d'une liberté commerciale presque complète. Tous les droits d'importation ont été abolis, excepté sur les armes et les munitions de guerre, les bières et les spiritueux, l'opium et le sel. Il en résulte que les blés provenant de l'Inde ont sur les marchés de l'Europe occidentale un avantage marqué sur ceux des pays protectionnistes, tels que la Russie et les États-Unis.



La concurrence des blés de l'Inde ne manquera pas de donner à réfléchir aux agriculteurs américains. Ils ne tarderont pas à s'apercevoir, à leurs dépens, que la protection en faisant obstacle à l'importation a pour résultat d'augmenter les frais de l'exportation. Aussi longtemps qu'ils n'ont eu que des concurrents protectionnistes, la partie est demeurée égale; elle ne le sera plus avec un concurrent libre-échangiste, et le blé de l'Inde prendra de plus en plus sur nos marchés la place du blé d'Amérique.



La question du tarif demeure, au surplus, à l'ordre du jour aux États-Unis. La réforme opérée dans la dernière session du Congrès a été fort incomplète. Dans un mémoire *sur les tissus de France et le nouveau tarif des États-Unis*, M. Léon Chotteau fait la comparaison du nouveau tarif avec l'ancien et constate que les droits sur les articles qui intéressent le plus la France, les tissus de soie, de laine, de coton, etc., sont encore exorbitants, sinon prohibitifs. Nous ne croyons pas — et sur ce point nous différons d'avis avec M. Chotteau — que les Américains soient disposés à entrer dans la voie des traités de commerce; mais il y a grande apparence qu'ils continueront l'œuvre ébauchée au commencement de cette année, en dépit des résistances des protectionnistes. Ceux-ci sont aujourd'hui divisés, et la crise qui sévit dans quelques-unes des industries les plus importantes ne pourra manquer d'accentuer encore leurs dissentiments. Ainsi qu'il arrive d'habitude, la protection a agi comme une prime pour attirer l'esprit d'entreprise et les capitaux. La production s'est accrue, les produits américains ont pris la place des articles d'Europe, repoussés par le tarif, et un moment est venu où le marché intérieur ne leur a plus suffi. Alors ils ont cherché, à leur tour, des débouchés à l'étranger. Mais, à l'étranger, ils ont rencontré la concurrence de l'Angleterre, de

la France, de la Suisse, de la Belgique et de l'Allemagne, c'est-à-dire de pays où les articles d'exportation sont fabriqués avec des matières premières, moins grevées ou franches de droits, et ils se sont aperçus que si la protection est quelquefois et pour un certain temps avantageuse au dedans, elle est toujours nuisible au dehors.

C'est ainsi que pour chaque dollar de cotonnades, que les Américains placent dans l'Amérique du sud, l'Angleterre en vend pour quinze dollars. Au Brésil, les États-Unis ont expédié l'année dernière 6.391.954 yards de coton et l'Angleterre 233.110.300 yards, c'est-à-dire trente-sept fois autant. L'Amérique du sud reçoit de France et d'Angleterre pour 14 millions de dollars de lainages et seulement pour 1.700.000 dollars des États-Unis.

Presque à nos portes, dit le *New-York Herald*, il y a des marchés où notre folie et notre stupidité nous empêchent seules de prendre la première place, où nous pourrions exporter des masses de tissus de coton et de laine, des glaces, du papier, du cuir, du fer et de l'acier. Nous avons un débouché possible de 250 millions de dollars dans l'Amérique du Sud, et c'est à peine si nous en occupons le dixième. Les Indes occidentales importent pour plus de 115 millions de dollars, et elles ne nous prennent que pour 31 millions de nos produits. Le Canada ne nous demande qu'un tiers de son importation, et la même proportion se retrouve au Mexique et dans les États de l'Amérique centrale. Ce n'est rien exagérer que d'évaluer à 500 millions de dollars le marché qui nous est ouvert sur ce continent, et nulle part, sauf peut-être au Canada, nous n'avons à redouter aucune concurrence sérieuse de la part de l'industrie indigène.

Mais ces marchés, l'industrie américaine ne peut les disputer avec quelque chance de succès à ses rivales d'Europe qu'à une condition : c'est d'être dégrevée des droits énormes que le régime protecteur inflige à la plupart des éléments de sa production. Voilà ce que les manufacturiers américains commencent à comprendre. Ajoutons que la crise contribue aussi à leur ouvrir l'esprit. Cette crise, qui n'en est qu'à ses débuts, sévit particulièrement dans l'industrie du fer. Le nombre des hauts-fourneaux en activité, qui s'était élevé de 241 en 1879 à 455 en décembre 1881, est retombé à 324 et il va diminuant tous les jours. On constate une dépression analogue dans les charbonnages et dans les industries textiles. Il est donc permis de croire qu'avant peu un bon nombre de manufacturiers s'uniront aux agriculteurs, menacés par la concurrence de l'Inde, pour réclamer l'abandon de la politique protectionniste.

Alors aussi, la concurrence américaine deviendra beaucoup plus

redoutable pour l'industrie et l'agriculture européennes, et, à notre tour, nous ne pourrons nous en préserver qu'en faisant un pas de plus dans la voie du libre-échange, soit par des réductions de tarif, soit par des unions douanières.

*
* *

La question de la réforme du service civil demeure également à l'ordre du jour aux États-Unis, mais elle ne sera pas aussi facile à résoudre que celle de la réforme du tarif. C'est qu'il ne s'agit de rien moins que de déposséder les « politiciens » du butin qui sert à récompenser leurs services électoraux et autres. Comment supposer qu'ils renoncent de gaieté de cœur à ce butin qui les fait vivre ! La question a été résolue légalement, en ce sens qu'il a été décidé que l'administration serait désormais séparée de la politique et que les membres du Congrès s'abstiendraient religieusement d'intervenir dans la distribution des places, mais elle reste encore à résoudre pratiquement. Le *Courrier des États-Unis* reproduit à ce sujet un discours de M. Groesbeck, l'un des politiciens notables de l'Ohio, qui résume avec beaucoup de limpidité cette question épineuse.

M. Groesbeck a rappelé d'abord, comme entrée en matière, que les démocrates de l'Ohio, réunis en convention au mois de juin dernier, ont demandé une complète réforme du service civil, afin de séparer l'administration de la politique, d'obtenir de meilleurs services des agents secondaires du gouvernement, dont les devoirs sont les mêmes quel que soit le parti au pouvoir; de désintéresser les membres du congrès de la nomination de ces agents, et de rendre la tâche plus facile au pouvoir exécutif en l'exemptant des sollicitations importunes des petits politiciens réclamant des places comme récompense personnelle pour leurs services électoraux. Autrefois, a dit l'orateur, dans les premiers âges de la République, une telle loi n'était pas nécessaire, parce qu'alors les offices à remplir étaient en si petit nombre que les chefs des départements ou les chefs d'emploi pouvaient connaître personnellement ceux qui les sollicitaient. Mais aujourd'hui qu'il faut plus de cent mille hommes pour gérer les affaires publiques, les fonctionnaires supérieurs seraient fort embarrassés pour choisir leurs employés en connaissance de cause, quand même ils n'auraient que cela à faire.

Partant de là, l'orateur dit qu'il y a deux systèmes en présence. L'un est ce que l'on appelle le « système des dépouilles », — *spoils system*, — suivant lequel le personnel de tous les emplois, ayant un caractère politique ou non, est changé chaque fois que l'administration générale est changée. Tel est l'usage depuis cinquante ans. Il admet que le parti qui

arrive au pouvoir est en droit de remplir les postes officiels de ses partisans, afin de soutenir ses doctrines et sa politique. — La seconde manière de procéder est ce qu'on appelle le « système du mérite », — *merit system*, — qui consiste à choisir les employés à raison de leur aptitude et non de leurs affiliations politiques. Le peuple ne peut pas aller aux polls pour nommer des milliers d'agents chargés du détail de ses intérêts, mais il peut exiger qu'ils soient nommés pour le servir, et non pour servir les politiciens. Tel est le sens précis et l'objet formel de la loi. Si elle est fidèlement exécutée, on obtiendra au moins trois bons résultats. On améliorera l'administration civile ; on débarrassera le congrès des parasites, et on débarrassera le département exécutif du gouvernement fédéral. Un quatrième résultat que M. Groesbeck a oublié de mentionner, et dont l'importance va de pair avec les autres, c'est que si on renonce à créer des emplois pour payer des services politiques, ou plutôt des services de politiciens, et qu'on ne prenne plus d'employés que pour faire la besogne du gouvernement, on réduira singulièrement l'armée de cent mille individus qui émargent au budget. C'est là une pressante considération pour les électeurs.

Mais cette armée de cent mille individus qui émargent au budget se laissera-t-elle déposséder sans coup férir? Voilà ce qui nous paraît au moins douteux. Le « système des dépouilles » est un produit naturel et nécessaire du régime politique des États-Unis, et il ne suffira pas d'une simple loi pour en venir à bout. C'est la Constitution même qu'il faudrait réformer.



Hommage a Joseph Garnier. On lit dans le *Petit Niçois :*

Le village de Beuil, canton de Guillaume, a fait placer sur une façade de la maison de feu notre savant sénateur, Joseph Garnier, deux pierres en marbre avec ces inscriptions :

— « Ici est né en 1813 l'économiste Joseph Garnier, membre de l'Institut, sénateur. »

— « Hommage de Beuil à l'initiateur du chemin d'intérêt commun du Cians. »

Joseph Garnier et son frère Jean-Joseph, fondateur de l'École de commerce de Nice en 1850 et maintenant directeur de la florissante École de commerce de Turin, ont été les premiers à s'occuper de ce chemin qui permet aux habitants de Beuil de ne plus rester isolés pendant cinq ou six mois de l'année à cause de la neige. Les voilà en communication avec la route de Nice à Puget-Théniers. Grâce à cette pitto-

resque voie, quoique à peine tracée, les soldats et les chevaux qui sont restés deux semaines à Beuil ont pu être convenablement approvisionnés.

G. de M.

Paris, 14 septembre 1883.

Le deuxième fascicule du *Dictionnaire des finances*, publié sous la haute direction de M. Léon Say, vient de paraître à la librairie de Berger-Levrault et Ce, 5, rue des Beaux-Arts.

Ce fascicule contient d'importants articles au nombre desquels nous pouvons citer une *monographie de l'argent*, par M. Neuburger, chef des bureaux de la Maison de Rothschild; une étude sur les *amendes fiscales et pénales*, signée par M. Lebailleur, connu par les intéressants résumés du Code civil parus tout récemment.

L'*amortissement* a été traité par M. Léon Say, l'*assistance publique*, par M. d'Échérac, inspecteur général de l'assistance publique, et M. H. Nielly. Ce dernier article est une véritable histoire de l'assistance publique en France et à Paris; il contient d'ailleurs des renseignements qui peuvent être utilement consultés par tous ceux qui se préoccupent d'assistance et de charité. Nous pouvons citer encore une étude sur les *assurances*, faite par M. Dumaine, inspecteur de l'enregistrement, dans laquelle toute la législation sur les assurances, au point de vue fiscal, est passée successivement en revue. Un autre article enfin traite des *amendements en matière législative* et *financière;* l'auteur, M. Didier, a résumé sous une forme claire et concise les formalités auxquelles le droit d'amendement avait été soumis depuis la Révolution française.

Bibliographie économique.

OUVRAGES ENREGISTRÉS AU DÉPÔT LÉGAL EN AOUT 1883.

—

Album (l') de la fabrique, guide spécial du commerce d'exportation. 1883 (17e année). Gr. in-8 de 860 pages. Paris, Quantin.

Annuaire administratif, statistique et commercial de la Mayenne. 4e série. 13e année (1883). In-12 de 442 p. Laval, Moreau.

Anti-Prussien (l'), journal politique, économique et financier, paraissant le jeudi de chaque semaine. No 1 (7 juillet 1883). Petit in-fo de 4 p. à 4 col. Paris, 82, rue du Rocher.

ARNOUL (Honoré). V. MEIFREDY.

BADON-PASCAL (L.). *Conférence sur l'assurance sur la vie et sur l'assurance des ingénieurs*, faite à l'Ecole des mines de Saint-Etienne (3 déc. 1882). Saint-Etienne, Théolier.

BEAUFRANCHET (baron DE). *Quelques mots sur les réformes nécessaires en Algérie.* In-8 de 32 p. Paris, Dentu.

BELLIER (Émile). V. SCHŒLCHER.

BLOCH (Jules). *Rapport à M. le ministre du commerce sur le régime colonial de la Hollande et sur le fonctionnement des banques d'émission néerlandaises.* In-4 de 54 p. Paris, Chaix.

BOISLISLE (A.-M. DE). V. *Correspondance.*

BRIENS. *Discours* prononcé à la Chambre des députés (2 août 1883) dans la discussion du projet de loi portant approbation de la convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'ouest. In-32 de 8 p. Paris, au « Journal officiel ». [Extrait du no du 3 août.]

CAMBEFORT (Jules). *Le Saint-Gothard*, rapport lu à la Société d'économie politique de Lyon (séance du 17 nov. 1882). In-8 de 32 p. Lyon, Mougin-Rusaud.

CARRÉ. *Etude sur l'enseignement agricole.* In-12 de 28 p. Château-Thierry, à « l'Echo républicain de l'Aisne ».

CASTEX (Léon). *De la propriété littéraire*, discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des avocats stagiaires du barreau de Poitiers (13 janvier 1883). Poitiers, Tolmer.

Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, publiée par ordre du ministre des finances d'après les documents conservés aux Archives nationales, par A.-M. de Boislisle. T. II (1699 à 1708). In-4 de IV-700 p. à 2 col. Paris, Impr. nationale.

DAVID (Jean). *Discours* prononcé à la Chambre des députés (séance du 25 juillet 1883) dans la discussion du projet de loi portant approbation de la convention passée entre l'Etat et la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. In-8 de 40 p. Paris, au « Journal officiel ». [Extrait du no du 26 juillet.]

DELACOURTIE (E.) *Eléments de législation commerciale et industrielle.* 5e édit., conforme aux programmes de 1882 pour l'enseignement secondaire spécial. In-16 de VI-256 pages. Paris, Hachette.

Documents relatifs aux caisses d'épargne postales. In-8 de 30 p. Paris, Delalain.

DUCROCQ (Th.). *De la liberté des récoltes*, demande de la suppression des bans municipaux maintenus et aggravés par le projet de code rural. In-8 de 6 p. Paris, Chaix. [Association française pour l'avancement des sciences, Congrès de La Rochelle, 1882.]

Egalité (l') proportionnelle n'existe pas en matière de contributions indirectes (impôt foncier). In-8 de 32 pages. Arras, de Sède.

Europe (l') politique, journal commercial, littéraire, financier, 1re année. No 1 (spécimen), 18 juillet 1883. Gr. in-fo de 4 p. à 6 col. Paris, Schiller.

FOURNET (E.), .·. Girondin. *De l'influence du socialisme et du matérialisme au point de vue de la politique extérieure contemporaine.* In-8 de 12 p. Saint-Dié, Humbert. [Extrait du « Bulletin de la Société philomatique vosgienne », 1882-83.]

FOURNIÈRE (E.-J.). *Les cercles d'études sociales*, leur utilité, leurs moyens, leur but. In-16 de 16 p. Narbonne, Pons.

GARET (Emile). *Les bienfaits de la Révolution française.* 3e édit. In-8 de VI-420 p. Paris, Chevalier-Marescq.

GIMEL (Charles). *La division de la propriété*, conférence faite à la Sorbonne. In-8 de 30 p. Nancy, Berger-Levrault. [Extrait du « Journal de la Société de statistique de Paris », juin 1883.]

GLASSON (Ernest). *Histoire du droit et des institutions politiques*, civiles et judiciaires de l'Angleterre comparées au droit et aux institutions de la France depuis leur origine jusqu'à nos jours. T. VI; le Droit actuel. In-8 de XXIV-932 p. Paris, Pedone-Lauriel.

HAUSSONVILLE (comte D'). *De la colonisation officielle en Algérie*, des essais tentés depuis la conquête et de la situation actuelle. In-8 de 88 p. Paris, C. Lévy. [Extrait de la « Revue des Deux-Mondes ».]

JUIF (Charles) et PRADINE (L.). *Table des escomptes et bénéfices commerciaux.* Gr. in-8 de VIII-332 p. Paris, Guillaumin.

KOUMANO-BINEZO. Droit romain : *De nautico fœdere.* Droit français : *Cours forcé des émissions fiduciaires.* In-8 de 196 p. Paris, Noblet.

LAVOLLÉE (C.). *Richard Cobden.* In-8 de 48 p. Paris, Quantin. [Extrait de la « Revue des Deux-Mondes », 15 juillet 1883.]

LECOMTE (Maxime). *De la responsabilité personnelle des associés dans les sociétés minières par actions.* In-8 de 32 p. Paris, Chevalier-Marescq.

LEFEUVRE (Louis). Droit romain : *Des exceptions rei judicatæ et rei in judicium diductæ*, dans leur développement comparé. Droit maritime : *De la responsabilité des propriétaires de navires et de l'abandon* (art. 216 du Code de commerce). In-8 de LXXXV-208 p. Paris, Larose et Forcel.

LIMOUSIN (Charles-M.). *Le commerce et les chemins de fer*, rapport présenté au syndicat général de l'Union nationale du commerce et de l'industrie, et discussion du syndicat général sur ses rapports et ses conclusions. in-18 de 214 p. Paris, Guillaumin.

MADIER DE MONTJAU. *Discours* prononcé à la Chambre des députés (séance du 16 juillet 1883) dans la première délibération sur les projets de loi relatifs aux conventions provisoires entre le ministre des travaux publics et diverses compagnies de chemins de fer. In-32 de 48 p. Paris, au « Journal officiel ». [Extrait du no du 17 juillet.]

— *Discours* prononcé (séance du 2 août 1883) dans la discussion du projet de loi approuvant la convention provisoire passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est. In-32 de 32 p. Paris, Ibid. [Extrait du no du 3 août.]

MARCÈRE (DE). V. *Question.*

MARTEAU (Amédée). *La question des chemins de fer;* les nouvelles conventions avec les grandes compagnies. In-8 de 32 p. Le Havre, Brindeau. [Extrait du « Journal du Havre », 21, 22, 23, 26 et 27 juin 1883.]

MAZAROZ (J.-P.). *La réforme électorale;* moyens pratiques pour enrichir la France et les Français. Résumé général des doctrines économiques de J.-P. — 2e édit., corrigée. Gr. in-8 de 100 p. à 2 col. Paris, Guillaumin.

MEIFREDY (Henri). *Conseils de M. Honoré Arnoul (étude économique agricole)*, avec une préface par M. H. Arnoul. In-18 de 94 p. avec vign. Paris, Picard-Bernheim.

MISPOULET (J.-B.) *Les institutions politiques des Romains*, ou Exposé historique des règles de la constitution et de l'administration romaine depuis la fondation de Rome jusqu'au règne de Justinien. T. II. *L'administration.* In-8 de 56 p. Paris, Pedone-Lauriel.

Moniteur (*le*) *du commerce français*, journal commercial, industriel et financier. 1re année, no 1 (4 juillet 1883). In-4 de 3 p. à 3 col. Paris, 19, boulevard Montmartre.

Mousquetaire (*le*) *et l'intérêt social*, journal hebdomadaire politique, littéraire, universel, paraissant le dimanche. 1re année, 1er juillet 1883. In-fo de 4 p. à 5 col. Paris, 53, boulevard Beaumarchais.

Noel (Octave). *Les nouvelles conventions entre l'Etat et les grandes compagnies*. In-8 de 30 p. Paris, Hennuyer. [Extrait de la « Revue britannique », juillet 1883.]

Pain et liberté. Les producteurs, les consommateurs, l'exportation, la situation financière, la famine, l'Internationale, etc. In-8 de 60 p. Orléans, Puget.

Passy (Frédéric). *Discours* prononcé (séance de la Chambre des députés, 16 juin 1883), dans la discussion du projet de loi relatif à la création des syndicats professionnels. In-8 de 64 p. Paris, au « Journal officiel ». [Extrait du no du 17 juin 1883.]

Patenotre (H.). Droit romain : *Du mandatum pecuniæ credendæ*. Droit français : *Des nullités et déchéances en matière de brevets d'invention*. In-8 de LXII-216 p. Paris, Larose et Forcel.

Pey (Alexandre). *L'Allemagne d'aujourd'hui* (1862-1882), études politiques, sociales et littéraires. 2 édition. In-18 de XIV-286 p. Paris, Hachette.

Poirrier (A.). *Tarifs des chemins de fer ;* modifications proposées par les compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et de l'Est ; rapport présenté à la Chambre de commerce de Paris, au nom de la commission des transports. In-8 de 256 p. Paris, Motteroz.

Pontzen (Ernest). *Notes sur l'application des chemins de fer économiques à l'achèvement du réseau des chemins de fer français*. In-8 de IV-38 p. Paris, Dunod.

Portevin (V.). *Etude d'une assistance judiciaire spéciale dans l'intérêt des ouvriers et de leurs fournisseurs*. In-8 de 12 p. Paris, Chaix. [Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de La Rochelle, 1882.]

Pouillet (Eugène). *Traité des marques de fabrique et de la concurrence déloyale en tous genres*, etc. 2e édition. In-8 de VIII-868 p. Paris, Marchal.

Pradine (L.). V. Juif.

Protection (*la*) *française*, bulletin officiel de la Société pour la protection de la propriété industrielle et commerciale. Bulletin no 1 (juillet 1883). Gr. in-4 de 16 p. à 2 col. Paris, 10, rue de Châteaudun.

Question (*la*) *du canal de Suez*, exposé rétrospectif et étude pour sa double solution technique et financière, par un ancien collaborateur et actionnaire des premiers jours. In-8 de 74 p. Cosne, Bourra.

Question (*la*) *cléricale*. Le budget des cultes, avec une préface de M. de Marcère. 2e édit. In-8 de XXVIII-188 p. Paris, Dentu.

Rachat (*le*) *des chemins de fer devant les Chambres de commerce*. In-8 de 36 p. Paris, La Saigne. [Extrait du « Journal des Chambres de commerce ».]

Ricard. *Les canaux du Rhône*, rapport présenté à la section de génie rurale de la Société des agriculteurs de France (2 février 1883). In-8 de 13 p. Paris, Noizette.

Rouxel. *Artistes et subventions*. In-8 de 20 p. Paris, Guillaumin. [Extrait du « Journal des Economistes », juin 1883.]

Schœlcher (Victor). *L'émigration aux colonies*, réponse à M. Emile Bellier. In-8 de 116 p. Paris, au « Moniteur des colonies ».

Sèze (Romain de). *De la responsabilité des propriétaires de navires et du prêt fait au capitaine en cours de voyage*, étude critique et pratique de droit maritime. In-8 de 268 p. Paris, Chevalier-Marescq. [Extrait de la « Revue pratique de droit français ».]

Taxil (Léo). *La prostitution contemporaine*, étude d'une question sociale. Fascicule I. In-8 de 16 p. Paris, Librairie populaire.

Travailleur (*le*), journal de la classe ouvrière, paraissant tous les samedis. 3e année, 2e série, no 1 (14 juillet 1883). Petit in-fo de 4 p. à 4 col. Marseille, 50, rue Vacon.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME VINGT-TROISIÈME

QUATRIÈME SÉRIE

N° 7. — *Juillet* 1883.

N° 8. — *Août* 1883.

N° 9. — *Septembre* 1883.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME XXIII, 4e SÉRIE.

Le Gérant : F^té GUILLAUMIN.



Paris. — A. PARENT, imprimeur de la Faculté de médecine, A. DAVY, successeur, 52, rue Madame et rue Monsieur-le-Prince, 14.

